



BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE
DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

ANGERS, IMP. BURDIN ET C^{ie}, RUE GARNIER, 4.

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS



BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1888.

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28
—
M DCCC LXXXVIII

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

SÉANCE DU 16 JANVIER 1888

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 1887 est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT rappelle la perte douloureuse que le Comité a faite depuis la dernière séance, en la personne d'un de ses plus anciens membres, M. Charles Robert. Il s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« A notre dernière réunion, le lundi 12 décembre 1887, nous entendions M. Charles Robert lire deux de ces rapports substantiels, marqués au coin de la plus fine critique tempérée par la plus sincère bienveillance, dont il avait le secret. Avant l'ouverture et après la levée de la séance, M. Charles Robert s'était mêlé gaiement à de familières causeries ! Trois jours ne s'étaient pas encore écoulés, et notre collègue, frappé d'un coup subit était enlevé aux siens, à ses amis, à la science, à l'archéologie nationale, à laquelle son patriotisme avait voué un culte particulier, et qui l'avait reposé des fatigues et des soucis de l'administration militaire où il avait occupé si dignement un des rangs les plus élevés. La catastrophe qui nous a enlevé un aussi regrettable collègue fut si brusque, si imprévue, que M. Héron de Villefosse, au bord de sa tombe, a pu rappeler que le jeudi 15 dé-

cembre, c'est-à-dire dans la matinée du jour où il avait succombé, M. Robert lui avait écrit un billet plein de cœur et d'esprit, qui n'était pas encore parvenu au destinataire alors que la main qui l'avait tracé était déjà glacée à jamais.

« Hélas ! Messieurs, ce n'est pas la première fois que nous avons à déplorer de ces fatalités. Le 31 mars 1874, Ernest Beulé, lui aussi, assistait à une séance de la Section d'archéologie, bien peu de temps avant l'heure fatale qui devait sonner pour lui, le 4 mai, et ce triste événement fut mentionné à la séance du 11 laquelle, contrairement à l'usage, suivit celle du mois de mars. Nous ne le savons que trop, de tels coups de foudre ne sont pas rares et l'on ne devrait pas s'en étonner. Notre grand orateur chrétien ne l'a-t-il pas dit dans son magnifique langage : « On n'entend dans les funérailles que des paroles « d'étonnement, de ce que ce mortel est mort. Chacun rappelle en son « souvenir depuis quel temps il lui a parlé, et de quoi le défunt l'a « retenu, et tout d'un coup il est mort. » Nous le savons bien, et cependant, comment se défendre de ces vaines paroles, lorsque s'éteint soudainement à nos côtés une intelligence encore vive et brillante.

« Vous l'avez vu, Messieurs, les honneurs noblement gagnés par la double carrière de notre collègue lui ont été dignement rendus. Une foule nombreuse d'amis, de frères d'armes, de confrères de l'Institut, de la Société nationale des Antiquaires de France, de ses collègues du Comité des travaux historiques et scientifiques, ont accompagné les restes mortels de Charles Robert à sa dernière demeure et là plusieurs discours dignes de lui ont été écoutés par ces auditeurs d'élite.

« Parmi ces discours, j'en retiendrai un, celui qui fut prononcé, au nom de la Société nationale des Antiquaires de France, par M. Héron de Villefosse. Ce discours nous touche particulièrement, Messieurs ; le savant académicien s'est en effet souvenu que son regretté confrère était aussi son collègue dans le Comité des travaux historiques et scientifiques. Vous me permettez donc d'emprunter à l'éloquent, à l'é-mouvant discours de M. de Villefosse, ce passage où il a heureusement défini le rôle rempli parmi nous par M. Charles Robert :

« Puis-je oublier, a dit M. de Villefosse, de rappeler la place impor-
« tante que M. Charles Robert occupait à la section d'archéologie du
« Comité des travaux historiques ? Ses avis y étaient écoutés avec un
« religieux respect ; son dévouement, les services qu'il ne cessait de
« rendre lui avaient donné dans le corps une autorité incontestable.
« Jamais rien de banal ne se glissait dans ses rapports ; il avait une
« façon ingénieuse de saisir le côté intéressant de chaque communi-
« cation ; il aimait à faire valoir et à mettre en lumière les découvertes

« de nos correspondants provinciaux dignes de ses encouragements, et
« il nous les présentait avec bienveillance sous une forme séduisante
« qui était comme un reflet de lui-même. »

« On ne saurait mieux dire ; aussi à ce portrait ressemblant et qui cependant n'est pas flatté, je n'ajouterai pas un mot ; je ferai seulement une prière. Un érudit de la valeur de Charles Robert ne peut disparaître sans que chacun des corps qui seront toujours fiers de l'avoir possédé, et où il laisse d'impérissables regrets, ne se fasse un devoir de lui payer l'hommage si légitimement dû, d'une notice nécrologique. Vous voudrez que le souvenir des travaux de l'éminent archéologue que nous venons de perdre, et surtout de ceux qu'il a écrits pour vous, soit conservé dans votre *Bulletin*. Je demande donc à la Section de décider que le soin de rédiger la biographie de Charles Robert soit confié à l'un de ses plus anciens amis, à son confrère à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à son collègue dans le Comité, à M. Anatole de Barthélemy. J'en suis assuré, M. de Barthélemy accepte cette mission que nul n'est plus autorisé à remplir que lui.

« Pierre-Charles Robert, mort à Paris dans sa soixante-seizième année, était membre de la Section d'archéologie depuis le 15 février 1875. Son mérite lui avait valu de nombreuses et de très hautes distinctions. M. Robert, intendant général inspecteur, était membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, et officier de l'Instruction publique ; il était en outre membre des plus considérables compagnies savantes de notre pays et de l'étranger. »

M. le SECRÉTAIRE donne lecture de la correspondance :

La Société des Antiquaires du Centre, à Bourges, adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Bondurand, correspondant du Comité à Nîmes, envoie copie d'un inventaire du château de Verfeuil, écrit en langue d'oc au XII^e siècle. — Renvoi à M. Darcel.

M. l'abbé Cerf, correspondant du Comité à Reims, envoie une notice sur divers objets ayant appartenu à Jean I^{er}, abbé de Saint-Basle, au XII^e siècle. — Renvoi à M. Darcel.

M. Fernand Cortez, à Saint-Maximin (Var), envoie des notes sur quelques peintres verriers et sculpteurs ayant travaillé à Saint-Maximin au commencement du XVI^e siècle. — Renvoi à M. Müntz.

M. Guégan, membre de la Commission des Antiquités de Seine-et-Oise, envoie une notice sur un cimetière franc découvert à Suresnes. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Léon Maître, correspondant du Comité à Nantes, envoie un

nouveau rapport sur les fouilles qu'il a opérées à Fègréac et à Rieux.
— Renvoi à M. Bertrand.

M. Zéphirin Robert, correspondant du Comité à Lons-le-Saulnier, envoie l'empreinte et la description d'un statère gaulois en or. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Roman, correspondant du Comité à Embrun, envoie une note sur une bulle de plomb d'Othon, évêque élu de Gap au XIII^e siècle. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

Congrès archéologique de Soissons et Laon, compte rendu sommaire. — *Cuvilloir numismatique, troisième lettre à M. de Schodt, directeur de la Société belge de numismatique*, par M. de Marsy.

Peinture et gravure représentant le roi Charles VI et les chevaliers de l'ordre de l'Espérance dans l'église des Carmes de Toulouse, 1389, par M. Pouy.

Le Comité décide que ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. de BARTHÉLEMY lit un rapport sur des découvertes faites à Pont-Authou (Eure).

« En novembre 1882, les travaux entrepris par l'administration des Ponts et chaussées pour l'établissement du chemin de fer entre Neubourg et Glos-Montfort, ont fait découvrir un cimetière de l'époque franque dans la tranchée de Pont-Authou. Le maire de Pont-Audemer réclama les objets trouvés pour le musée de cette ville ; le Ministre des Travaux publics fit connaître que ces objets ne paraissaient pas présenter un intérêt assez exceptionnel pour être attribués à un musée national, toutefois il prescrivit qu'on les conservât jusqu'à ce qu'une décision définitive fût prise.

« Plus tard, les travaux étant terminés, il fallut démolir le local où ces objets avaient trouvé asile, et on les transporta, en dépôt, dans une salle de la mairie à Pont-Audemer.

« Aujourd'hui, l'ingénieur en chef du département de l'Eure demande qu'il soit décidé si ces objets doivent être attribués à l'État, au département ou à la ville de Pont-Audemer qui a un intérêt particulier à les conserver, au point de vue de l'histoire locale. La demande de l'ingénieur a été motivée par l'art. 8 de la loi du 30 mars 1887.

« Au plan des lieux où fut exhumé le cimetière de Pont-Authou, est joint un inventaire des objets trouvés ; seulement cet inventaire est rédigé avec un laconisme qui ne permet pas de se faire une

idée de la valeur archéologique des pièces qui y sont décrites ; on y voit énumérés des lames de couteaux, des scramasaxes, des framées, des vases en terre, des boucles et des plaques de ceinturons, des épingles, des fibules, une monnaie en bronze, mais sans aucun détail. On remarque seulement que quelques boucles et plaques de ceinturon sont ornementées et recouvertes de damasquinures en argent ou en étain.

« Il est probable que rien ne s'opposera à ce que ces antiquités restent au musée de Pont-Audemer ; seulement, pour être mieux édifié avant de prendre une décision définitive, il y aurait lieu de demander à M. le Maire qu'il envoyât des photographies qui permettent de juger en connaissance de cause. »

M. de Barthélemy demande à l'occasion de ce rapport l'insertion au *Bulletin* de la loi du 30 mars 1887, relative à la conservation des monuments historiques, que tous les correspondants du Comité ont intérêt à connaître. — La Section décide qu'il sera fait droit à cette observation dans la prochaine livraison du *Bulletin* ⁽¹⁾.

M. HÉRON DE VILLESOSSE lit une note qui lui a été adressée par M. Thiers, membre de la Société archéologique de Narbonne, au sujet des dernières découvertes faites sur l'emplacement du capitole de cette ville. Cette note est ainsi conçue :

« En 1879, nous avons exploré d'une manière suffisante les galeries annexes qui entouraient le temple de marbre. Nous avons assez d'éléments pour en faire une restitution à peu près complète ⁽²⁾. Ces résultats sont consignés dans le rapport de M. Bœswilwald ⁽³⁾. Les beaux plans que nous avons envoyés à l'appui doivent être aux archives du Comité. Depuis lors le grand soubassement qui portait le temple nous a livré :

« 1° Une grande base d'ante de marbre blanc donnant pour largeur du pilastre 1^m,77, soit six pieds romains. Sur le congé sont sculptées des guirlandes de feuillage soutenues par des bucrânes.

« 2° La moitié inférieure d'un chapiteau corinthien de marbre blanc

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 27.

⁽²⁾ Ausone (Narb., v. 14-17), n'exagérait pas quand, sur la foi de la tradition, il écrivait :

Quodque libi quondam Pario de marmore templum
Tante molis erat, quantam non sperneret olim
Tarquinius Catulusque iterum, postremus et ille
Aurea qui statuit Capitoli culmina Caesar.

⁽³⁾ *Bulletin archéologique*, 1884, page 376 et suiv.

(hauteur 0^m,98). La hauteur totale du chapiteau serait donc 1^m,96 soit sept pieds, ce qui correspond pour la colonne à un diamètre de six pieds.

« 3^o Un angle de tailloir du même chapiteau portant encore une partie de la volute (hauteur du tailloir 0^m,296), soit un pied, ce qui est bien la septième partie du chapiteau ci-dessus.

« 4^o Un fragment de corniche simplement cannelé, qui correspond aux dimensions ci-dessus indiquées.

« 5^o Un aigle de marbre d'environ un mètre de hauteur qui était posé à un des angles des frontons. La base d'un autre aigle. Deux pommes de pin jumelles qui se retrouvaient aux angles, à l'intersection des lignes de denticules.

« 6^o Des fragments de cannelures appartenant aux chambranles des portes, avec leurs chapiteaux corinthiens. Des fragments de revêtements des murs et du pavé.

« 7^o Une tête de marbre blanc plus grande que nature (partagée en deux lors de la chute). Cette tête devait sans doute faire partie du groupe terminal.

« Mais l'édifice est toujours muet. Maintenant on va nous livrer la façade. Nous espérons trouver là quelques débris d'épigraphie et quelques statues tombées du fronton, des traces de l'autel, des restes de l'arc de triomphe. Nous pourrons pénétrer sur le forum, où, à défaut des grands piédestaux qui doivent avoir été déplacés au IV^e siècle, nous pourrons trouver les belles colonnes monolithes de granit gris (hauteur 5^m,10) qui l'ornaient et dont nous avons plusieurs spécimens.

« Il serait désirable de retrouver les chapiteaux et les bases de ces colonnes, qui étaient peut-être en porphyre ou en onyx ou en marbres africains. Ces portiques comportaient deux ordres (dorique et ionique superposés). Les entablements sont à reconstituer, si on veut se rendre compte de l'effet que produisaient ces galeries. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'une notice envoyée par M. Eck, conservateur des musées de Saint-Quentin, et relative à un cimetière romain récemment découvert à Saint-Quentin. L'examen du mobilier funéraire, trouvé dans les tombes fouillées jusqu'à ce jour permet de le rapporter au IV^e siècle de notre ère. Le rapporteur conclut à l'impression de cette notice. — Adopté ⁽¹⁾.

M. de LASTEYRIE rend compte d'une communication de M. le lieu-

(1) Voir ci-après, p. 35, le texte de la communication de M. Eck.

tenant Espérandieu, professeur à l'École militaire de Saint-Maixent, relative à la découverte d'une pierre tombale par des ouvriers terrassiers occupés au percement d'une rue qui traverse l'ancien cimetière de l'abbaye de Saint-Maixent.

Cette pierre a été acquise par M. Bordier, maire de Nanteuil, qui se propose de la donner au musée de Niort. Elle est ornée d'une croix à longue hampe et d'une courte inscription gravée en ces termes le long de la hampe :

HIC REQUIESCIT · PETRVS · BILLAS

De l'autre côté de la croix le mot CLAVDITur, début d'une épitaphe dont la suite n'a pas été gravée.

M. Espérandieu avait d'abord cru cette tombe du x^e ou du xi^e siècle mais il a lui-même reconnu son erreur, et dans une seconde lettre, il en fixe avec raison la date au milieu du xii^e siècle, et il identifie *Petrus Billas* avec un personnage de ce nom mentionné dans une charte de Saint-Maixent récemment publiée par M. Alfred Richard (1).

La tombe en question ayant été l'objet d'un article dans le dernier numéro de la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, qui a publié en même temps le dessin qu'en avait fait M. Espérandieu, il suffira de déposer aux Archives cette communication en en remerciant l'auteur.

Le même correspondant avait précédemment envoyé copie de trois inscriptions recueillies par lui à Villefranche-de-Conflant dans les Pyrénées-Orientales, en même temps qu'une notice dans laquelle il a réuni un certain nombre d'exemples de ces deux vers si communs dans les inscriptions funéraires du moyen âge :

QVI TVMVLVM CERNIS CVR NON MORTALIA SPERNIS
TALI NAMQVE DOMO CLAVDITVR OMNIS HOMO.

Cet envoi avait été soumis à l'examen de M. Müntz qui s'en est déchargé sur M. de Lasteyrie.

Les trois inscriptions recueillies par M. Espérandieu à Villefranche-de-Conflant, ne sont pas inédites; elles ont été publiées par Bonnefoy, dans son *Épigraphie Roussillonnaise* (2). Quant aux observations de M. Espérandieu sur les deux vers léonins rappelés ci-dessus, elles sont fort judicieuses, et bien qu'elles ne fassent que confirmer une

(1) *Archives hist. du Poitou*, t. XVI, p. 350.

(2) Nos 289, 292 et 293. Voir le *Bull. de la Soc. agric., scient. et litt. des Pyrénées-Orient.*, t. XVII, p. 120 et 122.

étude déjà suffisamment complète publiée par Longpérier en 1866⁽¹⁾, on pourra leur donner place dans le *Bulletin*.

M. de LASTEYRIE rappelle que le programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1888 a été arrêté par le Comité après d'assez longues discussions.

Une circulaire ministérielle l'a porté à la connaissance de toutes les sociétés, il y a déjà longtemps; mais il serait bon de l'insérer aussi dans le Bulletin du Comité afin de lui donner plus de publicité. — Cette proposition est adoptée⁽²⁾.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

⁽¹⁾ *Rev. archéol.*, nouv. série, t. XIII, p. 45 et s.

⁽²⁾ Voir ci-après, p. 32.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1888

PRÉSIDENTE DE M. CHABOUILLET

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le SECRÉTAIRE donne lecture de la correspondance :

M. de Cessac, correspondant du Comité à Guéret, envoie une notice sur une croix-reliquaire conservée au Moutier-d'Ahun (Creuse). — Renvoi à M. Darcel.

M. Delort, professeur au collège d'Uzès, envoie copie d'une inscription romaine. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. l'abbé Fillet, curé d'Allex (Drôme), envoie une notice sur les revenus de l'évêché de Die vers 1475. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Flouest, correspondant du Comité à Lugny (Côte-d'Or) adresse un mémoire sur un autel de lairaire conservé à Nîmes. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Pilloy, correspondant du Comité à Saint-Quentin, envoie une notice sur une sépulture de l'âge de la pierre polie, découverte sur le territoire de la commune de Rouvroy (Aisne). — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. l'abbé Poquet, correspondant du Comité à Berry-au-Bac (Aisne), envoie le texte de deux inscriptions de cloches qu'il croit inédites. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Inventaires et comptes de fabrique de l'église Sainte-Radegonde des Pommiers (Deux-Sèvres), par M. l'abbé Barbier de Montault.

Note sur trois bronzes de la haute antiquité découverts dans le département de la Drôme, par M. Flouest.

Le cardinal Jean de Dormans et sa famille, par M. l'abbé Poquet; *Guide du voyageur dans Château-Thierry et ses environs*, par le même.

Le Comité décide que ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE offre au Comité, au nom des auteurs MM. Julien-Laferrière et Georges Musset, les fascicules 15 et 16 de *l'Art en Saintonge et en Aunis*.

Ces deux livraisons se rapportent à l'arrondissement de Saintes. Le texte est consacré à la description des monuments religieux et civils de la petite ville de Pons ; les auteurs y ont joint des renseignements historiques et artistiques puisés aux meilleures sources et présentés avec une judicieuse critique. Mais ce qui donne à cette publication un intérêt tout à fait exceptionnel, ce sont les magnifiques planches dont elle est illustrée. Ces planches reproduisent en héliogravure quelques unes des photographies exécutées en Saintonge par M. le chanoine Julien-Laferrière. Ce sont d'abord différents objets anciens provenant de Pons, l'église romane d'Échebrune (façade, intérieur, plan), la croix d'Avy-en-Pons, les églises Saint-Eutrope et Saint-Pierre de Saintes, puis différents aspects des arènes romaines de cette ville et enfin quelques-uns des fragments antiques récemment découverts dans la démolition du mur de l'hôpital de Saintes. Il y a là un ensemble de documents précieux. Ces deux nouvelles livraisons se recommandent par l'exactitude et la variété des illustrations ; elles ne renferment pas moins de dix-huit planches, offrant ainsi aux archéologues et aux artistes un choix de monuments anciens reproduits avec une fidélité scrupuleuse.

Le Comité vote des remerciements à MM. Julien-Laferrière et Musset et ordonne le dépôt de leur ouvrage à la Bibliothèque des Sociétés savantes.

M. Alexandre BERTRAND fait un rapport sur une demande de subvention présentée par la Société des lettres, sciences et arts, agriculture et industrie de Saint-Dizier. — Le Comité tenant compte des efforts de cette Société pour orner de planches les mémoires archéologiques qu'elle publie, et tout en faisant des réserves sur la valeur de ces planches, est d'avis de prendre cette demande en considération.

M. Alexandre BERTRAND fait un rapport sur une demande de subvention présentée par l'Académie de Mâcon. — Le Comité, considérant que cette Société a reçu plusieurs fois des subventions du Ministère, notamment pour les fouilles qu'elle comptait faire dans la station préhistorique de Solutré ; considérant qu'elle n'a point justifié de l'emploi de ces subventions et n'a jamais tenu le Comité au courant de ses fouilles, est d'avis qu'il n'y a point lieu d'accueillir cette demande.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE lit un rapport sur une demande de subvention formée par le Comité archéologique de Narbonne. Le Comité, considérant les efforts persévérants faits par cette association pour la conservation des nombreuses antiquités découvertes à Narbonne, est d'avis qu'il y a lieu de prendre cette demande en considération.

M. Anatole DE BARTHÉLEMY lit le rapport suivant :

« M. Zéphirin Robert, conservateur du musée de Lons-le-Saulnier, a envoyé l'empreinte d'un statère gaulois en or, du poids de 8^{sr},21, appartenant à M. Émile Bernard, conservateur des hypothèques en retraite, et trouvé en 1887 sur le territoire de Domblans (Jura). Cette monnaie, très bien conservée présente, au droit, une tête laurée à droite ; au revers, un personnage dans un bige, à droite. Sous les pieds des chevaux, un foudre, un épi, la légende ΦΙΛΙΠΠΟΥ et un monogramme formé d'un *alpha* et d'un *rho* dans lequel on croit voir les initiales du nom des Arvernes.

« Cette monnaie, qui est une imitation assez fidèle des statères de Philippe de Macédoine, n'est pas inédite. Le Cabinet des médailles de France en possède plusieurs exemplaires. C'est un des produits les plus antiques du monnayage gaulois en or, et il est toujours intéressant de constater la présence de ces anciens statères sur le sol de la Gaule. Il est très probable que les pièces de ce genre ont été fabriquées chez les *Arverni* parce que, c'est ce peuple qui semble avoir copié les premières pièces d'or macédoniennes apportées de Marseille par le commerce. La présence chez les *Sequani* d'une monnaie arverne n'a qu'une importance relative, parce qu'à la différence des monnaies de cuivre, l'or circulait partout. Ces statères peuvent dater du II^e siècle avant l'ère chrétienne ; ce sont là, probablement, les pièces d'or que vers cette époque, Luern, père de Bituitus, jetait au peuple. »

M. Alexandre BERTRAND rend compte d'une communication de M. Terninck, relative à l'ancien castrum romain d'Arras.

De vieilles chroniques font mention d'une vaste forteresse existant à Arras et désignée sous le nom de : *Castrum Nobiliacum*. Les historiens d'Arras font remonter l'origine de cette forteresse au IV^e siècle de notre ère.

Un membre de l'Académie d'Arras, M. Harbaville, profitant des travaux de canalisation exécutés par les concessionnaires des Compa-

gnies du gaz et des eaux, put suivre, il y a quelques années, et reconnaître sur plusieurs points de la ville le tracé de ses antiques murailles, de manière à en rétablir approximativement le périmètre constituant un quadrilatère.

Les murailles, dit M. Harbaville se retrouvent :

1^o Le long de la rue Saint-Aubert à l'ouest ;

2^o Parallèlement à cette rue, c'est-à-dire à l'est, le long de la rue de l'Abbaye ;

3^o Perpendiculairement à ces deux rues au sud, le long de la rue des Agachy et des Teinturiers.

4^o Au nord, le long de la rue du Tripot.

M. Terninck reconnaît que ce tracé est exact sur trois côtés. Mais le quatrième, ajoute-t-il, en diffère sous plus d'un rapport. Le but de sa note est de compléter le travail de M. d'Harbaville en le rectifiant sur les points où il lui paraît défectueux.

Le rapporteur conclut à l'insertion de cette note, à condition que l'auteur puisse y joindre un bon plan, pour en rendre l'intelligence plus facile.

M. Alexandre BERTRAND lit un rapport sur un cimetière franc découvert à Suresnes, et exploré par M. Guégan ⁽¹⁾.

M. Alexandre BERTRAND rend compte des dernières fouilles opérées à Fégréac et à Rieux par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Ces fouilles exécutées à l'aide de l'allocation accordée à M. Léon Maître ont donné les résultats les plus satisfaisants. La direction de la voie romaine de Nantes à Vannes a pu être déterminée d'une manière plus précise, ainsi que le point exact où elle traversait la Vilaine, entre Fégréac et Rieux (*Duretie*).

La découverte au *Château Merlet*, près Rieux, des soubassements d'un édifice qui a tous les caractères d'un sacellum romain donne à cette conjecture une valeur particulière. M. Léon Maître envoie un excellent plan de ce qui reste de cet édifice relevé par un jeune architecte, M. Leroy fils.

Le rapporteur demande que le mémoire de M. Léon Maître soit publié in-extenso, et que la carte et les plans, s'ils ne peuvent figurer dans le *Bulletin*, soient déposés avec le manuscrit, après l'impression, au Musée de Saint-Germain.

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 39 le texte de ce rapport.

M. A. DARCEL fait un rapport sur une communication de M. l'abbé Cerf, chamoine de Reims, membre correspondant du Comité, sur des pièces de bijouterie contenues dans un vase d'étain, trouvées dans la forêt de Verzy, et conservées dans le cabinet de Mme Pommev, à Reims.

« Ces objets ayant été trouvés, dit-on, sur l'emplacement de l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Basle, M. l'abbé Cerf, préoccupé par l'idée qu'ils auraient dû appartenir à l'un des religieux qui y vivaient, ne les a pas examinés avec une critique bien sévère. La croyance qu'il avait sous les yeux les bijoux d'un nommé Jean, lui a fait tout d'abord supposer qu'il s'agissait de l'abbé Jean I^{er}, abbé en 1166; puis, lorsque certains indices ne lui permirent plus de persévérer en cette pensée, il songea à un des autres abbés Jean qui gouvernèrent l'abbaye postérieurement.

« Le point de départ a été une fausse lecture d'une inscription gravée sur l'anse du pot d'étain ou de plomb dans lequel étaient conservés les bijoux qui constituent la partie importante de la découverte.

« Les petites épreuves photographiques que M. l'abbé Cerf a intercalées dans son mémoire permettent de se rendre compte des choses. L'inscription a été lue I · GEAN à Reims et I · GATON par un expert de l'hôtel des ventes de Paris.

« Il nous semble qu'on doit lire I · GAIOT, le nom du propriétaire. Une effigie de plomb fixée sous le vase montre un pèlerin dans le costume traditionnel. Quelques lettres qui subsistent de la légende ne permettent pas de mettre un nom quelconque sur cette image que M. l'abbé Cerf croit être celle de saint Basle. Le R. P. Cahier lui donne un sanglier pour attribut.

« Les bijoux contenus dans ce vase consistent en deux anneaux et en débris d'une ceinture. Des deux anneaux l'un est plat et porte gravé ce rébus si fréquent sur les objets de « druerie » *mon* (un cœur au milieu de deux petites branches) *avec*. Les lettres sont franchement du xv^e siècle, et l'inscription exclut toute idée que cet anneau ait jamais appartenu à un religieux:

« Le second anneau est orné de deux dragons dont les têtes se dressent de chaque côté d'un de ces hauts chatons qui nous semblent caractériser la bijouterie du xiv^e siècle.

« Les débris sont tantôt attribués à un collier, tantôt à une ceinture. Le collier ne serait, dans la pensée de M. l'abbé Cerf, que le ruban orné servant à suspendre un philactère ou un évangélaire au cou d'un officiant.

« M. A. Darcel soumet au Comité une des deux ceintures reconstituées avec des éléments du *xiv^e* siècle, mais différents, trouvés dans une carrière de grès des environs de Fontainebleau et appartenant à M. E. Odier, dont le cabinet renferme un choix d'œuvres du moyen âge et de la Renaissance. Sa comparaison avec les fragments photographiés permet de donner à ceux-ci une destination autre, parfois, que celle qui leur est assignée par M. l'abbé Cerf.

« La ceinture de Reims, plus simple d'ailleurs que celle de Fontainebleau, se composait d'un étroit tissu dont des barettes de renfort indiquent la largeur. Le tissu devait être aminci à chaque extrémité de façon à s'ajuster, d'un bout avec un ferret, de l'autre avec un crochet. Ce crochet s'agrafait dans de petits anneaux cousus de place en place au revers du tissu, de façon à rendre la ceinture plus lâche ou plus serrée. Ces anneaux n'étaient point, ainsi qu'ils sont figurés, réunis trois par trois et apposés, à chaque bout de la ceinture, comme les œillets d'une chaussure, pour recevoir un lacet qui l'aurait fermée. Avec cet arrangement, le ferret est nuisible, car il ne peut passer à travers les anneaux, et le crochet est inutile.

« Enfin un crochet se retrouve parmi les éléments de décoration de la ceinture de Fontainebleau, comme dans ceux de la ceinture de Reims, il était destiné, étant rivé au tissu de la ceinture, à en soutenir l'extrémité libre dans un arrangement que montre M. A. Darcel avec la ceinture de M. E. Odier. Il servait peut-être aussi de suspension à une aumônière ou à un trousseau de clefs.

« Les objections nombreuses que M. A. Darcel croit devoir faire à la note envoyée par M. l'abbé Cerf ne lui semblent pas permettre de proposer la publication de celle-ci, malgré l'intérêt que présentent les fragments dont il a donné communication, et les recherches qu'ils ont motivées. »

M. DARCEL lit un rapport sur un inventaire du *xiv^e* siècle, en langue romane, communiqué par M. Bondurand, correspondant du Comité à Nîmes. Il propose l'impression de ce document.

M. A. DARCEL communique, de la part de M. Jacquelon, habitant de Thiers, des dessins de fragments de mosaïque qui proviennent de l'église de Saint-Geniès de cette ville.

« Ces fragments ont été extraits du sol de la première travée de l'église en 1863, lors des fouilles qui y furent faites pour asseoir les fondations des supports des orgues.

Les maçons les auraient détachés, pendant leurs travaux, d'une

mosaïque alors intacte dont les restes doivent encore exister à deux mètres au-dessous du sol actuel qui provient de remblais, l'ancien étant plus bas dans les premières travées de l'église que dans les dernières, ce dont on s'aperçoit à l'enfouissement des piliers.

« Les fragments extraits en 1863 sont conservés dans l'ancienne chapelle du collège.

« M. Jacquelon les croit contemporains de la fondation de l'église de Saint-Geniès par saint Avit. Le style des mosaïques se rapporte en effet à l'époque mérovingienne, en tout cas à un art antérieur aux Carolingiens. — Parmi les fragments dont les dessins sont soumis au Comité, il y a un être à tête d'oiseau nimbée qui semble posée sur le corps d'un homme : des lions dont le corps est recouvert des méandres si fréquents dans l'ornementation mérovingienne, et un fragment d'inscription en lettres romaines.

« Le fond des fragments est blanc et les motifs sont noirs, verts, bleus, ou grenat, en cubes de 0^m,008 de côté environ. Ceux de quelques détails mesurent de 15 à 20 millimètres. Il est probable que ces cubes proviennent de matériaux de mosaïques antiques, comme sont ceux des fragments du zodiaque de l'abbaye de Saint-Denis, du temps de Suger, aujourd'hui conservés au musée de Cluny.

« Il serait à désirer que l'on pût avoir des photographies ou des calques des fragments des mosaïques de Thiers, qui semblent des spécimens pour l'époque mérovingienne de cette branche de l'art décoratif en France. »

M. DE MONTAIGLON lit un rapport sur une série de filigranes de papiers relevés par M. Jules-Marie Richard, ancien archiviste du Pas-de-Calais, dans des documents du commencement du XIV^e siècle conservés à Arras ⁽¹⁾.

M. DE MONTAIGLON lit un rapport sur un récit de l'entrée de Charles VIII à Abbeville, en 1493, communiqué par M. Alcius Ledieu, correspondant du Comité dans cette ville :

« L'envoi de M. Alcius Ledieu, bibliothécaire de la ville d'Abbeville, est intéressant et mérite d'être imprimé. Le récit de l'entrée de Charles VIII à Abbeville en 1493, déjà signalé mais incomplètement, est écrit dans la plus pure forme picarde, ce qui a son prix comme exemple de dialecte. Je n'y insisterai pas, si ce n'est pour relever un mot de forme savante, *orfavorizé* (p. 3) et les « palletots chiquetés de

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 66.

velours et de soye, pour les rapprocher de ces vers de Charles d'Orléans (Éd. Guichard, p. 246) :

Laissez aller ces gorgias...
Dieu sçat s'ils auront froit aux bras
Par leur manche deschiquetée.

« Le plus intéressant, en dehors des détails particuliers des lieux et des noms propres, est certainement le texte de la partie dramatique de l'entrée. L'une, composée de quatrains en vers de dix pieds et que Charles VIII a vue en passant le long des hourts ou eschaffaux et qui étaient consacrés à huit mystères de la Vierge, fut jouée « par personnages sans plus », comme le dit le vieux narrateur. C'était donc des *dumb shows*, des montres muettes, comme on disait en Angleterre, des tableaux vivants, comme nous dirions aujourd'hui, expliqués par des cartouches d'inscriptions peintes. L'autre est une moralité allégorique ; le roi n'ayant pas eu le temps de s'y attarder, elle fut jouée le soir après son départ. Le poète qui l'avait écrite pour la ville, les acteurs qui s'étaient donné la peine de l'apprendre et de la monter, les spectateurs qui comptaient la voir et l'entendre, se la sont payée à eux-mêmes. Elle est écrite en vers de huit pieds et en huitains, dans la coupe habituelle du xv^e siècle. Le manuscrit ne les a pas coupés, pas plus qu'il n'a ponctué, ce qui est pourtant nécessaire à l'intelligence du sens. J'ai donc coupé en strophes et ponctué. Je n'ai modifié le texte, ni dans sa forme, ni dans son orthographe, mais il convient de l'éclaircir, l'éditeur devant se donner la peine que le lecteur n'a pas à se donner. La conscience du fac-similé absolument matériel, indispensable dans certains cas, est une infidélité quand il s'agit de textes modernes ; on obscurcit ce qui est clair.

« Ces remarques sont générales, parce que nos correspondants, qui le pourraient faire aussi bien, et même mieux que n'importe qui, laissent trop souvent à disposer leur manuscrit pour l'impression et ne mettent pas des notes qui leur semblent inutiles, parce qu'ils n'en ont pas besoin. Il est ici question que, pour aller à la rencontre du roi, on alla, en sortant de la ville, « jusques environ du mi-chemin de Lavers ». J'ai été autrefois à Abbeville, et je me suis peut-être promené, sans le savoir, sur le chemin de Lavers. Est-ce — mon érudition vient du *Dictionnaire des Postes* — le Grand-Lavers, ou Lavers-le-petit, commune de Cambron, tous deux du canton d'Abbeville ? Je pencherais pour le premier, mais je n'en sais rien ; M. Ledieu, qui le sait de reste, aurait dû nous le dire.

M. CHABOUILLET fait un rapport sommaire sur une proposition de

M. de Mély tendant à publier dans le recueil d'anciens inventaires que la Section d'archéologie est à la veille de mettre sous presse, une bibliographie des inventaires imprimés jusqu'à ce jour. Le Comité accepte en principe cette proposition qui répond à un vœu formé depuis longtemps par la Commission des inventaires. Mais avant de prendre une décision quelconque, il y a lieu de prier M. de Mély de vouloir bien achever son travail. Quant le manuscrit en sera définitivement établi, il sera soumis à la Commission des inventaires qui en fera l'objet d'un rapport à la Section d'archéologie.

M. GUIFFREY lit un mémoire sur des tapisseries du mobilier national conservées au château de Pau ⁽¹⁾. — Renvoyé au Comité de publication.

M. le SECRÉTAIRE déposé sur le bureau plusieurs mémoires que la Commission de Tunisie propose d'imprimer dans le *Bulletin*. — La Section approuve l'impression de ces mémoires.

L'ordre du jour appelle l'examen des propositions à faire à M. le Ministre pour les distinctions honorifiques qu'il doit accorder à l'occasion du Congrès de la Sorbonne.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 41.

SÉANCE DU 12 MARS 1888

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 20 février est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Berthomieu, correspondant du Comité à Narbonne, envoie la photographie et l'estampage d'une inscription sur bronze découverte sur la route d'Armissan, près de Narbonne. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Cazalis de Fondouce, correspondant du Comité à Montpellier, envoie une note sur une fonderie de bronze antique découverte aux environs de Montpellier. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Lacroix, correspondant du Comité à Valence, rend compte d'une découverte d'objets antiques en argent à Chatuzanges, près le Bourg-de-Péage (Drôme). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Sur les chiffres romains XII et XII et demi des monnaies impériales du IV^e siècle. — L'origine du marc. — Nouveau classement des monnaies bretonnes antérieures au monnayage de Philippe-Auguste. — La pile de Charlemagne, étude sur l'origine et les poids des deniers neufs et de la livre de Charlemagne, par M. Louis Blancard;

Les monuments historiques de l'arrondissement de Réthel, par M. Jadart;

Épigraphie romaine du Poitou, par M. B. Ledain;

La fonte des cloches, par M. Veuclin.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque des Sociétés savantes et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur une demande en reconnaissance d'utilité publique présentée par la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze à Brive. Le Comité, considérant que cette Société a déjà une dizaine d'années d'existence, que depuis sa fondation elle a publié annuellement de nombreux et intéressants

mémoires, qu'elle a fondé à Brive un musée archéologique, et que, grâce au nombre de ses membres, elle a pu réaliser de sérieuses économies, émet un avis favorable à cette demande.

M. DE LASTEYRIE lit un rapport sur une demande de subvention présentée par la Société des antiquaires du Centre. Le Comité, tenant compte de l'activité de cette Société et des nombreux sacrifices qu'elle fait journallement pour enrichir l'important musée lapidaire qu'elle a fondé, émet un avis favorable.

M. DE BARTHÉLEMY fait un rapport sommaire sur une communication de M. l'abbé Fillet, relative aux revenus de l'évêché de Die en 1475. Ce mémoire ne paraît point rentrer dans le cadre des travaux de la Section d'archéologie, le rapporteur propose de le renvoyer à la Section d'histoire. — Adopté.

M. Alexandre BERTRAND propose l'impression dans le *Bulletin* d'une lettre de M. Pilloy, correspondant du Comité à Saint-Quentin, annonçant la découverte d'une sépulture préhistorique près de Rouvroy (Aisne). — Adopté ⁽¹⁾.

M. A. DARCEL fait un rapport verbal sur une communication de M. P. de Cessac, correspondant du Comité à Guéret, sur la croix-reliquaire du moutier d'Ahun (Creuse).

« La description de l'œuvre d'orfèvrerie dont il s'agit est faite avec un soin scrupuleux qui, s'il est voisin de la minutie, ne peut qu'être approuvé quand il s'agit d'archéologie. Cette croix, fort incomplètement désignée dans un « Inventaire de la sacristie du moutier d'Ahun en 1656 », publié par M. G. Callier, dans le *Bulletin du Comité*, section d'archéologie, année 1883, p. 224, a été gravée et décrite dans la *Revue de l'art chrétien*, nouvelle série, t. IV, p. 84, par le même M. G. Callier.

« Celui-ci estime que la croix serait du xv^e siècle, et le pied sur lequel elle repose du xvii^e. Les deux anges assis de chaque côté d'une boîte-reliquaire posée sur la terrasse d'où sort la tige de support de la croix, portent leurs cheveux comme on a l'habitude de les faire à l'époque de Henri IV et de Louis XIII. M. de Cessac croit l'œuvre homogène et toute du xv^e siècle. En tous cas, elle a subi de grandes mutilations et d'évidents remaniements, fort bien indiqués par le correspondant du Comité.

⁽¹⁾ Voyez ci-après, p. 87, le texte de cette lettre.

« Mais, en égard à la description et à la représentation de la croix-reliquaire du moutier d'Ahun qu'il vient de rappeler, M. A. Darcel regrette de ne pouvoir proposer la publication de la description et des recherches sur l'histoire de cette pièce d'orfèvrerie que M. de Cessac a faites avec tant de soin. Cette œuvre est trop connue. »

M. de LASTEYRIE propose l'impression d'une notice adressée au Comité par M. Roman, correspondant du Comité à Embrun, et relative à une bulle de plomb appendue à un acte d'Othon, évêque élu de Gap, et daté du 19 juillet 1251. M. Roman a joint à sa communication un bon dessin que le rapporteur propose de reproduire dans le *Bulletin*. — Adopté⁽¹⁾.

M. de MONTAIGLON lit un rapport sommaire sur une communication de M. Pouy, correspondant du Comité à Amiens, relative à divers peintres du xvi^e siècle mentionnés dans une enquête faite par les maire et échevins d'Amiens. Le rapporteur en propose l'impression, mais sous le bénéfice des observations suivantes :

« Le Jean Bullant, maître maçon de la ville d'Amiens en 1575, doit être distingué de l'architecte du château d'Écouen. C'est ce que Berty a fort judicieusement établi⁽²⁾ en s'appuyant sur divers documents publiés par lui et par M. Dusevel. Ce dernier connaissait notamment le plan des marais de Cagny dont il est question dans la communication de M. Pouy. Lance⁽³⁾ a adopté les mêmes conclusions que Berty.

« L'ingénieur militaire du roy, Évrard, est aujourd'hui bien connu grâce à une publication récente de MM. Marcel Lallemend et Alfred Bonnette⁽⁴⁾. Le renseignement recueilli par M. Pouy viendra s'ajouter à ceux qui sont réunis dans cet ouvrage. »

M. Alfred DARCEL fait une communication verbale au sujet de l'*Inventaire de François de La Trémoille*, fait au château de Thouars en 1542, que vient de publier M. Louis de La Trémoille.

« Cette communication a pour objet deux articles qui sont peut-être destinés à jeter quelque lumière sur les pièces de céramique jadis connues sous le nom de faïences de Henri II, puis sous celui de

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 89, le texte de cette communication.

⁽²⁾ Berty, *Les grands architectes de la Renaissance* (1860), p. 160-164.

⁽³⁾ *Dictionn. des architectes français*, t. I, p. 114-115.

⁽⁴⁾ *Jean Evrard de Bar-le-Duc, premier ingénieur de Henri IV, sa vie, ses œuvres, sa fortification*, Bar-le-Duc, 1886, in-12.

faïences d'Oiron. Ce fut Benjamin Fillon qui, d'abord dans une *Lettre à M. Riocreux*, qui était comme une prise de date, puis dans son livre sur *l'Art de terre chez les Poitevins*, avait essayé de prouver que ces pièces, si recherchées par les amateurs, avaient été fabriquées au château d'Oiron par la famille de Gouffier, pour elle, le roi et ses amis. La discussion était habilement conduite, les preuves très ingénieusement groupées, mais il restait une objection. C'est que les carreaux de pavage qui existent encore dans certaines pièces du château d'Oiron et qui ont été certainement faites pour Claude Gouffier, car ils portent sa devise et son chiffre, sont de toute autre nature que les vaisselles dont il est question.

« Néanmoins, comme le nom de faïences de Henri II avait été donné à ces pièces sans autre raison que les armes, le chiffre et les emblèmes ordinaires du roi qu'on y rencontrait, on le changea en celui de faïences d'Oiron par les raisons que Benjamin Fillon avait données.

« Or, voici qu'un nom nouveau devra peut-être leur être imposé, d'après deux articles de l'inventaire du château de Thouars en 1542.

« Dans un cabinet (p. 28) il est trouvé « deux coppes de terre de Saint-Porchaire », et dans une garde-robe attenante « une grand boueste plate en carré, de deux pieds de long, en laquelle a esté trouvé deux sallières de terre de Saint-Porchayre ».

« Quelles sont ces pièces de céramique si précieuses que deux d'entre elles, sont conservées dans une boîte à côté d'un certain nombre d'objets précieux, dans la partie du château de Thouars plus spécialement habitée par le maître ? A cette question que M. Louis de La Trémoille lui a posée, M. Edmond Bonnaffé a répondu par une note insérée à la suite de l'inventaire, en se servant d'un document postérieur que l'éditeur lui a communiqué.

« C'est un second inventaire du même château de Thouars, dressé « en 1577, qui contient la mention suivante : « Au cabinet de Monseigneur, en une fenêtre ou armoyre de ung des cabinetz de mon dict « seigneur, a esté trouvé de la vesselle de terre d'Angleterre et d'aulture « faicte à Saint-Porchaire. »

« Ces pièces de vaisselle qui étaient des choses précieuses pourraient bien être les prétendues pièces du service de Henri II. Saint-Porchaire, voisin de Thouars, et d'ailleurs non loin d'Oiron, possède des argiles blanches et est encore un centre de fabrication de poteries communes, dont l'établissement ne remonterait pas cependant à une époque antérieure à Louis XIV. Saint-Porchaire appartient au territoire de Bressuire, dont le seigneur était Gilles de Laval-Montmorency, dont François de La Trémoille était en partie le suzerain, en qualité de

vicomte de Bressuire. Or les faïences de Henri II, les premières en date, et notamment une coupe qui existe encore, portent précisément les armes des Laval-Montmorency et des La Trémoille.

« M. Ed. Bonnaffé note encore que ces pièces sont faites en ce qu'on appelle de la terre de pipe ou faïence fine, qui, venue d'Angleterre à la fin du XVIII^e siècle, a supplanté les produits de nos faïenceries françaises. Leur réputation était déjà établie au XVI^e siècle, d'après les termes de l'Inventaire de 1577.

« M. Ed. Bonnaffé doit reprendre la question dans un prochain article destiné à la *Gazette des Beaux-Arts*. M. Alfred Darcel se contente de la présenter au Comité dans sa primeur, parce qu'elle continue des controverses qui ont ému naguère tout le monde des amateurs et des historiens de la céramique.

« Il ajoute que pendant une visite faite à Oiron il eut l'occasion d'interroger le curé sur le lieu probable de la fabrication de ces faïences si recherchées, et qui certainement doivent provenir du Poitou ou des régions environnantes, et que celui-ci, malgré toutes ses recherches, car la question le préoccupait, n'avait encore pu rien trouver, ni comme gisement d'argiles, ni comme débris de fabrication, ni même comme tradition. Mais ce ne sont que raisons négatives.

« L'inventaire que M. Louis de La Trémoille vient de publier à ses frais et avec un grand luxe, fait suite à une précédente publication, *Le Livre de comptes de Guy de La Trémoille et de Marie de Sully*, 1395 à 1406 ; il sera certainement suivi du second inventaire du château de Thouars, celui de 1577. Il sera intéressant de voir les modifications que le mobilier de la résidence de ce grand seigneur aura subies en un tiers de siècle.

« Il serait à désirer que tous les possesseurs d'archives précieuses imitassent l'intelligente libéralité de M. Louis de La Trémoille, en les faisant ainsi connaître au public. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE dépose sur le bureau un mémoire de M. Flouest *Sur un autel de lavaire découvert à Nîmes*. Il prie le Comité de renvoyer ce mémoire à l'examen de M. A. Bertrand, plus compétent que lui pour la connaissance des croyances et des dévotions familières aux classes inférieures de la population gauloise après la conquête.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte ensuite d'un envoi de M. Delort, professeur au collège d'Uzès.

« M. Delort annonce la découverte d'une sépulture, faite le 31 jan-

vier 1887, dans un champ appartenant à M. L. Ode. Près de la tête du squelette on a recueilli une monnaie d'Auguste, au revers de l'autel de Lyon, deux lampes en terre noire et un vase également en terre noire, de 0^m,12 de hauteur, présentant la forme d'un calice allongé avec cinq renforcements autour de la panse. Plus loin on a trouvé deux vases en terre rouge très minces. Ces renseignements sont contenus dans une lettre de M. Ode, écrite de Le Moine, près Chuselan. Il est probable que c'est là le nom de la localité où cette découverte a été faite, quoique M. Delort ne l'indique pas.

« M. Delort parle également, d'une manière très sommaire, de la découverte d'une mosaïque et de diverses inscriptions, mais il n'entre dans aucun détail sur l'endroit où ces trouvailles ont eu lieu et n'indique ni le sujet de la mosaïque, ni le texte des inscriptions. Il ajoute cependant qu'il s'est transporté dans un village, sans doute voisin d'Uzès, mais dont il ne dit pas le nom, et qu'il y a copié l'inscription suivante, servant de dalle de foyer chez un paysan :



« Il est évident que la première lettre de la seconde ligne ne peut pas être un O et que c'est ou bien un Q, initiale du prénom *Q(uintus)*, ou bien un D, initiale du prénom *D(ecimus)*. Il faut donc transcrire :

D(iis) m(anibus) Q(uinti) [ou D(ecimi)] Caranti(i) Valentini.

« Le gentilice *Carantius* est assez fréquent en Narbonnaise. On le rencontre à Nîmes et aux environs ⁽¹⁾ : *Carantia Lais*, *Carantius Daphnus*, *Carantius Fortunatus*, *Sex. Carantius Onesimus*. Il est porté par un vétéran d'une cohorte prétorienne, originaire de Vienne et colonisé par Vespasien à Reate dans la Sabine ⁽²⁾, *C. Carantius Verecundus*. On le remarque également à Genève dans la célèbre inscription du centurion *M. Carantius Macrinus* ⁽³⁾. On peut le

⁽¹⁾ Voir la table de l'*Histoire de Nîmes* par Mesnard.

⁽²⁾ Allmer, *Inscript. de Vienne*, t. I, n° 106.

⁽³⁾ *Ibid.*, n° 108.

rapprocher du cognomen *Carantillus* et des noms géographiques *Carantomagus* et *Carantonus*. »

M. DE MONTAIGLON lit un rapport sur diverses communications de M. de Martonne, archiviste de la Mayenne (1).

M. Eugène MÜNTZ fait un rapport sommaire sur une communication de M. Cortez, relative à divers artistes qui travaillèrent au commencement du XVI^e siècle à Saint-Maximin (Var). Il conclut à l'impression de ce travail et des documents qui y sont joints. — Adopté (2).

M. le Secrétaire communique à la Section divers mémoires dont la Commission de Tunisie demande l'impression dans le *Bulletin*. — Adopté.

La séance est levée à quatre heures moins un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

(1) Voir ci-après, le texte de ce rapport.

(2) Voir ci-après, le texte de ce rapport.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1888

PRÉSIDENTE DE M. CHABOUILLET

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès verbal de la séance du 12 mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le Directeur des Beaux-arts communique une lettre de M. De-maeght, membre de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran, relative à l'état d'abandon dans lequel se trouvent des inscriptions précieuses découvertes sur le territoire algérien. — Renvoi à M. Boeswilwald.

M. le Directeur des Beaux-arts transmet également au Comité d'archéologie une note du président de la Société Ramond, à Bagnères-de-Bigorre, relative aux fouilles de Bartiès. — Renvoi à M. Bertrand.

M. l'abbé Garnier, correspondant du Comité à Corlie (Haute-Marne), rend compte des fouilles faites par lui au village de Balesmes, et sollicite une indemnité pour les continuer. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Merlet, membre non résident du Comité à Chartres, envoie copie d'un Inventaire des biens meubles de l'abbaye de Neaufle-le-Vieux en 1399. — Renvoi à M. Darcel.

M. Pilloy, correspondant du Comité à Saint-Quentin, adresse une note sur la découverte d'un cimetière franc dans les falaises de l'Oise. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

La Société académique de l'Aube adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Léon Maître fait hommage au Comité du III^e fascicule de ses *Villes disparues de la Loire-Inférieure*. Ce fascicule sera déposé à la bibliothèque des Sociétés savantes, et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. BOESWILWALD rend compte d'une communication de M. Liénard, correspondant du Comité à Verdun, relative à des marques de tâcherons, apposées comme signatures au bas d'un marché passé par

devant notaire le 26 avril 1680, entre six tailleurs de pierre d'une part et un sous-entrepreneur de maçonnerie de l'autre, en vue de l'exécution des fortifications de Verdun. Ces marques, dit M. Liénard, sont identiques à celles adoptées par les tailleurs de pierres du XII^e siècle. Mais il n'indique pas les monuments sur lesquels il a pu constater cette parfaite ressemblance. Il fait remarquer avec raison que ces marques sont médiocrement dessinées et n'ont pas la précision de celles qui sont gravées sur la pierre. On voit que les signataires étaient plus habiles à manier la plume que le ciseau.

Le rapporteur termine en proposant de joindre la note de M. Liénard aux autres documents concernant les marques de tâcherons, que possède déjà le Comité.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'une communication de M. Berthomieu, relative à une importante inscription romaine sur bronze, récemment découverte à Narbonne ⁽¹⁾.

Plusieurs membres demandent à l'administration des renseignements sur le projet qu'elle aurait formé de fondre la Bibliothèque des Sociétés savantes dans les collections de la Bibliothèque Nationale. Ils émettent le vœu que la Bibliothèque des Sociétés savantes conserve toujours son individualité propre et son organisation actuelle, quelque soit le lieu où elle sera conservée.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

¹⁾ Voir ci-après, le texte de cette communication.

LOI

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS

ET OBJETS D'ART

Ayant un intérêt historique et artistique.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I^{er}

CHAPITRE I^{er}. — *Immeubles et monuments historiques ou mégalithiques.*

Art. 1^{er}. — Les immeubles par nature ou par destination dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, seront classés en totalité ou en partie par les soins du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts.

Art. 2. — L'immeuble appartenant à l'État sera classé par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, en cas d'accord avec le ministre dans les attributions duquel l'immeuble se trouve placé. Dans le cas contraire, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, sera classé par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, s'il y a consentement de l'établissement propriétaire et avis conforme du ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé. En cas de désaccord le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Art. 3. — L'immeuble appartenant à un particulier sera classé par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, mais ne pourra l'être qu'avec le consentement du propriétaire. L'arrêté déterminera les conditions du classement.

S'il y a contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de cet acte, il sera statué par le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, sauf recours au conseil d'État statuant au contentieux.

Art. 4. — L'immeuble classé ne pourra être détruit, même en

partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts n'y a donné son consentement.

L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ne pourra être poursuivie qu'après que le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts aura été appelé à présenter ses observations.

Les servitudes d'alignement et autres qui pourraient causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés.

Les effets du classement suivront l'immeuble classé, en quelques mains qu'il passe.

Art. 5. — Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des monuments classés ou qui seraient de sa part l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier propriétaire.

Il pourra, dans les mêmes conditions, poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

Art. 6. — Le déclassement, total ou partiel, pourra être demandé par le ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble classé, par le département, la commune, la fabrique, l'établissement public et le particulier propriétaire de l'immeuble.

Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes distinctions que le classement.

Toutefois, en cas d'aliénation consentie à un particulier de l'immeuble classé appartenant à un département, à une commune, à une fabrique, ou à tout autre établissement public, le déclassement ne pourra avoir lieu que conformément au paragraphe 2 de l'article 2.

Art. 7. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux monuments historiques régulièrement classés avant sa promulgation.

Toutefois, lorsque l'État n'aura fait aucune dépense pour un monument appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé de droit dans le délai de six mois après la réclamation que le propriétaire pourra adresser au ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

CHAPITRE II. — *Objets mobiliers.*

Art. 8. — Il sera fait, par les soins du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, un classement des objets mobiliers appar-

tenant à l'État, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

Art. 9. -- Le classement deviendra définitif si le département, les communes, les fabriques, et autres établissements publics n'ont pas réclamé dans le délai de six mois, à dater de la notification qui leur en sera faite. En cas de réclamation, il sera statué par décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Le déclassement, s'il y a lieu, sera prononcé par le ministre de l'Instruction publique et des beaux arts. En cas de contestation, il sera statué comme il vient d'être dit ci-dessus.

Un exemplaire de la liste des objets classés sera déposé au ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts et à la préfecture de chaque département, où le public pourra en prendre connaissance sans déplacement.

Art. 10. Les objets classés et appartenant à l'État seront inaliénables et imprescriptibles.

Art. 11. — Les objets classés appartenant aux départements, aux communes, aux fabriques ou autres établissements publics, ne pourront être restaurés, réparés, ni aliénés par vente, don ou échange, qu'avec l'autorisation du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts.

Art. 12. -- Les travaux, de quelque nature qu'ils soient, exécutés en violation des articles qui précèdent, donneront lieu, au profit de l'État, à une action en dommages-intérêts contre ceux qui les auraient ordonnés ou fait exécuter.

Les infractions seront constatées et les actions intentées et suivies devant les tribunaux civils ou correctionnels, à la diligence du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts ou des parties intéressées.

Art. 13. -- L'aliénation faite en violation de l'article 11 sera nulle, et la nullité en sera poursuivie par le propriétaire vendeur ou par le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés contre les parties contractantes et contre l'officier public qui aura prêté son concours à l'acte d'aliénation.

Les objets classés qui auraient été aliénés irrégulièrement, perdus ou volés, pourront être revendiqués pendant trois ans, conformément aux dispositions des articles 2279 et 2280 du Code civil. La revendication pourra être exercée par les propriétaires et, à leur défaut, par le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts.

CHAPITRE III. — *Fouilles.*

Art. 14. — Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'État, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts, et aviser immédiatement le préfet du département des mesures qui auront été prises.

Le préfet en référera, dans le plus bref délai, au ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avisera le préfet. Sur le rapport du préfet et après avis de la Commission des monuments historiques, le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain en tout ou en partie pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

Art. 15. — Les décisions prises par le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, en exécution de la présente loi, seront rendues après avis de la Commission des monuments historiques.

CHAPITRE IV. — *Dispositions spéciales à l'Algérie et aux pays de protectorat.*

Art. 16. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions, qui pourraient exister sur et dans le sol des immeubles appartenant à l'État ou concédés par lui à des établissements publics ou à des particuliers, sur et dans les terrains militaires, est réservée à l'État.

Art. 17. — Les mêmes mesures seront étendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France et dans lesquels il n'existe pas déjà une législation spéciale.

Disposition transitoire.

Art. 18. — Un règlement d'administration publique déterminera les détails d'application de la présente loi.

La présente loi délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 30 mars 1887.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

*Le ministre de l'Instruction publique
et des beaux-arts,*

BERTHELOT.

PROGRAMME
DU
CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
EN 1888

Section d'Archéologie.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, ayant existé dans les provinces.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine ; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier ; tous les archéologues se rappellent les étranges bévues dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs, ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui ; ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments ; ou, tout au moins, ils servent à détruire ces légendes qui, dans bien des musées, entourent les monuments et sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des Sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le xvi^e siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent.

Il ne s'agit point de faire un travail d'ensemble sur les sarcophages antiques conservés en Gaule, ce qui offrirait à coup sûr un grand intérêt, mais serait une entreprise difficile et de longue haleine. Le Comité invite simplement ses correspondants à rechercher les monuments encore

inconnus qui pourraient plus tard prendre place dans un *corpus* analogue à celui que M. Le Blant a consacré aux sarcophages chrétiens. Il souhaite surtout qu'on recherche la provenance des monuments ou fragments de monuments de ce genre qui se sont conservés dans divers musées ou églises de province, et qu'on étudie les légendes qui, fort souvent, se sont attachées à ces monuments et dont il est si difficile aux savants étrangers à la région de retracer les détails et de découvrir l'origine.

3° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent entre eux un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

4° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs en même temps que leur pittoresque les séduit. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces ruines, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires

pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

5° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, tels que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit seulement devoir insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

6° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées.

On peut répondre de deux façons à cette question : soit en faisant un catalogue raisonné de tous les tissus anciens existant dans une ville ou dans une région déterminée ; soit en donnant la description critique de tapisseries ou de tissus inédits. Dans ce dernier cas, on ne saurait trop insister pour que les communications soient accompagnées de dessins ou de photographies.

7° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères qui permettent de distinguer leurs produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans nos petites églises du Centre et du Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, et d'en dresser des listes raisonnées. C'est à eux surtout qu'il appartient de rechercher l'histoire de ces objets, de savoir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

8° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

Voici longtemps qu'aucune communication de ce genre n'a été faite à la Sorbonne. Il ne manque point cependant dans nos collections provinciales de spécimens inédits de ces curieux et élégants carrelages qui garnissaient jadis le sol de nos chapelles et l'intérieur de nos châteaux. En les signalant à l'attention des archéologues on devra s'efforcer toujours de rechercher les centres de fabrication d'où ces carrelages proviennent.

DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN

A SAINT-QUENTIN (AÏSNE)

Communication de M. Théophile Eck.

Vers le milieu du mois de mars de l'année 1886, des ouvriers occupés à des travaux de terrassement, dans un champ situé au sud de Saint-Quentin (l'Augusta Veromanduorum des Romains), au lieu dit la Croix-Saint-Claude, découvrirent, sans y apporter la moindre attention, des sépultures antiques.

Le fait ne parvint à mes oreilles qu'assez tard, alors que déjà plusieurs tombes avaient été bouleversées et le mobilier de chacune d'elles complètement détruit. Aussitôt que je fus informé de la chose, je pris les dispositions nécessaires pour empêcher les déprédations que deux marchands d'antiquités venaient d'y commettre, sans autorisation préalable, et pour me livrer à des fouilles immédiates. Grâce à l'extrême obligeance et au désintéressement complet de l'administration des Hospices civils, propriétaires du terrain, j'explorai la nécropole gallo-romaine sans plus tarder.

Je dois dire que sous le Haut-Empire, cinq voies de premier ordre rayonnaient autour de Saint-Quentin, et que c'est à droite de l'une d'entre elles, sur le bord même de la grande chaussée de Saint-Quentin à Reims, aujourd'hui recouverte de près de 3 mètres de terre, et qui montre encore d'assez beaux tronçons intacts à quelques kilomètres de là, que furent trouvées les inhumations qui font l'objet de cette notice.

Les offrandes que je fus assez heureux pour y rencontrer, sont exactement les mêmes que celles qui furent exhumées par moi l'année précédente autour du camp romain de Vermand. Je me suis trouvé en présence d'un cimetière du IV^e siècle, et, ce qui le prouve surabondamment, c'est non seulement le mobilier funéraire si varié et si caractéristique en même temps ; mais encore, ce sont les monnaies recueillies dans chaque tombe et qui, réunies, embrassent la période qui va de Constance II (317 à 351 ap. J.-C.), à Gratien (359 à 383 ap. J.-C.).

Dans un sol exclusivement crayeux, les squelettes, à crânes dolichocéphaliques pour la plupart, admirablement conservés, gisaient la tête au sud, les pieds au nord et les mains croisées sur le pubis.

Quant aux fosses, j'ai constaté qu'elles avaient une profondeur extrêmement variable : c'est ainsi que plusieurs d'entre elles, surtout celles qui étaient au nord, n'avaient été creusées que de 0^m,75, alors que d'autres, plus richement meublées, atteignaient près de 3 mètres de profondeur. Chaque corps avait été déposé dans une caisse sépulcrale en bois d'une épaisseur peu commune, puisque les clous qui servaient à lier l'assemblage constituant le cercueil, et trouvés en place, mesuraient de 15 à 18 centimètres de longueur.

De chaque côté des tibias, j'ai invariablement recueilli, aussi bien sur les hommes que sur les femmes, les restes d'épaises semelles de cuir (*calceus*), sans talons, garnies sur toute leur étendue de gros clous à tête ronde où je n'ai remarqué aucune trace d'usure. N'est-ce pas là une preuve évidente que ces chaussures étaient chaque fois neuves, ou bien que soigneusement réparées, elles devaient servir au défunt pour entreprendre le grand voyage posthume ?

Quarante-cinq tombes ont été jusqu'ici reconnues, puis fouillées. Je ne doute pas un seul instant que le nombre de celles qui restent à explorer dans les environs ne soit de beaucoup supérieur à ce chiffre. Il ne faudrait pas pour le prouver se livrer à un bien long examen. A différentes époques il a été trouvé à Saint-Quentin des sépultures par incinération ; les années 1634 et 1639, entre autres furent fertiles en découvertes de ce genre, puisque, suivant les témoignages contemporains, le nombre des urnes en verre contenant des cendres, fioles, médailles, etc., mises à jour au nord de la ville était infini. Or, il est probable que malgré l'extension que prit Vermand sous les Constantins, Saint-Quentin demeura assez peuplé pour que durant le iv^e siècle il y ait eu des inhumations en nombre considérable.

Ce qui a été découvert jusqu'ici à la Croix-Saint-Claude offre un réel intérêt au point de vue historique. C'est ainsi que des bijoux d'or, de superbes vases de bronze côtelés, godronnés ou avec fleurs aquatiques, des récipients en étain, des coffrets funéraires en bronze et bois, des verreries d'une fort belle irisation, de la céramique rouge vernissée, d'un grain plus fin que celle de Vermand et malaxée avec beaucoup de soin, de la poterie grise et noire, des fibules, boucles, ornements variés et cuillères d'argent et de bronze, des bracelets et des bagues de différentes matières, des colliers en perles de verre de diverses couleurs, des peignes et des coffrets en os décorés de cercles centrés et de lignes, une petite plaque d'argent sur laquelle se trouve fait au repoussé un visage humain, des épingles à cheveux en argent et en bronze à têtes rondes, striées, polyédriques ou plates, d'autres en os

surmontées ou d'une pomme de pin ou d'un buste de femme à chevelure monumentale haut de trois centimètres, des pinces à épiler, des pierres à aiguiser en schiste ardoisé, des armes telles que haches, couteaux, efforces, etc., etc., ont été retirés, puis déposés au musée archéologique de la ville, grâce à l'obligeance des Hospices et de la Société académique.

Je ne puis entrer dans le détail des sépultures, parce que cela me conduirait trop loin. Qu'il me suffise d'en citer deux ou trois parmi les plus intéressantes.

Une jeune femme avait sur la tête deux épingles d'argent; au cou, un collier composé de vingt-huit grosses perles d'or fusiformes, et, de chaque côté de la tête, une paire de pendants d'oreilles en or, faites de filigrane, et figurant une fleur à quatre lobes; dans chacun de ces lobes se trouvait une perle d'émeraude maintenue en suspension au moyen d'un simple fil d'or. Le squelette avait à la main droite deux deniers d'argent; sur les genoux un bassin de bronze renversé, avec fortes bossettes ondulées du bord jusqu'au pied; un second vase du même métal, mais plus grand, se trouvait au delà des pieds; celui-là est décoré de feuilles d'eau en relief vers l'intérieur. A côté, un coffret funéraire en bronze estampé, avec Hercule, Jupiter et Minerve pour sujets sur le même registre, renfermait un second collier fait de perles opaques en pâte verte, puis une splendide aiguïère (*præfericulum*) en verre blanc, un flacon de verre vert à anse et à six pans, un *poculum* noir, deux plats rouges, dont un très grand, une lagène rouge et un plateau en étain, contenant, outre la céramique, les ossements d'un petit mammifère.

Une autre fosse, contenant un homme de grande taille, m'a donné à la hauteur de la main droite un anneau en bronze, une hachette en fer, une boucle en argent, un ferret d'argent, et, sous le menton du sujet, une de ces fibules ansées et cruciformes si communes dans la Gaule-Belgique. Il y avait aux pieds une *patena* noire dans laquelle se trouvaient les ossements d'une poule, un *poculum* gris, une large coupe en étain, une lagène rouge, une aiguïère en verre, une coupe apode en verre également, ainsi qu'une grande et belle urne rouge, peinte à la barbotine, et montrant sur le haut de la panse cette inscription BIBE TE.

Un peu plus tard, je retirai d'une autre sépulture un vase de terre rouge vernissée, peint à la barbotine, mais d'une autre forme et ayant cette fois sur le haut de la panse le mot MISCE. Ce genre de vase avec reliefs a été rencontré quatre fois au cours des fouilles.

Aux poignets d'une autre femme, se trouvaient quatre bracelets

dont trois en bronze et un en verre noir. Au médus de la main gauche, trois bagues de bronze et une quatrième faite d'un fil de corne(?) roulé en spirale dix ou douze fois, pour former un anneau plat d'une facture irréprochable. Je n'ai ramassé aux pieds qu'une petite coupe apode en verre verdâtre.

Comme je l'ai dit, je ne crois pas utile d'entrer dans de plus longs détails sur le mobilier de chaque sépulture qui se répète souvent. J'ajouterai que cette nécropole se trouve sur la rive gauche de la Somme, qu'elle est éloignée de mille mètres du cours de la rivière et de deux mille mètres du vaste cimetière à incinérations découvert au xvii^e siècle. C'est là une constatation qui a sa valeur puisque jusqu'ici on n'avait découvert de vestiges antiques que sur la rive droite où se trouvait le municépe gallo-romain. Il faut donc conclure qu'un quartier, dont l'importance m'échappe encore, s'étendait également sur la rive gauche, séparé de la cité par le fleuve et par de profonds marais de 500 mètres au moins de largeur. Les deux quartiers communiquaient entre eux au moyen de la voie qui, traversant le marécage, conduisait de Saint-Quentin à Reims.

Parfaitement déterminée par moi au moyen de tranchées et de sondages, cette voie qui, passant par *Augusta Veromanduorum*, se dirigeait dans l'autre sens sur Amiens, par Vermand, pouvait avoir, selon toute apparence, vingt mètres de largeur. J'ai recueilli dans le déblai fait pour déterminer cette largeur, de même que dans certaines tombes, avec de nombreuses tuiles à rebords jaunes et rouges, de petits cubes gris et blancs, ayant appartenu à une mosaïque détruite dans l'antiquité même. Ces cubes gisaient au milieu de la craie, sans mélange d'aucune autre terre, preuve évidente que des constructions s'élevaient dans les environs, probablement sur le sommet de la colline appelée de nos jours Petit-Neuville.

THÉOPHILE ECK,

Conservateur des musées de Saint-Quentin.

DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE FRANCO

A SURESNES

Rapport de M. Alexandre Bertrand sur une communication de M. Guégan.

M. Guégan, dont nous devons louer le zèle infatigable, nous donne avis de la découverte d'un nouveau cimetière franco faite en Seine-et-Oise, à la suite des travaux du chemin de fer de Saint-Cloud à Puteaux, suivis de fouilles régulières exécutées sous sa direction.

Nous regrettons que ce rapport soit trop étendu pour que nous en puissions proposer l'insertion dans le *Bulletin*, attendu que, bien qu'intéressant, il ne nous apprend, à part le fait de la découverte de ce nouveau cimetière, aucun fait qui n'ait déjà été signalé. Nous nous contenterons donc d'une analyse succincte en demandant que le rapport et les dessins soient déposés au Musée de Saint-Germain.

A la partie supérieure d'une tranchée profonde de 20 à 30 mètres pratiquée à flanc de coteau près de la gare de Suresnes et du côté qui regarde Paris, les ouvriers terrassiers, dit M. Guégan, viennent de mettre à jour une série de sarcophages en plâtre avec ornement en relief dont le caractère ne peut donner lieu à aucune discussion. — Ce cimetière est de l'époque franco ou mérovingienne.

M. Marais, chef de la section de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, chargé de la direction des travaux, s'étant mis très obligeamment à la disposition de M. Guégan, ce dernier résolut de poursuivre les fouilles. — Les cercueils de plâtre, bien que le contenu en eût été transporté religieusement au cimetière communal, présentaient en effet par eux-mêmes des détails intéressants. — Sur les flancs de ces sarcophages se voyaient soit des croix insérées dans des cercles concentriques ou tangents analogues à ceux qui, il y a quelques années, avaient été remarqués sur des sarcophages analogues tant à Paris qu'à Nanterre. Il était intéressant de savoir ce que pouvaient contenir ces sarcophages. — Deux cercueils furent d'abord fouillés ; le premier, malheureusement, sans grand résultat : des ossements, — mais ni vases, ni fibules ; — une plaque en fer très oxydée pouvant représenter les restes d'une plaque de ceinturon, purent seuls être recueillis.

La fouille du second cercueil fut un peu plus satisfaisante. Outre plusieurs boucles de bronze avec traces de cuir, reste d'une ceinture, on put en retirer une lame de fer de 0,^m30 centimètres de long sur

0^m,04 de large, un *scramasaxe* ou long couteau déposé à la gauche du squelette. — Au côté droit se voyaient, mais presque complètement détruits par la rouille, les fragments d'une longue épée de fer ; aux pieds du squelette gisait une espèce de cruchon en terre grossière. Le caractère de la tombe était donc bien déterminé, c'était la tombe d'un guerrier, mais d'un guerrier évidemment d'ordre inférieur. — Cette première fouille avait lieu le 23 octobre.

Le 30 octobre, nouvelle exploration. — Cette seconde exploration a fourni :

- 1° Le fond d'une fiole à parfum en verre irisé de la catégorie des fioles dites lacrymatoires.
- 2° Des fragments d'assiettes contenant probablement des aliments destinés au mort.

Troisième exploration, le 13 novembre. — Ont été découverts :

- 1° Un fragment d'épée de fer, une bouterolle, retrouvés dans les terres du premier cercueil exploré le 23 octobre.
- 2° Un crucifix en bronze d'environ 10 centimètres de longueur, aux branches fleuronées, pouvant remonter au XIII^e siècle. Ce crucifix s'était trouvé mêlé aux terres des cercueils rejetées sur les flancs de la colline et tamisées par les ouvriers. Il est inutile d'ajouter que ce crucifix n'était en relation aucune avec le cimetière franc.

Nous prions de voter des remerciements à M. Guégan, qui fait toutes ces explorations à ses frais.

ALEXANDRE BERTRAND,
Membre du Comité.

L'HISTOIRE DE SAINT JEAN

ET

L'HISTOIRE DE PSYCHÉ

TAPISSERIES DU MOBILIER NATIONAL CONSERVÉES AU CHATEAU DE PAU

Communication de M. J. Guiffrey, membre du Comité.

1. — *Histoire de saint Jean.*

Parmi les plus anciennes et les plus précieuses tapisseries du Mobilier national se place au premier rang une tenture en cinq pièces représentant des scènes de la légende de saint Jean-Baptiste. Comme ces tapisseries sont déposées depuis quarante ans et plus dans le château de Pau, et dans une partie du château peu accessible aux visiteurs ordinaires, elles ne sont guère connues de d'un petit nombre de personnes. Il est vrai de dire que, dans ces dernières années, elles ont fait l'objet de différentes études et ont été, par là, signalées à l'attention des érudits; mais cela ne suffit pas, elles mériteraient d'être enlevées des salles obscures où elles sont tendues pour reprendre leur place, soit dans les magasins du Mobilier national d'où elles sortiraient dans les circonstances propices, soit, ce qui vaudrait mieux, dans le musée rétrospectif des Gobelins.

Dans une étude sur *les tapisseries du château de Pau*⁽¹⁾, M. André Gorse a donné une première description quelque peu détaillée de la tenture de saint Jean-Baptiste. Plus récemment, M. Paul Lafond a publié dans le journal *l'Art*⁽²⁾, un travail qui rectifie sur plusieurs points celui de M. Gorse. Cet article a le grand avantage d'être accompagné de dessins au trait reproduisant les sujets des tapisseries sans les bordures. Une récente visite au château de Pau m'a permis d'examiner à loisir les tapisseries de l'histoire de saint Jean, et je viens résumer ici le résultat de mes observations personnelles qui ne sont pas toujours d'accord avec celles des érudits qui ont étudié ces pièces avant moi.

⁽¹⁾ Pau, Léon Ribaut, 1881, in-8, 36 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.*)

⁽²⁾ Année 1886, tome I^{er}, p. 121.

L'histoire de saint Jean se compose, on l'a dit, de cinq pièces. Ces pièces, d'une hauteur uniforme de 1^m,50 environ, ont une largeur variant de 3^m,50 à 4 mètres, sauf un panneau plus étroit que les autres et sur lequel nous aurons occasion d'insister longuement.

Les sujets représentent : 1^o saint Jean baptisant le Christ ; 2^o deux scènes distinctes, sur la même tapisserie : d'un côté, une prédication de saint Jean, de l'autre, le Christ recevant les envoyés du Précurseur ; 3^o une composition de quatre personnages, dont la singularité a frappé tous les écrivains qui se sont occupés de cette suite, sans qu'aucun d'eux ait découvert le mot de l'énigme. Sur un tertre abrité par des arbres touffus, un homme à longs cheveux épars, habillé d'un vêtement composé de feuilles d'arbres, fabrique une grosse tresse en jonc sous la surveillance d'une femme assise de face, portant sur la tête une haute couronne de délicate orfèvrerie et tenant de la main gauche une sorte de martinet, composé de trois cordes attachées à un bâton et terminées par des balles de plomb. À gauche de cette femme, deux personnages debout, portant le costume bourgeois de la fin du xv^e siècle, semblent échanger leurs impressions sur la scène qui se passe devant eux. Cet étrange tableau peut-il rentrer dans l'histoire de saint Jean-Baptiste ? C'est ce que nous examinerons tout à l'heure ; 4^o une femme, accompagnée de plusieurs suivantes, remet une tête posée sur un plat à un vieillard vêtu de riches vêtements et portant sur la tête une couronne fermée. On a vu dans cette composition Salomé remettant la tête de saint Jean à Hérode ; 5^o sur un char traîné par deux chevaux est déposée la tête de saint Jean qu'escortent un roi et différents personnages dans l'attitude du plus profond respect.

Les acteurs de ces diverses scènes portent tous le costume de la fin du xv^e ou du commencement du xvi^e siècle. L'exécution des modèles sur lesquels a été tissée cette série, peut donc être placée entre 1480 et 1510. C'est d'ailleurs le moment où l'art de la tapisserie arrive à son apogée, parvient à une perfection qu'on a rarement égalée, qu'on n'a jamais dépassée depuis. La tenture du château de Pau est certainement un des spécimens les plus parfaits de la délicatesse inouïe à laquelle ont pu atteindre les tapissiers à la fin du moyen âge. La peinture ne saurait pas donner plus de finesse et de légèreté à la représentation de la barbe blanche d'un vieillard comme celle du Roi qui paraît dans les deux dernières scènes, ou celles des apôtres qui accompagnent Jésus dans le deuxième tableau. Cette suite est donc, au point de vue de l'exécution, une des plus précieuses de la riche collection du Mobilier national qui n'en possède pas d'autre de date aussi ancienne. Raison de plus pour ne pas laisser ces tapis-

series au fond d'un palais où peu de personnes sont admises à les admirer.

Quant au lieu de la fabrication de l'histoire de saint Jean, les éléments manquent absolument pour arriver à une conclusion sérieuse. Ont-elles été exécutées dans un atelier flamand, ou dans le centre de la France, à Bruges ou à Bruxelles, à Paris ou à Tours? C'est une question à laquelle il est d'autant plus difficile de répondre que certains détails qui pourraient mettre sur la trace de la vérité ne présentent pas tous les caractères désirables d'authenticité.

Je m'explique : toutes les personnes qui ont examiné un peu attentivement cette tenture n'ont pas manqué de remarquer que les cinq pièces sans exception, offraient une particularité fort étrange. Le champ du panneau central est divisé en trois zones d'égale hauteur à peu près ; sur la zone du milieu sont rangés sur un même plan tous les personnages dont les coiffures ou les pieds dépassent de fort peu la largeur de cette zone. Cette partie est d'une exécution incontestablement plus soignée que les frises, inférieures ou supérieures, ajoutées après coup. Non pas que le travail de raccordement n'ait été fait avec une grande habileté ; mais la différence des colorations et aussi une certaine infériorité dans le tissage des deux bandes additionnelles trahit au premier abord le traitement barbare qui a été appliqué aux cinq tapisseries. Les photographies rendent ces légères dissonances très sensibles. On remarquera notamment sur le panneau divisé en deux sujets que les fleurettes semées à profusion sur le sol sont beaucoup plus grossières sur la bande inférieure que sur la frise centrale.

Il y a donc eu là un remaniement incontestable, dont il est impossible de déterminer la cause et la date, mais qui paraît avoir été exécuté à une époque assez rapprochée de l'exécution des tapisseries.

La bordure, elle aussi, nous semble une addition postérieure à l'exécution des sujets. Elle est formée, dans quatre pièces sur cinq, d'élégants rinceaux en couleur de bronze doré sur fond bleu clair. Sur deux tapisseries, les rinceaux sont interrompus par un cartouche portant les lettres FF ; dans une troisième, celle de la présentation de la tête de saint Jean, il existe aussi deux cartouches, l'un dans la bordure supérieure, l'autre dans la bordure inférieure ; mais ces cartouches sont vides. On a voulu voir dans ces lettres FF les initiales de François I^{er}, qu'on lisait ainsi : *Franciscus Francix*. Une pareille explication, contraire à tous les usages, nous paraît inadmissible, en l'absence de tout emblème, couronne, fleur de lis, salamandre, caractérisant le roi de France. Le déchiffrement de cette énigme offrirait

peu d'intérêt d'ailleurs, puisque les bordures n'appartiennent pas aux tapisseries et ne pourraient servir en aucun cas à déterminer leur date et leur première origine.

En effet, cet encadrement de rinceaux imitant le bronze doré nous semble de beaucoup postérieur aux légendes de saint Jean. Est-il du XVI^e, est-il du XVII^e siècle seulement? En présence de ces incertitudes, la légende qui voit dans les deux F fleuris de la bordure, l'initiale de François I^{er} tombe d'elle-même.

Malheureusement, nous ne possédons sur ces précieux spécimens de l'art du tapissier aucun document plus ancien que le dernier tiers du XVII^e siècle. Encore, aucun de ceux qui se sont occupés de l'histoire de saint Jean n'a-t-il su découvrir le témoignage écrit dont nous allons dire quelques mots.

M. André Gorse et, après lui, M. Paul Lafond racontent que l'histoire de saint Jean paraît dans un inventaire de meubles envoyés du château de Pau à Nérac, sous cette désignation : « huit pièces de l'histoire de saint Jean rehaussées d'or », et ils ajoutent qu'après diverses pérégrinations ces tapisseries arrivèrent à Paris. Le rapprochement était sans doute séduisant. Quoi de plus simple que de supposer la perte de trois pièces et d'identifier les tapisseries conservées à Pau en 1578 avec celles qui décorent encore le château en 1888. Il est fâcheux que l'Inventaire du mobilier de la Couronne, dressé au commencement du règne de Louis XIV et dont nous avons récemment publié le texte⁽¹⁾, ne laisse rien subsister de la séduisante hypothèse imaginée par les historiens de la tapisserie de saint Jean.

En effet, la tapisserie mentionnée en 1578 se trouve minutieusement décrite dans l'inventaire dressé avant 1671, et ni la description ni les dimensions ne répondent aux pièces exposées à Pau. Qu'on en juge plutôt. Voici l'article 4 du chapitre des tapisseries de haute lisse rehaussées d'or :

« Saint Jean. — Une tenture de tapisserie, de laine et soye, relevée d'or, fabrique de Bruxelles, dessin d'Albert Durer⁽²⁾, représentant l'*Histoire de saint Jean*, dans une bordure fond rouge, avec les chiffres de François I^{er} et des écriteaux qui expliquent le sujet de chaque pièce, contenant 25 aunes de cours, sur 2 aunes 3/4 de haut, en huit pièces doublées de toile verte à plein. »

Or, la bordure de nos tapisseries n'a pas de fond rouge, mais un

⁽¹⁾ *Inventaire général du mobilier de la couronne sous Louis XIV* (1663-1715), Paris, J. Rouam, 2 vol. in-8°, avec nombreuses gravures.

⁽²⁾ Ces attributions, bien entendu, ne doivent être acceptées que sous toutes réserves.

fond bleu; point d'écriveau portant le sujet représenté sur chaque pièce; enfin leur hauteur atteint à peine la moitié de celle des huit panneaux inscrits sous le n° 4 de l'inventaire. Elles mesurent 1^m,50 environ de haut, tandis que la précédente description parle de tapisseries ayant plus de 3 mètres de hauteur.

Mais il y a plus : les huit pièces de l'histoire de saint Jean mentionnées à l'article 4 de l'inventaire de 1671 n'existent plus depuis près d'un siècle. J'ai raconté récemment, pièces en mains, comment elles avaient été comprises dans un auto-da-fé des plus belles tapisseries de l'ancienne collection royale, non pour satisfaire à des passions révolutionnaires, mais simplement pour combler les vides du Trésor et particulièrement pour payer les traitements des employés du garde-meuble ⁽¹⁾. Qu'on vienne déclamer après cela contre le vandalisme révolutionnaire ! Les destructions régulières et administratives ont causé bien d'autres ruines que les violences brutales de la populace. Désormais donc inutile de chercher dans nos palais ou dans les magasins les tapisseries stupidement condamnées en 1797 : l'histoire de saint Jean en huit pièces, aux chiffres de François I^{er} a disparu, avec cent soixante-quinze autres tapisseries non moins regrettables, dans cet acte d'inepte barbarie.

Mais voici que, dans le même inventaire de Louis XIV, figure, sous le n° 39, une autre tenture de saint Jean, dont il convient de reproduire d'abord la description :

« Saint Jean. — Une tenture de tapisserie de laine et soye, relevée d'or, fabrique d'Angleterre, représentant l'*Histoire de saint Jean*, en petit, dans une bordure fond bleu, avec rinceaux couleur de bronze doré, contenant 13 aunes sur une aune 1/3, en quatre pièces doublées de toile verte. »

Qu'on veuille bien ne pas s'arrêter à la désignation d'origine, et tout le reste convient à merveille à nos tapisseries. La bordure à rinceaux de bronze doré, la hauteur équivalant à peu près à 1^m,50, et jusqu'à cette remarque « en petit » qui désigne des personnages de dimension réduite. Une seule objection pourrait nous être opposée. L'inventaire ne parle que de quatre pièces; or le château de Pau possède cinq tapisseries. Nous allons expliquer cette apparente contradiction; mais, sauf ce point, on conviendra que la description, toute succincte qu'elle soit, convient admirablement aux quatre tapisseries de Pau. Il s'ensuit

⁽¹⁾ *Destruction des plus belles tentures du mobilier de la Couronne en 1797*, publié dans le tome XIV (1887) des *Mémoires de la Société de Paris et de l'Île de France*. Tirage à part à 50 exempl. (36 p. in-8°).

que ces quatre pièces sont bien celles qui figurent dans l'inventaire royal en 1671, sous le n^o 39. Il ne faut pas s'arrêter à la mention « fabrique d'Angleterre » ; on savait peu de chose au xvii^e siècle sur la provenance des tapisseries remontant à cent ou deux cents ans ; les indications d'origine données dans le document en question n'ont guère de valeur que lorsqu'elles se rapportent à des œuvres contemporaines, ainsi qu'on le verra plus loin.

D'après l'inventaire de 1671, l'histoire de saint Jean se composait de quatre pièces seulement ; or, nous en avons cinq à Pau. La pièce ajoutée est évidemment celle dont la bordure n'est pas semblable au cadre des quatre autres panneaux, c'est-à-dire la scène qui représente un homme vêtu d'une sorte de blouse en feuilles, travaillant à une natte de jonc sous la surveillance d'une dame tenant un martinet. Cette pièce est entourée d'un cadre formé de feuilles de laurier posées comme des écailles et autour desquelles s'enroule un ruban. Cet entourage paraît d'une exécution et d'un style bien médiocres, si on le compare aux bordures des autres pièces. L'étrangeté du sujet avait éveillé déjà l'attention de plus d'un visiteur. Personne n'avait osé émettre hardiment ses doutes ; mais il faut le reconnaître, en présence des termes formels de l'inventaire de 1671, la scène dont nous parlons ne faisait pas partie à cette époque de la légende de saint Jean ; elle a été ajoutée depuis, sans qu'il soit possible de préciser la date de cette addition.

En vain, avons-nous fait appel aux connaissances des érudits les plus versés dans l'histoire des légendes sacrées, personne n'a pu nous indiquer un texte qui permit de rattacher le sujet en question à un épisode quelconque de la vie de saint Jean-Baptiste. Il a de même été impossible à ceux que nous avons consultés de signaler dans la littérature du moyen âge quelque récit, conte ou fabliau, qui ait fourni la matière de cette étrange scène. Faut-il y voir quelque moralité sarcastique dans le genre du lai d'Aristote ? C'est fort possible. Mais personne n'a pu fournir jusqu'ici une réponse positive à cette question.

Notre tapisserie, si on admet, sur les preuves données plus haut, qu'elle n'appartenait pas à l'histoire de saint Jean et qu'elle lui a été ajoutée indûment, offre donc une énigme à déchiffrer. Il s'agit de retrouver le sujet ou la légende qu'elle représente et le texte littéraire où cette légende est racontée. Pour aider les lecteurs que le problème pourrait tenter, nous donnons ici une gravure représentant cette composition.

Bien que la scène en question n'appartienne pas, selon nous, à

l'histoire de saint Jean, nous ne saurions passer sous silence un détail qui paraîtrait autoriser ce rapprochement. Notre énigmatique tapisserie porte, elle aussi, la trace visible du traitement barbare infligé aux quatre autres. Elle aussi est divisée en trois zones très apparentes; elle a conservé, comme les autres, la trace visible d'additions postérieures à l'exécution du sujet principal. Le fait ne laisse pas que d'être embarrassant. Si la mutilation remonte, comme il paraît probable, à une date ancienne, il faut que les cinq tapisseries se soient trouvées réunies au moment où un traitement identique leur était appliqué. Ceci vient encore compliquer le problème. En vain, avons-nous lu et relu l'inventaire de Louis XIV, nous n'y avons pas rencontré de pièce isolée dont la description pût convenir au panneau dont le véritable sujet reste à déterminer.

Renouvelons, en terminant, le vœu déjà exprimé qu'on ne laisse pas plus longtemps cette suite, si intéressante à tant d'égards, dans un endroit où elle n'est vue que de peu de personnes. Sa véritable place est au musée des Gobelins, dans la collection si curieuse où sont réunis les types caractéristiques du style des diverses époques et des différents ateliers.

II. — *Histoire de Psyché.*

On a dit plus haut que l'inventaire du mobilier royal sous Louis XIV fournissait parfois de précieux renseignements sur l'origine des tapisseries dont il contient l'énumération. Une tenture conservée, ainsi que l'*Histoire de saint Jean*, dans le château de Pau, va prouver l'exactitude de cette assertion.

Il est une tapisserie à laquelle le nom de Raphaël, considéré, à tort ou à raison, comme l'auteur des dessins, a valu depuis longtemps une popularité retentissante. Nous n'examinerons pas ici la valeur esthétique des pièces que nous possédons encore et qui sont étalées les unes dans les salles du palais de Fontainebleau, les autres au château de Pau. Contentons-nous, pour le moment, de constater que pas une des tapisseries exécutées au XVI^e siècle dans les ateliers de Bruxelles sur les modèles italiens, tapisseries, dont Félibien a vanté la splendeur, n'existe aujourd'hui.

Nous ne possédons plus que des répétitions de la tenture primitive; d'ailleurs ces copies qui datent du XVII^e siècle sont tissées avec une perfection qui fait le plus grand honneur aux ateliers qui les ont produites.

Parmi les suites décrites dans l'inventaire de 1671, se trouve, sous le n^o 5, l'article suivant : « Une tenture de tapisserie de

laine et soye, relevée d'or, fabrique de Bruxelles, dessin de Raphaël, représentant la *Fable de Psyché*, dans une bordure de festons de fleurs et de fruits portez par des anges de grisaille, avec une salamandre et deux F couronnées, contenant 106 aunes de cours sur 2 aunes $\frac{2}{3}$ de haut, en vingt-six pièces doublées à plein de toile. »

Or, les tapisseries de Pau, pas plus que celles de Fontainebleau, n'ont ni la salamandre, ni les F couronnées, ni les anges de grisaille, non plus que la bordure de festons de fleurs et de fruits. En outre, nous savons pertinemment et sans doute possible que les vingt-six tapisseries de l'histoire de Psyché, décrites plus haut, ont fait partie de l'autodafé de 1797. Elles n'existent plus. Inutile de les chercher à Fontainebleau ou à Pau.

Mais l'article 5 n'est pas le seul de l'inventaire de Louis XIV sous lequel figurent des sujets de l'histoire de Psyché. Sous les n^{os} 41, 47, 48 du chapitre des pièces rehaussées d'or, et 167 de la série des pièces sans or, nous trouvons jusqu'à quatre répétitions de la légende antique.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'article 41, l'inventaire portant en note : « Deschargé, ayant été donné par le Roy à madame l'Electrice de Brandebourg en 1666. » Cette tenture, composée de six pièces, est donc sortie de France dès le début du règne. Il est contraire à toutes les vraisemblances qu'elle y soit jamais revenue et qu'elle soit rentrée dans le mobilier de la Couronne. Notons toutefois en passant que l'inventaire attribue cette tenture à l'atelier créé par François de la Planche dans le faubourg Saint-Germain, après que de la Planche se fût séparé de ses associés les Coomans et eût quitté les Gobelins.

C'est encore à l'actif de la même manufacture que notre inventaire met les trois suites inscrites sous les n^{os} 47, 48 et 167. Or, l'atelier des de la Planche, créé sous Louis XIII, existait encore sous le règne de Louis XIV. Bien qu'on ignore la date exacte de la suppression, il est à peu près certain qu'il poursuivit ses travaux jusqu'en 1660 au moins, peut-être jusqu'en 1664 ou 65. L'attribution de tapisseries à cet atelier par des hommes qui l'avaient vu en pleine activité, qui connaissaient ses directeurs, qui pouvaient prendre leurs renseignements aux meilleures sources, mérite donc toute confiance. Aussi croyons-nous qu'on ne saurait mettre en doute l'exactitude des faits relatés dans les articles suivants :

« 47. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, dessin de Raphaël, représentant la *Fable de Psyché*, dans une bordure fond orangé, marqueté de jaune, avec rinceaux entremêlés de grotesques; les armes de France dans le mi-

lieu du haut, et dans le milieu du bas, deux L couronnées, contenant 23 aunes de cours, sur 3 aunes $\frac{1}{4}$ de hault, en six pièces. »

« 48. Une tenture de tapisserie de laine et soye, relevée d'or, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, dessin de Raphaël, représentant la *Fable de Psyché*, dans une bordure fond orangé, marqueté de jaune, avec rinceaux entremêlés de grotesques, les armes de France dans le milieu du haut, et dans le milieu du bas deux L couronnées, contenant 22 aunes $\frac{1}{4}$ de cours sur 3 aunes de haut, en six pièces. »

« 167. Une tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, représentant la *Fable de Psyché*, dans une bordure fond orange, marqueté de jaune, avec rinceaux, entremêlée de grotesques; contenant 17 aunes de cours, sur 2 aunes $\frac{3}{4}$ de haut, en cinq pièces. »

Ainsi, l'atelier des de la Planche, n'avait pas exécuté moins de quatre suites de l'histoire de Psyché, en y comprenant les pièces offertes à l'Electrice de Brandebourg. Les quatre tentures réunies formaient un total de vingt-trois tapisseries, la dernière seule ne comptant que cinq pièces au lieu de six.

Il est fort probable que ces sujets de l'histoire de Psyché avaient été copiés sur les panneaux qui décoraient le Louvre du temps de Félibien. Par suite de la destruction de l'ancienne tenture, des copies faites avec soin auraient donc une grande valeur.

Or, nous avons la conviction absolue que les tapisseries conservées à Pau et à Fontainebleau sont bien les mêmes que celles dont l'inventaire de 1671 fait honneur à l'atelier des de la Planche. Il ne faut plus songer à retrouver désormais l'œuvre des tapissiers de Bruxelles tissée directement sur les cartons italiens, puisque ces vingt-six pièces ont péri en 1797.

L'inventaire de Louis XIV donne avec précision le signalement des tentures classées sous les nos 47 et 48, et la bordure mentionnée dans cette description répond parfaitement aux encadrements des tapisseries conservées à Pau et à Fontainebleau. Les six pièces de Pau ont toutes ce cadre à fond orangé marqueté de jaune, avec rinceaux entremêlés de grotesques, commun aux nos 47 et 48. Nous avons pu nous assurer que les bordures des pièces de Fontainebleau étaient bien identiques à celles de Pau. Donc, pas d'hésitation possible : ce sont bien là les deux séries tissées dans l'atelier du faubourg Saint-Germain et rehaussées d'or l'une et l'autre. Les dimensions, notamment la hauteur qui diffère de 30 centimètres environ, permettraient d'arriver à distinguer le n° 47 du n° 48 de l'inventaire. Mais, puisque les deux séries sont également rehaussées d'or, elles ne sauraient,

malgré la similitude de la bordure, être confondues avec les pièces, en laine et soie seulement, décrites sous le n° 167⁽¹⁾.

Sans contredit, les tapisseries de l'histoire de Psyché font grand honneur à l'atelier où elles ont été tissées. Raison de plus pour les restituer à leur véritable auteur, quand celui-ci est un Français. Quel plus bel éloge a-t-on jamais fait du talent des de La Planche que d'avoir attribué une de leurs œuvres les plus authentiques à la meilleure époque de l'art et au plus fameux atelier du XVII^e siècle!

Il nous reste à signaler une particularité singulière qui confirme de la façon la plus inattendue ce qui vient d'être dit. M. Paul Lafond qui a décrit et dessiné dans le journal *L'Art*, l'*Histoire de Psyché*⁽²⁾, comme il avait fait pour l'*Histoire de saint Jean*, a relevé une marque ou plutôt une signature dont il déclare ne pas comprendre le sens. Sur les marches du palais qui occupe le fond de la scène où Zéphyr amène ses sœurs à Psyché, on lit, en caractère retournés, l'inscription : OSVER MOSIN.

Il n'y a pas là, comme l'a supposé M. Lafond, des mots flamands dont la présence en pareil lieu ne se comprendrait guère, mais tout simplement une signature d'ouvrier tapissier. Je ne saurais expliquer, il est vrai, les lettres OSVER. Elles semblent former la fin d'un mot dont le commencement est resté caché sous le pan de la robe de Psyché⁽³⁾; mais le second mot n'est autre chose que le nom d'un tapissier bien connu. Un Mozin, en effet, dirigea un des deux ateliers de basse lice aux Gobelins jusqu'en 1700 environ. L'auteur de la Psyché est-il le même que le Jean Mozin des Gobelins?

Tout d'abord, le rapprochement semblait rencontrer dans la question des dates certaines difficultés. Un tapissier vivant encore en 1700 avait-il pu exercer son métier en 1640 ou 1650? De plus, jusqu'ici on n'avait jamais entendu parler des Mozin avant l'organisation définitive des Gobelins par Colbert, et leur nom ne figurait pas parmi ceux des ouvriers attirés à Maincy par Fouquet, ouvriers qui formèrent le premier noyau des artisans de la manufacture des meubles de la Couronne.

(1) Les tapisseries de Pau ne portent dans leur bordure ni les armes de France ni les L couronnées. L'absence de ces particularités annoncées dans l'inventaire de Louis XIV ne saurait, croyons-nous, infirmer les autres arguments qu'on a fait valoir.

(2) *L'Art*, 1886, tome II, p. 188-193.

(3) On distingue avant l'O un jambage qui ne saurait appartenir, comme nous le fait observer M. Soulice, après avoir vérifié sur place la lecture de M. Lafond, qu'à une des lettres H, I ou M, parce que ce jambage est accompagné par le bas d'une barre horizontale qui exclut l'hypothèse de toute autre lettre.

Un document authentique est venu dissiper toutes ces hésitations. C'est la lettre de naturalité accordée, en février 1672, à Jean Mozin, le chef d'atelier de basse lice des Gobelins, et à sa femme Claire Vaudris. Dans cette pièce, dont on trouvera le texte à la suite de notre article, il est dit formellement que Jean Mozin avait été amené dès l'âge le plus tendre à Paris, et que son père, aussi nommé Jean Mozin, avait travaillé dans une des manufactures du sieur de Comans. Cette mention nous permet de faire remonter à vingt-cinq ou trente ans, c'est-à-dire à 1640 ou 1650 l'arrivée des Mozin en France, et de leur attribuer avec toute certitude la pièce de l'Histoire de Psyché portant leur nom.

Il serait plus difficile de décider si cette tapisserie est l'œuvre du père ou du fils, quoique son attribution au premier nous paraisse avoir plus de chances de probabilité.

Jean Mozin travaillait, on vient de le dire, en basse lice. Or, l'inscription signalée par M. Lafond présente la particularité singulière que les lettres sont retournées. C'est le résultat produit, comme on sait, par la copie fidèle en basse lice d'une inscription que le dessinateur n'a pas pris soin de tracer à l'envers sur le modèle. Cette inscription retournée fournit donc un argument décisif pour établir que l'*Histoire de Psyché* est un travail de basse lice et que ce procédé a été en usage dans l'atelier des de la Planche en même temps que celui de la haute lice.

M. Wauters assure que l'*Histoire de Psyché* porte l'écusson accosté de deux B, marque consacrée des tapissiers bruxellois, avec un monogramme d'atelier⁽¹⁾. Ce n'est probablement pas sur les tapisseries de Pau qu'il aura vu ces signes particuliers, puisque M. Lafond déclare n'être pas parvenu à les découvrir. Il est vrai que ces panneaux occupent une place où il est difficile de les étudier. Ils mériteraient, assurément, comme l'*Histoire de saint Jean*, d'être conservés soigneusement dans les magasins du mobilier national pour figurer de temps en temps dans les grandes solennités artistiques; car ils sont du nombre des spécimens les plus précieux de l'art du

⁽¹⁾ Voici le passage très affirmatif de M. Wauters : « L'*Histoire de Psyché* en vingt-six pièces... est citée également par Félibien comme une des plus belles tentures qui existent. On y retrouve aussi la marque de Bruxelles, dessinée de telle manière que les deux B regardent l'écusson; celle du marchand tapissier consiste en deux F accolés et opposés, surmontés d'un 4 dans le bas duquel un S s'entrelace. » M. Wauters ne dit pas où sont les tapisseries sur lesquelles il a relevé ces marques. Dans tous les cas, ce n'est pas sur la suite dont Félibien a parlé, puisqu'elle n'existe plus depuis 1797.

tapissier avant la création de la manufacture des Gobelins, et puisque la preuve qu'ils sortent des ateliers des de la Planche est acquise, ils permettent de placer ces tapissiers parmi les plus habiles de leur temps.

On a pu juger, par les observations qui précèdent, de l'importance des questions complexes que soulève l'examen attentif d'une ancienne tapisserie. Sans cesse il faut recourir à l'original, car le moindre détail peut mettre sur la trace d'une découverte capitale. Comment se livrer à ces études si les tapisseries de notre grande collection nationale, et je dis les plus précieuses, sont éparpillées aux quatre coins du pays, dispersées à des centaines de lieues les unes des autres, de manière à rendre tout rapprochement, toute comparaison impossible? Et je ne parle là qu'au point de vue des travailleurs. Un autre intérêt plus général, plus impérieux plaide en faveur du dépôt de ces tentures précieuses dans un centre unique où elles seront conservées et traitées avec le respect qu'elles méritent. Les châteaux de Pau, et de Fontainebleau recevront-ils un visiteur de moins, parce qu'on leur retirera quelques-unes de ces tentures qui les encomrent au point qu'une partie d'entre elles garnit des salles où ne pénètre jamais un touriste. Qu'on leur donne d'ailleurs, pour boucher les places vides, quelques-unes de ces charmantes décorations de l'école de Boucher qui existent en double ou en triple exemplaire, et personne ne se plaindra de la substitution.

Lettres de naturalité en faveur de Jean Mozin, tapissier, travaillant aux Gobelins, et Claire Vaudris, sa femme⁽¹⁾.

Février 1672.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous presens et à venir, Salut. Nos chers et bien amez Jean Mozin, l'un de nos tapissiers, de present travaillant en nos manufactures royales des Gobelins, à Paris, et Claire Vaudris, sa femme, faisans profession de la religion catholique, apostolique et romaine, nous ont tres humblement fait remontrer, qu'encores qu'ils soient tous deux originaires de Flandres, néantmoins ils auroient esté amenez dès leur bas aage en notre bonne ville de Paris, où Jean Mozin, père de l'exposant, travailloit sous la conduite du feu s^r de Comans en l'une de nos manufactures de tapisseries, dans laquelle aiant esté instruit par sondit père, il auroit continué d'y travailler jusques à present, mesme s'y seroit estably et auroit espousé lad. Claire Vaudris, sa femme, de laquelle il a eu plusieurs enfans qui sont encore vivans, et comme ils desirent y finir leurs jours,

⁽¹⁾ Archives nationales, Z 6007, fol. 52 (nouv. Z¹, 600).

et qu'encore que par les privilèges que nous et nos predecesseurs Roys avons accordez en faveur de ceux qui dans les tems differens ont esté employez à la conduïtte des ouvrages de nos manufactures, les exposans puissent raisonnablement prétendre d'être exempts et affranchis de la rigueur des ordonnances et reglemens qui ont esté faits contre les estrangers, néantmoins, craignans que, sous prétexte qu'ils sont nais audit païs de Flandres, on ne voulût après leur deceds troubler ou inquieter leurs enfans ou heritiers en leur succession au moyen desdictes ordonnances et reglemens faits contre les estrangers, ils ont recours à nous pour leur estre sur ce pourveu de nos lettres de naturalité nécessaires, requerans très humblement icelles.

A ces causes, voulant favorablement traiter led. Jean Mozin et Claire Vaudris, sa femme, nous avons à iceux permis, accordé et octroïé, et par ces présentes signées de notre main permettons, accordons et octroyons, voulons et nous plaist qu'ils puissent résider en notre ville de Paris, ou en telles autres villes et lieux de notre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance que bon leur semblera, y tenir et posséder tous et chacuns les biens meubles et immeubles qu'ils ont acquis ou qu'ils pourront acquérir cy après, à bon et juste titre, ou qui leur sont eschus ou pourroient escheoir cy après, soit par succession, donation ou autrement, et en jouir, ordonner, user, faire et disposer par testament, ordonnance de dernière volonté, donation entre vifs, et en telle autre sorte et manière que ce soit, et que leurs enfans, heritiers ou autres, en faveur desquels ils en auront disposé, leur puissent succéder, prendre et appréhender la possession desdits biens, pourveu qu'ils soient français et regnicolles; voulons que comme tels lesd. exposans et leurs enfans, nais et à naistre, soient à l'avenir censez et reputez en tous actes et qu'ils jouissent des mêmes exemptions, franchises et privileges dont jouissent et ont accoutumé de jouir nos vrais et naturels sujets, sans qu'au moyen des édits et ordonnances rendues contre les étrangers nos officiers et autres puissent après le deceds desd. exposans prétendre lesd. biens nous appartenir par droit d'aubeine ou autrement, ny en la possession d'iceux donner à leurs enfans, héritiers ou ayans cause aucun trouble ny empeschement, les ayans quant à ce habilitez et dispensez, habilitions et dispensons, sans que, pour raison d'iceux, ils soient tenus de nous payer, ny à nos successeurs roys, aucune finance ny indemnité, de laquelle, à quelque somme et valeur quelle puisse monter, nous leur avons fait et faisons don par cesd. presentes, à la charge par les exposans de finir leurs jours en notre royaume, et qu'ils ne seront entremetteurs ny correspondans d'aucuns princes estrangers. Si donnons en mandement à nos amis et féaux conseillers les gens tenans notre Chambre des Comptes à Paris de faire lire, publier et enregistrer ces présentes, et du contenu en icelles faire jouir et user pleinement et paisiblement lesd. exposans, cessans et faisant cesser tous troubles et empeschemens qui pourroient est remis ou donnez au contraire, car tel est

notre plaisir et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre seel à cesd. presentes données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de février, l'an de grace mil six cens soixante douze, et de notre règne le xxix^e. Signées, Louis, et sur le reply : par le Roy, Colbert, et scellées du grand sceau de cire verte, sur lequel reply est l'acte de registrement de la Chambre des Comptes du premier février mil six cens soixante treize.

Lesd. lettres ont esté cy registrées le xiii^e mars mil six cens soixante treize.

PREMIÈRE ENTRÉE DE CHARLES VIII A ABBEVILLE

(17 JUIN 1493)

Communication de M. Alcuis Ledieu, correspondant du Comité à Abbeville.

Le 17 juin 1493, le roi Charles VIII, venant d'un pèlerinage de Boulogne, fit sa première entrée à Abbeville. Cet événement donna lieu à des manifestations officielles dont le souvenir a été conservé par le registre aux délibérations de l'échevinage.

Dans son *Histoire d'Abbeville*, t. II, p. 2 et suiv., M. Louandre donne quelques extraits du registre aux délibérations. M. Prarond en donne davantage dans son volume intitulé : *Quelques faits de l'histoire d'Abbeville*, p. 117 et suiv., mais, comme il le déclare lui-même, la copie qu'il avait sous les yeux était très défectueuse et loin d'être complète. On peut donc considérer comme inédits les documents qui suivent.

*La nouvelle entrée du Roy Charles viij^e de ce nom en ceste sa ville
d'Abbeville l'an 1493.*

Le Roy Charles, viij^e de ce nom, notre souverain et naturel Seigneur, fist sa joyeuse et nouvelle entrée en ceste sa ville d'Abbeville par le porte Marcadé, lui retournant du pellerinage de Notre-Dame de Boullongne, le lundy xvij^e jour de juing, l'an mil iiij^e iiij^{xx} et treize, en le iiij^e mairie de sire Jehan. Journe. Au devant duquel Seigneur, qui estoit acompaignié de Monseigneur le duc D'Orléans⁽¹⁾, les contes de Foix, de Ligney, messieurs les maressaux d'Esquerdes, de Gyé et aultres comptes et grans seigneurs de Picardie, allèrent en procession, portant les croix des églises et le chief de Monseigneur saint Vulfran, messieurs les doien et chanoines dudit Saint-Vulfran, les religieux et convent de l'église et prioré Saint-Pierre, ensemble les curez et gens des églises de leur patronage, revestus des cappes, acompaigniez du convent des Cordelliers de l'ordre Monseigneur saint Francois, jusques et au dehors de ladite porte Marcadé, messieurs les Officiers du Roy notre dit seigneur en Ponthieu, vestus de livrées de drap de Rouen de coulleur basenne, et messieurs maieur, eschevins et maieurs de bannières, jusques au nombre de cinquante huit, vestus de livrée de drap d'escallatte et de demy graine, et aultre grant nombre du pœuple d'icelle ville jusques environ

(1) Le futur roi Louis XII.

moitié chemin de Lavier⁽¹⁾, mesdits seigneurs de la ville partans à cheval du grant Eschevinage. Et, aprez la réverensse faite à icellui Seigneur par sesdits officiers en Ponthieu, mesdits Seigneurs de la ville sur ledit chemin de Lavier, — pour oyr lesquels ledit Seigneur fit station, — lui firent la révérence en le plus grant humillité que faire se povoit, et, parlant pour ladite ville, maistre Jehan Candel, licencié ès lois, leur conseiller et siéger, lui fut offert corps, biens et avoir, le remerciant très humblement de ce qu'il lui plaisoit venir veoir et visiter sa bonne ville et léaulx subgetz d'Abbeville, lui suppliant iceulx tousjours avoir pour recommandez, et, en signe de obédience et reconnoissant qu'il estoit leur Roy souverain et naturel Seigneur, lui furent presentez et bailliez par ledit maieur les clefz des portes de ladite ville comme prestz et délibérez de faire et acomplir ses très nobles commandemens et plaisirs.

Lequel Seigneur de sa bouche répondit qu'il tenoit lesdits habitans pour ses bons, vrayz et léaulx subgetz et les avoit eus et auroit tousjours pour recommandez, et à tant marcha icellui Seigneur venant en ladite ville. Au dehors des barrières de laquelle porte Mareadé, il trouva, — et qui pareillement estoient allez au devant et estans en bataille à deux rencqz et à estandars desploiez, — les arbalestriers d'icelle ville, vestus de palletotz cicquetez de velours et de soye, et des archers à l'autre rencq vestus d'autres paletotz de livrée et orfavoriziez d'argent, areqz et trousses, entre lequel icelui Seigneur passa et entra dans ladite porte.

Item, à l'entrée de ladite porte Mareadé dedens la ville estoit appareillié ung paille de drapz damas perch (pers) semé de fleur de lis d'or, à frengues de soye perch meslez de filz d'or, soubz quatre bastons asurez, semez de fleurs de lys d'or, lequel paille fut apporté sur le Roy notre dit Seigneur deppuis ladite porte jusques à la porte de la prioré Saint-Pierre, où ledit Seigneur fut logié, par sire Jehan le Sage, à son tour Maieur, Pierre Faffelin, Colart de Mautort, des quatre eschevins et Philippe Accart ou lieu de M^e Nicole Postel, aussy des quatre eschevins, quy estoit malade.

Item, entre laquelle porte Mareadé et ladite prioré Saint-Pierre, furent jouez par personnages sans plus, sur huit hourtz ou eschaffaux, les huit beaux et louables mystères à la louenge de la Vierge Marye telz quy enssivent. Et sy avoit, au long de ladite cauchy Mareadé, planté plusieurs arbres, devantures de maisons tendues, herbe esparse, et, à deux rencqz, sur le pont aux pareurs, avoit grant nombre de jeunes compaignons de ladite enseigne des pareurs, vestus de paletotz de couleur de pourpre et chappeaulx blans, et par tout les rues d'icelle ville arbres plantez, joyeusetez et esbastemens, touz les cloches du beffroy et des églises sonnans durant qu'il marchoit en ladite ville, et les processions retournées.

¹⁾ Village situé à 6 kil. d'Abbeville.

Enssivent les huit mysteres.

Au premier hourt ou eschaffault, avoit une fille habillie en moien estat assez richement et comme marchande, acompaignie de trois filles nommées Jocondié, Leaulté et Humble Service, et présenteoit ladite marchande au Roy, retournant du voyage de Notre-Dame de Boullongne sur la mer : *Ave, maris stella*, et les trois filles ung brief, où estoit escript : *Domine, salvum fac Regem*. Audit hourt avoit ung tableau escript en teste : *Ave, Rex noster*, et, en langage franchois, ce qui s'ensuit :

O Charles Roy, sur tous très catholique,
Je, qui me dis estre *Abbastisvilla*,
A ton retour joyeusement m'aplique
Toy présenter *Ave, maris stella*.

Pour le second hourt ou eschaffault, avoit une puchelle, hault eslevée, ayant ung diadème derrière son chef, lequel diadème tournoit, et, d'une main, monstroit une estoille de mer continuellement tournant, et, soubz son aultre main, tenoit une porte assez richement faite, au dessoubz de laquelle estoient certains personnages habilliez en povre estat et en faichons de maregniers tenans forme de faire précacion et oroison, et estoit escript au tableau de ce hourt en teste : *Ave, maris stella*, et, au dessoubz, en langage franchois :

A toy, salut, estoille de la mer,
Mère de Dieu, souveraine et très forte,
Vierge à tousjours sans ton corps entamer,
Conduis le Roy et à bon port le porte.

Pour le tierch hourt, avoit une Annunciacion de Notre Dame eslevée en hault, dont la Vierge estoit représentée par une jeune fille, de belle et gracieuse manière et contenance ; l'angle Gabriel estoit représenté par ung beau filz bien aorné⁽¹⁾, entre lesquelz deux personnages avoit ung pot fort beau duquel sourdoit ung oignon de liz, lequel par trois divers fleurons ensemble gettoit sur pavé ypocras, vin clair et eau de damas⁽²⁾. En dessoubz de laquelle Annunciacion ainsy eslevée estoit notre mère Ève en représentacion, habituée (habillée) povrement, acompaignié d'une multitude de povres femmes faisans manière de grandement labourer à grant paine et travail, et avoit ce hourt son tableau, auquel estoit escript : *Sumens illud Ave*, et, au dessoubz, en franchois :

En recordant le salut angélique
Que Gabriel pronuncha de sa bouche,
Entretiens nous en estat pacifique
A ceste fin que guerre ne nous touche.

(1) Une autre main a ajouté entre deux lignes : « Nommée Marye Cleuet, » — « nommé Galiot Carpentin. »

(2) Probablement une liqueur faite avec des prunes.

Pour le quart hourt, avoit une puchelle richement atournée, laquelle, tenant en une de ses mains une paire de clefz richement faites, à l'autre main ung flambeau de vierge cire ardant; au dessoubz de laquelle Vierge estoit une multitude de prisonniers, les ungz véans et les autres aveuglez. El estoit le tableau de ce hourt escript en teste : *Solve vincula reis*, et, au dessoubz, en franchois :

Aux prisonniers deslie leurs loyens;
Aux aveuglez restitue lumière;
Garde le Roy de tous maux terriens;
Requiers qu'il ayt par loy grace plaimière.

Pour le ve hourt, avoit une jeune fille habillée en manière de la Vierge Marye, mère de Dien, laquelle fille d'une de ses mains soustenoit ung petit enfant, et de l'autre main pressoit le bout de sa mamelle et jettoit lait sur ung berch ouquel reposoit ung enfant, couvert d'un drap richement fait portant les armes du Dauphin de France, et, au tour d'icellui berch, estoient plusieurs beaux pettis enfans bien vestus et aornez, tenans chacun la main audit berch. Et estoit le tableau dudit hourt escript en teste : *Monstra te esse matrem*, et, au dessoubz, en franchois :

Monstre toy estre amyable mère;
Pour le Daulphin rechois nostre requeste.
Prie cellui, lequel, sans paine amère,
Fut fait ton fil de virginal acqueste.

Pour le vje hourt, avoit une Vierge atout un large et riche manteau d'escalatre, fourré de menu voir, soubz le manteau de laquelle Vierge estoient les trois Estas de la Ville, et avoit ce hourt son tableau escript en teste : *Virgo singularis*, et, au dessoubz, en langage franchois :

Vierge, dicte sur toutes singulière,
Plus que nulle très douce et amyable,
Entretiens nous par ta digne prière
Avec le Roy en amour charitable.

Pour le vij^e hourt, avoit une fille bien acoutrée, laquelle estoit toute droite sur une monjoye de verde prerye, laquelle tenoit en une de ses mains ung enfant moult riche, lequel avoit ung diadème de grant valeur, ouquel estoit escript en lettres d'or : *Ego sum via*, et, en l'autre main, dressoit ung sien doit, monstrant à une multitude de pellerins et voicturiers, estans soubz et alentour de ladite montjoye, le chemin de salut. Et avoit ce hourt ainsy comme les aultres son tableau, escript en teste : *Vitam presta puram*, et, au dessoubz, en franchois :

Ottroye nous vie très nette et pure;
Dresche le Roy en chemin qui soit seur
Là où il puist en joyeuse ouverture,
Avoir Jésus pour son vray directeur.

Pour le vij^e et dernier hourt, avoit, en manière d'un triumpant Paradis, où estoit mout notablement posté et ordonné, ainsy que humainement se pœult faire, la Trinité, Père et Filz et Saint-Esperit, laquelle Trinité avoit ung soleil cler et luisant au derrière d'elle, tournant incessamment, et estoit acompaignié d'anges, archanges, céribins et céraphins, mis et posez par ordre, degrez et iérarchies, faisans manière de jouer de divers instrumens musicaux ; et chantoient et jouoient chantres et joueurs, lesquelz n'estoient veuz ne apperceueux ; et avoit ce hourt à la forme des aultres son tableau escript en feste : *Sit laus Deo patry*, et, en langage franchois :

Louons de cœur la sainete Trinité
Que nostre Roy est en cest territoire,
Auquel Dieu doinet vivre en prospérité
Et obtenir des ennemys victoire.

Amen.

Item, ce fait, le Roy entra, trompettes et clairons sonnans, en ladite église et prioré Saint-Pierre, auquel lieu, pendant que estoit à table au disner, lui furent présentez de dons par la ville trois pippes de vin, trois bœufz gras, et trois muys d'avoine, lesditz bœufz en nature, houchiez et enharnequié des harniés de la ville, ledit vin en trois pinles à piet, l'avoine en trois picolins, pains d'or et d'asur semez de fleurs de lis d'or. Au lever de son disner, fut remonstré au Roy par maistre Jehan Caudel, siéger, sire Jehan Journe, maieur, et aucuns eschevins et maieurs de bannière présens et tous à genoulx, l'estat de la ville, la grant joye que le pœuple de ceste ville avoit de sa venue, lui suppliant très humblement que, se ses affaires le poyoient porter, il lui pleust pernocter en icelle saditte ville par aucunes muys et ottroyer ausdits habitans le abatement de la taille et en estre exemptz comme ceulx d'Amiens et aultres villes voisines, pour les deniers qui se payoient en ladite ville estre mis en la fortification de ladite ville, qui est assize ez frontière et de grant circuitte.

Ad ce respondit le Roy nostre dit Seigneur, qu'il avoit pour lors aucuns affaires au moien desquelz il ne pavoit pernocter en ceste ville, mais, attendu la paix qui, par la grace de Dieu et de nouvel avoit esté faite et publiée, dont à ceste cause il seroit à plus grant repos, il retourneroit de brief en ceste dite ville pour veoir le pays à plus grant loisir et y coucheroit, non pas seulement une nuyt mais plusieurs, en priant et néantmoins chargeant à Monsieur le maressal d'Esquerdes qu'il eussist tousjours ceste dite ville et les habitans pour recommandez. Et, au regard de la taille, il a accordé et ottroyé l'abaissement et afranchissement [à] ladite ville, pour dix ans seulement, pourveu que les deniers soient employez en la fortificacion de ladite ville.

Item, che fait, deschendit le Roy de la salle et vint voir tous les archers de ladite ville aux buttes faittes en la cour de ladite prioré de Saint-Pierre, et tantost aprez survindrent en ladite court lesditz jeunes com-

paignons pareurs, vestus de leurs ditz palletotz de pourpre, les instrumens jouans devant eulx, lesditz jeunes compaignons, tenans chacun par la main une jeune fille de la rue, danssèrent une ronde, le Roy au milieu de ladite dansse.

Item, fut présenté à Monseigneur d'Orléans, qui estoit logié à l'ostel de Senarpont, une pippe de vin de Beauce.

Item, environ trois heures de l'après disner, le Roy monta à cheval et s'en alla, par le muraille du quartier du bos, entrer par derrière l'ostel de mondil seigneur le Maressal, lequel hostel on eddifoit de nœuf et n'y avoit ancoires nulz combles et, aprez qu'il le eust visitté, se partit de ceste ville par le porte Saint-Gille, le bolvert et grosse tour nœufve, laquelle porte il visita, deschendit à pié, entra, lui et mondil seigneur le Maressal, en la garde des portiers de jour, en laquelle il demanda et lui fut porté vin à boire.

Item, assez tost aprez monta à cheval et s'en alla au giste à Piquigny, et donna congié à mesdits sieurs de la ville qui le suivoyent à cheval jusques environ Espaignette, lesquelz retournèrent et radmenèrent Monseigneur le maieur jusques en son hostel au Rivage.

Item, avoit esté dreschié et appareillié pour jouer par personnages devant le Roy, s'il feust demouré ceste nuyt en ceste ville, le recœul et sustance desdits mistères, lesquelz jus et recœul furent jouez ledit jour au soir au Marchié et aultres lieux, et contenoient ce qui s'enssieuit :

Le premier personnage estoit ABBEVILLE :

Onques, deppuis que je fus née,
N'eux telle récréation;
Véchy une noble journée,
Plaine de consolacion;
Loenge et jubilation,
En soit au benoit Créatenr
Quant j'ay à mon Chief vision,
Lequel est mon vray protetteur.

Bon Désir, seigneur débonnaire,
Comment le dois je recevoir?
Vous congnoissiez mon ordinaire;
Ad ce me devez esmouvoir;
Faittes moy faire tel devoir
Par devers mon Chief Souverain
Qu'en brief je puisse perchevoir
Estre en sa grace soir et main.

BON DÉsir.

Je le t'amaine par la main;
Doulee Abbeville, prend lésesse;
Il est doux, bénin et humain,
Fort puissant, remply de proesse:

C'est le Chief de toute Noblesse ;
Ton espérance doit en lui
Estre mise pour ferme adresse ;
Grant honneur te fait au jour d'hui.

Ta maison de Jocundité
Lui dois ouvrir premièrement,
Et ta salle de Léauté,
Ornée de beau parement,
Lui dois monstrier secondement ;
Ad ce ne te fault trouver niche
Adfin qu'il soit finalement
En la chambre d'Humble Service.

LE CHIEF SOUVERAIN.

Par Bon Désir, qui t'est propice,
Je te suis venu visiter ;
Je te congnoy estre sans vice
De mal volloir, car habiter
Parfaitement, sans désister,
Je congnoy en toy bon courage,
Pour quoy prens plaisir d'assister
En ton manoir de hault parage.

Tu n'a (*sic*) pas esté mal famée
Touchant la royalle querelle,
Mais anchois a esté amée ;
Je sçay bien que la chose est telle ;
En ta maison joyeuse et belle,
Je vorray entrer plaisamment ;
Mise sera en ma tutelle
Pour prospérer paisiblement.

ABBEVILLE.

Ha, mon Chief Souverain, comment
Monstrés vous chy vostre élémence ?
Vostre joyeux advènement ⁽¹⁾
Me donne de joye affluence ;
Je sçay bien par expérience
Vostre vraye dileccion ;
Sy en suis, par ma conscience,
En parfaite exultacion.

BON DÉSIR.

Véoir povez la maussion
De Jocundité souveraine,
Dont elle fuit hostencion
A vostre personne haultaine ;

(1) Au sens de votre venue ; Charles VIII était roi depuis dix ans.

La salle bien seure et certain
De Léaulté y est desolose ;
Sa belle salle, pure et saine,
D'humble Service vous dispose.

ABBEVILLE.

Je ne lui puis de plus grant chose
Faire présence à sa venne ;
Ma maison, comme je suppose,
Sera toujours nette tenue ;
De la guerre circonvenue
Ne sera, se Dieu plaist, jamais,
Anchois y sera mainetenne
La belle et consolable paix.

Et, pour ce que de guerre exente,
Ne me trouue en ceste partie,
Jocundité je lui présente
A tout ce dont elle est furnie ;
Ce Chief sert la Vierge Maïye,
Dont est pellerin ; pour che la
Lui fay, de léesse garnye,
Présent de *Ave maris stella*.

BON DÉsir.

Son fait condiccion telle a
Que comme la Vierge, que amer
On doit, pour quoy il voyagea,
Proprement on le pœult elamer
La clere estoille de la mer
Que les naufragans reconforte,
Et sy le pœull on bien nommer
Des bons Franchois la sœure porte ⁴.

ABBEVILLE.

Comme la convenable sorte
Du noble salut angélique,
Dont la Vierge à trouver enhorte
Chemin de vie pacifique,
Ainsy le conseil magnifique
Du Chief souverain en la Terre
A osté le nom terrificque
De la faulsse et maudiete Guerre.

BON DÉsir.

Comme, par humblement requerre,
La Vierge, clémence et piteuse,
Prisonniers deslie et desserre,

⁴) Allusion au *Porta cali* des Litanies.

De chartre obscure et ténébreuse,
Le Chief pœult hoster ses suppos,
Et, par la belle paix eurense,
Donner lumière de reppos.

ABBEVILLE.

Comme la Vierge à tous propos
Se monstre mère cordiale,
Ainsy, pour en dire à deux motz,
Le Chief sa clémence réelle
Pœult monstrier pour sa filiale
Nourecture bonne et entière
Du noble Dauphin, principale
Espérance de la frontière.

BON DÉSIR.

Comme la Vierge singulière
Rend l'homme caste et débonnaire
.

BON DÉSIR.

.
Dieu doinct bonne fertillité
Ad ce pays et nacion ;
Il est de bonne utilité ;
Je n'en ay aultre oppynion.

Abbeville, à ma mocion,
Tu dois le Chief Souverain prendre
En joyeuse récepcion ;
Il ne te fault plus riens aprendre ;
Autant que ta puissance estendre
Le pœult, monstre lui ton courage
Estre bon pour sa grâce attendre,
Et ainsy tu feras que sage.

ABBEVILLE.

Bon désir, j'ay en mon usaige
D'estre au noble party de France
Affectée sans nul oultrage ;
Vous en avez bien congnoissance ;
Je lui veul faire obbéyssance
En récepcion honorable ;
Se le serviray en constance,
Sans jamais estre variable.

⁴ Il manque ici un feuillet depuis très longtemps, comme nous le voyons par une note du xvi^e siècle.

BON DÉsir.

En toute manière notable,
Pour ton Chief Souverain dois faire
Chière joyeuse et consolable,
Toy monstrant humble et débonnaire ;
Ta bouche ne se dois [doit] point taire
Que ne loës Sa Magesté ;
Ouvrir lui fault par bon affaire
Ta maison de Jocundité.

CHIEF SOUVERAIN.

J'ay de le véoir voullenté,
Puis que Bon Désir m'y amaine ;
Pensez à le réalité
Que ce ne n'est chose grevaine
De prendre cure, soing et paine
Pour mes bons suppos visiter,
Mais m'est plaisance souveraine ;
De ce ne s'en convient doubter.

Il n'est ricesse ne joyaulx
Que je doye plus chier tenir.
Que subgietz bons, vrais et leaulx
Pour mon Estat entretenir ;
C'est le point où je veul venir ;
Se felicité découverte
N'est pour fremetté maintenir.
Ce n'est que police déserte.

ABBEVILLE.

Jocundité est toute ouverte
D'affection très cordiale ;
Je le vous monstre toute apperte ;
Vées la belle et plaisant salle
De Léaulté, qui n'est point salle,
Mais est plaine de grant beaulté,
Avec la chambre espéciale
D'Humble Service à ce costé.

BON DÉsir.

Abbeville en jocundité
Vous fait présent d'humble service ;
Recevez par vostre bonté
Abbeville en jocundité.

Elle gardera léaulté,
Et comme à son Roy très propice,
Abbeville en jocundité
Vous fait présent d'humble service⁽⁴⁾.

⁴ Strophe en forme de rondeau.

ABBEVILLE.

Temps est que je me resjoyse
En tout jeu et esbatement,
Et que par les rues sortisse,
Faisant feu partout plaisamment.
Danssons, chantons joyusement
En delaisant mérencolie.
De ce joyeux advènement
Louons la bonté infinie.

D'Humble Service vous présente
Noble Chief, àme, corps et biens,
Et avec ce d'amour fervente
Che qu'en mon àme je contiens ;
Ceste (c'est) oroison que je maintiens
Faire ad ce *secundum Legem*,
Disant avec tous les myens :
Domine, salvum fac Regem.

BON DÉsir.

Seigneur Dieu, sauve nostre Roy
En lui donnant prospérité ;
Sauve son très noble convoy,
Le tenant en tranquillité ;
Sauve sa Dame de bonté⁽¹⁾,
Sauve sa génération
Adffin qu'en la félicité
Ils aient prennacion.

ABBEVILLE.

Sauve ton pœuple d'Abbeville
Et le maintiens en son amour,
Adffin qu'il soit prompt et habille
Lui faire service à son tour ;
Dis, pœuple, dis en ton séjour,
Quemadmodum decet gregem ;
Dis pour ton souverain pastour :
Domine, salvum fac Regem.
Amen.

(1) La reine Anne.

FILIGRANES DE PAPIERS

DU XIV^e SIÈCLE

Rapport de M. de Montaiglon
sur une communication de M. Jules-Marie Richard.

La question des filigranes de papier est fort intéressante, mais des plus obscures, et le sera longtemps encore. Sa bibliographie, qui n'est pas faite, serait déjà difficile, car, en dehors de quelques rares monographies spéciales, il n'en est guère question qu'incidemment dans des livres généraux ou particuliers sur les origines de l'imprimerie ou sur l'histoire de la première gravure.

On a un moment cru que cela pourrait donner des renseignements indiscutables sur la provenance et sur la date. Dans certains cas, cela est évident; un acte ou un testament écrit à une certaine date, sur un papier timbré d'une date postérieure, est faux. Ainsi le papier dit tellière, filigrané, du XVII^e au XVIII^e siècle, aux armes successives des chanceliers de France, donne depuis Le Tellier une date au-dessus de laquelle on ne peut pas remonter, mais on peut toujours écrire ou imprimer sur un papier d'une date antérieure et fabriqué dans un autre pays, du moment qu'il est resté blanc.

Jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, le papier dont on se servait en Angleterre y était importé un peu de Hollande et surtout de France. En Hollande les Elzévir ont couramment imprimé sur du papier français. La plupart des lettres et des pièces diplomatiques françaises du XVIII^e siècle sont écrites sur du papier de Hollande.

La première imprimerie parisienne se servait surtout de papier fabriqué à Troyes, parce qu'elle allait vendre ses livres à la grande foire de Troyes, dont elle rapportait du papier pour en fabriquer de nouveaux. En Espagne, on a beaucoup imprimé sur du papier italien. Aujourd'hui, on imprime à Paris, en même temps que sur du papier de toutes les fabriques de France, sur du papier de Hollande, sur du papier anglais, et même sur du papier du Japon.

A part certains cas, où les preuves, tirées du filigrane, sont indiscutables, il n'est encore le plus souvent qu'une énigme, au lieu d'un éclaircissement. C'est seulement par une série de monographies particulières que la question pourra finir par s'éclaircir. On ne pourra qu'à ce prix arriver à voir clair, à tirer des conclusions générales, et à

coditier. Tous les archivistes de France, pourraient beaucoup sur ce point, en apportant, même sans conclusions, des matériaux, qui, réunis, comparés, condensés, pourront permettre d'en tirer, non pas des certitudes sur chaque point, mais un cadre de conclusions générales.

MM. Matton et Midoux l'ont fait sur les anciens filigranes des archives de l'Aisne; leur ouvrage a été couronné à la Sorbonne en 1867, et je n'ai pas à rappeler ici la partie du rapport de M. le marquis de La Grange sur leur ouvrage. Aujourd'hui, M. Jules-Marie Richard, notre correspondant, envoie le relevé des filigranes de papier de la première moitié du xiv^e siècle, conservés au Trésor des Chartes d'Artois, à Arras. Comme c'est un exemple qu'on ne saurait trop suivre, ma conclusion, toute naturelle, est de vous proposer l'impression de sa note. La table explicative de ses calques très soigneux ne portait que sur l'indication et la date des pièces où il a rencontré ces filigranes. J'y ai ajouté la description matérielle du filigrane, et, si je le dis, c'est pour dégager sa responsabilité, car la chose n'est pas toujours si facile qu'il semble; dans plus d'un cas j'ai hésité et suis loin d'être sûr de ne pas m'être trompé.

En même temps, il faut reproduire les calques de M. Richard. Une tête de bœuf, un pot, une arbalète, une tête d'homme, une fleur de lis, plus tard, la couronne et l'écu de France, sont la même chose et peuvent être fort différents; leurs particularités, comme leur dimension, ne se voient que par les yeux. Il convient aussi, malgré la barbarie du dessin, de ne pas réduire, car la dimension réelle est un des éléments les plus importants de leur reproduction; elle est aussi nécessaire que la variété des détails à leur étude et à leur comparaison, qui sans cela serait impossible.

ANATOLE DE MONTAIGLON.

Membre du Comité.

FILIGRANES DE PAPIERS

DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIV^e SIÈCLE

CONSERVÉS AU TRÉSOR DES CHARTES D'ARTOIS, A ARRAS

Communication de M. Jules-Marie Richard.

Le Trésor des chartes d'Artois, conservé aux archives du Pas-de-Calais, renferme un grand nombre de documents sur papier de la fin du XIII^e siècle et de la première moitié du siècle suivant. Les comptes de l'Hôtel notamment sont écrits sur des cahiers d'épaisseur variable, formés les uns — les plus anciens et les moins nombreux — d'un papier épais, plucheux, rendu brillant par un procédé de lissage; les autres d'un papier moins épais, vergé, d'excellente qualité. Ces derniers sont presque tous marqués d'un filigrane, quelquefois de deux ou même trois filigranes séparés alors par des lignes droites — les pontuseaux — perpendiculaires aux vergeures du papier.

Les filigranes relevés et publiés pour la première moitié du XIV^e siècle ne sont pas encore très nombreux, et les types présentés par les papiers des anciens comtes d'Artois peuvent être ajoutés à la série de ces petits documents.

Trois ouvrages ont été jusqu'à ce moment consacrés à leur étude. Jansen ⁽¹⁾ leur donne une partie importante de son livre sur l'origine de la gravure sur bois; il attribue à l'année 1301 le plus ancien filigrane qu'il a pu rencontrer : c'est un globe surmonté d'une croix. De 1310 à 1312, il signale un filigrane en forme de tête de bœuf qui se trouve fréquemment sur les papiers du XIV^e siècle et que Jansen croit d'origine allemande; il note en 1303 et 1307 deux filigranes de forme très vague; en 1315, une figure composée de deux cercles superposés et rattachés ensemble par un bâton, figure que possèdent les archives du Pas-de-Calais; en 1318, un coq; en 1324, un arc avec sa flèche; en 1336, « les trois bayes sur trois tiges », figure analogue à celle reproduite plus loin sous le n^o 51; en 1348, une aiguère, analogue, mais non identique aux n^{os} 43 et 44 ci-joints. Ses autres filigranes, nombreux et variés d'ailleurs, sont d'une date postérieure à 1350.

⁽¹⁾ *Essai sur l'origine de la gravure en bois et en taille-douce* (par Jansen). — Paris, 1808, 2 vol. in-12.

M. Samuel Leigh Sotheby⁽¹⁾ ne fournit aucun spécimen antérieur à 1352.

MM. Midoux et Matton⁽²⁾, dans leur publication spéciale et particulièrement intéressante sur le papier et ses filigranes, en donnent une collection fort variée, mais dont les types les plus anciens — sauf un papier du Midi de 1338 — sont postérieurs à 1359. Plusieurs figures, il est vrai, de la seconde moitié du XIV^e siècle, reproduisent ou imitent des types d'une date plus ancienne conservés au dépôt des chartes d'Arras.

Dans les pages ci-jointes, j'ai reproduit, en les calquant, les filigranes du trésor des chartes d'Artois de la première moitié du XIV^e siècle; je les crois inédits, au moins à cette date. J'ai négligé le filigrane en forme de balance, que je trouve fréquemment employé dès 1335, et dont les ouvrages précités donnent de nombreux exemples; tous ces dessins sont présentés tels qu'ils s'offrent aux regards, le papier qui les porte ayant ses vergeures horizontales, c'est-à-dire de la gauche à la droite du lecteur.

Quant à l'origine de ces papiers, elle est malheureusement difficile à déterminer, les comptables n'en faisant nulle mention: ils se contentent de porter en dépenses le paiement de papiers achetés à la foire du Landit ou chez divers épiciers de Paris.

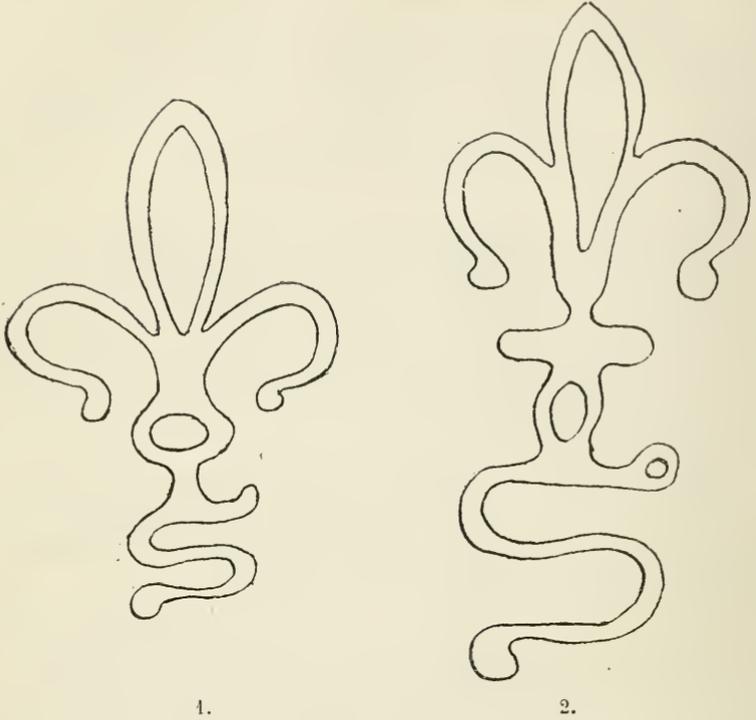
Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, les filigranes sont d'un dessin plus net, leurs contours, plus rapprochés, sont plus précis, leurs types sont à la fois plus variés, plus artistiques, plus faciles à déterminer: on trouve alors en très grand nombre des balances, des fleurs de lis, des arcs et arbalètes, des olifants, des animaux héraldiques, etc. Les livres de Jansen et de MM. Midoux et Matton peuvent, sous ce rapport, satisfaire les curieux. Je me suis arrêté aux environs de 1350, ne prétendant recueillir que les types les plus anciens et peut-être les plus rares.

1-2. Fleurs de lis avec une queue contournée. Hauteur: 0^m,070 et 0^m,092.— Filigranes, sur feuillets distincts, d'un registre des comptes (1298-1300) des biens du comte d'Artois en Pouille. Comme le compte est rédigé en Italie, il est probable que le papier y a été fabriqué,

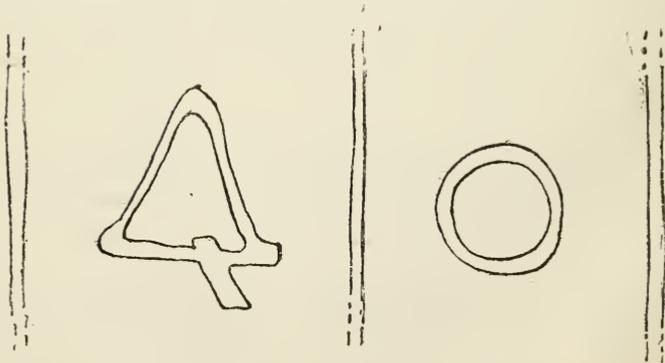
⁽¹⁾ *Paper-marks in the early block-books of the Netherlands and Germany*, illustrated and accompanied with fac-similes, to which are added illustrations of the types and marks in the productions of the press of Caxton, the first english printer. — Forming the first portion of the third volume of *the Principia typographica*, by Samuel Leigh Sotheby. — London, 1858, pet. in-fol.

⁽²⁾ Midoux et Matton: *Étude sur les filigranes des papiers employés en France aux XIV^e et XV^e siècles*. — Paris, Dumoulin, 1868, in-8^o.

peut-être même dans l'Italie méridionale. (Archives du Pas-de-Calais, A, 154.)



3. Un cercle. Diamètre : 0^m,016. Un triangle, ou peut-être une

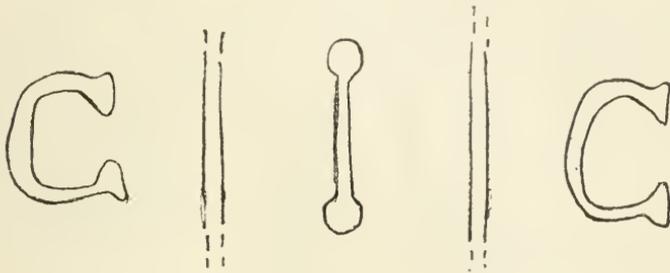


3.

truelle. Ces deux filigranes entre trois pontuseaux qui sont à la dis-

tance l'un de l'autre de $0^m,039$. — Sur des feuillets du compte de l'Hôtel de la comtesse Mahaut, de la Chandeleur à l'Ascension 1312 (A 293).

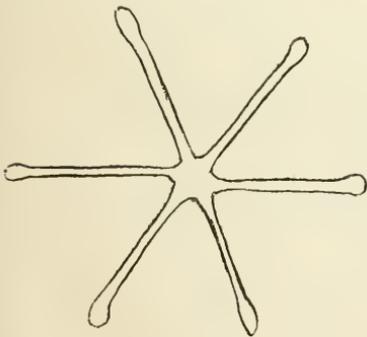
4. A droite et à gauche un C; haut. : $0^m,013$ et $0^m,017$; au centre, un I, ou plutôt un bâton vertical, terminé par deux renflements.



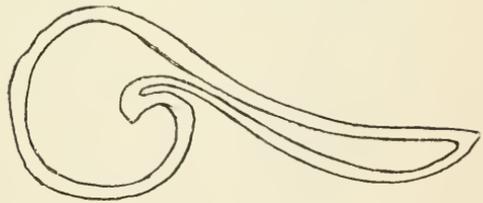
4.

Espace entre les deux pontuseaux : $0^m,045$. Sur d'autres feuillets du même registre.

5. Étoile à six rais. Haut. : $0^m,048$. — Compte de l'Hôtel de la comtesse Mahaut, de la Toussaint 1314 à la Chandeleur 1315 (A 329):



5.

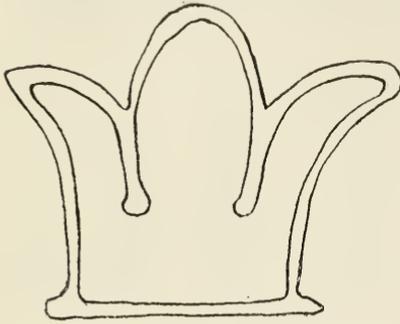


6.

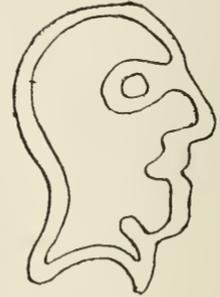
6. Sorte de rinceau ornamental. Haut. : $0^m,030$; largeur : $0^m,062$. A rapprocher du n^o 17. — Compte de l'Hôtel de la comtesse Mahaut, de l'Ascension à la Toussaint 1315 (A 394).

7. Ornement à base droite, terminé en haut par l'efflorescence de trois pointes, dont les deux extérieures s'évasent en se recourbant;

peut avoir été inspiré par l'ornement terminal d'un sceptre ou d'un bâton plat; si on le renverse, on peut y voir une sorte de gonfanon. Haut. : 0^m,042.



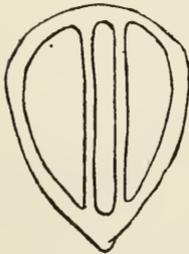
7.



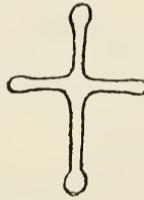
8.

8. Profil d'une tête humaine tournée à droite. Haut. : 0^m,039.

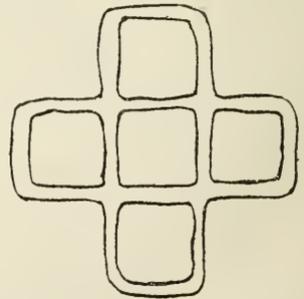
9. Écu arrondi par en haut et en pointe par le bas. Haut. 0^m,033. Cf. n° 38. — Filigranes, sur feuillets distincts, du registre A 432, contenant les comptes de l'Hôtel de Robert, fils de la comtesse Mahaut, depuis la Toussaint 1314 jusqu'à la Chandeleur 1316.



9.



10.



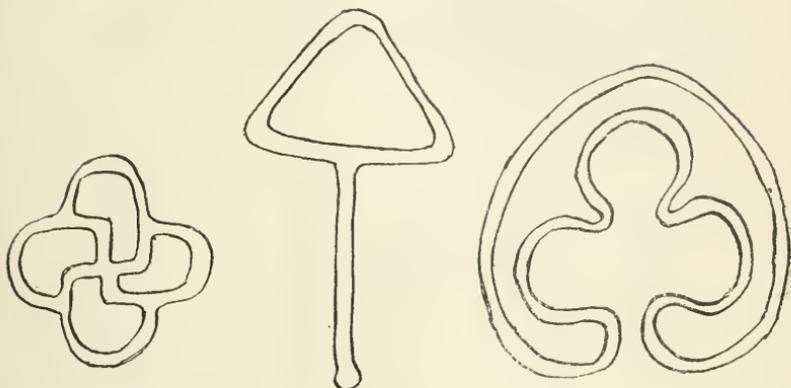
11.

10. Croix plus longue que la croix grecque, plus courte que la croix latine; les croisillons légèrement renflés à leur extrémité. Haut. : 0^m,025.

11. Croix formée à l'intérieur de cinq carrés égaux, un pour chacun des croisillons et un au centre. Haut. : 0^m,038. Filigranes, sur feuillets distincts, du registre A 351, contenant le compte de l'Hôtel de la comtesse Mahaut, de la Toussaint 1316 à la Chandeleur 1317.

12. Triangle terminé par une sorte de manche ; peut-être une bêche. Haut. : 0^m,050.

13. Quatre-feuille percé, dont le centre est une croix condée formant roue. Haut. : 0^m,028.



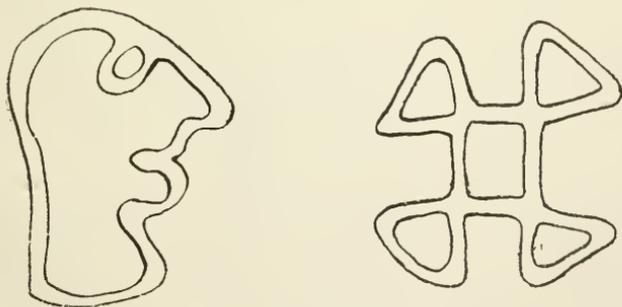
13.

12.

14.

14. Tierce-feuille, dont les deux lignes du pied se relèvent et se contournent pour le couronner d'une ligne ininterrompue dont le haut se termine en pointe. Haut. : 0^m,042. — Filigranes, sur feuillets distincts, du registre A 361, contenant le compte de l'Hôtel de la comtesse Mahaut, de la Chandeleur à l'Ascension 1318.

15. Profil d'une tête humaine tournée à droite. Sans cheveux ; le nez placé très haut et très proéminent. Haut. : 0^m,040. — Compte de



15.

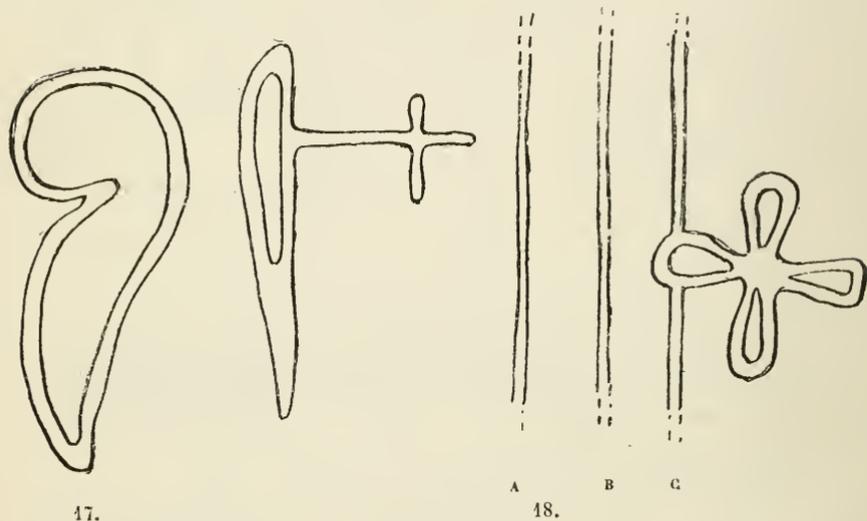
16.

l'Hôtel de la comtesse Mahaut, de la Toussaint 1318 à la Chandeleur 1319 (A 368).

16. Entrelacs formé d'un carré central aux points duquel sont

attachés quatre triangles; si on le redresse, on aura une croix grecque ayant pour centre un losange. Haut. : 0^m,032; en forme de croix, 0^m,037. — Compte de l'hôtel de la comtesse Mahaut, de l'Ascension à la Toussaint 1319 (A 374).

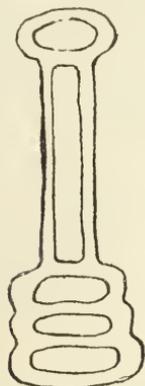
17. Ornement en forme de grosse virgule. Haut. : 0^m,053. Cf. n° 6. — Compte de l'hôtel de la comtesse Mahaut, de la Toussaint 1319 à la Chandeleur 1320 (A 378).



18. A gauche, peut-être la moitié d'un bouclier triangulaire vu de profil, avec, pour umbo, une longue croix. Peut-être aussi l'étau de menuisier et de serrurier avec lequel ils assurent une pièce; la croix serait alors la poignée à vis destinée à faire marcher l'outil et à serrer; le n° 21, très analogue, se prêterait mieux à cette explication. Haut. : 0^m,049; longueur de la croix ou de la poignée : 0^m,024. — A droite, une fleur cruciforme à quatre pétales. Haut. : 0^m,028; cf. n° 25. — Espace entre les pontuseaux ABC : 0^m,043. — Disposition et reproduction d'un feuillet du registre A 65, contenant les procès-verbaux de l'enquête faite en 1320 par Bernard d'Alby, chanoine de Senlis, et Frémin de Coquerel, conseiller du Roi, sur les dommages causés par les confédérés d'Artois à la comtesse Mahaut et à Thierry d'Hireçon. — Une partie du registre a été transcrite, en A 65 bis, sur un papier qu'on aurait, il y a quelques années, continué à croire un papier de coton.

19. Figure percée, en forme de colonne; le haut ovale en largeur, la base composée de trois lignes de trous horizontaux; pourrait aussi bien être une bouteille à long col. Haut. : 0^m,051.

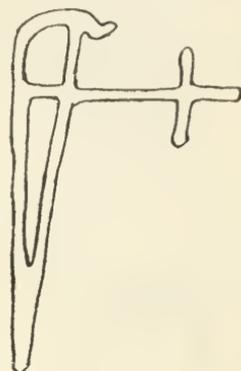
20. Lettre C ou G. Haut. : 0^m,023.



19.



20.



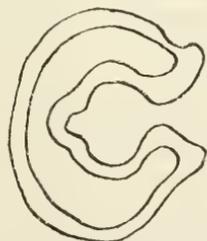
21.

21. Figure analogue à celle de gauche du n^o 18. Parait plutôt un outil qu'une moitié de bouclier. Haut. : 0^m,050; longueur de la croix ou de la poignée : 0^m,022. — Filigranes, sur feuillet distincts, du registre A 66, enquêtes et interrogatoires, comme ceux du registre A 65, cité au n^o 18.

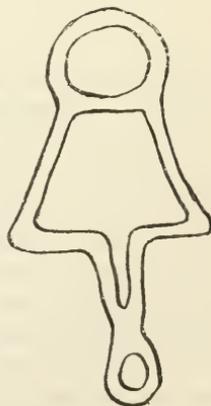
22. Lettre C, dont la courbure intérieure a la forme d'une tierce-feuille. Haut. : 0^m,032.



23.



22.

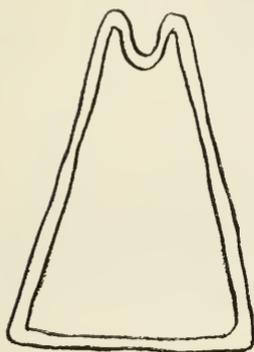


24.

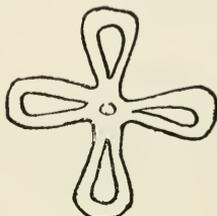
23. Figure percée, qui peut être vue dans les deux sens et pourrait

être l'analogue de ce que les femmes attachaient à leur ceinture pour y suspendre un certain nombre de petits objets usuels : ciseaux, couteau, étui, etc. Haut. : 0^m,052. — Filigranes, sur feuillets distincts, du registre A 396, compte de l'Hôtel de la comtesse d'Artois, de l'Ascension à la Toussaint 1321.

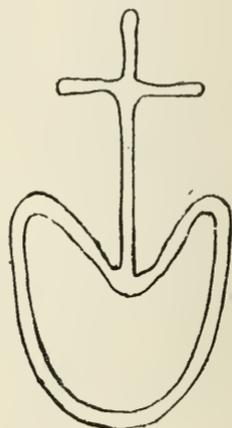
24. Figure analogue à celle du numéro précédent (23) avec quelque différence. Haut. : 0^m,054. — Compte de l'Hôtel de la comtesse Mahaut, de la Chandeleur à l'Ascension 1323 (A 403). — Ce type se retrouve sur un feuillet du registre A 416 de l'année 1323.



26.



25.



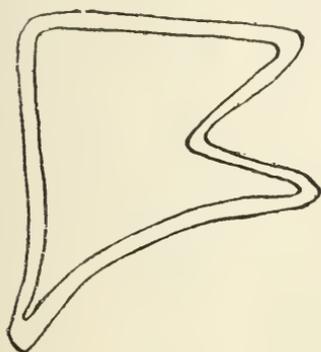
27.

25. Fleur cruciforme à quatre pétales, analogue à la seconde figure du n° 18. — Compte de l'Hôtel de la comtesse Mahaut, de l'Ascension à la Toussaint 1323 (A 416).

26. Triangle haut et étroit, qui se termine par deux pointes; peut-être une robe ou plutôt une chemise sans manches, avec, en haut, le demi-cercle du cou. Haut. : 0^m,045. En le mettant en largeur, on aurait une flamme avec deux pointes (cf. 28 et 36), mais les deux pointes seraient bien petites. — Compte de l'Hôtel de la comtesse Mahaut, de la Chandeleur à l'Ascension 1324 (A 428).

27. Croix sur une base, en forme de cœur, qui représente peut-être une montagne à deux sommets; cf. n° 47. Haut. : 0^m,056. — Compte de l'Hôtel de la comtesse Mahaut, de la Chandeleur à l'Ascension 1325 (A 439).

28. Une flamme à deux pointes, sans hampe. Haut. : 0^m,047. —
Compte de l'Hôtel de la comtesse Mahaut, de la Chandeleur à l'As-
cension 1327 (A 458).

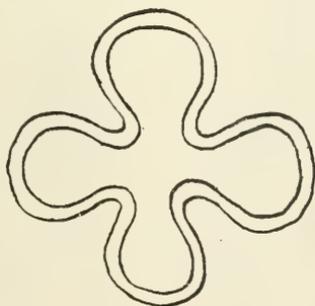


28.



29.

29. Figure énigmatique. Est-ce un panier ou un poids, à base
ronde, avec une anse pour le prendre et le porter? Haut. : 0^m,045;
larg. : 0^m,035. — Compte de l'Hôtel de la comtesse Mahaut, de l'As-
cension à la Toussaint 1327 (A 461).

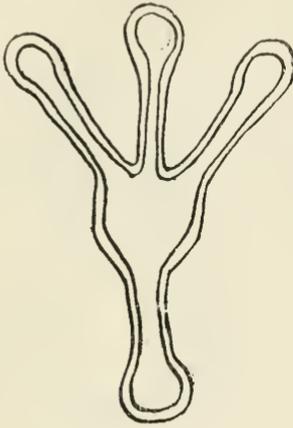


30.

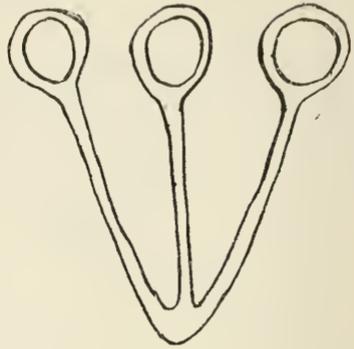
30. Quatre-feuille cruciforme. Haut. : 0^m,049. — Compte de l'Hôtel
de la comtesse Mahaut, de la Toussaint 1327 à la Chandeleur 1328
(A 470).

31. Figure énigmatique. D'une sorte de manche partent en éven-
tail trois traits droits, terminés, comme celui du bas, par un renfle-

ment. Haut. : 0^m,056. — Compte de l'Hôtel de la comtesse Mahaut, de la Chandeleur à l'Ascension 1328 (A 474).

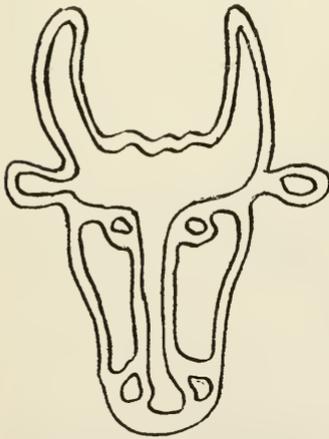


31.



32.

32. Triangle formé de trois tiges qui s'évasent en éventail et dont chacune est terminée par un cercle. Peut-être un bouquet de cerises ou d'autres fruits ronds. Peut-être aussi, si on le renverse, un instrument de suspension avec trois anneaux. Haut. : 0^m,046. — Compte de l'Hôtel de la comtesse Mahaut, de l'Ascension à la Toussaint 1328 (A 480).



33.



34.

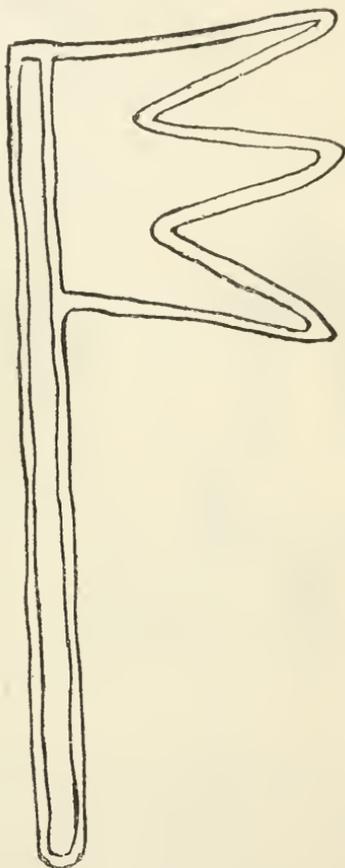
33. Tête de bœuf vue de face; cornes presque droites; oreilles horizontales. Haut. : 0^m,052. — Autre feuillet du registre A 480.

34. Tête de bœuf de face; cornes en croissant; oreilles relevées.
Haut. : 0^m,056.

35. Hache d'ouvrier, de profil, tournée à droite. Haut. : 0^m,070 ;
largeur du fer avec le manche : 0^m,024. — Filigranes de deux feuilletts
distincts du registre du compte de l'Officialité d'Arras, arrêté le 12 dé-
cembre 1328 (A 870).



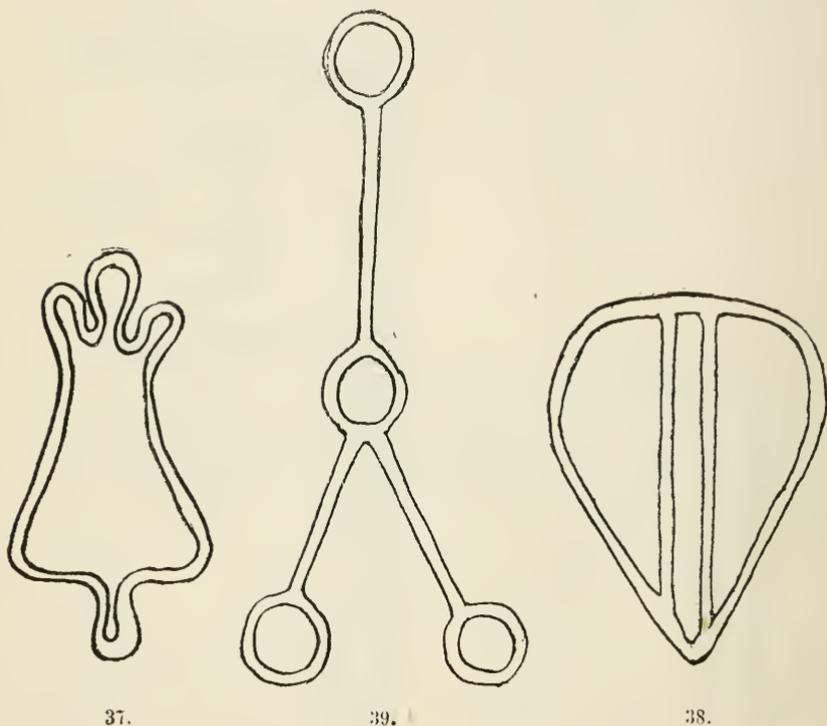
35.



36.

36. Une flamme à trois pointes. Haut. de la hampe : 0^m,111 ; long.
de la flamme sans la hampe : 0^m,032. — Compte de l'Hôtel de la
comtesse Mahaut pendant le mois de décembre 1329 (A 494).

37. Probablement une peau entière; en haut, le reste du cou et des deux pattes de devant; en bas, la queue. Soit une peau tannée ou mégissée, soit plutôt une peau de parchemin. Haut. : 0^m,055. — Compte de la Terre de Bonnières, arrêté en 1331 (A 519).



38. Filigrale en forme d'écu, du même dessin que le n^o 9; mais il est plus grand et posé en largeur par rapport aux vergeures du papier. Haut. de l'écu : 0^m,044. — Compte de dépenses du doyen de Chalon, de janvier 1330 à la Toussaint 1331 (A 515).

39. Chaîne à quatre anneaux; les deux anneaux du bas se réunissent, par deux tiges en triangle, à un anneau central, d'où part une tige droite terminée par le quatrième anneau. Haut. : 0^m,060.

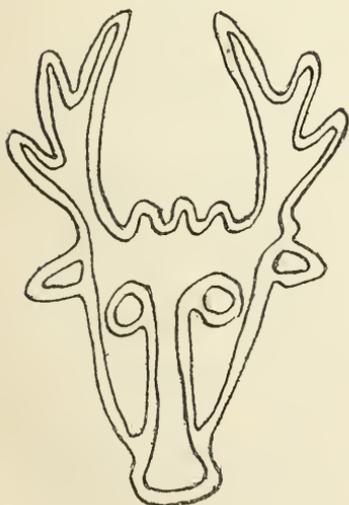
40. Profil de tête humaine tournée à gauche; cf. nos 8 et 15. Ici, au lieu d'être en hauteur, la tête est posée horizontalement sur les vergeures. Haut. de la tête : 0^m,041. — Filigrales, sur feuillets dis-

finets, du compte du doyen de Chalon, de la Toussaint 1331 au 31 août 1332 (A 256).

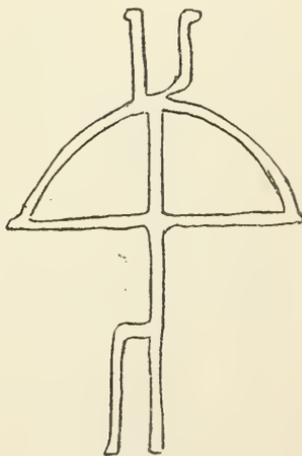


40.

41. Tête de cerf vue de face; oreilles horizontales; andouillers à trois pointes. Haut. : 0^m,072. — Mandement pour paiement en 1338.

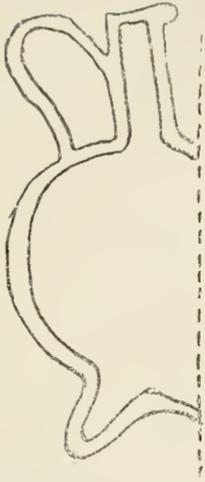


41.

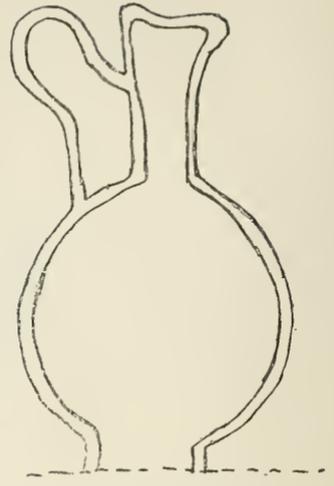


42.

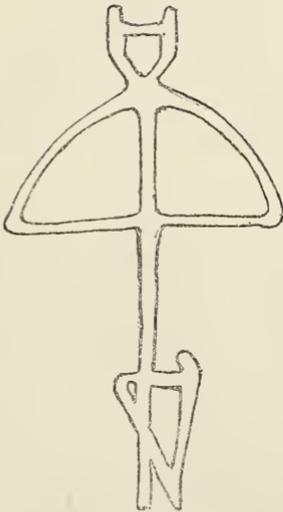
42. Arbalète à rouet vue de face. Haut. : 0^m,060. Cf. n^o 45. — Pièce de comptabilité pour les travaux du château de Belle-Motte, en janvier 1340 (A 585).



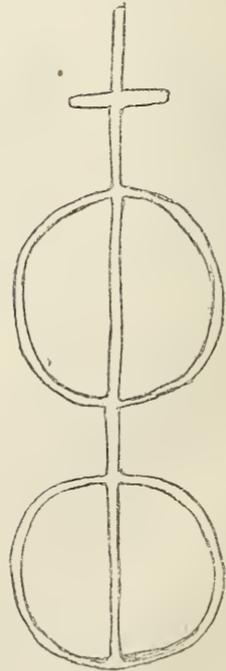
43.



44.



45.



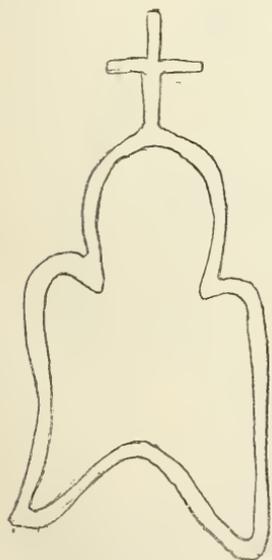
46.

43. Pot, avec anse et goulot, vu de profil et tourné à droite; la partie antérieure de la panse manque selon la ligne pointillée. Haut. : 0^m,061. — Quittance du 11 mai 1340 (A 597).

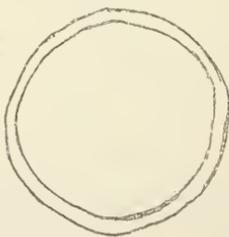
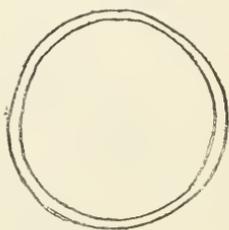
44. Autre pot, avec anse et goulot, vu de profil et tourné à droite; le bas du pied manque selon la ligne pointillée. Haut. : 0^m,063. Comme, à moins d'être gaucher, on prend l'anse d'un pot de la main droite, celui qui a dessiné et fixé le filigrane sur la forme l'avait mis dans le vrai sens; il se trouve retourné dans la feuille de papier. — Quittance du 8 juin 1340 (A 598).

45. Autre arbalète à rouet, vue de face. Haut. : 0^m,072. Cf. n^o 42. — Fragment de compte d'hôtel de 1341 (A 608).

46. Croix étroite, dont le long pied traverse deux cercles. Hauteur totale : 0^m,080; diamètre des cercles : 0^m,027. — Enquête judiciaire de 1345 (A 969).



47.



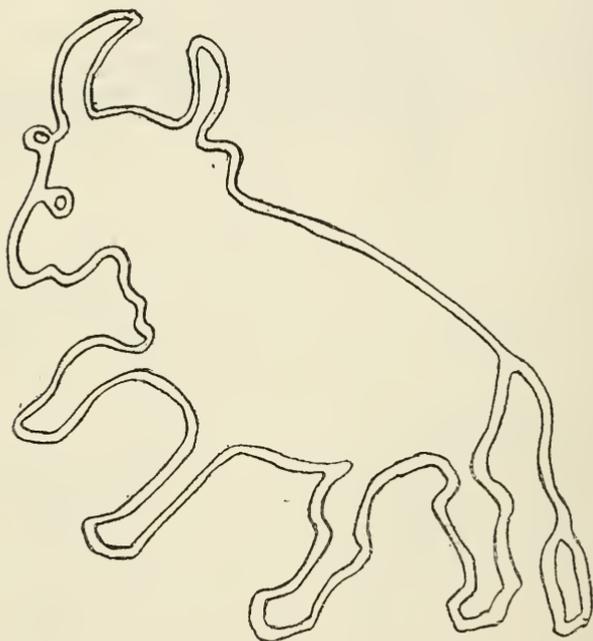
48.

47. La Croix sur la montagne de Sion. Haut. : 0^m,075. Cf. n^o 27. — Mandement de paiement du 28 janvier 1345 (A 646).

48. Deux cercles superposés. Haut. totale : 0^m,071; diamètre des

cercles : 0^m,029. — Compte des officiers du comté de Boulogne, de la Chandeleur 1346 à la Chandeleur 1347 (A 668).

49. Bœuf vu de profil et tourné à gauche, les deux pattes de devant levées. Haut. : 0^m,092; larg. : 0^m,071. — Enquête sur une plainte des marchands de bois de Hesdin, en avril 1350 (A 85).



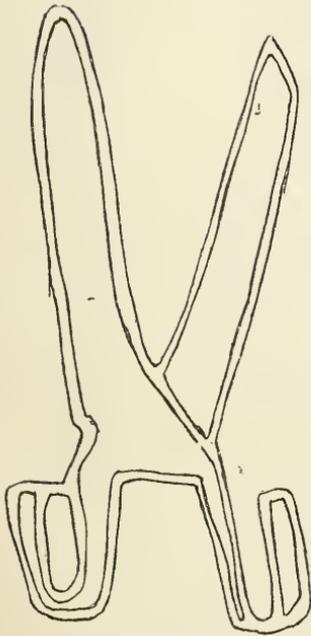
49.

50. Une paire de forces ou de ciseaux ouverts et vus de face. Haut. : 0^m,085. — Comptes du receveur de Béthune, 1350-1351 (A 673).

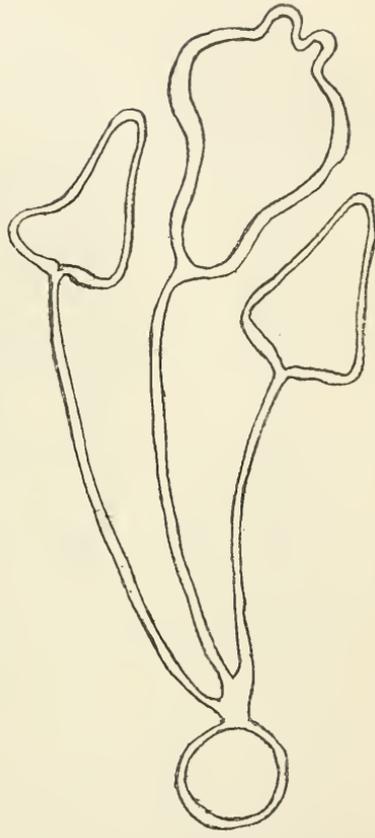
51. Une branche de fruits composée de trois tiges pendantes sortant d'un anneau; les deux tiges latérales se terminent en bas par une feuille triangulaire; celle du milieu, plus longue, par un fruit qui doit être une poire. Haut. : 0^m,141. — Compte de vente de bois, 1359.

52. Une fourche à trois dents, vue de face, les pointes en l'air.

Haut. : 0^m,090. — Compte de la trésorerie de Saint-Waast, 1361
(fonds de l'abbaye de Saint-Waast).



50.

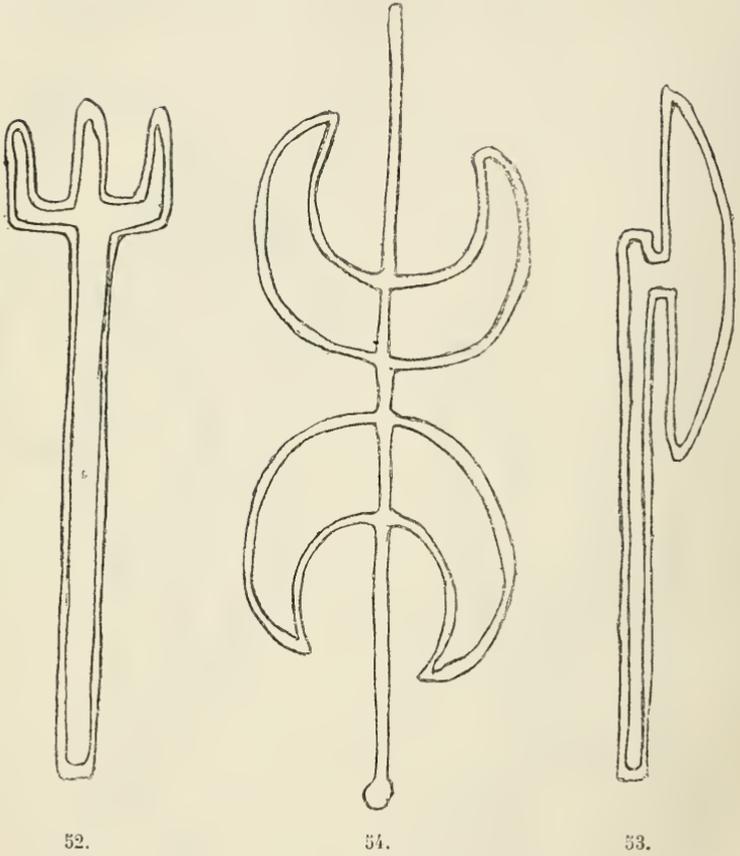


51.

53. Besaigue ou guisarme, de profil et tournée à droite. Haut. :
0^m,093. — Enquête judiciaire, 1361 (A 975).

54. Longue tige droite verticale, renflée à son extrémité inférieure,
portant au milieu deux croissants adossés, celui du haut les cornes

en chef, celui du bas les cornes en pointe. Haut. : 0^m,107; long. des



croissants : 0^m,037 et 0^m,038. — Comptes de l'hôtel par les comptables Gaucher de Châtillon et Mathurin Roger (A 700 et 701).

Jules-Marie RICHARD.

DÉCOUVERTE
D'UNE SÉPULTURE DE L'ÂGE DE LA PIERRE POLIE

A ROUVROY (AISNE)

Communication de M. J. Pilloy, correspondant du Comité à Saint-Quentin.

Sur le point culminant de la colline qui sépare les villages de Rouvroy et de Morcourt (canton de Saint-Quentin) situés tous deux sur la rive gauche de la Somme, à dix kilomètres environ de sa source, on vient de découvrir, en labourant, une sépulture qui présente un certain intérêt.

La charrue ayant heurté un bloc de grès, le cultivateur voulut l'extraire; mais après avoir enlevé les 0^m,25 à 0^m,35 d'épaisseur de terre végétale qui le recouvraient, il constata que ce grès n'était pas isolé, et que cinq autres d'une forme un peu allongée et semblables à des dalles brutes l'accompagnaient.

Les extrémités de ces dalles, placées les unes à côté des autres dans un alignement qui allait du sud au nord, et dont la longueur atteignait 1^m,50 reposaient sur la craie; mais, au-dessous, il existait une excavation de 0^m,20 à 0^m,30 de profondeur remplie par les terres que les eaux pluviales avaient transportées avec elles. Dans ce terrain de rapport, il existait une notable quantité d'ossements humains, qui, malheureusement, ont été détruits par l'auteur de la découverte. L'inspection des fragments a fait reconnaître qu'il pouvait bien y avoir de 25 à 30 sujets de tout âge.

Mais ce qu'il n'a pas su trouver, c'est une magnifique hache polie, en silex gris-blanc de la craie, que M. Rabelle, pharmacien à Ribemont, a découverte parmi ces débris quelques jours après leur exhumation. Cette hache a 0^m,095 de longueur et 0^m,055 de largeur au tranchant.

Ce n'est pas la première fois qu'une sépulture présentant les mêmes caractères est trouvée dans le pays. Il y a une vingtaine d'années, une toute semblable s'est rencontrée, aussi en labourant, sur le territoire de Neuville, commune du canton de Ribemont, bâtie sur la rive droite de l'Oise, à douze kilomètres au plus à l'est de Rouvroy. Cette sépulture se trouvait sur le versant sud d'une haute colline, à un kilomètre environ des falaises qui bordent la vallée de l'Oise.

L'orientation des dalles de grès allait de l'est à l'ouest. J'ai été, il y a quelques années, assez heureux pour recueillir à la surface du sol, à l'endroit où les ossements avaient été rejetés après leur extraction de la chambre mortuaire, trois jolies flèches en silex, l'une à ailerons et pédoncule, les deux autres taillées en forme d'amande et extrêmement minces.

Il est évident que ces deux sépultures datent de la même époque, celle de la pierre polie.

C'est assurément pour suppléer à l'absence dans la contrée, de matériaux d'assez grandes dimensions pour pouvoir élever des murs latéraux à la façon des allées couvertes ou dolmens, que la cuve a été creusée dans la craie dure qui constitue le sous-sol de l'arrondissement de Saint-Quentin. Il est à présumer que l'on augmentait la longueur de l'hypogée en ajoutant des dalles au fur et à mesure que l'on avait à y placer de nouveaux morts.

Cette double découverte méritait d'être signalée, car elle témoigne d'un usage bien adopté. Ces chambres dallées sont l'œuvre du même peuple qui a fait les grottes de la Champagne et les allées couvertes de l'ouest de la France. Le résultat voulu est le même, il n'y a que les moyens employés qui diffèrent, et cette différence devait évidemment avoir pour cause l'abondance ou l'absence de matériaux de dimensions assez grandes pour construire les chambres mortuaires.

J. PILLOY,

Correspondant du Comité.

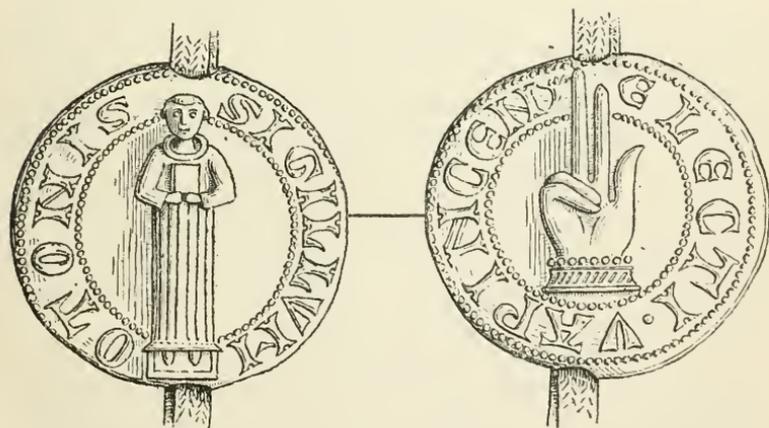
BULLE D'OTHON, ÉVÊQUE ÉLU DE GAP

(XIII^e SIÈCLE)

Communication de M. J. Roman, correspondant du Comité à Embrun.

Les bulles de plomb ne sont pas très communes dans la sigillographie française, et presque toutes celles que l'on connaît proviennent du sud et surtout du sud-est de la France. Ce fait s'explique par l'influence de la chancellerie papale d'Avignon sur les seigneurs ecclésiastiques et laïcs qui l'entouraient, et peut-être aussi par la nécessité de faire usage, pour les sceaux, d'une matière résistante, dans un climat très chaud, dans lequel la cire peut facilement s'altérer.

On peut remarquer encore que les bulles de plomb sont très inférieures aux sceaux en cire au point de vue de l'art; en effet, le plomb n'étant pas susceptible de recevoir des empreintes d'une grande finesse, on s'est contenté de graver avec une extrême simplicité les matrices destinées à frapper les bulles.



La bulle d'Othon, évêque de Gap, que j'ai l'honneur de communiquer au Comité des travaux historiques, est inédite; je ne la connaissais pas lorsque j'ai publié ma *Sigillographie du diocèse de Gap*; elle est en effet suspendue à une charte, acquise avec quelques autres il y a peu d'années, par M. Long, ancien archiviste des Hautes-

Alpes, et actuellement conservée aux archives de la préfecture de Gap. Voici la description de ce petit monument :

SIGILLVM OTONIS, dans un double grènetis. Au centre, l'évêque élu, la tête nue, vêtu d'une longue robe à capuchon, tenant des deux mains un livre sur sa poitrine et les deux pieds posés sur une base rectangulaire.

R. ELECTIONI VAPINCEN'. Bras de saint Arnoul en pal, les doigts dans l'attitude de la bénédiction, la manche, ou plutôt le haut du reliquaire que surmonte la main, orné de perles et de dessins en diagonale. Diamètre : 0^m,042.

Appendue à l'acte suivant : « Vente par Rolland de Mauteyer aux religieuses de la chartreuse de Berthaud, de terres sises à la Freissinouse, près de Gap, moyennant la somme de 82 livres viennoises; 13 des calendes d'août (19 juillet) 1251. »

L'évêque de Gap, témoin de cet acte, y a fait insérer la mention suivante : *Presentem cartam fieri jussimus bulle nostre munimine roborari in testimonium rei geste.*

Cette bulle est la seule que je connaisse d'un évêque élu et non encore confirmé. Le type n'offre aucune difficulté d'interprétation; l'évêque élu a le costume et l'attitude d'un archidiacre; il était en effet archidiacre du chapitre d'Aix quand il fut appelé au siège de Gap.

Le bras représenté au revers est celui de saint Arnoul, ancien évêque et patron de la ville de Gap. C'était l'une des insignes reliques de l'église de Gap, qui l'a conservée jusqu'à la Révolution. Ce bras, dans la même attitude, se retrouve sur les sceaux du chapitre de Saint-Arnoul de Gap avec la légende : DEXTERA SANCTI ARNVLPHI EPISCOPI ET CONFESSORIS.

Il existe une seconde bulle de l'évêque Othon après sa confirmation par le pape, je l'ai publiée dans la *Sigillographie du diocèse de Gap* (p. 40); la légende est : SIGILLVM OTONIS EPISCOPI VAPINCENSIS et l'évêque est représenté revêtu de la chasuble, de l'amict, du manipule et mitré, crossé et bénissant (1256).

On connaît actuellement des bulles de plomb de neuf évêques de Gap; sur les bulles de sept d'entre eux la légende commence par le mot *bulle*; elle commence par le mot *sigillum* sur les bulles d'Othon et de Robert, son prédécesseur immédiat. Cette série de bulles épiscopales de Gap, qui se poursuit sans interruption de 1219 à 1348, est l'une des plus complètes que l'on connaisse.

J. ROMAN,

Correspondant du Comité.

NOTE

SUR LES RUINES ET LES VOIES ANTIQUES DE L'ALGÉRIE

Recueillies par les brigades topographiques et communiquées
par M. le colonel Mercier.

I

MASSIF DU DAHRA

Vallée du Chelif.

Deux voies romaines principales traversaient, de l'est à l'ouest, la région qui fera l'objet de ce travail.

1^o Celle longeant la côte entre Quiza Municipium et Cartenna Colonia;

2^o La grande voie militaire de Calama à Rusuccurrus, entre Mina et le Tingitanum Castellum.

La première de ces deux voies, dont on a donné précédemment le tracé entre Quiza Municipium et le municpe romain de l'Oued-Tetingel, actuellement à moitié enseveli sous les sables de la région de Sidi-el-Baroudi, passait à Arsenaria, à quatre milles de Quiza, et atteignait Cartenna, à dix-huit milles d'Arsenaria.

C'est le sentier arabe qui longe la côte et qui est jalonné par des ruines assez nombreuses.

Après avoir traversé les dunes de l'Oued-Tetingel, le chemin se rapproche de la côte et coupe l'Oued-Kaddour près de son embouchure. A l'est de l'embouchure, sur une crête rocheuse, qui commande le passage, se trouvent les ruines d'un poste, quelques alignements de pierres taillées, mais point d'inscriptions.

A cinq kilomètres à l'est de ce poste, le chemin traverse la large et riche vallée de l'Oued-Khamis qui a dû être remontée par une piste romaine, mettant la côte en communication avec le centre considérable de colonisation de la haute vallée et avec la voie militaire des crêtes.

A quatre kilomètres de l'Oued-Khamis on trouve les ruines d'un petit port ou d'un fort village. Une assez grande quantité de substructions de maisons arrasent le sol en cet endroit.

Le chemin, continuant à suivre la côte, arrive près de la ferme Joberteau, à l'embouchure de l'Oued-Guelta. Quelques pierres taillées enfouies dans le sable, quelques ruines d'un poste, sont les seules choses qui frappent les regards. A quatre kilomètres de la mer, près de la koubba de Sidi-bou-Ras, sur la rive gauche du Guelta, sont des ruines un peu plus considérables, appelées Taddert, (ville, village, en kabyle) par les indigènes; deux grandes citernes de 4 mètres de long sur 2 de large et 0^m,30 de profondeur, quelques pierres taillées éparses sur le sol, un mur en blocage comportant six niches de 3 mètres de diamètre, constituent les ruines d'Arsemaria (*l'Arsemaria Latinorum, tribus millibus passuum a mari*, de Pline). Ces ruines ont été fouillées par de nombreux visiteurs. A part quelques monnaies, on n'y a rien trouvé qu'une inscription votive (n° 3849 du Recueil de Léon Renier).

En longeant toujours la côte, le chemin rencontre les ruines d'un poste peu important à l'embouchure de l'Oued-Masseur. Une fouille pratiquée rapidement n'a amené la découverte que de quelques débris de poterie.

La région avoisinante est des plus sauvages, complètement couverte de broussailles élevées et presque inhabitée. Elle paraît n'avoir pas été beaucoup plus peuplée à l'époque romaine; on n'y a rencontré qu'un groupe de ruines peu important près du Koudiat-N'sara, et, sur une des parois rocheuses de cette colline, un tombeau que les indigènes attribuent à une « Roumia. »

Entre les embouchures du Chabet-R'zlam et du Chabet-Taliouine, la montagne se rapproche de la côte et tombe à pic sur la mer, d'une hauteur de 200 mètres environ. Cet accident de terrain domine la côte au loin à l'est et à l'ouest, et les Romains l'avaient mis à profit en construisant au point culminant une tour de 8 mètres de diamètre, un phare sans doute, que contournait la voie romaine. Celle-ci s'appuyait encore sur deux postes avant d'atteindre Cartenna, le premier à l'embouchure de l'Oued-es-Sefah, le second près de la baie des Mahiness.

Voie militaire de l'intérieur.

La voie militaire de l'intérieur n'a laissé aucune trace, ce qui s'explique, puisqu'elle remontait la vallée de l'Azar flumen, sur un sol d'alluvions excessivement friable et que les débris, s'il en restait, ont dû disparaître ou être disséminés lors des nombreuses migrations dont la vallée a été le théâtre.

L'itinéraire d'Antonin indique comme points de passage de la voie :

Cadaum Castra, à 25 milles = 37 kilomètres de Mina; Vagal, à 18 milles = 26^k,6 de Cadaum Castra, et Tingitanum Castellum, à 18 milles = 26^k,6 de Vagal.

Cadaum Castra devait se trouver près du confluent de la Djidiouia et du Chelif. Ce confluent est bien à 37 kilomètres de Mina, et la Djidiouia est, en hiver, un obstacle infranchissable. On n'a pas découvert de ruines romaines dans les environs; peut-être, s'il y en avait, les pierres ont-elles été employées aux constructions des deux ponts sur la rivière ou à celles du village de Saint-Aimé, qui est voisin.

Toutefois, au point où la Djidiouia sort de la gorge très étroite par laquelle elle pénètre dans la plaine, on remarque les ruines d'un ancien barrage, dont l'époque n'a pu être fixée, et qui se trouve sur la rive droite, à 2 ou 3 mètres en contrehaut du lit actuel. La rivière, dans un des moments de crues si dangereuses en Algérie, s'est creusé un nouveau lit, en contournant le barrage par l'ouest, et est allée se jeter un peu plus bas dans le Chelif. L'ancien lit, parallèle au premier, est encore nettement marqué aujourd'hui.

Autre détail qui vient corroborer l'opinion émise ci-dessus au sujet de l'emplacement du camp romain. La Djidiouia a un bassin très fertile et très étendu qui ne communique avec la grande artère principale, dans la vallée du Chelif, que par quelques cols peu élevés que forment les coteaux de sa rive gauche au sud de Saint-Aimé. Une muraille de rochers à pic barre les communications par la rive droite. Tous les sommets des coteaux ci-dessus, et principalement ceux du voisinage des cols, sont couverts de ces vastes fondations circulaires, qui, là plus qu'ailleurs, affectent le caractère de bases de dolmens, et il est à peu près admis que les autochtones de l'Algérie, comme les Romains, plaçaient leurs monuments funéraires importants aux points les plus remarquables des voies les plus fréquentées.

Il est absolument logique d'admettre l'établissement d'un camp d'occupation ou de défense, au débouché d'une vaste région, peuplée de races turbulentes, peu soumises (les Mazices), dont le rôle devint considérable, lors des revendications maures contre le Bas-empire. Les mœurs guerrières des indigènes de ces régions n'ont pas changé et les Flittas ont hérité d'une bonne part de la turbulence de leurs ancêtres.

Quel était l'emplacement de Vagal? Des recherches ultérieures permettront sans doute de le préciser. Quant au Castellum Tingitanum, les découvertes archéologiques anciennes et celles toutes

récentes faites dans la partie méridionale d'Orléansville, ne laissent aucun doute à ce sujet. L'emplacement, occupé actuellement par la ville, portait, à notre arrivée, le nom caractéristique d'El-Esnam, qui s'est conservé dans le pays.

Voies romaines du Dahra.

Outre les deux grandes voies citées par l'Itinéraire d'Antonin, la région au nord de l'Azar flumen était sillonnée de nombreuses routes, mettant en communication avec les ports de la côte, avec la voie militaire principale, et entr'eux des grands centres de colonisation renfermant des villes, des villages, des forteresses importantes et un nombre considérable de *fundi*. Deux de ces grandes agglomérations sont remarquables, celle voisine du village moderne de Cavaignac, ayant pour port Cartenna, et celle voisine du village de Renault, ayant pour port Arsenaria. Le centre principal d'occupation militaire de la région, Castellum Tingitanum, était relié aux deux ports :

1° Par la route de Castellum Tingitanum à Cartenna, que suit à peu près la route actuelle d'Orléansville à Tenez;

2° Par une voie remarquable jalonnée de ruines importantes auxquelles, en l'état actuel, il serait aventureux d'attribuer des noms.

1° *Voie de Cartenna.* — La voie de Cartenna atteignait le village actuel de Warnier, soit par le télégraphe des Medjadja, soit par celui des Adjerafs (cette partie n'a pas été étudiée); on retrouve à Warnier la ruine d'une citerne romaine. De là, elle gagnait le village des Heumis et quittait le tracé actuel pour gagner le col de Sidi-Abd-el-Kader-Heumis, défendu par un poste carré dont les ruines sont assez bien conservées. Du col, la voie descendait la vallée de l'Oued-el-Achache, jusque près du « Camp des chasseurs », où se trouvent des ruines et l'embranchement d'une voie importante (celle des crêtes du Dahra), dont il sera parlé plus loin.

Agglomération agricole voisine de Cartenna. — Un peu à l'ouest de l'embranchement des deux voies, dans la vallée de l'Oued-Hellala, entre les villages modernes de Kalloul et de Cavaignac, se trouvent les ruines assez considérables d'un municpe, qui paraît avoir été le centre important de cette riche région complètement entourée de hauteurs escarpées et séparée de Cartenna par un pays très tourmenté. Elle comprenait toute la vallée de l'Oued-Hellala et les hautes vallées de l'Oued-Mahiness et de l'Oued-Tarzout. La vallée de

l'Oued-Hellala était remontée dans son entier par une voie romaine. Les hautes vallées de l'Oued-Tarzout et de l'Oued-Mahiness, étaient coupées par une voie transversale, qui, partant de Cartenna, contournaît par le sud le gros massif montagneux qui borde la mer, puis descendant la vallée de l'Oued-Tarzout, allait rejoindre la voie de la côte près de l'embouchure de la rivière.

Les ruines de fermes et de postes abondent dans les trois vallées. Elles dénotent en général des établissements importants :

a) Dans la haute vallée du Mahiness on trouve : au nord du Bordj-ben-Oumnas, près d'Aïn-el-Ouahed, deux groupes de fermes ; près de la ferme Dessoliers, une ruine de ferme ; et enfin deux groupes de ruines de fermes près d'Aïn-el-Nedjicen. Cette haute vallée communiquait avec l'Oued-Hellala au moyen d'une route défendue par un poste dont les ruines couvrent le sommet d'un mamelon au nord du cimetière de Sidi-ben-Yahia.

b) La haute vallée de l'Oued-Tarzout n'est séparée de celle de l'Oued-Mahiness que par des hauteurs peu accidentées au milieu desquelles, outre la voie principale, des communications pouvaient s'établir partout. On y trouve une maison dont les murs sont encore debout, près du marabout de Sidi-Lekahl, chez les Beni-Merzoug. La maçonnerie de cette maison est en blocage entremêlé de grosses pierres de taille plantées verticalement.

Plus au nord, sur la rive droite de la rivière, près de la ferme Pomereau, plusieurs groupes de ruines fort étendues ont fourni les matériaux nécessaires à la construction de la ferme dans les murs de laquelle se retrouvent deux bas-reliefs et une inscription en assez mauvais état qu'il n'a pas été possible d'estamper. Un peu à l'est de la ferme, sur la rive gauche, un gros rocher a été taillé en creux, pour servir de pressoir. On y distingue deux plates-formes avec rigoles circulaires et deux bassins superposés.

c) La vallée de l'Oued-Hellala renferme des ruines beaucoup plus importantes. On y trouve : autour de Cavaignac, les ruines de grandes constructions ; près du Haci-el-Krërba, celles d'une ferme ; près du bordj voisin d'Aïn-Fatima, une agglomération de quatre ruines, occupant une grande surface ; près de la Mechta-bel-Tiour, deux groupes de ruines ; un autre près de la Mechta-Dar-en-Nemour.

De plus à 6 kil. au sud-ouest, dans un étranglement de la vallée, existent un groupe de ruines et une tour ruinée, qui devait servir de poste de garde ou d'observation, et, à 3 kilomètres plus loin, près de la Koubba-Zerca, un gisement très important, composé de quatre groupes de ruines assez rapprochés, au milieu desquels se voient

une grande quantité de pierres avec moulures d'un style très pur.

Toutes ces ruines étaient desservies par la voie remontant la vallée, voie défendue par la tour de garde, et passant à l'extrémité des terres de colonisation, près d'un petit temple offrant quelque analogie avec les calvaires situés sur un chemin de jonction, à la limite de nos anciennes communes du Nord, de Normandie et de Bretagne.

2^o Voie d'Arsenaria. — La seconde route, allant du Castellum Tingitanum à Arsenaria est indiscutable. Il suffit d'en suivre le tracé pour se convaincre qu'il y a là une voie de communication étudiée avec le plus grand soin et remontant à une haute antiquité. Quels noms y a-t-il lieu d'attribuer aux ruines de centres importants qu'elle traverse? Aucune inscription, aucune borne milliaire ne nous l'apprennent. Le seul auteur latin qui traite de cette région est Ammien Marcellin dans le récit de la deuxième période de la guerre de Théodose contre Firmus. Voici ce qu'il raconte :

Théodose, après avoir reconstruit en partie Julia Cæsarea, dont les ruines étaient déjà couvertes de mousses, se rend à Zuccabar, petite ville située à *mi-côte* des monts Transcellenses (Zuccabar, colonie d'Auguste = *Miliana*, située à *mi-côte* du *Zaccar*. Position militaire importante commandant la plaine du Cheliff). Théodose s'avance du nord vers le sud, par la route du *Zaccar* (Tizifranco). Tous les pays qu'il aperçoit devant lui du haut du col des Riras sont en pleine insurrection. Il a sous la main, à Zuccabar (Miliana), une excellente position militaire inabordable par le sud. Il s'y établit fortement et ne descend pas à Affreville, où sa faible armée (3,500 hommes) aurait pu être surprise et enveloppée dans la plaine. Il le fait d'autant moins que cette armée est peu disciplinée et qu'il doit avoir recours à des supplices pour rétablir la discipline. Cette digression a pour but de fixer à Miliana le nom de Zuccabar. La ville de Malliana de l'itinéraire est à Affreville. La grande voie romaine, en effet, franchissait le Gontas au col du Gontas et ne passait pas à Zuccabar.

Les Arabes ont trouvé dans les traditions du pays le nom de Malliana, s'appliquant à un centre agricole fort riche (Affreville), mais disparu, et ils ont donné ce nom au poste militaire qui leur était nécessaire pour commander la vallée du Cheliff et aborder de plain-pied les gorges des Riras et des Beni-Menasser, tribus kabyles très turbulentes.

Théodose quittant Zuccabar va renverser à coups de bélier les murs du Fundus Gallonatis, rase les fortifications, passe la garnison au fil de l'épée, puis se rend au Tingitanum Castellum en traversant le mont Ancorarius. Où est la ferme de Gallonas? Quel est le mont Ancorarius?

Il ne faut pas oublier que toute la rive gauche du Cheliff est soulevée, que Théodose n'a que peu de monde et qu'une marche sur l'Ouarensenis avec une aussi faible colonne eût été des plus hasardeuses. Il paraît donc difficile, malgré la similitude des noms, d'admettre l'opinion de M. de Champlouis qui identifie l'Ancorarius et l'Ouarensenis. Dans cette marche, il eût pris les Mazices à revers, au lieu de les attaquer de front. Théodose, maître du massif montagneux qui longe la côte, sur la rive droite du Cheliff, a-t-il suivi les crêtes des Beni-Menasser et des Beni-Ferah jusqu'à hauteur d'Orléansville, pour tomber là sur les Mazices qui en avaient fait un centre de résistance? C'était livrer bataille dans des conditions désavantageuses, puisqu'il avait le Cheliff à traverser au début de l'action. A-t-il enfin suivi la route de la vallée, où d'anciennes villes romaines lui assuraient ses ravitaillements?

Toute cette région entre Miliana et Orléansville n'est pas encore reconnue.

Théodose bat les Mazices à Tingitanum Castellum, puis marche sur les Musones vers la ville d'Adda. Enveloppé, il bat en retraite sur le Fundus Mazucanus.

Quelle analogie y a-t-il entre les Musones d'Ammien Marcellin et les Mediounes qui ont occupé le Dahra au delà de Mazouna et vers Renault? Peutinger place les Musones vers Sétif; Ptolémée les place vers les sources du Nasaoua flumen, c'est-à-dire, à peu près dans la même région; Pline n'en parle pas. Ce ne sont pas là les peuples contre lesquels marchait Théodose partant d'Orléansville. Toutes ces données sont bien incertaines et les lacunes du texte d'Ammien Marcellin y jettent encore une plus grande obscurité.

Faut-il de même voir quelque analogie entre le Fundus Mazucanus et, non pas la ville arabe actuelle de Mazouna, mais le Douar-Mazouna des Mchaïa?

Ce douar est situé sur la voie romaine de Tingitanum Castellum, à Arsenaria. Au sortir de la première de ces villes, elle traverse l'Azar, suit la vallée parallèlement à la rivière jusqu'au confluent de l'Oued-Rzelia, passe non loin du bordj d'Aïn-Meran et monte en pente douce chez les Mchiria, où elle coupe le Douar-Mazouna. Ce douar, situé sur la rive gauche de l'Oued-Serdoun, est commandé par une position militaire extrêmement remarquable, qui a été le centre de nos opérations dans cette partie du Dahra.

Elle a la forme d'un trapèze de 4 kilomètre de longueur sur 500 mètres de largeur moyenne. Les faces nord, est, ouest, sont formées par des escarpements rocheux inabordables. La face sud seule

est accessible. Elle est défendue par un mur épais avec redans. La forteresse, car c'en est une véritable, forme l'extrémité d'un contrefort de Djebel-Kef-Rarou qu'elle domine en partie. Le Djebel-Kef-Rarou est lui-même une longue crête qui domine à l'ouest toute la plaine de Gri. Cette plaine, d'autre part, est commandée au nord par une longue arête rocheuse qui se relie au Djebel-Kef-Rarou, et dont la partie la plus escarpée et la plus élevée était occupée par un oppidum considérable, dont les ruines portent aujourd'hui le nom de Kalaa.

Des sources très abondantes prennent naissance au pied des escarpements du Douar-Mazouna et de très nombreuses ruines l'entourent de toutes parts.

Le plateau était occupé par une construction très importante, située près de la gorge et devant en compléter les défenses.

Au pied des escarpements est et nord, sont de vastes ruines, voisines des sources. Tous les mamelons environnants sont également couverts de ruines.

L'agglomération moderne la plus importante, voisine de cette position romaine, est le Douar-Mazouna au nord-est, et le Dar-Mazouni au sud. Peut-on y voir le Fundus Mazucanus de Théodose? Les ruines, sur ce point, sont infiniment plus considérables que dans les environs de la ville de Mazouna, située à sept kilomètres à l'ouest, où l'on ne retrouve presque rien.

Après avoir coupé le Douar-Mazouna, la voie romaine passe près de la Koubba-Sidi-Abd-el-Kader-bou-Zid-el-Mal, descend dans la plaine de Gri, dont elle traverse la partie orientale et remonte à l'oppidum important de Kalaa.

La ville était située sur un mamelon rocheux de la crête séparant la plaine de Gri de celle de Tanguil et de la vallée de l'Oued-Ou-Khalal. Au nord et au sud, des escarpements verticaux de 25 à 30 mètres de hauteur la protégeaient. Elle était défendue à l'est et à l'ouest par des murs de 2 mètres d'épaisseur, à flanquements.

A l'extrémité nord du mur d'enceinte occidental, se détache un mur dont il ne reste que les fondations et qui reliait les défenses fixes à un escarpement rocheux, protégeant un assez vaste espace qui renferme une nécropole. De nombreux tombeaux creusés dans le roc, ayant de 0^m,90 à 1 mètre de profondeur, 1 mètre de largeur, 2 mètres de longueur, ainsi que d'autres de dimensions moindres, sont fort bien conservés. Tous ont été fouillés et vidés.

■ Au centre de l'oppidum, de vastes citernes creusées dans le roc, des traces de voies, de nombreuses pierres taillées, des fondations

de murs, attestent l'importance de l'ancienne ville. Sur chaque paroi rocheuse, au nord et au sud, sont taillés des escaliers aboutissant à de larges meurtrières, donnant vue sur les environs et servant de postes d'observation et de défense.

Le mur d'enceinte ouest donnait passage à une voie dont les traces se perdent aussitôt.

Une deuxième enceinte protégeait également le mur de défense oriental. Des fouilles faites à Kalaa n'ont permis de découvrir aucune inscription ni de restituer l'ancien nom de cet oppidum.

A partir de Kalaa, la voie traversait la partie occidentale de la plaine de Tanguil, où elle rencontre plusieurs groupes de ruines, franchit le col qui sépare le Djebel-Archen du Koudiat-bou-Khara, rencontre les ruines d'un poste, près d'Aïn-Timoula, et, à un kilomètre au delà, d'autres ruines dominant un paysage extrêmement remarquable, puis, suivant les crêtes, elle atteint le plateau sur lequel se trouvent les ruines d'Arsenaria.

Voie militaire des crêtes.

Les deux voies perpendiculaires à la côte étaient reliées, dans leur partie centrale, par une grande voie suivant les crêtes et dont on a décrit le tracé en remontant les cours de l'Oued-Hellala.

Après avoir quitté le temple romain qui marquait, vers l'occident, la limite de l'agglomération agricole principale, voisine de Cartenna, la voie, toujours très praticable, s'engage dans un pays assez accidenté et atteint le col près duquel se trouve le bordj de Chbebia.

Elle traverse ensuite l'Oued-Sidi-Brahim, remonte l'un des affluents de droite de cette rivière, près duquel se trouvent des pierres taillées éparses, contourne par les crêtes les sources de l'Oued-Guelta, près desquels on remarque les ruines d'un poste et arrive à Kalaa par la plaine de Tanguil. De Kalaa, la voie traverse la vallée de l'Oued-Gri et monte aux ruines de Mediouna, qui paraît avoir été le municiple administratif et le centre agricole principal de cette région. Les ruines, admirablement situées sur un vaste plateau qui commande toute la plaine de l'Oued-Gri et la haute vallée de l'Oued-Khamis, occupent une surface considérable et renfermaient un grand nombre de pierres sculptées et d'inscriptions. Deux de ces inscriptions ont été transportées à la mairie de Renault. Une pierre tumulaire, très difficile à déchiffrer, a été amenée récem-

ment au village. Quant aux ruines, elles sont absolument livrées au pillage, et nombre de documents précieux ont été brisés, soit pour faire des moellons, soit pour empierrer les routes. Il serait urgent d'y faire des fouilles sérieuses, si on veut avoir quelque chance de sauver les inscriptions non encore déterrées, et de découvrir les noms romains de la région et des trois centres importants qui s'y rencontrent.

Au sud et à l'ouest de Mediouna, dans toute la haute vallée de l'Oued-Khamis et, sur la crête, les ruines abondent. On citera principalement, en allant de l'est à l'ouest, les groupes de ruines voisines :

De Renault (chemin de Mediouna);
De Sidi-Abd-el-Kader-Medjabria;
De Sidi-Abd-el-Hadi;
De Sidi-Ottmann;
D'Aïn-Ouzena;
De Sidi-Saïd;
D'Aïn-Marlaz;
De la Mechta-Souabria (tour, porte);
Du Djebel-Baba-Tahar.

La plupart des marabouts du pays sont construits avec des pierres et des colonnes provenant de ruines romaines, et, nous avons remarqué dans quelques-uns d'entre eux, entre autres, à Sidi-Abd-el-Kader-Sekdel, voisine d'une nécropole, des jarres romaines de très grandes dimensions, encastrées dans la maçonnerie et servant à l'approvisionnement d'eau des marabouts. Quelques ruines sont bien conservées, comme à Taourirt et à la Mechta-Lehri, vers le milieu du cours de l'Oued-Khamis (rive gauche).

La voie romaine, à partir de Mediouna, suivait les crêtes et venait contourner par le sud le Kef-Ensour. On en retrouve deux tronçons parfaitement conservés, l'un près de la Mechta-Ouled-Mohammed, aux sources de l'Oued-Anseur-Mennad, l'autre contournant par le sud le sommet de Sidi-Slimane. A quatre kilomètres à l'ouest de ce sommet, sur le nœud principal qui commande tous les passages du pays (routes de Neckmaria et de Cassaigne), sont les ruines d'un poste assez important. On voit, à fleur de sol, les fondations des tours d'angles et des murs reliant ces tours. La voie se poursuivait de là dans la direction de Cassaigne.

Deuxième voie centrale.

Une voie parallèle à celle qu'on vient de décrire, suivait les crêtes par le télégraphe de Madoun, le plateau de Tadjena (ruines d'une petite ville, nécropole près des marabouts de Taouagnaout), longeait un instant le cours de l'Oued-Hamela, puis rejoignait l'oppidum du Douar-Mazouna. Plusieurs ruines de fermes ou de postes se trouvent dans la vallée.

Du Douar-Mazouna la voie rejoignait la ville arabe de Mazouna où existent les ruines d'un moulin avec chemin d'accès taillé dans le roc. Elle suivait enfin les crêtes des Rokba et celles du Djebel-Hamri et descendait dans la vallée de l'Azar, près du marabout de Sidi-Amar. Dans la dernière partie de son parcours, elle est jalonnée par de nombreuses ruines, près d'Aïn-el-Anasseur, près d'Aïn-bou-Haria et dans le voisinage d'Aïn-el-Bagrada.

Une piste partant d'Arsenaria passait près de la fontaine romaine de Sidi-bou-Yacoub, traversait la vallée de l'Oued-Khamis, passait à l'Aïn-Tizerine et aboutissait sur le plateau au puits romain peu éloigné de Cassaigne.

II

PAYS SITUÉ ENTRE CONSTANTINE ET SOUK-ARRHAS

Dans les notes précédentes, on a examiné successivement les traces de viabilité ancienne et les ruines de diverse nature qui se rencontrent :

- 1° Dans la plaine de la Seybouse;
- 2° Aux environs de Constantine;
- 3° Dans le massif des Beni-Salah et dans la vallée moyenne de la Medjerda.

L'étude ci-après a pour but de combler la lacune laissée entre Constantine et Souk-Arrhas. Cette région, qui faisait partie de la Numidie (Massyliens et Massésyliens de Tite-Live), était extrêmement peuplée et assez puissante à l'époque du premier voyage de Scipion en Afrique, à Cirta, chez le roi Syphax, pour que les plus riches

familles carthagoises recherchent l'alliance de ses souverains. Elle était couverte de villes nombreuses et sillonnée de routes qui attirent l'attention encore aujourd'hui.

Les sentiers arabes modernes qui, du cœur de la Numidie, se rendent en ligne droite à Carthage, à Gafsa, à Cherchel ou à Tlemcen, ne sont autres que les anciennes routes numides ou libyques. Bien des civilisations, bien des races se sont succédé depuis leur établissement, et elles restent encore, pour les ingénieurs, les lignes d'axe dont ils ne s'écartent que rarement, et, pour les indigènes, les véritables artères de communication à grande distance, dans les parties où la dépopulation n'a pas permis à la broussaille de les envahir complètement.

Ruines mégalithiques.

Tout le massif montagneux situé entre Souk-Arrhas et l'Oued-Zenati est particulièrement sillonné de voies anciennes, et l'on y retrouve de nombreuses traces laissées par les populations numides. Dolmens, dessins rudimentaires sur roches abruptes, divisions de terres de culture y abondent et l'on remarque, dans le voisinage des principaux établissements romains, d'antiques monuments, qui attestent que les conquérants se sont substitués ou juxtaposés à des centres de population autochtone importants.

Les principaux gisements mégalithiques relevés dans la région de Souk-Arrhas sont :

1^o Dans le voisinage du Guern-Djedi, du hammam des Ouled-Zaïd et du Fedj-er-Rahane, près des deux sentiers qui, le premier par la vallée de l'Oued-el-Hammam, et le second par les crêtes et le Fedjes-Zamia, relie Souk-Arrhas aux vastes nécropoles libyques de Bou-Hadjar et du Bordj-bou-Larès (Onellaba), et aux ruines de villes ou villages : il existe là d'immenses amoncellements d'énormes pierres frustes, que l'on rencontre sur les points les plus remarquables de la vallée de Bou-Hadjar. Ces monuments sont de vastes dolmens, assez bien conservés, dont les pierres supérieures ont 2 mètres à 2^m,50 de longueur.

2^o Sur la voie reliant Thagaste au Vicus-Juliani, près de la station de Laverdure, on remarque un énorme dolmen, au milieu d'un massif de broussailles et les débris de plusieurs autres, dont les pierres ont été brisées lors de l'établissement du chemin de fer ; plus loin deux groupes de dolmens se dressent au milieu des ruines

romaines de l'Henchir-el-Hamimine. L'un de ces dolmens est encastré dans la construction d'une tour; enfin un très beau dolmen se voit sur le plateau qui fait face au village d'Aïn-Tahamimine.

3° Sur la route de Thagaste au Hammam du Nador, par les grandes ruines romaines situées au sud du village de l'Oued-Cham et à 2 kilomètres du moulin de l'Oued-Rirane, M. le capitaine Delorme a découvert dans un trou la grande stèle libyque suivante; l'épaisseur de la pierre est de 45 centimètres, les caractères gravés sont très nets et très lisibles.



4° Sur la route de Thagaste à Gazaufala, par Bezioun (le Kef-bou-Zeïoun de M. le capitaine de Vigneral), au col de Bir-el-Afou, au nord du Djebel-el-Arous, une stèle libyque occupait le milieu du col, la face gravée enfouie dans le sol. Cette stèle, sorte de borne indicatrice d'une voie importante n'a pu être estampée à cause du mauvais temps. A quelque distance de là (environ 7 kilomètres à l'ouest), sur les hauteurs d'El-Koutz, se trouvent trois groupes de dolmens très bien conservés. Ces dolmens sont assez vastes pour que deux hommes puissent se tenir accroupis, sous la pierre plate qui les surmonte.

5° Sur la route de Thagaste à Thubursicum Numidarum (Souk-Arīhas à Khamissa), au-dessus et en arrière du Ksar-Barrach est un dolmen remarquable par sa construction et ses dimensions. Les pierres en sont taillées, comme au dolmen signalé sur le versant méridional du Djebel-Ouach. La base circulaire de 4 mètres de diamètre est un assemblage d'énormes pierres taillées avec soin. La chambre sépulcrale mesure 1^m,80 de longueur sur 0^m,90 centimètres de largeur, et 1^m,20 de hauteur. La pierre verticale du fond de la chambre présente deux dessins gravés au ciseau, représentant des rosaces.

D'autres dolmens, moins bien établis, c'est-à-dire n'ayant pas la base circulaire en pierres taillées se trouvent à 300 mètres à l'ouest du Ksar-Barrach. D'autres bases circulaires, mais sans dolmens, existent près de l'emplacement des tentes arabes qui avoisinent le bordj. Dans la région voisine de Guelma, la neige n'a pas permis de constater s'il existe des ruines mégalithiques sur la chaîne de la Mahouna ou dans les cols qui permettent de la traverser, mais sur le versant occidental de la montagne, près d'Aïn-Douinas, et à un kilomètre environ de la voie antique qui traversait la Mahouna au Serdj-el-Aouda, M. le capitaine Gallo a relevé une inscription libyque sur une grande pierre, mal équarrie, posée à plat sur le bord du sentier.

Γ II □
 ̄ Π JI
 I I
 ' 8 H
 X > III
 O
 I

La grande chaîne rocheuse qui sépare, au sud de Guelma, le bassin des affluents directs de la Seybouse de celui de la haute vallée de l'Oued-Cherf (chemin de Guelma à Aïn-Beïda), compte un nombre assez élevé de gisements de dolmens de grande dimension. Les principaux sont ceux du Djebel-Bardou, près de la Mechta de Ras-el-Ma, du Kef-Zoubia et du Djebel-en-Neguiip, au sud de la Mechta-Daouia, chez les Achèche-Atatfa. La même région paraît avoir conservé des traces, sinon d'occupation, du moins de désignations puniques, peut-être apportées là par des Libyens en relations avec Carthage (ces relations étaient des plus fréquentes avant la conquête romaine, et les voies de Carthage à Cirta se développent au nord et au sud des massifs montagneux du Zouarha et du Bardou); ce sont les noms de : El-Malka, que porte encore toute la haute vallée de l'Oued-el-Hammam, et celui d'Oued-Barca, donné à l'un des affluents de droite de l'Oued-Cherf. M. le capitaine de Vignerai, dans son ouvrage sur les ruines romaines de l'Algérie, cite deux inscriptions puniques relevées la première près d'Aïn-Nechma, et la seconde près de la forteresse de Bezioun (Bou-Zeioun). Cette dernière n'a pas été retrouvée.

Dans la région de Thibilis (Announa), outre les dessins libyques

gravés sur le rocher de Krenquet-el-Hadjar, sur la rive gauche de l'Oued-bou-Fraïs (route de Thibilis à Tipasa), dessins très exactement décrits dans l'ouvrage de M. le capitaine de Vignerat, il y a lieu de citer :

Sur le versant sud du Djebel-Sada, commandant le col de Ras-el-Akba, une station mégalithique fort importante où se retrouvent, sans compter de nombreux dolmens, des traces d'installations et de divisions de culture formées de pierres énormes plantées dans le sol.

D'autres dolmens existent un peu au sud du gisement du Djebel-Sada :

Sur un mamelon, près du confluent du Chabet-Zlassel et du Chabet-Touil;

Près de l'origine du Chabet-Zeiana;

Sur un petit plateau au nord-est de la Mechta-Chabet-Taïne;

Sur un piton rocheux, au confluent du Chabet-Taïne et de l'Oued-el-Cloub.

Tous ces monuments mégalithiques sont voisins de Thibilis, qui, par sa situation, paraît bien avoir été une ville libyque à laquelle s'est superposée la ville romaine. Des fouilles sérieuses entreprises à Announa amèneraient sans doute la découverte soit d'inscriptions puniques, soit de nouveaux monuments mégalithiques.

En suivant l'ancienne piste qui descend l'Oued-Cloub, traverse l'Oued-Zenati et remonte sur les plateaux de la rive gauche (piste libyque de Thibilis à Cirta), on rencontre à quelques centaines de mètres d'Aïn-Smara, sur le Bled-el-Kemah, un groupe de dolmens situé à peu près à mi-distance entre ceux existant dans le voisinage de Thibilis et le gisement fort important signalé précédemment sur le Djebel-Incha, entre le Chabet-Dridia et le Chabet-el-Incha. Les dolmens d'Aïn-Smara constitueraient les traces soit d'un poste, soit d'une petite agglomération entre deux centres libyques importants dont les noms sont perdus jusqu'ici. Il existait une seconde piste libyque de Thibilis à Cirta, par la vallée de l'Oued-Zenati et le sud du Djebel-Oum-Settas. M. le lieutenant Lachouque a relevé sur cette piste deux dessins libyques : le premier près de la Mechta-el-Kaled, représentant deux chevaux; le second, près d'Aïn-Kebch, où l'on voit un bœuf à grandes cornes et, à côté, un animal qui pourrait être un mouton.

Comme exemples de voies rectilignes, qui, sur de vastes parcours, se jouent des obstacles si fréquents en pays de montagne et qui doivent remonter à l'époque libyque, il convient de citer :

1^o La voie de Cirta à Thabraca, par Thibilis, Calama, le Vicus Juliani, Onellaba;

2^o La voie du Guern-Djedi à Thibilis par les grandes ruines, situées au sud du village de l'Oued-Cham, et le col du Serdj-el-Aonda (Mahouna). Cette voie se bifurque au pied du Nador, et envoie un embranchement au nord-ouest sur Calama, un autre au sud-ouest sur Gazaufala;

3^o La voie de Thagaste à Cirta par le Hammam du Nador, Bezioun et l'Oued-Zenati;

4^o Les deux routes de Gazaufala, la première aux grandes ruines du Souk-el-Arba, la seconde à l'établissement de mines du Thaya.

Ruines romaines.

Il a été fait mention, dans l'une des notes antérieures ⁽¹⁾, de la voie romaine de Cirta à Hippone, passant par le Fedj-bou-Rareb, ainsi que des ruines d'une ville romaine, portant actuellement le nom de Mahidjiba, et située dans une vallée assez large qui longe le versant nord du Djebel-Oum-Settas.

Les reconnaissances exécutées en 1886 dans la région comprise entre Constantine, Guelma et Souk-Arrhas, permettent de rectifier une erreur qui s'est glissée dans la note précitée au sujet du tracé de cette voie, de rendre à celle passant par le Fedj-bou-Rareb sa véritable direction, et de restituer le nom antique de Mahidjiba.

La voie romaine de Cirta à Hippone, par Aquæ Thibilitanæ (Itinéraire d'Antonin et Table de Peutinger), ne passait pas à Thibilis, mais bien à 2 kilomètres environ, au nord du col de Ras-el-Akba, entre la station mégalithique et les ruines d'une importante forteresse romaine, d'où elle se dirigeait sur Aquæ Thibilitanæ, en contournant les pentes orientales du Djebel-es-Sada et en traversant le col du Djebel-Groua.

Elle passait à Lamblèche, à la ferme Ruzé, au col qui sépare les deux Dermoun, traversait en ligne droite le plateau qui sépare l'Oued-Sebath de l'Oued-Sroun, coupait un affluent de ce dernier, le Chabet-el-Hanenchâ, un peu avant d'arriver à une ruine de poste qui porte le nom de Henchir-ben-Slimane.

Il ne reste de ce poste que des pierres équarries, éparses, sans inscriptions.

A 4 kilomètres au nord-est de cette ruine, dans le Bled-Silate, au

(1) *Bulletin archéologique du Comité*, 1885, p. 556.

centre d'un amphithéâtre de rochers, de 60 mètres environ d'élévation, d'où sortent de nombreuses sources, sur un piton arrondi d'une dizaine de mètres, on remarque de nombreux blocs, au milieu desquels se trouve un cimetière arabe. Ces blocs semblent tombés à l'aventure; on ne relève pas de directions de pans de murs ni d'alignements spéciaux. Un peu au nord, à 100 mètres environ, de grandes pierres creusées en tombeaux à deux ou trois places, gisent plus ou moins dégradées. Les tombes ont toutes été violées, et les pierres qui les recouvraient ont été brisées ou ont disparu. Ces tombeaux sont nombreux dans toute la région; ils remontent à l'ère chrétienne.

Sur un petit sentier tout proche, une pierre plate, à grain grossier, porte, en caractères peu profonds et peu réguliers, l'inscription suivante :

D · I · S · M · B · V
 P A F M I L L
 R O G A I V S
 V · A · L X X X V I I

Un peu au delà de Henchir-ben-Slimane, la voie se perd au passage du Chabet-Mta-el-Malna, mais elle se retrouve sur le plateau de la rive droite et s'infléchit au nord-est, vers la Mechta-el-Msadia, près de laquelle elle traverse l'Oued-Zenati à gué. On n'a pas relevé de traces de pont sur la rivière, mais un groupe de ruines assez important se trouve à 150 mètres environ, sur la rive droite. Il est à remarquer qu'il y avait, soit des auberges importantes (*mansiones*), soit des postes, et fréquemment les deux à la fois, près des passages de rivières guéables excepté lors des grandes eaux.

A 2 kilomètres de ces ruines, la voie, après avoir gravi les pentes de la rive droite de l'Oued-Zenati, passe au nord de Henchir-bel-Elim, situé sur une croupe qui domine toute la vallée. La disposition des blocs permet de supposer que c'était un petit fort protégeant la voie et aussi une exploitation agricole fort importante, dont les ruines considérables jonchent le sol à 800 mètres environ au nord.

De là, elle se continuait par le sommet du plateau et rencontrait, à 5 kilomètres à l'est, un nouveau poste, Henchir-Djebana. On y retrouve les restes d'un fort carré de 10 mètres de côté, construit en pierres taillées. La première assise est encore en place sur tout le pourtour de l'enceinte. Des vestiges assez étendus se trouvent à une faible distance au sud.

A un kilomètre et demi au nord-est, toujours sur le bord de la voie, se rencontre Henchir-mta-bou-Akim, ou Henchir-el-Kerma, reste d'un centre agricole; à quelques pas de là, une position militaire importante, sur un des contreforts sud du Djebel-Sada; il en reste une grande enceinte carrée, formée de gros blocs à 2 kilomètres à l'est, près de la Mechta-Chabet-Tine, (ruines de maisons) et au bord du plateau commandant le col de Ras-el-Akba, ruines très importantes d'un fort. Le nombre de pierres taillées y est considérable. On y remarque des corniches, des moulins à huile de grands alignements. Ce fort, comme toutes les ruines précédentes, un peu confuses, très enchevêtrées, faisait partie de la banlieue la plus riche de Thibilis, sur les différentes voies reliant cette ville à Cirta.

La voie contournant les pentes orientales du Djebel-Sada, coupait deux groupes de ruines où se rencontrent beaucoup de meules à huile et de pierres entaillées. Elle franchissait le col du Djebel-Groura et descendait les pentes douces qui dominent Aquæ Thibilitanæ en passant près d'Aïn-Srouna et du Lac-souterrain. A Aïn-Srouna, la source thermale existe encore et est utilisée par les Arabes. Au Lac-souterrain, situé au centre d'un cirque de rochers qui représente vaguement un cratère volcanique, on remarque, sur les flancs du rocher, les restes des six salles de bains, carrées, de 2^m,50 de côté, au sol solidement bétonné avec traces de mosaïques.

Voie de Thibilis à Cirta.

La voie d'Hippone à Cirta était, si l'on en croit les tables de Peutinger, pleinement confirmées d'ailleurs par l'état des lieux, distincte de celle de Thibilis à Cirta.

Cette dernière, à peu de distance de la capitale de la Mauritanie Césarienne (ancienne capitale de Syphax), longeait une montagne importante, au pied de laquelle se trouvait le Castellum Fabatianum, situé lui-même à 25 milles (37 kilomètres) de Thibilis. Si l'on mesure exactement la distance qui sépare les ruines de Mahidjiba de Thibilis, par une voie romaine dont les traces sont nombreuses, on trouve 36 kilomètres $\frac{1}{2}$, c'est-à-dire près de 25 milles. Cette voie, qui remonte la vallée du Bou-Merzoug, passe au nord d'Es-Somah, longe le versant nord du Djebel-Oum-Settas, où elle coupe Henchir-Mahidjiba, puis gagne Thibilis, répond seule aux données de la Table, et Mahidjiba ne serait autre que le Castellum Fabatianum. La description qui

en a été donnée⁽¹⁾, tend à confirmer cette hypothèse, puisqu'il y avait bien là une forteresse centrale, enveloppée d'un certain nombre de petits postes. Le Castellum et ses défenses accessoires faisaient partie de la vaste ligne de postes, couvrant Cirta vers l'est, à une distance moyenne de 25 kilomètres (17 milles).

La crête de l'Oum-Settas s'abaisse un peu au delà de la ruine et forme le Fedj-bou-Rareb, où passe la voie. Elle suit le flanc sud de la montagne, gagne le Bir-Cherchera — traces de puits romain — le Bir-Fiala — puits romain de 4 mètres de profondeur, revêtu de pierres taillées — près duquel on rencontre un nombre considérable de blocs taillés et traverse à nouveau la crête qui fait suite à l'Oum-Settas, au Fedj-el-Hoffra, défendu par un fortin dont le pourtour existe encore. A un kilomètre au nord-est du débouché du col, à l'Henchir-el-Hoffra, on remarque les restes considérables d'une enceinte, des tombeaux creusés dans le roc et des restes de moulins à huile. Ces ruines commandent toute la vallée en avant. A peu de distance, près d'une voie secondaire, à l'Henchir-el-Orab, sont des amas considérables de pierres taillées, des tombeaux et de nombreux débris de poteries. M. le lieutenant Lachouque y a relevé les trois inscriptions funéraires suivantes, dont deux sur les deux faces de la même pierre :

	1 ^{re} face.	2 ^e face.
D M S		
M A N I	M E A	M E M O
O A V E R	S I N R	S I N F R
A V I X I N	I A N V	I A N V
V M	A P.	I

Du Fedj-el-Hoffra, la voie s'infléchit vers le nord-est, traverse le plateau presque en ligne droite, laissant au nord, à Hadjar-Sofra, une très belle enceinte en pierres de tailles superposées, située au pied du rocher, puis au Mdaour-es-Srir, une fontaine romaine desséchée, avec des traces de travaux pour élever les eaux et un poste d'observation. Elle coupe ensuite le Chabet-el-Ksar-er-Roula près de la Mechta-el-Akrouane, dans le voisinage de laquelle se trouve un cimetière tout parsemé de pierres taillées, puis passe au nord du Ksar-el-Azib, ruines considérables groupées autour d'un rocher formant saillie. Ce rocher présente sur son sommet six trous carrés de 20 centimètres de profondeur sur 10 centimètres de côté (mortaïses servant à placer les piliers d'un abri ou d'un moulin); les environs sont

(1) Voir le *Bulletin archéologique du Comité*, loc. cit.

jonchés de pierres taillées, parmi lesquelles ont retrouvé encore les traces de plusieurs enceintes et des tombes creusées dans le roc.

Elle continue en suivant toujours la même orientation, passe à l'Aïn-Kemah, où sont les traces d'une ancienne exploitation agricole, voisine d'un groupe important de dolmens, coupe le col situé au sud du Koudia-bou-Kerima et traverse l'Oued-Zenati, sur la rive droite duquel elle rencontre l'Henchir-el-Kra composé d'un grand nombre de blocs épars et de restes de constructions assez étendues. Elle traverse un petit plateau, et remonte la vallée de l'Oued-el-Cloub, coupant à chaque pas des groupes de ruines, parmi lesquels : l'Henchir-Mohammed-Djorf, l'Henchir-Glib-Thour (traces de poste), et plusieurs ruines de temples, de postes et de centres agricoles. La voie franchissait le col de Ras-el-Akba et descendait sur Thibilis en passant près de deux ruines voisines du Bordj-ben-Otsmane et qui devaient être des postes militaires défendant les approches immédiates de la ville.

Thibilis.

L'ancienne ville romaine était située sur un petit plateau de 350 mètres de largeur sur 6 à 700 mètres de longueur; sorte d'éperon soutenu par une falaise escarpée, faisant saillie sur le versant nord du Djebel-Announa. Toutes les terres voisines sont argileuses et ont glissé sous l'action des eaux de pluie; seules, celles du plateau ont été maintenues par la chaîne de rochers. La position, étant donnés les moyens dont disposaient les anciens, était très forte et à peu près inabordable, hormis vers l'ouest, où se rencontrent les traces de nombreux forts.

Plusieurs voyageurs, notamment MM. Falbe, le commandant Delamare, Berbrugger et le capitaine de Vignerat ont décrit les ruines de Thibilis. Les monuments qu'ils citent existent encore, pour la plupart, à demi enterrés dans le sol, mais chaque jour voit disparaître une sculpture ou une inscription. Ceux dont les vestiges sont encore debout, sont :

N^o 1. — La porte triomphale, placée au centre des ruines, monument de 10 mètres de base, sur 8 de hauteur, avec une porte en plein cintre de 4 mètres de diamètre, intacte.

N^o 2. — La porte sud-ouest de la ville à deux arceaux. L'un d'eux est très net, les murailles sont debout, mais la voûte est effondrée; l'autre arceau se devine, à la base des pilastres.

N^o 3. — La porte est de la ville(?) de 10^m,50 de largeur, sur 9^m de hauteur, à un seul arceau tout effondré. Un pilastre seul est

debout. Même architecture que la porte triomphale, colonnes d'ordre corinthien, pierres de même espèce. Probablement de la même époque.

N^o 4. — L'église, petit monument de 15 mètres de longueur, situé en dehors de la ville, au sud-ouest, au pied d'une coupe. Style moins élégant que celui des portes. Probablement postérieur de beaucoup.

N^o 5. — Vestiges d'un monument carré situé un peu au nord-est de la porte triomphale et dont la façade ouest, formé d'une double porte, est assez bien conservée. Ce monument est à demi enterré.

N^o 6. — Au point culminant de la ville, à l'endroit où devait être anciennement l'acropole, ruines byzantines importantes. (Bâtimens construits en murs doubles, dont les matériaux ont été empruntés aux ruines du reste de la ville et aux cimetières voisins). Thibilis, voisine du col de Ras-el-Akba, l'un des passages militaires importants de la voie de Cirta à Hippone, a dû nécessairement être réoccupée lors du rétablissement de la domination byzantine, par les troupes de Bélisaire.

Outre les monuments précédents on rencontre, sur le plateau, une grande quantité d'autres ruines, pierres énormes taillées, colonnes de marbre, fragments de statues, pierres tombales et beaucoup de monnaies, principalement à l'effigie d'Antonin.

Outre la voie de Thibilis à Cirta, les Tables de Peutinger indiquent deux autres voies partant de Thibilis :

La première s'embranchait au col de Ras-el-Akba, probablement sur la voie précédente, passait à Ad Lapidem Baium, d'où elle gagnait, après un parcours de six milles (8^k,700), la ville de Gazaupala ou Gazaufala (Itinéraire d'Antonin).

Des reconnaissances ultérieures feront peut-être connaître la position véritable de Gazaufala (que l'on suppose près d'Aïn-Temlouka), et permettront de rechercher, à une distance de 9 kilomètres environ de cette ville, l'emplacement véritable d'Ad Lapidem Baium.

Le tracé de la voie romaine est d'ailleurs indiscutable. Elle partait du col de Ras-el-Akba, passait à l'est du nouveau village du même nom, où sont quelques traces de ruines de maison. Sur ce parcours, son état de conservation est parfait. Elle suivait le plateau vers le Bled-Bir-Biada, où sont des ruines de postes, gagnait par les crêtes le Bled-Aïn-Rareb-el-Djelili, où sont deux autres ruines de postes, puis, laissant à l'ouest (aux environs d'une bifurcation de voie secondaire), les ruines nombreuses voisines d'Aïn-Draham, elle traversait le Bled-Tounsi, gravissait l'un des contreforts du Djebel-Ancel, et

longeait le versant nord-ouest de la montagne, coupant deux ruines sur son parcours.

La seconde voie, partant de Thibilis, passe à Capraria qui serait à 7 milles (10 kil. 1/2), et viendrait, à 12 milles plus loin (17 kil. 1/2), s'embrancher sur la voie de Tipasa à Ad Molas, au delà de Tipasa.

Ces indications de distances sont erronées, car la ligne directe reliant Thibilis à Tipasa, à vol d'oiseau, a un développement de 46 kilomètres environ; le pays qui sépare les deux villes est extrêmement tourmenté et, à cause de détours nombreux, absolument inévitables, la voie romaine, dont on a retrouvé de nombreuses traces, aurait eu une longueur minima de 56 à 58 kilomètres \equiv 37 milles 1/2 à 38 milles), au lieu des 19 milles donnés par les Tables.

S'il y a lieu, comme cela paraît probable, de doubler dans ce cas particulier la valeur du mille (2960 mètres au lieu de 1480), les distances obtenues seraient alors :

	milles.	kilom.
Thibilis à Capraria.	14	= 20,300
Capraria à Tipasa	24	= 34,800
	38	= 55,100
Soit.		

L'écart, comme on le voit, serait de peu d'importance, si écart il y a, puisque la position géographique vraie de Tipasa n'a pas été relevée encore par les brigades topographiques, et le point de Capraria ne serait autre que la ruine importante d'une forteresse qui commande le gué de l'Oued-Cherf (Medjez-ben-Agoub), dont il sera parlé ci-après.

La voie, au départ de Thibilis, franchissait le col qui sépare le Djebel-Announa, du Djebel-Karbassa, s'infléchissait au sud-ouest, vers le Bordj-ben-Zerguine, où sont des ruines, passait au pied du Kef Maarouf, dont le sommet est couronné par les ruines d'un fortin, et atteignait les ruines d'Aïn-Mdarreg, près desquelles elle coupait l'Oued-bou-Deb. De là, elle gagnait le Kef-Oum-Chettab, roche escarpée, dont le sommet, accessible seulement d'un côté, porte encore les assises d'un fort de 10 mètres carrés, qui commandait les vallées de l'Oued-bou-Deb et de l'Oued-bou-el-Freis que traverse la voie. C'est à 2 kilomètres à l'ouest environ du point de passage, et au coude que forme l'Oued-bou-el-Freis pour se diriger vers le sud, que se trouvent les rochers de Krenguet-el-Hadjar, couronnés de belles ruines romaines, et sur lesquels M. le capitaine de Vigneral a relevé les bas-reliefs qu'il décrit dans son ouvrage sur *Les Ruines romaines du cercle de Guelma*, sous le nom d'Hadjar-el-Khenga.

Après avoir traversé l'Oued-bou-el-Freis, la voie atteignait le vaste plateau d'Aioun-Djemel, couvert de ruines considérables, qui paraissent avoir appartenu à un centre de population ou à une exploitation agricole très vaste. La voie est parfaitement conservée, jusqu'au col important qui relie le Ras-Chabet-Rutem au Koudia-Hericha, d'où elle descend sur l'Oued-Cherf, qu'elle franchit au Medjez-bou-Agoub, près du confluent de l'Oued-Sebt, affluent de la rive droite.

Tout le sommet du mamelon qui se trouve au sud du confluent des deux rivières est occupé par les ruines d'un fort important dont les assises inférieures sont encore en place. De nombreuses traces d'habitations couvrent les flancs du mamelon, et un nombre considérable de pierres taillées, provenant des ruines, a servi à former les clôtures des jardins qui bordent l'Oued-Sebt au sud. La rive droite de cette rivière est très escarpée et le sommet des escarpements est couronné par deux ruines de vigies ou de fortins. On n'y a découvert aucune inscription. La distance de Thibilis et la valeur stratégique de la position sont les deux seules raisons qui permettent d'identifier ce point à l'antique Capraria.

La nature particulière des montagnes voisines, sur la rive droite de l'Oued-Cherf, immenses massifs rocheux absolument dénudés et à pic, praticables seulement par des chèvres, pourrait, à la rigueur, expliquer l'origine du nom.

Au pied même des ruines, la voie coupe l'Oued-Sebt, dont elle remonte la rive droite, tandis que les crêtes rocheuses de la rive gauche sont jalonnées de postes, puis elle atteint le col du Kef-Ksar-Othmane, ensemble de ruines, de poste militaire et de vastes habitations, et, point d'arrivée de voies transversales qui longent les flancs est et ouest du Djebel-Mahouna. Tout cet ensemble défensif, dans un pays fort difficile, tendrait à prouver que la sécurité avait besoin d'y être assurée matériellement et d'une façon permanente, ou que les Numides, qui habitaient la montagne, n'ont jamais été bien soumis. Le nombre incalculable des révoltes des Maures (les historiens romains ayant abandonné après la conquête le nom de Numides pour lui substituer celui plus général de Maures), démontre péremptoirement que les centres d'insurrection étaient nombreux dans le nord de l'Afrique.

Du Bordj-ben-Otsmane, la voie gagne le bordj de Si-Ali-Cherif, s'engage dans une belle vallée de hautes montagnes qui aboutit au col de la Djemaa-Maarouf, où se trouvent les ruines d'un poste et d'un refuge. A sa sortie du col, elle s'engage à flanc de coteau pendant quelques kilomètres, puis atteint les pentes du Djebel-en-Neguir;

tout le grand cirque qui s'étend au nord de cette montagne est absolument couvert de ruines au centre desquelles se trouve une fontaine romaine assez bien conservée. La voie traverse ensuite la profonde vallée de l'Oued-Ataba, contourne par le nord le Kef-Ter et le Kef-el-Ahneur, et gagne les plateaux ondulés du versant nord du Djebel-Bardou, où se trouvent encore de nombreuses ruines qui, comme les précédentes, paraissent avoir appartenu à des centres agricoles importants, protégés par quelques fortins. L'état de dénudation de tous les sommets de cette région, qui n'ont pas conservé trace de terre végétale, s'explique par le voisinage et l'ancienneté des centres agricoles non seulement romains, mais libyques comme le prouvent les nombreux dolmens groupés aux environs. Les troupeaux dévastaient la montagne pendant l'été, et la fonte des neiges d'hiver entraînait les terres qu'aucune végétation ne retenait plus. L'altitude moyenne des montagnes ne dépasse pas 1,200 mètres et tous les sommets sont absolument dénudés, tandis que le massif voisin de la Mahouna, qui dépasse 1,400 mètres (et sur lequel on ne rencontre pas de ruines), est resté boisé et a conservé sa terre végétale jusqu'au sommet.

Les autres voies de la région indiquées par les Itinéraires sont :

- 1^o Celle d'Hippone à Tipasa par le Vicus Juliani;
- 2^o Celle d'Hippone à Carthage par Thagaste et Naraggara.

On a décrit antérieurement⁽¹⁾ la voie d'Hippone à Tipasa par le Vicus Juliani, jusqu'à hauteur de la ferme Flogny. La Table de Peutinger n'indique que 18 milles (26 kilomètres) entre le Vicus et Tipasa. Ici encore elle fait erreur. La distance, à vol d'oiseau, entre les deux points est de 35 kilomètres, et comme le pays qui les sépare est fort accidenté et très difficile, principalement vers Tipasa, les deux voies possibles présentent un développement réel :

La première de 46 kilomètres (31 milles 1/2);

La seconde de 41 kilomètres (28 milles).

On va les décrire toutes deux.

La première et la mieux conservée est une voie impériale puissamment établie. Elle passait près de la ferme Flogny et atteignait, par une pente assez douce, les crêtes du Nador, où, sur un parcours de plusieurs kilomètres, elle est dans un état parfait de conservation. Le fond de la route se compose de pierres de dimension moyenne, placées entre deux rangées de pierres frustes assez grosses plantées dans le sol. La première couche était recouverte d'une autre de

⁽¹⁾ *Bulletin archéologique du Comité*, 1887, p. 460 et suiv.

pierres plus petites, recouverte elle-même d'une sorte de gravier. Elle a en moyenne de 8 à 12 mètres de largeur. Elle était défendue par un poste situé au sommet du Nador, d'où on voyait tout le pays environnant et le débouché de la vallée de la Seybouse. Elle suivait les crêtes, passait près des ruines voisines du marabout de Sidi-Aache, où venait s'embrancher sur elle une route de moindre importance qui sera décrite plus loin. Là, elle s'infléchissait vers l'ouest, en suivant la crête de la montagne jusqu'à hauteur d'Aïn-Taben dans le voisinage de laquelle la vallée profonde qui coule vers le nord, et par laquelle descend la route de Calama, était commandée par un fort, nommé aujourd'hui El-Ksar, établi sur un éperon rocheux et à pic qui domine tout le pays vers le nord. C'est un carré de 10 mètres de côté environ, dont les murs, en pierres taillées, ont encore 2 mètres de hauteur. A l'intérieur se trouvent des voûtes en berceau, recouvrant des chambres de forme rectangulaire, magasins ou citernes de la petite garnison.

La voie continue à se diriger vers le sud-ouest, en suivant les crêtes du Dra-el-Sougas, puis disparaît dans un effondrement du sol pour se retrouver à peu de distance et descendre sur l'emplacement actuel de l'établissement des mines, où elle disparaît à nouveau sur les aménagements modernes. Les mines du Nador ont été exploitées par les anciens qui en tiraient du plomb, et les travaux de la Compagnie de la Vieille-Montagne ont mis à jour plusieurs galeries dans lesquelles on a pu reconstituer le mode d'exploitation des Romains. C'était absolument primitif. Ils creusaient une galerie de mine, l'emplissaient de broussailles, y mettaient le feu et entretenaient un feu ardent, sous l'action duquel le plomb et le zinc des filons voisins fondaient et s'écoulaient sur le sol de la galerie où on le recueillait après refroidissement. Telle est, du moins, l'opinion de l'ingénieur de la mine, qui a étudié successivement plusieurs galeries anciennes.

A 1 kilomètre environ de l'établissement des mines, la voie romaine se retrouve sous un petit plateau de carbonates de chaux de dépôt récent. Ce dépôt a été formé inconstamment depuis l'époque romaine par une source thermale, qui sort aujourd'hui à 150 mètres environ en contrebas, formant un nouveau dépôt de carbonates de chaux qui se perd en cascades dans les escarpements du lit de l'Oued-el-Hamman. La source supérieure avait été captée par les Romains, qui l'amenaient le long de la voie à un magnifique établissement de bains dont les ruines, d'architecture très élégante, couvrent toute la langue de terre enserrée dans un grand coude de l'Oued-el-Hammam. On n'a pas pu y faire de fouilles, mais quelques inscriptions

tumulaires, des chapiteaux et des statues ont été recueillis à la mine. La voie, un peu au delà, traversait l'Oued-el-Hammam, gagnait les crêtes du Koudiat-Dar-Amara-ben-Ali, où elle rencontrait un poste, puis se dirigeait vers le Djebel-Zouarha, dont elle longeait les escarpements nord. Elle rejoignait sans doute, non loin de là, la voie de Thibilis à Tipasa. Toute cette région montagnieuse voisine du Zouarha est très escarpée, d'un parcours très pénible et très difficile, et les recherches n'y ont pas été poursuivies avec assez de soin.

La voie secondaire, dont il a été parlé plus haut et qui venait rejoindre la voie impériale au marabout de Sidi-Aache, s'infléchissait au nord-est, suivait les crêtes du Djebel-Gourine et descendait sur le gué appelé Medjez-Sfa, qui paraît avoir eu une grande importance à l'époque romaine. C'était une route muletière de 2 mètres de largeur, se dirigeant presque en ligne droite, sans tenir compte des pentes; elle coupe un certain nombre de ruines d'exploitations agricoles, sans doute, et devait desservir les bains du Nador par Medjez-Sfa et le Vicus Juliani. Elle était défendue par un fortin au-dessus de l'Oued-Melah.

La seconde voie venait du Vicus à Duvivier et suivait les crêtes jusqu'au-dessus du gué, qu'elle atteignait par une pente assez raide. On trouve sur son parcours quelques restes de murs et des pierres taillées. Elle montait, par la traverse arabe actuelle du gué, au village de Medjez-Sfa où elle se bifurquait. L'embranchement dont il s'agit ici, et dont la largeur variait de 1^m,50 à 2 mètres, suivait la croupe assez douce qui sépare l'Oued-Ranem de l'Oued-Cham. Elle est aujourd'hui empruntée en grande partie par le chemin de grande communication de l'Oued-Cham. Un camp retranché avec citernes, caves, habitations, etc., la défendait à l'extrémité nord du Djebel-Ferouja. Elle passait ensuite près d'un groupe de ruines où l'on retrouve une citerne romaine et un aqueduc, coupait l'emplacement actuel du village de l'Oued-Cham et descendait, après avoir laissé à l'est deux grands groupes de ruines d'exploitations agricoles, sur les ruines d'un centre fort important situé sur un petit plateau, au confluent du Chabet-Firène et de l'Oued-Rirane. On y remarque des restes d'enceinte, des traces de monuments et des colonnades. Il s'y trouvait encore naguère un grand nombre d'inscriptions, funéraires pour la plupart; mais les entrepreneurs du chemin vicinal de Souk-Arrhas à Guelma ont exploité ces ruines comme carrières et ont détruit la majeure partie des inscriptions. Près du hameau de l'Oued-Cham, des fouilles récentes au milieu de ruines importantes ont mis à jour une sépulture peu commune. Le cercueil est en grandes briques de

très belle qualité. Ce cercueil était noyé sous une sorte de mur en ciment, puis de béton, puis de pierrailles. Étant données ses grandes dimensions, il devait contenir un autre cercueil plus petit, en bois, qui a disparu. M. Delorme a trouvé à l'intérieur un squelette d'homme de grande taille, intact, et douze grands clous massifs.

La voie, au sortir du centre de population indiqué ci-dessus et dont le nom n'est pas connu, empruntait, pendant 2 kilomètres environ, celle de Thagaste à Calama et à Cirta, puis la quittait en face du Kef-Zoubia, pour remonter au sud, au col d'Aïn-bou-Termine, qui sépare le massif du Djebel-Koutz de celui du Safiat-el-Aoueid. Le col était gardé par un fortin servant de refuge. Non loin de là se trouvent des dolmens et des ruines romaines sans importance. Elle gagnait ensuite le col qui sépare le Djebel-Klea du Djebel-bou-Dis, franchissait à peu de distance un troisième col assez escarpé, à l'extrémité nord-est du Djebel-Tebaga, puis un quatrième col sur lequel se trouvent les ruines d'un poste. Elle s'engageait alors dans le Kranguet-Sidi-Naceur, vallée fort escarpée d'un affluent de droite de la Medjerda.

Les deux voies qu'on vient de décrire, l'une, très importante et carrossable, la voie impériale, l'autre, voie muletière et à pentes raides, rencontraient peu d'obstacles dans la première partie de leur parcours, mais devaient être impraticables dans la saison d'hiver, en raison de l'altitude et des difficultés de la chaîne de partage des eaux de la Medjerda et de la Seybouse que toutes deux devaient franchir.

La seconde voie romaine, citée par l'Itinéraire d'Antonin, est celle d'Hippone à Carthage, par Thagaste, Naraggara, etc. L'Itinéraire évalué à 53 milles = 77 kilomètres, la distance d'Hippone à Thagaste. Or, la distance qui sépare Bône de Souk-Arrhas, par la route moderne, est de 116 kilomètres = 77 milles. En défalquant 8 kilomètres pour la distance de Bône à Hippone et pour les écarts entre les deux tracés, il resterait, comme distance d'Hippone à Thagaste, 108 kilomètres ou 72 milles, soit une différence en plus de 19 milles = 27 kil. 1/2. Cet écart est considérable.

Par contre, la distance à vol d'oiseau, des deux points, est sensiblement la même que celle donnée par l'Itinéraire d'Antonin, qui peut avoir choisi un tracé plus direct que celui passant par le Vicus Juliani (tracé moderne), et qui en serait absolument distinct.

Cette hypothèse n'a rien d'anormal et la disposition du terrain, ainsi que l'emplacement de ruines, inexpliquées jusqu'ici, tendraient à la justifier. Les Romains, pour leurs voies militaires, affectionnaient les lignes de crêtes. On a indiqué, dans l'étude des environs de Bône, le

tracé de la voie partant d'Hippone et se bifurquant à la hauteur de la station actuelle de Randon. L'un des embranchements s'engageait au sud-ouest, dans la montagne, pour venir aboutir aux ruines du pont romain, voisin de la station de Saint-Joseph, et, de là, gagner le Vicus Juliani par la rive droite. L'autre devait couper la Seybouse entre la station de Randon et celle de Mondovi (en un point indéterminé, puisque le lit de la rivière s'est déplacé depuis l'époque romaine); il remontait la rive droite jusqu'au confluent de l'Oued-Treilli et suivait la rive gauche de cette dernière, pour la franchir sur un pont romain, qui existe encore, à 4 kilomètres environ du confluent. Voie et pont sont très bien conservés et ont déjà été mentionnés. En quittant le pont, la voie, gravissant une pente assez douce, pouvait, sur un parcours de 16 à 18 kilomètres, suivre la ligne de crêtes, presque horizontales, qui séparent les affluents de la Seybouse de ceux de la Bou-Namoussa. Elle aurait quitté les crêtes vers Aïn-Begra, pour éviter les escarpements du Kef-Nechima et du Kef-Djemel, et, s'infléchissant à l'ouest, serait venue passer aux ruines romaines, voisines d'Aïn-Sidi-Aïssa, d'où, par des pentes douces, elle aurait gagné celles du fort, placé au confluent de l'Oued-Sfa et de l'Oued-el-Meza, au pied du Koudiat-Merzoug.

A partir de ce point, le tracé de la voie n'est plus hypothétique. Elle remonte à flanc de coteau les pentes du Dra-en-Nesa, où elle trouve deux groupes de ruines, passe au col qui sépare ce sommet du Kef-Kerichfa, contourne par l'est le Koudiat-Beit-el-Roula et vient ensuite passer au sud du Koudiat-en-Nekil, où se trouvent les ruines d'un poste. A partir de là, jusqu'au col de Laverdure, le pays est littéralement couvert de ruines mégalithiques et romaines.

Comme on peut le voir, par cette description sommaire, deux tronçons seulement d'une voie qui répond absolument aux données de l'Itinéraire d'Antonin, et qui, sur une grande étendue de son parcours, était une ligne stratégique importante, ont été reconnus d'une façon indiscutable. Quant au tracé par les crêtes, c'est-à-dire, entre l'Oued-Treilli et l'Oued-Sfa, on ne pouvait guère songer à le contrôler, parce que :

Le pays est entièrement couvert de hautes forêts, encombrées de broussailles et de lianes, dans lesquelles la circulation est toujours fort pénible;

Parce que ces forêts, étant en partie concédées ou aliénées, les indigènes autochtones ont disparu presque entièrement et qu'il est fort difficile, sinon impossible, de se procurer des renseignements qu'eux seuls possédaient;

Parce que, enfin, on n'avait pas à rechercher de restes de viabilité ancienne dans ces régions forestières et que les officiers n'ont pas suivi constamment les crêtes, pour relever les quelques traces qui s'y trouvent encore.

Quoi qu'il en soit de l'exactitude de l'hypothèse ci-dessus, qui peut n'être considérée que comme un jalon pour des recherches ultérieures, une autre voie romaine, dont il reste de nombreuses traces, reliait Thagaste au gué de Sfa et au Vicus-Juliani.

Cette voie, après avoir franchi le gué, gravissait en ligne droite les pentes de la rive gauche (traverse arabe actuelle), pour arriver sur l'emplacement du village de Medjez-Sfa. Elle coupait la route moderne entre le village et le passage à niveau et montait directement, par le plateau, jusqu'aux escarpements dans lesquels se trouve une carrière voisine d'Aïn-Tahamimine. Sur le plateau et au pied de l'escarpement, à l'est de la carrière, la voie est facilement reconnaissable.

A Aïn-Tahamimine, la voie était protégée par un fortin dont on retrouve les traces, près de ruines assez bien conservées de citernes romaines. Ces citernes comportent encore actuellement deux vaisseaux communiquant entre eux. Leurs dimensions sont de : 6 mètres de hauteur, 5 mètres de largeur et 10 mètres de longueur. Leur pavé est en mosaïques. Elles étaient alimentées, dit-on, par l'Oued-Cham, mais on n'a retrouvé, dans leur voisinage, aucune trace d'aqueduc.

D'Aïn-Tahamimine, la voie suivait à peu près le tracé de la route actuelle, pendant 4 kilomètres, puis descendait dans la vallée de l'Oued-ech-Charouf, qu'elle traversait et dont elle remontait la rive droite, jusqu'au col de Laverdure, évitant ainsi les escarpements et les pentes raides de la rive gauche. De là, après avoir suivi un instant la haute vallée de l'Oued-Djedra jusqu'au pied du Djebel-el-Hassem, elle gagnait celle de l'Oued-Zerga qu'elle descendait jusqu'à Thagaste.

La distance donnée par l'Itinéraire d'Antonin, entre Thagaste et Naraggara (25 milles = 36 kil. 1/4) est exacte. On n'a pas retrouvé de trace de pont ou culées, au point où la voie traversait la Medjerda. Peut-être n'y avait-il là qu'un pont en bois.

Autres voies.

Outre les voies officielles, citées par les Itinéraires, le pays était sillonné par un grand nombre d'autres voies, reliant entre eux les divers centres de population. Il convient de citer parmi ces voies :

Partant de Thagaste :

1° Celles se dirigeant vers Simittu Colonia, par les deux rives de la Medjerda; elles ont été décrites;

2° Celles remontant vers Onellaba, décrites en partie, entre Onellaba et le Djebel-Msid;

3° Celles se dirigeant sur Kalama, par le Djebel-Nador, se bifurquant sur Thibilis;

4° Celle directe de Thagaste à Cirta, se bifurquant sur Gazaufala;

5° Celle se dirigeant sur Thubursicum Numidarum, par Titiana, se bifurquant sur Tipasa;

6° Celle directe de Tipasa;

7° Celle de Vasicida.

Partant de Kalama :

Une voie vers Thubursicum Numidarum;

Une voie vers Gazaufala;

Une voie vers Thibilis;

Une voie vers Aquæ Thilitanæ.

Partant de Thibilis :

Une voie vers Aquæ Thibilitanæ se prolongeant vers Rocknia;

Une voie allant aux mines du Thaya et aux grottes consacrées au dieu Bacax;

Une voie remontant la haute vallée de l'Oued-Zenati.

Et enfin :

Une voie du Thaya à Cirta, par l'Oued-el-Meridj (en partie décrite);

Une voie de Thaya à Gazaufala;

Une voie des ruines du Souk-el-Arba, à Gazaufala.

Toutes ces artères de communications, bien qu'aménagées sans doute par les Romains, comme nous aménageons les pistes arabes ou kabyles, paraissent n'avoir été que d'anciens chemins numides, et, à part quelque points, assez clairsemés d'ailleurs, où se retrouvent des traces de travaux humains, elles ont conservé tous les caractères des routes muletières de l'antiquité, allant droit d'un point à un autre, sans tenir grand compte des pentes ni des obstacles.

La description de chacune d'elles en particulier pourrait être oiseuse et amener des répétitions. On se contentera de signaler les ruines intéressantes qui jalonnent quelques-unes d'entr'elles et dont il n'a pas encore été parlé.

Les voies de Thagaste à Onellaba, sont remarquables, celle de l'est, par le Hammam des Ouled-Zaïd, source thermale fort fréquentée encore de nos jours, dans le voisinage de laquelle se trouvent des dolmens, des inscriptions libyques qui n'ont pas été entièrement sorties

du sol, et les ruines d'un poste et d'un établissement romain; celle de l'ouest par un grand fort romain, commandant le Fedj-es-Zaznia, en face de la Mechta-bou-Zaïd. Ces deux voies descendaient sur les grands villages libyques et les nécropoles mégalithiques voisines de Bou-Hadjar, d'où elles atteignaient, à Onellaba, la voie directe de Cirta à Thabraca.

La grande voie de Thagaste à Cirta se retrouve en assez bon état de conservation; sur le versant est du Kelaia (Gullela); au col situé au-dessus de la Mechta-Seba-Znaïa; au col du Bir-Lafou et au pied des rochers de la ceinture méridionale du Seffah-el-Aoucid. Elle est également jalonnée de pierres libyques et de dolmens. Elle coupait, près de la forteresse romaine de Bezioun (ou Bou-Zeïoun), la voie de Kalama vers Thubursicum Numidarum.

Bezioun, déjà décrite par M. le capitaine de Vigneral, dans ses *Ruines romaines des environs de Kalama* était placé sur un petit plateau coupé à pic vers l'est par l'Oned-el-Hammam. Par sa situation, elle interceptait toutes les communications entre la plaine ondulée de Kalama et les grands massifs montagneux du sud. Les restes de l'enceinte en énormes pierres taillées existent encore, à peu près intacts, sur un développement de 800 mètres environ. Comme toutes les autres villes de la région, Bezioun (dont le nom n'est pas restitué), a été détruite lors du passage des Vandales et reconstruite par les Byzantins, ainsi que l'attestent les pierres de toute provenance qui ont servi à reconstituer l'enceinte actuelle.

Des fouilles sommaires ont permis d'estamper les inscriptions ci-après (1) :

1.	M ♂ VALERIUS	2 ⁽²⁾ .	D M S
	CELSVS ♂ PIUS		FLAVIVS QV
	VIXIT ANIS		INTILIANVS FIL
	LXXIII H S E		V · A · XX · V ♂ ET
	D M ♂ S ♂		FL · LEONTIVS · F
	C ♂ LAVDIA SILVANA		V · A · XIX ♂ ET FL ·
	VXOR EIVS VIXXIT		AEMILLA FIL
	ANNIS		V · A · XIIX ♂
	D ♂ M ♂ S		
	M VALERIVS P		
	CVS PIVS		
	vixITANNIS		
	XX ♂ VI HSE		

(1) [Je corrige les copies du colonel Mercier d'après celles que j'ai prises moi-même sur les estampages. R. C.]

(2) [Cf. *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 5183.]

3. D M
 QCAECILIO FA
 S I I O
 VA · LXV
 CORNELIA SE
 CVNDA
 VA LXXV
 CORNEII ZABONI
 VA X

4. GEMELL	B C)
VSBAII	M
ENIS · F	IS 66 VIX
VIX · AN	ANNIS
NIS ·	
SATVR	BIB
NINAG	GFV
F · VIX A	ANN
NN XX	

5⁽¹⁾. D M S
 T FLAVIVS IN
 GENVS MIL
 M · EX LEG · VI · VI
 B P B FIDELIS P
 ROVINIE BR
 ITANNI INFER
 IORIS VIXIT A
 NNOS LX
 IVLIA QVINTA
 PIA · VIX · ANNIS · LX

6⁽²⁾. D M S
 L ϕ CORNELI
 VS · CVDVLLVS
 VIX AN · LXV · H · S · E
 D M
 VNDANA
 r IX ANN · ϕ LXX
 H S E

Ces inscriptions tumulaires n'ont pas d'importance et il en reste un nombre assez considérable qui n'ont pas été estampées. On a pu estamper la pierre dédicatoire gravée par décret des Décurions au nom d'un soldat de la légion XVI Flavia Firma⁽³⁾, mais on n'a pas retrouvé celle sur laquelle figurent les premières lettres du nom latin de Bezioun : ZAT⁽⁴⁾.

Cette voie de Thagaste à Cirta se bifurquait près du fort qui couronne le Kef-Nouiga (7 kilomètres de Souk-Arrhas), avant d'arriver au col du Guelela, et envoyait un embranchement direct sur Thubursicum Numidarum. Cet embranchement passait près d'Aïn-et-Tenn, dans le voisinage de laquelle on rencontre plusieurs groupes importants de ruines romaines. M. le lieutenant Schnell a découvert, près

(1) [Cf. *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 5180.]

(2) [Cf. *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 5181.]

(3) [*Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 5179.]

(4) [*Ibid.*, n° 5178.]

de la fontaine d'Aïn-et-Tenn, une inscription dont il a pris un estampage. On peut y lire :

{ H I R C V L I }
 { A V G S A C }
 { O P T A T V S M }
 { C I I S I R N I S I I V I R I }
 { S V L P I C I A N I (1) }

Un peu au delà de cette fontaine, et après avoir dépassé le Kef-Djerval, la voie descend la vallée du Chabet-el-Mouï où elle coupe un grand nombre de vestiges, parmi lesquels un cimetière romain assez important dans lequel on n'a pas pu faire de fouilles, puis elle atteint la vallée de la Medjerda qu'elle remonte jusqu'à Thubursicum. Toute cette haute vallée est littéralement couverte de ruines, soit de postes militaires, soit d'établissements isolés. Les deux postes les plus considérables sont :

Celui situé en face du confluent de l'Oued-Reïr, et élevé de 90 mètres à pic au-dessus du cours de la Medjerda. On y retrouve un reste de mur cimenté de 2 mètres d'épaisseur. Par sa position, il coupait absolument la vallée principale et commandait celle de l'Oued-Reïr.

L'autre est situé au sommet d'un mamelon escarpé, au-dessus de la Mechta-Barrach. Il présente au milieu d'un amas de matériaux considérable, d'énormes pans de mur, en pierres assemblées sans ciment. Ce fort était couvert par trois petits postes détachés, et commandait la vallée sur le versant est du Dekma. Aucune inscription n'a jusqu'ici permis de restituer le nom de ces groupes de ruines. Est-ce le Titiana de saint Augustin (lettre 43)? Les ruines sont bien situées à la limite des territoires de Thagaste et de Thubursicum. On n'a relevé nulle part de traces d'église ni de temple et c'est précisément l'absence de ces lieux d'assemblée publique qui engage saint Augustin à proposer à l'évêque donatiste Fortunius, de Thubursicum, le choix de Titiana, pour poursuivre la controverse entamée entr'eux sur certains points de dogme, et suspendue par les interruptions du public de Thubursicum, qui s'y associait.

La voie du Thaya à Cirta, par l'Oued-el-Meridj, passait par un centre important peu éloigné du centre de Souk-el-Arba.

Presque à l'origine de l'Oued-el-Meridj, à l'endroit où il est traversé

(1) [Cf. *Rec. de Constantine*, XX, p. 183.]

par le chemin qui, montant de Bordj-Sabath, se dirige sur Souk-el-Arba, on relève sur un vaste espace un grand nombre de pierres romaines, les unes, sans aucun ordre, les autres suivant des lignes dont on ne saisit pas l'enchaînement. A en juger par la masse, il devait s'élever sur ce point, non seulement une forteresse, dont on voit de beaux vestiges à la partie culminante des ruines, mais encore une petite ville ou une agglomération importante.

Ce qui frappe d'abord les regards, en dehors du vaste fouillis de pierres qui s'étale le long de la route, c'est un reste de tour carrée, planté au nord et dominant une assise rocheuse tombant sur le Meridj. Le soubassement est encore intact et forme un carré de 5 mètres de côté. Les angles nord-ouest et nord-est sont seuls debout, sur une hauteur de 4^m,50 à 5 mètres. L'intérieur et les abords sont un fouillis de pierres éboulées. Une source abondante, appelée Aïn-el-Hadjar ou Aïn-Ksara, sort à 10 mètres en contre-bas.

La position de cette tour était fort bien choisie, car outre la voie romaine principale, dont il ne reste pas trace, elle commandait une autre voie perpendiculaire allant de l'Oued-Zenati à Souk-el-Arba et à Rusicade.

Au sud, sur une superficie de 4 hectares environ, les blocs sont répartis d'une façon fort inégale; on y a trouvé les inscriptions tumulaires suivantes, sur grès rougeâtre à grain grossier.

1.	2.
D M S	A N I C I A
E M I L I A	V R B A N A V I X
N A S T A I	A N N L I I H S E
F E C I F A V S	A E M E L I V S D A
X T A	T V S C O L V C I
A A A I	R M E

Au nord du Meridj, à 150 mètres du fort, on voit de beaux tombeaux romains, composés d'une maçonnerie inférieure entourant trois niches dans lesquelles se trouvent de larges pierres creusées en tombeaux. Ces tombes ont été fouillées et dégradées. Près de là, on remarque une pierre de 1 mètre sur 0^m,80 portant des traces de sculptures. Elle est divisée en trois parties par deux raies verticales et porte, en relief grossier et très dégradé, trois guerriers de 0^m,50 de hauteur.

Ksar-Takouk. — Il ne reste à signaler dans la région que le Ksar-Takouk et Hadjar-Teldj.

Le premier était un poste situé sur la route de l'Oued-Zenati au Souk-el-Arba par le Meridj. Le second couvrait la voie de Gazaufala aux mines de Thaya.

Ksar-Takouk. — Le ksar occupe l'extrémité ouest de l'arête rocheuse qui va du Sada à Bordj-Sabath. Son altitude est de 880 mètres. C'est un rectangle en maçonnerie de 14 mètres de longueur sur 6 à 9 de largeur, une hauteur moyenne de 7 à 8 au-dessus des rochers du sud et au ras du sol vers le nord. On y pénètre par une brèche située au sud est; on trouve d'abord un cul de-lampe de 1^m,50 de rayon, puis une première chambre de 5 mètres de largeur, une seconde de 5^m,10 et une troisième de 2^m,30. La voûte est en plein cintre et en blocs bien taillés; le sol, en terre battue. Les murs sont cimentés et sans trace d'inscriptions; la hauteur sous clef est de 2^m,20. Ces chambres devaient servir de caves ou de citernes à la garnison installée au-dessus, dans la partie qui arase le sol, et dont les murs nord ont été renversés.

A 60 mètres à l'ouest, un large mur, orienté nord-sud, semble avoir formé l'avancée du poste et ferme l'éperon, d'où les rochers tombent à pic sur la vallée.

Hadjar-Teldj. — A l'est, à 2 kilomètres environ du Ksar-Takouk, se trouve la forteresse d'Hadjar-Teldj, située à l'extrémité d'une croupe étroite inclinée vers l'ouest. L'enceinte extérieure était constituée, au nord et à l'est, par un mur encore bien conservé, haut de 3 mètres en moyenne; au sud et à l'ouest, par des blocs de rochers.

L'entrée se trouve sur la face est. Un mur orienté nord-sud séparait en deux parties l'intérieur de la forteresse et formait une deuxième enceinte. Le terre-plein de la partie ouest a environ un relief de 2 mètres sur l'autre, chacun d'eux a une superficie de 40 mètres carrés. A l'extrémité sud-ouest du fort s'élève le rocher d'Hadjar-Teldj. Un escalier taillé dans la paroi nord conduit à une plate-forme située à 5 mètres au-dessous du sommet. Cette plate-forme a une superficie de 10 mètres carrés. A son centre est creusée une citerne pouvant contenir 5,100 litres, ayant 1^m,40 de long, 1^m,20 de large et 3^m,03 de profondeur. Des rigoles creusées depuis la plate-forme jusqu'au sommet du rocher amènent l'eau de pluie dans la citerne. On trouve sur plusieurs points du rocher, particulièrement sur la plate-forme où est creusée la citerne, des entailles de forme cubique de 0^m,07 à 0^m,08 de côté, destinées probablement à recevoir les supports d'un abri.

MASSIF OUEST DE LA PETITE-KABYLIE

Territoires compris entre les vallées de l'Oued-Agrioun (Chabet-el Akra) et de la Soumane. — Rive gauche de la Soumane.

M. C. Tissot, dans son *Exploration scientifique de la Tunisie*, a signalé les inscriptions libyques découvertes à Souama, sur la rive gauche de l'Oued-bou-Behir, au pied du massif des Beni-Fraoucen (grande Kabylie); nous avons retrouvé ces mêmes inscriptions sur grès dur, dans une haie de cactus, près de l'habitation de Si-Moula, à Souama, et les brigades topographiques ont pris l'estampage de dessins attribués aux Libyens et découverts sur le sentier arabe (ancienne piste libyque sans doute) qui relie le col d'Akfadoa à Souama. Ces deux traces du passage des Libyens sont les plus occidentales qui aient été relevées dans le grand massif montagneux du nord de la province de Constantine, et elles ont permis de conclure, si de nouvelles découvertes ne viennent par annuler cette conclusion, que les Libyens ont principalement occupé tout le massif montagneux qui s'étend de Béja et Tabarka à l'est, à l'Oued-Sahel à l'ouest, et qui constituait à l'époque romaine le massif numide.

Trois nouvelles traces mégalithiques ont été relevées, au cours de cette dernière campagne, dans le massif de la petite Kabylie voisin de Bougie, sur la rive droite de l'Oued-Sahel.

La première est formée par les ruines d'une installation importante qui occupe, dans le massif du Djebel-Akintouch, un col mettant en communication directe la vallée de l'Oued-Djebira avec la vallée de la Soumane (Oued-Sahel) et la plaine de Bougie.

Le sentier passant par ce col évite tous les méandres de l'Oued-Djebira, ainsi qu'un parcours assez long, à découvert, sur les bords de la mer.

Ces ruines sont de grands amas de pierres frustes entassées pêle-mêle, à droite et à gauche du passage. Elles présentent absolument le même caractère que les ruines des grandes installations libyques de la vallée de Bou-Hadjar.

La seconde se compose de deux vastes groupes de pierres éparses dans un étroit vallon au sud du village de Bellota (chez les Guifser).

La troisième est une inscription libyque découverte sur le chemin très ancien qui suit, à une altitude moyenne de 1,000 mètres, la crête qui sépare la vallée de la Soumane de celle du Bou-Sellam.

Non loin du Djebel-Oubdir, près d'un col ouvrant un passage entre le Bou-Sellam et l'Oued-Amacine, sur un petit manelon couvert de ruines romaines, nommé Kherbet-er-Roumi, M. le capitaine Brochin a trouvé une inscription assez bien conservée. Les caractères en sont nets; malheureusement la pierre est brisée et il n'a été possible d'estamper que le fragment d'inscription suivant :

≡		
8	8	
	Σ	
Z		X̄
E	E	
U	[O]	U

La pierre a été transportée au caravansérail de Dra-el-Arba.

Ruines romaines

Les ruines romaines de la vallée de la Soumane sont fort connues. On ne fera que les énumérer en se contentant d'appeler l'attention sur celles qui, éparses dans les massifs montagneux, en dehors des voies de communication, ont été moins visitées ou n'ont pas encore été signalées.

Il faut citer tout d'abord :

Les ruines de Bougie, vestiges de différents âges et d'occupations successives entassés les uns par-dessus les autres. Inscriptions romaines et espagnoles, etc.

Les ruines de l'aqueduc de Toudja, au nord-est du groupe de villages portant ce nom générique. Cet aqueduc est situé sur un col très remarquable qui fait communiquer directement la vallée de la Soumane avec celle de l'Oued-Sekett et la côte.

Les ruines de Tubusuptus, au lieu nommé Tiklat par les indigènes. Elles sont trop connues pour en donner ici une description forcément incomplète. On y a relevé toutefois :

1° Le mur d'enceinte, dont le tracé est encore bien nettement marqué sur le sol, surtout sur la face sud;

2° A peu près au centre de la ville, une habitation assez bien con-

servée. On a dû, assez récemment, exécuter des fouilles pour la dégager. Elle a la forme d'un rectangle dont les dimensions, mesurées sur les murs mêmes seraient de 17^m,50 sur 6. Une cloison longitudinale formée par un mur épais la divise en deux compartiments égaux. Une porte donne accès dans celui de droite, que l'on a complètement déblayé. Ce compartiment est lui-même divisé en deux chambres, la première ne recevant le jour que par la porte, la seconde par une fenêtre de 1^m,10 de hauteur sur 0^m,30 de largeur seulement. Le plafond est formé par une voûte dont la clef est à 4^m,50 au-dessus du sol.

L'épaisseur des murs est de 0^m,50, ils sont en blocage. De beaux débris de colonnes gisent près de ces ruines, fûts de 3 mètres à 3^m,50 de longueur, 0^m,25 à 0^m,30 de diamètre.

3° Les restes d'un monument public important, situé à l'angle nord-ouest de la ville, au pied du mamelon abrupt qui la domine et sur le bord de la Soumane. Les murs en blocage, alternant avec de quadruples rangs de briques, atteignent encore une hauteur de 10 à 12 mètres. Il serait difficile de restituer le plan de ce monument; toutefois, on peut reconnaître encore une grande salle rectangulaire de 20 mètres sur 15, dans un angle de laquelle s'élève une colonne formée de quatre blocs superposés, ayant chacun 2 mètres de hauteur et une base carrée de 0^m,60 de côté. Un chapiteau corinthien la surmonte.

4° Des restes de maisons sur le mamelon qui commande la ville au nord-ouest, position très forte où s'élevait vraisemblablement quelque citadelle.

5° Les restes encore debout et très considérables de citernes. Celles-ci se trouvaient en dehors de la ville, au delà et au nord du mamelon de la citadelle. Elles en sont séparées par un col où passe actuellement la route de Bougie à Beni-Mansour. Un mur plein divisait l'ensemble de ces citernes en deux parties principales, dont l'une, celle du nord, se subdivisait en huit compartiments et l'autre en sept. Chacun de ces compartiments mesurent 36^m,30 de long, sur 4^m,45 de large. La hauteur de la clef de voûte au-dessus du sol actuel est de 5^m,05, et celle du sommet des piédroits au-dessus du même sol de 3^m,10. Le fond devait être beaucoup plus bas, car, dans la quatrième travée, en partant du nord, il existe un trou que les décombres n'ont pas encore comblé et qui n'a pas moins de 2^m,50 de profondeur au-dessous du sol formé par les débris. La hauteur des voûtes était donc de plus de 7^m,50. Les huit compartiments du nord communiquaient entre eux, par trois passages percés dans chaque

mur. Ces passages étaient constitués par des baies larges de 3^m,10. Les murs séparant les compartiments du sud semblent avoir été percés de cinq baies au lieu de trois.

De la troisième cloison, en partant du sud, se détache un mur; dont on retrouve les traces, sur plus de 100 mètres de long, et, par intervalle, celle d'un autre mur, parallèle au premier, dont il est distant de 1^m,50 environ. Il y avait sans doute là quelque conduite d'eau qui semble venir des collines situées à l'ouest de la citerne.

Les pierres portant des inscriptions ont été recueillies il y a quelques années à Tiklat et transportées au village d'El-Kseur, où elles sont réunies dans un petit square. M. le capitaine Brochin en a pris les estampages et on reproduit, ci-après, celles qui sont inédites :

1.	2.
Hauteur, 1 ^m ,65; largeur, 0 ^m ,45.	Hauteur, 0 ^m ,70; largeur, 0 ^m ,55.
d M	D M S
C · V I L I	I C O R N E
V S F I I	L I V S H O
K A I T C	N O R A T V S
V A X X V	V A L X X X I
H S L	b b
S I T L	

A un kilomètre environ au nord des ruines de Tulusuptus, près d'un coude que fait la route de Bougie à Beni-Mansour, se trouvaient trois colonnes en granit très fin et très homogène, et près d'elles un cercueil en pierre de forme peu régulière. A une centaine de mètres plus bas, on remarque une sorte de caveau carré, profond d'environ 1 mètre et ayant 3^m,50 de côté. A chaque angle intérieur existe un dé en pierre de taille et, entre ceux-ci, une tombe en pierre, entourée d'un mur en briques de 0^m,20 d'épaisseur. Près de cette tombe, un tumulus en terre émerge des débris de maçonnerie, ciment et blocage qui paraissent l'avoir enveloppé.

Un peu au-dessous, ruines d'une maison, nombreuses pierres de taille, colonne en granit semblable à la précédente et entablements de monument, d'un dessin très régulier. Au milieu des ruines, un fragment de pierre tombale (1).

(1) [Cf. *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 88(1).]

VIABILITÉ ROMAINE

Les voies romaines aboutissant à Saldæ et citées par les Itinéraires sont :

1° De Rusuccurrus à Saldæ, passant à :

	milles	kil.
Tigisi.	12 =	17 3/4
Bidil Mun.	27 =	39 9/6
Tubusuptus.	40 =	59
Saldæ.	18 =	26

d'après Antonin, avec la variante suivante, d'après les Tables de Peutinger :

	milles	kil.
Tigisi.	12 =	17 3/4
Syda Mun.	32 =	47 1/2
Ruha.	40 =	59
Saldæ	25 =	37

2° Une route maritime touchant à :

	milles	kil.
Saldæ.		
Muslubio.	27 =	40
Choba Mun.	28 =	41 1/2
Igilgilis	28 =	41 1/2

d'après Antonin, avec la variante suivante donnée par la Table de Peutinger :

	milles	kil.
Saldæ.		
Musiubio Horreta	26 =	38 1/2
Choba.	28 =	41 1/2
Igilgilis	38 =	56 1/4

3° De Saldæ à Sitifis :

	milles	kil.
Saldæ.		
Tubusuptus	18 =	26 1/2
Lesbi	25 =	37 1/2
Horrea	18 =	26 1/2
Sitifis.	18 =	26 1/2

4° Autre itinéraire de Saldæ à Sitifis :

	milles	kil.
Saldæ.		
Ad Olivam	30 =	44 1/2
Ad Sava	25 =	37
Sitifis.	24 =	35 1/2

Cette dernière voie, d'après une indication malheureusement incomplète de la Table de Peutinger, se bifurquait à Ad Sava et envoyait un embranchement sur Tamannuna, municipium et castellum, situé à 25 milles = 37 kilomètres d'Ad Sava. Cette forteresse correspondait avec Sitifis par une voie dont la longueur n'est pas indiquée.

Le tracé de la Table, qui indique une voie reliant Mons à la section qui rejoint Ad Olivam et Ad Sava, est évidemment faux. Des reconnaissances ultérieures permettront peut être de rétablir l'identité de Tamannuna, qui doit se trouver à l'ouest de Sétif, probablement non loin de Zamoura. L'interruption de la Table, vers l'ouest, laissera la question en suspens jusqu'à ce que la découverte d'une inscription ou d'une borne milliaire fixe la position des points cités par Peutinger.

Des deux voies distinctes, de Rusuccurrus à Saldæ, la première (citée par les Itinéraires d'Antonin), passait à Tubusuptus, et rejoignait Saldæ en suivant la vallée de la Soumane. On ne retrouve actuellement aucune trace de cette dernière section de la voie; les quelques débris romains, qui existaient encore, il y a une vingtaine d'années, sur la rive gauche du fleuve, ont totalement disparu aujourd'hui, les terres étant livrées à la colonisation.

La seconde voie (citée par les Tables de Peutinger), suivait la ligne des crêtes qui relie le massif de l'Akfadou à ceux de l'Arbalou et du Gouraya. Elle passait à Ruha, dont on a indiqué l'emplacement probable sur le versant nord du Djebel-en-Chioum, contournait le versant occidental du Djebel-Arbalou, puis rejoignait l'aqueduc qui amenait à Saldæ les eaux des sources de Toudja.

Elle suivait de là la ligne de partage des eaux entre la Soumane et la mer, s'engageait sur le versant sud du Gouraya et aboutissait aux grands réservoirs de Saldæ.

Il ne reste aujourd'hui du splendide aqueduc de Toudja que vingt piliers, encore en partie debout. Ces piliers, en pierres de taille et en briques, n'ont pas tous la même architecture. Ceux des extrémités sont de simples pierres rectangulaires, un peu moins larges au sommet qu'à la base, sans ornement d'aucune sorte. Ceux du centre, au contraire, sont à deux étages ornés de chapiteaux. Sur la face sud de l'un de ces piliers, un phalène est sculpté en relief.

Un peu plus à l'est, près de Sidi-Meftah, la voie romaine existe encore, très bien tracée. Sur l'un de ses côtés, on retrouve la conduite d'eau, souterraine cette fois. C'est un simple canal de 0^m,20 d'ouverture, maçonné en briques soutenues par un béton assez épais et

recouvert en dalles plates. Dans les fossés creusés en 1866-67 à Bougie, en vue de la construction de nouvelles fortifications, cette conduite d'eau a été coupée. Elle se composait d'un simple parallélépipède de béton de 0^m,40 de côté, ayant à l'intérieur une conduite mandrinée de 0^m,15 de diamètre. Le béton avait été coulé dans une tranchée sur une épaisseur de 0^m,12 à 0^m,14; un mandrin avait été posé dans l'axe de la conduite, faisant suite à une section précédente, et ensuite recouvert d'une nouvelle couche de béton de 0^m,12 à 0^m,14 d'épaisseur. Le mandrin se retirait dès que le béton de chaque section avait pris un peu de consistance, pour être employé sur la section suivante.

Les réservoirs auxquels aboutissait la conduite étaient de vastes bassins à l'air libre, étagés sur la pente du Gouraya. Les murs de ces bassins sont en béton et ont un mètre d'épaisseur. Ils sont revêtus à l'intérieur d'un enduit en ciment.

Saldæ à Igilgilis (voie de mer).

Les indications données par les Itinéraires d'Antonin et la Table de Peutinger sont loin de concorder avec la topographie des lieux.

Les Itinéraires d'Antonin, *per loca maritima*, mettent Muslubium à 27 milles = 40 kilomètres de Saldæ, et Choba Municipium à 28 milles = 41 kilom. 1/2 de Muslubium. (Les variantes de la Table de Peutinger sont de 26 et 28 milles pour les distances des mêmes points.)

L'identité des villes de Saldæ (Bougie) et Choba Municipium Ziama), ne fait aucun doute. Le seul point de la côte pouvant correspondre à Muslubium (Musubio Horreta) se trouve au bord de la mer, près du marabout de Sidi-Rehane, sur le mamelon d'Andrièche, à l'est du cap Aokas. Les ruines de Sidi-Rehane sont à 22 kilomètres = 14 milles 3/4 de Bougie et à 14 kilomètres = 9 milles 1/2 de Ziama, par voie de mer. L'écart entre les données anciennes et les constatations modernes est considérable et le pays ne s'est pas transformé, car on retrouve des ruines romaines au passage de la Soumane, dont l'estuaire a peut-être gagné un kilomètre sur la mer, et tout le long de la côte.

Voies de l'intérieur.

L'écart se retrouve, quoique dans des proportions moindres, dans les deux voies données par les Itinéraires d'Antonin comme reliant

Saldæ à Sîfîs. A part Tubusuptus au départ et Horrea (identifié avec Aïn-Roua?) à l'autre extrémité, on n'a pu restituer le nom d'aucune des nombreuses ruines rencontrées sur deux voies nettement indiquées entre les deux points extrêmes. On incline à penser que les deux itinéraires donnés par Antonin s'appliquent à une seule de ces voies, celle de l'ouest, dont les ruines correspondent à peu près, comme distance, aux longueurs signalées entre les mutations. Les gîtes d'étapes seuls diffèrent. Cette voie est beaucoup moins accidentée que celle de l'est, qui ne devait être praticable que pendant la belle saison.

La voie de Saldæ à Tubusuptus a été décrite ailleurs, ainsi que la fraction de celle qui partant de cette ville s'engageait au sud, par les pentes des Senhadja, pour atteindre la ligne de partage des eaux entre l'Oued-Amacine et le Bou-Sellam, près d'Azrou-Rifouf.

Arrivée là, la voie de Sîfîs suit la crête vers l'est, coupe près du Djebel-Oubdir, un amas assez important de ruines romaines (Kherbet-er-Roumi) défendues par deux fortins, se prolonge jusqu'au col le plus bas de la ligne de partage, à l'ouest du Bou-Saada, puis tourne au sud pour descendre dans la vallée du Bou-Sellam. Elle était protégée, au débouché du col, par un fort qui a dû être très important et dont les ruines couvrent le sommet de Sourirène et se sont ébouléées jusque dans la vallée. On a trouvé dans ces ruines beaucoup de pierres sculptées, de très belles corniches, des entablements, mais aucune inscription.

A hauteur du coude formé par le Bou-Sellam qui, arrivant du sud, se rejette brusquement à l'ouest, dans des gorges absolument infranchissables, la voie coupe un groupe de ruines situé sur la rive droite de la rivière, au point nommé Tizi-en-Tirermine-bou-Cherchi. Un autre groupe un peu plus important se trouve juste en face, sur la rive gauche; il porte le nom de Tirermine-ou-l'mouten. Un pont, dont il ne reste aucune trace, a dû relier ces deux centres, mettant en communication le massif des Beni-Ourtilane avec la petite Kabylie.

La voie remontait la rive droite jusqu'au confluent de l'Oued-Hotra près duquel (à 500 mètres à l'est), se trouvent des ruines absolument méconnaissables. Le mamelon sur lequel elles se trouvent s'est en partie effondré dans l'Oued-Hotra et les pierres taillées encombrant le lit du torrent. Elle s'engageait sur les coteaux de la rive droite, pour éviter les pentes raides qui bordent la rivière, puis redescendait dans la vallée un peu en aval des coteaux de Matheia. Ces coteaux, s'avancant vers l'ouest, ont forcé le Bou-Sellam à décrire une vaste boucle dans laquelle se trouvent de belles ruines que les cultures

n'ont pas permis d'explorer avec tout le soin nécessaire. Des fouilles exécutées dans le courant de l'année dernière ont mis à jour un beau mur en pierres taillées, de 20 mètres de longueur, paraissant former l'un des côtés d'une forteresse, de belles corniches, des fragments de colonnes et quatre pierres en calcaire bleu à grain très fin, très élégamment taillées d'un dessin absolument identique.

Elles paraissent avoir été juxtaposées et avoir formé des soubassements de statues, de colonnes ou d'ex-voto. Les faces extérieures portent les inscriptions ci-après :

L I	O	V	R
G V	T O	V	R
X I	M C		R

Des ruines voisines de Matheia la voie gagnait, par la vallée, les ruines très imposantes qui commandent l'entrée des gorges du Guergour et au-dessous desquelles sont les bains thermaux actuels du même nom. Ces ruines seront décrites ultérieurement.

Des bains partaient deux et sans doute trois voies, l'une passant par Horrea (c'est à peu près le tracé actuel du Guergour à Aïn-Roua), l'autre directe vers Sétif.

Si l'on cherche à appliquer les deux Itinéraires d'Antonin à la voie qu'on vient de décrire, on trouve :

Premier itinéraire.

Les points de Tiklat, Matheia et Aïn-Roua, correspondant réciproquement et à peu près exactement, comme distance, avec les points de Tubusuptus, Lesbi et Horrea.

Deuxième itinéraire.

Par contre, les ruines romaines du Djebel-Oubdir⁽¹⁾ et celles du Guergour répondent aussi, à peu près exactement, les premières à Ad Olivam, les secondes à Ad Sava.

La Table de Peutinger signale une troisième voie partant d'Ad Sava, vers Tamannuna. Cette voie, qui doit longer ou traverser les massifs du Guergour et du Magraoua est à rechercher. Elle ne passait pas par les gorges du Guergour qui sont infranchissables.

⁽¹⁾ Kherbet-er-Roumi.

La route romaine qu'on vient de signaler est, comme on l'a dit plus haut, celle de l'ouest. Il en existe une seconde dont le tracé se retrouve presque en entier et qui franchissait, avec beaucoup d'art, les massifs les plus abrupts de la rive gauche de l'Oued-Agrioun. C'était une voie stratégique de haute importance, qui n'avait d'autre défaut que de n'être praticable que pendant l'été.

Elle empruntait au départ de Saldæ la voie de la côte vers Igilgilis, franchissait la Soumane, l'Oued-Marsa, sur la rive droite de laquelle, au lieu dit El-Benian, existe la ruine d'une maison romaine avec une piscine à peu près intacte. Un peu à l'est, elle traversait l'Oued-Djemaa, près d'un petit poste comprenant une tour carrée et une avancée assez bien conservée, puis passant par-dessus l'arête, qui se termine à pic sur la mer, par les rochers du cap Aokas, elle descendait sur le marabout de Sidi-Rehane, où elle quittait la route d'Igilgilis, pour remonter au sud sur le plateau d'Andrièche. Ce point est le seul de la côte auquel il soit possible d'attribuer le nom de Muslubium. Les ruines sont assez considérables et les restes d'une enceinte sont encore debout. Les environs, comme ceux de tous les points importants, sont parsemés de pierres taillées. D'Andrièche la voie remontait vers le col de Kefrida (*Aqua Frigida*), couverte par de petits postes que l'on retrouve au-dessous du village kabyle d'Ouzlim et près de celui de M'sbah. Le col de Kefrida était fortement protégé par trois forts; deux parfaitement conservés barraient le col et enfilèrent les vallées qui en descendent, le troisième presque complètement démoli aujourd'hui, s'élevait sur le pic qui domine Kefrida à l'est, à la naissance de la croupe d'Andrièche. Une inscription déjà publiée ⁽¹⁾, provenant de l'un des forts, a été transportée par les Kabyles à la source qui se trouve près du col et sert de pierre de lavoir.

Il résulte de cette dédicace que l'ensemble des fortifications qui barrait le col portait le nom d'AQUA FRIGIDA (qui ne figure pas sur les Itinéraires), nom conservé jusqu'à nos jours, car K'frida ou Kefrida n'est qu'une abréviation d'Aqua Frigida.

En quittant le col de Kefrida, la voie romaine s'infléchit vers le sud-ouest et contourne la montagne d'Adrar-N'fad. Elle est jalonnée, au haut des villages d'Ouled-Taifsiout, près de Tala-Abait, par des pierres sculptées qui indiquent l'existence sur ce point d'un temple ou d'un autre monument important; un peu plus à l'ouest, près du village de Tergret, par les ruines d'un centre de population agricole, sans doute.

¹⁾ *Eph. épigr.*, t. V, n° 932.

Elle traverse ensuite la vallée de l'Oned-Beni-Smaïl, passe près de Tizi-N'tigrount où sont les ruines d'un poste, gagne Tizi-ou-Saka et descend, par les pentes orientales sur Djebel-bou-Andas, sur Tala-Ifacen. La voie se retrouve par tronçons sur différents points, entre Sidi-Rehane et Kefrida, au passage du col sur Tizi-ou-Saka et sur les pentes du Bou-Andas, avant d'atteindre Tala-Ifacen. Les ruines sur ce dernier point sont assez importantes, elles se composent de pierres taillées et de pierres sculptées; on n'y a relevé aucune inscription.

De Tala-Ifacen, la voie descendait directement au sud, traversait l'Oued-Msalta, venait passer au col du Djebel-Tizera, où elle est nettement tracée, et gagnait le col voisin du village de Bou-Mahmoud; ce col est couvert de ruines appartenant à quelque centre de population ou à une exploitation agricole fort importante. De là elle rejoignait le tracé actuel de la route (dite des Crêtes) de Bougie à Sétif et gagnait Aïn-Rouca par le col du Djebel-bou-Mahmoud, où existe parfaitement conservé un tronçon de voie en tranchée de 150 mètres de long.

Il ne reste à Aïn-Rouca que quelques pierres taillées enfoncées aux trois quarts dans le sol, à l'est de la grande source. Toutes les inscriptions, ainsi que les anciennes traces d'Horrea, ont disparu dès l'arrivée des colons.

NOTE DE M. LE CAPITAINE SAURET

SUR DES RUINES VOISINES DE CONSTANTINE

« Au nord du mont Oum-Settas et non loin d'un centre connu des archéologues, El-Mahidjiba, se trouve un autre centre que les Arabes appellent Ksar-el-Maafouna. On trouve près de là deux inscriptions, l'une déjà connue, l'autre inédite :

I · QVIN
TILLIVS V
AN XXXIV

« Près de la source dite Bir-Fradj et non loin du Chabet-Roumia se remarquent des ruines considérables dont on ne peut distinguer la forme; les pierres ont été mutilées par les Arabes pour la construction de leurs gourbis. Pourtant j'ai pu y relever les trois inscriptions suivantes :

<p>MOI BEATIS SIMORVM MARTIRVM ? NATA /// REM I I I D M S I A N N⁽²⁾</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>DOMINO PATR IN OSTRO FE CIMVS MEMO RIA CANISSVS ET DONATVS</p> </div>	<p>D M S CONSIDIA IVLIA ? VALVIT III ANNIS LXXX</p>
---	--	---

« Un peu plus à l'est et à environ 4 kilomètres, on rencontre des amas de pierres qui semblent être les restes d'un mausolée.

« A peu de distance de là est un puits nommé Bir-Turqui; la régularité de la construction prouve qu'il est d'origine romaine.

« Près d'Aïn-Abiod a dû exister un centre romain, comme l'indiquent encore des levées de terre régulières où l'on trouve quelques pierres taillées. Ces ruines sont connues des Arabes sous le nom d'Henchir-Kebira.

¹ *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 5570.

² Lire : *[Me]mo[ria] beatissimorum martirum, Nata[li]s.* | R. C.

« Au nord d'Aïn-Abiod, dans le pays des Bou-Zian, je relève plusieurs traces de fermes...

« Près de la Mechta-Cid-bou-Djemma, au milieu de ruines romaines, j'ai relevé deux inscriptions funéraires, dont une incomplète et difficile à déchiffrer.

1) AVREELIA RO
GATA VA LX
D M S

2) V
V · I · SAVIS
D O N A T
V S · L X V

« A 3 kilomètres au sud-ouest, au campement de Messaoud-ben-Ahmed, cheik du douar des Oubd-Merachda (commune mixte d'Aïn-Mlilah), on remarque l'inscription suivante :

M D
MOSIILIVS
CNCONIVS
IXDACI

« Tous ces établissements devaient dépendre des centres plus importants, Sila ou Sigus. »

RAPPORT DE M. CAGNAT

Sur une communication de M. le capitaine Janin de Gabriac.

Sous le titre « Kramiça, Dréa et Mdaourouch », M. le capitaine Janin de Gabriac a rassemblé un grand nombre de détails curieux sur la région de Khamissa ; le travail est accompagné de nombreux dessins à la plume qu'il nous est malheureusement impossible de reproduire, même partiellement, malgré leur intérêt. Le texte qui les accompagne et qui est intimement lié avec eux ne paraît pas non plus, pour cette raison, pouvoir être livré à l'impression. De plus, il est fâcheux que M. le capitaine de Gabriac n'ait pas pris connaissance, avant de rédiger son mémoire, des travaux publiés antérieurement sur la question ; il se serait évité par là des tâtonnements et des redites. Khamissa est une des villes les plus connues de l'Algérie, une de celles qui ont donné lieu au plus grand nombre de publications (Voir notamment le *Recueil de la Société de Constantine*, 1866, qui contient un plan général des ruines, des croquis de toute sorte et un texte explicatif.)

M. Janin de Gabriac a pris la peine de copier toutes les inscriptions qu'il a rencontrées à Khamissa et aux environs. Les suivantes seules sont inédites :

1)

C O M M O D O

 }

2) O A V I A N I
V S M I O V R
M A R C E L
L V S I I S C E N
N I A N V S
D E C V R I O A E I I I
M V N I C I P I D I C H I
A I D C O I O N I A E S I
C I N S P S P R A E F I D
E I V I R A D V C V S M
V N V S A D

N^o 2. [Q. Avianius M. [f(i)lius] [Q]u[i]r(i)na] Marcellus [Pe]scennianus
decurio a[d]lectus? municipi(i) ... a[e]d(ilis) co[l]oniae ... prae-
f(ectus) j(ure) d(icundo) [I]I vir.....

Il est regrettable que M. de Gabriac n'ait pas pris un estampage de ce texte qui paraît contenir des renseignements de quelque importance.

3)		4)	
guirlande.	M CASSIVS SERVS	guirlande.	SANV /// IA MVSIA CIA VIVA IO XVII
	M · CASSIVS		guirlande D · M · S O CLLLIO AVXIIICO SALLVSTIA MVSTACIA CONIVNCS CARISSIMA POSVIT P · V · A LII H · S · E

N^o 4. [Q.] C[e]llio (ou [Ge]llio) Auxi[l]ico?, Sallustia Mustacia conjunes carissima posuit; p(ius) v(ixit) a(nnis) LII. H(ic) s(itus) e(st). — Sa[l]u[st]ia Mus[t]acia rica [p]o[s]u[it].

5)	D · M · S DIARIVS VEARIANVS DIAIII EFI PIVS V · A · XXIH · S · E	6)	guirlande D · M · S HERENNI AELAMINI CARIAVIXIT ANNIS XXII H · S · E
----	---	----	--

N^o 6. L. 3. [F]laminica; l. 4. [p]ia.

Flaminica n'est sans doute ici qu'un surnom.

Sur la section d'une grosse colonne de marbre blanc ayant 1 mètre de diamètre sur 2^m,50 de long :

NP IIA D M A Δ I Γ N
Y EVIMAS

Cette inscription appartient à la catégorie des marques d'extraction gravées sur des blocs de marbre provenant des carrières impériales;

il a déjà été fait à ce sujet plusieurs travaux de détail ⁽¹⁾. On n'en avait pas encore trouvé d'exemples en Afrique, en dehors de la carrière de Chemtou; il serait donc intéressant de savoir si la colonne de marbre blanc de Khamissa était sortie de carrières africaines, ce qui est possible, ou de carrières existant dans d'autres parties de l'empire. Mais le texte est tellement défiguré dans la copie qui nous est parvenue qu'il faut renoncer, jusqu'à nouvel ordre, à l'expliquer. On voit seulement que la première ligne contient le nom de l'empereur à l'ablatif, comme date consulaire, ou plutôt au génitif, pour indiquer la propriété du prince sur la carrière : [I]mp. Had[ri]a[no] A[ug(usto)] ou [I]mp. Had[ri]a[ni d'omni] n[ostri].

M. de Gabriac a fouillé un édifice qu'il croit être un temple et dont il a donné un plan partiel dans son travail. C'est à cet édifice qu'appartenaient les colonnes de marbre blanc dont l'une vient d'être mentionnée. Là aussi a été trouvée la base élevée par Q. Avianus Marcellus Pescennianus.

R. CAGNAT.

⁽¹⁾ Bruzza, *Iscrizioni dei marmi grezzi* (*Annali*, 1870, p. 106 et suiv.); Delattre (*Rev. archéol.*, 1881, 2^e série, p. 20 et suiv.); R. Cagnat, *Explorations en Tunisie*, II, p. 101 et suiv.; *Nouvelles explorations en Tunisie*, p. 97 et suiv.

RAPPORT DE M. CAGNAT

SUR DES DÉCOUVERTES RÉCEMMENT FAITES A MACTEUR

d'après une communication de M. Bordier.

Depuis que M. Bordier a été nommé contrôleur civil à Macteur, il n'a cessé de s'occuper des antiquités et particulièrement de l'épigraphie de cette ville; il a revu toutes les inscriptions déjà connues, il a fait transporter autour de sa maison les plus importantes, afin d'en constituer un petit musée local; il en a envoyé d'autres au musée Alaouï de Tunis; enfin, il a mis au jour un certain nombre de textes inédits romains, néo-puniques et libyques. Le résultat de ses découvertes a été consigné par lui dans un petit mémoire qu'il nous a communiqué et qui contient une cinquantaine de documents nouveaux. D'un autre côté, M. de la Blanchère a envoyé l'estampage des pierres qu'il recevait de Macteur pour son musée. Je rapporterai ici, en tête, les inscriptions latines qui méritent une mention spéciale :

1.

Pierre longue de 1^m, 49 et haute de 0^m, 47, trouvée près de l'arc de Trajan. Lettres de 0^m, 14. — Copie de M. Bordier.

PLR TINACIS AVG ARABICI AD*ibenici*

C'est un fragment de dédicace en l'honneur de Septime Sévère ou de ses fils.

2.

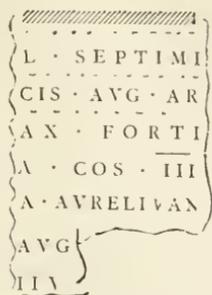
Lettres de 0^m, 10. — Copie du même.

anto }
 O N
 N I N I

3.

Pierre haute de 1^m, 12 et large de 0^m, 54. Belles lettres de 0^m, 09. — Copie et estampage de M. Bordier; estampage de M. de la Blanchère.

J'ai vérifié postérieurement le texte sur l'original, qui est au musée Alaouï.



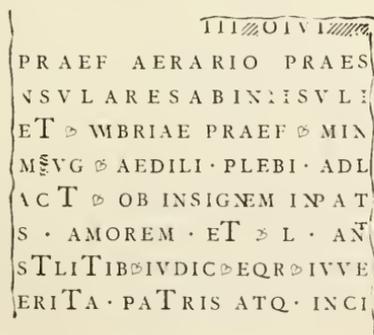
[*P. Septimio Getae... Imp(eratoris) Caes(aris) L. Septimi(i) [Severi Pii Pertina]cis Aug(usti) Ar[ab(ici), Adiab(enici), Part(hici) M]ax(im)i, forti[ssim(i), felicissim(i)] co(n)s(ulis) III, [p(atris) p(atris) fil(io), Imp(eratoris) Caes(aris)] M. Aureli(i) Au[tonini Pii Felicis] Aug(usti) f]ratri...*]

J'ai remarqué que les noms de Septime Sévère sont martelés ou plutôt effacés sur l'inscription. Il faut sans doute voir dans ce fait très extraordinaire, surtout en Afrique le résultat d'une appropriation de la pierre à un usage postérieur plutôt qu'une opération dirigée contre la mémoire de l'empereur.

4.

Pierre haute de 1^m,30 et large de 0^m,53. Lettres bien gravées de 0^m,06. — Copie de M. Bordier; estampage de M. de la Blanchère.

L'original est au musée Alaouï, ou je l'ai examiné.



.....[*Ant....*]... *praef(ecto) aerario praes[idi] ?..... co]nsulare Sabi-*

*nii? Sul.....[...Tusciae] et Umbriae, praef[ecto] Min[iciae].....
[A]ug., aedili plebi, ad[lecto] inter quaestorios ordo populusque
M[act](aritanorum) ob insignem in pat[riam]... et civis suo[s]
amorem, et L. Ant..... [x viro] stlitibus) judic[andis] equiti
r(omano), jure[ni].... ob m]erita patris atq[ue] incl[ytam]? ..*

Le personnage nommé à la troisième ligne doit être Sabinius Sullinus dont on possède le *cursus honorum*, au moins en abrégé (*Corp. insc. lat.*, t. V, n° 1812); mais on ne voit pas bien à quel titre il figure ici. Le titre de *praefectus Miniciae* qui se lit à la quatrième n'est encore connu que par deux exemples : l'un est au *Corpus* (tome X, n° 3723), l'autre, du temps de Septime Sévère, a été conservé par Gruter (p. 422, n° 7). L'inscription de Macteur peut très bien être rapportée à la même époque.

5.

Pierre haute de 1^m,60 et large de 0^m,57. Lettres de 0^m,09 aux quatre premières lignes, de 0^m,065 aux suivantes. — Copies de MM. Bordier et de la Blanchère; estampage de M. Bordier. L'original est au musée Alaouï, où je l'ai examiné.

M · VALERIO · f quiri
NA · QVADRATO x viro
STLITIBVS iudican
DIS · TRIB · Iat[ic]lavio
LEG · III · AVG · Q · Aug mu
NICIPES

*M. Valerio, [f. filio] Quiri]na Quadr[ato, x viro] stlitibus [judican]
dis, trib uno] [at[ic]lavio] leg[ionis] III Aug[ustae], q[uaestori]
Au[gusti] mu[nicip]es p[ro]suerunt ?]*

Ce personnage est déjà connu par une inscription de Tibur⁽¹⁾ qui fait connaître son *cursus honorum* jusqu'à la préture. D'après la forme des lettres, autant qu'on peut tirer un renseignement précis de semblables considérations, j'assignerais comme date au texte de Macteur, la fin du II^e siècle. La gravure en est très-soignée.

⁽¹⁾ *Corp. msc. lat.*, VI, 1533 = XIV, 3996. Le mot *lat[ic]lavius* figure dans ce texte.

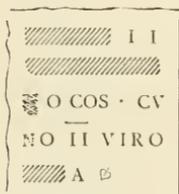
6.

Fragment de base honorifique. — Copie de M. Bordier.



7.

Fragment haut de 0^m,19, large de 0^m,20. Lettres de 0^m,12. — Copie et estampage de M. Bordier.



8.

Nécropole d'Aïn-el-Bab. Lettres de 0^m,04. — Copie et estampage de M. Bordier.

femme		homme	
D	∅	M	∅
S E D I A N I	∅	B I S I I V I X I T	
N A B I S I I		A N N I S	∅ C
F I L	∅	V I X	I I
A N N I S	∅ L X X X	H · S · E	

9.

Même nécropole. Lettres de 0^m,25. — Copie et estampage de M. Bordier.

homme	femme
Q · I V L I V S	M A R T I A L I S
Z A M A I S I I E H A	C O I V A
V I X I T A N N I L X V	E I
	A N N I

L. 2. *Zama, f(ecit)? Sileha? co(n)jun[x].*

M. Bordier lit à la seconde ligne ZAMAISLEHA. Il ne m'a pas paru que l'estampage permit d'être aussi affirmatif.

10.

Pierre trouvée dans la citadelle byzantine. Lettres de 0^m,04. — copie et estampage de M. Bordier.

homme
MAXIMVS · L 
MINTHONIS · F ·


11.

Nécropole d'Aïn-el-Bab. Lettres de 0^m,03. — Copie et estampage de M. Bordier.

tête d'homme
SATVRNINVS
FRONTONIS
· F · ZAICVLIT
ANVS · VIXI
ANIS · XXVI
HIC · SIVS · E

 I
(sic)

Le mot *Zaiculatinus*, qui semble bien être un ethnique, n'est pas connu. Cf. l'index du 11^e volume de la *Géographie de l'Afrique romaine* de Tissot, surtout p. 769 et suiv.

12.

Pierre trouvée dans la citadelle. Lettres de 0^m,10 à 0^m,06. — Copie de M. Bordier.

Δ M S
VIXIT IN
PACE CRVN
NITVS ANN
LV MIIII

13.

Ibid., sur une base de colonne. Lettres de 0^m,04. — Copie et estampage de M. Bordier.

BONIS chrisme PERAFI
 DELIS IN PACE BIXI
 T ANIS VIII MI

14.

Ibid. Lettres de 0^m,04. Copie et estampage de M. Bordier.

Colombe	Chrisme	Colombe
	D M S	
	I V L I A V I C T O	
	R I A I I F · F I D E L I S	
	I N P A C E V I X I T	
	A N · X X V M /// D V	
	H I I I R E D D I /// D I E	
	X V K A L N O V /// M B	

L. 2 et 3. *Julia Victoria h(onesta) f(emina) fidelis*, etc.

Les autres textes trouvés par M. Bordier sont ou paraissent funéraires : ils n'offrent aucune particularité intéressante ; je les réunis ici ; j'ai contrôlé les estampages d'une partie d'entre eux.

15.

Lettres de 0^m,23

V S E T

16.

Lettres de 0^m,06

A N I M O O
 P I N N A T V
 O R I G O G

17.

Lettres de 0^m,04
 femme

A G R I A · C · L ·
 P E R E C R I A N A
 V · A · X X X I V
 H · S · E

18.

Lettres de 0^m,03

femme portant
 un enfant

A P S E N N I A
 M · F · S E C V N D A
 V I X · A N N I S ·
 X X X · P I · H · S · E

Estampage de
 M. de la Blanchère

19.

Lettres de 0^m,03-0^m,02

D M S
 A V I D I A
 F E L I C I T A S
 P I A · V I X I T
 A N N I S · N · V
 H · S · E

20.

Lettres de 0^m,03

homme

M · IV /// J V /// S C R E S C
 C E N S · P I V S V I X
 I T A N X X V I I
 H S E

21.

Lettres de 0^m,05

CAELIA · C · F · MAXIMA · PIA · VIX · AN · LXXX LCAF

H S E

MAN

22.

Lettres de 0^m,45

C A I I G A N I S
P I A · V I X I T · A N N
L X X X V · H · S · E ·
O · T · B · Q · T · T · L · S

Estampage

23.

Lettres de 0^m,025

V · I · V · C · C · R · E · S

C · I · X

Estampage de
M. de la Blanchère

24.

Lettres de 0^m,04

S E	I
IVS · IA	FLAVIA
N V A R I	FAVSTA
VS · V ·	B · VIX
ANI · LXX	AN LXXV

25.

Lettres de 0^m,03

M · IV

C E N S I I V S V i x

I T A N · X X V I I ·

H · S · E

Estampage de
M. de la Blanchère

26.

Feame avec enfant

i · I V I · A · P I A ·

V I X I T · A N

X X

Estampage

27.

Lettres de 0^m,03

homme	femme
LVCILIVS	C O
VS · PIVS	VIXIT
NIS · LXX	H S E
COSSINIA	QVINTA PIA
VIXIT · ANNIS · LX · H · S · E	

Estampage

28.

Lettres de 0^m,25

LVCILIVS · SA

T V R N I N V S

P I V S · V I X · A N · L I

H V S V E S T

29.

Lettres de 0^m,03

MAGNA · VIXIT

A N · X C · H S E

30.

D · MA · SAC

MAMVRIVS P o S

T I M V S

P I V S V I X I T

A N N I S

L X X · H · S · E

31.

Lettres de 0^m,03

M A R I I

A N

P I A V I V

X X X X

32.

Lettres de 0^m,02

MAXIMA · MAXIMI

F · P · VIXIT ANNI

S X X X H I S S I T Æ S T

33.

Lettres de 0^m,025

D M S

L M I N

V C I V S · S E

C V D V S V I X

A N I I I I

34.

Lettres de 0^m,045

M · NVC 
VS ROGA
TVS VIXIT
AN XL

35.

Lettres de 0^m,06

d M S
· sal LVSTIVS
rogATVS
piVS VIXIT

36.

Lettres de 0^m,05

DIS · MAN · SAC
SELICIA F IN
GENVA PIA
VIXIT ANNIS
LXXVI M II
H · S · E

Estampage

37.

Lettres de 0^m,025
presque cursives

STABENA
CALM SA
VIXIT V
HSE

L. I : probable-
ment *Staberu* par
un R cursif.

38.

Lettres de 0^m,025

SILECA · LAETI · F · P · V
ANNIS · XV
H · S · EST

Estampage

39.

Lettres de 0^m,03

homme

TERENTIVS ROGA
TVS · PIVS · VIXIT
ANNIS · XXXXV
H · S · E ·

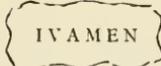
40.

Lettre de 0^m,015

T VATERIVS
C F · STELATINA

41.

Lettres de 0^m,04

IVAMEN

42.

Lettres de 0^m,04

VI CO  VI
AN LXX X AN LXXX
H SS V
H S S

43.

Lettres de 0^m,04

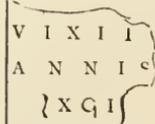
D
vix iN PACE
aNNIS LV Men
SES III
ORAS IIII
H s c

44.

chrisme

VICTORINVS IN
PACE VIXIT ANN

45.

VIXII
ANNI c
{ X G I }

46.

S
VIA
ORIA
AN
XII

47.

IO		LIV
S	·	PIVS · VI
IS	·	XXXX
S	E	S T

48.

chrisme
D I M
ATTA
IN PACE
I

49.

chrisme

MAXI
IN PACE
CII VIX
NSLXXC

50.

U	VI
MENETEYIEPTE	
EIV	

R. CAGNAT.

TOMBEAUX UNIQUES DÉCOUVERTS A SOUSSE

Communication de M. de La Blanchère, Directeur du Service beylical
des antiquités et des Arts, Tunis.

Je vous adresse quelques détails sur certains tombeaux d'époque punique récemment découverts à Sousse.

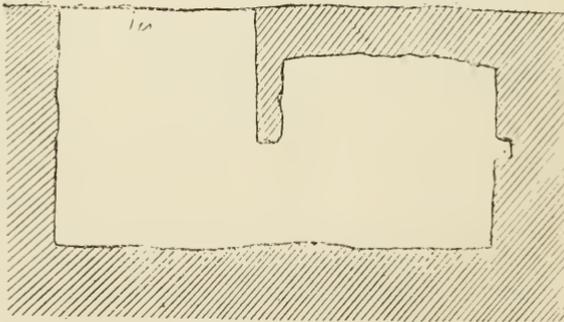
Ces tombeaux sont situés dans le camp, au nord-ouest de la ville, dans le même lieu que ceux qui ont été fouillés il y a peu d'années, et d'où a été extrait, entre autres objets, le vase à inscription qui est en la possession de M. le commandant Dechizelle.

M. le général Bertrand, qui commande la subdivision de Sousse, a adressé à leur sujet une communication à M. Alex. Bertrand, directeur du musée de Saint-Germain, accompagnée du dessin de quelques-unes des poteries découvertes. Il a eu l'obligeance de faire ouvrir devant moi plusieurs de ces tombeaux, d'où j'ai retiré une série de formes typiques et les vases ornés d'inscriptions; je les destine au musée Alaoui. Le reste des objets trouvés a été dispersé dans le camp entre les mains des officiers qui ont pris part à la fouille, dont a été chargé particulièrement M. le lieutenant Dally. Le nombre des sépultures ouvertes est d'une douzaine; plusieurs autres l'avaient été jadis; il en reste encore beaucoup, le camp étant placé sur une des nécropoles d'Hadrumète.

Toutes les sépultures ouvertes jusqu'ici ont été trouvées orientées grossièrement au Levant, et sont, par conséquent, à peu près parallèles. Elles se composent toutes d'une fosse, longue d'environ 2 mètres et large de 0^m,60 à 0^m,70, et dont la profondeur, variant entre 1^m,50 et 3 mètres, est calculée de manière à dépasser le niveau du banc de roche tendre dont le sol est formé. Au-dessous sont des matériaux plus friables. Dans ceux-ci, au bout de la fosse, une ouverture, qui a rarement 1 mètre de haut, donne accès à la chambre sépulcrale. C'est une caverne dont le roc forme le plafond. Elle a rarement plus de 2 mètres en tous sens, et l'on ne peut guère s'y tenir debout : il est vrai que beaucoup de débris sont tombés de la voûte et ont recouvert le sol et les objets qui y étaient posés. Tous ceux-ci sont garnis d'une couche presque continue, et souvent épaisse, de salpêtre.

L'entrée de la chambre sépulcrale était fermée par de grandes cruches de forme allongée, placées le cul en l'air, de manière à reposer sur la bouche dans un état d'équilibre. En général, trois ont suffi;

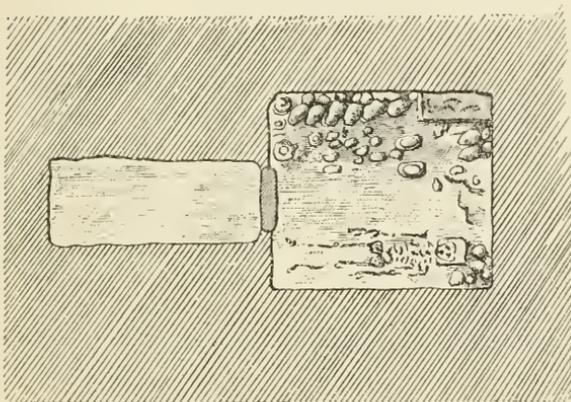
souvent quelques éclats de pierre, des moëllons provenant du creusement, ont été intercalés. La fosse était remplie de terre. Il suffisait de la déblayer et de briser ou renverser les cruches pour rouvrir l'accès du caveau quand on en avait le désir. Une seule chambre, depuis le commencement de nos fouilles, s'est trouvée fermée, non plus avec des cruches, mais avec une dalle grossière de 0^m,15 d'épaisseur, dressée d'ailleurs et assujettie sans plus de façon que les poteries. Cette fermeture et le comblement de la fosse avaient produit une obturation assez parfaite pour qu'un parfum, dans lequel il ne m'a pas été difficile de reconnaître la myrrhe et peut-être le bois de baunier (*aoud-el-khmari* de nos Arabes), se soit échappé du tombeau lorsque la dalle fut déplacée. Ce parfum, assez fort et extrêmement agréable, persista dans la chambre pendant plusieurs heures, et ne s'évanouit que lentement. Nous cherchâmes d'ailleurs inutilement son foyer d'émission; aucun des objets, ossements, vases ou ustensiles qui se trouvaient dans la pièce n'avait une odeur quelconque. Il faut probablement admettre, quelque étonnant que le fait puisse paraître, que la résine de myrrhe et le bois de baume, sans doute combinés en tablettes, comme on le fait encore aujourd'hui, ont été laissés brûlant dans le sépulcre. Leurs cendres ont disparu dans la poussière du sol, à laquelle les gravats tombés du plafond et les formations de salpêtre sont venus s'ajouter; mais la fumée, hermétiquement emprisonnée, a laissé dans l'air son parfum que des milliers d'années ont à peine affaibli.



Le croquis ci-inclus est destiné à montrer la disposition de cette tombe, que nous avons ouverte le 18 avril. Elle contenait un des mobiliers les plus complets qui se soient rencontrés. Les autres, souvent plus riches comme nombre des objets, n'en offrent pas toujours toutes les catégories; beaucoup ne contiennent pas de squelettes

entiers. L'une d'elles a fourni une centaine de poteries; celle-ci même en contenait bien quarante.

A droite de l'entrée, et les pieds vers elle, était couché le squelette d'un homme, qui avait dû être dans un cercueil; le bois d'olivier de celui-ci n'existait plus que par faibles parcelles. D'autres tombes en ont fourni des morceaux plus considérables, mais toujours la plus grande partie a disparu, et ce qui reste est dans un état de décomposition qui lui enlève toute consistance. Ce fait n'est nullement surprenant, car les ossements du squelette ont eux-mêmes presque péri. Les os longs n'étaient plus que des traces; les rotules, la tête, des fémurs, quelques phalanges et quelques os du carpe étaient un peu moins détruits; il ne restait du crâne que la base du nez et une partie



des orbites; les vertèbres n'existaient presque plus. Le cadavre avait été étendu sur le dos, les bras le long du corps, la tête posée sur une pierre plate de petite dimension et de peu d'épaisseur. Sur l'estomac était couchée une très élégante petite fiole en terre noire, le seul joli objet que la fouille ait fait découvrir.

Au fond, dans l'angle gauche, était une caisse de plomb remplie d'ossements. Plusieurs caisses analogues ont été découvertes dans d'autres sépultures. Elles n'ont jamais de couvercle et sont composées d'une feuille de plomb coupée en croix, dont les quatre bras sont relevés de manière à former une cuve, mais sans être jamais ni soudés, ni cloués, ni reliés par quoi que ce soit. Dans l'angle droit, derrière le squelette, étaient quelques poteries. Deux cruches étaient posées contre la boîte en plomb.

Contre le mur de gauche et auprès de l'entrée, étaient rangées

encore plusieurs cruches. En avant de tous ces objets se trouvait toute une vaisselle de petits pots, de petits plats de différentes dimensions, et une petite lampe noire, de type analogue aux rhodiennes. Ce type, fréquent dans les tombeaux d'Afrique, n'a pas, comme les lampes romaines, de queue en anneau, et présente une ou deux oreilles peu saillantes sur le bord de la panse. Il est de petites dimensions et d'une exécution assez élégante. Plusieurs des plats paraissent avoir contenu des viandes, car quelques restes d'ossements s'y trouvaient. Les fioles et pots étaient vides. Quant aux cruches, la plupart étaient bouchées par un couvercle scellé au plâtre. J'en ai fait laisser intactes quelques-unes pour le Musée. Celles qu'on a ouvertes ou brisées contenaient, comme les caisses de plomb, des ossements incinérés et cassés en petits fragments.

Ce contenu est tout à fait celui des tombes puniques déjà connues, à Carthage, à Mahedia, à Béja, à Sfax, en vingt endroits de la Régence; le même mobilier et les mêmes objets se sont retrouvés, disposés d'une manière presque semblable. Le type des tombeaux, malgré des différences, présente aussi de grandes analogies. Enfin les formes des poteries sont ou pareilles ou très voisines. Ce n'est guère qu'à Carthage, et dans les beaux tombeaux seulement, dans ceux surtout de haute époque punique, que se sont rencontrés des objets ayant une valeur, ou, à tout le moins, un aspect artistique. A Sousse, la nécropole du camp n'a presque rien donné de semblable. Les types des vases sont connus et assez grossiers. Façon et cuisson sont généralement bonnes; mais c'est tout. Plusieurs des formes se voient encore de nos jours, conservées sans variations, dans les produits des ateliers indigènes de Nebel et de Djerba; elles formeront les têtes chronologiques des séries que je prépare pour le musée Ethnographique. D'autres ont disparu, et ne se rencontrent même plus dans les tombeaux romains.

On n'a trouvé dans nos sépulcres de Sousse presque aucun objet précieux. Une bague d'argent insignifiante, une autre, veuve de son chaton, un petit anneau d'or, une grande monnaie, deux ou trois petites, sont tout ce que l'on peut citer. Et encore les monnaies sont de cuivre, les petites en si mauvais état qu'on ne les reconnaît plus. Elles me semblent cependant romaines; une bonne partie des inhumations dans cette nécropole, qui a pu durer plusieurs siècles, paraît bien de l'âge romain. Quant au grand bronze, je ne l'ai pas vu; mais, d'après sa description, il pouvait être carthaginois.

Sept des vases que j'ai pu examiner portent des inscriptions. Il est probable qu'il y en avait sur d'autres, aujourd'hui dispersés ou cassés;

mais elles devaient être courtes et peu visibles, et elles ont échappé, avant mon arrivée, aux yeux des officiers qui dirigeaient le travail. Souvent, en effet, le salpêtre a envahi la surface du vase; souvent aussi les caractères sont presque entièrement effacés.

Six des sept textes que j'ai vus sont sur des pots de grandes dimensions, qui renfermaient des ossements; un seul est sur un vase plus petit, qui cependant n'est pas encore une fiole.

Cinq sont tracés au pinceau avec une couleur noire brune. Un est seulement charbonné. Un autre est gravé, et les lettres étaient remplies d'une couleur noire, comme si l'instrument employé eût été un crayon très dur.

L'intérêt qu'offrent ces inscriptions ne saurait échapper à personne. J'en adresse en même temps une épreuve à M. le Président de la commission du *Corpus inscriptionum semiticarum* (1). Je tiens en effet à appeler l'attention sur la facilité avec laquelle, dans le même lieu, pourraient être multipliées ces trouvailles. La plus grande partie du camp de Sousse est placée sur la nécropole; l'endroit même où les sépulères que je viens de décrire sont situés en contient encore beaucoup, ainsi que d'autres parties nues du terrain militaire. Il serait très facile, en y employant les hommes punis, de faire continuer le travail : en deux heures, une tombe est ouverte, déblayée et vidée.

M. R. DE LA BLANCHÈRE.

Août 1887.

(1) [Les inscriptions dont M. de La Blanchère a envoyé une copie devant être publiées par le *Corpus inscriptionum semiticarum*, le texte n'en sera pas donné ici. R. C.]

FRAGMENT D'UNE LOI
RELATIVE AU FLAMINE DE LA NARBONNAISE

Rapport de M. Héron de Villefosse
sur une inscription découverte à Narbonne et communiquée par M. Berthomieu.

Notre zélé correspondant M. Berthomieu, conservateur du musée de Narbonne, nous a fait connaître, par l'envoi d'un double estampage, d'une copie et d'une photographie, une importante découverte épigraphique faite dans la banlieue de cette ville, sur la route d'Armissan, dans la propriété de M. François Delprat. En effectuant des travaux de terrassement dans son champ, M. Delprat trouva avec d'autres débris antiques, un fragment d'une table de bronze qui paraît avoir été transporté fortuitement en ce lieu, ce qui diminue beaucoup l'espoir de rencontrer les autres morceaux en poursuivant les fouilles.

L'épaisseur de la plaque est exactement de 0^m,12; sa largeur primitive devait être de 0^m,60 environ; elle était entourée d'un encadrement dont il subsiste une partie en tête des lignes 15 à 28. Le fragment se compose de trente lignes toutes plus ou moins mutilées; ces lignes se rapportent à cinq paragraphes différents. Il est certain qu'il faut reconnaître dans ce document, malheureusement incomplet, un règlement, et je crois que c'est celui de l'assemblée provinciale de la Narbonnaise. Ce serait donc un fragment de la *lex concilii provinciae Narbonensis*.

Précédemment j'avais déjà reçu de M. Thiers, membre de la Société archéologique de Narbonne, une autre photographie appuyée d'une transcription; ce savant y reconnaît de son côté un fragment du règlement organique des flamines de la cité de Narbonne.

Sans aborder aucune discussion et sans entrer dans plus de détails, il importe de faire connaître dès aujourd'hui cet intéressant document. C'est le premier texte épigraphique mentionnant le *concilium provinciae* de la Narbonnaise. Certains auteurs ont douté que l'assemblée provinciale de la Narbonnaise ait eu le siège de ses réunions dans la capitale de cette province. M. Allmer a toujours soutenu, au contraire, que cette assemblée se réunissait à Narbonne. Cette nouvelle découverte contribue, avec d'autres antérieures, à confirmer pleinement son opinion.

Voici le texte de cet important fragment tel que j'ai pu l'établir après une étude attentive de l'estampage et des photographies que j'ai entre les mains :

.¹ARBONE
 EIQUE LICTORES
 MIVSQUE · EIVS · PROVINCIAE
 VTINDECVRIQNBVS · SENATVVE
²NATORESVE · SVBSELLIO · PRIMO · SPECTAN
³MINIS · VESTE ALBA · AVT · PVRPVREA · VESTITA · F
 NEVE INVITA IVRATO NEVE CORPVS HOMINIS · MORTVVS
⁴ORATI HOMINIS ERIT EIQUE · SPECTACVLIS · PVBLICIS · EIVS · PROVINCIÆ

5

DE · HONORIBVS · EIVS · QVI · FLAMEN · FVERIT
 si is qui flamen fuerit · adversvs hanc · legem · nihil · fecerit tvM is · qvI · flamen erit · c *sta*
 tuas ponendas · ivratI · decernanT placeat · ne · el · qvI · flamonio abierit · permittI · statvam
 in basi statvae · ponendae · nomen qvsvM · patrisque et · vnde sit · et · qvO · anno · flamen · fuerit
narbone inTrafines · eivsT em · plI · statvae · ponendae · ivs · esto nisi cvI · imPerator · caesar
 INCVRIASVA · ET · CONCILIO · PROVINCIÆ · NARBONENSIS · INTER SVI · ORDINIS · SECVNDVM · LEGEM
 SENTENTIAE DICENDAE · SIGNANDIQVE IVS ESTO · ITEM · SPECTACVLO PVBLICO IN PROVINCIÆ · *narbonensi* *pro*
 TEXTATO · EISQVE DIEBVS · QVIBVS CVM FLAMEN · ESSET SACRIFICIVM · FECERIT EA VESTE PVRPVREA vestito

15

SI FLAMEN · INCVITATE · ESSE · DESIERIT · NEQVE · EI · SVBROGATVS · ERIT · TVM VTI · QVIS
 IN TRIDVO · QVO CERTIOR · FACTVS ERIT · ET · POTERIT · NARBONI · SACRA FACITO
 PARTEM · EIVS · ANNI · EO · ORDINE · HABETO · HABETO · QVO · ANNORVM · FLAMIN
 XXX · SIREMPS · LEX · IVS · CAVSAQVE ESTO QVAE FLAMINI AVGVSTI

20

QVO LOCO CONCILIVM *nurbone*
 QVI · IN · CONCILIVM · PROVINCIÆ · CONVENERINT · *narbonem*
 SVM · CONCILIO · HABITO · AC TVM · ERIT · ID · IVS · RA · ///

25

DE PECVNIA
 QVI · FLAMONIO abierit · is · ex · ea · pecVNIA *statu*
 AS · IMAGINES · IMPERATORIS · CAESARIS [qvus] qui pro
 VINCIÆ · PRAEERIT · INTRA · IDEM · Tempus
 /A · REFECISSE · APVD · EVM · QVI · RA
 TEMPLVM (?)

30

Le texte est accentué; l'emploi des I longs est constant; la plupart des mots sont séparés par des points; il y a un point parasite à la l. 13 au milieu du mot TEM · PLI · . Il n'y a pas d'abréviations; les caractères sont d'une belle forme; l'inscription doit avoir été gravée au commencement du 1^{er} siècle de notre ère. Les titres des paragraphes, aux lignes 9, 17, 22 et 25, sont en caractères plus gros que ceux des autres lignes.

1^o L. 1 à 8. — Les licteurs mentionnés sont ceux qui accompagnaient le flamine ou la flaminique dans les cérémonies. Les mots « veste alba aut purpurea vestita » concernent certainement la flaminique et le costume qu'elle portait dans certaines occasions. La mention de la robe de pourpre revient à la l. 16 à propos du flamine. — Il semble qu'il s'agit de la place d'honneur réservée au flamine et à la flaminique dans les fêtes données par l'assemblée provinciale, fêtes dont le flamine avait la présidence.

2^o L. 9 à 16. — Des honneurs décernés au flamine sortant. — Lorsqu'un flamine avait terminé son temps, son année d'exercice, s'il avait rempli ses fonctions sans enfreindre le règlement, son successeur demandait à l'assemblée de lui décerner certains honneurs et tout d'abord une statue. Si l'assemblée approuvait cette motion, le flamine sortant était autorisé à faire exécuter la statue et à faire graver sur la base une inscription dont les termes étaient fixés d'avance. Cette inscription devait contenir son nom, le nom de son père, l'indication de la cité à laquelle il appartenait, celle de l'année de son flaminat...; il avait le droit de faire placer cette statue dans l'enceinte même du temple. L'empereur cependant pouvait interdire ces honneurs.

Le temple provincial d'Auguste paraît avoir été situé à Narbonne à l'endroit où se trouve aujourd'hui la butte des Moulinasses : c'est ce qui semble résulter des fouilles exécutées sur ce point en 1879 par les soins de la commission archéologique de la ville⁽¹⁾.

Les inscriptions honorifiques de Lyon élevées avec l'autorisation du *concilium* des trois Gaules et trouvées dans les dépendances du temple, soit qu'elles concernent d'anciens prêtres de l'autel de Rome et d'Auguste, soit qu'elles se rapportent à d'autres fonctionnaires de l'assemblée provinciale, sont toujours conçues d'une manière uniforme et évidemment d'après un règlement fixant, comme celui de

⁽¹⁾ *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1884, p. 376 à 399, avec trois plans exécutés par M. Berthomieu; cf. Allmer, *Revue épigraphique du Midi*, n^o 183.

Narbonne, les mentions qui devaient figurer dans le texte, mais on n'y remarque pas l'indication de l'année du sacerdoce. On conçoit la nécessité de ce règlement. Ces inscriptions accompagnaient des statues élevées aux frais des personnages honorés et par leurs soins. S'il n'y avait pas eu un règlement précis pour fixer les formules, chacun aurait voulu surpasser son voisin ou son prédécesseur; la vanité de tous ces parvenus se serait donné carrière, et les inscriptions seraient devenues interminables.

Pour la province de Narbonnaise on connaît actuellement huit flamines et deux flaminiques⁽¹⁾. Parmi les inscriptions qui les mentionnent, deux seulement ont été trouvées à Narbonne; mais elles ne proviennent pas de bases des statues décernées par le *concilium* de la province, de sorte qu'elles ne peuvent servir à contrôler les renseignements contenus dans la ligne 12.

Deux textes récemment découverts en Afrique renferment l'indication de l'année où le grand prêtre a exercé ses fonctions. L'un trouvé à Ain-Lemsa se rapporte à un « sacerdos provinciae Africae anni CXIII »⁽²⁾; l'autre provient de Chemtou et fait connaître un « sacerdos provinciae anni XXXVIII »⁽³⁾.

Les mentions contenues dans la ligne 14 paraissent se rapporter au rang réservé à l'ancien flamine dans la curie de sa cité. Sur l'album de la colonie de Tingad⁽⁴⁾ on trouve la preuve que les anciens prêtres de la province d'Afrique occupaient un rang très important dans la colonie; ils figurent en tête de la liste immédiatement après les patrons.

L'ancien flamine continuait à faire partie du *concilium* de la Narbonnaise; il y avait le « jus sententiae dicendae » et le « jus signandi »; il pouvait assister à tout spectacle public donné dans la province revêtu de la robe prétexte. A certains anniversaires correspondant aux jours des sacrifices accomplis par lui il pouvait paraître en public revêtu d'une robe de pourpre. Il s'agit sans doute des sacrifices faits au nom de la province, comme celui qui est relaté dans l'inscription de C. Batonius Primus⁽⁵⁾. On sait par un passage de Tertullien que, dans les cérémonies, le grand prêtre de la province d'Afrique s'avancait en tête du cortège vêtu d'une robe de pourpre (*De idololatria*, XVIII).

3° L. 17 à 24. — Le troisième paragraphe indique les mesures à prendre pour l'accomplissement des cérémonies religieuses dans le

(1) Allmer, *Inscr. de Vienne*, I, 262-265; Lebègue, *Inscr. de Narbonne*, n° 42.

(2) R. Cagnat, *Nouvelles explorations en Tunisie*, n° 10.

(3) *Revue de l'Afrique française*, 1887, 332.

(4) *Corp. inscr. latin.*, VIII, 2403.

(5) Lebègue, *Inscr. de Narbonne*, n° 13.

cas où le flamme est absent, décédé ou destitué, sans que son successeur ait été désigné.

4° L. 22 à 24. — Il s'agit du lieu où doit se réunir le *concilium* de la province pour que ses décisions soient valables.

5° L. 25 à 30. — Dans ce dernier paragraphe qui paraît se rapporter aux fonds dont le flamme avait la disposition, il est question des statues de l'empereur; le gouverneur de la province y est également mentionné. Cela fait penser à l'exécution des décrets rendus par l'assemblée en l'honneur du souverain et des fonctionnaires. On peut voir au musée de Lyon une inscription qui était gravée sur le piédestal d'une statue décernée par l'assemblée des trois provinces de la Gaule à un ancien gouverneur de la Lyonnaise (1). Le texte en est court; le *cursus* n'est pas développé. Il semble qu'un règlement a dû en fixer les termes comme nous l'avons déjà remarqué plus haut.

D'après les renseignements fournis par M. Berthomieu, le champ où cette découverte a été faite est situé à environ 600 mètres de la ville actuelle de Narbonne. Les fouilles ont mis au jour en cet endroit les ruines d'un balneum. C'est dans une piscine de huit à dix mètres de longueur sur cinq ou six de largeur, à laquelle on accédait au moyen d'une marche que la plaque de bronze a été trouvée avec de nombreux fragments de marbre et de terre cuite à l'état de débris.

POST SCRIPTUM. — Pendant l'impression de ce rapport, le t. XII du *Corpus inscriptionum latinarum* a paru. Il renferme les inscriptions de la Narbonnaise. Le savant auteur de ce recueil, M. le professeur Otto Hirschfeld, grâce à une communication de M. Allmer, a pu insérer à la fin de ce volume (sous le n° 6038, p. 86 f) une copie et un commentaire de l'inscription sur bronze trouvée cette année même à Narbonne. Je m'empresse de donner ci-dessous les restitutions proposées par MM. Hirschfeld et Mommsen :

« Subjeci tituli restitutionem a me inchoatam, a Mommseno auctam atque emendatam, quam non omni ex parte certam esse non est quod moneam :

(1) Allmer, *Revue*, n° 36.

.....[Na]rbone.[flamen]
 [cum rem divinam faciet sacrificab]itque, lictores, qui magistratibus apparent, ei apparen[to].
 [secundum lege]m iusque eius provinciae.
 5 ei in decurionibus senatue [sententiae dicendae signandique . . . item].
 [inter decuriones s]enatoresve subsellio primo spectan[di ludos publicos eius provinciae ius esto].
 [uxor fla]minis veste alba aut purpurea vestita [festis diebus].

 [nisi necessa]rii hominis erit eique spectaculis publicis eius [provinciae loco . . . interesse liceto]

DE HONORIBUS EIUS QUI FLAMEN F[UERIT].

10 [Si qui flamen fue]rit aduersus hanc legem nihil fecerit, tum is qui flamen erit c[urato per duoviros ut.]
 [decurione]s iurati decernant placeatne ei qui flamonio abierit permitti sta[tuam sibi ponere. Cui ita decreverint]
 [ius esse sta]tuae ponendae nomenque suum patrisque et inde sit et quo anno fla[men fuerit inscribendi, et]
 [Narbo]ne intra fines eius templi statuae ponendae ius esto, nisi cui imperator [Caesar Augustus interd]ixerit. Eidem
 15 [i]n curia sua et concilio provinciae Narbonensis inter sui ordinis secundum [legem].
 sententiae dicendae signandique ius esto, item spectaculo publico in provincial[e]dendo inter decuriones interesse praec[er]
 textato eiusque diebus, quibus, cum flamen esset, sacrificium fecerit, ea veste pu[blice uti, qua in eo faciendo usus est].

SI FLAMEN IN CIVITATE ESSE DES[ERIT].

Si flamen in civitate esse desierit, neque ei subrogatus erit, tum uti quisque flamen coloniae(?) Narbone erit
 in triduo, quo certior factus erit et poterit, Narbon[e] sacra facito [omniaque secundum hanc legem per reliquam]
 partem eius anni eo ordine habeto, quo annuorum flamin[um] habentur eique si ea fecerit per dies non minus
 20 XXX, sive nups lex ius causaque esto, quae flamini Augusti [tali ex hac lege facta] erit].

QUO LOCO CONGILIUM PROVINCIAE HABENDUM SIT.

Qui in concilium provinciae convenerint N[arbonem, ibi id habento. Si quid extra Narbonem finesve Narbone-]
 stium concilio habito actum erit, id ius rat[um]que ne esto].

DE PECUNIA SACRIS DESTINATA

25 Qui flamonio abierit, is ex ea pecunia, [quae sacris destinata erit, quod eius super fuerit, statu-]
 as imaginesve imperatoris Caes[aris Augusti]. arbitratu eius qui eo anno pro-]
 vinciae praerit intra idem t[emplum] dedicato seque omnia sic ut hac lege cautum est de]
 ea re, fecisse apud eum qui r[ationes] provinciae putabit probato].
 30 templi.

On remarquera quelques petites divergences de lecture entre ma copie et celle du *Corpus*, surtout à la fin et au commencement de certaines lignes, dans les cassures du bronze. Il est regrettable que le propriétaire de ce document ait pris la résolution de ne plus le laisser voir, car certaines lettres sont restées douteuses et il y aurait grand intérêt à faire une vérification définitive sur la plaque elle-même.

D'après M. Hirschfeld, ce fragment appartiendrait à une loi *De officiis et honoribus flaminis Augustalis Narbone*. M. Mommsen est disposé à y reconnaître un fragment de la nouvelle *lex coloniae Narbonensis* portée par Auguste lui-même, lorsque ce prince attribua à la colonie de Narbonne le surnom de Julia Paterna et institua le concilium et le flamme¹.

Ant. HÉRON DE VILLEFOSSE,
Membre du Comité.

⁽¹⁾ Voir aussi sur ce document les deux articles de M. Mispoulet insérés dans le *Bulletin critique* du 15 mai et du 1^{er} juillet 1888.

LA MOSAÏQUE DE NEPTUNE A SOUSSE

Communication de M. de la Blanchère, Directeur du Service beylical
des Antiquités et des Arts, Tunis.

La mosaïque que reproduit la planche ci-jointe a été récemment découverte à Sousse, et transportée par mes soins au Bardo, où j'espère la reconstituer dans la grande salle du Musée.

Cette mosaïque a été déblayée par le 4^e tirailleurs, sous la direction de M. le général Bertrand, commandant la subdivision de Sousse. Sa découverte est due entièrement au hasard. Des militaires, creusant un puisard dans le jardin du régiment, situé hors de la ville, au nord-ouest, près du camp, tombèrent sur un plancher de mosaïque. La partie qu'ils rencontrèrent présentait des cubes de couleur, ce qui attira l'attention de M. le sous-lieutenant Merlin, chargé de diriger le travail. Ces cubes se trouvèrent faire partie d'un médaillon d'admirable travail, représentant une panthère privée, ornée d'un riche collier. De la salle qui la contenait, on passa dans une autre, et ainsi de suite. Cette série de pièces mena dans un couloir, qui conduisit à une grande salle, ornée de dessins géométriques, et au centre de laquelle se trouvait un beau tableau rectangulaire, représentant des chevaux de course. Rencontrant toujours des couloirs et des pièces ornées de mosaïques, la fouille mena finalement à une salle, la plus grande de toutes, où se trouvait la mosaïque que j'ai transportée à Tunis. Ces fouilles ont été conduites par M. le commandant Privat, et par M. de La Comble, major du régiment.

I

Le croquis ci-joint du terrain fouillé fera comprendre la disposition de l'édifice et l'étendue de ses parties. Il est loin d'être tout découvert. En avant de la grande salle, des travaux antérieurs avaient fait rencontrer une autre mosaïque, appartenant à un portique qui devait la précéder; les seuils de celui-ci se voient encore. D'autre part, entre le corridor et la salle, le sol n'a pas été fouillé. Enfin, derrière la salle des chevaux et les petites pièces du fond, s'étend certainement, sous le jardin du régiment, le reste de la construction, dont on n'a guère mis au jour que les appartements

d'apparat. Enfin, derrière le corridor, entre lui et les petites pièces, un terre-plein encore vierge subsistait. J'y fis faire une tranchée en Y, qui démontra qu'aucune construction n'y avait été élevée. Ce n'était pas non plus une cour, car il n'y avait point de dallage ; c'était un jardinet d'une quinzaine de mètres, sur lequel donnaient les deux pièces du fond ; j'y ai trouvé, encore en place, un tuyau de conduite en poterie. Cette fouille, la dernière qu'on ait faite, achève de donner l'idée de l'édifice mis au jour.

Un portique et un accès quelconque, dont les mosaïques ont été presque entièrement détruites, occupaient six à huit mètres de largeur en avant de la salle de Neptune. La disposition des figures montre que l'entrée de cette salle était là. Là devait être aussi l'entrée principale de l'édifice. Du portique on devait pénétrer, ou dans la salle ou dans les deux corridors qui la longent.

Ces deux corridors, fort larges (trois mètres environ) traversent toute la fouille sur une quarantaine de mètres. Celui de gauche conduit aux petites salles du fond, qui ne sont d'ailleurs pas parfaitement dans son axe. Celui de droite conduit à un degré de deux marches, par lequel on gagnait des parties qui n'ont pas été dégagées. Sur ce dernier corridor, à droite, s'ouvraient deux petites salles et la salle des chevaux.

La seconde des petites salles n'est en réalité que le commencement d'un troisième corridor, de la même largeur que les autres, et qui les coupe à angle droit, complétant ainsi avec eux l'isolement de la salle de Neptune. Dans ce corridor, en face de la porte de la salle, s'ouvrait, adossée au jardin intérieur, une abside demi-circulaire, sorte d'exèdre.

Telle était la disposition générale de l'immeuble. Presque tout y était en portiques ; les grandes salles surtout s'ouvraient sur les couloirs par une série de baies, dont les piliers sont encore visibles.

Ces piliers, construits en moellons et généralement peu élevés, ce qui semble indiquer que sur eux reposait une maçonnerie plus fragile, sont les seules parties de la maison qui soient d'une structure solide. On aurait peine à croire, si les parties inférieures des murs ne subsistaient partout jusqu'à un mètre, et même jusqu'à deux de hauteur, que ces salles si richement décorées, dont le pavé était en belles mosaïques, étaient bâties presque uniquement en terre. Les murs ne sont même pas de bon pisé. Ils sont faits en boue et en gravats provenant de démolitions. Il est évident que la maison n'a jamais eu qu'un rez-de-chaussée, couvert d'une toiture sur charpente de bois. La grandeur des appartements et la faiblesse de ces très

mauvais murs, épais de 0^m,50, ne permettent pas de supposer autre chose.

Sur ces murs, qui dépareraient une maison arabe moderne, s'étendait un enduit peu soigné, mais décoré de peintures. Généralement une cymaise verte ou bleue était surmontée de dessins géométriques, losanges et bandeaux par exemple, ou de guirlandes de fleurs et de feuillages d'un dessin assez élégant. J'ai recueilli, dans la salle de Neptune, des morceaux où figurent des dauphins. Toute cette décoration, exécutée en tons doux, clairs et légèrement éteints, avec des roses, des bleus pâles, des bruns, des rouges et des verts tendres, devait être d'un joli effet. Certaines pièces ont dû même renfermer de vrais tableaux. Deux des petites salles du fond ont montré, en effet, dans la mosaïque de leurs seuils, l'une *Ad Leone*, l'autre *Ad Apru*. Comme leurs mosaïques de pavage sont intactes et n'ont que des dessins géométriques blancs et noirs, les animaux qui donnaient leur nom à ces chambres ont dû être peints sur le mur.

Tout l'édifice est pavé de mosaïques, et de mosaïques bien faites. Tous les couloirs sont entourés d'un encadrement en forsade ; leur fond est blanc ; les dessins sont, tantôt des courbes de cubes noirs formant des écailles imbriquées, tantôt des hexagones, au centre desquels se détache une croisette en cubes de couleur. La salle de la Panthère, autour du médaillon, la salle du Lion, celle du Sanglier et les autres n'ont également que des motifs géométriques sur un fond blanc. L'abside qui fait face à la porte de la salle de Neptune présentait au contraire une décoration polychrome, disposée en forme d'éventail, et rappelant assez exactement les palettes qui forment, chez nous, le corps de cet objet de toilette.

Presque toutes ces mosaïques, ensevelies à 1 mètre, 1^m,50, 1^m,80, sous le terrain actuel, se sont trouvées en bon état, malgré quelques gondlements, dus à la nature du sol sur lequel elles ont été posées. Ce sol est formé de décombres provenant d'une, ou peut-être de plusieurs constructions antérieures. Sur certains points, j'ai creusé à plus de 2 mètres, sans trouver autre chose que plâtras, tessons, moellons, morceaux de mosaïques ou d'enduits pêle-mêle. Très faiblement bâti sur un pareil terrain, l'édifice s'est écroulé tout seul, peu de temps après son abandon. A peine un coin des petites salles porte-t-il des traces d'incendie. Le fait que l'on n'a rien trouvé dans les fouilles exécutées sur une surface si étendue, montre qu'un vrai déménagement a précédé la ruine du bâtiment, n'y laissant pas un seul objet de mobilier ni d'usage.

Quant à l'âge du monument, il est certainement peu antique. Il

serait possible que le palais eût été édifié sur les ruines d'une maison ancienne avant, ou peut-être après la conquête byzantine, et évacué au temps où les Arabes se répandirent en grand nombre dans le pays. Le port d'Hadrumète permettait des exodes de cette nature. Dans tous les cas, la mauvaise construction de cette maison si décorée, le caractère des sujets que représentent les mosaïques, la forme des lettres des inscriptions et l'énorme accumulation des décombres sous-jacents, ne permettent pas de remonter au delà des bas temps de l'Empire.

II

Il est certain qu'une école de mosaïstes habiles a travaillé à Hadrumète pendant ces siècles, marqués cependant par la décadence des arts. L'Afrique est pavée de mosaïques, mais aucune ville n'en a fourni autant. Il suffit de rappeler celles qui existent chez M. Balzan, et dont une partie, par la donation de M. Texereau, a passé dans nos collections ; celle qui fut découverte, non loin des nôtres, dans un terrain de M. Galea, et que saccagea, m'a-t-il dit, un officier trop empressé à mettre la main sur ce genre d'œuvres antiques ; celles qui existent au camp Sabatier, celles enfin que le hasard fait rencontrer à chaque instant tout autour de la moderne Sousse. Toutes ces mosaïques ont un air de famille ⁽¹⁾. Les dessins, les sujets mêmes se ressemblent ou se répètent, le style est un, et il est supérieur à celui de la plupart des mosaïques africaines, qui, on le sait, sont médiocres.

Dans les mosaïques du jardin des tirailleurs, trois pièces méritent description : la Panthère, la salle des Chevaux et le triomphe de Neptune.

La Panthère n'est qu'un médaillon à fond blanc, de 1^m,30 environ de diamètre, mais c'est peut-être la plus belle pièce de toutes ; c'est certainement une des plus parfaites que j'aie jamais rencontrées. Malheureusement, elle est très mutilée. Une patte de devant et un morceau du museau ont péri. La bête est représentée en marche,

(1) Non loin de Sousse, à Lamta, les mosaïques du cimetière chrétien présentent avec celles des nôtres qui ne sont pas de vrais objets d'art une similitude parfaite. Le travail est le même ; les tons qui forment la palette du mosaïste sont identiques, leur emploi et leur graduation pareils. Les motifs même de la décoration sont de tradition sur cette côte. L'encadrement ondulé de la salle des chevaux, avec les mêmes couleurs posées de même, se retrouve à satiété sur les tombes de Lamta : il est typique.

baissant la tête, dans une attitude caressante. Elle porte un riche collier ; les ocelles de sa peau, le chatoïement de son poil, les rondeurs de ses muscles, sont rendus avec un effet saisissant par un mélange discret de cubes de couleurs vives dans les tons bruns de la robe. Le dessin est des plus corrects ; les cubes sont parmi les plus fins que j'aie vus employés dans cette espèce d'ouvrages. Ce joli médaillon décorera la salle d'honneur du 1^{er} tirailleurs, dans la Kasba de Sousse.

J'ai également fait décider, par arrêté ministériel en date du 29 janvier 1887, qu'on placerait dans cette salle le tableau représentant des chevaux. Le plancher dans lequel il était s'est trouvé entièrement intact. Seule l'usure avait laissé ses traces sur le pavage. Quant au motif central, il n'avait qu'une légère blessure, ou plutôt une contusion. Dans le bois d'oliviers qui recouvrait la place, une tombe arabe avait été creusée, et le squelette était couché sur la mosaïque elle-même ; un coup de pioche des fossoyeurs avait enfoncé quelques cubes.

Le tableau est carré ; il a près de deux mètres. Dans un cadre formé d'une guirlande de lierre sont quatre chevaux, affrontés deux par deux, les pieds vers le cadre, sur une champagne où se projette l'ombre portée. Les groupes sont séparés par deux poteaux du cirque, les deux chevaux de chaque groupe par un palmier. Chaque cheval a un bouquet sur la tête, et au cou un collier d'où pend un long gland ; au-dessus de lui, un génie nu, ailé, portant une ceinture à longue écharpe flottante, tient une guirlande ornée de lemnisques. Ce sont donc deux tableaux qui se tournent le dos, et l'ensemble ne pourrait être mis sur une paroi horizontale sans que deux des chevaux fussent les jambes en l'air.

Le centre est occupé par une scène idyllique fort commune. D'un grand rocher, dans les replis duquel poussent quelques plantes, s'échappe une cascade, dont les eaux coulent sur le devant. Trois animaux y viennent boire, une chèvre, une vache et un cerf (?). Sur le rocher est assis un berger, la houlette sur le bras et jouant de la syrinx ; un serpent se dresse au pied, tandis qu'un limaçon, grim pant sur la paroi, étend ses cornes. Sauf la chèvre, ce paysage est assez mal fait.

Les chevaux sont d'un dessin médiocre, mais d'une mosaïque parfaite. Celui de gauche est au pas, celui de droite à l'amble. Chaque groupe a été fait sur le même poncis ; la couleur seule des chevaux diffère : dans l'un ils sont rouges, et dans l'autre ils sont noirs. Dans chaque groupe, le cheval de gauche porte sur la croupe SOBO,

sur l'épaule THH ; le cheval de droite a sur la croupe un signe ainsi fait .

Les palmiers sont chargés de régimes. Les poteaux sont en forme de croix. Au-dessous de la traverse est un pavois rond décoré de raies jaunes en étoile, et de chaque bout de la traverse pend une longue corde ou tige flexible terminée par une feuille de lierre. Ces poteaux sont en cubes rouges et jaunes, ceux-ci représentant peut-être des ornements en or.

Les génies, quoique posés de même, sont différents dans le détail. Ils ont tous deux bracelets à chaque bras et un à chaque jambe. Leur exécution est très bonne : modelé des nus et mouvements sont remarquables ; une des figures est même charmante de physionomie et de grâce.

Le fond du tableau est blanc. De chaque côté de chaque palmier se lit un mot écrit horizontalement en noir, entre le tronc de l'arbre et le poitrail du cheval. Dans le groupe rouge, on lit PATRICIVS | IPPARCHVS ; dans le groupe noir, CAMPVS | DILECTVS.

Dans le seuil de la baie centrale qui donne sur le grand corridor, est reproduit un poteau semblable à ceux du tableau, mais sans lierre. Enfin, dans cette même entrée, mais dans la bordure du couloir, figurent, en cubes noirs, un petit poteau semblable et la marque de l'écurie .

Cette représentation de chevaux est analogue à beaucoup d'autres, mais les détails me paraissent dignes d'être étudiés avec quelque intérêt.

La salle entière était pavée en mosaïque de couleur ; mais au lieu que celle du tableau est faite en cubes très petits, celle-ci est en cubes assez gros, bien joints d'ailleurs et d'un très bon travail. Le dessin et les coloris sont tout à fait dignes d'éloges.

Un encadrement ondé, motif d'un goût médiocre, mais fréquent dans cette région, court tout autour de la salle.

La décoration de celle-ci est une série de figures géométriques exécutées de la façon suivante.

Une rosace d'un joli style est inscrite dans un octogone. Sur chaque côté de celui-ci on élève un carré. Par les deux angles voisins de deux carrés se suivant, on fait passer une ligne égale au double de l'un des côtés, et sur cette ligne on élève un carré. Entre ce carré et les deux précédents, reste un triangle. On répète la même construction de deux en deux intervalles, de façon à obtenir quatre grands carrés extérieurs aux huit petits, et à laisser ouverts quatre des angles aigus formés par ceux-ci entre eux. Sur les côtés que forment

ces quatre angles, on construit quatre losanges. Sur chacun des côtés extérieurs de ceux-ci, on élève un carré. Les côtés extérieurs de chacun de ces couples de carrés forment les deux premiers côtés d'un nouvel octogone, et la construction recommence. Il existe à la pointe de chaque angle des grands carrés un espace vide en fer de flèche. Cette combinaison très simple d'octogones, de carrés, de losanges et de triangles enfermant des dessins des plus élémentaires, mais harmonieusement teintés en rouge, noir, blanc, vert pâle, jaune et bleu foncé, est d'un effet très agréable.

J'aurais aimé, s'il eût été possible, que l'on conservât ce plancher, en construisant dessus une salle.

Celui de la salle de Neptune n'était pas en si bon état. De larges plaies, irréparables, s'ouvraient dans le seuil, dans le cadre, dans la composition elle-même, emportant presque complètement un ou deux médaillons, n'en laissant qu'un petit nombre intacts. Au milieu, traversant tout le tableau, un gros pli, que je reconnus ensuite être produit par un mur sous-jacent, reste du précédent édifice, avait brisé toute une bande de près d'un mètre de large. Toute une moitié de la salle, d'un côté de ce plissement, s'était affaissée de 0^m,50, et, naturellement, présentait des gondolements qui contrastaient avec l'aspect uni du reste. Néanmoins, prise dans l'ensemble, l'œuvre était à peu près entière, et l'aspect qu'offraient à mes yeux ces cent cinquante mètres de personnages et de décors, au milieu de cette vaste fouille, où tout n'était que mosaïque, ne sort pas de mon souvenir.

Telle est, en effet, seuils et encadrement compris, la surface de ce tableau. Je n'ai enlevé, des seuils, que celui du milieu, le seul qui ait de l'intérêt; les autres ne présentent qu'un losange, dans lequel est une croix potencée, espèce de svastika commune en Afrique. Mais la salle, intérieurement, mesure treize mètres sur plus de onze mètres trente. C'est donc près de cent cinquante mètres carrés qu'il a fallu lever, et sans en perdre un cube.

L'entrée principale se trouvait sur le couloir central, en face de l'abside. Le seuil représentait un tigre et une tigresse enveloppés des rinceaux d'une vigne, affrontés, séparés par un vase. La tigresse et le vase subsistent; le tigre avait péri, sauf un petit fragment, qui fut brisé dans mon chantier par un visiteur inintelligent.

Autour de la salle court une large bordure, d'une admirable exécution et d'un effet décoratif remarquable. Elle se compose, sur un fond blanc, d'une guirlande de feuillages, de fruits et de fleurs. Les

feuillages, qui semblent empruntés à l'olivier et au laurier, forment le corps de la guirlande: les fleurs et les fruits, réunis trois par trois en bouquets, alternent irrégulièrement de la manière suivante : oranges ou plutôt coings, roses, figues, marguerites.

Le tableau qu'enferme cette bordure est divisé en médaillons, les uns ronds, les autres hexagonaux, ces derniers formés par le vide que laissent six cercles tangents entre eux. Il y a trente-cinq médaillons ronds, et vingt-et-un hexagonaux. Quant aux segments coupés par la bordure, ils restent vides quand ils sont inférieurs au demi-cercle. Quand ce sont des demi-cercles, ils sont remplis par un motif toujours le même : deux dauphins enlacés autour d'un trident.

Chaque médaillon est clos d'un cadre décoré sur fond blanc d'une guirlande de feuillage analogue à la grande bordure et entourée de deux filets noirs.

Ces cinquante six compartiments sont donc indépendants l'un de l'autre. Chacun d'eux renferme un seul sujet complet. L'ensemble, néanmoins, fait un tableau unique : les déesses de la mer escortant Neptune.

Celui-ci, sur son char attelé de quatre chevaux marins, le bras étendu dans la pose traditionnelle du *Quos ego*, n'occupe pas le milieu de la salle. Là, en effet, est un médaillon rond, c'est-à-dire plus petit que ne le sont les hexagones; et l'on a pris pour placer cette figure, centre réel de la composition, l'hexagone situé au-dessous, auquel on n'a pas mis de cadre, afin d'en augmenter le champ. Dans le cercle au-dessus, centre géométrique, est une figure très soignée, qui ne diffère pas des autres comme composition, mais qui est d'une exécution supérieure au Neptune lui-même; ce peut être Amphitrite, bien qu'aucun attribut ne la distingue des autres Néréides. Les deux figures qui font triangle avec elle autour du médaillon de Neptune sont, comme elle, montées sur une panthère marine. Les trois autres médaillons ronds qui entourent celui de Neptune représentent chacun une sirène tenant un instrument de musique.

Cette disposition des six médaillons entourant le Neptune est la seule trace de symétrie que présente la composition. Il faut cependant ajouter que, sur chacun des grands côtés de la salle, quatre médaillons contiennent, non plus des nymphes, mais des centaures marins.

Les nymphes sont représentées chevauchant des monstres marins.

Ni le sujet, ni la composition n'ont rien de bien original. Depuis la frise de Munich, à travers l'art grec, et surtout l'art romain, ces types traditionnels sont reproduits à satiété, particulièrement à

l'époque impériale. Le musée de Naples, le Louvre, presque toutes les grandes collections ont leur cortège de Neptune L'Afrique en a donné plusieurs, et Hadrumète elle-même a déjà fourni une mosaïque analogue. Mais la banalité du sujet est rachetée par le soin de l'exécution, la beauté du dessin et la variété du travail. Cette dernière qualité, qui seule pouvait faire oublier la monotonie de ce motif, une femme sur un monstre, répété quarante-sept fois, frappera dès le premier coup d'œil jeté sur la planche ci-jointe.

D'abord les animaux, tous marins, c'est-à-dire terminés par une longue queue de poisson, pourvus de nageoires, teints des couleurs verdâtres de la mer, sont d'espèces très différentes. Il y a cinq taureaux, cinq griffons, cinq panthères, un lion et une lionne, dix chevaux, deux capricornes, un cerf, cinq dragons, une chèvre, un tigre, un loup, un bélier et un bouc, sans compter les centaures marins, les chevaux de Neptune, les sirènes, qui viennent compléter cette faune fantastique.

Ensuite, les attributs que portent les personnages sont soigneusement diversifiés. Les centaures tiennent une torche, une ancre, un gouvernail, une houlette, soufflent dans de longues conques turrines, ou agitent les bras. Les nymphes tiennent un aviron, une houlette, une feuille de lotus, un sceptre, un thyrsé, une corne d'abondance, une épée. Elles élèvent des plats ou des vases pleins de fleurs, ou boivent dans un rhyton fait d'une conque. Un grand nombre se contentent de faire flotter une draperie.

Les attitudes sont très diverses, et pour la plupart gracieuses. Coiffures et draperies sont également variées. Quant au costume, une seule des sirènes paraît avoir été vêtue; les autres corps sont nus, plus ou moins enroulés dans des voiles flottants. Bien entendu, il ne faut point chercher, ni dans le jeu de ceux-ci, ni dans les poses des personnages, l'observation de la nature et le mouvement vrai. Tout est de convention, comme toujours dans de pareils ouvrages. Mais tout est élégant et varié, ce qui était le principal, et presque toujours la déesse est jetée d'une manière heureuse sur le monstre marin qui la porte. Il est évident que les cartons qui ont servi aux mosaïstes étaient l'œuvre d'une bonne main, facile et délicate, reproduisant de très jolis modèles, et guidée par un goût assez fin.

Malheureusement, l'exécution est excessivement inégale. Si tous les médaillons étaient traités comme le Neptune et l'Amphitrite, cette mosaïque serait un vrai chef-d'œuvre. La finesse extrême des cubes, le relief, le brillant des couleurs, l'élégance des poses et la justesse des physionomies y sont véritablement remarquables. Plu-

sieurs autres médaillons approchent de cette perfection, comme correction et comme fini. Par contre, d'autres sont mauvais. La femme posée sur un tigre est affreuse, et la tête de l'animal ressemble à celle d'une lamproie. Dans d'autres, un membre, bras ou jambe, se perd derrière la draperie ou le corps du monstre marin, signe de grande négligence dans le travail de l'ouvrier. Cette négligence dénature souvent le dessin, qui devait être bon. Il est manifeste que plusieurs mains ont travaillé ensemble, tout un atelier, une école, et le maître n'a fait que quelques médaillons. Quant aux cadres, ils sont tous d'une même main, et ils ont été faits à part. En détachant la mosaïque, je m'en suis rendu compte par l'examen des dessous. Ces cadres sont d'ailleurs parfaits, les feuillages qui les composent étaient plus faciles à rendre que le modelé des chairs nues et le mouvement des animaux.

Chaque mosaïste a travaillé pour son compte, à sa manière; les mortiers mêmes ne sont pas semblables. Tantôt la couche inférieure est dure, compacte et solide, comme dans les corridors, qui sont d'une facture indestructible; tantôt elle est sans consistance, comme dans la salle des Chevaux, où, malgré son épaisseur de 0^m,12, elle ne tient pas, se composant presque uniquement de sable à peine lié; tantôt enfin, et c'est le cas pour le médaillon central, par exemple, elle est fine, serrée, faite avec du tuileau très menu, et fort difficile à détruire. Le mortier à la chaux qui retient les cubes ne contient pas beaucoup de tuileau pilé; je n'en ai presque jamais vu davantage dans les mosaïques africaines. Ce ciment est assez épais, et il n'est pas d'une très grande force. Quant aux cubes, ils sont, d'ordinaire, faits de marbres et de pâtes, les unes vitrifiées, les autres seulement cuites, plusieurs, qui devaient être des verts tendres et des ors, presque entièrement décomposées. Le nombre des nuances est grand; chacune existe en deux tons, rarement trois: un clair pour les lumières, un foncé pour les ombres, suffisent le plus souvent à tout rendre.

III

L'enlèvement des mosaïques est une opération courante, mais très délicate. Elle était, dans le cas présent, rendue plus difficile par les dimensions de la salle, par l'absence complète d'outillage et d'ouvriers, et surtout par la nécessité de mettre la mosaïque enlevée en état de supporter quatre ou cinq transbordements périlleux dans le

voyage entre le camp de Sousse et le harem du Bardo. Il n'est d'ailleurs pas inutile de donner le détail d'opérations de ce genre : l'expérience des uns pourra servir aux autres.

Avant tout, je tiens à rendre hommage à l'amical dévouement de M. le capitaine Rebillet, du 4^e tirailleurs, qui a dirigé avec moi le travail. Ancien officier du génie, M. Rebillet possède des connaissances techniques qui manquent en général dans les corps d'infanterie. De plus, vivant à Sousse, il a bien voulu me remplacer dans la direction du chantier pendant mes courses dans le Sahel et mes voyages à Tunis. Enfin, connaissant bien la ville et ses ressources, il a eu l'obligeance de se charger de toute la partie financière de l'opération : les achats, les commandes, les paiements ont été faits par lui.

Le premier coup de ciseau a été donné le 7 mars, la dernière caisse a été hissée à bord du *D'Estrées* le 28 juin. Pendant ces cent treize jours, le chantier n'a pas chômé une journée. Même les matinées des dimanches ont été employées au travail. La longue durée de l'opération a pour cause le petit nombre d'ouvriers, la difficulté que souvent nous avons éprouvée à nous approvisionner rapidement de ce qui nous était utile, et enfin les pluies du printemps, qui interrompaient le travail, suivies sans transition des chaleurs de l'été, qui l'ont rendu parfois malaisé.

M. le général Bertrand a bien voulu mettre à ma disposition deux tirailleurs français, l'un maçon, l'autre menuisier. De plus, des corvées dont le nombre a varié de deux à vingt hommes, m'ont été fournies, suivant le besoin. Mais les tirailleurs indigènes, peu intelligents, peu adroits, ne peuvent servir qu'aux manœuvres de force et aux commissions du chantier. Pour les fouilles que j'ai eues à faire, j'ai employé des terrassiers civils. L'outillage, ciseaux spéciaux, fers à détacher les galettes, etc., a été fait sur place; mes deux ouvriers militaires ont acquis rapidement une grande habileté de main, et, après quelques tâtonnements, ont marché réellement avec toute la rapidité possible.

L'enlèvement s'est fait à la colle forte. Moins tenace que les préparations de silicate de potasse, cette substance a l'avantage de conserver quelque élasticité; et, lorsque les galettes sont, comme c'était le cas, un peu grandes, il y a moins de chances de cassure, par conséquent de déplacements. D'ailleurs nous avions de la colle forte, et nous n'avions pas de silicate : il eût fallu des semaines pour en faire venir, et, pour plusieurs raisons, arrivé le 4 mars, je tenais à opérer sans retard.

Tout le monde sait comment se fait une opération de ce genre; je ne perdrai pas de temps à la décrire. Dans les très grandes mosaïques,

la question délicate est le sectionnement. Ici les lignes en étaient indiquées. Évidemment, chaque médaillon avec son cadre devait faire un morceau; on n'avait à sacrifier que la raie noire, large de 0^m,015, qui séparait les cadres de deux sujets voisins. Une découpeure profonde fut pratiquée le long de cette ligne, au moyen d'un burin de 0^m,005, fait et trempé exprès. Puis chaque médaillon fut collé et enlevé séparément.

Cette opération a été souvent difficile, et même périlleuse. Les hexagones en effet, avec leurs pointes minces, formaient des galettes de 1^m,70 environ de corne en corne, souvent d'un poids considérable quand une grosse portion des mortiers s'enlevait avec elles. Retourner le plateau qui les couvrait et auquel elles étaient accrochées était alors une grosse affaire, et qui donnait toujours un moment d'émotion. Tout accident, heureusement, nous fut épargné.

Le problème de la conservation, de l'emballage, du transfert, n'était pas facile à résoudre. On peut, en effet, très souvent, quand on n'a que de faibles distances à franchir, se contenter de fixer solidement la galette, bien nettoyée, et débarrassée des mortiers, sur le plateau où elle repose, et la faire voyager ainsi. Elle n'est ni lourde, ni encombrante, et plusieurs épaisseurs superposées se transportent sans grand effort. J'ai ainsi apporté à Sousse, par le chemin de fer Decauville, la mosaïque de Sidi-el-Hani. Mais il faut pour cela que la surface ne soit pas en trop mauvais état, et tel était malheureusement le cas pour plusieurs de ces médaillons. Il faut aussi que la galette ne reste pas trop longtemps sur le plateau, et n'y subisse pas de trop grandes variations hygrométriques; car l'humidité dissout la colle forte, ou du moins lui enlève sa vigueur, et on ne peut plus alors travailler au nettoyage, ou même remuer le plateau, sans risquer de détacher les cubes. Dans un chantier à ciel ouvert, avec une saison pluvieuse, et pendant un si long travail, nous aurions eu probablement des accidents irréparables. Il a donc paru plus prudent de transformer immédiatement chaque galette en une dalle, ce que nous fîmes de la manière suivante.

Le plateau d'enlèvement, qui est un fort plancher, devient le fond d'une caisse. Il est posé sur trois traverses faites d'un demi madrier. Deux madriers entiers de 0^m,22 forment les côtés de cette caisse perpendiculaires aux traverses; les deux autres sont faits tout simplement d'une planche. On obtient ainsi une cuve, au fond de laquelle est la galette. Celle-ci étant bien nettoyée et réduite au petit mortier de chaux qui retient les cubes, et même, si faire se peut, aux cubes seuls, on la mouille fortement, puis on verse un lait de ciment très

clair. Sans attendre qu'il prenne, on coule une épaisseur du même ciment, gaché serré, de façon à obtenir une dalle de 0^m,05 environ. Après la prise, on pose dessus un plancher fait de mince volige, sur lequel on amène une seconde galette, qu'on traite de la même façon. Trois de ces dalles, le fond et le couvercle de la caisse, tiennent dans l'épaisseur du madrier. Il va sans dire qu'il y aurait eu avantage, si nous l'eussions pu, à remplacer le ciment par un mortier de poudre de tuileau et de chaux hydraulique.

Le couvercle est semblable au fond. Il est également armé de trois traverses faites en demi madriers correspondant à celles du fond. Six boulons de fer, un à chaque coin et un dans l'intervalle, traversent tous les madriers, et, bien serrés, empêchent tout déplacement. Quant aux planches qui forment deux des flancs, elles sont tenues par deux étriers en fer feuillard pincés sous les demi-madriers du fond et du couvercle et cloués sur eux.

Cette caisse, d'aspect original, est maniable malgré son grand poids. D'abord elle n'a ni endroit ni envers, les deux faces étant pareilles. Ensuite, comme elle repose toujours sur trois traverses de 0^m,11, elle est facile à élinguer, et on peut toujours la prendre par-dessous pour les manœuvres. Mais son principal avantage est que, bien faite et bien serrée, elle empêche le gauchissement. Là était le point délicat. Les dalles de ciment ne sont pas élastiques ; la moindre flexion des plateaux sur lesquels elles reposent déterminera leur bris. Mais deux madriers parallèles assurent la rigidité dans un sens, et six demi-madriers font le même office dans l'autre. Enfin ce type est susceptible de prendre à peu près toutes les formes : une de nos caisses, destinée à contenir un angle de bordure avec les deux segments voisins, a la figure d'une potence, et ce n'est pas la moins solide.

Je ne me flatte pas néanmoins, lorsque je vais ouvrir nos caisses pour en extraire les dalles, les retailler, et les mettre à leur place, de les trouver toutes entières. Malgré le soin qu'on a pu prendre, quelques-unes, moins bien serrées, ont gauchi, surtout celles d'hexagones, dans lesquelles, par une crainte peut être exagérée d'augmenter le poids, je n'ai mis que deux dalles, et dont le flanc n'est fait qu'en demi-madriers. Plusieurs dalles, sûrement, se trouveront étoilées ; mais il sera aisé, je l'espère, de les maintenir en les coulant.

On ne pouvait pas espérer qu'aucune ne se ressentit des manipulations périlleuses qu'elles ont subies. Une rampe d'accès étant faite du fond de la fouille au niveau du sol, les caisses, à force de bras, — car nous ne pûmes trouver un diable, — furent amenées au chemin de fer Decauville, qui les descendit jusqu'au port. L'embarquement

sur le *D'Estrées*, le débarquement à la Goulette, le transbordement sur le chemin de fer, le déchargement à la gare du Bardo ne présentaient pas trop de dangers. Mais le transport de la gare au musée fut aussi long que difficile. Le diable le plus fort de la compagnie Bône-Guelma se brisa dès le commencement, et ce fut à force de cordages sur deux trains de charrettes indigènes que ces grandes boîtes, de deux mètres à peu près, franchirent l'avenue tortueuse, étroite et raboteuse qui conduit à l'ancien harem ⁽¹⁾.

Bien entendu, nos caisses, comme tout le reste, ont été faites et montées à notre chantier de Sousse, sans autres praticiens que notre caporal menuisier, notre sapeur maçon, M. le capitaine Rebillet et moi.

Tunis, 11 août 1887.

R. DE LA BLANCHÈRE.

⁽¹⁾ La mosaïque est maintenant replacée; elle forme le pavement de la grande salle du musée Alaoui. Elle a été rétablie avec autant d'habileté qu'elle avait été enlevée. — R. CAGNAT.

NOTES

SUR LES RUINES DE MEDINET-EL-KHEDIMA (THELEPTE)

Par MM. E. Lavoignat et G. de Pouydraguin.

L'emplacement de la ville que l'on s'accorde à regarder comme l'antique *Thelepte*, est marqué par trois contreforts du Djebel-Feriana, à travers lesquels l'Oued-bou-Haya s'ouvre un chemin par des brèches taillées dans le roc.

Le premier de ces chaînons court de l'ouest à l'est, séparant la route de Kasrin de la plaine de Feriana et vient mourir à la source du Kiss. Il limite la ville au sud. Le lit sablonneux de l'Oued-bou-Haya, dominé sur sa rive droite par les hauteurs du Djebel-Feriana, enferme les ruines à l'ouest. La plus grande longueur est de 2,200 mètres, la plus grande largeur de 1,500 mètres, et le pourtour d'environ 5 kilomètres.

Pour la facilité de l'exposition, nous diviserons les ruines en quatre grands secteurs :

1^o la partie accidentée de la ville s'étendant entre la rivière, l'oppidum et la deuxième ligne de hauteurs, avec une annexe assise sur les berges d'un affluent de droite de l'Oued-bou-Haya ;

2^o La partie retranchée, que nous appellerons l'oppidum, formant un rectangle entouré d'une épaisse muraille bastionnée ;

3^o La partie nord de la ville, qui est la plus considérable ;

4^o Le secteur compris entre le premier et le deuxième chaînon, auquel nous rattacherons les ruines du Kiss.

Nous terminerons par quelques mots sur les gisements des ruines, mausolées, fermes ou cimetières, les plus rapprochés de Thelepte ⁽¹⁾.

Premier secteur.

Lorsqu'on remonte le lit de l'Oued-bou-Haya, on aperçoit, dans le vallon à flancs escarpés d'un de ses affluents de droite, une basilique contiguë à un grand cimetière, que la largeur de cet affluent sépare d'une importante grotte sépulcrale.

(1) [Nous n'insérons ici que ce qui a rapport aux ruines situées dans la direction de Kasrin, les autres ruines signalées par MM. Lavoignat et de Pouydraguin étant déjà connues. R. C.]

Cette basilique, longue de 25 mètres et large de 10 mètres se compose d'une nef centrale et de deux galeries latérales, formées chacune par une rangée de six colonnes ; à l'extrémité orientale se trouve l'abside en forme d'hémicycle, flanquée de deux chambres rectangulaires, à laquelle on accède par trois marches d'escalier. Cette abside est pavée d'une mosaïque polychrome ; des oiseaux et des feuillages assez grossièrement figurés forment un encadrement ; au milieu se lit l'inscription suivante formée de cubes de marbre noir sur fond blanc :

EXAVDIDEVSORA
TIONEMMEAMAV
BVSPERCIPEBERB
ORISMEISANTORIUM

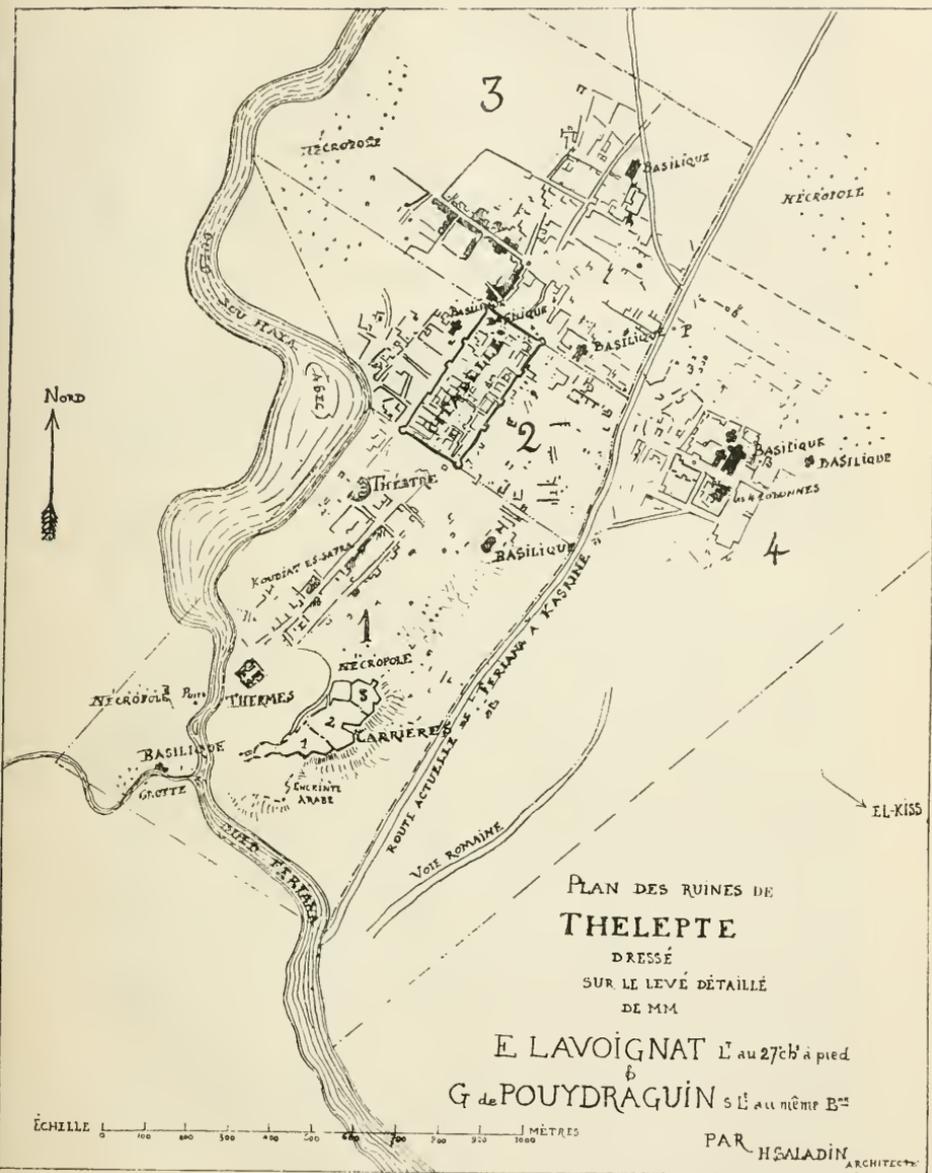
Cette inscription est actuellement au musée du Bardo.

Des fouilles exécutées dans le chœur à un mètre de profondeur et à deux mètres en avant de l'abside, ont amené la mise au jour de la confession. Le tombeau était recouvert d'un socle unique en pierre, portant quatre colonnettes encastrées d'ordre composite et se reliant au pavage en dalles du monument. Ce socle reposant sur un lit de sable fin et présentant au centre un évidement rectangulaire en forme de cuvette, couvrait une mosaïque encadrée de torsades polychromes. A l'intérieur, entourée de rameaux figurés en cubes noirs, une inscription était tracée en cubes de verre de couleur pour la partie supérieure, et en cubes noirs séparés par des lignes horizontales blanches pour la partie inférieure. Cette dernière a été transportée au camp.

VNVARIET
COMITVM

ANCTISDEVOTVS
K · AN · PVSINNVS
VMSIVSVOTVM
ONPLEVIT · P · EK

Sous cette mosaïque assise sur un lit de pouzzolane sèche, le sépulcre, taillé dans le roc et recouvert par deux dalles, renfermait des ossements d'adultes et d'enfants, placés par faisceaux perpendi-



PLAN DES RUINES DE
THELEPTE

DRESSÉ
SUR LE LEVÉ DÉTAILLÉ
DE MM

E LAVOIGNAT L' au 27^c à pied
&
G de POUYDRAGUIN S L' au même E^c

PAR H. SALADIN ARCHITECTE

culairement à l'axe du cercueil. Un vase allongé en verre se trouvait au centre et contre la paroi orientale.

L'édifice est construit en moellons d'environ 1 mètre de longueur sur 0^m,50 d'épaisseur et de largeur, en pierre blanche très tendre, comme d'ailleurs la presque totalité des constructions de la ville. Les décombres renferment des débris de briques et de nombreux tubes en terre cuite remplis de plâtre. Il ne paraît pas y avoir existé de galeries supérieures. La porte principale d'entrée s'ouvre sur la face sud; de longues marches taillées dans le roc donnaient accès dans le lit de la rivière, qui se trouve à deux mètres en contre-bas du monument.

Une porte de 1 mètre de largeur fait communiquer la chapelle avec le cimetière attenant à la face occidentale.

Entre ces deux portes et dans la galerie latérale droite se trouve le baptistère en contre-bas du sol de l'église; c'est du moins l'attribution que nous croyons devoir donner à un fût de colonne évidé à la partie supérieure que nous avons rencontré dans les fouilles.

Cimetière. — Le cimetière établi sur la même assise rocheuse que la basilique, la prolonge vers l'ouest. Les tombeaux creusés dans le roc et recouverts d'une ou plusieurs dalles sont apparents. Ils affectent tous à l'intérieur la forme de sarcophages. La partie étroite du coffre est tournée vers l'est, suivant la pente générale du rocher. On trouve dans ces tombes des débris de poteries assez grossières.

En face et de l'autre côté de la rivière, le rocher forme une grotte naturelle aménagée comme lieu de sépulture. En avant, à trois mètres au-dessus du lit de la rivière, une enceinte elliptique construite en moellons, forme vestibule. Le mur extérieur est bâti en terrasse sur la rivière; le mur intérieur ferme deux chambres funéraires taillées dans le roc. On y pénètre du vestibule par deux petites portes de 1^m,30 de hauteur et larges l'une de 1 mètre, l'autre de 0^m,70; à droite et à gauche du seuil de chacune d'elles se trouvaient deux colonnes dont les piédestaux seuls subsistent encore. A l'intérieur, il ne reste plus, à la suite des fouilles qui y ont été faites, que des débris de lampes et de grandes urnes.

Sur le versant opposé de la colline où s'élevait la basilique se trouve un cimetière peu important entouré de ruines assez vagues. Un petit mamelon dominant la rivière est couronné par un monument carré de 25 mètres de côté environ, avec traces de portique, bâti, partie en moellon, partie en médiocre maçonnerie.

En face et sur la rive gauche de la rivière, s'étend le premier secteur proprement dit, comprenant comme principaux monuments de

l'époque romaine : les carrières, une nécropole, les thermes, le théâtre et une basilique.

Les carrières (Mokta-el-Bethouma). — On y pénètre en quittant à droite le lit de la rivière. Le travail exécuté dans ces carrières se compose de trois excavations générales.

La première, taillée dans les flancs du rocher qui domine la rivière, renferme trois ateliers successifs d'inégale grandeur sur une hauteur moyenne de 25 mètres. La moitié de la montagne environ a été ainsi débitée.

La deuxième excavation dont la forme de cirque est particulièrement remarquable, a un diamètre moyen de 180 mètres et une profondeur de 15 à 20 mètres. On y accède par une porte large de 3 mètres, ménagée dans les parois de la roche et faisant communiquer le premier chantier avec ce dernier.

La troisième, plus petite, complètement séparée des deux autres et dont le sol est plus élevé de 4 mètres, a une forme rectangulaire et une profondeur de 5 à 10 mètres. Elle est terminée par un renforcement carré et profond de 20 mètres où l'on pénètre par un passage étroit.

Les mamelons exploités sont complètement dénudés ; ils sont constitués par une pierre blanche très tendre⁽¹⁾, à grain régulier et fin. Les traces de l'outil servant à la couper en tranches verticales sont encore parfaitement reconnaissables et forment, sur des pans entiers de la montagne, des hachures régulières de 0^m,40 environ de hauteur ; c'est l'épaisseur générale des moellons des habitations de la ville.

La quantité de pierres empruntée à ces carrières a été considérable ; le versant nord de la colline, à lui seul, a fourni, d'après nos calculs, environ un million de mètres cubes.

Les carrières sont bordées au nord par la ligne de crête du deuxième chaînon ; celui-ci renferme dans son flanc oriental les traces d'un cimetière qui a dû être très important, à en juger par la grande quantité de débris de poteries fines dont le sol est jonché et par le soin apporté à la construction des tombeaux. Les dalles y sont généralement épaisses et d'une seule pièce, sans ornement. Ces sépultures apparentes, violées en grande majorité, présentent un coffre uniforme taillé dans le roc.

Le cimetière longe, en la dominant, une grande rue qui conduisait

(1) C'est ce qui explique pourquoi les sculptures que l'on rencontre à Medinet-el-Khedima sont très détériorées.

aux thermes⁽¹⁾, à l'angle sud de l'oppidum, sur une longueur de 400 mètres.

Si l'on quitte les thermes pour remonter le vallon dont ils forment l'extrémité, on suit une voie nettement tracée au milieu de restes d'habitations qui ne présentent pour la plupart aucun caractère particulier. Parallèlement à cette voie, deux rues encore bien distinctes remontent les flancs du vallon; l'une à droite, au pied du cimetière; l'autre à gauche, sur la crête même du troisième chaînon, pour aboutir au théâtre bâti sur le versant de l'Oued-bou-Haya.

Le Théâtre. — Sa forme générale est celle d'une demi-ellipse de 60 mètres de grand axe, sur 25 mètres de petit, environ. L'ensemble des gradins élevés en forts moellons fait face au nord; les premières rangées en sont encore enfouies. La scène et les magasins forment la corde de la courbe; ils sont construits en petite maçonnerie, bordée d'une rangée de grosses pierres; le sol cimenté en est encore visible en certains endroits. Des dépendances de cet édifice se prolongent du côté de la rivière.

Le corps de l'édifice, partagé en six secteurs d'inégale dimension par cinq couloirs verticaux, se termine au sol du premier étage correspondant au sommet de la colline; les murs du second étage avec palier de six mètres de largeur, subsistent encore sur la partie ouest où ils forment double enceinte. Le peu de décombres de l'avant-scène semble indiquer que l'édifice était à ciel ouvert. A droite et à gauche, les gradins se terminent brusquement par des voûtes effondrées, qui marquent les entrées du théâtre.

Aucune fouille sérieuse n'y a été faite, et aucun ornement n'émerge à l'extérieur.

Le premier secteur se termine par des ruines de maisons de campagne descendant vers la rivière et dont le plan est nettement tracé sur le sol en belles pierres de taille. Après avoir gravi à l'est les pentes du deuxième chaînon et traversé un espace où les ruines semblent être enfouies sous terre, sauf celles de rares habitations, on parvient au dernier sommet du coteau sur lequel est bâtie une seconde basilique⁽²⁾. Ni dans cette basilique ni dans le cimetière qui l'entoure on n'a rencontré d'inscriptions; quelques lignes tracées

⁽¹⁾ [Ce monument a été décrit en détail par M. Saladin, *Description des antiquités de la Régence de Tunis*, 1^{er} fascicule, pp. 116 et suiv. Nous avons donc supprimé toute la partie du présent travail relative à cet édifice. R. C.]

⁽²⁾ [Cf. le *Bulletin archéologique du Comité*, 1885, p. 136 et suiv. Nous ne reproduisons pas ici la description de MM. Lavoignat et de Pouydraguin, qui ne contient rien de nouveau sur la question.]

à la pointe et en écriture cursive sur une pierre blanche ont été pourtant trouvées par nous, à trois mètres de profondeur dans la chambre, mais les caractères en sont très difficiles à déchiffrer.

Deuxième secteur.

Il comprend l'oppidum au centre; à gauche, s'étend une partie de la ville qui descendait jusqu'à la rivière; on y remarque une basilique; à droite, une suite d'habitations occupait l'espace limité par la route actuelle de Kasrin ⁽¹⁾.

A quelques mètres de la face orientale et sur une pierre de créneau de la citadelle, utilisée dans une construction privée, nous avons trouvé l'inscription suivante, funéraire selon toute apparence :

/// · M · I
C · CASSI
IVS SFC ¶

En entrant dans l'oppidum, on est frappé par la diversité des maçonneries et des matériaux employés; mais la majorité des établissements paraît être de construction byzantine. Les ruines y sont fort nombreuses et passablement enchevêtrées à la partie centrale : c'étaient pour la plupart des maisons particulières, sauf deux monuments situés à chaque extrémité de la face occidentale.

En pénétrant par la porte de l'ouest, on suit une rue bordée d'habitations dont le plan est encore assez nettement indiqué; elle traverse l'enceinte dans toute sa longueur. Quelques voies latérales s'y embranchent pour conduire à des tronçons d'un chemin parallèle au premier. Au centre, un espace vide était vraisemblablement l'une des places de la ville.

Près d'une colonne isolée, d'un seul fût de 3 mètres de hauteur, la seule debout dans cette partie des ruines, des fouilles profondes ont révélé l'existence d'un établissement où abondent sculptures et colonnes. La forme est celle d'un rectangle allongé de 55 mètres de longueur sur 15 seulement de largeur. Il est protégé par le saillant occidental dont le relief est le plus considérable de la ville. Les terres qui remplissent l'ensemble sur une profondeur moyenne de 3 mètres, n'ont pas permis de déterminer exactement la destination de ce monument. Nous relevons dans les décombres des débris de pavés de marbre, assez rares dans toute la ville, et des fragments de mosaïque

⁽¹⁾ [L'oppidum a été déjà décrit dans ce *Bulletin*, 1885, p. 135.]

à gros cubes de terre cuite polychromes, des morceaux de colonnes cannelées en spirale avec rosaces sur le fût, des briques. La construction est d'assez bel appareil; on y trouve, intercalées dans la masse des moellons lisses, quelques pierres sculptées.

A l'autre extrémité de l'oppidum, où conduit une rue partant de la place centrale, une douzaine de colonnes debout indiquent la présence d'un édifice appuyé à la face septentrionale, près du troisième saillant dont il est séparé par une maison et une rue qui l'entoure sur deux de ses côtés; les Arabes l'appellent *Henchir-el-Khina*.

L'ensemble est entouré de murs de grand appareil et peut se diviser en trois parties : 1° celle des colonnades, au milieu; 2° et en supposant l'entrée principale à l'est, le secteur appuyé au mur de la fortification; 3° l'aile gauche composée de grands bâtiments. La partie centrale contient environ 50 colonnes en pierre (quelques-unes en granit) à chapiteau d'ordre composite de 4 mètres de hauteur; ces colonnes sont disposées sur huit rangées : deux au centre, et symétriquement placées par rapport à ces dernières, deux groupes de trois rangées.

Dans le sol de l'aile droite s'enfonce un puits circulaire de 1^m,80 de diamètre à paroi revêtue de mosaïque de marbre blanc, dans lequel on descend par trois marches d'escalier tournant. Le sous-sol de cette excavation profond de deux mètres se prolonge par une chambre de déversement qui lui donne toutes les apparences d'un bain. Sur la face orientale, se trouve à découvert un fronton représentant un raisin, un papillon (?) et deux palmes séparées par deux demi-couronnes à feuillage d'olivier. Au-dessus était gravée une inscription :

ISARBOS BE  DOMM

En descendant vers la rivière les pentes de l'oppidum, on aperçoit, séparée des murailles par de grandes enceintes en pierre de taille, une petite élévation rocheuse de grès brun, coupée à pic. Dans la partie extrême du rocher, qui domine le coude de la rivière, s'enfonce un puits de 3 mètres de profondeur. On arrivait à l'orifice après avoir traversé une chambre s'ouvrant dans une cour qui dépendait de l'habitation voisine. Le pied du rocher est longé par une rue qui conduit à la rivière d'un côté, et de l'autre, remonte sur la crête de la hauteur pour aboutir à une grande place rectangulaire où donne une basilique déjà décrite par M. Pedoya ⁽¹⁾.

(1) *Bulletin archéologique du Comité*, 1885, p. 148.

Près de ce monument nous avons trouvé une inscription mutilée où on lit seulement :

C · E
L X X X

A la droite de l'oppidum, les ruines sont assez confuses ; à la partie septentrionale seulement, quelques enceintes limitent assez nettement l'emplacement des maisons. L'ensemble de cette fraction du secteur descend jusqu'à la route de Kasrin ; on y remarque les voûtes en petite maçonnerie d'une citerne assez bien conservée.

Une amorce de route conduit à un mamelon rocheux surplombant le chemin de Feriāna à Kasrin. Là s'élève une ruine de médiocre importance qui paraît avoir été un poste gardé. Les traces de quelques belles habitations subsistent encore au pied de la basilique, mais là comme en avant de l'oppidum, les ruines sont toutes au ras du sol.

Troisième secteur.

Le troisième secteur est constitué par la partie septentrionale de la ville ; il s'avance en pointe jusqu'à la route de Kasrin, où la route actuelle de Bou-Haya en trace à peu près la limite.

Il contient l'une des parties les mieux conservées de la ville, celle où la population devait être le plus dense, sinon le plus riche.

Trois rues viennent converger vers une des portes probables de la face nord-est de l'oppidum et rayonnent à l'intérieur du secteur. Quelques voies latérales, dont l'une très importante conduisait au cimetière voisin de la rivière, relie ces trois artères. Une rue pavée, et qui probablement formait en certains endroits galerie couverte, nous amène à une autre basilique ; elle contient une abside et trois nefs, séparées par deux rangées de colonnes hexagonales avec chapiteaux de même forme, à gros dessin composite. Elle est pavée de larges dalles. Un mètre plus bas, nous avons trouvé un second pavé analogue appartenant sans doute à un édifice antérieur.

Ce secteur où les débris de poterie fine jonchent littéralement le sol, est resserré à droite et à gauche par de grands cimetières ; dans celui de gauche, se remarquent trois petits établissements de forme semblable, fortement construits et qu'on croirait placés là comme postes de surveillance sur la rivière.

Le Djebel-Atra domine, à 1,4 kilomètres, ce secteur ; l'on y remarque

un rocher coupé à pic et en forme de table à la partie supérieure, couronnant le sommet le plus élevé du massif. C'était un poste d'observation. Cette redoute carrée, de 20 mètres de côté, dont la muraille rocheuse s'élève à 5 mètres, commandait les environs dans un rayon de 25 à 30 kilomètres. Après avoir gravi la montagne, on y monte par cinq marches d'escalier tournant taillées dans le roc.

Quatrième secteur.

Le quatrième secteur est compris entre la ligne de hauteurs du Kiss, la route de Kasrin, une partie du cours de l'Oued-bou-Haya et la plaine au nord. Il est entouré à moitié par un vaste cimetière, dont une petite chapelle marque l'origine au couchant. Les sépultures de ce cimetière, généralement violées et recouvertes de terre, ne présentent d'autres caractères particuliers que celui d'un lit de chaux vive dans lequel est englobé le cadavre. On y rencontre quelques petits monuments du modèle ordinaire, des débris de poteries de toute sorte, principalement de grandes urnes. Nous y avons relevé l'inscription suivante :

· SE 
 V S I N I Δ 
 B I X I T · I Δ
 O S I · N
 ⊕

La deuxième enceinte intérieure est constituée par des jardins avec maison de campagne.

Ce quartier de la ville est partagé en deux par une voie principale que viennent couper à angle droit trois autres rues. Au milieu de cette voie se trouve un large puits dont le déblaiement a été commencé; à son extrémité sud, s'ouvre une grande place où donnent plusieurs monuments :

1° Un grand édifice en forme de basilique, entouré de deux autres plus petits du même plan;

2° En face, quatre colonnes surmontées de leurs chapiteaux et de leurs entablements qu'on appelle les « quatre frères » (El-Akhrouah)⁽¹⁾. La rue aboutit à son autre extrémité à une hauteur couronnée de

(1) Cf. Saladin, *op. cit.*, p. 220 et 221.

quelques habitations assez importantes, dont l'une est pavée d'une jolie mosaïque à dessins géométriques. Enfin, une voie dont l'une des amorces part de la place des quatre colonnes, relie la seconde basilique à ce secteur.

De l'autre côté de cette place, se dressait une autre basilique. Ses dimensions sont de 54 mètres de longueur, sur 25 mètres de largeur. En avant, un beau portique construit en grand appareil, comme le reste de l'édifice, ouvrait l'entrée des trois nefs. Les colonnes sont d'ordre corinthien; quelques moulures se retrouvent encore sur le sol.

Parallèlement à cet édifice et tout près de lui se remarque un petit monument de même forme, dont l'abside est pavée de belle mosaïque en marbre polychrome à sujets géométriques entouré de torsades. Un peu en arrière, un autre monument semblable et de dimensions à peu près égales, est presque enseveli; on y remarque seulement de larges briques en ciment. Tous ces édifices étaient couverts en tuile. Les dépendances qui les relieut semblent indiquer qu'ils faisaient partie tous trois du même ensemble, mais rien ne nous en a révélé la destination.

Système des eaux. — Dans un pays où l'eau est à peine assez abondante pour suffire aux besoins d'une oasis de quatre cents âmes, on se demande comment la ville de Thelepte pouvait procurer le nécessaire à ses nombreux habitants.

Il y a trois méthodes possibles : creuser des puits, capter et canaliser des sources, ou utiliser les eaux de pluies. Toutes les trois ont été employées concurremment.

Les puits devaient être, à la vérité, assez rares, car aujourd'hui il n'en existe aucun dans un rayon de 25 kilomètres autour de Feriana. On en retrouve seulement quelques-uns, actuellement comblés, à l'est et au nord de la ville, à l'origine de la haute plaine de Kasrin, et un devant l'oppidum.

Les deux seules sources du pays sont celle de Ras-el-Aïn et celle du Kiss; toutes deux sont en contre-bas et en dehors de la ville, et si les Romains les ont canalisées, c'étaient surtout pour l'irrigation des jardins de la plaine qu'elles arrosent encore actuellement. Un aqueduc dont on suit la trace depuis la cuvette de Ras-el-Aïn, sur la rive droite de la rivière, amenait les eaux dans un grand bassin circulaire, situé entre le camp et l'oasis. Il franchissait sur des ponceaux, utilisés pour la séguia actuelle, les petits ravins qui séparent les jardins, pour aller se perdre dans la plaine. L'aqueduc du Kiss, souterrain dans la première partie de son cours, n'y est visible que par quelques regards; il était recueilli dans les deux bassins du Kiss, conduisait

de là les eaux aux jardins d'oliviers et arrosait la plaine située sur la rive gauche de l'oued Feriana.

Quant aux eaux de pluie, les citernes dont quelques-unes se voient encore, en récoltaient une partie; en outre, l'examen des roches nues des collines environnantes montre des sillons convergeant en certains points; c'est là, vraisemblablement, le système des *gueltas* encore employés en Algérie pour capter les eaux du ciel. Des barrages traversant la rivière complétaient ce système.

Annexe du quatrième secteur. — Le Kiss, Feriana.

Dans l'annexe du quatrième secteur nous comprendrons la plaine bordée au nord par le premier chaînon; à l'est, par le ravin du Kiss et traversée en son milieu par l'oued-Feriana.

La partie méridionale de la ville se relie à cette annexe par un aqueduc et une route, où des traces de roue sont encore empreintes dans le roc. L'aqueduc voûté de 4 à 5 mètres de profondeur, sur une largeur de 1 mètre, suit la large dépression du Kiss et amène les eaux de la source supérieure à un premier bassin carré, d'où elle se déverse actuellement dans une séguia. Autrefois les eaux de ce bassin de 3^m,50 de côté, tombaient dans un grand réservoir circulaire en pierres de taille qui y est attenant, et de là suivaient un aqueduc dont les traces se voient encore. Ce même canal les emportait, après avoir arrosé les jardins du Kiss, le long de la colline, jusqu'à l'oasis de Feriana. A quelques pas du grand bassin, se trouve la ruine importante d'une maison à fortes voûtes, construite toute en briques, dans le genre des thermes (Hammam), mais de plus petite dimension. Sur la rive gauche du ruisseau actuel, on retrouve des traces de murs construits en grand appareil, dont plusieurs descendent jusqu'à la berge du ravin. Sur la rive droite, la montagne porte de nombreuses marques d'extraction de pierres, formant en certains endroits de vrais escaliers, mais sans constituer spécialement des carrières.

En cet endroit, la dépression du Kiss s'élargit en une cuvette qu'un chaînon sépare de la petite oasis; entre la ligne de crête principale et ce rameau, un col très bas commandé par un mamelon isolé, renferme une nécropole ayant dû contenir des restes considérables et précieux, à en juger par le bouleversement des tombes.

Les sommets les plus rapprochés du ruisseau portent des ruines

d'assez belle construction ; d'ailleurs une partie de leurs matériaux, transportés par les Arabes sur le versant qui fait face au bois d'oliviers, a servi à bâtir quelques cases sur les restes des maisons romaines les mieux conservées et dont plusieurs ont encore leur antique dallage. Les autres édifices qui pouvaient constituer le village sont maintenant recouverts d'un bois de cactus, et l'attention de l'observateur n'est plus guère attirée que par une basilique, une huilerie et un bouquet d'oliviers.

La basilique est de forme ordinaire, construite en grand appareil, sur 24 mètres de longueur et 15 de largeur. En avant, un portique, et à droite, une aile adjacente de 5 mètres de large. La couverture en était en tuiles striées. Elle est orientée de l'est à l'ouest, et son abside est à dix mètres d'un grand réservoir demi-circulaire d'où l'eau s'échappait par une petite ouverture rectangulaire à la partie inférieure.

L'huilerie comprenait cinq pressoirs, dont deux parfaitement bien conservés ; les deux montants de l'un d'eux sont encore surmontés de leur entablement sculpté aux extrémités. Il est probable, d'après la disposition du bâtiment, que l'établissement contenait deux rangées parallèles semblables. Une rue partant des ruines que nous avons mentionnées tout à l'heure, conduisait à cette huilerie dont la maison d'habitation s'étendait en arrière.

Le petit bois du Kiss, dernier reste d'une culture qui devait être certainement plus importante autrefois, est entourée de jardins cultivés par les Arabes et de restes d'enclos en pierre sèche où se dresse un palmier unique.

La plaine qui s'étend du Kiss à l'Oued-Feriana est couverte d'un grand nombre de petits bâtiments isolés en forme de mausolée, construits en moellons de belle taille, et de quelques fermes, principalement sur le côté gauche de la route qui conduit à Feriana. Au pied des hauteurs du Kiss, en suivant la même direction, on remarque deux groupes bien distincts de ruines. Le premier est entouré de mauvaises murailles en pierres sèches et paraît avoir été occupé par les Arabes. Le deuxième, à 100 mètres des bords de l'Oued-Feriana, était une ferme qui était certainement importante. C'est l'Henchir-Dar-el-Kettaht (maison du chat).

Dans le lit de la rivière gisent des blocs épars, qui font supposer que le quai aboutissait de Thelepte jusqu'à cet endroit. Un petit poste bâti sur le rocher (au-dessous du poste optique) commande le débouché de l'oued dans la plaine.

Dans l'enceinte du camp un puits rectangulaire de 6 mètres de profondeur s'ouvrait sur le mamelon principal du bastion oriental. Il

débouchait par une faible ouverture dans un conduit vertical taillé en spirale dans le roc et laissant juste le passage d'un homme. Soupçonnant l'existence de chambres souterraines, nous avons fait creuser un puits parallèle au premier à quelques mètres de là, et à 7 mètres de profondeur nous avons découvert l'entrée de la première chambre. Cette entrée donne accès à une série de chambres remplies de terre, où l'on constate des traces de maçonnerie en gros blocs.

L'ensemble de ce souterrain présente un conduit sinueux naturel, dans lequel quelques aménagements ont été faits pour élargir les ouvertures. Plusieurs chambres latérales s'y rattachent à différente hauteur, nous avons déblayé l'intérieur jusqu'à 25 mètres sans avoir atteint la limite de la grotte. Les moellons de l'entrée ont été utilisés pour un escalier de vingt marches par où l'on y descend actuellement. Nous n'y avons trouvé que quelques débris insignifiants de poterie et des boulets en pierre.

La légende arabe met ce souterrain sous la protection d'un génie qui y garde un trésor caché sous la septième pierre d'une grande chambre à colonnades, et qui met à mort les audacieux qui osent y pénétrer.

Le camp est traversé par l'aqueduc romain aboutissant à un grand réservoir, seule ruine visible entre Feriana et le camp.

Entre les jardins de l'oasis et la montagne s'étend une nécropole dont tous les tombeaux ont été violés.

Ruines voisines de Feriana, dans la direction de Kasrin.

Sur la route de Kasrin et à environ 1,500 mètres à l'est des dernières ruines de Thelepte, on traverse une ruine d'une importance assez grande. La route la divise en deux parties; à droite se voient les restes de bâtiments d'une petite exploitation agricole de 500 mètres de tour; chacune des maisons construite en assez belles pierres de taille est entourée de murs de clôture. Cette ruine, qui a été probablement occupée ultérieurement par des nomades, ne présente que des traces assez vagues, par suite des bouleversements qu'elle a subis.

A gauche et à 50 mètres de la route, une jolie basilique de 30 mètres de longueur sur 15 de largeur, avec portique et abside unique dirigée vers l'est, est le seul monument dont les ruines présentent quelque caractère. Les colonnes des nefs, de 3 mètres de hauteur, supportaient des chapiteaux d'ordre composite, dont trois ont été transportés sur le prolongement de l'axe de cette basilique, à 50 mètres

du portique, contre une autre ruine sans forme bien distincte. Aucune fouille n'y a été faite; mais à l'inspection de la nature du sol et à quelques débris de couvercles de coffre, il est fort probable que ce dernier monument était entouré de tombes.

En suivant la route vers Kasrin et à 5 kilomètres de là, on arrive aux ruines plus étendues de l'Henchir-Chaffaï. Leur forme générale est celle d'un fer à cheval que la route partage à peu près en deux parties égales. La branche de droite ne renferme près de la route que des ruines assez confuses, puis quelques maisons et se termine à une belle ferme construite en grand appareil dont le portique fait face à l'est. Près de cette maison, à laquelle les impostes encore debout donnent grande apparence, bien qu'elle n'ait réellement que 25 mètres de côté, se trouve l'emplacement d'un cimetière dont il est difficile de déterminer l'époque par suite de la diversité extérieure des tombes : quelques-unes sont pavées en pierres rondes, d'autres entourées de cailloux placés en cercle, mode habituel de sépulture des nomades arabes. A 500 mètres à l'extérieur de cette partie de l'henchir, la base d'un mausolée de 6 mètres de côté attire l'attention par la belle façon de son socle.

La partie de gauche commence par les ruines de quatre mausolées dont il ne reste que la base, et se continue par quelques rares habitations à vaste enceinte, pour aboutir à un cimetière et se terminer à la route par quelques ruines de monuments funéraires. Le cimetière est très curieux, car la plupart des tombes y portent des inscriptions.

Quelques-unes de ces pierres tombales ont servi à la construction des enceintes dont nous venons de parler et c'est grâce à l'une d'elles qu'il nous a été donné de découvrir cette nécropole. Deux modes différents de sépulture y étaient adoptés : l'ensevelissement et l'incinération.

Dans le premier, les corps étaient placés directement dans des coffres d'un seul bloc, sous un parquet de dalles, séparés du couvercle du cercueil par un lit de mortier d'un mètre d'épaisseur.

Dans le deuxième mode, les corps incinérés étaient placés dans des vases enfouis directement en terre et à 0^m,40 environ de profondeur.

Quel que soit le mode de sépulture adopté, on retrouve toujours comme accessoire le plat, la cruche et la lampe avec une pièce posée sur sa partie creuse. Sous l'une des pierres nous avons trouvé une plaque de cuivre ronde, de 0^m,07 de diamètre, légèrement ciselée de circonférences concentriques dont la plus grande était percée de petits trous très rapprochés.

Nous avons relevé dans ce cimetière les inscriptions suivantes :

1.

D · M · S
C DIMETRIVS
FELIX · I · VIX
SIT ANIS · XI
F · P · F

D(iis)M(anibus)s(acrum).C. D[e]metrius Felix [p](ius) vixsit an(n)is XI. F(ilius) p(atri) fecit. [R. C.]

3.

DIIS MNIBV
S POSTVMIA
N M PEIVTA
A · V · F

*Diis Manibus. Postumia Ampe-
lia? Ave.* [R. C.]

5.

D M S
C SATVR
NINA
V · ACII

*D(iis)M(anibus)s(acrum).C(acci-
lia)? Saturnina v(ixit) a(nnis)
CII.* [R. C.]

7.

D I M A
T · VCIVS
M V N A T I
V S ~~////~~ V S
M A C N I A M
V I X I I · V S
I · B N · A I
Q V M E I
C O N T I R R
V A '

*Di(is) Ma(nibus) [L]ucius Muna-
tius, [L. fili??]us Ma[g]nia-
[n](us) vixi[t]... conti[b](e)r-
[n]all[i] fecit.* [R. C.]

2.

D · M
C · CAICIIVS
I · VIIANVS
V · A · XIII

*D(iis) (Manibus). C. Ca[er]ci[us] Iulius
Ju[l]ianus v(ixit) a(nnis) XIII.* [R. C.]

4.

D · M · S
A E M I L A
D O N A T A
V I X A N I S
· L · II

*D(iis) M(anibus) s(acrum) Aemi-
li[a] Donata vix(it) an(n)[i]s
LII.* [R. C.]

6.

D · M ~~///~~
V R B A N
V S I V N I O R
V I A N · L I I I

*D(iis)M(anibus)[s(acrum)]... Ur-
banus Junior vi(xit) an(nis)
LIII.* [R. C.]

8.

D M
{ E V R B A }
{ N V S · V · I X }
{ I T A N X X X }
{ F · F O R T V N }
{ A T A F E C I }

*D(iis) M(anibus) E(milius) ou-
F(lavius) Urbanus vixit an-
(nis) XXX. F(lavia) Fortunata
feci[t].* [R. C.]

9.

D M S
MANOV
IVS VIXI
T AN III

*D(iis) M(anibus) s(acrum).....
vixit an(nis) III? [R. C.]*

10.

D · M · S
NVMI
S · IVSS
W II
VALXX

*D(iis) M(anibus) s(acrum) Num̄-
sius S..... v(ixit) a(nnis) LXX.
[R. C.]*

11.

D M S
FI VIC
TORIN
VIX
M I

*D(iis) M(anibus) s(acrum) F[l](a-
via)Victorin(a) vix(it) m(ense) I.
[R. C.]*

12.

ANVS
V · A · XV
FECEDES
FECERVAT
DEDICA

*... anus... v(ixit) a(nnis) XV.
[H]e[r]edes... feceru[n]t [et]
dedica[verunt]. [R. C.]*

13.

D M S
FI GP
IN VA
A VEN
VSFF

*D(iis) M(anibus) s(acrum). Fl(a-
vius)?..... [R. C.]*

14.

personnage
N VSCOCVS
IA MVS VIX
AN · LII PIVS

*...mus vix(it) an(nis) LII...
[R. C.]*

RAPPORT DE M. CAGNAT
SUR DES INSCRIPTIONS ROMAINES

Recueillies par M. le capitaine Winkler.

M. le capitaine Winkler a communiqué, pour faire suite à un précédent envoi, un rapport sur les restes romains, existant dans les vallées de l'Oued-Rhezela et de l'Oued-Gourgourat. Ce travail est, comme le précédent, des plus méritoires ; malheureusement les raisons qui nous ont obligé à renoncer à la publication intégrale du premier, ne permettent pas davantage de songer à celle du second. J'en extrais seulement quelques particularités dignes de remarque.

A l'endroit nommé Souk-el-Djemâa, un peu au nord-est de Chemtou, M. Winkler a remarqué les traces de la voie romaine, qui menait autrefois de Simittus à Thabarca ; elle mesurait sur ce point, quatre ou cinq mètres de largeur.

A 300 mètres au sud de la source d'Aïn-Beïda, 5 ou 6 kilomètres au nord de Sidi-Ali-bel-Kassem, il a constaté la présence, sous des arbres immenses, d'une grande construction carrée de 40 mètres environ de côté. Il a relevé et estampé un fragment d'inscription, dont les lettres ont 0^m, 11 de hauteur et paraissent soignées ; malheureusement l'estampage n'est pas réussi. La lecture du capitaine porte :



Dans la ruine de Sidi-Ali-bel-Kassem, qu'il appelle avec d'autres auteurs, *El Hammam*, à cause de la source chaude voisine, qui avait donné son nom à la station *Ad Aquas* des Itinéraires, M. Winkler a relevé quelques textes épigraphiques inédits. Ses copies qui ne sont pas toujours parfaites, se corrigent aisément ;

1.

IMP CAES I A V
 RELIO VERO AVG
 PONT MAX TRIB POI
 III COS · II PROCOS
 DIVI ANIONINI III
 DIVI HADRIANI NE
 POII · DIVI IRAIANI
 PARTII IICI PRONE
 OTI DNI NERVAE
 ABNEPOII

D D P P

La lecture de cette dédicace à Lucius Verus, n'offre aucune difficulté : *Imp[eratori] Caes[ar]i [L.] Aure[li]o Vero Aug[ust]o pont[ifici] max[imo] trib[unicia] po[te]state III, co[n]s[ul]i II [an. 163] proco[n]s[ul]i, Divi An[ton]ini [f]il[io], Divi Hadria[n]e nepo[t]i, Divi [Tra]jani Parthici prone[p]oti, D[iv]i Nerva[e] abnepo[t]i; d[ecreto] d[ecurionum] p[ro]p[ri]a p[ub]lica.*

2.

D M S
 C D O M I
 I I V S F E S Z
 N X A V X A
 H S E

L. 2-4 : *C. Domi[t]ius Fes[tus] v[ir]i[ti] ann[is] XV?*

4.

N E L I V S
 V I A L I S P · V
 X X X I

.....[Cor]nelius [... f[ilius] V[ir]i[t]alis p[ri]us v[ir]i[ti] ann[is] XXXI.

La pierre paraît être cassée à gauche, bien que la copie de M. Winkler ne l'indique pas.

3.

D M S
 O R B I A M F I I C
 O R I V N A T A
 P I A V I X I T A N L X V
 H S E

L. 2-3 : *Orbia. M. p[ro]t[ina] F[lor]unata.*

5.

A 3 kilomètres de Sidi-Ali-bel-Kassem, vers l'ouest.

C C O C C E I V S
 I E S I V S S
 V I X I T A N
 I X I I I

L. 2 : [F]es[tus] ; l. 4 : [L.]-XIII.

6. — A 300 mètres au sud-ouest de Sidi-Ali-bel-Kassem :

I V I I A M E
 F A V S I I I I A
 A V I X I T
 A N N I S X X X X V
 H S E

Ju[l]ia, M. f(ilia), Faust[us]i[us] [p]a vixit annis XXXXV. H(ic) s(ita) e(st).

Sur le versant est de l'Ouchtetta, au bas de la voie romaine de Carthage à Hippone, M. Winkler a trouvé un fragment de colonne en grès où il a lu les lettres suivantes, hautes de 0^m,075 :

P N
 X X I

La dernière ligne contenait le chiffre des milles.

Enfin, M. Winkler a relevé dans la citadelle byzantine nommée Bordj Ehelal, déjà souvent explorée, deux inscriptions nouvelles, la première dans le mur du marabout que les Arabes ont élevé à l'intérieur de la forteresse et la seconde auprès de ce marabout.

7.

M P O R I B V S P I I S S ^{SS}
 S T I N I A N I L T T E V D O R A E
 O N I S Q R O R I O S S I A N X
 F E C A P P R

C'est un second exemplaire de l'inscription gravée sur les murs de la citadelle (*Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 1259). On peut lire :

... [te]mporibus piiss(imis)... [Ju]stiniani [e]t Teudorae... [provi-
dentia Solom]onis [gl]orio[ss]ss(imi) [mag(istri) militum ex consule bis
prae]fec[ti praetorio Africae ac p]a[tr]ic[i].

8. — En tête, deux personnages.

D M S
 C G A R G I I V S P A E
 V S V I X I T A N N I S
 X X X X H I V I I A S A

L. 2-3 : *C. Gargi[us] Pae[us] vixit annis...*

SÉANCE DU 14 MAI 1888.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Mowat, correspondant honoraire du Comité à Paris, envoie un rapport sur les papiers et documents réunis par Léon Renier, en vue d'un recueil des inscriptions romaines de la Gaule. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Parfouru, correspondant du Comité à Auch, adresse une note sur une empreinte du sceau de la commune de Dijon au moyen âge. — Renvoi à M. Chabouillet.

M. Pierre Vidal, correspondant du Comité à Perpignan, envoie des notes sur l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa. — Renvoi à M. Chabouillet.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Linard Gontier et ses fils, peintres-verriers, par M. Babeau.

Le vitruil de saint Laurent à la cathédrale de Poitiers. — 2° Couverture d'évangélaire en émail champlevé, de la collection Brantilla, par M. Barbier de Montault.

Maitre Robert de Sorbon et le village de Sorbon (Ardennes), par M. Jadart.

Quelques notes inédites sur des artistes normands du xvii^e siècle ignorés ou peu connus. — 2° Bernay disparu; la chapelle et le cimetière de Sainte-Croix. — 3° Peintres et tailleurs d'images bernayens du xvii^e siècle. — 4° La réédification de l'abbaye de Bernay en 1686, par M. Veuclin.

Le monument funéraire d'Oudart de Bersaques, dernier prévôt de l'église collégiale de Saint-Omer, par M. Deschamps de Pas.

Le Comité décide que ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque

des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société académique de l'Aube. Le Comité tenant compte de l'activité scientifique de cette Société et des sacrifices qu'elle fait pour l'entretien et l'accroissement des collections archéologiques qu'elle a réunies au Musée de Troyes, émet un avis favorable.

M. DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur une demande de subvention présentée par M. l'abbé Garnier, correspondant du Comité à Corlé (Haute-Marne) à l'effet d'entreprendre des fouilles au lieu dit la Marlotte (Marne). Le Comité est d'avis qu'avant de subventionner ces fouilles il y a lieu de consulter la Société archéologique de Langres, bien placée pour savoir si l'on est en droit d'espérer quelque résultat des recherches auxquelles voudrait se livrer M. l'abbé Garnier.

M. BOESWILWALD fait un rapport sur une lettre de M. Demaeght, signalant l'état d'abandon dans lequel on laisse diverses inscriptions importantes découvertes en Algérie.

M. DE LASTEYRIE rend compte sommairement d'une lettre de M. Pilloy, correspondant du Comité à Saint-Quentin, annonçant la découverte d'un cimetière franc entre Travecy et Vendeuil (Oise). Il propose l'insertion de cette lettre au *Bulletin*. — Adopté (1).

M. Alfred DARGEL adresse un rapport sommaire sur une communication de M. Lucien Merlet, membre non résidant du Comité à Chartres, communication relative à un inventaire de l'abbaye de Neaulle-le-Vieux, en 1399.

« Cet inventaire d'une abbaye qui n'était pas des plus riches, semble avoir été motivé par cette pauvreté même. Le coût des réparations nécessaires aux divers immeubles de l'abbaye, surtout à ses bâtiments ruraux, dépassant ses ressources, l'abbé Jean Riboust se déchargea du gouvernement du monastère après avoir convoqué le chapitre auquel il communiqua l'état du passif et de l'actif : ce dernier n'étant d'ailleurs suivi d'aucun chiffre, tandis que la dépense à faire est évaluée en livres et en nature.

« C'est cet état qui constitue l'inventaire. Les choses qu'il énumère

(1) Voir ci-après, p. 337, le texte de cette communication.

se trouvent dans un désordre qui dénoterait une certaine incurie s'il n'était pas habituel en ces sortes de documents. De plus, beaucoup d'articles sont suivis de la mention « de peu de valeur ». Le troupeau de mouton est, dans ce cas, ce qui tient à ce qu'il était atteint de la gale.

« Il n'y a d'ailleurs que peu d'observations à faire sur la nature des choses inventoriées ou sur les termes employés.

« Les ornements sacerdotaux sont de si petite importance ainsi que l'orfèvrerie religieuse qu'on croirait ce chapitre omis à dessein.

« L'abbaye possède cependant treize cuillères d'argent (art. 1); avec une ceinture d'homme en argent garnie d'émaux; et deux ceintures de femmes également en argent, mais celles-ci sont retenues comme gages de sommes qui lui sont dues.

« Le reste ne constitue que le mobilier du dortoir, de la cuisine et du réfectoire, avec le mobilier rural : choses et bêtes.

« On doit noter (art. 5), que l'inventaire précise l'emploi sur l'autel, de coussins, ainsi qu'on le savait déjà d'ailleurs, pour supporter le missel, en place du pupitre en usage aujourd'hui.

« De plus on trouve dans le même article le mot *paille* avec l'acception nouvelle de poëlon ou chaudron, car il s'agit d'un vase, puisque la chose désignée est de la contenance de deux seaux; de plus, ce vase est rond.

« Afin de faciliter les recherches, M. Darcel a divisé l'inventaire par articles, en se servant des *item* semés de place en place d'une façon assez arbitraire par le rédacteur, qui semble les avoir mis, le plus souvent, pour reprendre haleine.

« La publication de ce document ainsi rendu plus pratique est proposée par le rapporteur en raison même de la pauvreté qu'il constate dans une abbaye de l'extrême fin du XIV^e siècle. » — Adopté⁽¹⁾.

M. Alfred DARCEL lit un rapport sur un inventaire du château de Verfeuil au XIV^e siècle, communiqué par M. Éd. Bondurand, archivist du Gard.

« Ce document, dit-il, nous arrive tel que nous voudrions que tous nos correspondants nous envoyassent les documents du même genre.

« Il est précédé d'une courte notice qui nous renseigne sur ce qu'était le château de Verfeuil; sur la famille qui le possédait, et qui était celle du pape Urbain V; sur la date probable du document, qui

(1) Voir ci-après, p. 275, le texte de cette communication.

d'après les caractères de l'écriture serait de la fin du XIV^e siècle ou des commencements du XV^e, et sur l'intérêt qu'il peut présenter.

« L'inventaire, très court d'ailleurs, est en langue d'oc; il est séparé par articles numérotés, et suivi de notes nombreuses qui en éclaireissent les termes obscurs.

« Nous n'avons donc qu'à en proposer la publication, après quelques observations, cependant :

« Dans l'article 1^{er} relatif à ce qu'on trouve dans une chambre, notre correspondant ne trouvant pas le mot *sobretel*, suppose qu'il s'agit d'un surtout ou d'une couverture. Nous croirions plutôt qu'il s'agit d'un ciel de lit d'autant plus qu'on cite à la suite *les pendans del chabres*, qui ne sont autres que les rideaux du lit, et non, comme M. Bondurand l'a cru, les chevrons qui soutiennent la toiture et qu'il n'y a aucune raison d'inventorier.

« Comme M. Éd. Bondurand, nous sommes arrêté par le mot *chappogia* (art. 14), que nous ne trouvons ni de près ni de loin dans Du Cange, Renouard ou Roquefort.

« Le mot *truyna* désignant quelque chose à la suite d'escaliers et de bancs, devrait se rapporter à un meuble si quelque ordre avait présidé à la rédaction de l'inventaire qui mêle les choses les plus disparates. Car on trouve, immédiatement à la suite, des corporaux et un autel portatif, ou du moins un marbre consacré.

« A propos des choses ecclésiastiques, notons dans l'article 23 *l'escot des corporals* qui a motivé une longue note explicative. Le mot *escot* est synonyme certainement de ce qu'on appelle aujourd'hui un corporalier. Vient-il de *scutum*, parce qu'il était brodé d'ornements comprenant parfois des images comme ici celle du pape Urbain V et de quelques évêques? Enfin dans l'article 28, ainsi conçu : *III taulos an los taulayros necessarri*, M. Éd. Bondurand traduisant *taulos* par table, traduit *taulayros* par rallonges — ne vaudrait-il pas mieux y voir des tréteaux ?

« Sous le bénéfice de ces observations, que nous désirons voir soumises à M. Éd. Bondurand afin qu'il puisse contrôler ses explications premières, nous proposons, ainsi que nous l'avons dit en commençant, de publier cet inventaire. » ⁽¹⁾

M. CHABOUILLET lit un rapport sur une communication de M. Rousset, d'Uzès :

« M. Rousset a envoyé au Comité, malheureusement sans un mot

(1) Voir ci-après, p. 243, le texte de cette communication.

d'explication, un certain nombre d'objets qui font sans doute partie de son cabinet. Cette communication n'étant accompagnée d'aucun éclaircissement, n'offre qu'un intérêt assez restreint et je me contenterai de signaler les principaux objets qui en font partie.

« 1^o C'est d'abord un petit diptyque d'ivoire dont les feuillets sont divisés en huit compartiments qui représentent chacun une scène de la vie de Jésus-Christ. Je n'ose garantir qu'il soit ancien.

« 2^o Un ustensile de bronze que je suppose être un moule de pâtisier. Sur le manche, on lit une inscription en relief, composée de deux lignes dont les mots sont séparés l'un de l'autre par un trait perpendiculaire, sauf les deux premiers :

: I E S V I S | F A I C T { A } C H E S N E B R V N
: O | P E R C H E { C E S } I E H A N E T | N I O V I S

« On remarquera O pour AV et CES pour CHEZ.

« Cet objet paraît dater du XVII^e siècle.

« 3^o Une plaque de bronze sur laquelle sont gravés en arabe, des invocations à Mahomet, les noms des premiers califes, les attributs du Prophète. Dans un grand médaillon central, on voit son portrait.

« Au revers de cette plaque, qui comporte 0^m,25 de longueur, sur 0^m,13 de hauteur, on lit à l'encre en français, qu'elle provient de la mosquée El-Asher du Caire où elle aurait orné la porte d'entrée.

« 4^o Un poids d'une 1/2 livre de Gaillac (Tarn), avec la date de 1291 et les armoiries de cette ville. Le Cabinet des médailles possède un exemplaire de cette même livre et un d'un 1/2 quarteron.

« 5^o Un anneau de bronze avec chaton aussi de bronze gravé en creux, dont le sujet est un enfant trayant une chèvre. Travail de basse époque et d'une main peu habile.

« 6^o Une pâte de verre dont le sujet aussi en creux est un personnage nu, assis sur un tronc d'arbre. Mauvais travail comme l'objet précédent.

« 7^o Mauvais surmoulé en bronze de la médaille de Camille Agrippa, le mathématicien architecte du XVI^e siècle, avec un revers de Judith qui n'appartient pas à cette médaille et y a été ajouté par le caprice d'un fondeur.

« 8^o Une série d'empreintes de sceaux, soit en plomb, soit en plâtre, dont plusieurs sont trop mal tirées pour qu'on puisse les examiner utilement. Parmi les plus faciles à déchiffrer j'ai remarqué un sceau de la cour du seigneur Hugues Adhémar; un sceau de la cour des seigneurs d'Alet; un sceau de Guillaume de Pogeto; un sceau

d'Antoine Esterhazi de Galantha ; un sceau de Raimond Julien, clerc ; le sceau du siège royal de Roquemanre, aux armes de France, et le sceau de Louis de Saucerre, archevêque de Reims et abbé de Cluny, mort en 1621.

« Comme conclusion de ce compte rendu, je crois qu'il est utile de rappeler à nos correspondants, que lorsqu'ils veulent bien communiquer des objets au Comité, il est indispensable qu'ils y joignent tous les renseignements nécessaires pour en faire ressortir l'intérêt. Les membres du Comité, malgré toute leur bonne volonté, ne sauraient en effet se charger de fournir des explications et d'improviser des commentaires à propos d'objets sur lesquels on ne leur a fourni aucune espèce de renseignements. »

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

RÉUNION ANNUELLE DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

PRÉSIDENTE DE M. CHABOUILLET.

La 26^e réunion des délégués des Sociétés savantes de France s'est ouverte le mardi 22 mai 1888, à une heure et demie précise, dans le grand salon de réception du Ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Chabouillet, vice-président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale.

Étaient présents : MM. Levasseur, Faye, Mascart, Milne-Edwards, Tranchant, Beaussire, Bufnoir, Léopold Delisle, de Lasteyrie, de Boislisle, D^r Hamy, Anatole de Barthélemy, Alexandre Bertrand, Xavier Charmes, Gazier, Himly, Buhot de Kersers, Julliot, l'abbé Rance, colonel de La Noë, Grandidier, de Mas-Latrie, de Beaurepaire, de Marsy, Fierville, Louis Guibert, Revillout, Louis Duval, Seré-Depoin, etc.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, j'ai l'honneur de déclarer ouvert le Congrès des sociétés savantes. Vous me permettrez de laisser voir toute ma satisfaction de cette insigne faveur que la fortune m'accorde pour la seconde fois. Le membre du Comité des travaux historiques et scientifiques que vous voulez bien écouter ne pouvait recevoir avec indifférence la mission de présider une aussi imposante réunion.

« Au milieu de cette assemblée d'élite, il reconnaît de fidèles habitués de la Sorbonne, des collaborateurs zélés, précieux, parmi les-

quels il en est beaucoup qui sont devenus des amis pour ses collègues, comme pour lui-même. Aussi ce n'est pas des lèvres, c'est cordialement que je viens vous souhaiter la bienvenue au nom de M. le Ministre.

« Soyez les bienvenus, Messieurs, vous tous qui, répondant à son appel, avez abandonné vos foyers, interrompu vos études, peut-être suspendu des fouilles fructueuses, pour venir ici faire part des résultats de vos veilles et de vos découvertes au grand public qui chaque année attend avec impatience votre arrivée dans la capitale de notre chère patrie.

« La 26^e session du Congrès sera digne de celles qui l'ont précédée ; je crois même pouvoir le dire, elle aura un plus grand retentissement.

« Depuis l'arrêté du 12 mars 1883, l'horizon du Comité s'est agrandi et, par conséquent, en même temps, celui du Congrès. Désormais, il est peu de séances qui ne soient directement ou indirectement du ressort de l'une des cinq sections dont se compose maintenant le Comité ; il en résulte que le Congrès a largement étendu le cercle de sa bienfaisante action.

« En ce qui concerne la présente session, il n'est pas difficile de faire le prophète à qui connaît l'importance de certaines des lectures annoncées au Comité, et il ne l'est pas davantage de prédire que, grâce au développement incessant de la presse, qui, surtout depuis quelques années, suit vos séances avec un intérêt croissant, grâce aussi à la rapidité de jour en jour plus grande des communications internationales, les analyses de vos travaux, les nouvelles de vos découvertes se répandront plus vite et plus complètement que par le passé, non seulement en France, mais hors de nos frontières et jusque dans les régions les plus éloignées des foyers de la civilisation.

« Messieurs les délégués des sociétés savantes, et vous, Messieurs les correspondants officiels ou volontaires du Ministère de l'Instruction publique, vous formez une armée qui, marchant de concert avec le Comité des travaux historiques et scientifiques, poursuit pacifiquement et sans relâche, l'œuvre méritoire et sans limites du progrès. Par ces lectures que nous allons entendre, par les savantes discussions qu'elles soulèvent parfois, et qui, toujours courtoises, donnent tant d'animation et de vie à vos séances, vous montrerez que vous n'avez pas travaillé en vain, que vous avez fait de grands pas en avant dans toutes les directions. J'en suis assuré, Messieurs, je n'ai pas été téméraire en affirmant dès aujourd'hui le succès de la session de 1888. »

M. le Président donne ensuite lecture de l'arrêté ministériel constituant les bureaux des cinq sections du Congrès.

La séance est levée à deux heures un quart et les différentes sections se réunissent dans les locaux qui leur ont été affectés.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie.

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

SÉANCE DU 22 MAI 1888.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le bureau est ainsi constitué : M. Chabouillet, président ; M. Anatole de Barthélemy, vice-président ; M. Robert de Lasteyrie, secrétaire, assisté de M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

MM. de Marsy et Buhot de Kersers sont nommés assesseurs.

M. GROULT, de la société d'émulation de Lisieux, fait une communication sur les avantages réciproques que peuvent tirer les uns des autres les musées nationaux et les musées cantonaux.

M. Gabriel FLEURY, dans une étude sur les fortifications du Maine, cherche à expliquer les différentes modifications apportées dans la construction des enceintes en terre du x^e au xii^e siècle. Il décrit les châteaux de Saint-Calais, de Pirmil et de Bourg-le-Roi. La fortification féodale, à son avis, s'est composée tout d'abord d'une motte qui fut entourée plus tard d'une ou deux enceintes, la première attribuée au château proprement dit, la seconde réservée aux sujets inféodés. Les talus en terre et les constructions en bois furent remplacés insensiblement par des murs et des donjons en pierre. Le développement des défenses dans un château était en rapport avec le nombre d'individus à protéger et le perfectionnement dans les travaux de fortifications était en rapport avec l'importance du pouvoir seigneurial.

M. BUHOT DE KERSERS constate que les conclusions de M. Fleury sont identiques à celles qu'il a déjà formulées sur les enceintes féodales du Berry. Il insiste sur l'importance qu'il faut attacher à l'existence des fossés autour des mottes féodales. C'est le signe le plus caractéristique pour les distinguer des tumuli.

M. DUMÛYS, de la société archéologique de l'Orléanais, fait une communication sur les quatre enceintes de la ville d'Orléans. La première est celle du iv^e siècle. Elle était bâtie en petit appareil ; elle

s'appuyait à la Loire et ne dépassait pas la place actuelle de la cathédrale. La seconde engloba tout un faubourg situé au sud-ouest de la première enceinte le long de la Loire. Elle fut élevée vers 1345, et elle eut à soutenir au siècle suivant le fameux siège que fit lever Jeanne d'Arc. Louis XI construisit une troisième enceinte dans laquelle il comprit l'église et le faubourg Saint-Aignan. Enfin la dernière enceinte appartient à la fin du xv^e siècle ; elle fut terminée vers 1491. Grâce aux comptes de fortifications conservées à Orléans, on connaît très bien l'histoire des enceintes du xiv^e et du xv^e siècle.

Sous la ville d'Orléans s'étendent des caves et des souterrains très importants. M. Dumüys en a reconnu un grand nombre. Ces souterrains ont près de 6 kilomètres de développement. Ils sont voûtés d'ogives et leurs arcades décrivent une courbe en cintre surbaissé. Les piliers sont carrés et les galeries creusées en plein tuf semblent être d'anciennes carrières soutenues par des voûtes en maçonnerie. Ces souterrains sont creusés à une grande profondeur au-dessous du sol et n'ont pu servir de caves, puisqu'ils se trouvent plus bas que les celliers actuels et ne sont plus utilisés aujourd'hui. L'époque de l'ouverture de ces souterrains remonte à la période romaine, car on a trouvé des galeries remblayées avec des débris romains ; on creusa d'autres galeries du même genre au moyen âge pour extraire la pierre. C'est entre le xii^e et le xiv^e siècle que ces galeries furent consolidées ; leurs voûtes sont certainement antérieures au xv^e siècle ; en effet un escalier du xv^e siècle traverse la voûte d'un souterrain et les caves du xvi^e siècle sont établies à un niveau supérieur. Elles sont probablement l'œuvre de particuliers ; cependant beaucoup de gens pensent qu'elles ont eu une destination militaire, car elles aboutissent à la base des tours de défense de la ville. On rencontre des galeries du même genre à Bourges, à Nevers, à Étampes, etc.

MM. GUIGNARD et DE MARSY signalent des souterrains analogues sous les maisons de Blois et de Compiègne.

MM. ESPÉRANDIEU, VALETTE et DE MÉLY ajoutent quelques observations au sujet des souterrains de Saint-Maixent et de Chartres.

M. l'abbé MULLER indique des caves du même type sous la ville de Senlis, elles sont voûtées d'ogives, leurs nervures sont très élégantes. Elles remontent presque toutes au xiii^e siècle.

M. DUMÜYS, en réponse à la cinquième question du programme, signale les caves du chapitre de Sainte-Croix d'Orléans. Elles étaient formées de quatre travées séparées par des colonnes isolées dont les

chapiteaux sont très frustes. La cave de la maison des marchands de toile à Orléans est également curieuse par ses corbeaux sculptés. Les prieurés de Saint-Samson et de Saint-Maclou à Orléans possédaient également des caves importantes.

M. MASSILLON-ROUVET lit une étude sur les fouilles faites dans l'église de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre), qui remonte au XII^e siècle. Des travaux récents ont fait découvrir à l'intérieur du monument des vases en terre cuite, une custode du XII^e siècle, et trois sarcophages en pierre massive avec couvercle en bâtière. L'un de ces cercueils est orné de croix sur son petit côté, et son couvercle est garni d'une longue croix décorée de hachures en zigzags. Il appartient au VI^e siècle, c'est-à-dire à l'époque mérovingienne. Le musée de Nevers possède deux sarcophages analogues ; il faut rapprocher également du cercueil de Saint-Parize-le-Châtel celui de l'évêque Chaletricus conservé dans la crypte de Chartres et celui de saint Arigle, aujourd'hui détruit, mais dont l'abbé Lebeuf a donné la description. M. Massillon-Rouvet a trouvé dans la crypte de la même église un chapiteau gallo-romain à l'intérieur de la muraille.

M. DUMÜYS signale un sarcophage semblable à celui de Saint-Parize, qui a été récemment découvert à Orléans et transporté au musée de la ville.

M. DEBALLE donne lecture d'une notice sur un fragment de vitrail conservé au musée de Bourges. Ce débris représente un navire monté par deux hommes qui en retirent un troisième de l'eau, c'est dans un passage du roman de Tristan de Léonoys que l'artiste est allé chercher son inspiration. Le fragment signalé paraît provenir de l'hôtel de Jacques-Cœur ⁽¹⁾.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

(1) Voir ci-après p. 261 le texte de cette notice.

SÉANCE DU 23 MAI 1888,

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

M. MOREL lit une notice sur des torques et des vases trouvés à Diarville (Vosges) dans un tumulus. On a découvert au même endroit des haches en jadéite et en calcaire ainsi qu'une épée et un rasoir en bronze. Cette épée mérite d'attirer l'attention, car on n'en a pas encore trouvé de semblables en Champagne. Les fouilles d'un autre tumulus situé à Diarville ont fait reconnaître l'existence d'une sépulture gauloise à char. Dans la forêt d'Ambacourt (Vosges), un tumulus a été également exploré par M. Morel. Il renfermait une hache votive en argile placée au milieu d'un vase.

M. CARTAILHAC regrette que M. Morel n'ait pu assister personnellement aux curieuses fouilles qu'il vient de décrire, car certaines particularités dont il a parlé auraient eu besoin d'être constatées d'une façon plus précise. Il regrette également que ces fouilles aient été faites dans la mauvaise saison et fait des réserves quant à la qualification d'hache votive donnée à l'objet en argile que M. Morel a recueilli dans une de ces sépultures.

M. DE BARTHÉLEMY donne lecture, au nom de M. Voulot, d'une étude sur des découvertes archéologiques faites récemment dans le département des Vosges. L'exploration de plusieurs sépultures préhistoriques à Martigny-lès-Gerbonvaux et à Bouzemont, a fourni des bracelets de bronze et des haches en pierre. Le tumulus de Chau-mouzey renfermait une tombe à incinération. Pour l'époque gallo-romaine, M. Voulot signale un couronnement de cippe trouvé à Escales portant l'inscription suivante : MARTI SAMOGENI FIL; un lion et une petite statue de Mercure taillés dans un bloc de grès. Enfin, des fouilles faites à Serécourt ont fait reconnaître l'existence d'un cimetière mérovingien.

M. MAXE-WERLY fait une communication sur les tombes mérovin-

giennes du cimetière de Gondrecourt (Vosges). Elles renfermaient des armes, des poteries très élégantes, des boucles de ceinturon et des bijoux. L'une d'elles contenait les débris d'un coffret en bois recouvert de plaques de bronze destiné à renfermer les bijoux d'une femme. La vallée de l'Ornain était aussi peuplée à l'époque mérovingienne que de nos jours.

M. GUIGNARD déclare que dans toutes les sépultures mérovingiennes du Blésois qu'il a eu l'occasion de fouiller, il a toujours trouvé des silex. Tout récemment encore, à Angers-sur-Cher, il en a recueilli plus de deux cents. Dans les cimetières de Français, de Chouzy, etc., il a trouvé souvent des haches de pierre brisées; il demande s'il faut y voir un fait intentionnel.

M. MOREL pense que c'était un rite funéraire, car dans beaucoup de tombes de la Champagne, il a trouvé de ces haches brisées à dessein. C'était sans doute un rite lié à des superstitions comme celles que les paysans de certaines régions de la France attachent encore aujourd'hui aux silex qu'ils nomment des « pierres de tonnerre », et aux cailloux roulés qu'ils appellent « œufs de serpent ».

M. DES MÉLOIZES lit une notice sur un marché passé en 1503, pour l'exécution d'une tombe dans l'abbaye du Val. On sait combien cette riche abbaye contenait jadis de monuments funéraires importants. Ils ont malheureusement disparu presque tous, notamment celui auquel se réfère le texte du document en question. Il s'agit du tombeau d'un membre de la riche et puissante famille de Villiers de l'Isle-Adam. L'exécution en est confiée à Guillaume Bourcier, tombier à Paris. Celui-ci s'engage à figurer sur une tombe de liais l'image du défunt, Ambroise de Villiers, seigneur de Valengoujard, en costume d'homme d'armes du temps. La figure doit être gravée avec incrustation de parties d'albâtre. Cette tombe fut exécutée de suite, comme le prouve une quittance de 1504, jointe au marché.

M. GUIGNARD rend compte de fouilles récemment faites dans la ville de Blois. Le percement d'une rue a fait découvrir des puits funéraires, des poteries gallo-romaines, une curieuse petite statuette en bronze du XIV^e siècle et des monnaies romaines.

M. l'abbé MULLER indique quelques noms d'artistes qui ont travaillé à Senlis, tels qu'un tapissier nommé Abel Augier et des artistes tombiers du nom de Billon, Lataille, Mansion, Lebas, Marguerie. On

sait du reste quelle valeur artistique présentent la plupart des pierres tombales des églises voisines de Senlis. M. l'abbé Muller insiste sur la part prise par Michel Debray, Jean d'Isieux et Martin Chambiges dans la reconstruction du transept de la cathédrale. Un maître maçon nommé Nicole travailla sous le règne de Louis XI à l'abbaye de la Victoire, près de Senlis. M. l'abbé Muller cite encore beaucoup d'autres noms d'artistes et d'ouvriers senlisiens du xvi^e et du xvii^e siècles.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEXRIE,
Membre du Comité.

SÉANCE DU 23 MAI 1888,

SOIR.

PRÉSIDENTE DE M. CHAROUILLET.

La séance est ouverte à deux heures.

M. BUHOT DE KERSERS lit une étude sur les Aubelles, résidence des comtes de Sancerre au XII^e siècle. C'est une vaste enceinte polygonale renfermant une chapelle et des bâtiments d'habitation. Les chapiteaux et les colonnettes des fenêtres permettent de faire remonter ces ruines au XII^e siècle. La construction est faite en petit appareil. L'enceinte est percée d'une seule porte flanquée de deux tours. Il faut considérer les Aubelles comme une habitation de plaisance plutôt que comme une forteresse. La défense d'une semblable enceinte était en effet complètement insuffisante, car elle ne présente aucune trace de dispositions militaires et les fenêtres sont percées très bas. La résidence des comtes de Sancerre offrait une certaine analogie avec le château de Caumont-en-Couserans.

M. BERTHELÉ, archiviste des Deux-Sèvres, fait une communication sur l'église abbatiale de Maillezais (Vendée). Cette église se compose d'un porche roman, d'une nef remaniée à l'époque gothique et d'un transept du XV^e siècle. Elle est presque entièrement ruinée. La nef présentait une disposition originale : car elle était surmontée de tribunes et ses bas-côtés étaient voûtés par des berceaux perpendiculaires à la nef. Elle a été attribuée au début du XI^e siècle, mais il faut la faire remonter à la seconde moitié de la même période. Si la nef de Maillezais avait été bâtie par l'abbé Théodelin vers 1003, elle aurait le même caractère que la nef de l'église de Vouvant, dont la date est certaine. Or, le caractère de son architecture indique une époque moins ancienne. Les pilliers de Maillezais étaient formés d'un massif carré cantonné de quatre colonnes. Ce plan indique une période déjà avancée de l'art du XI^e siècle. L'église doit être l'œuvre de l'abbé Goderan, qui entreprit sa reconstruction vers 1060. Cet abbé était d'origine champenoise. Or, il semble que certaines dispositions de l'église de Maillezais ont leur prototype dans l'église Saint-Remi

de Reims. Les tribunes et les clochers des deux monuments offrent des points de comparaison intéressants à signaler. Il est fâcheux que ces hypothèses ne soient confirmées par aucun texte; mais elles n'en ont pas moins une importance assez grande pour attirer l'attention des archéologues.

M. DE LASTEYRIE fait observer à M. Berthelé que la ressemblance qu'il croit reconnaître entre les tribunes de l'abbatiale de Maillezais et celles de Saint-Remi de Reims, est loin d'être démontrée, car celles de Maillezais étaient voûtées, tandis que celles de Saint-Remi n'étaient couvertes à l'origine que par des charpentes apparentes. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher le modèle des voûtes de Maillezais. Peut-être est-ce dans le bas-côté du transept de l'église Saint-Remi. Mais des voûtes analogues existaient aussi à Saint-Étienne de Limoges. Des tribunes se voyaient aussi à Saint-Martial de Limoges; or, les relations entre Maillezais et Limoges étaient nombreuses au XI^e siècle. Mais en revanche, nulle part en Limousin, ni en Poitou, les églises du XI^e siècle n'ont deux clochers sur la façade; or, cette particularité existe à Saint-Remi de Reims, et c'est un très sérieux argument à l'appui de la thèse si habilement présentée par M. Berthelé.

M. DEMAISON partage l'avis de M. de Lasteyrie quant aux tribunes de Saint-Remi de Reims. Il croit avec lui, et contrairement à l'opinion de Viollet-le-Duc, qu'elles étaient simplement recouvertes de charpentes apparentes au XI^e siècle, et que les bas-côtés de cette église étaient voûtés en berceau. Pour le surplus, il adhère complètement à la thèse de M. Berthelé.

M. DE GOY lit une notice sur dix stèles romaines récemment découvertes à Bourges. Ces stèles sont surmontées d'acrotères; l'une représente un enfant accompagné d'un chien; d'autres sont ornées de figures de femme, de l'ascia, de rosaces, de pommes de pin et de feuilles d'acanthé. Sur une dernière, on croit reconnaître les instruments d'un scribe. Toutes les stèles décrites par M. de Goy sont déposées au musée de la Société des Antiquaires du Centre, dont l'importance s'accroît de jour en jour. Malheureusement cette société ne sait plus où mettre les objets qu'elle recueille; on lui avait fait espérer qu'elle pourrait les déposer à l'hôtel Cujas; mais, par suite d'un déplorable conflit entre la municipalité de Bourges et la Commission des Monuments historiques, ce curieux hôtel est à l'abandon; trois hivers ont passé sur ses ruines; si l'on n'intervient au plus vite, il n'existera bientôt plus.

M. DE LASTEYRIE complète et confirme les renseignements donnés

par M. de Goy sur la situation faite à l'hôtel Cujas, par l'obstination de l'ancienne municipalité de Bourges; il émet le vœu que la presse s'empare de cette question et provoque l'intervention énergique du ministre, pour faire cesser un état de choses contre lequel la Commission des Monuments historiques n'a cessé de protester avec tous les amis de nos anciennes gloires artistiques.

Le Congrès émet à l'unanimité le vœu que le M. Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts prenne au plus vite les mesures nécessaires pour sauver l'hôtel Cujas de l'état d'abandon dans lequel il se trouve depuis trois ans.

M. Henri JADART donne lecture d'une notice sur deux retables de la Renaissance en pierre et en marbre. Les artistes qui les ont sculptés sont inconnus; peut-être faut-il attribuer ces deux monuments aux sculpteurs Gérard, Bailly ou à un artiste de la famille des Jacques. Quoi qu'il en soit, leur valeur artistique est indiscutable. Ils sont conservés au musée de Reims qui va être prochainement installé dans un bâtiment élevé par souscription publique.

M. Joseph DEPOIN fait une communication sur un reliquaire de l'église de Bruyères (Seine-et-Oise). Ce reliquaire en cuivre repoussé représente un évêque assis, vêtu d'une chasuble et coiffé de la mitre. Il remonte à la fin du XIII^e siècle. L'évêque figuré est peut-être saint Vivien, évêque de Saintes et patron de l'église de Bruyères.

M. GRELLET-BALGUERIE lit une note sur deux niches géminées qui se trouvent encastrées dans le mur méridional de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire. Elles sont surmontées d'un arc de décharge en plein cintre qui encadre une inscription.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 24 MAI 1888,

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

M. PILLOY, correspondant du Comité à Saint-Quentin, entretient le Congrès de découvertes récentes faites dans divers cimetières francs du département de l'Aisne, en particulier dans celui de Pontru. Parmi les objets les plus curieux recueillis dans cette localité, on doit signaler des pendeloques suspendues à de longues chaînes, et qui paraissent avoir été un des ornements les plus répandus du costume féminin du VII^e au IX^e siècle. Ces pendeloques se portaient à la ceinture, et ce qui prouve qu'elles ont dû être d'un usage très général, c'est qu'on en a découvert dans tout le nord et l'est de la France et jusques sur les bords de la Meuse et du Rhin. Mais toutes les chaînes de ce genre qu'on avait recueillies jusqu'à ces derniers temps étaient incomplètes. Le cimetière d'Herbécourt (Somme) en a pour la première fois fourni une intacte.

M. GRELLET-BALGUERIE lit une notice sur l'emplacement de la villa de Cassinogilum. Il pense qu'on doit le chercher à Caudrot près de la Réole. Cette villa fut habitée par Charlemagne et Louis le Débonnaire, elle paraît avoir eu une importance assez grande. M. Grellet-Balguerie croit avoir retrouvé également à la Réole un autre souvenir de Charlemagne, c'est une tour que ce prince aurait élevée pour commander le cours de la Gironde.

M. JULLIOT, président de la Société archéologique de Sens, donne lecture d'une étude sur les fouilles faites dans le sanctuaire de la cathédrale de Sens, au mois de novembre dernier. Le remaniement du dallage du sanctuaire a amené la découverte des sépultures de plusieurs archevêques et notamment des cardinaux Duprat et Du Perron, des évêques Guillaume I, et Guillaume II de Melun, Etienne Bécard, Philippe de Melun, Tristan de Salazar et Jean Du Perron. L'objet le plus intéressant recueilli dans les fouilles est une crosse

épiscopale du XIII^e siècle en cuivre doré. On a trouvé également une mitre et des étoffes de la même époque dans la tombe de l'évêque Guillaume de Melun. En outre, deux pierres tombales du XIII^e siècle gravées au trait ont été mises au jour, ainsi que le cœur de Mgr de Pellevé, inhumé vingt-six ans après sa mort. M. Julliot termine sa communication en donnant la description des mausolées du cardinal Duprat et du cardinal Du Perron dont les débris sont aujourd'hui dispersés dans la ville de Sens et qui pourraient être reconstitués à peu de frais dans la cathédrale.

M. VEUCLIN signale quelques anciens inventaires de mobilier des châteaux normands voisins de Bernay. Il insiste sur les renseignements intéressants qu'on pourrait y rencontrer et indique l'existence de plusieurs inventaires des églises de Bernay qu'il se propose de publier. Enfin il montre aux membres du Congrès une croix processionnelle en bois recouvert de cuivre émaillé; c'est une œuvre du XIII^e siècle.

M. l'abbé GARNIER rend compte des fouilles faites à la Marnotte (Haute-Marne) sur l'emplacement d'un établissement romain. On y a trouvé, il y a une cinquantaine d'années, une inscription au nom de Sabinius Sabinianus, d'où l'on a conclu qu'il fallait y voir le lieu où avait vécu le fameux Sabinus, mari d'Eponine.

Plusieurs membres font remarquer combien cette conclusion est téméraire.

La séance est levée à onze heures et quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

SÉANCE DU 24 MAI 1888,

SOIR.

PRÉSIDENCE DE MM. BERTRAND ET COURAJOD.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. CHEVRIER, de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, fait une communication sur des ossements fossiles, des haches en silex et en calcaire trouvés dans le pays chartrain. Il signale les dolmens, les allées couvertes, les menhirs de la région. Quelques-uns de ces monuments mégalithiques ont été détruits, mais plusieurs sont encore intacts. Il mentionne enfin diverses fontaines sacrées auxquelles la tradition populaire attribue des vertus particulières, superstitions que le christianisme a respectées en les transformant.

M. BERTHELÉ lit une étude sur les églises angevines de style Plantagenêt. Ce style d'architecture atteignit en Anjou et en Poitou son complet développement au XII^e et au XIII^e siècle. Son caractère particulier est la voûte en forme de coupole renforcée par des nervures. Au milieu du XII^e siècle, les architectes de la région angevine transformèrent la coupole à l'aide des croisées d'ogive dont les monuments religieux du Nord de la France leur avaient donné l'idée. La tour de Saint-Aubin d'Angers renferme une voûte domicale de la première moitié du XII^e siècle. La cathédrale d'Angers, l'église de Thouars, les premières travées de la cathédrale de Poitiers offrent des croisées d'ogives simples placées au-dessous de voûtes domicales. Vers la fin du XII^e siècle, on rencontre des voûtes domicales à huit nervures. Les quatre nervures secondaires ont été adoptées pour soutenir les claveaux des berceaux secondaires. C'est dans l'église Saint-Martin d'Angers qu'on peut voir une des plus anciennes voûtes domicales à huit nervures. Jusqu'à la fin du règne de Louis VII on ornait les branches d'ogives de ces voûtes de plusieurs tores ; vers 1180, on adopta, pour les décorer, les nervures monotoriques, comme dans l'ancien hôpital Saint-Jean d'Angers voûté au début du XIII^e siècle. Les églises de Candès et de Sainte-Radegonde à Poitiers présentent la même particularité.

Au treizième siècle, les voûtes domeales se compliquent encore comme dans les églises de Saint-Serge, de Toussaint à Angers, et d'Airvault. Les architectes en vinrent à ne plus observer la division des travées et les branches d'ogives secondaires se multiplièrent. C'est le chœur de Saint-Serge à Angers qui offre le plus beau type de voûtes domeales. Le sanctuaire ruiné de l'abbaye d'Asnières est recouvert d'une série de voûtes analogues à celles du transept de l'église de Toussaint à Angers. Ces deux édifices remontent à la première moitié du XII^e siècle. Les églises d'Airvault, de Saint-Jouin-lès-Marnes et de Saint-Germain-sur-Vienne appartiennent à la même époque. Le style Plantagenêt y atteint son plus haut développement. En Anjou les voûtes domeales postérieures au milieu du XII^e siècle se composent d'une série de voûtains appareillés séparément ; mais en Saintonge, notamment à Aulnay, on fit au XII^e siècle des coupoles nervées qui ne sont pas de véritables voûtes domeales. Le style Plantagenêt exerça une telle influence dans les environs d'Angers que certaines églises comme celle de Saint-Etienne de Chinon, construite au XV^e siècle, offrent encore des voûtes inspirées par le système domical.

M. le Président remercie M. Berthelé, au nom de la Section, pour cette intéressante communication. Il demande si personne n'a d'observations à présenter. Sur son invitation, M. de Lasteyrie discute les conclusions de M. Berthelé. Il en proclame la justesse, mais reproche à l'auteur d'avoir adopté une classification trop compliquée ; il fait également quelques réserves sur la date d'un des monuments cités par M. Berthelé, l'église Saint-Martin d'Angers. Enfin il émet le vœu que ce mémoire soit promptement imprimé avec les planches indispensables dans un travail archéologique aussi sérieux.

M. PIETTE fait une communication sur les objets en os sculpté de l'âge du renne, découverts en France dans la grotte du Mas d'Azil (Ariège). Ces ossements gravés représentent un sphinx et des figures humaines accompagnées d'ornements variés. L'exploration de la région pyrénéenne a fourni à M. Piette un grand nombre d'objets du même genre, notamment une statuette de femme très grossière.

M. GUIGNARD rend compte au Congrès de ses fouilles dans les puits funéraires de Chouzy (Loir-et-Cher). Il y a découvert des fragments de poteries gallo-romaines paraissant provenir de l'atelier d'Angers-sur-Cher, des amphores, des débris d'incinération, des vases en terre

cuite et des silex taillés. Des poteries gauloises ont été trouvées au même endroit, ainsi que des débris de peintures à fresque, dont M. Guignard a essayé de faire une restitution. Ces peintures prouvent l'existence d'une station gallo-romaine importante à Chouzy.

M. Léon MAÎTRE constate que les puits funéraires étaient très répandus notamment dans la Vendée et dans la Loire-Inférieure. Il suppose que ce mode d'inhumation était adopté pour les personnes peu aisées ou pour les esclaves. Il faut les considérer comme de véritables fosses communes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les membres du Congrès de leur assiduité aux séances et leur donne rendez-vous à l'année prochaine.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 26 MAI 1888.

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY,

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Le samedi 26 mai 1888, a eu lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Lockroy, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'assemblée générale de clôture du Congrès des sociétés savantes.

Le ministre est arrivé à deux heures accompagné de M. Xavier Charmes, directeur du secrétariat et de la comptabilité, et de M. Gustave Larroumet, chef du cabinet. Il a été reçu par M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, par MM. les membres du Comité des travaux historiques et scientifiques et par les hauts fonctionnaires de l'Université.

M. le Ministre a pris place sur l'estrade, ayant à sa droite M. Chaubouillet, président du Congrès, et à sa gauche M. Faye, président de la section des sciences du Comité des travaux historiques et scientifiques.

MM. Léopold Delisle, Ernest Renan, Tranchant, Himly, Georges Perrot, Levasseur, Gaston Boissier, Maury, Buisson, Liard, Morel, de Montaiglon, Kaempfen, etc., ont également pris place sur l'estrade.

Sur les premiers rangs de l'hémicycle on remarquait MM. Bufnoir, Lyon-Caen, Appert, Frédéric Passy, Cagnat, Longnon, de Barthélemy, Siméon Luce, Servois, de La Noë, Mowat, de Marsy, l'abbé Dehaisnes, l'abbé Arbellot, Cartailhac, etc.

La musique de la garde républicaine prêtait son concours à cette cérémonie.

M. le Ministre a ouvert la séance et donné la parole à M. Gaston Paris qui a fait une communication sur les patois de la France et la manière dont on doit les étudier⁽¹⁾.

(1) Voir le *Journal officiel* du 27 mai, p. 2182.

M. le Ministre a pris ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs,

« Un des plus hauts privilèges de mes fonctions est de présider cette séance solennelle et d'exprimer devant vous l'estime dans laquelle vous tient le Ministère de l'Instruction publique. Représentants de la science libre, vous ne nous demandez pas de direction, mais vous vous rattachez à nous par un lien qui s'affermir chaque année sans nuire à votre indépendance. Jusqu'ici, le chef de l'Université n'a eu qu'à vous porter, avec ses éloges, quelques conseils qui résultaient de votre propre expérience. J'ai plaisir à resserrer ces liens et à poursuivre cette tradition.

« Mais auparavant, Messieurs, permettez-moi d'exprimer un regret personnel : j'aurais voulu qu'il me fût possible d'assister à vos séances et ne point me borner à paraître devant vous pour prononcer la clôture de vos travaux. J'ai apprécié par vos procès-verbaux l'intérêt des communications que vous avez entendues et des discussions qu'elles ont provoquées ; j'aurais voulu être au nombre de vos auditeurs. Le souci journalier des affaires ne me l'a point permis et je vous en exprime mon vif regret.

« En lisant ces procès-verbaux, j'ai vu que l'appel adressé à votre patriotisme par mes prédécesseurs avait été entendu. Ils vous conviaient, en vue du centenaire de la Révolution française, à faire sur l'état de la France avant 1789 une vaste enquête et à grouper les résultats de cette enquête dans une série d'études à la fois partielles et générales dont l'ensemble formerait un tableau complet de l'ancienne France. L'œuvre est immense et ce n'est pas en quelques réunions qu'elle pouvait être menée à bien ; aussi la préparez-vous en dehors. Comme vous vous défiez prudemment des généralisations hâtives, il se pourrait bien que, dans un an, à la date de 1889, ce tableau ne fût pas achevé. J'espère, du moins, que vous en aurez préparé de vastes parties.

« Dans quel esprit aurez-vous conduit cette enquête sur l'ancien régime ? Messieurs, je n'éprouve aucun embarras à m'expliquer là-dessus avec vous. On vous a reproché de trop aimer le passé, on me reproche de le sacrifier au présent ou même à l'avenir. Je repousse cette accusation pour vous et pour moi. Quelles que soient les préférences politiques de chacun de vous, il se dégage de vos travaux un esprit supérieur de justice et d'impartialité ; cet esprit, c'est l'esprit scientifique. Sans lui, vous le savez bien, rien ne vaut en histoire, rien n'est vrai. Or, n'est-ce pas lui qui finit toujours par dominer en

vous ? A force d'étudier le détail et de préciser le fait, on acquiert un besoin impérieux d'exactitude qui se subordonne tout. Combien en est-il parmi vos travaux qui ont rectifié des erreurs chères à de vieilles préventions ! Combien de fois n'avez-vous pas fourni des armes à des thèses contraires aux vôtres ! La science n'a pas d'opinion ; mais, par cela seul qu'elle cherche la vérité, elle est libérale ; le savant est toujours, quoi qu'il fasse, un serviteur de la libre recherche et de la libre pensée.

« Pour moi, les idées auxquelles j'ai consacré ma vie n'ont jamais obscurci le jugement que je porte sur la science. Comme vous, j'aime la France tout entière, dans toute son histoire ; je la respecte jusque dans ses erreurs ; je me sens solidaire de tous ceux qui l'ont servie.

« Je crois que l'étude de nos annales confirme mes idées et celles de mes amis ; je trouve dans les recherches des savants la preuve que la Révolution est un grand acte de justice en même temps qu'une nécessité historique, mais je ne répudie rien de notre héritage, et, puisque les destinées de la patrie se sont déroulées toujours avec grandeur, je suis pénétré de reconnaissance pour ceux qui ont accompli ces destinées, sous tous les régimes et sous tous les drapeaux.

« Je crois, Messieurs, que les amis de la science et ceux de la liberté peuvent se réunir dans la pensée que j'exprime et qu'il y a là une communauté de patriotisme à laquelle tous peuvent être conviés.

« Messieurs les représentants des sociétés des beaux-arts, depuis douze ans que vos sociétés existent, leur œuvre péniblement commencée a acquis aujourd'hui une réelle importance, aussi bien par le nombre et la valeur des études qu'elles ont entreprises que par le mouvement de décentralisation artistique dont elles sont l'heureux résultat. La publication de l'inventaire général de nos richesses d'art a été poursuivie avec la plus louable persévérance, et il nous est permis aujourd'hui d'en espérer le prochain achèvement.

« Nous comptons adresser à votre dévouement un nouvel appel. L'administration des beaux-arts reçoit journellement des communications multiples grâce auxquelles ont pu être classées déjà des œuvres d'art de grande valeur, dont l'existence restait ignorée et que leurs possesseurs eussent, sans votre vigilance, échangées ou vendues. Vous avez démontré ainsi, Messieurs, qu'il vous convenait d'exercer un véritable droit de surveillance sur les monuments historiques et les œuvres artistiques appartenant aux communes et aux fabriques. Vous aiderez ainsi le Gouvernement à faire appliquer la loi du 30 mars 1887 sur la conservation de nos richesses d'art. Je sais d'avance que cette tâche est à la hauteur de votre science et de votre patriotisme.

« Si j'avais eu besoin, Messieurs, de chercher une preuve de la variété et de l'intérêt de vos études, je l'aurais trouvée dans la double liste qui m'a été présentée au moment où je m'inquiétais de ce que j'avais à vous dire. L'une était funèbre : elle comprenait l'énumération de ceux que vous avez perdus ; l'autre était consolante : elle renfermait la liste des récompenses demandées pour vous.

« Dans la première, je lisais d'abord le nom d'un de mes anciens collègues de la Chambre, d'un ministre regretté, celui de Hervé-Mangon, ingénieur des Ponts et Chaussées, professeur dans nos grandes écoles spéciales, directeur du Conservatoire des arts et métiers, membre de l'Institut. Hervé-Mangon fut le type du savant éminent et modeste, de l'administrateur dévoué à ses devoirs, à la fois prudent et plein d'initiative, portant dans la politique ces habitudes de fermeté et de modération que donne la science. Ministre de l'Agriculture, il travailla beaucoup, avec cette modestie dont je le louais ; modestie qu'il a témoignée jusqu'au seuil de la tombe, car autour de son cercueil il n'a rien voulu des honneurs officiels, estimant qu'il lui suffisait, pour honorer sa mémoire, du bien qu'il avait fait et du souvenir qu'il laissait à tous ceux qui l'avaient connu.

« C'est aussi un ancien élève de l'École polytechnique, passé de la science au métier des armes et à l'administration, puis revenu à la science, que Charles Robert. Officier du génie et intendant militaire, il avait trouvé dans l'archéologie, d'abord le délassement de sa laborieuse carrière, puis l'occupation favorite de sa retraite et de sa vieillesse. Epigraphiste et numismate, embrassant tour à tour l'antiquité romaine, la Gaule et le moyen âge, il apportait dans ses études la méthode sévère d'un esprit formé par les mathématiques, et cet amateur était bientôt devenu un maître. Dans sa longue vie, il n'a éprouvé qu'un seul déboire, ou plutôt une grande douleur : officier français, il vit la défaite après la victoire ; Lorrain, il dut assister à la mutilation de sa province et de sa patrie.

« Encore un soldat et un savant que le général Perrier ; mais, pour celui-ci, les occupations scientifiques et les devoirs militaires ne faisaient qu'un : il avait mis la science au service de l'armée. Marchant du même pas jusqu'au sommet de la hiérarchie militaire et des honneurs académiques, il était devenu officier général, membre de l'Académie des sciences, directeur du service géographique de l'armée et l'un des représentants les plus éminents de la géodésie française. Enlevé en pleine force, il nous laisse cette consolation d'avoir formé nombre d'élèves pénétrés de sa méthode et continuateurs de ses travaux. Son œuvre, qui honore notre pays, est en de bonnes mains.

« Enfin, Messieurs, je dois saluer un nom trois fois respecté, celui d'Hippolyte Carnot, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Ce nom était lourd à porter ; il était illustré par l'organisateur de la victoire, consacré par le dévouement suprême à la patrie et l'amertume de l'exil. Le fils du grand Carnot trouva le moyen de l'honorer encore en servant la démocratie et la République, et il l'a transmis au premier magistrat de notre pays, à celui qui s'est déjà montré le gardien résolu de la loi et qui saurait dans l'avenir la préserver de toute atteinte.

« Dès 1830, Hippolyte Carnot cherchait avec passion à améliorer, par la libre discussion, les institutions sociales de la France. Ministre de l'Instruction publique en 1848, il inspira, durant son passage aux affaires, une affectueuse estime à l'Université ; il la traita avec le respect que mérite ce grand corps, si dévoué, si laborieux, si libéral, où l'on compte tant de mérites et où l'on trouve tant de modestie. Ennemi du despotisme impérial, il le vit avec douleur préparer notre humiliation ; la liberté et le relèvement de la patrie le consolèrent. Au Sénat et à l'Académie, dont l'âge l'avait fait le double doyen, il méritait par sa droiture la vénération respectueuse de ses collègues, et, le jour où tous les représentants de l'opinion républicaine élevèrent à la première magistrature le digne héritier de son nom, le père se trouvait associé de plein droit à l'honneur que recevait le fils.

« La mort l'a frappé plein de jours, après une des existences les plus laborieuses et les plus couronnées de succès qui puissent consoler des incertitudes de la destinée humaine et montrer que la pratique du bien, la recherche de la vérité, le dévouement à la patrie et à la liberté attirent naturellement tout ce qui honore l'existence.

« C'est tous les ans, Messieurs, un nouveau chagrin pour le Ministre de l'Instruction publique, lorsqu'il constate le petit nombre de récompenses dont il dispose pour reconnaître vos mérites, car ces mérites sont très nombreux. Du moins, la quantité même de ces mérites lui permet-elle de distribuer ces récompenses à coup sûr. Le sentiment public est toujours d'accord avec lui ; il peut s'étonner de négligences apparentes ; mais il ne manque pas de ratifier ses choix.

« Vous allez entendre proclamer, outre les nouveaux officiers de l'Instruction publique et d'Académie, une promotion et deux nominations dans la Légion d'honneur. En me désignant M. Lescarret, correspondant de l'Institut et membre de la société philomatique de Bordeaux, le Comité des travaux historiques rendait une triple justice à un administrateur, à un professeur, à un écrivain également distingué. C'est la pratique des affaires qui a fait de M. Lescarret un

économiste, et c'est la conviction que les questions sociales ne peuvent être résolues que par l'instruction populaire qui l'a conduit à instituer un enseignement qui s'adresse chaque année à deux mille auditeurs, enseignement attrayant et solide qui a détruit bien des erreurs et répandu bien des vérités. Au cours du dernier voyage présidentiel, j'aurais pu décerner à M. Lescarret, dans sa ville natale, la haute récompense que bien des voix demandaient pour lui ; j'ai préféré la lui remettre au milieu de vous, Messieurs, comme devant un tribunal suprême dont le suffrage est celui qu'il met certainement le plus haut.

« Je ne vous apprendrai pas le nom de M. Gabriel Bonvalot, l'explorateur du Pamir. Vous savez avec quel courage, au prix de quelles souffrances, de concert avec ses vaillants compagnons, MM. Chapus et Pépin, il a révélé à la science un pays entièrement inconnu. Sans armes, sans escorte, par la seule puissance de son énergie et l'ascendant de son caractère, il a fait œuvre de conquérant ; il a continué cette tradition des voyageurs français, qui fait de leurs découvertes autant d'œuvres de civilisation et de paix. C'est un noble privilège de notre pays : ils sont bien rares les cas où il a tiré l'épée sans la mettre au service d'une grande idée ; elles sont bien nombreuses les tentatives où il n'a pas voulu acheter ses conquêtes par le sacrifice de la vie humaine et le mépris de ce qu'on appelle des races inférieures.

« Il me reste, Messieurs, à remplir un devoir où le ministre et l'homme se trouvent d'accord. Notre époque possède un écrivain qui est, en même temps qu'un maître de notre langue, un savant familier avec les plus délicates études, un esprit hardi, un semeur d'idées, un puissant initiateur. Il rappelle bien des noms et il ne ressemble qu'à lui-même ; ses œuvres se rattachent à un grand mouvement de la pensée française et il est pleinement original. Ce n'est pas le définir que de citer à son sujet Spinoza ou Fontenelle, Platon, Montaigne ou Fénelon, de rappeler que dans son génie si français il y a du Breton et du Gascon, de dire qu'il a la science d'un bénédictin, l'ironie d'un grand comique, la fantaisie d'un grand poète. Je n'essayerai pas de donner moi-même une définition de ce rare génie : je me contente de nommer Ernest Renan.

« Entre les surprises flatteuses que me réservait le pouvoir, celle-ci est une de celles que je n'aurais jamais osé souhaiter. Ce m'est un grand honneur de consacrer en Sorbonne, devant l'élite de nos savants et de nos artistes, le chef de cette mission de Phénicie, où j'avais l'honneur d'accompagner le futur auteur des *Origines du Christianisme*.

« Il m'est agréable de penser qu'en recevant de ma main la plus haute distinction que la France puisse accorder cette année aux lettres et à la science, Ernest Renan rattachera lui-même avec plaisir à l'un des premiers souvenirs de sa carrière l'hommage que le Gouvernement de la République rend à son grand esprit. »

M. Gustave Larroumet, chef du cabinet du Ministre, a ensuite donné lecture du décret et des arrêtés ministériels conférant des distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur et des palmes d'officier de l'Instruction publique et d'officier d'Académie.

Ont été nommés ⁽¹⁾ :

Grand officier de la Légion d'honneur :

M. Renan (Joseph-Ernest), membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, administrateur du Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques (Section d'archéologie).

Officiers de l'Instruction publique :

MM. Duval (Louis-François-Marin), correspondant du Comité à Alençon, archiviste du département de l'Orne.

Guillaume (l'abbé), correspondant du Comité à Gap, archiviste du département des Hautes-Alpes.

Guyot (Marie-Charles-Eugène), membre de l'Académie de Stanislas à Nancy.

Hérelle, correspondant du Comité à Cherbourg.

Langier (Joseph-François), conservateur du cabinet des médailles de la ville de Marseille.

Monval (Georges), archiviste de la Comédie française.

Palustre (Léon), membre non résidant du Comité à Tours.

Rostand (Joseph-Eugène-Hubert), président de l'Académie de Marseille.

Officiers d'Académie :

MM. Augier (Hippolyte-François-Cléry), conservateur adjoint du Musée archéologique de Marseille.

Bertrand (Claude-Alfred), vice-président de la Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Esnault (l'abbé), correspondant du Comité au Mans.

⁽¹⁾ Nous ne donnons ici que les nominations intéressant les membres ou les correspondants des Sections d'histoire et d'archéologie.

Grassoreille (Auguste-Émile), archiviste aux Archives de la Seine.

Guigue (Marie-Georges-Eugène), archiviste de la ville de Lyon.

Lex (Marie-Félix-Louis-Léonce), correspondant du Comité à Mâcon, archiviste du département de Saône-et-Loire.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 14 JUI N 1888.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Brutails, correspondant du Comité à Perpignan, envoie une notice accompagnée de photographies sur une chape et une chasuble conservées dans l'église de Catllar (Pyrénées-Orientales). — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. l'abbé Gautier, correspondant du Comité à Saint-Cyr, envoie des notes sur diverses églises du département de Seine-et-Oise. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. Merlet, membre non résidant du Comité à Chartres, envoie la copie d'un compte de dépenses de l'œuvre de l'église Notre-Dame de Chartres pour les années 1415-1416. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Pouy, correspondant du Comité à Amiens, envoie une note sur une ancienne dalle funéraire conservée dans l'église de Conti (Somme). — Renvoi à M. de Lasteyrie.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité :

L'orfèvrerie et les émaux d'orfèvre à l'Exposition rétrospective de Limoges, par M. Louis Guibert.

Les fana ou vernemets, dits piles romaines, du sud-ouest de la Gaule, par M. Lièvre.

Rapport sur les fouilles de Nair. — Découverte d'une épée de bronze dans la région du Barrois. — Etude sur les sceaux romains en bronze du musée de Bar-le-Duc, par M. Maxe-Werly.

Lettre à M. E. Renan à propos de l'inscription phénicienne apocryphe, soumise en 1872 à l'Institut historique, géographique et ethnographique du Brésil, par M. le Dr Ladislao Netto.

Le Comité décide que ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Alexandre BERTRAND donne lecture du rapport suivant :

« Vous avez renvoyé à mon examen trois communications dans l'ordre suivant :

« 1^o Une note de M. Cazalis de Fondouce sur *une fonderie de bronze antique*, découverte en 1887 dans une localité du département de l'Hérault, encore indéterminée : l'ensemble de cette trouvaille ne pèse pas moins de 6,980 grammes, dont 6,030 grammes à l'état de lingots. M. Cazalis de Fondouce décrit avec soin tous les objets découverts avec ces lingots ; sa note très courte d'ailleurs mérite d'être imprimée intégralement. M. Cazalis de Fondouce est un de nos meilleurs correspondants ⁽¹⁾.

« 2^o Une note de M. Flouest sur un autel de lairairé découvert à Nîmes, avec croquis. Cet autel anépigraphique appartient à une catégorie bien connue où certains symboles tenaient lieu d'inscriptions. Le symbole gravé sur l'autel nouvellement découvert paraît être une porte de temple. C'est un fait nouveau que M. Flouest a eu raison de nous signaler. Sa note est bonne à publier avec le croquis qui l'accompagne ⁽²⁾.

« 3^o La Société Ramond dont le siège est à Bagnères-de Bigorre, attire l'attention du Comité sur les nombreux tumuli que contient encore la lande de Bartrès près Lourdes. Un certain nombre ont été fouillés par le général de Nansouty et le colonel Edgard Potier. Ces fouilles ont donné des résultats intéressants, l'exploration du cimetière de Monsérié près Saint-Laurent de Nerte n'a pas été moins fructueuse. Les tumuli de Bartrès, le cimetière de Monsérié ne sont point des monuments classés, ils sont exposés à être la proie de fouilleurs maladroits. Le président de la Société Ramond se met à la disposition du Comité pour faire exécuter des fouilles scientifiques, mais il ne dit pas dans quelles conditions. La bonne volonté de la Société Ramond est assurément très louable, mais je ne vois pas quelle suite pratique peut être donnée à cette communication. »

M. CHABUILLET lit un rapport sur un sceau de la ville de Dijon communiqué par M. Parfouru, correspondant du Comité à Auch ⁽³⁾.

M. HÉRON DE VILLESFOSSE lit le rapport suivant sur l'inventaire,

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 252, le texte de la communication de M. Cazalis de Fondouce.

⁽²⁾ Voir ci-après, p. 265, la communication de M. Flouest.

⁽³⁾ Voir ci-après, p. 256, le texte de ce rapport.

dressé par M. Robert Mowat, des papiers de Léon Renier, concernant la Gaule romaine.

« Il y a un an à peine, M. Robert Mowat a été chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition d'une sous-commission de la Section d'archéologie, d'examiner les papiers de L. Renier, relatifs à la Gaule romaine et d'en extraire tous les textes inédits ainsi que les renseignements concernant l'histoire ou les antiquités nationales. M. Mowat s'est acquitté de cette tâche avec le soin qu'il sait apporter à tous ses travaux et il a rédigé l'inventaire de ces documents d'une façon claire et précise. Son rapport est précédé d'une remarquable introduction dans laquelle il a donné un historique très complet des vicissitudes par lesquelles était passé le projet de publication officielle d'un *Recueil des Inscriptions de la Gaule*, depuis la conception de ce projet en 1835 par Philippe Le Bas qui en fut le premier promoteur, jusqu'à la mort de Léon Renier survenue en 1885 avant qu'il en eût commencé l'exécution, dont il avait été chargé dès 1854. Cet historique se trouvait pour ainsi dire dispersé dans les procès-verbaux des séances du Comité des Travaux historiques. M. Mowat a pris la peine de réunir tous ces renseignements et de les présenter sous une forme attachante. La division par périodes qu'il a adoptée pour l'histoire des variations de ce projet de publication officielle correspond très bien aux différentes phases par lesquelles il a passé. L'inventaire sommaire des papiers qui suit cette introduction est un modèle de méthode et de classement et le rapport de M. Mowat se termine par un choix de pièces qui méritent d'être intégralement reproduites.

« J'ai l'honneur de proposer au Comité l'impression immédiate de cet important travail destiné à faire connaître une collection de documents si précieuse pour l'histoire de la Gaule romaine. »

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de programme pour le Congrès des Sociétés savantes en 1889.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1888.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 1888 est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Bondurand, correspondant du Comité à Nîmes, envoie une notice accompagnée d'un estampage, sur une inscription du moyen âge, récemment découverte à Nîmes. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. l'abbé Julien-Laferrière, correspondant du Comité à la Rochelle, envoie : 1^o des photographies représentant des fragments antiques récemment découverts par lui dans les fouilles de l'hôpital de Saintes, et 2^o une note, avec plans et estampages, relative à diverses substructions romaines, mises à jour dans la commune de Barsan (Charente-Intérieure). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Léon Maître, correspondant du Comité à Nantes, envoie un rapport sur une exploration archéologique du pays de Guérande, accompagné de photographies et de plans. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

Sont déposés sur le bureau, les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

La chasse de saint Taurin d'Évreux, par M. Bourbon.

Note sur des objets antiques découverts à Gondrecourt (Meuse) et à Grand (Vosges), par M. Maxe-Werly.

M. CHABUILLET fait un rapport sommaire sur une communication de M. Pierre Vidal relative à l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa.

M. A. DARCEL soumet au Comité une gravure de l'*Auvergne illustrée, ancienne et moderne* publiée par M. A. Tardieu. Cette gravure représente un fragment de tapisserie qui sort très probablement des anciens ateliers d'Aubusson, car il porte les armes d'un seigneur de cette ville :

« Un seigneur et sa dame y sont figurés dans une petite enceinte formée par un banc de verdure où la dame est assise, nourrissant un faucon. Le champ bleu de la tapisserie est semé de tiges de fleurs

alternant avec des compas entre les branches desquels est inscrite la devise, *A Mee*, qui est assez singulière pour deux époux. Les deux écus d'armoiries suspendus au sommet sont ceux de Louis de Beaufort, seigneur d'Aubusson et autres lieux, et de Jeanne de Norry qu'il épousa en 1426. Cette date doit être à peu près celle de la tapisserie, qui nous renseigne ainsi d'abord sur la date approximative des costumes que portent ces deux personnages, et sur le lieu de fabrication de la pièce.

« C'est le seul monument à peu près authentique de l'ancienne fabrication d'Aubusson, que l'on ait encore signalé.

« En outre du fragment important appartenant à Madame de La Garde, à Toulouse, un autre fragment qui ne montre que le motif courant du fond, sans armoiries, est en la possession de M. Émile Peyre, architecte décorateur à Paris. Celui-ci l'avait communiqué jadis à M. Darcel pour en faire un relevé qui existe dans les cartons de la manufacture des Gobelins, avec un certain nombre d'autres relevés de tapisseries exclusivement décoratives.

« L'exécution en est très simple, par teintes plates se reliant les unes aux autres par de courtes hachures quand il y a un modelé à exprimer, suivant la pratique constante des anciens tapissiers.

« La chaîne est assez grosse ainsi que la laine de la trame, et le tissu est assez lâche. Les couleurs, qui toutes sont franches, sont bien conservées. »

M. A. Darcel avait pu détacher, avec le consentement du propriétaire, du fragment qui lui avait été confié, quelques fleurs qui étaient cousues au revers pour boucher des trous, fragments qui conservés parmi les modèles de l'école de tapisserie sont d'autant plus précieux aujourd'hui qu'on sait qu'ils appartiennent à un atelier d'Aubusson ou de la Marche de la première moitié du xv^e siècle.

M. GUFFREY fait un rapport sommaire sur diverses notes relatives à des communes du département de Seine-et-Oise, envoyées par M. l'abbé Gautier. Il propose le dépôt de ces notes aux archives du Comité. — Adopté.

M. HÉRON DE VILLESOSSE lit un rapport sur une communication de M. Lacroix, correspondant du Comité à Valence, annonçant la découverte d'un trésor d'argenterie antique à Chatuzanges (Drome)⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 269, le texte de ce rapport.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique au Comité, de la part de M. Cornillon, conservateur du Musée de Vienne, une note relative à une découverte de deux fragments épigraphiques faite à Vienne au commencement de l'année 1888. Il présente les photographies de ces fragments qui paraissent appartenir à une inscription monumentale de l'époque d'Auguste ⁽¹⁾.

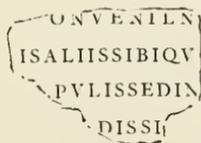
« A la note de M. Cornillon sont joints les estampages de trois fragments d'inscriptions, trouvés également à Vienne. Le n^o 1 pourrait se rapporter à un flamme. Il est difficile d'en tirer parti. Voici le texte de ces trois débris :

1.



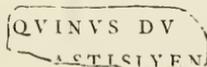
« Beaux caractères. Sur une épaisse tablette de marbre trouvée en novembre 1887, en creusant un égout sur le passage de la voie Domitienne. Haut. 0,^m15. »

2.



« Sur un fragment de marbre cipolin; la face est un peu convexe. Trouvé dans la chapelle Saint-Georges en cherchant à enlever des tombeaux qu'on y avait découverts. Haut. 0,^m17. »

3.



« Caractères d'une basse époque; c'est probablement un fragment d'épithaphe chrétienne. Sur une tablette de marbre trouvée en creusant un égout. Haut. 0,^m08; long. 0,^m22. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE annonce ensuite qu'il a reçu de M. Thiers,

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 259, le texte de cette note.

membre de la Société archéologique de Narbonne, des renseignements intéressants sur les fouilles des Moulinasses, que le Comité a bien voulu encourager par une subvention.

« M. Thiers n'est pas encore en mesure de faire un rapport officiel sur les résultats obtenus ; il attend pour cela l'achèvement des plans.

« En ce moment, grâce aux derniers travaux, les dispositions essentielles du capitole et du forum de Narbonne sont connues. Le temple intérieur avait huit colonnes de front et onze de côté. Il était pseudo-diptère. Les énormes blocs de marbre qui le constituaient ont été exploités pendant de longues années, même pendant la période romaine. On avait là une inépuisable carrière de marbre. Tout a été utilisé. M. Thiers n'a pu trouver le moindre fragment d'inscription.

« Sur le forum il n'a pu faire qu'une fouille très étroite qui lui a livré le plan du portique, mais il n'a trouvé aucun piédestal, ni aucun motif d'architecture. Cela se comprend aisément ; tout a été utilisé pour la construction des remparts du ^v^e siècle.

« Les fouilles ont été faites très économiquement. Le reste des fonds a été employé par M. Thiers à sonder une partie des anciens remparts.

« Ces remparts étaient formés d'énormes blocs arrachés aux monuments ou aux tombeaux ; ces blocs retailés avec soin étaient assemblés sans ciment. L'épaisseur de la partie extérieure était d'environ 3 mètres ; l'épaisseur des fondations était à peu près de 6 mètres. C'est dans les fondations que les bas-reliefs et les inscriptions ont été découverts. En arrière du mur, le long du chemin de ronde, on avait enfoncé, couchées en long et emboîtées les unes dans les autres, les amphores tirées des tombeaux. M. Thiers suppose que les urnes cinéraires avaient été aussi enfoncées à côté, mais il n'en a point trouvé.

« La petite section d'environ 9 mètres de long qui a été fouillée a donné sept ou huit motifs d'architecture et seulement quatre inscriptions dont une est assez importante. »

Voici les copies de M. Thiers et les notes qui les accompagnent :

1.



« Lettres de 0^m, 10. — Je suppose qu'il faut lire *pontifici* [*maximo*,

tribunicia potestate. Cette pierre a une épaisseur de 1^m,50 environ. Elle faisait probablement partie d'un piédestal colossal. Le texte et la forme des lettres font penser à Caligula. L'inscription serait donc de l'an 37.

2.

a	R	G	E	N	T	A	R	I	V	S		
	F	R	V	G	I	·	A	M	I	C	V	S
p	X	I	I	I								

« Lettres de 0^m,08. Bloc convexe ayant appartenu à un monument circulaire de 14 pieds de diamètre. Mention d'un banquier.

3.

L	·	F	V	L	V	I	V
---	---	---	---	---	---	---	---

« Lettres de 0^m,12. — Belle inscription sur un bloc de marbre blanc.

4.

T	R	O	N	I	S
---	---	---	---	---	---

« Sur une frise en très grandes lettres.

« Ces dernières fouilles n'ont pas occasionné de grands frais. Car la Société archéologique a obtenu de la municipalité le droit de vendre les pierres simplement équarries, ce qui a produit une certaine somme.

« M. Thiers se propose d'étudier avec soin l'emplacement où a été découverte la plaque de bronze relative au flamme de Narbonne, dont le Comité a reçu l'estampage par les soins de M. Berthomieu. Il y a là, dans une vigne phylloxérée, les restes d'un temple qui pourrait bien avoir été le temple provincial d'Auguste. Le propriétaire de cette vigne, M. l'amiral Lamothe-Ténet, est tout disposé à faciliter le travail que M. Thiers se propose d'entreprendre l'automne prochain.

« A la date du 27 mars dernier, M. Thiers commençait à fouiller l'avenue du capitole avant qu'on ne procédât à son empiérement, et le soir même il avait la satisfaction de mettre à découvert le dallage du forum qui semblait posé de la veille. Ce dallage se trouvait à 1^m,80 de profondeur.

« Il découvrit dans cette première fouille un fragment d'inscription qui lui parut être du temps de Dioclétien :

I	D	L	I	V	C
	E	G	O		

« Il mit à jour également beaucoup de fragments détachés des pedestaux des statues et, chose singulière, une grande quantité de poteries noires avec empreintes ou dessins de l'époque mérovingienne. Il ne rencontra qu'une très petite quantité de poteries rouges à reliefs. Cela s'explique, puisque le forum a dû être entretenu en bon état jusqu'au v^e siècle, car Ausone et Sidoine le mentionnent comme existant encore de leur temps. La décharge publique n'a donc pu y porter son contingent de débris qu'à une époque très basse, tandis que le temple d'Auguste, ruiné longtemps auparavant, a servi d'exutoire pendant le second et le troisième siècle; les poteries rouges y abondent. »

M. DE LASTEYRIE rend compte d'une communication de M. Pouy, correspondant honoraire du Comité à Amiens, relative à une tombe conservée dans l'église de Conty (Somme). M. Pouy a déjà signalé cette tombe au Comité il y a quelques années. La note qu'il envoie ne contenant aucun renseignement nouveau, il suffira de la déposer aux Archives.

M. DE LASTEYRIE rend compte d'une communication de M. Brutails correspondant du Comité à Perpignan, concernant une commande d'ornements d'église faite en 1594 à un maître brodeur de Perpignan par la fabrique de l'église de Cattlar. Ce qui ajoute à l'intérêt de cette communication, c'est que M. Brutails a retrouvé dans la sacristie de l'église de Cattlar, les ornements mentionnés par l'acte. Il a pris soin d'en faire des photographies qu'il adresse au Comité, donnant ainsi un exemple qu'on ne saurait trop recommander à tous les correspondants du Ministère. Le rapporteur propose en conséquence l'impression du document et demande qu'on fasse reproduire, s'il est possible, par la gravure, les photographies envoyées par M. Brutails (1). — Renvoi au Comité de publication.

M. Edmond LE BLANT lit une note sur deux fragments de sarcophages inédits (2). — Renvoi au Comité de publication.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1889. Le texte en est définitivement arrêté. Il sera inséré dans le plus prochain n^o du *Bulletin archéologique* (3).

(1) Voir ci-après, p. 249, le texte de ce document.

(2) Voir ci-après, p. 271, le texte de cette communication.

(3) Voir ci-après, p. 238.

M. le Secrétaire communique à la Section divers documents et mémoires dont la Sous-Commission de Tunisie propose l'insertion dans le *Bulletin*. L'impression de ces documents est approuvée.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

PROGRAMME
DU
CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
POUR 1889.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1^o Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du XVI^e au XVIII^e siècle.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine ; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier ; tous les archéologues se rappellent les étranges bévues dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs : ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui ; ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments, ou, tout au moins, ils servent à détruire ces légendes qui, dans bien des musées, entourent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des Sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le XVI^e siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2^o Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens ou chrétiens non encore signalés, en étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent.

Il ne s'agit pas de faire un travail d'ensemble sur les sarcophages antiques conservés en Gaule, ce qui offrirait à coup sûr un grand intérêt.

Mais ce serait une entreprise difficile et de longue haleine. Le Comité invite simplement ses correspondants à rechercher les monuments encore inconnus qui pourraient plus tard prendre place dans un *corpus* analogue à celui que M. Le Blant a consacré aux sarcophages chrétiens. Il souhaite surtout qu'on recherche la provenance des monuments ou fragments de monuments de ce genre qui se sont conservés dans divers musées ou églises de province, et qu'on étudie les légendes qui fort souvent se sont attachées à ces monuments et dont il est si difficile aux savants étrangers à la région de retracer les détails et de découvrir l'origine.

3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

4° Étudier dans une région déterminée de l'Afrique les édifices antiques tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

Les savants qui, dans ces dernières années, se sont livrés à la recherche et à l'étude des antiquités du nord de l'Afrique, ont, pour la plupart, consacré la meilleure part de leurs efforts à l'épigraphie. Le Comité pense que l'étude des monuments d'architecture, dont les ruines se dressent encore en si grand nombre en Algérie et en Tunisie, pourrait fournir des résultats non moins intéressants. Il appelle notamment l'attention des travailleurs sur les édifices chrétiens des premiers siècles dont les restes ont pu être signalés jusqu'ici par divers explorateurs, mais qui n'ont point fait l'objet d'une étude archéologique détaillée.

5° Signaler les actes notariés du *xiv^e* au *xvi^e* siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possédait d'autre part.

6° Signaler les objets conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer.

Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités parfois fort curieuses qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent qu'un petit nombre de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets isolés au milieu des collections d'origine locale échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. C'est donc surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple, un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent entre eux un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas côtés sont construits ; s'ils sont ou non surmontés de tribunes ; s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés ; quelle est la forme, la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés, enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs et dont le pittoresque les séduit. Or, bien souvent

de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour en faciliter l'intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit seulement devoir insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

10° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées.

On peut répondre de deux façons à cette question : soit en faisant un catalogue raisonné de tous les tissus anciens existant dans une ville ou dans une région déterminée ; soit en donnant la description critique de tapisseries ou de tissus inédits. Dans ce dernier cas, il importe tout particulièrement de donner des renseignements précis sur le dessin, la largeur et le style des bordures, s'il y en a, et de signaler avec soin les signatures, marques ou monogrammes existant dans la lisière ou le galon. Enfin, on devra donner autant que possible des dessins ou des photographies des objets décrits et des calques des monogrammes ou signatures.

11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent de distinguer leurs produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans nos petites églises du Centre et du Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, et d'en dresser des listes raisonnées. C'est à eux surtout qu'il appartient de retracer l'histoire de ces objets, de savoir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

Voilà longtemps qu'aucune communication de ce genre n'a été faite à la Sorbonne. Il ne manque point cependant dans nos collections provinciales de spécimens inédits de ces curieux et élégants carrelages qui garnissaient jadis le sol de nos chapelles et l'intérieur de nos châteaux. En les signalant à l'attention des archéologues, on devra s'efforcer toujours de rechercher les centres de fabrication d'où ces carrelages proviennent.

INVENTAIRE DES MEUBLES DU CHATEAU DE VERFEUIL

(XIV^e SIÈCLE).

Communication de M. Ed. Bondurand, correspondant du Comité à Nîmes.

En triant les papiers de la famille Teissier du Rozier, de Chamborigaud, papiers qui prendront place dans la série E des Archives du Gard, j'ai trouvé un petit inventaire mobilier du château de Verfeuil, appelé aujourd'hui de Coudoulous. Il est assez endommagé et a perdu sa date, mais l'écriture est de la fin du XIV^e siècle ou du commencement du XV^e. La pièce est sur papier. Elle offre le double intérêt d'être en langue d'oc et de rappeler le souvenir d'Urbain V, qui alla certainement plus d'une fois à Verfeuil, voisin du lieu de sa naissance et possession de sa famille. Comme on le voit par l'inventaire, on avait conservé son image au château de Verfeuil (art. 23).

Il y avait dans ce château un assez grand nombre d'objets de piété et notamment beaucoup de reliques, *belcop de reliquias* (art. 37).

Il y avait des armes de guerre (art. 19 à 21), de riches vêtements de soie (art. 36), deux « livres romans, écrits sur parchemin, appelés, l'un *Maffre* et l'autre *Picard* », et des archives « infinies » du lieu de Grisac, endroit où naquit Urbain V, *enfenitz documens e esturmens del luoch e terra de Grisac* (art. 57).

Ces circonstances m'ont paru devoir mériter à l'inventaire de Verfeuil l'honneur d'être soumis au Comité.

J'ajouterai que le château de Verfeuil est depuis fort longtemps en ruines. Il y a quelques années, la tour carrée qui émergeait des ruines s'est écroulée. Perchée sur une crête élevée des Cévennes, elle était familière aux habitants de toute cette région, car elle s'apercevait d'une foule d'autres chaînons de montagne, vers Portes et Génolhac.

ÉD. BONDURAND,

Correspondant du Comité.

L'inventari de Verfuelli⁽¹⁾.

1. Premieramen, en la cambra bassa, xviii lensols⁽²⁾..., lo sobretel⁽³⁾ e penden del chabes⁽⁴⁾... toalhas⁽⁵⁾, x servietas e vi longieyras⁽⁶⁾, e ii dreysados⁽⁷⁾.
2. Item, en la dicha cambra bassa, una granda colsse⁽⁸⁾ am son coyssi⁽⁹⁾.
3. Item, plus vi colsses e iii coyssis.
4. Item, v flessadas⁽¹⁰⁾.
5. Item, iii cubertos de color.
6. Item, plus i autre de drap blanc e i tapis.
7. Item, iii cayssas⁽¹¹⁾ grans am clau⁽¹²⁾ en la cambra bassa.
8. Item, en la cambra del arney⁽¹³⁾, una outra gran cayssa am clau.
9. Item, en la cambra bassa, ii pelitas cayssas am clau e iii grans coffres dels quals ni ha tres am clau.
10. Item, dos payrols⁽¹⁴⁾, dels quals la un te vii selhadas⁽¹⁵⁾ e es trauchat⁽¹⁶⁾, l'autre te entorn v selhadas.
11. Item, iii olas⁽¹⁷⁾ de metalh.
12. Item, i padela⁽¹⁸⁾.

(1) L'ancien château de Verfeuil a perdu ce nom dans le pays. On l'appelle aujourd'hui château de Coudoulous, du nom d'un village contigu. Château et village sont situés sur la limite du Gard et de la Lozère, entre Chamborigaud et Saint-Andéol de Clerguemort, sur une cime de montagne d'où l'on découvre le panorama des Cévennes. L'histoire de la baronnie de Verfeuil a été écrite par mon honorable collègue de la Lozère, M. André, dans un court et substantiel mémoire que je crois encore inédit, et que l'Académie de Nîmes a été heureuse de récompenser à son concours d'histoire locale de 1883.

(2) Draps de lit.

(3) M. Darcel propose de voir dans ce mot un ciel de lit, ce qui paraît très plausible.

(4) Ce seraient les rideaux du lit, d'après M. Darcel.

(5) Nappes.

(6) Longières, couvertures qu'on met sur le pain qu'on porte au four.

(7) Nappes garnissant les dressoirs.

(8) Couette, lit de plumes.

(9) Oreiller.

(10) Couvertures de laine pour le lit.

(11) Caisses, coffres.

(12) Clé.

(13) Garde-robe, vestiaire.

(14) Chaudrons.

(15) Capacité d'unseau.

(16) Troué, percé.

(17) Marmîtes.

(18) Poêle.

13. Item, 1 gran aste de ferre ⁽¹⁾.
14. Item, 1 chapfogia ⁽²⁾ gran.
15. Item, mii bassis.
16. Item, 1 conqua ⁽³⁾ sans orles ⁽⁴⁾.
17. Item, xiii seudelas d'estanh ⁽⁵⁾.
18. Item, mii platz d'estanh.
19. Item, 1 garrot ⁽⁶⁾.
20. Item, 1 petita bombardela ⁽⁷⁾.
21. Item, 1 colobrina ⁽⁸⁾.
22. Item, 1 coffre en que son las reliquias.
23. Item, 1 escot dels corporals en que es pencha l'esmage de papa Urba e autres esmage, coma avesque ⁽⁹⁾.
24. Item, 1 petit retaule ⁽¹⁰⁾ en que es pencha la Santa Trinitat, e Nostra Dona, e los apostols.
25. Item, tres pinctas d'estanh ⁽¹¹⁾, de las quals la una es descuberta ⁽¹²⁾.
26. Item, ii aygadieyras ⁽¹³⁾ d'estanh.
27. Item, x vayssels vinaris ⁽¹⁴⁾, tam petitx coma grans.
28. Item, mii taulas am los taulayros ⁽¹⁵⁾ necessaris.
29. Item, 1 gran banco eschan en la sala, am son marchapè.
30. Item, 1 andes ⁽¹⁶⁾ de ferre.
31. Item, mii escabelas.

(1) Broche en fer.

(2) Mot nou trouvé.

(3) Dans l'Aveyron, le mot de *conqua* est encore usité pour désigner un bassin de cuivre.

(4) Bords plus ou moins recourbés et façonnés.

(5) Écuelles d'étain.

(6) Trait d'arbalète.

(7) Petite bombarde.

(8) Couleuvrine.

(9) L'*escot* devait être l'enveloppe des corporaux. On sait que le corporal est un linge qui se met sur l'autel pour y poser le calice et l'hostie pendant la messe. On y aurait alors brodé « l'image du pape Urbain et autres images représentant des évêques. » C'est d'Urbain V qu'il s'agit ici. Ce pape, né à Grisac, près de Mende, en 1309, appartenait à la famille des Grimoard, qui avait la seigneurie de Verfeuil. Il n'est donc pas surprenant que son « image » se trouvât dans le château à la fin du xiv^e ou au xv^e siècle.

(10) Retable.

(11) Pintes d'étain.

(12) Sans couvercle.

(13) Aiguières.

(14) Vaisseaux vinaires, cuves ou tonneaux.

(15) Rallonges, ou plus probablement tréteaux, comme le pense M. Darcel.

(16) M. l'abbé de Sauvages dans son *Dictionnaire languedocien français*, et M. Azais dans son *Dictionnaire des idiomes romans*, donnent au mot *andes* ou *endes* le sens de trépiéd.

32. Item, ii selhas.
33. Item, i gran truyna ⁽¹⁾.
34. Item, iii corporals garnitz.
35. Item, i autaret ⁽²⁾ *sive* peyra de marme ⁽³⁾.
36. Item, us vestisses de ceda, ancellatz de filli d'aur [e] de ceda, folratz de ceda roga, garnitz d'alba, et totz autres abilhamens bos e competens, coma aparten als dichs vestis ⁽⁴⁾.
37. Item, i borecta ⁽⁵⁾ de ceda en que a belcop de reliquias.
38. Item, i bel tesso ⁽⁶⁾ obrat *causa ornamenti*.
39. Item, i mortia de peyra en la cosina.
40. Item, i moli de mostarda.
41. Item, i petit bassi trauchat à passer la salsa ⁽⁷⁾.
42. Item, en la glieya de San Peire ⁽⁸⁾, i gran cayssa am clau.
43. Item, en l'alta, i autaret de peyra de marma.
44. Item, us autres corporals garnitz, en l'autal.
45. Item, en la dicha glieya, ii petitz tessos.
46. Item, ii vestisses de pe^[ti]ta valor garnitz.
47. Item, ii libres romans, en pargami serichs, dels quals l'un s'apela *Maffre*, e l'autre s'apela *Picard* ⁽⁹⁾.
48. Item, iii eremalhs grans et i autre petit.
49. Item, i payrola tenen i selhada e miega.
50. I gran bassi argentat ho lavado.
51. ... grans cotels per cosinar ⁽¹⁰⁾.
52. Item, i piola ⁽¹¹⁾... [a]yssado.
53. Item, i gran pestelli de mortia ⁽¹²⁾...
54. ... cubertoyra d'ola de ferre.
55. Item, certz... peyra.
56. Item, tres toalhas en lo autar.

⁽¹⁾ Mot non trouvé.

⁽²⁾ Petit autel portatif ou pierre consacrée (cf. art. 43).

⁽³⁾ Marbre.

⁽⁴⁾ Des vêtements de soie, brodés de fil d'or et de soie, avec des motifs de soie rouge et blanche, et les riches garnitures appropriées. Peut-être, malgré la forme plurielle, faut-il lire au singulier : *un vêtement, etc.*, car *us* veut dire *un* aussi bien que *des*, et les *s* ou les *z* qui semblent marquer le pluriel sont loin d'avoir à cet égard une valeur régulière.

⁽⁵⁾ Petite bourse.

⁽⁶⁾ Pour *lessu*, tissu, étoffe ou ruban ?

⁽⁷⁾ Sauce.

⁽⁸⁾ C'est sans doute la chapelle du château de Verfeuil, dédiée à saint Pierre parce que la famille des Grimoard comptait un successeur de saint Pierre parmi ses membres.

⁽⁹⁾ Je n'ai pas les moyens de déterminer quels sont ces « livres romans. »

⁽¹⁰⁾ Couteaux de cuisine.

⁽¹¹⁾ Hache.

⁽¹²⁾ Pilon de mortier.

57. Item, enfenitz documens e esturmens del [huoch] e terra de Grisac ⁽¹⁾ en las dichas cayssas [de la] chambra bassa dessus dicha.
58. Item, i pastieyra el forniet ⁽²⁾.
59. Item, i alambi de plom ⁽³⁾.
60. Item, iii penches de chambi ⁽⁴⁾, de las quals n'i ha ii petitas e i fina.
61. Item, ii pezes ⁽⁵⁾, so es à saber i grand pes e i petita romana.
62. Item, i calisse au sa padena, bon e competen.

Que bona tradita fuerunt, anno et die predictis, Bernardo Chaponis de Chalrasa ⁽⁶⁾ presenti in custodiam per nobilem Alzaciarn de Cadris, dominam de Agantico ⁽⁷⁾ et de Petrafti ⁽⁸⁾, presentibus domino Antonio Rayde, presbytero parochie de Castanholio ⁽⁹⁾, Uticensis diocesis, Francisco Pauleti de Radice, Johanne Martini, Petro de Vineis, dicto populo de Grisaco ⁽¹⁰⁾ et multis aliis, et me E. Pugolis notario.

... [in]fra castrum predictum ultra contentum in dicto [inventario]...

63. Scilicet vi... fuste.

64. Item, xviii tab...

65. Item, vi fuste, i parvam tinam buga[dieyra] ⁽¹¹⁾...

66. Item, i partido ferri longum cum tail ⁽¹²⁾ en... vinaris.

67. Item, i ferre glaonia pro fundendo...

68. Item, ii tabularia taxillorum ⁽¹³⁾.

69. Item, in lo charnia ⁽¹⁴⁾, unum... capacitatis ii sestariorum, bonum.

70. Item, unam magnam tinam...

71. Item, unam capsam cum quatuor pecolz ⁽¹⁵⁾.

72. Item, unam pisam olei ⁽¹⁶⁾... capacitatis i sestarii seu ultra.

73. Item, unam parvam botam...

(1) Je rappelle qu'Urbain V était né à Grisac, dont dépendait la baronnie de Verfeuil.

(2) Pétrin dans le fournil, lieu où l'on pétrit la pâte.

(3) Le plomb était un bien mauvais métal pour un alambic.

(4) Peignes pour le chanvre.

(5) Poids.

(6) Chalraze ou Chalrage, hameau de la commune de Sainte-Cécile-d'Andorge (Gard).

(7) Ganges (Hérault).

(8) Peyrefêche, hameau de la commune de Ferrals-lez-Montagnes (Hérault) (?)

(9) Castagnols, près de Vialas (Lozère).

(10) Les habitants de Grisac assistaient donc à cette remise d'objets mobiliers.

(11) Petite cuve pour la lessive.

(12) Une grande et une petite barre de fer (?).

(13) Petites tables pour jouer aux dés.

(14) Le charnier, le garde-manger.

(15) Cassette à quatre pieds.

(16) Auge à huile.

74. . . . Quatuor telies fuste pro faciendo las crespinas⁽¹⁾.

75. Item, infra dictum castrum, un scamna fuste⁽²⁾ competentia magna.

Que omnia predicta reperta fuerunt et recepta ultra dictum inventarium per dictum Chaponis, presentibus domino Anthonio Rayde, presbytero, Petro de Vineis, et me dicto notario, ut supra.

⁽¹⁾ Métiers de bois pour faire les crépines ou franges dont on ornait les lits, les dais, etc. *Telier*, métier à tisser, et *talier*, dans le dialecte de Castres, d'après le Dictionnaire de M. G. Azaïs.

⁽²⁾ Banes de bois.

CHAPE ET CHASUBLE

CONSERVÉES DANS L'ÉGLISE DE CATLLAR (PYRÉNÉES-ORIENTALES).

Communication de M. Brutails, correspondant du Comité
à Perpignan.

J'ai l'honneur d'adresser au Comité des travaux historiques l'acte de commande d'une chape pour l'église de Catllar (Pyrénées-Orientales), et la photographie du chaperon (*la capilla*) de cet ornement. (Voir la planche VIII.)

La chape de Catllar est de velours rouge; on s'en sert très fréquemment et elle s'use vite, surtout les orfrois (*les fresades*) de la partie antérieure. Il serait inutile d'énumérer les sujets des broderies: qu'il me suffise de dire qu'elles sont en tout conformes aux indications renfermées dans la commande.

La chape a perdu la patte (*la trava*) qui portait le fermail et qui devait être ornée d'un château et d'une inscription faisant connaître la date du travail.

La chape de Catllar est une pièce remarquable par la finesse de l'exécution et la richesse de l'ornementation. Elle fait le plus grand honneur à l'ouvrier des mains duquel elle est sortie. Maître Martin Laredo était un véritable artiste et je serais heureux de sauver son nom de l'oubli.

L'acte dont j'adresse ci-joint une copie porte que le brodeur devra restaurer une chasuble: cette chasuble existe encore à Catllar. Moins souvent employée que la chape, elle est dans un bien meilleur état de conservation. La photographie du dos de ce vêtement permettra de se rendre compte de sa beauté et de constater aussi qu'elle a été, à une époque récente, l'objet ou plutôt la victime d'une réparation malheureuse. (Voir la planche IX.)

En nom de Nostre Senyor Deu Jesu-Christ y de la gloriosa y humil Verge Maria, mare sua. Amen.

Desobre las cosas baix scritas per y entre mestre Martí Laredo, brodador habitant de la vila de Perpinya d'una part, y Joan Arnallí, pages del lloch de Callar, terra de Conflent, obrer de la sglesia parrochial de Sant-Andren de dit lloch de Callar, ensemps ab Julia Vernia del mateix lloch, fent asso ab voluntat e de consentiment dels honorables consols y

prohomens del dit lloch de Callar, de part altre, per y entre los a esstada feta y fermada, com de present fan y fermen la capitulacio sequent :

E primerament, es tractat entre dites parts que lodit Marti Laredo, brodador, emprendra, com de present emprendu, de fer una capa professional, ço es de vellut carmesi de dos pells y d'alt a baix dos fresades, una de quiscum costat, ab set figuras, ço es tres de quiscum costat, ço es de las ymatges de Nostra-Senyora, y sant Joan-Baptista, sant Miquel y sant Jaume major, faltres (?) sant Sebastia y sant Roch, y en la part de dalt, sobre la capilla, una ymatge de Deu lo pare, ço es miya figura, y fara una capilla ab una ymage del glorios sanct Andren; y las ditas frasades, ymages y capilla, obrara conforme la casulla li tenen entregada per reparar; y en la trava de ladita capa fara un senyal de un castell y posara : « lo any de 1589 s'era feta dita capa »; y en la capilla fara tres botons, per ser llevadissa, de or y ceda ab baguilles, y baix al cap de la capilla un floch gran acomodat de or y ceda; y ladita capilla ferrara de bocaran acomodat de la color mas condecet.

Item, reparara ladita casulla que de present li posen en son poder per designa de la obradura ha de fer en la capa professional en tot lo que sera necessari y conforme se ha tractat de paraula entre ells.

Item, lodit Marti Laredo a ses propries despeses y gasto posara l'or, argent, ceda, fil y telas y totes altres coses necessaries, fins que las ditas capa professional y casulla tingan son degut cumpliment.

Item, es tractat que lodit Joan Arnelli, obrer predit, per las mans y forniments de totes les coses necessaries per la obra de dites capa y casulla, li donara y pagara, com de present li promet donar y pagar, cent sinquanta llivres, moneda de Perpinya, ço es de present sexanta llivres y les restants nonanta llivres a cumpliment de lesdites cent sinquanta llivres, li donara y pagara, com de present proment donar y pagar, de assi a la festa de sanct Joan de juny primer vinent, rebuda empero dita capa y casulla. Et per donar y pagar aquelles se obliga a pena de ters, tot sos bens y de dita obra, presents y sdevenidors, llargament ab jurament.

Item, lodit Marti Laredo donara acabada ladita casulla en lo reparo ha menester de assi a la festa de Pascua de Resurreccio primer vinent, y ladita capa de assi a la festa del Corpus primer vinent, sots la pena de deu ducats. E per donar fetas y acabades lesdites capa y capilla, com dit es, ne obligara com de present ne obliga tots sos bens presents y sdevenidors llargament ab jurament.

Finalment es tractat entre dites parts que lodit Marti Laredo per seguretad de les sexanta llivres que de present li donen, dona y nomina en fermansa per principal pagador m^o Antoni Pradella, causidich de la vila de Perpinya, fins atant ladita obra sia acabada. E per ço dit Pradella present se institueix fermansa per principal pagador per dites sexanta llivres y per seguretad de aquelles ne obligara com de present ne obliga tots sos bens presents y sdevenidors llargament ab jurament.

Die xxv februarii 1589.

Dicti Martinus Laredo et Antonius Pradella, ex una, et Joannes Arnelli, ex altera partibus, laudantes predictam capitulacionem et omnia et singula in ea et in quolibet capite ejusdem contenta, eandem attendere et servare promiserunt sub pena xxv librarum monete Perpiniani danda etc., foro etc., pro quarum etc., et damnis etc., obligantes pars parti ad invicem bona etc., renunciantes juri etc..

Testes Antonius Totblanchi, agricola de Tolugis, venerabilis dominus Galdericus Finot, presbyter Perpiniani residens, et ego Guillelmus Dome-
nech, notarius.

Die xx mensis septembris 1594, Perpiniani. Dictus Joannes Arnalli, operarius, firmavit apocham Antonio Pradella, causidico Perpiniani, de una capilla obrada de or y ceda y plata ab una figura de sant Andren, pera capa professional, ab una pessa per delantera obrada ab un castell, y una tela ab sis figuras, per la capa professional, contengudas en la retro-scripta capitulacio casi acabades, lesquals peses eren del dit Marti de Laredo, y dit Pradella las havia cobrades de dines de dit Laredo y las entrega per compte de dit Laredo. Et dictus Arnallus promisit quotiens per dictum Laredo fuerit petitus requisitus ad omnem voluntatem dicti Pradella etc.

Testes honorabiles Honofrius Gonsalvo, notarius, Petrus Clos, caligarius Perpiniani, et ego notarius.

(*Arch. des Pyrénées-Orientales*, série G. — Saint-André de Catllar.)

FONDERIE DE BRONZE

DÉCOUVERTE AUX ENVIRONS DE MONTPELLIER.

Communication de M. Cazalis de Fondouce, correspondant du Comité à Montpellier.

Le 5 avril 1887, un fondeur de Montpellier m'informa qu'une paysanne des environs venait de lui apporter des objets *romains* en bronze. Je m'empressai de me rendre à son atelier et je reconnus dans les objets qu'il me présenta des restes provenant d'une fonderie de bronze, bien antérieure à l'époque romaine, analogue à celles qui ont été signalées dans différentes localités de la Savoie, de l'Isère, du Jura et de la vallée du Rhône. Je me rendis immédiatement acquéreur de ces restes pour le prix modique de 25 francs.

Malheureusement l'industriel qui me les remettait avait négligé de demander à la femme de qui il les tenait, non seulement la localité précise où ils avaient été trouvés, mais même son nom et le village où elle résidait, de sorte qu'il m'a été impossible de la retrouver pour me renseigner sur le gisement de la trouvaille. Elle lui avait bien dit que si, en cultivant sa terre, son mari trouvait d'autres objets de la même nature, elle les lui apporterait, mais dix mois se sont écoulés sans qu'elle se soit montrée de nouveau. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'attendre plus longtemps pour faire connaître cette intéressante découverte et que je doive conserver l'espoir de pouvoir la désigner plus tard d'une façon plus précise qu'en disant qu'elle a été faite dans les environs plus ou moins immédiats de Montpellier.

Cette trouvaille consiste en 6,980 grammes de bronze, constitués de la manière suivante :

1° Quatorze fragments de lingots plus ou moins gros, pesant ensemble 6,030 grammes. Ces lingots n'affectaient pas, comme ceux de Larnaud et de Gorcelin, la forme de marteaux ou de bisaigües, ou comme ceux du Bourget, de la Poype, de Vernaison, la forme de tiges ou de petits barreaux. Ils formaient des gâteaux ou lentilles de 0,04 centimètres d'épaisseur s'amincissant sur les bords.

2° Un petit culot.

3° Une petite baguette plate de 0,08 centimètres et demi de longueur et 0,008 millimètres de largeur.

4° Quatre haches ou fragments de hache, savoir : Une hache à douille carrée, à angles arrondis, avec anse de suspension, usée jusqu'à la naissance de la douille, par conséquent hors d'usage et destinée à être refondue; la partie supérieure d'une autre hache à douille avec anse, plus grande, la douille écrasée par un coup de marteau, destinée aussi au creuset; deux petites haches à douille avec anse, portant encore les bavures du moulage, mais mal venues et qui devaient repasser au creuset.

5° Un marteau à douille, à tête tranchante, avec toutes ses bavures. Mal venu au moulage il a été cassé dans la partie supérieure de la douille et était aussi destiné à retourner au creuset. C'est un marteau dans le genre de celui de la station de Grésine, qui est au musée de Chambéry ⁽¹⁾.

6° Deux petits cylindres, fermés à une extrémité, ouverts à l'autre : hauteur, 0,035 millimètres, diamètre, 0,013 millimètres. A la moitié de leur hauteur ces deux cylindres sont percés de deux trous opposés l'un à l'autre, ayant 0,008 millimètres de diamètre. Sur le bord de l'extrémité ouverte sont de plus percés deux petits trous, destinés à recevoir des rivets pour fixer ces cylindres sur une hausse en bois. Les rivets existent encore sur l'un d'eux. Je n'aurais pas hésité à considérer ces deux objets comme des talons de lance, s'ils n'avaient pas présenté les deux grands trous médians. Si ce sont effectivement des talons de lance, ces deux trous devaient servir à faire passer une cheville destinée à former un arrêt, soit pour empêcher la lance de s'enfoncer dans le sol en s'appuyant sur elle pendant la marche, soit pour la tenir appuyée quand elle était portée par un homme à cheval. Mais je me demande aussi, et je penche vers cette hypothèse, si, au lieu d'être des talons de lance, ces deux objets n'étaient pas destinés à recouvrir l'extrémité supérieure de certains de ces bâtons que l'on a comparés aux sistres de l'Orient indien. Dans ce cas les deux trous auraient servi à passer un grand anneau portant les pendeloques qui ornent les instruments de cette espèce. La forme de ceux-ci se rapprocherait beaucoup de celle du sistre provenant de Russie, figuré dans l'*Age du bronze* de Chantre, 1^{re} partie, p. 205, fig. 157.

7° Une rouelle avec anse de suspension et deux fragments provenant d'une autre rouelle semblable. Ces rouelles sont formées d'un grand anneau de 0,068 millimètres de diamètre; au centre est une plaque pleine, de 0,033 millimètres de diamètre, réunie à l'anneau par

⁽¹⁾ Il est figuré dans l'*Age du bronze* de Chantre, pl. LV, fig. 5.

quatre tenons, sur la direction de l'un desquels se trouve l'anse de suspension (1).

8° Une extrémité ou crochet d'agrafe, ornée de dessins au trait disposés en chevron. La plaque de l'agrafe, qui manque ici, était allégée par des découpures. Cet objet devait avoir une certaine analogie avec celui du tumulus de Cluey (Jura) (2).

9° Un fragment en forme d'arc de cercle aplati terminé par une sorte de boutonnière.

10° Un fragment de *torques*, formé par une tige demi-cylindrique, ornée à son extrémité de stries transversales et d'une grosse boule figurant comme un nœud.

11° Un fragment de bracelet creux, dont le dos arrondi est orné de petites nervures le divisant en compartiments d'environ 0,07 centimètres de largeur; de trois en trois compartiments s'en trouve un plus grand, de 0,012 centimètres environ, orné de rayures en diagonale dirigées en sens inverse d'un compartiment à l'autre.

12° Deux fragments de bracelets massifs à tige ronde, ornée de lignes longitudinales en zigzag et de stries transversales.

13° Neuf fragments de bracelets à tiges plates, légèrement arrondies au dessus, ornées de renflements variés en forme de nervures transversales, très saillantes sur quelques-uns de ces fragments, et se succédant comme les dents d'une scie sur toute la longueur du morceau. Ces bracelets reproduisent les types des nécropoles des Hautes-Alpes et de la Maurienne. Malheureusement, comme je n'en ai que des fragments, il m'a été impossible de savoir s'ils étaient ouverts ou fermés (3).

L'un de ces fragments a une de ses bosselures percée d'un trou suivant la largeur de la pièce, comme celui du tumulus de Flagey (Doubs) (4).

Bien qu'aucune fonderie de bronze n'ait été encore signalée dans le Bas-Languedoc, celle que je viens de faire connaître n'est pas la seule qui y ait été rencontrée. En 1865, on trouva dans une vigne, non loin du village de La Boissière, commune peu éloignée de Montpellier, une certaine quantité de lingots de bronze, environ 10 kilos, avec six haches et plusieurs fragments de bracelets du même métal. Ces objets furent acquis par la Société archéologique de Montpellier (5), mais il m'a été impossible de les retrouver.

(1) Voir Chantre, *Premier âge du fer*, pl. XXVII, fig. 1.

(2) Voir le *Premier âge du fer* de Chantre, pl. XXVIII, fig. 7.

(3) Voir Chantre, *Premier âge du fer*, pl. IX, fig. 2; pl. XVII, fig. 1; pl. XXI, fig. 7 et 8.

(4) Voir Chantre, *ibid.*, pl. XXXVII, fig. 1.

(5) Procès-verbaux manuscrits, séance du 27 mai 1865.

Ces faits nous permettent d'étendre l'ère géographique des fonderies de bronze, mais ce n'est point là que git l'intérêt de la découverte que je viens de faire connaître. Son véritable intérêt me paraît être dans le mélange de types et d'objets appartenant à ce qu'on est convenu d'appeler l'âge du bronze et le premier âge du fer. Ce mélange a, en effet, une importance qui n'échappera à personne.

P. CAZALIS DE FONDOUCE,

Correspondant du Comité.

EMPREINTE D'UN SCEAU DE LA VILLE DE DIJON.

Rapport de M. Chabouillet sur une communication de M. Paul Parfouru, correspondant du Comité à Auch.

L'empreinte, assez mal venue, envoyée par M. Parfouru, a été prise sur une matrice en cuivre appartenant à un habitant de Gimont, (Gers). M. Parfouru me paraît avoir bien daté ce monument en le donnant au XIV^e siècle, et il l'a exactement décrit, sauf qu'il a omis de mentionner que dans le champ on distingue d'un côté le soleil, et de l'autre la lune, figurée par un croissant, et qu'il n'a pas reconnu à la fin de la légende une petite palme.

La légende du sceau en question est ainsi conçue :

SIGILLVM CONMVNIE DIVIONIS

Au commencement de la légende une croix ; à la fin, une étoile et la petite palme dont je viens de parler. Au milieu, paraît le maire de Dijon, à cheval, allant à droite, un oiseau au poing ; il est vêtu d'une longue robe et semble avoir la tête nue. La bordure de ce sceau est formé par les têtes des vingt échevins de Dijon, chacune sous une arcade.

Ce sceau a été publié, à la fin du siècle dernier dans l'*Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne*, par Courtépée, p. 55 du t. II, et plus tard dans la nouvelle édition de cet ouvrage, p. 33 du t. II publié en 1847. Là, comme la gravure a été exécutée d'après un original bien conservé, on distingue plus clairement le costume du maire ; ainsi l'on voit que sa robe est munie d'un chaperon, qu'elle est liée par une ceinture et même qu'il porte des éperons.

On trouve la description d'un sceau au même type dans la *Collection de sceaux* de notre regretté collègue, M. Douët d'Arcq, sous le n^o 5475. Il n'y a de différence entre ces deux monuments que dans la manière dont est écrit le mot *communie*. Douët d'Arcq l'écrit *comvlnie* ; sur l'empreinte de M. Parfouru, ce mot est écrit CONMVNIE. Il se peut que cette différence fût le résultat d'une inadvertance de Douët d'Arcq, car la leçon CONMVNIE reparait sur la matrice d'un autre sceau de Dijon, celle-ci conservée au Cabinet des médailles,

que notre collègue décrit sous le n^o 5474 et qu'il dit à tort être *d'argent* bien qu'elle soit en bronze. Je ne me serais pas arrêté à noter ce petit détail, si je n'y trouvais pas l'occasion de protester comme fonctionnaire, contre la tendance du public à accuser les conservateurs de musées publics de négligence, et parfois de fautes plus graves, lorsqu'il ne trouve pas dans tel musée un monument décrit par des écrivains plus ou moins renommés, ou lorsque le monument ne répond pas à la description qu'il en a lue. Les conservateurs ne sont en réalité responsables que des monuments portés sur les inventaires officiels; ainsi dans l'espèce, voici un savant distingué, sérieux, qui par mégarde donne comme étant en argent un objet qui en réalité est en cuivre? Or, je puis affirmer qu'à l'époque où Douët d'Arcq a décrit notre matrice, elle était en cuivre, comme elle l'est aujourd'hui, et qu'elle n'a pas été transformée en un métal moins précieux, attendu que dès 1837, elle était décrite dans le *Trésor de numismatique, Sceaux des communes*, p. 25, où d'ailleurs on lit dans le texte *communie* tandis que la planche plus fidèle donne nettement CONMVNIE, et qu'elle est mentionnée comme étant en cuivre dans l'*Histoire du cabinet des médailles* de Marion du Mersan, publiée en 1838, (v. p. 34). Ai-je besoin d'ajouter que ces inadvertances ne peuvent diminuer la gratitude due à Douët d'Arcq; on sait que la collection décrite dans son grand ouvrage, se compose de 11840 numéros. Qui oserait se vanter de ne pouvoir faillir parfois dans l'accomplissement d'une œuvre aussi considérable et aussi minutieuse?

Puisque je parle de cette matrice de sceau, il ne sera pas inutile de se demander si elle est véritablement du xiv^e siècle, ou si c'est une habile imitation de l'ancienne. Il court tant de matrices fausses qu'il est permis d'hésiter; cependant, si l'on songe que ces instruments ne s'altèrent pas aussi facilement que les coins monétaires, qu'on les tenait toujours soigneusement renfermés, surtout si l'on considère que la petite poignée dont celle-ci est munie ne paraît pas moderne, on pensera peut-être avec Douët d'Arcq et les autres auteurs qui en parlent, qu'elle pourrait bien être authentique. Je ne dois pas oublier de faire observer que Douët d'Arcq nous apprend qu'il existe un fragment du sceau, dont il décrit la matrice sous le n^o 5475, aux Archives nationales à la pièce 103 du carton F. 415.

Sous le n^o 5476, Douët d'Arcq décrit un autre sceau de la ville de Dijon, qu'il donne au xv^e siècle et qui est conservé au musée du Louvre. C'est un sceau rond de 40 millimètres. Un personnage, qui peut être le duc de Bourgogne, est assis sur un trône, entouré de 18 têtes

et s'appuyant sur un écu aux armes de Bourgogne. La légende est : *Contrasigillum commune Divionis*. Je le signale en raison de la singularité de ces dix-huit têtes. Les vingt têtes s'expliquent facilement autour de la représentation du maire; Dijon ayant eu longtemps vingt échevins; mais pourquoi ici dix-huit têtes seulement autour de la représentation du Duc?

Je conclus en demandant qu'il soit adressé des remerciements à M. Parfouru qui nous a communiqué l'empreinte d'un monument fort intéressant, mais je lui recommanderai à l'avenir de choisir de la cire plus fine.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

NOTE SUR DEUX FRAGMENTS D'INSCRIPTIONS

RÉCEMMENT DÉCOUVERTS A VIENNE (ISÈRE),

Par M. B. Cornillon, bibliothécaire et conservateur du Musée de Vienne.

Au mois de janvier dernier, en voulant pratiquer des sondages à la base des murs du petit corps de bâtiment adossé à l'église Saint-Pierre, sur la rue Saint-Georges, on a été très surpris de trouver, un peu au-dessous du sol, un grand nombre de dalles, longues, étroites, qu'on reconnut bientôt pour être des couvercles d'un nombre égal de tombeaux en pierres de taille.

La plupart de ces sarcophages avaient été ouverts, les ossements s'y trouvaient en partie, mais sans ordre; ils avaient été remués.

Deux des blocs, dans lesquels étaient creusés ces tombeaux, portaient des inscriptions, malheureusement incomplètes, gravées en grands caractères, paraissant appartenir à la belle époque romaine :

1) NICIA • POTES

2) VROS • PORTAS

Il manque malheureusement le nom de l'empereur auquel se rapporte la mention de la puissance tribunitienne.

Nous avons pu conserver quatre de ces tombeaux. Deux sont taillés intérieurement de façon à ménager la place des têtes; les deux autres portent des inscriptions. Nous donnons ci-dessous quelques détails sur les derniers.

Ils sont creusés dans des pierres oblongues qui paraissent avoir fait partie primitivement d'un attique. La hauteur de la première pierre, retaillée en bas, est de 0^m,45; sa longueur de 2^m,10.

La hauteur de la seconde est de 0^m,61; sa longueur de 2^m,12.

Les lettres ont 0^m,30 de haut; elles sont fortement et profondément gravées, et de cette belle forme propre au temps d'Auguste: les A, à pointe aiguë; les O, complètement circulaires, etc.

Ces deux fragments nous paraissent donc être contemporains d'Auguste et avoir fait partie de l'inscription d'une porte monumentale élevée en son honneur par la ville de Vienne.

Les lettres ont la même forme que celles de l'inscription de la porte d'Auguste, à Nîmes.

L'inscription peut être ainsi à peu près rétablie :

*imperator · caesar · divi · filius · augustus ·
cos · tribuNICIA · POTESTate · ||||| uVROS · PORTASque
coloniæ · dat.*

Auguste vint en Gaule vers l'an 16 avant J.-C. (738-740); il y resta près de trois ans pour régler certaines affaires importantes; il séjourna à Lyon. Il a pu à cette époque visiter Vienne, la faire entourer de murailles avec des portes monumentales.

La porte, au-dessus de laquelle se lisait l'inscription gravée en mémoire de cet acte de la munificence d'Auguste, était sans doute la porte la plus voisine de l'église Saint-Pierre; c'était celle par laquelle sortait de Vienne la voie de Lyon à Arles.

Les deux fragments qui viennent d'être retrouvés sont donc, pour notre cité, et pour la topographie de Vienne, à l'époque romaine, d'une grande importance.

Notre compatriote, M. Allmer, ayant été informé par nous de cette découverte, est venu prendre les estampages de ces inscriptions et doit en parler dans sa revue. C'est grâce à ses explications que je puis donner au Comité les détails qui précèdent.

Je souhaite qu'il nous soit permis de continuer les fouilles autour de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, où des sarcophages doivent être encore enterrés. Peut-être y trouverait-on les compléments de cette importante inscription?

B. CORNILLON,

Conservateur du Musée de Vienne.

UNE PAGE
DU
ROMAN DE TRISTAN DE LÉONOYS

SUR UN FRAGMENT DE VITRAIL CONSERVÉ AU MUSÉE DE BOURGES

Par A. Deballe, membre de la Société des Antiquaires du Centre.

Le musée de Bourges possède quelques fragments de vitraux des xv^e et xvi^e siècles qui, n'ayant pu trouver place parmi les nombreux spécimens appliqués aux fenêtres, sont tenus en réserve dans un meuble du rez-de-chaussée.

Bien que ce ne soient que des fragments dépareillés, quelques-uns mériteraient cependant d'être exposés d'une façon permanente aux regards des visiteurs.

Pour notre compte, nous nous estimerions heureux, si nous pouvions contribuer à tirer de l'oubli un petit morceau de verre blanc verdâtre, mesurant 0^m,15 en largeur et 0^m,13 en hauteur, qui appartient à cette collection. (Voir la planche X).

Le catalogue du musée ⁽¹⁾ lui consacre la notice suivante, page 55 :

N^o 381 « Fragment de vitrail représentant une galère sur laquelle on voit deux hommes qui en retirent un troisième de l'eau. Cet homme est dans l'attitude de la prière ».

A cette description sommaire, nous ajouterons :

Qu'à côté du personnage secouru, on voit émerger des flots une silhouette qui n'est autre que la pointe d'une roche.

Que du côté où la scène est interrompue par l'absence du morceau voisin, se voient de grands boucliers ou pavois de forme elliptique. Au centre de l'un d'eux, on soupçonne, sur un bandeau circulaire en relief rappelant l'umbo, des traces de lettres gothiques ; au pourtour d'un autre, fixé au bordage de la nef, des lettres romaines semblent se dessiner confusément. Ce dernier présente une particularité bonne à noter : au milieu se trouve un compartiment horizontal figurant une fasce d'armoirie, chargée de cœurs. Au-dessus et au-dessous de la fasce, c'est-à-dire en chef et en pointe, le champ est également chargé de cœurs.

(1) Imprimerie et lithographie de A. Jollet. Bourges, 1869.

Bien qu'on ne voie sur le fragment de verre qu'une très faible portion de cet écu, le reste ayant disparu avec le fragment voisin que nous avons vainement cherché parmi les autres débris, on peut, il nous semble, énoncer ainsi les pièces dont il est armorié : de... à la fasce de..., chargée de trois cœurs de..., accompagnée de six cœurs de..., trois en chef, trois en pointe.

Ce ne sont pas là les armes de Jacques Cœur ⁽¹⁾, puisque la fasce est chargée de cœurs et non de coquilles, et le champ de six cœurs, au lieu de trois ; il faut cependant reconnaître qu'elles n'en diffèrent pas sensiblement, et que la différence consiste dans la profusion des cœurs.

L'œuvre est du xv^e siècle, seconde moitié. C'est une grisaille rehaussée de jaune à l'argent ; les chairs sont teintées de ce ton rouge orangé qu'on trouve si fréquemment sur les vitraux du siècle suivant, et que, de nos jours, l'industrie a imité sous la dénomination de chair Jean Cousin.

Il nous paraît absolument impossible d'hésiter sur son origine : ce n'est pas un vitrail suisse, ni allemand ; c'est un spécimen de l'art français, et nous ajouterons un beau spécimen, car les figures et la mise en scène atteignent à un degré de perfection qu'on voudrait rencontrer plus souvent dans les vitraux modernes.

Aucune représentation d'emblème religieux ; aucun personnage nimbé. Nous en pouvons conclure que nous ne sommes pas en présence d'une scène religieuse ou biblique.

Si nous rapprochons les observations qui précèdent du texte suivant, emprunté aux premières pages du roman de Tristan de Léonoys ⁽²⁾, il nous sera facile de constater que c'est là que le peintre a puisé son inspiration :

« ... Je te diray, fait le philozophe, que tu feras. Il y a ung homme en une *roche de mer* qui est de Galilée, et i a illec esté grant temps à si grand mésaise qu'il n'a que menger fors ce que les estrangez nefz luy donnent, si que ce n'est merveilles que n'est mort de fain, il n'a encores trouvé qui de celle roche l'ait jecté. Si vous le povez avoir, il mettra vostre guerre à fin, c'est mon conseil, car je ne voy pas aultrement comment vous puissez eschapper dez mains au roy Pelias. — Et comment, fait Pelladez, le pourrons nous avoir. — *Vous envoyres,*

⁽¹⁾ Les armes de Jacques Cœur sont d'azur à la fasce d'or, chargée de trois coquilles de sable, accompagnée de trois cœurs de gueules posés 2 et 1.

⁽²⁾ Exemplaire conservé à la Bibliothèque de la ville de Châteauroux, n^o 287 du catalogue, provenant de la bibliothèque du duc de La Vallière, 2 vol. in-fol. vélin, impr. à Paris, chez Antoine Vérard, sans date.

fait le philozophe, à la roche, gens bien armez et lors enquerront qui il est et là le trouveront et ainsi le pourrez avoir. — Tout ainsi comme le philozophe dist, tout ainsi fust faits, Pellades *print mariniers* qui allèrent *en la roche* et cheminèrent tant qu'ilz trouvèrent Sadoc qui y avoyt jà demouré troys ans. Quant Sadoc voit venir la nef, si va contre eulx *et joinct les mains* et dist : Seigneurs, je vous pry pour Dieu mercy que vous me ostés de ceste douloureuse prison où je meurs de faim de la plus douloureuse mort dont onques chétif mourust. — Quant les mariniers l'ouyrent parler, si sceurent bien que c'estoit cil que Pellades leur avoit demandé, si le *mettent en leur nef...* »

Tout incomplet qu'il est, notre fragment de vitrail retrace fidèlement cette scène, et jusque dans ses moindres détails. Nous voyons « Sadoc », les « mains jointes », nous voyons une pointe de la « roche de mer » et les « mariniers ». Les « gens bien armés » sont là aussi derrière ces pavois, dont il ne reste que des fragments. Mais ces fragments suffisent pour attester la présence d'hommes d'armes sur la nef.

De plus, l'intention du peintre, auteur du vitrail, n'était-elle pas de représenter les armes de Jacques Cœur, sur l'écu décrit plus haut, qui pavoise l'embarcation ? A défaut des armes strictes, la profusion des cœurs nous le ferait admettre. Risquerait-on de s'égarer beaucoup en poussant plus loin les rapprochements et en avançant que notre petit morceau de verre, peint selon toute apparence pour orner la demeure du célèbre argentier, pourrait bien avoir eu sa place, autrefois, dans l'une des fenêtres de la chambre dite du Trésor, où il préludait à cette autre scène, sculptée en bas-relief, qui représente Tristan, Yseult et le roi Marc.

Le bas-relief de la chambre du Trésor, on le sait, a acquis une sorte de célébrité, grâce aux nombreuses équivoques auxquelles il donna lieu, jusqu'au jour où M. de Beaufort, secrétaire de la Société des Antiquaires du Centre, frappé de l'inanité des explications tentées à diverses reprises, comprit qu'il devait être la représentation de quelque épisode tiré d'un roman en vogue à l'époque où fut construite la demeure de Jacques Cœur.

M. Paulin Paris, de l'Institut, consulté sur ces données par M. le président Hiver, n'eut pas de peine, avec la profonde connaissance qu'il avait de la littérature du moyen âge, à assigner à chaque personnage représenté, un nom et un rôle empruntés au *Roman de Tristan* ⁽¹⁾.

(1) Lettre de M. Paulin Paris, à M. le président Hiver, publiée pages 13 et 14 du 2^e vol. des *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, année 1868.

Quoi qu'il en soit, le fragment de vitrail catalogué au musée de Bourges sous le n^o 381, pourra désormais sans conteste, croyons-nous, faire suite à la nomenclature due aux recherches de M. E. Hucher, des œuvres artistiques inspirées du *Roman de Tristan*⁽¹⁾.

M. E. Hucher cite de nombreux exemples de scènes empruntées à l'œuvre de Luces de Gast, reproduites au moyen âge par des sculpteurs, graveurs, orfèvres, gainiers, etc. Il ne mentionne aucun spécimen de peinture sur verre ; nous sommes heureux de pouvoir en citer un⁽²⁾.

A. DEBALLE,

Membre de la Société des Antiquaires du Centre.

⁽¹⁾ *Lettre à M. Paulin Paris, sur les représentations de Tristan et d'Yseult dans les monuments du moyen âge*, par M. E. Hucher. Le Mans, Moutoyer, mai 1871.

⁽²⁾ Nous croyons devoir rappeler ici la notice lue à la Sorbonne, le 2 juin 1887, par M. A. Gasté, professeur à la Faculté de Caen sur un chapiteau de l'église Saint-Pierre, de Caen. Les sculptures de ce chapiteau (xv^e siècle) représentent nombre de scènes inspirées de la littérature du moyen âge, scènes dont M. Gasté donne la liste complète. Bien qu'aucune ne se rattache directement au roman de Tristan, il nous a paru intéressant de relever les suivantes, qui, comme Tristan, appartiennent au cycle breton : Le Chevalier au Lion ; Lancelot du Lac sur le Pont de l'Épée ; Gauvain ou Lancelot dans le lit aventureux.

AUTEL DE LARAIRE

DÉCOUVERT A NIMES.

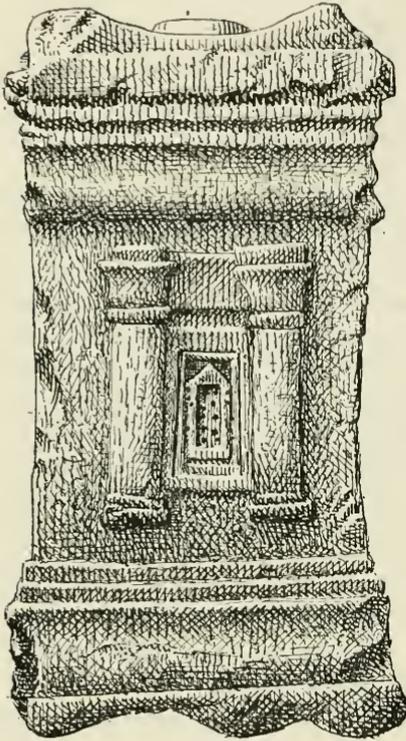
Communication de M. Flouest, correspondant du Comité
à Lugny (Côte-d'Or).

Ce petit monument a été découvert, il y a quelques mois, à Nimes, dans une propriété voisine des ruines connues sous le nom de temple de Diane. Il n'y a d'ailleurs aucun lien à établir entre lui et le célèbre édifice; ni lui, ni ses pareils, assez nombreux dans la métropole des Volkes-Arécomiques, n'ont eu part aux consécérations, ou aux rites du culte accompli dans les sanctuaires publics. Leur destination beaucoup plus modeste les confinait dans ces oratoires privés des habitations où le culte des Lares domestiques était en honneur. Il paraît même infiniment probable qu'ils ne se rencontraient que chez les dévots peu favorisés de la fortune et sacrifiant volontiers la question d'art à l'obligation de satisfaire leur piété au plus bas prix possible. Pourvu que le sentiment particulier de leurs intentions pieuses ressortit clairement d'une dédicace explicite, ou de la figuration de quelque symbole significatif, ces dévots ne s'arrêtaient guère aux imperfections d'une œuvre, dont un fini plus achevé eut légitimé la réclamation d'un salaire qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient payer.

Telle est assurément la cause de l'exécution éminemment sommaire de tous ces petits autels; sans intérêt pour les études d'esthétique archéologique, ils favorisent grandement, en revanche, la connaissance des mœurs religieuses, des croyances et des dévotions familières aux classes inférieures de la population gauloise après la conquête. Le nouvel ordre de choses avait amené les familles indigènes à adopter la plupart des usages romains dans l'expression et la manifestation extérieure de leurs sentiments religieux: de là ces statuettes plus ou moins élégantes, ces stèles avec bas-reliefs et, en particulier, les minuscules autels garnissant les laraires; mais le fonds d'idées où s'alimentaient ces sentiments, restait essentiellement gaulois et la traduction qui en était faite par les fabricants d'articles de piété, s'en ressentait nécessairement. C'est ce qui donne aujourd'hui un sérieux intérêt à ces produits courants d'une industrie fondée sur un besoin du vulgaire, puisque, de tout temps et en tous lieux, c'est dans les monuments de la dévotion populaire que

les idées religieuses se sont montrées avec l'ingénuité la plus franche et sous la physionomie la plus démonstrative.

Il y a toute une classe de petits autels des laraires nîmois dont la raison d'être est nettement déterminée par une dédicace hâtivement gravée à la pointe et, généralement, en caractères cursifs. On en



connait de consacrés aux *Proxumes*, aux *Matres*, aux *Junones*, aux *Lucus*, etc., toutes dévotions (le fait est à noter) essentiellement gauloises. Mais, souvent aussi, l'autel restait anépigraphé, comme par scrupule de désigner d'une manière trop explicite la divinité dont on entendait se ménager la protection. La piété gauloise dont le penchant au mysticisme n'avait point échappé aux judicieuses remarques de César ⁽¹⁾, se complaisait aux données secrètes et aux pratiques mystérieuses. L'honneur qu'on voulait rendre à une divinité communément adorée, se nuancait fréquemment de quelque préoccupation d'ordre intime, de quelque intention réservée, ou d'une adhésion

plus particulière à tel ou tel enseignement fondé sur le rôle céleste qui lui était plus spécialement attribué. Sans doute alors on estimait y correspondre mieux par la figuration d'un signe conventionnel, d'un attribut symbolique, d'un objet matériel d'apparence indifférente, mais de sens emblématique pour les initiés. C'est vraisemblablement pour cette cause qu'une croix gammée, une roue, un cercle centré, un foudre, un maillet, etc., ont souvent remplacé une inscription dédicatoire sur la face principale de l'autel, ou la représentation directe de la divinité.

⁽¹⁾ « Natio... admodum dedita religionibus... » (*Bell. Gall.*, VI, 16).

L'autel, objet de cette note, appartient à cette dernière catégorie. On reste, en l'étudiant, quelque peu indécis sur la véritable nature de la représentation qui y a été si grossièrement sculptée. Il ne semble pas que ce puisse être un temple : en outre de ce qu'il y aurait d'anormal dans l'intention de tracer l'image d'un temple sur un autel, la logique des idées ne comportant guère la reproduction d'un contenant dans ce qui en est ordinairement le contenu, il n'existe, dans l'agencement des lignes figuratives, aucune combinaison qui puisse faire naître la pensée d'un fronton, couronnant l'ensemble du dessin. Or, même dans les représentations de temples si hardiment et si conventionnellement simplifiées au revers des monnaies et médailles, les deux colonnes auxquelles se réduit parfois la figuration de tout un édifice, supportent invariablement le tracé triangulaire qui affirme le fronton et caractérise la nature de l'image.

L'opinion à laquelle il semble qu'on se puisse arrêter avec le moins d'hésitation, est celle qui voit une porte de style monumental dans la représentation dont il s'agit. Dans ce cas, l'autel pourrait se rattacher au culte Mithriaque qui rencontra, vers le milieu du deuxième siècle de notre ère, une si grande faveur dans le midi de la Gaule. Son origine orientale devait le faire accueillir avec un empressement tout particulier dans une ville où les vétérans des légions par qui l'Égypte avait été conquise, avaient importé de vieille date tant d'éléments propices à son développement.

On sait que l'initiation aux mystères de Mithra devait conduire les adeptes de la doctrine vers un état de perfection morale dont la plénitude n'était acquise que lorsqu'on avait franchi *la Porte du Soleil*. Le beau livre de Félix Layard couronné par l'Académie des inscriptions fournit à cet égard les plus curieuses données. C'est donc vers cette Porte du soleil que devaient tendre incessamment les fidèles du Dieu et comme ils ne pouvaient accomplir aucun progrès dans la voie de l'épuration, sans son assistance, comme on ne pouvait atteindre à la bienheureuse porte que par lui, des invocations dont la formule a été recueillie, l'identifiaient en quelque sorte avec elle et le faisaient directement qualifier de : *Porte du Soleil*, de même qu'aujourd'hui encore, des prières chrétiennes en l'honneur de la Vierge Marie l'appellent : *Janua caeli* ou *Felix caeli porta*.

Une conception de cette nature ne pouvait pas ne pas rencontrer pour les yeux une manifestation concrète et matérielle. Or, comment représenter la Porte du soleil sans lui donner un éclat éblouissant? On dut s'attacher dès lors à procurer à son image le plus de splendeur possible. Ne serait-ce pas à cette préoccupation si naturelle qu'il faut

rattacher les petites perforations superficielles qui se montrent dans la baie tracée, comme en perspective, au centre du grossier bas-relief, ainsi que dans son encadrement? Ces creux légers n'auraient-ils pas servi à l'application et favorisé l'adhérence, soit d'une plaque métallique, soit de quelque stuc ou mastic de couleur appropriée? Si l'on admet l'idée de faire apparaître d'une façon plus saisissante la Porte du soleil par un semblable moyen, on ne s'étonnera pas de rencontrer les mêmes petits trous dans le foculus qui surmonte l'autel; la figuration de l'incandescence était encore à sa place dans un récipient affecté au dépôt du feu sacré, né du feu céleste dont le soleil est le foyer permanent.

ÉD. FLOUËST,
Correspondant du Comité.

DÉCOUVERTE D'UN TRÉSOR D'ARGENTERIE ROMAINE

A CHATUZANGES (DRÔME).

Rapport de M. Héron de Villefosse sur une communication
de M. Lacroix, correspondant du Comité.

M. Lacroix a signalé au Comité la découverte d'un important trésor d'argenterie romaine, trouvé le 10 février dernier à Chatuzanges, près le bourg de Péage (Drôme). Malheureusement sa lettre, très courte, ne contient qu'une énumération sommaire des différentes pièces d'argenterie qui composent ce trésor.

M. Alphonse Nugues, de Romans, m'a fourni quelques renseignements qui permettent de se faire une idée plus complète de cette précieuse découverte.

Elle se compose de :

1° Un plateau en argent pur, de 0^m,40 de diamètre, pesant 1,920 grammes. — La décoration est formée par un cordon d'oves courant sur le bord et quelques filets. Au centre se trouve une incrustation niellée figurant un élément de grecque et assez profondément entrée dans l'argent pour que les formes en soient visibles par dessous. Sous le plateau se trouve une marque très bien gravée au pointillé : P.VI, qui signifie *p(ondo) VI (librae)*.

2° Une patère en argent pur de 0^m,13 de diamètre environ, pesant (sans le manche, lequel est séparé) 730 grammes. — Les ornements se composent de cannelures et de godrons incurvés portant en relief des serpents et des dauphins avec le trident, des coquilles, des palmettes. Tous ces ornements ont été dorés et en conservent les traces.

3° Un manche s'adaptant à la patère décrite sous le n° 2. Il est en argent pur, du poids de 280 grammes et merveilleusement ciselé à la partie supérieure. — On y remarque des feuilles d'acanthé, de lierre, de vigne avec enroulements d'une grande finesse, un vase contenant des offrandes, des têtes de cygne tenant des lézards. Ces ornements sont encore en partie dorés. A la partie inférieure l'ornementation est plus simple. — Sous la poignée on distingue un graffiti : ISILI (?).

4° Une patère un peu moins grande, en argent pur, du poids de 320 grammes, munie de son manche. — Elle a la forme d'une passoire. Sur le manche est représentée une femme appuyée sur un cippe, tenant d'une main un caducée et de l'autre une corne d'abondance; dans le champ un phallus(?). Au dessous, on remarque deux maisons circulaires à toit pointu, un arbuste, un personnage tenant une torche

allumée et sacrifiant sur un autel carré; à terre, une pyxide, un vase, une colonne, des corbeilles de fruits, des moutons, des flûtes de Pan. Le corps de la patère et le dessus du manche sont unis. — Sous le fond de la patère on lit les trois graffites :

LVCILI VENVSII IVCVNDINI

Sous le manche on lit de nouveau :

IVCVNDINI

5^o Une grande coupe, en forme de tulipe, de 0^m,30 de diamètre environ. La panse est godronnée à convexité intérieure avec imbrication de feuilles assez sommairement traitée. Le corps de la coupe est mince, le métal est moins pur et en médiocre état. Elle doit avoir été munie de deux anses mobiles jouant dans quatre anneaux de suspension fixés deux à deux par une soudure épaisse passée à l'état d'oxyde. Un de ces anneaux était encore adhérent à la coupe au moment de la trouvaille, mais s'en est détaché depuis. Les trois autres n'ont pas été trouvés non plus que les anses présumées. — Un médaillon central (emblema), d'un argent plus pur, est appliqué sur le fond de cette coupe; il mesure 0^m,10 à 0^m,12 de diamètre. On y voit représentées en relief trois femmes nues, groupées comme *les Trois Grâces*; l'une tient trois épis, une autre verse un liquide.

6^o Une coupe peu profonde et sans pied, en argent mince et d'un titre inférieur. Sa largeur est de 0^m,18 et sa profondeur de 0^m,05 ou 0^m,06. Elle est ornée de godrons à convexité extérieure et d'un ombilic central faisant saillie à l'intérieur.

Le tout (les six pièces réunies) pèse 4 kilogrammes et demi environ.

Les descriptions de M. Alphonse Nugues sont si exactement faites qu'elles font passer, pour ainsi dire, ces objets sous nos yeux. A défaut de dessins ou de photographies je suis heureux de les communiquer au Comité. Il y aurait lieu cependant d'examiner très attentivement le dessous de ces différentes pièces pour vérifier l'exactitude de la lecture des graffites sous les n^{os} 3 et 4 et pour s'assurer que les deux derniers vases n'en portent point ⁽¹⁾.

D'après des renseignements qui me sont arrivés par une autre source, ce trésor après être resté quelque temps entre les mains d'un amateur de Grenoble, M. Chaper, est passé aujourd'hui à Lyon où il est conservé chez M. de Magneval, place Bellecour. D'après un avis plus récent, il aurait été acquis par un marchand de Paris nommé Rothschild.

(1) Sous le fond de la patère n^o 4 il y a peut-être VENVSTI au lieu de VENVSII(?).

NOTE

SUR QUELQUES FRAGMENTS DE SARCOPHAGES CHRÉTIENS

NOUVELLEMENT SIGNALÉS,

par M. Edmond Le Blant, membre du Comité.

Depuis la publication des deux recueils des sarcophages chrétiens de la Gaule, quelques débris de monuments de cette sorte ont reparu ; les uns, provenant de tombes notées comme perdues, ont été retrouvés, d'autres encore inconnus sont sortis de fouilles récentes.

Je mentionnerai d'abord deux fragments d'une tombe de Reims, désignée sous le nom de sarcophage de saint Nicaise et qui était autrefois conservée dans l'antique église dédiée à ce saint. Le sépulcre avait disparu lors de la Révolution ; il ne nous était connu que par deux dessins fort sommaires, l'un, peu exact, publié par Marlot, l'autre conservé dans les papiers de Peiresc et dont j'ai donné la reproduction à la page 17 de mon recueil. De ce marbre portant des sujets rares et dont la perte est regrettable, il existe au musée de Reims deux fragments que M. L. Demaison, guidé par ma publication, a pu reconnaître et dont il vient de donner la photogravure ⁽¹⁾ ; c'est un morceau de la figure centrale, celle du Christ donnant à saint Pierre le *volumen* de la loi nouvelle, puis un reste du groupe de droite où se voyait la femme de Job se couvrant la bouche pour approcher de son mari et lui tendant un pain au bout d'une baguette. Le dessin de Marlot, si peu fidèle sur d'autres points, avait rendu la scène d'une façon absolument méconnaissable et la réapparition de ce dernier fragment nous montre une fois de plus l'exactitude des documents que nous tenons de Peiresc. Le type de la sculpture nous reporte à la fin du iv^e siècle ou au début du v^e siècle.

Une note communiquée en décembre 1886, à la société des Antiquaires de France, par M. Lafaye, professeur à la Faculté des lettres de Lyon et ancien membre de l'École française de Rome, mentionne deux fragments de vieilles tombes chrétiennes. Le premier que je m'étais borné à cataloguer, n'en ayant pas de reproduction ⁽²⁾, existe

⁽¹⁾ L. Demaison, *Fragments d'un sarcophage chrétien conservés au Musée de Reims*, 1887, in-8^o.

⁽²⁾ *Les sarcophages chrétiens de la Gaule* p. 139.

dans les Basses-Alpes, à Moustiers, la ville aux belles faïences. Il est abandonné à terre, à l'angle d'une rue, près de l'église, et on l'appelle dans le pays *la péiro doou Sestier*, « la pierre du setier » dit M. Lafaye, ou « du septier », comme me l'a écrit M. le curé de Moustiers. Sur ce débris se trouve une représentation particulièrement fréquente en Gaule et dont j'ai fait ressortir ailleurs le caractère funéraire⁽¹⁾, le passage de la mer Rouge. Le type adopté par les sculpteurs, vers la fin du iv^e siècle, nous montre, à la gauche du bas-relief, l'armée égyptienne sortant d'une ville et s'engageant dans la mer, où elle est engloutie; puis, à la droite, le peuple de Dieu à la tête duquel marche Marie, sœur de Moïse, jouant du tympanon, ainsi que le marque la Bible; elle est suivie par des Israélites portant ou menant des enfants et ayant, roulés autour du cou, des manteaux contenant de la farine, comme les Arabes en voyage l'enferment encore dans le capuchon de leur burnous. La marche est fermée d'ordinaire par Moïse touchant les flots de sa baguette, que les païens regardaient comme un instrument magique. Tel est, avec quelques variantes, le type suivi par le sculpteur du sarcophage de Moustiers dont nous n'avons plus guère que la partie droite avec quelques hommes de l'avant-garde de l'armée égyptienne. La photographie qu'a bien voulu me faire obtenir mon savant confrère, M. Flouest, paraît indiquer qu'à l'extrémité de droite et en tête de la troupe des fugitifs se voyait, surmontée d'une flamme, la colonne lumineuse qui guida les Hébreux dans le désert et qu'ont souvent figurée les sculpteurs. (Voir la planche XI.)

Je ne possède pas de photographie de l'autre marbre qu'a signalé M. Lafaye. Ce morceau, dont il a donné un dessin très rapide⁽²⁾, se trouve à Aix en Provence, dans une propriété appelée *Repentance* et appartenant à un étranger, M. Robert Glower; il a été, avec d'autres objets antiques, légué par son propriétaire, aujourd'hui défunt, au musée de Montpellier. C'est la partie gauche d'un couvercle de sarcophage où figure un sujet des plus rares sur les monuments de l'espèce, le massacre des Innocents. Je ne le connais encore que dans les bas-reliefs d'un tombeau de Saint-Maximin où sa présence m'a paru pouvoir être motivée par le culte rendu en Provence à ces premiers martyrs dont les reliques y avaient été rapportées d'Orient par Cassien⁽³⁾. Le nouveau bas-relief donne, avec un plus grand nombre

(1) *Études sur les sarcophages d'Arles*, introduction, § 5.

(2) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1886, p. 313.

(3) *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 156.

de figures, mais en reproduisant les mêmes types, la scène de meurtre telle que nous la montre la tombe de Saint-Maximin. A la droite est l'un des génies ailés, d'origine païenne, qui accostaient la tessère réservée, au centre du couvercle, pour recevoir l'épithaphe.

Bien qu'exhumé il y a quelques années, un autre marbre chrétien était cependant demeuré inconnu aux archéologues. Il est sorti des fondations d'une ancienne chapelle ruinée, sise sur le domaine de Thisan, près de Béziers. M. Noguier qui a bien voulu m'en communiquer une photographie, m'apprend qu'il est encastré à cette heure dans le mur extérieur d'un petit sanctuaire construit sur le même emplacement. Ce fragment, dont le bas est brisé, mesure 0^m,90 de longueur. Il formait environ la moitié de la partie droite du devant d'une tombe sculptée. (Voir la planche XII.)

Cinq compartiments, séparés par des colonnes supportant des arcades, occupaient la façade de la cuve. Dans le dernier à droite est figuré le Seigneur amené devant Pilate assis, qui détourne la tête avec ennui, regrettant d'avoir à juger un innocent. Un appariteur armé pousse devant lui le Christ qu'il présente au procureur, accomplissant ainsi cet acte de ses fonctions, que les textes antiques désignent par le mot *offerre* et d'autres expressions très diverses⁽¹⁾. C'est la représentation en raccourci de l'une des phases de ces procès criminels que déroulent sous nos yeux les Actes des martyrs. Le cadre qui précède contient cinq personnages. A chaque extrémité est un apôtre ; au milieu, le Christ portant la main sur la tête de l'aveugle, vêtu de la *penula* et qui se guide avec un bâton ; derrière le Seigneur, l'hémorroïsse, à genoux, touche de la main les bords de son *pallium*. Rarement les sculptures nous montrent, comme ici, deux miracles du Christ réunis dans un même groupe. Deux autres exemples de cette particularité me sont toutefois présents à la mémoire : sur un sarcophage du musée de Latran, le Seigneur guérit l'hémorroïsse en même temps qu'il touche les urnes de Cana ; sur un autre trouvé à Rome, il multiplie d'une main les pains et ressuscite de l'autre le fils de la veuve⁽²⁾.

Les sculpteurs des sarcophages chrétiens travaillaient, je l'ai dit

⁽¹⁾ *Acta S. Saturnini*, § 5 : « Ab officio proconsuli offeruntur » ; *Passio S. Quirini*, § 4 : « Quem præses Amantius per officium suum offeri sibi jussit in theatro » ; *Acta S. Julii*, § 1 : « Ab officialibus oblatas est maximo præsidi » (Ruinart, *Acta sincera*, édition de 1713, p. 183, 499, 549). Voir mon mémoire intitulé *Les Actes des martyrs, supplément aux Acta sincera de Ruinart*, p. 147 et suivantes.

⁽²⁾ *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1857, p. 202.

ailleurs, d'après des modèles qu'ils reproduisaient incessamment et qui paraissent avoir été en grande partie les mêmes en différents pays ; c'est ainsi qu'un même sujet, celui du miracle de la Piscine probatique, est traité d'une façon identique à Rome, à Arles, à Vienne, à Clermont et en Espagne⁽¹⁾. La double scène figurée sur le fragment nouvellement signalé existe également sur une tombe conservée au musée d'Aix, en Provence, tombe décorée de la même manière et dont la façade est de même divisée en cinq compartiments⁽²⁾. Au milieu de ce dernier sarcophage se trouve une orante, symbolisant l'âme du mort et debout entre deux bienheureux vêtus du *pallium*, qui l'accueillent dans le séjour céleste. J'incline à croire qu'il en devait être de même sur notre marbre, car il reste de son tableau central, presque entièrement disparu, un personnage à *pallium* se tournant vers la gauche.

Païens et chrétiens, les sculpteurs des sarcophages, préoccupés de la symétrie, avaient coutume de terminer leurs bas-reliefs par des sujets se faisant pendant. Lorsqu'à l'extrémité d'un marbre se trouvait un personnage assis, on aimait à en placer au côté opposé un autre semblable lui faisant face⁽³⁾. Bien qu'il ne s'agisse pas sur ce point, à coup sûr, d'une loi constante, il est permis de penser que le tombeau de Thisan, terminé à droite par la figure de Pilate sur la *sella*, devait l'être à gauche par un personnage assis, probablement, comme nous le voyons à Arles et à Nîmes, saint Pierre dont le Christ lave les pieds⁽⁴⁾.

Notre fragment est un ouvrage de la fin du iv^e siècle ; on y remarque, comme dans les autres bas-reliefs de cette époque, l'abus des effets cherchés à l'aide des coups de trépan. Je ne doute pas qu'il provienne d'Arles, ainsi que la plus grande partie, si ce n'est la totalité des sarcophages de ce temps conservés dans la Provence.

Edmond LE BLANT.

⁽¹⁾ *Études sur les sarcophages d'Arles*, p. 67. — *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 63.

⁽²⁾ *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. LII, n^o 1.

⁽³⁾ *Études sur les sarcophages d'Arles*, introduction, p. 13.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, pl. IX ; *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. XXVIII.

INVENTAIRE DES BIENS

DE L'ABBAYE DE NEAUFLE-LE-VIEUX, EN 1399.

Communication de M. Lucien Merlet, membre non résidant du Comité à Chartres.

Le parchemin d'après lequel nous avons fait la présente copie servait de couverture à un censier de l'abbaye de Neaufle-le-Vieux pour l'année 1627. Ce titre original est parfaitement conservé, sauf à un endroit où l'humidité a altéré quelques mots de trois ou quatre lignes. Nous nous sommes attaché à conserver absolument l'orthographe, beaucoup meilleure au reste que dans une foule de documents de la même époque: nous croyons pouvoir affirmer la parfaite exactitude de notre copie.

Au dos: « *C'est l'inventoire des biens du temps de l'abbé Riboust.* »

C'est l'inventoire des biens trouvez ou monastère de l'église Saint-Pierre de Nealphe-les-Viez et ès appartenances d'icellui, appartenans à la celle de la dicte église, et des debtes debuees à icelle, lequel inventoire fut fait par nous frère Jehan Riboust, humble abbé de la dicte église, et par le convent d'icellui lieu l'an de grâce mil trois cens quatre-vins et dix-neuf, le samedi m^e jour de may et ès jours ensuivens jusques au xxviii^e jour de juing, vegille saint Pierre et saint Paul apoulstres, après ensuivant.

Et premièrement nous abbé dessus nommé avons, par devers nous, des biens de ladicte église :

1. Huit tasses d'argent, desquelles il y a une qui a un petit esmail, six gobellez d'argent et une esguière d'argent, et trêze cuilliers et un calippe d'argent doré ;

2. Item, huit draps, iii pesnez⁽¹⁾ et une nappe, une seinture d'argent pour home qui est à esmaux à roses ;

3. Item, deux seintures d'argent pour femme et une bourse qui sont en gaïze, car argent est debu à la dicte église sur les dictes deux seintures, desquelles l'une, avecques la bourse, est Jehan Chouel, et l'autre est Estienne le Masson ; et sont les choses dessus dictes en un coffre qui est en la dicte église emprès un pillier où est l'image saint Christofle ;

⁽¹⁾ Essuie-mains.

4. Item, en ung coffre qui est soubz le cruxifix, avons des biens de la diete église huit draps, trois doubliers et une nappe, une petite touaille d'autel et ung cuevrechiep;

5. Item, en ung coffre qui est emprés le grand autel de la diete église, avons des biens d'icelle église deux orilliers d'autel; ung demi temps d'esté à nostre usage; ung bericle enchâssé en cuyvre; six aulbes et quatre amis; deux chasublez avecques les estolles et les fanons; cinq touailles d'autel et une petite à essuier mains;

6. Item, six paire de corporaux en deux estuifs;

7. Item, en l'ostel de la diete église assis à Galluys, avons des biens d'icelle église une paille ⁹ ronde contenant deux seaux ou environ, ung bassin à laver mains, une petite chauffeete, une douzaine d'escullez d'estaing, deux sallières rondes; trois pintes, deux carrées et une ronde; deux petis pos de cuyvre, une choppine ronde; deux coustes garnies de couessins et d'orilliers; une couverture de drap vermeil, une sarge de vert, deux coustes-pointez; deux plas de estaing, ung grant et ung petit; quatre cuevrechieps; cinq paire de draps; desquelz il y a cinq de deux lez et cinq de lé et demi;

8. Item, deux grans pesnez ouvrez; trois toucillez à essuier mains; deux doubliers, desquelz l'un est plain et l'autre ouvré; une nappe pleine, ung greuil et ung treppié.

Frère Symon Barroys, cellerier, a recepu par devers lui des biens de la diete église ce qui ensuit :

9. Et premièrement quatre-vins-six queuees et ung poinsson de vin, c'est assavoir soixante-huit queuees et ung poinsson de vin nouvel, dix-huit queuees de vin vieil, desquelles il y a onze qui ne sont pas passables, mais comme de nulle valeur;

10. Item, dix muïs dix sextiers et ung minot de blé; dix-neuf muïs cinq sextiers et ung minot d'avoine; quinze flèches de lart et une demie; sept pos de seing vieil renouvelé, et sont les dis pos les uns grans les autres petis; ung grant pot de seing nouvel; vint-quatre mauvais fromages; ung grant pot ouquel il y a trois ou quatre pintes de ouille; six pains de oinst et ung demi-pain; vint-et-trois draps de deux lez et quarante-sept draps de lé et demi, et quatorze cuevrechieps, et des dis draps et cuevrechieps la plus grant partie est toute usée et consumée; douzes nappes teles quelles; trois pesnes, trois doubliers et ung semouer telx quelx, car la plus grant partie d'iceux est comme à non valoir; neuf coustes et cinq couessins, et ne ont que chascune une taye et sont comme de nulle valeur; cinq orilliers;

11. Item, en la chambre aus hostes, deux coustes, deux couessins, desquelles l'une a deux tayeas, et sont de petite valeur;

12. Item, en la chambre basse de nous abbé dessus dit, une petite

⁹ Poëlon?

couste et ung petit couessin, et ne valent comme néant ; en la chambre de l'aumosne, une petite couste et ung couessin, et ont deux tayeas, et ne valent comme néant ;

13. Item, ès estables aus chartiers, deux petites coustes et couessins qui ne valent comme néant.

14. Jaquemin Brebellier, baechier (? *sic*), a une petite couste et ung petit couessin, qui sont de la dicte église, qui lui ont esté prestez pour l'amour de Dieu.

15. Et pour tous les lis dessus nommez ont esté bailliez audit cellerier tant seulement une couste-pointe ouvrée de diverses couleurs, quatre couvertures de drap, desquelles trois ne valent riens, et a par devers lui deux petis couvertouers de tyretaine ;

16. Item, trente et une escuellez de estaing, six plas que grans que petis, quatre sallières, quatre pintes carrées, trois pintes rondes, une petite pinte et deux justes carrée à la mesure de Paris, deux choppinez rondes, ung petit demi-sextier ront, une petite égüière carrée, une quarte ronde découverte, quatre chandelliers de cuyvre, deux bassins et deux chauffectez ;

17. Item, en la cuisine, sept pos de cuyvre que grans que petis, deux paillez de fer et deux de érain, qui riens ne valent ; une paille persée, une cassette de érain, une broche de fer pour roustir char, ung bassin à barbier, ung greuil, ung havet, une palette de fer pour tourner oeufs, ung petit mortier, ung pestueil, trois mauvais seaulx, ung copperet pour copper char ;

18. Item, en l'ostel Symon Bauldet, ung cuvier, deux grandes paillez de éraing, ung petit pot de cuyvre, une chaudière et ung treppié, qui riens ne vault ;

19. Item, en l'office du four, deux cuviers pour mettre farine, cinq saes, deux pouches, deux blucteaux qui ne valent riens, ung sas, une chaudière qui est ou fournil pour chauffer l'eaue pour pétrir, et est de petite valeur ; deux corbeillez pour porter pain, une couche pour coucher pain et une bluctouère, qui riens ne valent ;

20. Item, en la charterree, quatorze colliers qui riens ne valent, c'est assavoir deux pour lymons et douze autres, deux selles de lymons desquelles y en a une rompuee, deux docières, deux avallouères, desquelles docièrez et avallouèrez une paire ne vault riens ;

21. Item, neufz chevaux desquelx ia plus grant partie ne vault riens, cinq petites jumens..., quatre paire de trefs à charette et une paire de lievrez ;

22. Item, en la louge du moustier, six paire de trefs à charette et ung tout seul, cinq paire de trefs à cheruee, sèze longues à cheval... ésquieulx il y a vreetons pour traist de aulballeste, deux fers de peignons pour moulin, desquieulx l'un est grant l'autre petit, quatre bauldriez pour tendre aulballeste, quatre aulballestes... de fer, cinq quarterons et demi de fers à chevaux, trente-deux happez, cinq paire de fers à cheruee telx

quieulx, ung cheval à chevaucher et une petite haquenée, quinze livres de chambre à filler et quinze livres de fillasce fillée, cinquante trois porceaulx et truys, que grans que petis [et] moyens, et vint petis porceaux que truys, quinze vaches et une en la bercheriee, et des quinze en y a une qui ne voioit gousté; dix buefs et ung tourel; soixante et quatorze chatris et moutons, desquieulx y a trois moutons luisans, quarante-cinq bestes femellez et quinze aingneaulx, desquieulx il y a cinq aingneaulx de disme, et est tout le dit bestaail blant comme de nulle valeur pour ce qu'il est plain de galle; deux cens soixante-huit peaulx, c'est assavoir soixante et quinze de autenoys, quatre-vius et quatre de chatris et cent et neuf de femellez.

23. L'an et jour dessus dis estoient debus à la dite église par plusieurs personnes cinq cens livres ou environ et six muis et demi de grain, moitié blé moitié avoine, desquelles debtes partie est très mauvairement assingnée.

L'an et jour dessus dis estoient nécessaires à estre faites et parfaites en icelle église et ès membres d'icelle les réparacions qui ensuivent: Et premièrement, parfaire les réparacions commenciées sur le corps d'icelle église et y faire trois guérittez; recouvrir, ressachier et relatter les latrines du convent d'icelle église; recouvrir et relatter la grange dismeresse d'icelle église; recouvrir et relatter la grange dimeresse d'icelle église et faire en icelle autres réparacions nécessaires; toute l'estable aus hostes faire tout de mur neuf, et la plus grant partie d'un des pingnons de la vacheriee et du cousté de devers la court; recouvrir, ressachier et relatter toutes les maisons qui sont d'une suivence depuis la maison Symon Baudet jusques à la dicte vacheriee et la dicte vacheriee, avecques plusieurs autres réparacions necessaires en icelles maisons; recouvrir, ressachier et relatter depuis la noue de la salle haulte jusques à la cuisine, du cousté de devers la court toutes les maisons qui sont d'une suivence; item, l'ostel de Beaurepaire, l'ostel de Cressy, l'ostel d'Yvery, le moulin de Tolsac et l'ostel de la Granche du Boys, fault réparer, car de présent sont inhabitables, et faire une rouee toute neufve ou moulin de Nealphe-les-Vielz, une ferme toute neufve en la granche de l'ostel d'Autueil, couvrir tout de neuf la plus grant partie des bercheriees dudit hostel et parfaire plusieurs grans réparacions commenciées oudit hostel et en l'ostel de la chappelle du Sablon, et parfaire ja granche commenciée à Goussonville. Et est chargée la dicte celle de nous abbé dessus dit, pour ceste présente année, sans la despense de la dicte église et faire les réparacions dessus dictes, en la somme de trois cens quarante-neuf livres quinze sols et ung denier parisis, et en treze muis de grain, c'est assavoir douze muis et onze sextiers de blé et ung sextier d'avoine. Et est assavoir que, quant nous abbé dessus dit, nous desmeismes et deschargames de tout le gouvernement de la dicte église ès mains des prieur, prévost et cellerier d'icelle, que ne baillames ne

laissasmes deniers ne monnoie aucune pour faire les choses dessus dictes et gouverner la dicte église, fort tant seulement les biens et debtes cy-dessus desclarées.

Et nous, abbé et convent dessus nommez, affin que les choses dessus devisées et escriptes et chascune d'icelles ne puissent estre ignorées d'aucun, et que contre icelles ne puissions dire ou proposer aucune chose par quelque manière que ce soit ou puist estre, en nostre plain chapitre annuel et général qui fut fait et célébré l'an mil ccc m^{xx} et xix dessus dit, le xxviii^e jour de juing, veille de saint Pierre et de saint Pauol apoulstres, en la présence de nous frère Jehan, abbé devant dit, de frères Robert Cappel, prieur claustrier, Jehan de Tyverval, Gilles de Montfort, secrétaire, Philippe du Pressouer, Symon Barroys, cellerier, Jean Requin, prieur de Flacourt, Jehan de la Noe, prévost, Jehan Bleteron, Nychole Favere! et Thassin Leconte, feismes lire de mot à mot toutes les choses dessus escriptes et devisées, et voulmes et ordenasmes que elles feussent mises en ceste forme. En tesmoing de ce, nous avons fait seeller ces présentes lettres des seaulx de nous abbé, prieur claustrier et convent dessus dis, l'an mil ccc m^{xx} et xix, et le xxviii^e jour de juing dessus escripts.

RAPPORT DE M. ROBERT MOWAT

sur les papiers et documents réunis par feu Léon Renier en vue
d'un Recueil des inscriptions romaines de la Gaule.

Le projet de publication officielle d'un recueil des inscriptions de la Gaule remonte déjà à cinquante-trois ans; il a passé par de nombreuses vicissitudes qui sont oubliées ou peu connues aujourd'hui, mais qu'il est utile de rappeler pour que l'on se rende exactement compte de la part que Léon Renier y a prise. L'exposé succinct de ces variations servira donc d'introduction naturelle au présent rapport et suffira à faire comprendre, sans commentaires, pourquoi cette belle entreprise n'a pas encore abouti.

I

HISTORIQUE DU PROJET FRANÇAIS DE PUBLICATION.

Première période.

L'idée première du projet appartient incontestablement à Philippe Le Bas ⁽¹⁾ que Léon Renier se plaisait d'ailleurs, on le sait, à proclamer son maître et son ami. Dès le 30 avril 1835, il avait proposé à M. Guizot, alors ministre de l'Instruction publique, de joindre à la Collection de documents relatifs à notre histoire nationale un recueil complet des inscriptions de la Gaule et de la France. Son projet comportait quatre grandes divisions :

- 1° La Gaule jusqu'à Clovis;
- 2° La France sous les Mérovingiens et les Carlovingiens;
- 3° La France féodale;
- 4° La France sous l'unité monarchique.

Quant au plan à suivre, Le Bas se guidant sur l'exemple de Bœckh, éditeur du *Corpus inscriptionum graecarum*, recommandait la classification géographique de préférence à la classification systématique par ordre de matières adoptée par Gruter et par les autres éditeurs

⁽¹⁾ *Revue archéologique*, 1844, p. 686, lettre de Le Bas à l'Éditeur. — *Journal général de l'Instruction publique*, 1839, p. 195. — *Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits*, 1850, p. 73.

de recueils d'épigraphie latine; dans le détail, on devait se conformer à la division en 17 provinces contenant 115 cités ⁽¹⁾ au IV^e siècle, telle qu'elle est indiquée dans la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae*; en effet, cette division se prête non seulement aux époques romaine et franque, mais aussi aux temps postérieurs, puisque la division ecclésiastique est restée à peu près calquée sur la division administrative de l'Empire romain, les métropoles ayant été remplacées par des archevêchés et les cités par des évêchés.

Le projet de Le Bas, soumis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, reçut son approbation, à cela près qu'elle le circoncrivit aux époques romaine et franque. Le manque de fonds empêcha seul de le réaliser alors.

Deuxième période.

En 1839, le Comité historique des arts et monuments que M. de Salvandy venait de créer, fut entreteuu, dans ses séances du 9 et 23 janvier, 6 février, d'une proposition que Prosper Mérimée ⁽²⁾, l'un de ses membres, lui communiqua, sans qu'il paraisse d'ailleurs avoir tenu aucun compte du projet antérieur de Le Bas. Il exprimait le désir que le Comité publiât, d'après un plan par ordre de matières analogue à celui de Gruter ou à celui d'Orelli, les inscriptions romaines existantes en France; elles tiendraient dans un volume in-8^o et il suffirait d'un an pour obtenir les copies et les estampages que les correspondants seraient invités à adresser au ministre. Le Comité adopta ces conclusions; subséquemment, quand il apprit que le Comité historique des Chartes, Chroniques et Inscriptions s'était ému de cette décision prise en dehors de lui, il la modifia par une offre de concours et d'entente entre les deux comités.

En effet, dans l'intervalle, le Comité des Chartes (séances des 10 et 24 mars, 28 avril et 10 mai), saisi par Le Bas d'une revendication personnelle de priorité contre Mérimée, et d'une réclamation contre des empiètements sur ses attributions organiques, avait décidé d'en référer au ministre, en insistant sur ses droits à l'exécution du projet de Le Bas qu'il avait fait sien. Il déclinaît d'ailleurs l'offre de concours de l'autre Comité, en alléguant la disparité du plan proposé par Mérimée ⁽³⁾.

Le conflit des deux Comités donna naissance à une polémique épis-

⁽¹⁾ Il eût été plus exact de dire 112 cités.

⁽²⁾ *Journal général de l'Instruction publique*, 1839, p. 93, 136, 150.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 195. — *Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits*, 1850, p. 73, 77, 82.

tolaire entre leurs champions respectifs⁽¹⁾; chacun d'eux critiquait avec verve, mais avec courtoisie, le plan de son adversaire. Théoriquement, Le Bas eut gain de cause, car ses propositions furent adoptées par ses collègues et recommandées au ministre le 10 mai.

Troisième période.

C'est alors que la question pendante subit une évolution inattendue. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, instruite du projet de publication, en revendiqua à son tour l'exécution comme lui appartenant à plus d'un titre⁽²⁾; elle nomma une commission pour lui présenter un rapport; Le Bas en fut chargé. Ce rapport, lu dans la séance du 1^{er} juin 1839, reproduisait en substance celui qui avait été présenté au Comité des Chartes dans la séance du 10 mars précédent. Il s'ensuivit une discussion sur la nature même de l'ouvrage en question; plusieurs membres et Le Bas lui-même pensèrent que ce n'était pas un recueil des inscriptions latines de la Gaule et de la France seulement qu'il fallait entreprendre, mais bien un *Corpus inscriptionum latinarum* à l'instar du *Corpus inscriptionum graecarum* de Bœckh. Le moment était, du reste, opportun; le projet d'un recueil de ce genre, contenant toutes les inscriptions du monde romain, avait été présenté en 1836 à l'Académie de Copenhague, par Olaüs Kellermann, mais avait sombré dès le début, par suite de la mort prématurée de son promoteur survenue le 1^{er} septembre 1837. La question ainsi élargie et transformée par l'Académie des Inscriptions, n'en devait pas progresser plus rapidement; le rapport de Le Bas, renvoyé à sa commission des travaux littéraires, pour qu'elle s'occupât des voies et moyens, n'en revint jamais.

Quatrième période.

Le projet de *Corpus universale* paraissant délaissé par l'Académie, M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, le reprit en 1843 pour en confier l'exécution, non pas aux Comités historiques de son département, mais à une Commission épigraphique spéciale composée de vingt membres⁽³⁾, Letronne, Naudet, Burnouf père, Leprévost, Leclerc, Hase, Dureau de la Malle, Am. Thierry, Patin, Ch. Giraud, Mérimée, Dübner, Nisard, Danton, Rinn, Gibon, Gérus-

⁽¹⁾ *Journal général de l'Instruction publique*, 1839, p. 242 (lettre de Mérimée, du 11 avril); p. 250 (lettre de Le Bas, du 29 avril); p. 258 (2^e lettre de Mérimée, du 2 mai).

⁽²⁾ *Revue archéologique*, 1844, p. 686.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 760.

sez, Havet, L. Quicherat et Egger, secrétaire. Le rapport d'Egger, lu le 3 août 1873 à la Commission assemblée sous la présidence du ministre ⁽¹⁾, ne tarda pas à provoquer une protestation de Le Bas ⁽²⁾ à la fois contre l'omission de sa personne dans la composition de la Commission et contre l'emprunt fait à son ancien projet, sans qu'il fût même cité. Les critiques sévères dirigées avec une véritable passion par L. Renier contre les premiers travaux de philologie latine d'Egger ⁽³⁾ discréditèrent la compétence du jeune secrétaire de la Commission, et par suite, l'influence de celle-ci; aussi ne survécut-elle pas au ministère qui l'avait créée. C'était une fin imméritée, car Egger, subordonnant, comme l'avait fait Le Bas, l'ordre des matières et celui des dates à l'ordre géographique, formulait, en outre, avec précision, un ensemble de dispositions originales ⁽⁴⁾ dont l'excellence a été justifiée par l'adoption et l'expérience qu'en firent plus tard les éditeurs du *Corpus* latin de l'Académie de Berlin ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ *Ibid.*, p. 107.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 686.

⁽³⁾ *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, t. 1, 1870, p. 103.

⁽⁴⁾ *Programme des travaux pour la composition et la publication d'un recueil général d'épigraphie latine*, p. 27-30, dans une plaquette imprimée par Didot, 1873.

⁽⁵⁾ Une lettre de Noël des Vergers à F. de Saulcy publiée dans *l'Athenæum français*, t. III, 1854, p. 323, donne des appréciations intéressantes sur le projet des académiciens prussiens. — « L'ordre géographique a été adopté; c'est celui en faveur duquel s'était décidée la commission française. Cet hommage rendu à sa décision est d'autant plus précieux que l'opportunité de la division géographique avait été contestée par plusieurs épigraphistes qui croyaient l'ordre des matières plus profitable à l'étude des inscriptions; d'autres pensaient que ni l'un ni l'autre de ces deux ordres ne devait être suivi complètement; M. Mommsen était alors le représentant de ce système éclectique: « Les inscriptions, disait-il (dans un mémoire adressé de Rome en janvier 1847 à l'Académie de Berlin et intitulé: *Ueber Plan und Ausführung eines Corpus Inscriptionum*), n'ont pas seulement pour caractère d'unité, contrairement aux inscriptions grecques, la communauté de langage; elles sont, pour la plupart, les monuments d'un État, et tout ce qui concerne cet État forme un ensemble, quel que soit le lieu de la provenance. Ainsi, par exemple, les inscriptions d'une légion font entre elles un tout indissoluble et ne sauraient être scindées que pour se rattacher aux différents districts où cette légion peut avoir été cantonnée. Il en est de même pour les inscriptions des grandes magistratures de Rome; le lieu de leur provenance n'est pas ce qui leur donne leur caractère, et la même observation s'applique à toutes les autres classes d'inscriptions où l'État joue le rôle principal. L'ordre des matières semble être alors le plus rationnel, tandis que pour les inscriptions appartenant aux municipes, il semble plus naturel de suivre l'ordre géographique, attendu que la cité forme une unité pour les inscriptions municipales, aussi bien que l'État en forme une pour les inscriptions publiques. »

Cinquième période.

En 1848, la question vient de nouveau devant les Comités historiques; celui des Arts et monuments, dans ses séances des 10 juin 1848, 26 février, 12 mars et 14 mai 1849, reprend ⁽¹⁾, sur la proposition de Mérimée, son projet d'un recueil des inscriptions de la France jusqu'au VI^e siècle.

Ici se place un incident qui a eu une influence décisive sur le sort de cette entreprise.

Le 12 novembre 1849, le Comité des monuments écrits reçut une communication dont le procès-verbal rend compte dans les termes suivants (2) : « M. Léon Renier expose que, depuis plus de six ans, il s'occupe d'un recueil des inscriptions romaines découvertes sur le sol de la Gaule; qu'il en a réuni et classé tous les matériaux et qu'il est en mesure d'en commencer immédiatement l'impression. M. le Ministre, sur la proposition du Comité des Arts, ayant décidé qu'un

Telle était, il y a six ans, l'opinion de M. Mommsen, opinion alors partagée par M. le comte Borghesi, le patriarche de l'épigraphie latine. Après la classification par ordre géographique, Monsieur et ami, il reste encore un point important sur lequel l'Académie de Berlin s'est conformée au programme du projet élaboré par la Commission française. Les inscriptions antérieures à Auguste, inscriptions que leur caractère commun d'archaïsme avait désignées pour en former une classe à part en tête de la collection éditée par la France serviront également de prodrome au *Corpus* dont la Prusse prépare la publication ».

En effet, le mémoire précité de M. Mommsen et traduit par Noël des Vergers dans sa *Lettre adressée à M. Letronne sur les divers projets d'un Recueil général des inscriptions latines de l'antiquité*, p. 29, contient un intéressant témoignage : « L'idée adoptée par la Commission épigraphique française de réunir en un seul chapitre toutes les inscriptions archaïques, me paraît devoir être adoptée. »

Maintenant, s'il est constant que l'Académie de Berlin, comme le disait Noël des Vergers, ait rendu hommage à la Commission française en adoptant son plan, il faut bien reconnaître que cet hommage est resté muet, car on en chercherait vainement la moindre trace dans la préface du tome I^{er} du *Corpus* paru en 1863 sous le titre : *Inscriptiones latinae antiquissimae ad C. Caesaris mortem*; du reste, on n'y trouve non plus aucune mention des projets de Séguier, de Mafféi, de Carcano, de Kellermann, etc. Ce volume s'arrête à la mort du dictateur, en l'an 44 avant l'ère chrétienne, tandis qu' Egger prenait pour terme la bataille d'Actium, en l'an 31; à cela près, la conformité est complète entre son programme et le plan du *Corpus* de Berlin.

(1) *Bulletin archéologique publié par le Comité historique des Arts et des Monuments*, t. IV, 1847-1848, p. 548, 568. — *Bulletin du Comité historique des Arts et Monuments*, t. I, 1849, p. 41, 69, 130.

(2) *Bulletin du Comité historique des Monuments écrits de l'histoire de France*, t. I, 1849, p. 164.

recueil de ce genre ferait partie de la collection des Documents inédits, M. Renier offre les résultats de son travail et demande à être chargé de cette publication. M. Halévy, chef du bureau des Travaux historiques, prend occasion de cette demande pour faire connaître que le Comité des Arts a effectivement adopté le projet d'un recueil d'inscriptions et exprimé le vœu de voir cette publication confiée à M. de Longpérier; mais qu'en même temps il a manifesté le désir d'obtenir le concours du Comité des Monuments écrits. »

A la suite de cette communication, le Comité étant d'avis que dans l'intérêt de la publication il serait avantageux de réunir les travaux de MM. de Longpérier et Renier, décide que la lettre de M. Renier sera communiquée au Comité des Arts. Il nomme en même temps une Commission pour s'entendre avec celle que l'autre Comité a choisie dans son sein et désigne MM. Le Bas et J. Desnoyers pour en faire partie.

Par l'adjonction de M. de Longpérier à M. Renier on renouvelait la faute que l'on avait commise dix ans auparavant en imposant à Le Bas le concours de Mérimée. Aussi, les choses en restèrent là pendant une nouvelle période d'inaction.

Sixième période.

En 1852, le Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France (réorganisation des anciens Comités historiques) reprit en mains l'affaire encore pendante ⁽¹⁾. Dans sa séance générale du 6 décembre, et sur la proposition de la section d'archéologie, il nomma une commission (MM. Guignaut, Le Clerc, de Wailly, Desnoyers, Mérimée, de Saulcy) chargée de lui présenter un rapport sur toutes les questions soulevées par le projet de publication. Dans la séance du 10 janvier 1853, il décida que le nouveau plan, élaboré par M. de Wailly, serait présenté au ministre; suivant ses conclusions, le recueil général des inscriptions de la Gaule et de la France comprendrait 1^o les inscriptions de la période gallo-romaine; 2^o celles de la France depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à l'an 1328, avènement de Philippe de Valois; l'ouvrage serait du format in-4^o et contiendrait les fac-similés des monuments les plus importants. Quant aux moyens d'exécution, on se bornerait pour le moment à demander aux correspondants du Comité les estampages des inscriptions qui auraient déjà été découvertes ou qui viendraient à l'être

⁽¹⁾ *Bulletin du Comité historique de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France*, t. I. 1854, p. 34, 44, 70, 581.

dans leurs départements; ces estampages seraient enregistrés et placés horizontalement dans des casiers ⁽¹⁾.

Le Comité fixa son attention sur le même sujet dans les séances ⁽²⁾ des 3, 10, 24 avril et 1^{er} mai, mais sans y apporter de modification.

Septième période.

Telle était la situation, lorsque, dans la séance du 3 avril 1854, Guiguiat annonça ⁽³⁾ que l'Académie de Berlin allait publier un *Corpus inscriptionum latinarum* dans lequel devaient être comprises les inscriptions romaines de la Gaule, et que, par suite, le Comité était à la veille de perdre le fruit de ses travaux préparatoires sur cette question. « Il serait d'ailleurs fâcheux pour la France de se voir distancée dans l'exécution d'une œuvre qui intéresse à un si haut degré son histoire nationale et il importe de chercher les moyens de réaliser sans retard les anciens projets du Comité. L'appel fait aux correspondants n'a produit que peu de résultats; au lieu d'attendre des estampages qui ne sont envoyés que très irrégulièrement, il serait préférable de profiter des travaux qui auraient déjà été entrepris, notamment par M. Renier et par M. de Longpérier. » En conséquence, le Comité délégua à la Commission d'épigraphie le soin de lui présenter un rapport sur la marche à suivre.

Dans la séance du 1^{er} mai, le Comité ⁽⁴⁾, remettant à décider ultérieurement si le recueil projeté comprendrait les inscriptions des deux Germanies, ou si le Rhin serait pris pour limite orientale de la Gaule, adopta les conclusions du rapport de sa Commission, sauf le préambule. Le voici reproduit *in extenso*, en raison de son importance et de la part visiblement prise à sa rédaction par L. Renier lui-même.

« La Commission s'est d'abord informée du nombre des estampages d'inscriptions romaines qui depuis le 1^{er} janvier 1853 ont été adressés par les correspondants. Ces estampages sont au nombre de trois ou quatre au plus et ils ne reproduisent que des inscriptions insignifiantes. Le Comité doit donc renoncer à l'espoir qu'il avait conçu de composer, au moyen des envois que lui faisaient les correspondants, e recueil dont il s'agit.

« Ce recueil, d'ailleurs, perdrait une grande partie de sa valeur s'il

⁽¹⁾ F. de Sauley offrait de déposer dans les archives du Comité toute une collection d'estampages d'inscriptions du pays messin.

⁽²⁾ *Bulletin des Sociétés savantes*, t. I, 1854, p. 182.

⁽³⁾ *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France*, t. II, 1856, p. 289.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 317, 320.

ne comprenait que les inscriptions qui subsistent encore aujourd'hui, et si l'on n'y faisait pas entrer aussi celles dont on ne possède plus que des copies manuscrites ou imprimées. Il faudrait donc toujours, alors même que l'on obtiendrait des correspondants des estampages de tous les monuments épigraphiques encore subsistants, il faudrait, pour se procurer ceux qui sont perdus, procéder au dépouillement des grands recueils, des histoires locales, des mémoires des sociétés savantes, des journaux scientifiques, de tous les livres enfin où ils ont pu être publiés; et ce travail ne serait pas moins nécessaire pour les autres, puisque le Comité a décidé que chaque inscription serait accompagnée de l'indication des éditions antérieures et de leurs principales variantes.

« Or précisément, ce travail a été fait par un des membres du Comité, M. Léon Renier, qui, on se le rappelle, dans une des dernières séances générales, a offert de mettre à la disposition du Comité tous les résultats de ses recherches sur les inscriptions romaines de la Gaule.

« La Commission pense qu'il y a lieu d'accepter l'offre de M. Renier et elle propose, en conséquence, de lui confier une publication dont il a réuni presque tous les matériaux. M. Renier a communiqué à la Commission la partie de son travail qui concerne la Gaule Narbonnaise. Cette partie comprend un peu plus de 2,700 monuments; M. Renier pense qu'en y ajoutant tous ceux de la petite province des Alpes-Maritimes et ce qu'il peut y avoir encore de monuments inédits dans les départements du Midi, ce nombre ne s'élèvera pas à beaucoup plus de 3,500.

« Les inscriptions des trois provinces de la Gaule (Lyonnaise, Aquitaine, et Belgique) s'élèveront à peine au chiffre de 2,000.

« Quant à celles des deux Germanies, si l'on croyait devoir les comprendre dans le Recueil, elles formeraient aussi un total d'environ 2,000 monuments. Mais la Commission ne pense pas qu'il y ait lieu de les admettre. Depuis le règne de Tibère jusqu'à celui de Dioclétien, période à laquelle appartiennent presque toutes ces inscriptions, les deux Germanies formèrent deux provinces complètement indépendantes des provinces gauloises; et si, à partir du règne de Constantin, elles furent comprises dans le ressort de la préfecture du prétoire des Gaules, elles eurent cela de commun avec beaucoup d'autres contrées qu'on n'a jamais eu la pensée de regarder comme ayant fait autrefois partie intégrante de notre pays. Les inscriptions de ces deux provinces ont d'ailleurs déjà été l'objet d'importantes publications; elles ont été notamment réunies, pour la plupart, dans le *Codex inscrip-*

tionum romanarum Rheni de M. Steiner, ouvrage dont il vient de paraître une nouvelle édition, considérablement augmentée, sous le titre de *Utriusque Germanie inscriptiones romane*. Elles seront enfin comprises dans le recueil projeté par l'Académie de Berlin, et si l'on ne doit pas se laisser enlever par cette Compagnie la priorité de la publication des inscriptions qui ont été découvertes sur le sol de la France, on ne doit pas penser non plus à lui enlever celle des monuments trouvés en Allemagne.

« Le recueil qu'il s'agirait aujourd'hui de publier se composerait donc d'environ 5,500 monuments. La Commission propose d'adopter pour cette publication le format grand in-quarto dans lequel a été imprimée la *Paléographie* de M. de Wailly. Chaque page de ce format pourrait contenir dix inscriptions au moins, ce qui ferait 550 pages pour le tout ; 100 pages en sus suffiraient, et au delà, pour l'introduction, les tables et les planches où seraient représentées, en *fac-simile*, un certain nombre d'inscriptions remarquables sous le rapport de la paléographie et portant une date certaine. De sorte que le recueil des inscriptions romaines de la Gaule formerait un seul volume grand in-quarto de 650 pages, ce qui n'est pas pour ce format une grosseur extraordinaire.

« M. Renier est en mesure d'entreprendre la publication par celle des diverses provinces de la Gaule que le Comité désignera. La Commission pense qu'il convient de la commencer par les provinces des Alpes-Maritimes et de la Narbonnaise. Ces provinces furent les premières conquises par les Romains ; elles étaient dans leur administration complètement indépendantes des trois autres ; enfin, ce sont celles qui ont fourni, sinon les monuments les plus intéressants, du moins les monuments les plus nombreux. Ces monuments suffisent pour former un demi-volume, qui pourra être livré au public aussitôt que l'impression en sera terminée.

« Mais avant de commencer cette impression, il faut vérifier sur les monuments, lorsqu'ils subsistent encore le texte des inscriptions déjà publiées ; compléter le recueil de ces inscriptions, en y ajoutant celles qui sont encore inédites ; enfin, dépouiller certaines collections manuscrites conservées tant à la Bibliothèque impériale, que dans les bibliothèques de quelques-uns de nos départements méridionaux. De pareils travaux ne peuvent être bien faits que par l'éditeur lui-même ; aussi la Commission propose-t-elle de demander à M. le Ministre de fournir à M. Renier les moyens de se livrer aux recherches dont il s'agit, en lui donnant une mission à cet effet.

« Le recueil des inscriptions romaines des deux provinces des

Alpes-Maritimes et de la Narbonnaise une fois terminé, imprimé et livré au public, ainsi qu'il vient d'être dit, les trois provinces de la Gaule, la Lyonnaise, l'Aquitaine et la Belgique, seraient à leur tour l'objet d'une exploration semblable de la part de M. Renier, et la moisson qu'il y aurait recueillie formerait avec les tables, une seconde livraison qui compléterait l'ouvrage. Ces trois provinces, bien que gouvernées chacune par un légat particulier, formaient une sorte de confédération, au moins sous le rapport religieux. Leurs monuments épigraphiques ne peuvent être séparés.

« En tête des inscriptions de chaque province, l'éditeur donnerait, en suivant, autant que possible, l'ordre chronologique, la série des inscriptions qui, bien que découvertes dans d'autres parties de l'Empire romain, font connaître les gouverneurs de la province, ou des personnages qui y ont rempli des fonctions publiques. Le recueil de ces inscriptions que M. Renier a formé, et qui est aussi complet que possible, se compose de deux cents monuments pour les cinq provinces.

« Enfin la Commission serait d'avis de joindre aux inscriptions de chaque province la liste des noms de potiers et de verriers gallo-romains qui auraient été recueillis sur le territoire de la province.

« L'éditeur fera-t-il suivre chaque inscription d'une transcription en caractères courants, dans laquelle seront remplies toutes les abréviations, même celles qui se rencontrent communément, ou se contentera-t-on d'expliquer, dans de courtes notes, les abréviations les plus rares? La Commission a été divisée sur cette question, et elle a cru devoir prendre le parti d'en réserver la solution au Comité. Toutefois, elle incline vers le mode indiqué en second lieu, mode qui serait plus en conformité avec les précédentes décisions du Comité.

« En résumé, la Commission propose :

1° De charger M. Léon Renier de la publication du recueil des inscriptions romaines de la Gaule.

2° De décider que cette publication aura lieu dans l'ordre suivant :

A. — Inscriptions des Alpes-Maritimes ;

B. — Inscriptions de la Gaule Narbonnaise ;

C. — Inscriptions des trois provinces de la Gaule : Lyonnaise, Aquitaine, Belgique ; l'éditeur étant invité à se conformer, pour le classement et les détails de la publication des inscriptions qui composent chacune de ces cinq divisions, aux dispositions adoptées par le Comité dans la séance du 10 janvier 1853 ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *Bulletin du Comité de la Langue, de l'histoire et des Arts de la France*, t. I, 1854, p. 70 et suivantes.

3^e De décider que la première partie du recueil, comprenant les inscriptions de la province des Alpes-Maritimes et celles de la Narbonnaise, sera livrée à l'impression aussitôt que le manuscrit en sera terminé.

4^e Enfin, de prier M. le Ministre d'accorder à M. Renier la mission qui lui est nécessaire pour terminer le manuscrit de cette première partie. »

Par un arrêté ministériel du 3 juin 1854, pris sur la proposition du Comité, Léon Renier fut chargé de la publication sollicitée par lui.

Le 9 juillet suivant, le Comité lui adjoignit M. de Guilhermy pour la partie afférente aux inscriptions de la France proprement dite⁽¹⁾, et le 30 juin 1856, par une nouvelle adjonction⁽²⁾, il décida qu'à M. Edmond Le Blant serait dévolue la classe intermédiaire des inscriptions chrétiennes des premiers siècles.

La répartition du travail se trouvait ainsi constituée, après vingt-un ans de tâtonnements, entre trois éditeurs désignés. Il semblait donc que l'attente publique allait enfin recevoir satisfaction et que l'on était entré dans la période d'exécution matérielle.

On lit en effet, dans le procès-verbal de la Section d'archéologie, en date du 16 janvier 1860 : « Sur la proposition de M. le Président, qui prie M. Renier de faire connaître à la Section à quel point en est la préparation du *Recueil des inscriptions de la Gaule*, le savant académicien déclare que la première livraison est presque entièrement terminée et qu'il espère pouvoir la déposer sur le bureau à la prochaine réunion. »

A la date du 2 avril 1864, la déclaration suivante était officiellement faite à la Réunion des délégués des Sociétés savantes : « Le premier volume des inscriptions romaines de la France va être prochainement mis sous presse ; c'est à M. L. Renier qu'on en doit la préparation. »

Il n'en était rien, ainsi qu'on ne devait pas tarder à l'apprendre.

Huitième période.

En 1866, un revirement inexplicable eut lieu. Par une formelle contradiction aux motifs de convenance patriotique qui avaient dicté l'arrêté du 3 juin 1854 et auxquels L. Renier avait souscrit, comme on vient de le voir, l'autorisation lui fut donnée de porter au *Corpus* entrepris

⁽¹⁾ *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts*, t. II, 1856, p. 703, 719.

⁽²⁾ *Ibid.*, t. III, 1857, p. 394, 400.

par l'Académie de Berlin le travail destiné à la Collection des Documents inédits de l'histoire de France. Il était cependant facile de pressentir que les relations internationales n'étaient pas alors de nature à assurer le succès de cette nouvelle combinaison et qu'à Paris aussi bien qu'à Berlin on s'exposait à se trouver dans une situation fautive. L'événement prouva combien on avait été malencontreusement inspiré en prenant une pareille résolution, surtout après les engagements formels et réitérés contractés vis-à-vis le public français depuis des années.

La fin de ces longs et stériles pourparlers est relatée par le procès-verbal de la Section d'archéologie ⁽¹⁾, séance du 10 février 1873 : « M. Léon Renier rappelle que, par un arrêté du 3 juin 1854, pris sur la proposition du Comité, il avait été chargé de publier dans la Collection des Documents inédits de l'histoire de France un Recueil général des inscriptions romaines de la Gaule. Plus tard, en 1866, M. Renier fut autorisé par le Ministre à accepter les propositions de l'Académie de Berlin et à publier ce travail dans le *Corpus inscriptionum latinarum* entrepris par la dite Académie et qui devait être imprimé par ses soins à Berlin. Par suite des changements apportés par la politique aux relations entre la France et la Prusse, M. L. Renier a cherché à rompre le traité qu'il avait conclu avec l'Académie de Berlin. Il y est parvenu, mais n'a reçu qu'hier l'avis que la liberté lui était rendue. Dans l'attente de cette solution, M. Renier avait continué ses travaux et aujourd'hui il est en mesure de mettre immédiatement sous presse le Recueil général des inscriptions de la Gaule, si la Section est toujours dans les mêmes dispositions à l'égard de ce recueil.

« La déclaration de M. Renier est accueillie avec la plus vive satisfaction par la Section. M. Servaux, chef du bureau des Travaux historiques, fait observer que, comme il s'agit de rapporter divers arrêtés antérieurs, il est nécessaire que M. Renier veuille bien remettre une note détaillée dans laquelle la situation de cette grande affaire serait catégoriquement exposée. »

Des lignes qui précèdent, on retiendra le passage dans lequel Renier déclarait avoir été dûment délié de tout engagement par ses collaborateurs berlinois. Quant aux ouvertures qu'il fit à cette occasion pour la reprise de la publication française du Recueil, il ne paraît pas qu'aucune suite leur ait été donnée ; on serait cependant fondé à connaître les motifs de ce nouvel et dernier ajournement.

⁽¹⁾ *Revue des Sociétés savantes*, 5^e série, t. V, 1873, p. 20.

Il reste seulement à rappeler que Léon Renier mourut le 11 juin 1885, et qu'à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 4 septembre, M. Ernest Desjardins, président, annonça que M. Héron de Villefosse, délégué par le Ministre, avait pris possession, au nom de l'État, des papiers du défunt académicien et en avait effectué le dépôt à la bibliothèque des Sociétés savantes près la Bibliothèque Mazarine.

Le soin d'examiner les documents relatifs à la Gaule et d'en rédiger l'inventaire⁽¹⁾ a été confié à M. Robert Mowat, par dépêche du 16 avril 1887.

II

BIBLIOGRAPHIE DES PROJETS DE PUBLICATION DE RECUEILS GÉNÉRAUX D'INSCRIPTIONS LATINES.

1^o SCIPION MAFFEI ET JEAN-FRANÇOIS SÉGUIER.

Prospectus universalis collectionis latinarum veterum ac graecarum ethnicarum et christianarum inscriptionum, quem nova Veronensis Societas totius Europae doctis reique antiquae studiosis hominibus exhibet ac proponit, anno 1732.

Texte latin accompagné d'une traduction italienne, sur une feuille volante à deux colonnes imprimée à Vérone. Un exemplaire du texte latin a été découpé et collé par Séguier sur les pages 808-811 de son manuscrit *Repertorium auctorum qui inscriptiones antiquas ediderunt*, Bibliothèque Nationale, fonds latin 16929; il a été réimprimé en 1746 par Jules-César Becelli, à la suite du mémoire de Maffei, *De Graecorum siglis lapidariis*, 1746, p. 121, et en 1843 par Émile Egger dans une plaquette d'Ambroise Firmin-Didot intitulée

(1) Quelques jours à peine après l'envoi du présent Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, il s'est produit un événement scientifique considérable qui nous fait oublier tous nos regrets; c'est, on le devine, l'apparition (mai 1888), du tome XII du *Corpus inscriptionum latinarum* relatif à la Narbonnaise et aux petites provinces alpestres, édité par le jeune et déjà célèbre professeur de l'Université de Berlin, M. Otto Hirschfeld. Avec la collaboration de M. Karl Zangemeister, il a déjà préparé en grande partie le tome XIII relatif aux trois Gaules et aux deux Germanies. L'un et l'autre de ces savants ont bien mérité de la science; à ce point de vue supérieur, la reconnaissance de tous les érudits leur est assurée.

Projets et rapports relatifs à la publication d'un recueil général d'épigraphie latine, p. 1-8.

Une traduction française en a été donnée par l'éditeur genevois Marc-Michel Bousquet dans sa *Bibliothèque italique ou Histoire littéraire de l'Italie*, tome XV, in-8, 1732, p. 84, sous le titre : « *Plan proposé par la nouvelle Société de Vérone] à tous les savants d'Europe pour réduire en un corps toutes les anciennes inscriptions romaines et grecques, païennes et chrétiennes.* »

Voir Maffei, *Osservazioni letterarie*, tome I, 1737, p. 243 ; id. *Museum Veronense*, 1749, *praef.*, p. VII.

2° GAETANO CARCANO⁽¹⁾.

Antiquitatis ac rei lapidariae totius Europae studiosis Cajetanus Carcanus, regio typographio praefectus.

Texte latin formant une plaquette de six pages petit in-8°, datée du 1^{er} mars 1786 et imprimée à Naples. L'auteur annonce son intention de reprendre le projet abandonné par Maffei et de l'exécuter avec quelques légères modifications sous le titre de *Universalis omnium epigraphicarum collectionum sylloge*, débutant par les inscriptions grecques, le tout en une dizaine de volumes.

Un exemplaire de cette rare plaquette recueilli par Émile Egger et relié dans un volume factice avec d'autres brochures relatives à l'épigraphie est passé dans la bibliothèque de M. Mowat.

3° OLAÛS KELLERMANN ET EMILIANO SARTI.

Projet d'une collection complète des inscriptions latines, présenté en 1836 à l'Académie de Copenhague.

Ce document communiqué par Noël des Vergers au Ministre de l'Instruction publique a été publié en 1843 dans une plaquette imprimée chez Firmin-Didot sous le titre : *Projets et rapports relatifs à la publication d'un recueil général d'épigraphie latine*, p. 9-18.

4° PHILIPPE LE BAS.

Journal général de l'Instruction publique, 1839, p. 195.

Revue archéologique, 1844, p. 686.

⁽¹⁾ Le prénom *Josephus* lui a été fautiveusement donné, au lieu de *Cajetanus*, par Georges-Henri Martin dans son Supplément à l'*Archaeologia literaria* de Jos. Aug. Ernesti, Leipzig, 1790, p. 217, et d'après-lui, par Bœckh, *Corp. Inscr. Gr.*, t. I, 1828, *praef.*, p. IX, et Franz, *Elementa epigraphices graecae*, 1840, p. 10.

Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits, 1850, p. 73, 77, 82.

5° PROSPER MÉRIMÉE.

Journal général de l'Instruction publique, 1839, p. 93, 136, 150, 242, 258.

6° ÉMILE EGGER.

Rapport de M. Egger, secrétaire du Comité chargé de proposer le plan et les principales divisions du Recueil général des inscriptions latines.

Programme des travaux pour la composition et la publication d'un Recueil général d'épigraphie latine.

Instructions relatives à la préparation du Recueil général des inscriptions latines.

Ces trois documents ont été publiés dans une plaquette imprimée en 1843, chez Firmin Didot, sous le titre : *Projets et rapports relatifs à la publication d'un Recueil général d'épigraphie latine*, respectivement aux pages 19-26, 27-30, 31-32; le *Rapport* de M. Egger a été reproduit dans la *Revue archéologique*, 1844, p. 107. L'arrêté ministériel du 4 juillet 1843, instituant la commission d'épigraphie latine, est au *Journ. gén. de l'Instr. publ.*, 1843, p. 345.

7° NOËL DES VERGERS.

Lettre à M. Letronne sur quelques inscriptions latines de l'Ombrie et du Picenum.

Cette lettre, publiée dans la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, t. I, 1845, p. 508-537, a été réimprimée en 1846, chez Firmin Didot, en une brochure de 32 pages in-8°.

Lettre à M. Letronne sur les divers projets d'un recueil général des inscriptions latines dans l'antiquité. Brochure de 37 pages in-8° imprimée en 1847, chez Firmin Didot.

Lettre à M. F. de Saulcy sur la publication du Corpus inscriptionum latinarum par l'Académie de Berlin. Cette lettre se trouve dans l'*Athenaeum français*, t. III, 1854, p. 323.

8° THÉODORE MOMMSEN.

Ueber Plan und Ausführung eines Corpus inscriptionum latinarum von Theodor Mommsen, Rome, janvier 1847. Mémoire présenté à l'Académie de Berlin en 1847. Le texte original paraît être resté

à l'état manuscrit, sans doute dans les archives de l'Académie de Berlin, car il ne figure pas dans la liste des travaux de M. Mommsen dressée par M. Karl Zangemeister, dans son récent ouvrage intitulé : *Theodor Mommsen als Schriftsteller; Verzeichniß seiner bis jetzt erschienen Bücher und Abhandlungen zum 70 Geburtstag am 30 November 1887 überreicht.*

Une traduction française en a été publiée par Noël des Vergers dans sa *Lettre à Letronne sur les divers projets d'un Recueil général des inscriptions latines*, p. 23-32.

Il est très intéressant de comparer le plan primitivement proposé par M. Mommsen avec celui qu'il a définitivement fait prévaloir dans l'exécution du *Corpus*.

9^o LÉON RENIER.

Inscriptions, extr. de l'*Encyclopédie moderne*, Didot, 1869, col. 15.

Plan du Recueil des inscriptions romaines de la Gaule. Voir le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. II, 1856, p. 317, 320, avec renvoi au t. I, 1854, p. 70.

III

PROJET D'UN RECUEIL MANUSCRIT PERPÉTUEL A FEUILLETS MOBILES.

Le dépouillement des papiers scientifiques de Renier y a fait retrouver un grand nombre d'estampages d'inscriptions de la Gaule emballés pêle-mêle sans aucune indication de provenance. Pour les restituer à leurs lieux d'origine, il a fallu procéder à des recherches et à des opérations de classement longues et pénibles ; celui qui s'en était chargé a naturellement désiré que les résultats en fussent rendus profitables et accessibles aux travailleurs par leur maintien méthodique dans un dépôt public. Cette idée est devenue le germe du projet de création d'un cabinet d'estampages à installer dans un des services de la Bibliothèque Nationale ⁽¹⁾. Une circulaire du 20 janvier 1888 invite les correspondants du Ministère, les Sociétés savantes et les particuliers qui possèdent des estampages à s'en dessaisir au profit

(1) En avril 1882, M. Mowat proposait à M. Léopold Delisle d'acquérir pour la Bibliothèque Nationale une importante collection d'estampages au frottis noir exécutés par le commandant Colson, membre de l'Académie du Gard. Cette collection est actuellement conservée au musée de la ville de Bar-le-Duc qui la céderait probablement en échange de livres manquant à sa bibliothèque.

de la collection nationale projetée, dont il existe déjà un noyau important ainsi destiné à s'accroître par dons ou par acquisitions.

Il serait avantageux de prendre des dispositions analogues pour les autres documents laissés par Renier, c'est-à-dire, de les déposer à la Bibliothèque de l'Université, suivant le vœu de son fils, et d'en faire le noyau de collections spéciales également aptes à recevoir des accroissements. Par exemple, il y a un intérêt majeur à ne pas laisser la collection de ses fiches manuscrites d'inscriptions s'arrêter irrémédiablement. Elle pourrait être facilement enrichie par de nouvelles fiches correspondant aux estampages ou aux copies des inscriptions qui viendraient à être découvertes et signalées au Comité ; entre temps la collection serait peu à peu complétée par le dépouillement des publications que Renier avait négligé d'utiliser dans ses dernières années. Ce double travail, qui n'a rien d'excessif, serait confié à la personne chargée de la réception, du classement et de la conservation des estampages ; pour la commodité des recherches et des références, il conviendrait d'affecter aux estampages ainsi qu'aux fiches le même numérotage que dans le *Corpus*, ceux des inscriptions inédites recevant un numérotage spécial avec exposants alphabétiques propres à les faire reconnaître au premier coup d'œil. Il s'agirait donc de reprendre le travail au point où il a été laissé par Renier pour le mettre au courant et le tenir ensuite constamment à jour au moyen de fiches intercalées. On réaliserait ainsi sans difficultés l'exécution d'un Recueil manuscrit perpétuel qui serait en tout temps l'image fidèle du *stock* épigraphique de la Gaule, et mobile comme lui, suivant le hasard des découvertes. Les changements et accroissements survenus d'une année à l'autre feraient l'objet d'un rapport périodiquement inséré dans le Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques. De cette manière, on serait prêt en tout temps à commencer la publication d'une édition nationale des *Corpus* de la Gaule et de l'Afrique, dans laquelle les notices seraient rédigées en français et accompagnées, pour la plupart, de fac-similés fidèles.

IV

INVENTAIRE SOMMAIRE DES PAPIERS DE FEU LÉON RENIER.

Il y a lieu de distinguer dans les papiers de L. Renier, d'une part, la collection de ses fiches épigraphique, *schede*, qui, avec quelques

notes et brouillons de lettres, représentent son travail personnel, d'autre part, les documents qui lui ont été fournis par diverses personnes, tels que lettres, mémoires, notes, dessins autographes, estampages, empreintes au frottis, calques, photographies et gravures. On remarquera le nombre et l'importance des envois de MM. Allmer, Flouest, E. Germer-Durand, Berthomieu, Ch. Robert, Martin-Dausigny, Tournal.

Fiches épigraphiques.

La collection des fiches épigraphiques se compose de deux séries : la première, consistant en feuillets volants de papier mince, format in-8°, et discontinuée de bonne heure ; c'est vraisemblablement celle qu'il communiqua au Comité ⁽¹⁾ en avril 1854 et qui comprenait alors 2500 pièces relatives à la Narbonnaise et environ 2000 relatives aux trois Gaules ; la deuxième, établie sur cartes épaisses, format in-4, d'un maniement plus commode, recopiées sur les précédentes ; cette série, commencée sans doute vers 1866 en vue du *Corpus* de Berlin, constitue à proprement parler son grand recueil des inscriptions de la Gaule et mérite seule l'attention, la série précédente ne pouvant guère en être considérée que comme un double plus ou moins incomplet.

L'ordre suivi est celui de la célèbre Notice des dix-sept provinces contenant 112 cités ; les fiches, groupées suivant les cités sur le territoire desquelles ont été découvertes les inscriptions qui y sont enregistrées, sont renfermées dans des couvertures porte-feuillets, titrées et bouclées au moyen de petites courroies de sangle, en manière de liasses pouvant être placées debout, comme des livres, sur des rayons de bibliothèque. Chaque fiche est affectée à une seule inscription ; on y lit le texte figuré en caractères et en alinéas épigraphiques, plus les renvois bibliographiques, l'indication de provenance et les variantes quand il y a lieu, mais on n'y trouve aucune lecture, traduction ou commentaire ; il est évident que Renier se réservait de rédiger la notice explicative de chaque article, soit en français, soit en latin, suivant l'occurrence ⁽²⁾, seulement à la veille d'en livrer la fiche à l'impression. On éprouve donc une certaine déception en constatant qu'il n'y a donné la solution d'aucune des difficultés que présente

⁽¹⁾ *Bulletin du Comité de la Langue, de l'histoire et des Arts de la France*, t. II, 1856, p. 321. Cf. l'introduction du présent rapport, *supra*, p. 287.

⁽²⁾ La rédaction devait être en français si la publication avait eu lieu dans la collection des *Documents inédits*, ou en latin si elle avait pris place dans le *Corpus* de Berlin.

souvent l'interprétation d'un texte. On en ressent une autre quand on s'aperçoit que depuis dix ou douze ans il avait à peu près cessé d'enregistrer les inscriptions nouvellement découvertes⁽¹⁾, ou d'utiliser les publications épigraphiques parues dans cette période. Ce regret est d'autant plus vif à la pensée qu'il lui aurait suffi d'un faible effort de persévérance pour laisser achevée, au moins en manuscrit, une œuvre qui, tout incomplète et arriérée qu'elle soit dans l'état actuel, n'en représente pas moins une somme de travail vraiment imposante, venant sitôt après l'achèvement de son beau recueil des 4417 inscriptions romaines de l'Algérie.

Le nombre des fiches in-4° s'élève :

pour la province des Alpes-Maritimes, à	200
pour la Narbonnaise, à	4460
pour les trois Gaules, à	3025
pour les deux Germanies, à	705

A quoi il faut ajouter environ 2000 fiches, format in-32, relatives à des estampilles de potiers.

Le recueil des 200 inscriptions concernant les gouverneurs des Gaules, de la Narbonnaise et des Alpes-Maritimes, et communiqué au Comité par L. Renier, ne s'est pas retrouvé dans ses papiers.

Brouillons de lettres et notes de L. Renier.

Lettres du 13 mars et du 5 avril 1863 à M. Allmer, sur l'inscription bilingue de Genay ; réponse de M. Allmer.

Lettre du 10 octobre 1866 à un destinataire incertain (probablement M. Morellet), sur une inscription de Mittelwiltz conservée au musée de Colmar.

Lettre du 31 octobre 1866 à M. Adrien de Longpérier, lui donnant le commentaire d'une inscription sur plaque de bronze trouvée à Sens et conservée au musée du Louvre.

Lettre du 13 octobre 1867, destinataire inconnu, sur une inscription de Poyruis, village indûment présumé *vicus C. Petronii*.

Lettre du 3 juillet 1869, destinataire incertain (probablement M. Sansas), sur une inscription de Bordeaux mentionnant le consulat de Postume.

Lettre, sans date, destinataire incertain (probablement M. de Roucy), sur un cachet d'oculiste trouvé à Compiègne en 1865.

Commentaire d'une inscription de Rome (*Corp. insc. lat.*, t. VI, 793) : c'est une dissertation rédigée vers 1853 et apparemment destinée aux

⁽¹⁾ Une enveloppe contenant trois estaupages adressés de Nîmes par M. F. Germer-Durand, à la date du 19 mai 1875, a été retrouvée intacte et fermée.

Mélanges d'Épigraphie dont Renier préparait alors la publication. Pour un motif inconnu, il aurait renoncé à la publier. Elle a pour objet la restitution des noms martelés de Philippe et d'Otacilie dans une inscription qui a, plus tard, fourni à Henzen le sujet de sa dissertation sur les stations de la légion II Parthique, dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, 1867.

Relevé des inscriptions mentionnant le titre de *Princeps*, et matériaux d'une dissertation sur ce sujet.

Relevé des inscriptions servant à l'histoire des empereurs et des membres de leurs familles, Tibère, Drusus, Germanicus, Claude, Néron, Vespasien, Titus, Pertinax, Macrin, Diaduménien, Sévère Alexandre, Élagabale, Pupien, Balbin, Tacite, Florian, Probus, Carus, Carin, Numérien; 236 fiches. Cette collection est manifestement incomplète; un grand nombre de fiches ont dû être égarées.

Sont également absentes les nombreuses fiches relatives aux *Grandes magistratures romaines* que les amis et les visiteurs de Renier ont vues en permanence sur sa table de travail.

Lettres, mémoires et notes de divers correspondants.

Ch. Abel. — Lettre sur des inscriptions d'Antibes, de Nice, de Metz.

Victor Advielle. — Lettre : insc. de Rodez.

Auguste Allmer. — Quarante et une lettres : insc. des départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie, de Vaucluse. — Recueil d'insc. de l'Isère, de la Drôme, de Vaucluse, sur 51 fiches bleues in-8°. — Recueil d'insc. d'Aix-les-Bains, sur 12 fiches blanches, format écolier. — Recueil d'insc. de Saint-Gervais et de Genève, sur fiches bleues in-8°. — Recueil d'insc. de Grenoble sur fiches bleues, in-8°. — Recueil de 56 insc. dessinées, du musée d'Arles, sur fiches blanches in-8°. — Recueil de 29 insc. dessinées, du musée d'Avignon, sur fiches blanches in-8°. — Recueil de 6 insc. dessinées, du musée d'Avignon, venues de Marseille, sur fiches blanches in-8°. — Recueil de 14 insc. dessinées, de Vienne, sur fiches blanches in-8°. — Recueil de 120 insc. dessinées, des départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et de Genève, sur fiches format écolier.

Émile Amé. — Trois lettres : insc. de Sens; patère d'argent d'Auxerre.

Ferdinand André. — Lettre et deux fiches : insc. d'Alleuc, de Javols.

J.-F. André (L'abbé). — Lettre avec estampage d'une insc. de Vaucluse. — Notice des dolmens et antiquités de Ménerbes.

D'Arbois de Jubainville. — Lettre sur une insc. de Vertault.

Maurice Ardant. — Trois lettres : insc. de Limoges, La Souterraine, Thiers, Uzerche.

Charles Arnault. — Deux lettres : insc. et mosaïque de Bessac, milliaires de Rom, dessins.

- A. Aurès. — Deux lettres : insc. gallo-grecque d'Uzès, note sur les Proxumes.
- Jules Aussant. — Lettre sur des insc. de Rennes.
- Aymard. — Trois lettres : insc. de Brioude et du Puy, trois calques.
- L. de Baecker. — Deux lettres : insc. de Bavaï, milliaire d'Estaires.
- Barbier de Montault (L'abbé). — Lettre et 13 fiches d'insc. pyrénéennes.
- Barrère (L'abbé). — Lettre sur des insc. et sculptures trouvées à Agen, emplacement du *Fanum Jovis* à Pompéjac.
- Édonard de Barthélemy. — Lettre : insc. de Bourbonne-les-Bains.
- Henri Bandot. — Deux lettres : insc. d'Alise-Sainte-Reine et de Vertault.
- Ferdinand Bandry (L'abbé). — Lettre : réclame le renvoi de l'insc. médiévale des Vieilles-Églises-de-Paréda, avec dessin.
- Beauchet-Filleau. — Recueil des insc. d'Aunay et de Brioux, 29 feuillets.
- Béraud. — Lettre : proteste contre la publication des fouilles de la place du Ralliement, à Angers, par M. Godard-Faultrier. — Réponse du Ministère.
- Jules Berthomieu. — Six lettres : demande d'objets d'art pour le musée de Narbonne ; insc. de Narbonne, estampages. — Recueil d'insc. de Narbonne, 18 fiches.
- Edmond Blanc. — Trois lettres : insc. du département des Alpes-Maritimes. — Recueil d'insc. des Alpes-Maritimes, 54 fiches.
- L.-F. Bonnafoux. — Lettre : insc. gauloise de Sazeiral.
- Bonnefoy (L'abbé). — Note sur une insc. de Carouge.
- Raymond Bordeaux. — Lettre : graffiti de Pitres, dessin.
- Alfred de Bougy. — Rapport sur une mission en Dauphiné, Savoie, Suisse, 15 fiches d'insc. dessinées.
- J.-J. Bourassé (L'abbé). — Lettre : insc. du départ. d'Indre-et-Loire.
- Bourguignat. — Note sur des insc. de Vence, 3 feuillets.
- Hippolyte Boyer. — Lettre : insc. de Bourges. — Rapport sur les fouilles de Neuvy-sur-Barançon.
- Bulliot. — Deux lettres : insc. de Branges, Monthelon, Mâcon, estampage.
- Canéto (L'abbé). — Six lettres : insc. d'Auch.
- Auguste Castan. — Trois lettres : insc. de Nyon, de Besançon ; le titre de colonie attribué à *Vesoulis*, son capitole.
- Cénac-Moncant. — Lettre : sarcophage romain de Saint-Clément (Gers).
- Chabouillet. — Lettre : insc. des Cévennes copiée par La Saussaye.
- Chappuis. — Lettre : insc. de Mont-Saint-Jean, de Vienne.
- Chaudruc de Crazannes. — Trois lettres : insc. d'Agen, Luchon, Saint-Pons.
- A. de La Chaussée. — Lettre : insc. de Bourges.
- Jules Chevrier. — Lettre : insc. de Bourbon-Lancy.
- Clere (Le président). — Rapport sur les insc. de la Franche-Comté, avec un atlas de planches in-folio, 10 septembre 1859.
- Clesse. — Mémoire sur les voies romaines de la carte théodosienne comprises entre Reims, Langres et Metz.

Colson (Le capitaine). — Copie de sa dissertation manuscrite sur la stèle de Morley.

A. Comarmond. — Deux lettres : insc. de Lyon. — Recueil d'insc. de Lyon, 9 cahiers.

Corrard de Brébant. — Recueil manuscrit des insc. antiques du départ. de l'Aube : voir « Harmand », *infra*.

Charles Cournault. — Deux lettres : insc. d'Alsace ; insc. de Dijon, Langres, Melz, Scarpone. — Recueil d'insc. de Langres, feuilles volantes.

Damas-Arbaud. — Lettre du 5 octobre 1864 ; insc. de Notre-Dame-des-Anges ; fixe en ce point l'emplacement de l'antique *Aluminium*.

Danizan. — Lettre : milliaire de Saint-Ciers-la-Lande.

Dauvergne. — Note sur l'insc. de Champeix, dessin.

Aug. Deloye. — Cinq lettres : insc. de Nîmes et de Saignon, 5 fiches ; de la crypte d'Apt ; insc. de Nîmes acquises par le duc de Brunswick en 1757 ; insc. gallo-grecques de Vaison, du Groseau, calque ; insc. en caractères inconnus, sur plaque de plomb, à Carpentras ; notice d'un ex-voto au dieu Aciannus, à l'Eigues.

Ern. Desjardins. — Deux lettres : insc. de Mâcon. — Projet d'inscription pour le tombeau de la famille Bonaparte à Ajaccio.

D. Dettelsen. — Lettre : copie de *l'Itinerarium Hierosolimitanum*⁽¹⁾, et copie de la *Notitia provinciarum Galliarum*, sur le manuscrit LII (60). de la bibliothèque capitulaire de Vérone.

Deville. — Lettre : insc. de La Fontaine-de-la-Herse (Orne).

A. Doby (L'abbé). — Lettre : insc. sur tuyau de plomb à Bourbonne-les-Bains. — Notice des découvertes gallo-romaines à Bourbonne-les-Bains.

Dompnier. — Lettre : insc. d'Hasparren.

Ducis (L'abbé). — Lettre : insc. de Vilette.

Dumoutel. — Lettre : diptyque de la cathédrale de Bourges.

Duran. — Lettre : insc. d'Hasparren.

L. Dussieux. — Lettre : insc. de La Fontaine-de-la-Herse (Orne).

T. Duthilleul. — Deux lettres : insc. du musée de Douai.

Édouard Fleury. — Lettre : la mosaïque romaine de Reims.

Edouard Flouest. — Note sur un autel gallo-romain trouvé en 1869, près du temple d'Essarrois (Côte-d'Or), avec planche tirée de *l'Album pittoresque de Châtillon-sur-Seine*. — Notice d'un autel dédié aux *Castoris*, à Besouce, dessin et 3 estampages. — Notice de dix coffres funéraires en pierre découverts à Nîmes, 7 dessins et deux estampages.

J. Garnier. — Catalogue du musée d'Augsbourg, par Roger.

Al. Germain. — Lettre : insc. de Substantion et de Montbazin.

Émile Germer-Durand. — Huit lettres : reconnaît un acrostiche chrétien dans l'insc. africaine de T. Clodius Lovella. — Insc. de Nîmes et environs. — Met en cause Pelet, Revoil, Bœswilwald.

⁽¹⁾ C'est la copie qui a été publiée dans la *Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 98.

François Germer-Durand. — Trois lettres : insc. de Nîmes, Galhan, La Cadière, estampages.

De Girardot. — Deux lettres : insc. de Bourges.

Magloire Giraud (L'abbé). — Deux lettres : insc. de Sartoux, arménienne du musée de Marseille; autre insc. provenant de l'église Saint-Victor de Marseille.

Godard-Faulrier. — Quatre lettres : lampe sépulcrale en bronze, à Angers : antiquités découvertes dans l'église de Candes ; insc. d'Angers et des Châteliers-de-Frémmur ; fouilles de la place du Ralliement, à Angers, 5 photographies.

De Gourgues. — Lettre : insc. mérovingienne, estampage colorié.

Goyhénéche (L'abbé). — Deux lettres : insc. de Sorholus.

Ch. Grellet-Balguerrie. — Lettre : insc. de Tonneins.

Harmand. — Lettre : recueil des insc. du département de l'Aube.

Héron de Villefosse. — Lettre : insc. de Nîmes, au Mas-de-la-Coste.

Émile Hucher. — Trois lettres : insc. du Mans.

Jung. — Deux lettres : insc. de Saverne, de Strasbourg ; laraire de Rheinzabern.

L. Jacquemin. — Deux lettres : insc. d'Arles.

Jeannel (fils). — Lettre : insc. de Crès et de Castelnaud, 3 dessins (absents).

Julliot. — Lettre : insc. de Sens, dessin ; son catalogue des insc. de Sens.

Joseph Klein. — Lettre : demande copie d'une insc. de Beanne.

Labatut. — Recueil d'insc. pyrénéennes, 50 fiches.

F. Lacroix. — Lettre : insc. de Mâcon.

Lambert. — Notes sur des insc. du musée de Carpentras et des estampilles doliaires rapportées de Rome par le président de Mazaugues, 4 feuillets.

A. Laurent. — Lettre : insc. grecque chrétienne du tombeau de saint Aurèle Marcién, de Rome.

Jules Laurent. — Lettre et catalogue manuscrit des inscriptions du musée d'Épinal, 18 dessins.

J. Leblanc. — Notice des fouilles exécutées à Vienne en 1874, plan et calque des insc. mosaïques.

Lefebvre (L'abbé). — Lettre : insc. grecque chrétienne du cabinet Provost de Bresle.

Le Men. — Lettre : milliaire de Kerscao.

G. Leroy. — Deux lettres : ancienne copie d'une insc. de Melun, perdue ; autel votif de Melun.

Licutaud (L'abbé). — Lettre : milliaire de Maillane et de Redessan.

Ch. de Linas. — Lettre : stèle du cabinet Terninek trouvée à Arras.

D. Long. — Lettre : insc. de Die.

De Longpérier. — Lettre : demande à L. Renier l'explication de l'insc. de G. Amalius Paterninus trouvée à Sens ; réponse de Renier.

A. Macé. — Deux lettres ; insc. et sculptures de Clermond-Ferrand ; insc. de Die.

Mantellier. — Lettre : insc. d'Orléans.

Martin-Daussigny. — Vingt-sept lettres : sa querelle avec Monfalcon ; cachets des oculistes Ferox et Claudius ; insc. de Lyon ; critique la restauration de la table de Claude par Comarmond.

Maspéro. — Note sur une insc. de Clarensac.

Mathou (fils). — Lettre : insc. grecque chrétienne du cabinet Provost de Bresle.

Prosper Mérimée. — Copie d'insc. pyrénéennes, feuillet volants.

Mermillod (L'abbé). — Lettre : insc. de Saint-Pierre-d'Albigny.

F. Morand. — Lettre : insc. d'Halinghen.

Morellet. — Lettre : insc. de Mittelwihr.

Mossmann. — Lettre : stèle funéraire à Rothlaiblen.

Mowat (Le commandant). — Quatre lettres ; insc. de Rennes, Tours, Rochefort (Indre) ; Projet de création d'une *Revue épigraphique*, en 1872.

A. Noël des Vergers. — Lettre : organisation et travaux préparatoires de la Commission française d'épigraphie latine.

Nozot. — Extrait de l'*Histoire de Luxembourg* par Bertholet.

T. Oudet. — Six lettres : insc. de Bar-le-Duc, Fains, Sion.

Jules Pautet. — Notice de l'insc. de Chardavon.

Auguste Pelet. — Deux lettres : insc. de Nîmes, de Brignon ; insc. dédiée aux Proximes retrouvée dans la Camargue ; milliaire d'Auguste au musée de Narbonne.

F. H. Pernot. — Note sur la Haute-Borne de Fontaines.

Pierquin. — Dissertation sur une insc. trouvée à Nyon, cahier de 11 pages.

L. de Portalon. — Deux lettres : insc. et sculptures découvertes dans les démolitions de l'ancienne maison d'arrêt à Béziers.

J. Porte. — Notice des insc. trouvées à différentes époques dans le champ sacré d'*Aquæ Sextiæ*.

Al. Poulle. — Lettre : insc. de Montauroux.

Puiggari (Le colonel). — Lettre : bas-relief à médaillons, au bastion Damville, Narbonne, deux dessins.

Max Quantin. — Deux lettres : amulette en terre cuite, du cabinet Poncet à Auxerre ; milliaire de Prégilbert. Recueil des insc. d'Auxerre, 7 fiches.

Jules Quicherat. — Trois lettres ; met en cause MM. Allmer et Guigues, au sujet de l'insc. bilingue de Genay ; insc. de Vieu, d'Avenche.

Alfred Ramé. — Trois lettres : insc. de Rennes, de Lansieu, de Saint-Lunaire, dessins.

P. Raymond. — Lettre : envoi du moulage de l'insc. de Sorholus (actuellement à la Bibliothèque de l'Université).

Reboul. — Lettre : insc. de La Batarelle, près Roquebrussane.

Athanase Renard. — Deux lettres : insc. de Bourbonne-les-Bains, photographies.

Renaux. — Lettre : envoi d'un recueil de 24 insc. de Carpentras, par Lambert, en 14 feuilles ; d'un recueil des insc. de Bagnols et d'Uzès, par Alègre, en 9 feuilles (absentes).

- Charles Renier. — Lettre : insc. de Strasbourg.
- Édouard Renier. — Lettre : insc. de Saint-Pons, estampage.
- Requien. — Note énumérative de 101 insc. du musée Calvet, Avignon.
- Revoil. — Treize lettres : cippes gallo-grecs des Beaux, dessin en couleur ; insc. de Saint-Paulet-des-Caissons, de Nîmes, de Vaison, de Saint-Gilles, de Fréjus, de Laubese, avec dessins ; des *Arucmetici*, estampage. — Rapport sur des insc. de Nîmes.
- L. Revon. — Trois lettres : offre ses services pour relever des insc. en Suisse, en Algérie ; envoie la carte épigraphique de la Haute-Savoie ; insc. de Cavaillon, dessins à la plume. — Rapport sur deux insc. de Nîmes, estampages.
- Maximilien de Ring. — Six lettres : insc. de Mertweiler, de Mieslesheim, de Horboung, de Strasbourg, de Bachhoffen ; sépultures près Schlestadt, Ohnenheim, Mussig ; tuile légionnaire à Königshofen. — Mémoire sur la grande voie romaine des itinéraires dans le parcours de la Germanie Supérieure.
- Robert (L'abbé). — Lettre : emplacement de Quantovic.
- Robert (L'intendant-général). — Cinq lettres : insc. d'Angers, Mâcon, Bordeaux ; bas-reliefs messins représentant Epona, Maia et Mercure ; le *scenicus negotiator*.
- De Rochambeau. — Lettre : insc. de Beaucaire.
- Rosenzweig. — Note sur les milliaires de Castennec et de Mériadec.
- L. Rostan. — Trois lettres : insc. de Saint-Maximin, d'Antibes, de Rougiers ; milliaires de Saint-Maximin, de Tourves.
- Rouard. — Deux lettres : insc. d'Aix ; du département du Var. — Recueil des insc. d'Aix-en-Provence.
- L. Roubet. — Lettre : insc. sur un sarcophage, à Decize, dessin.
- Ph. Salmon. — Deux lettres : insc. d'Auxerre ; catalogue manuscrit du musée lapidaire de Sens, insc. et sculptures.
- Sansas. — Lettre : insc. de Bordeaux, dessins par Bernède.
- F. de Sauley. — Notes sur des insc. de Saverne, Auriol, Nîmes.
- De la Saussaye. — Lettre : disparition d'une inscription de Clénord déposée au château de Blois.
- A. Soucaille. — Cinq lettres : insc. de Béziers et environs.
- Soyer-Willemet. — Lettre : insc. de Norroy, de Sion-Vaudémont.
- L. Tailliar. — Lettre : insc. du musée de Douai.
- A. Terninck. — Lettre : insc. d'Arras et d'Halinghen.
- G. Tholin. — Lettre : insc. de Bagnères-de-Luchon, dessins, estampages.
- Tisserand (L'abbé). — Quatre lettres : insc. de Vence, de Carros, de Saint-Laurent-du-Var.
- Tournal. — Cinq lettres : insc. de Narbonne, des marais de Staiac ; stèle de *Duena* à Bordeaux ; mosaïque de Bizanet, dessins.
- Trémey (L'abbé). — Lettre : insc. de Tournon, Mercury, Saint-Jean-de-la-Porte.

Trey-Signalès (L'abbé) — Recueil des insc. du Comminges, 45 fiches collection d'insc. du Comminges, cabinet du baron d'Agos.

E. Tudot. — Lettre : milliaires de Biozat, Pérignat, Tréteaux, dessins.

Florian Vallentin. — Quatre lettres : insc. de Die, de Valence, de Chorges : milliaire d'Aurélien, à Valence, estampages.

De la Villegille. — Lettre : insc. trouvée au pied de la tour d'Issoudun, et perdue aujourd'hui ; interprétation de M. Hase.

Félix Voulot. — Deux lettres : offre le moulage d'une insc. du Douon ; faute de réponse, annonce qu'il le fera reprendre.

Wetzel. — Lettre : insc. fausse du Mont-Terrible, près Porrentruy.

De Wismes. — Lettre : insc. de Craon.

Henri Zaepffel. — Lettre : insc. de Büsch (Bas-Rhin).

Signature illisible. — Lettre datée de Montauban : insc. de la Volvène.

Signature illisible. — Lettre : insc. dans la nef de Saint-Pierre, à Genève.

Signature absente. — Lettre d'un ami de M. Fouillaud : envoi de deux tessères en plomb.

Copies et extraits divers.

Séguier. — Extrait de son *Index* : insc. chrétienne de Bordeaux, par Hase.

Sirmond. — Extrait de ses papiers.

André Vallardier, abbé de Saint-Arnoul et conseiller du roi au Parlement de Metz. — Extrait de son manuscrit conservé à la Vaticane. « *Ecclesiae monarchiaeque Galliarum nascentis historia ab antiquitate Aeniensium repetita* ».

Copies de quatre manuscrits de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliarum*, Bibliothèque Nationale fonds latin : ms. 1451, f. 24 — ms. 1458, f. 86 — ms. 2123, f. 54 — ms. 3837, f. 192.

Peyresc. — Extraits sur fiches de ses papiers conservés à la Bibliothèque Nationale, fonds latin, ms. 8957, 8958.

Dessins autographes et calques.

Aug. Allmer. — Insc. de l'amphithéâtre d'Arles, dessin sur papier transparent ; 3 insc. de Nérès, 5 de Briord, Culoz, Vieu, au crayon.

Amé. — Les patères d'argent d'Auxerre, à l'encre.

Bizeul. — 5 dessins des milliaires de Nantes et Maël-Carhaix, au crayon.

Boère (L'abbé). — Insc. de Mesvès.

Bresles. — Vase trouvé au Mont César, calque de la planche XII de l'*Album archéologique de l'Oise*, par Woillez.

Clerc (Le président). — 13 insc. du musée de Besançon, formant un atlas cartonné grand in-folio.

Desjardins. — 4 insc. de Bavai, au crayon.

Deville. — 2 insc. de la Fontaine-de-la-Herse ; 1 insc. de Lillebonne.

Dumoutet. — 2 calques d'insc. de Nérís ; 5 dessins coloriés d'une insc. de Baugy ; 2 dessins dont un colorié, d'insc. de Bourges ; 1 dessin colorié d'une insc. de Déols ; 4 dessins coloriés d'insc. du columbarium de la Porte Latine, à Rome.

Galle. — Insc. de Chardavon, dess. à la plume.

Germer-Durand. — Insc. de Minerves, au frottis ; insc. du château de la Ribaute (Gard), lavis.

De Girardot. — 11 insc. de Bourges ; 1 de Nérís.

Godard-Faultrier. — 6 planches d'insc. médiévales, à Augers.

Gomart. — Insc. de Saint-Quentin, Soissons, 3 dessins coloriés.

Grellet-Balguerie. — Insc. de Tonneins, 2 calques.

Jollois. — 2 insc. de Grand.

F. Lacroix. — Insc. de Mâcon, un dessin.

J. Laurent. — Insc. de Grand, de Hunéville, 2 dessins.

J. Leblanc. — Plan et 2 calques des mosaïques de Vienne.

Le Blant. — Insc. de Royat, dessin.

Letouzé de Longuemar. — 20 dessins d'insc. de Poitiers et environs.

Mallo. — Insc. de Clermont-Ferrand, dessin.

Mantellier. — Insc. du vase de Gien au musée d'Orléans.

Marre. — Graffito sur une tuile de Châteaublean.

Mongastou. — Insc. de Sorholus, dessin colorié.

Morand. — Insc. d'Halinghen.

De Moraugis. — Insc. de Lanuéjols.

Mowat (Le commandant). — Insc. de Nantes.

De Portalon. — Insc. et bas-reliefs de Béziers, 6 planches.

Quantin. — Amulette en terre cuite, d'Auxerre.

Ramé. — Sarcophage de Saint-Lunaire, 1 dessin à la plume et 1 au crayon rouge ; insc. de Lansieu, 2 dessins à la plume.

Robert (L'intendant-général). — Insc. de Mâcon, Marsal, Norroy, Corseul, Limoges, Périgueux, 24 dessins.

Révoil. — Cippe gallo-grec des Beaux, et insc. de Lambesc, 2 dessins coloriés ; insc. de la crypte de Saint-Gilles, 2 calques.

Revon. — Carte épigraphique de la Haute-Savoie.

Servois. — Insc. chrétienne de Mesves.

Tholin. — Insc. de Saint-Aventin et de Cazeaux, 4 dessins à la plume ; bas-reliefs de Saint-Aventin, 1 dessin au crayon.

Tournal. — Cippe de *Duëna* à Narbonne, au crayon ; patère en terre cuite, du musée de Narbonne, frottis.

Tudot. — Milliaire de Tréteaux, dessin et frottis ; moules avec noms de céramistes, planches ; tuiles légionnaires de Nérís, 2 planches.

Th. Vacquer. — Insc. de Paris, 2 dessins au crayon.

De Wismes. — Insc. de Craon.

Anonymes. — Insc. de Vintimille (*C. I. L.*, V, 7814), à la plume ; insc. de La Celle-Bruère, 1 dessin ; sarcophage de Belley ; tombeaux gallo-romains de Gräffenstein, 4 feuilles ; insc. de Magillius Honoratus à Sens ;

autel de Mercure, à Vaison ; insc. funér. de Tarquimpol, communiquée par le D^r Briau ; milliaires de Nantes, 5 dessus ; insc. de la place des Carnes, à Rouen, 1 dessin.

Photographies.

Berthomieu. — L'autel *Genio Patroni*, à Narbonne ; vue de chacune des 3 faces.

Godard-Faultrier. — Insc. d'Angers, 5 phot.

F.-A. Renard. — Insc. de Bouhonne-les-Bains.

Revoil. — Amphithéâtre de Nîmes.

Anonymes. — Arc de Campanus, à Aix-les-Bains ; cippes d'un flamme à Auch ; tombes gallo-romaines au musée de Saverne, 1 photographie ; le marbre de Torigny, photographies de 3 faces.

Lithographies, photogravures.

De Girardot. — Cimetière gallo-romain de Séraucourt, à Bourges, 7 planches de figures, 1 feuille explicative, format écolier ; lithographies tirées à petit nombre.

J. Leblanc. — Musée de Vienne, 16 planches d'inscriptions, 8 planches de poteries, lithographie J. Timon.

Société historique de Compiègne. — Têtes de bronze trouvées à La Croix-Saint-Ouen, et conservées au musée Vivienel, à Compiègne ; 4 planches lithog. (15 exemplaires).

Société archéologique de Sens. — Musée lapidaire de Sens, 21 planches, héliogravure Dujardin.

Anonyme. — Carte de la *civitas* et du *pagus* de Sens, lithographies.

Planches dépareillées extraites de divers ouvrages imprimés ; articles découpés dans des journaux.

Estampages.

Les estampages trouvés dans le dépouillement des papiers de L. Renier étaient confusément réunis en ballots ou en rouleaux ; beaucoup d'entre eux ne portaient aucune indication de provenance ; leur identification a donc nécessité des recherches laborieuses.

Le mode de classement qui a paru le plus avantageux consiste à les grouper par localités appartenant à un même département, ou partie de département et à les poser à plat, pliés ou déployés suivant leur dimensions, dans des couvertures-chemises de papier fort, format in-folio uniforme ; puis à réunir les liasses, ainsi formées, par départements français compris, en tout ou en partie dans une même province romaine, en suivant l'ordre alphabétique des noms de départements et de localités. Inscrire

ces indications sur la couverture extérieure de la chemise, avec les noms des auteurs des estampages.

Ce mode de classement pourra être appliqué, par mesure d'uniformité, aux estampages des inscriptions de l'Afrique, et même à ceux des pays étrangers, en tenant compte de leur division territoriale en districts administratifs correspondant à nos départements. En un mot, se conformer à la géographie antique dans les grandes lignes, avec admission de la toponymie moderne dans le détail, pour la facilité des recherches.

En voici le tableau par provinces disposées conformément à leur succession dans la *Notitia* du IV^e siècle.

DÉPARTEMENTS	ESTAMPAGES	LOCALITÉS	AUTEURS, DONATEURS
<i>1^o Provincia Lugdunensis prima.</i>			
Ain	2	Gex.	De Bougy.
Côte-d'Or	2	Mont-Saint-Jean, Vertault.	Bandol.
Marne (Haute-) ...	8	Langres.	Cournault.
Rhône	3½	Lyon.	Allmer, Comarmond, Martin - Daussigny, de Soutraill.
Saône-et-Loire ...	13	Autun, Bourbon-Lanay, Mâcon, Montheleon, Pouilly.	Bulliot, Chappuis, Chev- rier, Devoucoux, Ch. Robert.
<i>2^o Provincia Lugdunensis secunda.</i>			
»	»	»	»
<i>3^o Provincia Lugdunensis tertia.</i>			
Côtes-du-Nord ...	3	Corseul, Lansieu.	Bizeul, Mowat, Ramé.
Ille-et-Vilaine ...	6	Rennes.	Mowat, Ramé.
Indre-et-Loire ...	3	Tours.	Bourassé, Mowat.
Loire-Inférieure ..	2	Nantes.	Mowat.
Maine-et-Loire ...	4	Les Châteliers-de-Frémur.	Godard-Faultrier, Mowat.
Morbihan	2	Lescorno, Saint-Christo- tophe.	Rosenzweig.
Sarthe	1	Le Mans.	Hueher.
<i>4^o Provincia Lugdunensis quarta.</i>			
Loiret	4	Orléans.	Mantellier, de Pibrac.
Nièvre	3	Mesves, Nevers, Saint- Honoré-les-Bains.	Du Broc de Séganges, de Soutraill.
Seine-et-Oise	1	Vicq.	Moutier.
Yonne [2 liasses].	29	Auxerre, Prégilbert, Sens.	Quantin, Salmon.

DÉPARTEMENTS	ESTAMPAGES	LOCALITÉS	AUTEURS, DONATEURS
<i>5^o Provincia Belgica prima.</i>			
Meurthe	3	Norroy, Searponne.	Courbault, Robert.
Meuse	2	Fains.	Oudet.
Moselle	1	Metz.	Robert.
Vosges	1	Sonlosse.	Voulot.
<i>6^o Provincia Belgica secunda.</i>			
Nord	13	Bavai, musée de Douai.	Desjardins, Duthillien.
Oise	16	Musée de Beauvais.	Mathon.
Pas-de-Calais . . .	1	Boulogne.	Anonyme.
Somme	7	Musée d'Amiens.	Dusevel.
<i>7^o Provincia Germanica prima.</i>			
Bas-Rhin	3	Saverne.	Anonyme.
<i>8^o Provincia Germanica secunda.</i>			
»	»	»	»
<i>9^o Provincia Marina Sequanorum.</i>			
Vaud (canton de)..	2	Nyon, Saint-Tryphon.	De Bougy.
<i>10^o Provincia Alpium Gruiarum et Pœninarum.</i>			
Savoie (Haute-)...	9	Anney, Douvaine, Passy.	De Bougy, Revon.
Vallais (canton du)	2	Saint-Maurice.	De Bougy.
<i>11^o Provincia Viennensis.</i>			
Ardèche	26	Bourg-Saint-Andéol, La-Croix-du-Péron, Limony, Pont-de-la-Baume, Saint-Jean-de-Mazols, Salavas, Soyons, Vagnas, Vogué.	Germer-Durand, Rouchier.
Bouches-du-Rhône (en partie) [deux liasses].	38	1 ^o Marseille. 2 ^o Arles, Les Beaux, Mailane, Saint-Gabriel.	1 ^o Dassy, Giraud, Le Blant, de Soultrait. 2 ^o Dassy, Germer-Durand, Jacquemin, Lientaud.
Drôme	6	Bie, Tain, Valence.	Germer-Durand, Long, Perronnier, Vallentin.
Isère	28	Blagnieu, Grenoble, Pommiers, Vienne.	De Bougy, Chappuis, Reboud, Vallentin.
Savoie	8	Aix-les-Bains, Chambéry, Détrier, Villette.	De Bougy, Bulliot, Chevrier, Ducis.
Vaucluse (en partie)	26	Avignon, Cavaillon, Orange, Séguret, Vaison.	Allmer, Delye, Révoil.
Genève (canton de)	17	Carouge, Genève.	De Bougy.

DÉPARTEMENTS	ESTAMPAGES	LOCALITÉS	AUTEURS, DONATEURS
<i>12^e Provincia Aquitana prima.</i>			
Allier	16	Néris.	De Witte.
Creuse	9	Ahun, Moutier-d'Ahun.	Chaussat, Jorran.
Indre	1	Rochefort.	Mowat.
Puy-de-Dôme . . .	1	Clermont-Ferrand.	Anonyme.
<i>13^e Provincia Aquitana secunda.</i>			
Gironde [11 liasses]	183	Bordeaux.	Ch. Robert.
	5	Bordeaux.	Léon Renier.
Lot-et-Garonne . .	1	Sos.	Tholin.
Sèvres (Deux-) . .	1	Melle.	Anonyme.
Vienne	7	Chauvigny, Poitiers, Vienne.	Letouze de Longue-mar.
<i>14^e Provincia Novempopulana.</i>			
Garonne (Haute-).	26	Cazeaux, Saint-Bertrand-de-Comminges, Toulouse (musée), Valcabrière.	Durand, Germer-Durand, Tholin.
Gers	9	Auch, Barran.	Canéto.
Landes	3	Dax.	Dompnier, Tournal.
Pyrénées (Basses-).	1	Bayonne.	Dewulf.
<i>15^e Provincia Narbonensis prima.</i>			
Aude [2 liasses] . .	49	Narbonne et environs.	Berthomieu, Tournal.
Gard [16 liasses].	514	Allègre, Barjac, Beaucaire, Brignon, La Gadière, Galhan, Jonquières, Nîmes, N.-D.-de-Laval, Saint-Bénézet-de-Cheyran, Saint-Gilles, Saint-Poulet, Uzès.	Aurès, Charvet, Deloche, Flouest, Germer-Durand père et fils, Héron de Villefosse, Pelet, Révoil, Teissonnier.
Hérault [2 liasses].	40	Béziers, Montbazin, Montpellier, Saint-Pons, Substantion.	Germain, Germer-Durand, de Portalou, Ed. Renier, Tournal.
<i>16^e Provincia Narbonensis secunda.</i>			
Alpes - Maritimes (en partie)	8	Antibes, Saint-Vallier-de-Thièy.	Rivière, Rostan.
Bouches-du-Rhône (en partie)	1	Lambesc.	Révoil.
Var	9	Draguignan (musée), Fréjus, Rougiers, Saint-Maximin, Solliès-Pont.	Giraud, Révoil, Rostan.
Vaucluse (en partie)	1	Apt.	Deloche.

DEPARTEMENTS | ESTAMPAGES | LOCALITÉS | AUTEURS, DONATEURS

17^e *Provincia Alpium Maritimarum.*

Alpes (Hautes-)...	1	Chorges.	Vallentin.
Alpes - Maritimes	11	Châteanneuf - Villevieille,	Maitre. Rivière.
(en partie)...		La Turbie, Roquebrune.	

Le total des estampages se monte à 1222, auxquels Émile Germer-Durand a fourni un contingent de 457 pièces, et Ch. Robert un autre de 184 pièces.

V

DOCUMENTS RELATIFS A DES PAYS AUTRES QUE LA GAULE.

Afrique. — Insc. de Boubira, lettre de G. Boissière; insc. de Thystrus (*Corp. Inscr. Lat.* VIII, 51), 2 photographies; stèle berbère du *Cavalier*, photographie, et 2 dessins coloriés des antiquités d'Abizar, exécutés en 1856, probablement par le baron Aucapitaine; insc. tunisienne, fiche (*Corp. Inscr. Lat.*, VIII, 1170); insc. tunisienne, auj. au musée de Douai, estampage de Desjardins (*Corp. Inscr. Lat.*, VIII, 1165); insc. de Constan-tine, estampage (*Corp. Inscr. Lat.*, VIII, 7029.)

Arménie. — Insc. arménienne au musée de Marseille, lettre de l'abbé Magloire Giraud.

Bithynie. — Insc. grecques; lettre de Galmiche, mémoire de Zachariadès.

Corse. — Fragment de l'insc. d'Aleria retrouvé par Aucapitaine, sa lettre; estampage entoilé de cette insc. avec 2 lettres de Herbert, et 2 de Car-raffa; insc. de la Corse, avec 2 lettres de Victor Egger. Statue d'Apric-ciani, dessin et note d'Aucapitaine signalant dès le 15 avril 1852 la simi-litude de cette statue avec les sarcophages anthropoïdes de Saïda (Syrie) et en concluant à l'occupation de la Corse par les Phéniciens. — Projet d'inscription pour le tombeau de la famille Bonaparte à Ajaccio, lettre d'Ern. Desjardins.

Dalmatie. — Insc. de Duklé (Monténégro), 5 estampages par le D^r Feuvrier.

Égypte. — Insc. des légions *II Trajana Fortis* et *III Cyrenaica*, estam-pilles de lampes, à Alexandrie; 3 lettres de P. de l'Hôtellerie; insc. grec. 4 estampages.

Espagne. — Insc. d'Espagne, lettre du colonel de Saint-Hillier; 7 insc. de Séville, 3 milliaires de Cordoue, lettre de Tournal; 6 insc. de Tarra-gone, 5 de Barcelone, 2 de Malaga, et 6 autres estampages, par Tour-nal. — Insc. d'Iviça, au musée de Perpignan.

Grèce. — Insc. gr. chr. d'Athènes et de Salamène, estampages par

M. Bayet, cf. *Bull. de corresp. helléniq.*, I, 1877; II, 1878. — Insc. lat. impér. de Daphné, estampage par M. Wescher. Cf. *Bull. de l'Institut de corresp. arch.*, 1862, p. 26.

Italie. — Insc. de Rome, 2 estampages, Dumoutet, Rivière; insc. du *columbarium* de la porte Latine, à Rome, dessins coloriés de Dumoutet; insc. de la *Lex Visellia* (*Corp. Inscr. Lat.*, VI, 593), estampage et lettre de Barry. Insc. grecque chrétienne du tombeau de saint Aurèle Marcien, note de Lambert. Insc. doliaires de Rome, auj. à Carpentras, lettre de Lambert; insc. funéraire de Rome, auj. au musée de Toulouse; insc. chrétienne de Rome, cimetière Prétextat, auj. à Paris, église Saint-Joseph-des-Allemauds, envoi du R. P. Chable. — Insc. de la vallée d'Aoste, lettre d'Ed. Aubert.

Macédoine. — Insc. de Polidée, estampage de Ch. Blondel.

Mésie-Inférieure. — Insc. de la Dobrutcha, 10 estampages d'Ern. Desardins; insc. de Kustendjé (*Tomî*), 8 estampages de Ch. Robert. Insc. de Kustendjé, mémoire d'Engelhardt.

Mésie-Supérieure. — Insc. de Belgrade (Serbie), 7 estampages et 4 lettres d'Engelhardt.

Syrie. — Insc. de Saïda, 2 estampages, par F. de Sauley.

Thrace. — Insc. d'Olynthe, estampage par Ch. Blondel.

Quelques estampages d'inscriptions grecques et latines indéterminées, auct. d'indication de provenance.

VI

CORRESPONDANCE INÉDITE DE LÉON RENIER

D'APRÈS LES BROUILLONS DE LETTRES RETROUVÉS DANS SES PAPIERS.

Lettre d'Adrien de Longpérier à Léon Renier,

30 octobre 1866.

Mon cher confrère,

En 1847, vous avez admis dans votre *Revue de Philologie* une notice sur l'inscription trouvée à Sens et consacrée à G. Amatus Paterninus⁽¹⁾. Mais depuis vingt ans la science a fait des progrès, et vous ne recevriez plus sans observations le travail qui vous avait

(1) L'inscription est gravée sur une plaque de bronze, à queues d'aronde, découverte à Sens dans le faubourg Saint-Savinien, le 1^{er} février 1839, avec un buste de bronze dont on a perdu la trace. Une copie dessinée de cette plaque se trouve dans les fiches de Renier; elle paraît lui avoir été communiquée par

paru susceptible d'être publié. Vous savez que l'année dernière, M. Julliot a donné de ce texte une nouvelle explication avec le concours d'Huillard-Bréholles. Il ne paraît pas que M. Julliot vous eût consulté.

Maintenant, j'imprime le catalogue des bronzes du Louvre. J'ai déjà plus d'un millier de n^{os} en épreuve. Arrivé à l'inscription de Sens, je voudrais obtenir de vous une transcription qui offrirait au public toute sécurité. Votre nom serait pour lui une garantie. Je ne fais entrer dans ce catalogue aucune dissertation; mais je m'efforce de donner de bons documents. Si je croyais vous demander plus d'une demi-heure de votre temps, je m'abstiendrais. Mais la matière vous est tellement familière que je ne pense pas abuser. Autorisez-moi seulement à imprimer votre lecture et vous m'aurez rendu un véritable service.

Croyez-moi, mon cher confrère,

Tout à vous,

LONGPÉRIER.

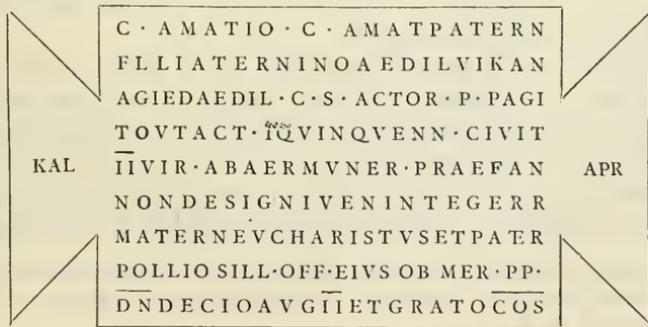
Réponse de Léon Renier à la lettre précédente,

Paris, le 31 octobre 1866.

Mon cher confrère,

Voici ma transcription de l'inscription de Sens. Il vous suffira d'y jeter les yeux pour vous convaincre que M. Julliot ne m'avait pas consulté avant de publier la sienne.

Longpérier qui l'aura exécutée lui-même à la suite de sa demande de consultation. [R. M.]



Je lis ainsi le commencement de la deuxième ligne : FIL PATER-
NINO. Je sais bien qu'il n'y a sur le monument que la haste du P ;
mais ce n'est pas le seul exemple que nous ayons d'une lettre non
terminée dans une inscription gravée sur bronze. Les diplômes
militaires, dont j'ai en ce moment la collection entière sous les yeux,
nous en fournissent beaucoup d'autres. L'abréviation FILI pour *filio*
serait au contraire sans exemple ; et vous savez aussi bien que moi,
vous qui avez fait une étude si complète des noms propres gaulois,
combien était fréquent chez nos ancêtres l'usage de former les noms
des fils au moyen de dérivés de ceux du père.

Au commencement de la quatrième ligne, je lis TOVTACT·PR·
QVINQVENN. Vous dites vous même, dans votre article de 1847,
que la lettre dont on aperçoit une partie avant la lacune est un P ;
le Q est certain ; il n'y a donc ici de suppléé que l'R⁽¹⁾ et le point qui
devaient se trouver entre ces deux lettres.

Les charges exercées successivement par notre Paterninus se
suivent régulièrement dans l'ordre direct, c'est-à-dire en commen-
çant par la moins élevée.

Il fut d'abord édile du vicus d'Agiedicum, puis édile de la cité des
Sénonais. Agiedicum était à la fois un *vicus* de la cité des Sénonais
et le chef-lieu de cette cité. Il y avait donc à la fois à Agiedicum des
magistrats du vicus et des magistrats de la cité, et naturellement
ceux-ci étaient de rang plus élevé que les autres. C'est pourquoi
notre Paterninus put passer de la charge d'édile du vicus à celle
d'édile de la cité.

Il fut ensuite *actor publicus pagi Toutactensis*. Cette interprétation
de la sigle P (*publicus*) se fonde sur une inscription de Lyon (de
Boissieu, p. 156) consacrée à un prêtre de l'autel de Rome et d'Au-
guste, qui avait été dans sa patrie *duumvir a jure dicundo*, aupara-
vant *duumvir ab aerario*, auparavant encore ACTOR·PVBLICVS et
qui enfin, j'ai quelques raisons de le croire, appartenait comme
Paterninus à la cité des Sénonais.

Qu'était-ce que le pagus Toutactensis et où était-il situé ? Nous
l'ignorons probablement toujours. Mais ce que nous pouvons
affirmer, c'est qu'il faisait partie du territoire de la cité des Sénonais,
et qu'on ne peut, par conséquent, le confondre, comme l'a voulu un de
nos amis, qui a la manie de faire à ses moments perdus de l'épigra-
phie à la diable, avec le *pagus secundus municipii Autessiodurensis*.

(1) L. Renier commet ici une erreur matérielle ; car entre le P et le Q il n'y a
aucuné place pour un R, pas plus sur le monument original que sur le dessin
de Longpérier [R. M.]

Paterninus devint ensuite, par un avancement régulier, *praefectus quinquennalis civitatis*. On a répété ici le mot *civitatis* parce qu'on venait de mentionner une magistrature de pagus et que les pagi étaient quelquefois administrés par des *praefecti*, témoin, entre autres, le PRAEFECTUS PAGI EPOTII de la cité des Voconces, que vous connaissez aussi bien que moi. Il était donc nécessaire de préciser.

Quand il ne se présentait pas un nombre de candidats suffisant aux élections pour les *duumviri juri dicundo*, ou *a jure dicundo*, ou bien, quand par toute autre cause, il était impossible de procéder à ces élections, on (qui ? peut-être le gouverneur de la province, mais on n'en est pas bien sûr¹, quoi qu'il en soit, on chargeait un citoyen, réunissant d'ailleurs les conditions d'éligibilité, des fonctions des magistrats qui n'avaient pu être élus, et ce citoyen prenait le titre de *praefectus pro duumviris juri dicundo*. Quant au titre de *quinquennalis*, c'était celui que l'on donnait aux *duumviri juri dicundo* dans les années où l'on faisait le cens, c'est-à-dire tous les cinq ans, et par conséquent, lorsque dans une de ces années, au lieu de *duumviri* il y avait un *praefectus*, celui-ci s'appelait *praefectus pro duumviris quinquennialibus*.

Tel est le titre complet qui aurait dû être donné à notre Paterninus ; mais il n'est pas rare de le voir abrégé comme il l'est ici.

Ces duumvirs remplaçants étaient considérés comme étant d'un rang moins élevé que les duumvirs véritables ; c'est pour cela que Paterninus put être *praefectus quinquennalis*, ou *praefectus pro duumviris quinquennialibus*, avant de devenir *duumvir ab aerario*, charge qui était inférieure à celle de *duumvir juri dicundo*, et, à plus forte raison, à celle de *duumvir quinquennalis*.

La charge des *duumviri ab aerario*, ou *duumviri aerarii* ne doit pas être confondue avec la questure ; car dans beaucoup de villes, notamment à Vienne et à Nîmes, nous trouvons en même temps et des *duumviri aerarii* et des questeurs. Les premiers étaient chargés de la garde du trésor et probablement du paiement des dépenses publiques, comme les préteurs ou les préfets du trésor à Rome ; les autres, du soin de faire rentrer les revenus de la cité. Ceux-ci étaient de beaucoup inférieurs aux *duumviri aerarii* ; ils étaient probablement du même rang que les édiles. C'est pourquoi on n'exerçait ordinairement que l'une ou l'autre de ces charges, comme notre Paterninus, qui fut édile de la cité et ne fut pas questeur.

Après son élévation à la dignité de *duumvir ab aerario*, il donna des jeux au peuple, *munus*, ce qui lui valut le titre de *munerarius* ; et enfin, il était, lorsque l'inscription a été gravée, c'est-à-dire le

1^{er} avril 250, *praefectus annonae designatus*. C'est la première fois que nous rencontrons ce titre dans une cité ; mais il était sans doute équivalent à ceux de *curator annonae* ou de *curator frumenti*, ou *rei frumentariae*, dont nous avons beaucoup d'exemples. Les charges indiquées par ces différents titres étaient extraordinaires ; ce n'étaient pas des magistratures proprement dites. On pouvait donc en prendre possession au sortir d'une magistrature véritable, comme celle de *duumvir ab aerario*, sans qu'il y eût *continuatio magistratus*, ce qui était interdit par la loi. Ceci nous explique comment Paterninus pouvait avoir un *officium*, des *officiales* : c'est que, quoique *praefectus annonae designatus*, il était encore *duumvir ab aerario*.

Si je suis parvenu à vous convaincre de la légitimité de mes restitutions, vous pouvez faire imprimer ma lecture de cette inscription sans y mettre mon nom ; si non, j'en prendrai volontiers la responsabilité, me réservant de la mieux justifier plus tard, dans un mémoire où il me sera possible de citer mes autorités.

C(aio) Amatio, C(aii) Amat(ii) Patern(i) fil(io), Paternino, aedil(i) rikan(orum) Agied(icensium), aedil(i) c(ivitatis) S(enonum), actor(i) p(ublico) pagi Toutact(ensis), p[r](aefecto) quinquenn(ali) civil(atis), duumvir(o) ab aer(ario), muner(ario), praef(ecto) annon(ae) design(ato), ju(ven(i) integer(rimo), Matern(ius) Eucharistus et Pater(nius) Pollio Sill(ianus), officiales) ejus, ob mer(ita) p(ro)pria p(ecunia).

D(omino) n(ostro) Decio Aug(usto) iterum et Grato co(n)s(ulibus), kal(endis) apr(i)l(i)bus).

(Ici s'arrête le brouillon.)

Lettre à un destinataire inconnu.

Paris, le 10 octobre 1866.

Monsieur,

Mon savant confrère et ami, M. Adolphe Régnier, vient de me remettre une lettre qu'il a reçue de vous le 11 septembre dernier, et qui, suivant lui, m'était destinée. Cette lettre contient une très gracieuse invitation, à laquelle j'aurais été heureux de me rendre si je m'étais trouvé à cette époque dans le voisinage de Colmar, et dont je vous suis on ne peut plus reconnaissant si c'est en effet à moi que vous avez eu l'intention de l'adresser. Veuillez donc recevoir mes très sincères remerciements et pour cette aimable invitation, et pour

l'intéressante inscription que vous avez pris la peine de transcrire pour moi, et que je ne connaissais pas encore⁽¹⁾.

Cette inscription présente en effet quelques difficultés, voulez-vous me permettre de vous dire comment je pense qu'elle doit être lue et interprétée ?

Première partie.

I O M F C N
 E T A R M
 T P O M P
 N O C T V R
 N V S S P F au lieu de S P B, que porte
 V S L M votre copie.

Iovi Optimo Maximo FONTem ET ARAM *Titus* POMPeius NOC-
 TVRNVS *Sua Pecunia Fecit, Votum Solvens Libenter Merito.*

Le cognomen *Nocturnus* est remarquable ; c'est la première fois que je le rencontre.

Deuxième partie.

D E D I C A T
 C H I L O N E T
 L I B O N E C O S
 C V I V S A Q
 I N D E D V X I T
 V S Q V E L M
 E T F L A V I A C M
 T V B O P L V M
 I A N O

DEDICATus (sous-entendez *Fons*) CHILONE ET LIBONE ConSulibus,
 CVIVS AQuam INDE DVXIT VSQVE... ET FLAVIACVM TVBO
 PLVMBIANO.

L'E final de CHILONE sert à la fois pour ce nom et pour la con-
 junction ET. Vous voyez que le monument est daté du consulat de
 L. Fabius Cilo et de M. Annius Libo ; c'est-à-dire de l'an 957 de Rome,
 ou 204 de notre ère. On a d'autres exemples de l'orthographe *Chilo*
 pour *Cilo*.

Plumbiano pour *plumbeo* serait un provincialisme un peu fort, et
 je serais bien aise, avant de l'admettre, d'être bien assuré de la lec-
 ture de cette partie de l'inscription.

⁽¹⁾ Elle provient de Mittelwihr et se trouve aujourd'hui au musée de Colmar :
 cf. Brambach. *Corpus inscriptionum rhenanarum*, n° 1918.

Si les deux dernières lettres LM de la sixième ligne sont des chiffres, on ne peut les interpréter que de deux manières : 1^o, par les mots *quinguenta millia*. Mais alors elles indiqueraient une distance bien invraisemblable. Comment admettre en effet un tuyau de plomb de 50 milles romains de longueur, plus de 74 kilomètres, et supposer qu'on ait été forcé d'aller chercher de l'eau à cette distance, en Alsace, où elle ne devait pas être moins abondante dans l'antiquité que de nos jours? La phrase, d'ailleurs, serait loin d'être correcte; il faudrait, *duxit per L. M. usque Flaviacum*. — 2^o, par les mots *quingagesimum milliarium*, en supposant qu'il s'agit du 50^e mille de la voie romaine conduisant d'Augusta Vindelicorum à Argentoratum. Mais alors...

(Ici s'arrête le bronillon.)

Lettre à un destinataire inconnu.

Paris, le 13 décembre 1867.

Mon cher confrère,

Voici l'inscription citée par les auteurs de *Hist. Littéraire de la France*, t. I, 1^{re} partie, p. 187 :

PROHDOLOR
AEMYBERE PRAE · ILLIRICS
QVI IMPER · MAGISTRATVS
SICARIOS INSECVTVS IVSTE ·
SEMPER FVERT POST ADMINIST ·
AEGYPT · DVMINGALL · CVMLIBER
IVSSV IMP · CON PROFICISCERE . . R
A SICCARIIS ET IVDÆIS PERVICACISS ·
NEFANDVM FACINS IN VICO C ·
PETRONII AD RIPAM DRVENTIAE
PVGIONI CONFOSVS · HIC SITVSEST
S · L · H · P · M · R · D · O · M · V · F

Elle a été publiée par Bouche, *Chorographie de Provence*, p. 240, d'après les ms. de Solery, à qui elle avait été envoyée par Pierre Berenguier, médecin. Celui-ci l'avait copiée vers l'an 1560, au moment où elle venait d'être découverte près du village de Peyruis,

sur le bord de la Durance. Comme il avait oublié probablement d'en envoyer à Solery la traduction en même temps que le texte, ni Solery, ni Bouche n'ont su ce qu'elle voulait dire.

Seulement celui-ci en conclut que le village de Peyruis s'appelait dans l'antiquité *vicus C. Petronii*; « et puisque, ajoute-t-il, C. Petronius Arbitur, grand poète et orateur, favori de Nero Claudius, estoit provençal au témoignage de tous les historiens, il y a de l'apparence qu'il estoit natif de ce lieu, et que l'un des deux a donné le nom à l'autre, ou le village au poète, ou le poète au village ».

Pour moi, j'imagine que l'unique objet que se proposait Pierre Berenguier en copiant cette inscription, étoit qu'on en tirât cette conclusion. Vous voyez qu'il l'a obtenu, puisque non seulement Bouche l'a tirée, mais qu'elle a été en outre adoptée par les auteurs de l'*Histoire littéraire*, par d'Anville, *Notice des Gaules*, au mot *Petronii vicus*, et probablement pour beaucoup d'autres.

Votre bien affectionné et tout dévoué confrère,

L. RENIER.

Lettre sans date ni adresse.

Cher Monsieur, voici comment je lis et traduis les inscriptions de votre cachet d'oculiste ⁽¹⁾ :

1° SENTIi MATIDIANI DIACHOLES

« Collyre au fiel, de Sentius Matidianus ». Les collyres des anciens n'étaient pas des extraits liquides, mais des pâtes, dont on formait de petits pains, comme nos pains de couleurs, et que l'on marquait du nom de l'inventeur avec des cachets comme celui-ci.

Le mot DIACHOLES est la transcription, en lettres latines, des deux mots grecs διὰ χολήν, avant lesquels il faut sous-entendre ζολύριον (collyre avec du fiel; c'est-à-dire, dans lequel il entre du fiel).

Je préfère SENTIi à SENIoris, parce que, si l'on prenait le dernier mot pour un nom, notre oculiste aurait deux surnoms et pas de nom de famille, ce qui serait contraire à l'usage; et que si on le prenait pour un adjectif (*vieux*), il ne serait pas à sa place. Dans ce dernier cas, il devrait être placé après le nom MATIDIANI.

⁽¹⁾ Ce cachet d'oculiste a été publié par Sichel, *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistés romains*, 1866, p. 94-97. et par Grottefend, *Die Stempel der römischen Augenärzte*, 1867, p. 54, n° 35. [R. M.].

2° *Caii FVSCIANI IVSTI DIARODon AD IMPETum*

« Collyre à la rose, de Caius Fuscianus ⁽¹⁾ Iustus, pour combattre l'ophtalmie au moment de son invasion. » DIARODon, qui devrait être écrit DIARRHODon, ou DIARRHODon est aussi la transcription en lettres latines de deux mots grecs, $\rho\acute{\omicron}\rho\acute{\omicron}\omega\nu$ (collyre dans lequel il entre des roses).

Galien nous a conservé la composition de plusieurs collyres ainsi nommés, et nous voyons qu'outre les roses, il y entraît encore beaucoup d'autres ingrédients.

Quant aux mots *ad impetum*, je vous donne la traduction du Dr Sichel, qui a publié en 1845, dans la *Gazette Médicale*, un savant article sur les cachets d'oculististes.

(Ici s'arrête le brouillon.)

VII

DISSERTATION SUR LE RÉTABLISSEMENT DES NOMS DE PHILIPPE
ET D'OTACILE, MARTELÉS DANS UNE INSCRIPTION DE ROME⁽²⁾.

La science de l'épigraphie romaine n'a commencé à faire des progrès réels que depuis les beaux travaux de Marini et de Borghesi. Avant le premier de ces deux savants, on n'avait guère fait autre chose que de recueillir des inscriptions et le principal mérite des plus habiles d'entre les épigraphistes qui l'ont précédé, de Fabretti entre autres, et même de Maffei, consiste surtout à avoir donné de ces documents un texte plus correct et plus sûr que celui de leurs devanciers et de leurs contemporains. Quant aux efforts qu'ils ont faits pour les expliquer, ils ont eu, en général, si peu de succès, que lorsqu'on veut saisir le sens d'une inscription dont ils se sont occupés,

(1) Il est à supposer que Renier a écrit *Fuscianus* au lieu de *Fuscianus* par simple inadvertance. [R. M.]

(2) C'est l'inscription numérotée 793 dans le tome VI du *Corpus Inscriptionum Latinarum*. La minute manuscrite de Renier ne porte aucun titre. — [R. M.]

le plus sûr est, presque toujours, de faire table rase et de ne tenir aucun compte de leurs observations et de leur commentaire.

Or Marini, Borghesi et les savants qui se sont formés à leur école, sont loin d'avoir expliqué même la dixième partie des monuments épigraphiques aujourd'hui connus et publiés. On estime le nombre de ces monuments à près de cent mille. Il en résulte que les grandes collections d'inscriptions latines sont des mines vierges encore, pour ainsi dire, et dans lesquelles il suffit de puiser au hasard, pour en tirer presque à coup sûr des matériaux qui n'attendent que le travail d'une critique intelligente et exercée pour fournir à l'histoire leur contingent de preuves et souvent même de faits nouveaux.

On lit dans le recueil de Fabretti ⁽¹⁾, l'inscription suivante, qui avait été découverte à Rome et se trouvait lors de la composition de ce recueil, dans les jardins Barberini, au Quirinal.

VICTORIAE · REDVCIS · DD · NN
 //
 PII · FELICIS · AVG · ET · //
 LIAE //
 5 IVGI · D · N · MILITES · LEG · II
 PART · // P · F · E
 AET · Q · M · COCLATINO · AD
 VENTO · COS · QVORVM · NOMI
 NA · CVM · TRIBVS · ET · PATRI
 10 IS · INSERTA · SVNT · DEVO
 TI · NVMINI · MAIESTATI
 QVE · EORVM · D · X · K · AVG · PERE
 GRINO · ET · AEMILIANO · INIIS
 // ET · EVOK · AVGG · NN · CVRA · AGE
 15 // TE · POMON · IVLIANO · R · LEG · EIVS

Cette inscription a été reproduite ainsi qu'il suit, par Maffei ⁽²⁾ qui l'avait vue au même endroit :

⁽¹⁾ *Inscriptionum antiquarum quae in aedibus paternis asservantur explicatio*, (Romae, 1702, in-f^o), p. 339, n. 511.

⁽²⁾ *Museum Veronense* (Vérone, 1749, in-f^o), p. 312, n. 3.

VICTORIAE
 PII · FELICIS · AVG · ET
 5 MILITES · LEG · II
 PARTH
 AET · Q · M · COCLATINO · AD
 VENTO · COS · QVORVM · NOMI
 NA · CVM · TRIBVS · ET PATRI
 10 IS · INSERTA · SVNT · DEVO
 TI · NVMINI · MAIESTATI
 QVE · EORVM · D · X · KAL · AVG · PERE
 GRINO · ET · AEMILIANO
 ET · EVOK · AVGG · NN · CVRA · AGE
 15 NTE · POMPONIO · IVLIANO · LEG · EIVS

Ce texte présente des lacunes plus considérables que celui de Fabretti ; mais à quelques exceptions près, sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure, on n'y trouve rien qui ne se voie également dans le texte précédent. L'étendue plus grande des lacunes ne peut s'expliquer par une dégradation plus avancée du monument ; car placé dès le temps de Fabretti dans une collection d'antiquités, ce monument dut être dès lors à l'abri de toute chance de destruction. Il est plus probable que l'incertitude de quelques mots, dont Fabretti avait cru apercevoir des traces suffisantes, avait paru, au contraire, à Maffei assez grande pour le décider à prendre le parti prudent de laisser ces mots en blanc dans la copie. Il résulte de cette observation que les mots qui se lisent dans le premier texte et manquent dans le second, sont le produit d'un grand effort de lecture, d'une sorte de divination, et par conséquent, qu'ils méritent peu de confiance. On ne devra donc les faire figurer dans une restitution du monument que s'ils s'accordent parfaitement avec les parties de l'inscription communes aux deux textes, et par suite, complètement certaines.

Au commencement de la dernière ligne et après les quatre premières lettres de la sixième, on remarque dans la copie de Maffei, d'une part une N, de l'autre une H, qui ne se trouvent pas dans la copie de Fabretti, et qui sont évidemment des restitutions tacites du premier de ces collecteurs ; car Fabretti ne pouvait ignorer quelles lettres il fallait ici suppléer, et il n'eût pas manqué de les donner,

s'il en eût trouvé la moindre trace sur le monument. Le second mot de la dernière ligne se lit en toutes lettres POMPONIO chez Maffei, et, en abrégé, POMON pour POMPON ⁽¹⁾ chez Fabretti, et ici encore c'est la leçon de celui-ci qu'il faut préférer, car on est généralement beaucoup plus porté, en transcrivant des inscriptions, à compléter les mots abrégés qu'à abréger les mots complets ; c'est une chose que savent par expérience tous ceux qui ont recueilli un certain nombre de ces monuments. La même raison me fait également rejeter, à la deuxième ligne, la leçon de Maffei, X · KAL · AVG, pour adopter celle de Fabretti, X · K · AVG. Enfin, la lettre R, qui suit chez Fabretti, le mot IVLIANO et que Maffei a omise, est le reste d'un sigle formé d'un T et d'un R, sigle fort commun dans les inscriptions, et qui était l'abréviation du mot TRIBVNO. Il s'ensuit que LEG est l'abréviation de *legionis* et EIVS la première moitié du mot *ejusdem*, dont l'autre partie devait former à elle seule une seizième ligne, aujourd'hui complètement effacée.

Notre texte ainsi constitué, abordons-en l'interprétation et tâchons d'en combler les lacunes.

Les sigles AVGG · NN, *duorum Augustorum nostrorum* qui, dans les deux copies se lisent au milieu de la ligne quatorze, prouvent qu'au commencement de l'inscription, il était question de deux Augustes, et rendent très vraisemblable la leçon proposée par Fabretti pour la première ligne⁽²⁾. Mais quels étaient ces deux Augustes ? Evidemment ceux qui régnaient quand le monument a été dédié. Or, les lignes douze et treize contiennent une date, qui, si elle n'est pas celle de cette dédicace en est certainement, ainsi que je le démontrerai, très peu éloignée ; c'est le 10 des calendes d'août (23 juillet) de l'année du consulat de Peregrinus et d'Aemilianus.

X · K · AVG · PERE
GRINO · ET · AEMILIANO · [COS
S] ⁽³⁾

⁽¹⁾ Les lettres M et P n'en formaient qu'une sur le monument, le dernier jambage de la première servant en même temps de jambage vertical ou de haste à la seconde. On rencontre souvent ce signe dans les inscriptions.

⁽²⁾ J'aimerais mieux REDUCI que REDUCIS ; mais cette dernière leçon même peut se soutenir et il ne serait pas difficile de l'appuyer d'exemples analogues.

⁽³⁾ C'est ainsi qu'il faut nécessairement remplir la lacune qui se trouve à la fin de la treizième ligne et au commencement de la quatorzième. On ne s'étonnera pas de voir la seconde S du sigle COSS rejetée d'une ligne à l'autre ; on a, dans la manière dont est coupé le mot AGENTE de la ligne suivante, un exemple analogue.

On sait que ce fut au commencement de cette année (997 de Rome, 244 de notre ère) que Philippe succéda au troisième Gordien; ce seraient donc les noms de ce prince et ceux de son fils qu'il faudrait suppléer au commencement de l'inscription. Or la seconde ligne suffit à peine à contenir les noms du père,

IMP · CAES · M · IVLI · PHILIPPI ;

ceux du fils n'auraient donc pu se trouver que dans l'espace vide qui commence après le mot ET de la troisième ligne. Mais, à moins de supposer entre cette ligne et la quatrième, une lacune de deux lignes que Fabretti et Maffei auraient tous deux oublié d'indiquer, ou qu'ils n'auraient vue ni l'un ni l'autre, il est impossible de placer ici les noms de ce prince, car il y a tout juste, à la fin de la troisième ligne, un espace suffisant pour la première moitié du nom de sa mère, dont la seconde moitié a été lue par Fabretti au commencement de la ligne suivante dont l'exactitude est d'ailleurs confirmée par les lettres IVGI · D · N, aperçues par le même collecteur au commencement de la cinquième ligne. D'un autre côté, j'ai promis de démontrer que la date de notre monument ne peut pas être de beaucoup postérieure au 13 juillet 244; or, Philippe, le fils, ne reçut qu'en 247 le titre d'Auguste⁽¹⁾. Ce n'est donc pas de lui, mais de sa mère, qu'il est question dans les sigles AVGG · NN, *duorum Augustorum nostrorum*, de la ligne quatorze, et les lacunes des lignes trois et quatre doivent être ainsi remplies :

PII · FELICIS · AVG · ET · [OTACI]
LIAE · [SEVERAE · AVG · CON]
IVGI[S] · D · N ·

La femme de l'empereur Philippe s'appelait *Marcia Otacilia Severa*; mais le premier de ces noms ne figure pas toujours sur les monuments⁽²⁾; son omission ici ne peut donc pas être regardée comme une

⁽¹⁾ Eckhel, *Doctrina num. vet.*, t. VII, p. 335.

⁽²⁾ Voyez notamment la célèbre inscription taurobolique de Die publiée par Spon, *Miscell.*, p. 98. Je soumettrai, en passant, au lecteur, une conjecture sur un mot de cette inscription qui a fort embarrassé les commentateurs. Le monument commence ainsi: M.D.M.I||SACR.TRIB.TAVR.FECER, ce que Spon explique ainsi: *Matri Deum Magnae Ideae sacrae tribus taurobolium fecerunt*. Orelli et M. Zell, qui ont reproduit cette inscription, le premier, sous le n° 2332, le second sous le n° 371, se montrent peu satisfaits de cette explication; mais ils déclarent n'en avoir pas d'autre à donner. Il faut lire tout simplement: *Matri Deum Magnae Ideae sacrum tribus tauris fecerunt*; les personnes qui sont

difficulté. On s'étonnera peut-être davantage de voir mentionner sur un monument une *Victoire d'une impératrice*. Mais ce fait, tout extraordinaire qu'il puisse paraître, n'était pas non plus sans exemple au temps de Philippe; il se montre notamment dans une inscription du règne de Gordien III que j'ai copiée dans la Maurétanie Césarienne, à Berouaghia, à 8 lieues au sud de Médéah. Voici ce monument qui est peut-être aussi remarquable encore par cette circonstance, que par les singularités d'orthographe qu'il présente :

I O M
 C E T E R I S Q V E D E I S
 D E A B V S Q V A E P R O
 S A L V T E A D Q V E I N C O
 L V M I T A T E V I C T O R I A S
 Q D O M I N I N S A N C T I S
 S I M I I M P M A N T O N I G O R
 D I A N I P I I F E L I C I S I N V I C
 T I A V G E T S A B I N I A E
 T R A N Q V I L L I N A E A V G
 C O N I V G I S A V G V S
 T I N O S T R I T O T A
 Q V A E D O M O D I
 V I N A E O R V M

I(ovi) O(ptimo) M(arimo) ceterisque deis deabusque, pro salutet adque incolumitate, victoriisq(ue) domini n(ostri) sanctissimi imp(eratoris) M(arci) Antoni(i) Gordiani pii, felicis, invicti, Aug(usti) et Sabiniae Tranquillinae Aug(ustae), conjugis Augusti nostri, totaque domo divina eorum.

On remarquera que, dans cette inscription, le nom de famille de la femme de Gordien III, *Furia*, a été omis, comme dans la nôtre, celui d'*Otacia*.

Si mes restitutions sont admises, et je pense que rien ne s'y oppose maintenant, on pourra en tirer une conséquence assez importante, c'est qu'à la date de notre inscription, c'est-à-dire plus de quatre mois après l'avènement de Philippe, son fils n'avait pas encore reçu les titres de César et de Prince de la Jeunesse; car s'il les eût reçus, nul doute qu'on ne l'eût fait figurer sur ce monument, avant sa mère, qui eût alors porté, non le titre de *conjug domini nostri*, mais celui de *mater Caesaris nostri*.

mentionnées plus loin « ont fait à la mère des Dieux, grande Idéenne, un sacrifice de trois taureaux. » Ces personnes sont au nombre de trois.

Une autre observation qui a aussi son importance, c'est que les nom de Philippe et de sa femme ont été ici effacés avec intention. On ne peut en effet s'expliquer autrement comment ces noms ont pu disparaître entièrement de ce monument, sans que d'autres mots qui se trouvaient sur les mêmes lignes qu'eux, aient cessé d'être parfaitement lisibles. Ils doivent donc être ajoutés à la liste déjà longue, et qui s'est notablement accrue dans ces derniers temps par suite de découvertes nouvelles, des noms des princes auxquels on a fait subir ce cruel outrage ⁽¹⁾.

VIII

CHOIX D'INSCRIPTIONS PRÉSUMÉES INÉDITES OU IMPARFAITEMENT PUBLIÉES.

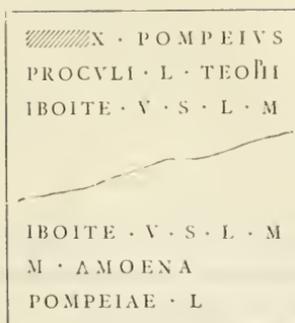
1° Lambesc (Bouches-du-Rhône). — Inscriptions transportées du côté de Collet-de-Viret dans l'ancien jardin Renard.

M. Révoil, estampage, dessin et lettre du 23 mai 1864; cf. *Revue des Sociétés savantes*, 3^e sér. t. IV, 1864, p. 20.

« En traversant, il y a quelques-mois, le village de Lambesc près de Saint-Cannat (Bouches-du-Rhône), j'ai recueilli deux inscriptions reproduites dans le *Voyage dans les départements du midi de la France*, de Millin, t. II, p. 188-189. Elles sont aujourd'hui encastrées dans le mur d'enceinte d'un jardin.

« La première peut s'estamper; elle est gravée sur une seule pierre et ne forme pas deux inscriptions distinctes, comme semble le croire le savant archéologue; car les deux morceaux qui la composent se rejoignent parfaitement à l'endroit de leur cassure irrégulière.

¹ Orelli. *Insc. lat.*, t. II, p. 366, et M. Letronne, d'après Orelli, dans la *Revue archéologique*, 1^{re} année, p. 828, ne mentionnent que les noms de *Caligula*, *Néron*, *Domitien*, *Commode*, *Géta*, *Caracalla*, *Héliogabale*, *Galère*, *Marinien* et *Julien*. Il faut y ajouter les suivants : *Messaline* (Labus, *Épigraphie scop. in Egitto*, p. 73), *Plautien* et *Plautille* (Kellermann, *Vigil. rom.*, p. 29), *Macrin* et *Diaduménien* (ma *Notice sur les ruines de Diana*, dans la *Revue archéologique*, 1882, p. 38), *Alexandre-Sévère* (mes *Rapports au Ministre de l'Instruction publique*, 1852, p. 9), *Marimin* et son fils (art. de M. Letronne, cité plus haut), *Gordien* (*Corp. insc. graec.*, n° 4585), *Philippe* et *Otalie*, *Dioclétien*, *Marmien-Hercule* (parenthèse en blanc destinée à un renvoi à des insc. de Lambèse alors encore inédites), enfin *Fausta*, femme de Constantin le Grand (*Bull. de l'Institut archéologique de Rome*, 1845, p. 63).



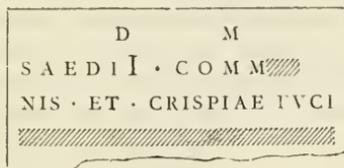
Haut. 0,70 ; larg. 0,46.

« 2° Un dessin joint à l'estampage de la précédente inscription donne l'élevation du petit monument en calcaire tendre sur lequel est gravée la seconde inscription, trop fruste pour être estampée; on ne peut plus distinguer aujourd'hui que les caractères suivants :

d · raivs
d · l · bassvs
ite · v · s

« Ceux tracés en rouge (*italiques*) ont été lus par Millin; cette pierre devait être de son temps moins corrodée. C'est donc un second autel votif à Iboite, divinité gauloise adorée particulièrement par les Saliens, au dire de Millin. »

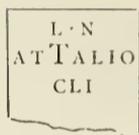
3° Clarensac (Gard). — Dalle de marbre servant de banc à la maison d'un paysan; découverte en 1869 par M. Robert Dupont, percepteur; aujourd'hui perdue. M. Maspéro, copie sur feuille volante.



4° Nîmes (Gard). — Inscriptions transportées de Nîmes au Mas de la Coste, chez M. de Surville.

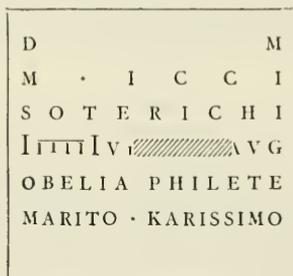
M. Héron de Villefosse, estampages et lettre du 20 octobre 1876.

« Je viens de trouver dans le jardin d'un de mes consins, M. de Surville, chez lequel je me trouve en ce moment, une petite inscription qui me paraît inédite; je m'empresse de vous en adresser un estampage. Elle a été découverte, il y a deux ans, dans la démolition d'une maison à Nîmes.



Haut. 0^m,20; larg. 0^m,19.

5° « J'y joins l'estampage d'un texte assez fruste qui se trouve également dans le jardin de M. de Surville. Celui-là est connu depuis longtemps, mais la leçon adoptée par Herzog me paraît mauvaise. C'est son n° 200. Il faut lire SOTERICHI au lieu de *Sotherici* et OBELIA au lieu de *Ofilia*. L'inscription ne se trouve plus à Nîmes; elle est au Mas de La Coste, chez M. de Surville. »

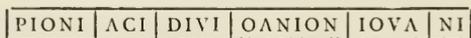


Haut. 0^m,44; larg. 0^m,36.

6° Vienne (Isère).

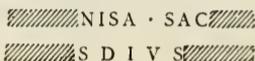
M. Charvet, croquis au crayon.

Statuette à base hexagonale représentant une déesse drapée, assise dans un fauteuil, les mains posées sur les genoux, la droite tenant une patère. Sur les six pans de la base se développe une inscription qui se lit, en commençant par le pan antérieur, de la manière suivante :



7° Vaucluse (Vaucluse). — Inscription trouvée dans les ruines de la maison habitée par Pétrarque à Vaucluse.

M. J.-F. André, estampage et lettre du 14 juin 1861.



8° Elne (Pyrénées-Orientales). —

M. Labatut, copie.

Estampilles de tuiles :

IKAIJHA

OFF
CN · AEL

9° Javols (Lozère). — Chez M. Blanquet, propriétaire. M. F. André, copie et lettre du 27 août 1878.

Fragment d'inscription sur marbre ; hauteur des lettres, 0^m,10.

///GRIPP///

10° Tonneins (Gironde). — Fragment de marbre trouvé dans le lit de la Garonne ; aujourd'hui perdu.

M. Grellet-Balguerie, calque daté du 3 mars 1861 :

/// I N O I V N I V X V
/// ONIO · IVLI · IDO
/// ARITI · SVI · QVI
/// O M N E M · O B
/// P R E S T I T I T
/// I V S · P · P ·

11° Autre fragment provenant du même département, sans indication du nom de la localité :

D · M
PAC

12° La Gambretière (Vendée). —

M. Quicherat, croquis à la plume :

HERCVLI AVG
F PRISCINVS FVLVIANIF
CRVND

13° Evaux (Creuse). — Fragment.

M. Quicherat, croquis à la plume :

MES ☉ H

14° Dôle (Jura). — A la bibliothèque de la ville.

M. Quicherat, copie.

Buste barbare

D ☉ M
GENTILIS

15° Dôle (Jura). — A la bibliothèque de la ville.
M. Quicherat, copie.

Buste barbare

DIS · M ·

MON · MA

RTINAI

16° Randant, près Feurs (Loire). —

M. Broutin, copie :

« Trouvé dans les démolitions de l'ancien prieuré. »

D M

////PEREGRINAE////

17° La Souterraine (Creuse). — Dans la crypte de l'église.

« Dessin de M. L. Sevère Lacoste, communiqué par M. Egger. »

////S M A N I B V

NI · FILI · ITE V////

PATRI · ITEN////

A C V S

18° Rochefort, commune de Sauzelles (Indre). — Au bord de la Creuse sur un rocher dominant la rivière, au-dessus d'un bas-relief représentant une arcature de trois niches dont chacune contient un personnage en pied et de face.

M. Mowat, copie et estampage.

D I S · M A N I B

M O N I M E · C E S T I O

//////ILLE · VXSORI

SVI · E T · FILIE ET ALTER

//////LLIE · QVE · VOCATVR//////

19° Badefols-de Cadouin (Dordogne). Cabinet de M. de Gourgues, à Lanquais.

M. de Gourgues, estampage et lettre du 6 juillet 1855.

Inscription sur les deux faces d'une pierre d'angle.

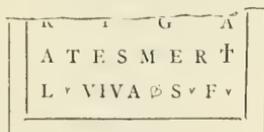
	0 ^m ,23	0 ^m ,18
CRO	A N N I B E R	P E D A T O
	T O C I N T E N A	R A U I L A
	R I O	T E S S E F R A C O R U M

20^e Clénord, commune de Cellettes (Loir-et-Cher). — Perdue. Inscription acéphale trouvée au climat de la Haute-Borne, près Clénord, dans la commune de Cellettes; a été inexactement publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6^e série, t. II, 1856, p. 472.

M. de La Saussaye, croquis au crayon et lettre du 20 mai 1875.

« Je vous avais demandé aussi pour terminer mon rapport au Comité sur les voies de communication du Blésois une copie de l'inscription d'Atesmerta (*sic*) que je vous ai envoyée à l'époque de sa découverte sur le bord de la voie gallo-romaine de Blois à Bourges. Il y a déjà longtemps de cela et l'inscription déposée au château de Blois, pour le musée que l'on préparait alors, a été employée, selon toute apparence, comme moellon dans les travaux de restauration de l'aile de Louis XII. Ma copie originale a été elle-même égarée dans mon déménagement de Lyon. »

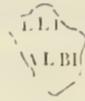
La copie dessinée au crayon et envoyée au Comité antérieurement à cette lettre s'est retrouvée dans les fiches de Renier; elle est annotée de la main de La Saussaye : « voie de Chartres à Bourges par Blois; carbonate de chaux ».



De la première ligne, il ne subsiste que le bas des lettres, qui se laissent très bien reconnaître, RIGA; à la troisième ligne, les lettres IVA se montrent, sur le croquis, rapprochées et confondues sous la forme de deux A jointifs.

21^e Vandenesse-les-Forges (Nièvre). — Fragments de marbre trouvés dans la reconstruction de l'église Saint-Honoré; hauteur des lettres, 0^m,03.

M. Victor Guéneau, percepteur; estampage.

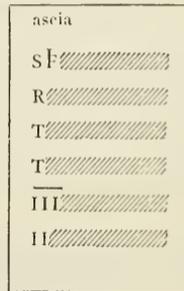


22° Decize Nièvre). —

M. L. Roubet, croquis au crayon et lettre du 25 janvier 1873.

« Sur l'emplacement d'une ancienne maison en reconstruction à Decize il vient d'être découvert plusieurs sarcophages de l'époque gallo-romaine. Un seul porte une inscription. Il paraît avoir été placé dans une ligne orientale; il est en pierre blanche dégrossie, mais non polie. Le couvercle était adhérent au moyen d'un ciment rouge. Il contenait des ossements reconnus pour avoir appartenu à un adulte. J'ai remarqué à côté et au-dessus de l'S une espèce d'*ascia* légèrement graffitée. Les lettres ont deux pouces de longueur. »

Les lignes, dont il n'apparaît que les premières lignes, sont disposées parallèlement aux petits côtés du sarcophage.



23° Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne). — Cabinet de feu M. Defay, à Langres.

M. Ch. Cournauff, copie et empreinte au frottis noir.

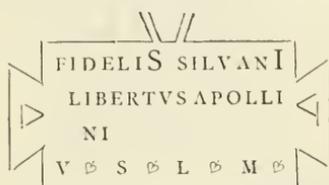
Plaque de bronze, à queues d'aronde, brisée à droite, hauteur des lettres, décroissant de 0^m,013 à 0^m,009.



24° Gran (Vosges). — Au musée d'Épinal.

M. J. Laurent, dessin.

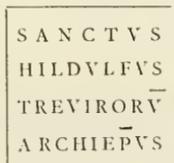
Plaque de bronze, à queues d'aronde.



25° Moyenmoutier (Vosges). — Dans l'église.

M. J. Laurent, dessin.

Plaque de plomb enfermée dans la châsse de saint Hulphe.



25° Vindeuil-Caply (Oise).

M. Emm. Woillez, copie.

Seau de bronze.



26° Beauvais (Oise). — Cabinet de M. Prévost.

M. M. Mathon fils, copie, estampage et lettre du 10 décembre 1855.

Inscription sur pierre.

D · M · P · AELIO
ESYCHO · VIX · AV
XXVIII · F · FLAVIA
VITALIS · CONIUGI
B · M

27° Arras (Pas-de-Calais). — Cabinet de M. A. Terninek, à Bois-Bernard.

M. Ch. de Linas, copie et photographie.

Inscription sur pierre, encadrée d'une moulure; très beaux caractères.

LECTAE
PINARI & SA
BINI & CAESARIS

Haut. 0^m,50; larg. 0^m,58.

28° Saint-Vulbas (Ain).

M. Allmer, copie dessinée.

Plaque de plomb brisée; hauteur, 0^m,07, épaisseur, 0^m,01.

CRICVS F MIM

29° Pouilly, près Autun (Saône-et-Loire).

M. Chappuys, recteur de l'Académie de Dijon; estampage fruste retouché au crayon; lecture évidemment défectueuse :

MINERVAE
DIVAE LVCINAE
PACATAE · VOL · LETIA
EX VOTO SVSCEPTO

30° Rome (Italie).

Le R. P. Chable; frottis portant l'annotation suivante: « Du cimetière Prétextat, à Rome, le 20 avril 1849; trouvé avec un vase de sang et une pierre en marbre contenant cette inscription; corps saint conservé dans l'église de Saint-Joseph-des-Allemands, à Paris. »

BONIFATIE · MARTIVS
QVEBIS · A · XXX · M · LII
D · VIII · IENVA

31° Italie. — Au musée de Bayeux (Calvados).

M. Léon Renier, copie, et note autographe.

« Petite urne en marbre blanc apportée d'Italie. »

VETILIAE · EVCHE
MOGVNIVS EROS
CONIVGIVSVAE
BENEMERENTI

32° Constantine (Algérie).

Estampage, sans signature, donnant une lecture plus complète du fragment d'inscription publié par Cherbonneau, *Annuaire de la Soc. de Constantine*, 1858-1859, p. 128 ; cf. *Corp. Inscr. Lat.*, t. VIII, n° 7029.

/// DE ///
/// MAGN ///
/// ITRIVM ///
/// ENTISSIM ///
/// VNANVNCV ///
/// AQVAEDVCTVSP ///
/// IVMFVIT OPEREREDV ///
/// TIEORVMSEMPERVBI ///

33° Bou-Djadi (Tunisie).

Fiche annotée ainsi : « L'abbé Amati qui a insérée cette inscription dans son *Voyage en Afrique*, prétend qu'elle a été trouvée à Constantine. » C'est une variante de l'inscription n° 1170 du *Corp. Inscr. Lat.*, t. VIII.

////////////////////I V I////
//// INACI · AVG ////
//// IF · MAX //// TRIB
//// EST /// COS *curator* PP
//// VITAS VCRIS · D · D ·
P · P · FEC · IT · ET · DEDIC · AN · XI
CORNEL · ANVLLINO · PROCOS
CVR · T · VALER · FEST · LEG · EIVS

IX

INSCRIPTIONS INDÉTERMINÉES PAR MANQUE D'INDICATION
DE PROVENANCE.

1° Deux estampages paraissant se rapporter aux fragments d'une même inscription et portant la signature *Blondel* (c'est le membre de l'École d'Athènes qui explora la Macédoine et la Thrace, il y a une vingtaine d'années).

D'une part,

CN · CO

PROCV

D'autre part,

MATRI

IVIA · SACERDOS

2° Estampage signé *Blondel*; quelques lettres douteuses :

TI · ATILIE

3° Estampage sans signature :

LAVR

ODALES

4° Estampage sans signature :

VLBANVS

VEL · MANIO

TVS^o VL^o

5° Estampage sans signature :

NDIN

SECVNDINAMA

TER · PIA · L · S · ARV

H · S · E · I · S · I · I · T

6° Estampage sans signature :

ICOSE

NTIQVA · CO

NE · L

INVS · EXV

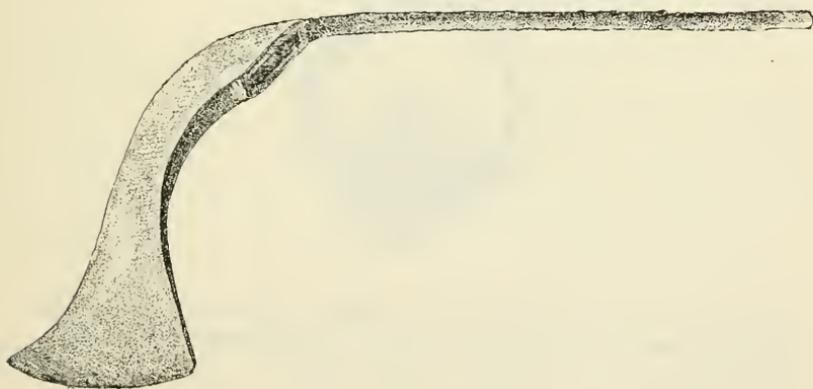
NOTE SUR UN CIMETIÈRE FRANC

DÉCOUVERT AUX ENVIRONS DE TRAVECY (AISNE)

Communication de M. Pilloy,
correspondant du Comité à Saint-Quentin.

L'ouverture d'une carrière de craie dans les falaises de l'Oise, entre Travecy (canton de Lafère) et de Vendeuil (canton de Moy) a amené la découverte d'un cimetière franc. Pendant plusieurs années, les ornements et armes dont les morts avaient été pourvus au moment de leur inhumation ont été détruits ou dispersés par les ouvriers terrassiers, mais depuis deux ans, le maître de la carrière, M. Audoux de Travecy a pris des mesures pour qu'on lui remit tout ce qui serait trouvé dans les fouilles, et j'ai pu examiner, il y a quelques jours, les objets qui ont été recueillis sur deux ares environ de surface du terrain exploité.

Le cimetière possédait un certain nombre de cercueils en pierre, mais tous avaient été violés depuis très longtemps. Ce sont, comme toujours, les sépultures faites en pleine terre qui seules, avaient été respectées, bien qu'un certain nombre d'entre elles aient été en tout ou en partie bouleversées par des inhumations postérieures.



Ce qui donne à penser que ce cimetière a servi longtemps aux inhumations, c'est la rencontre, sur les mêmes points, d'objets francs, mérovingiens et carlovingiens. Ainsi trois sépultures d'hommes ont donné de très grandes francisques, au milieu d'autres qui n'ont fourni

que des scramasaxes, cette arme des VII^e et VIII^e siècles. L'une de ces francisques, dont je donne ici le croquis, présente une particularité assez rare, c'est que le talon de l'arme a été relié au manche par une longue tige de fer. C'est la seconde fois seulement à ma connaissance que ce fait se présente. Une francisque toute semblable a été trouvée, il y a une vingtaine d'années à Remies (canton de Crécy-sur-Serre) et se trouve au musée de Laon.

Une seule sépulture a été bien fouillée. C'est celle d'une femme à la ceinture de qui ont été trouvées une boucle arrondie en bronze étamé, de belle conservation, une très grande rouelle de même métal dont les meneaux représentent une croix pattée, les ferrets des courroies de la trousse composée de couteaux, efforce, grande clef en fer (etc.); au col se trouvait un collier de verroterie et sur la poitrine, une fibule circulaire très endommagée.

J'ai remarqué la partie inférieure d'une très grande fibule franque en argent doré et niellé qui s'amortit en une tête de bœuf; une bague de bronze dont le chaton ovale est décoré d'une croix entourée d'un filet zig-zagué.

Mais l'objet le plus intéressant est, sans contredit, une bague de bronze, dont le large chaton circulaire porte gravé en creux, autour d'une croix, une inscription que je laisse à interpréter à de plus compétents que moi. Je n'ai pu savoir si elle avait été trouvée sur un



homme ou sur une femme, mais, quoique le diamètre de l'anneau soit très large, il est à présumer qu'elle a dû appartenir à une femme, car jamais je n'en ai recueilli sur des hommes.

Bien que l'examen des lieux donne à penser qu'il ne reste plus beaucoup de tombes à explorer, le propriétaire du champ m'a promis de m'appeler dès qu'on entreprendrait de nouveaux terrassements.

La rue qui de Vendeuil mène à ce cimetière, se nomme rue des *Marterois*. Or, à la Ferté-Chevresis (canton de Ribemont), c'est au

lieu dit *Martroy* que se trouve le cimetière franc. A Brény (canton d'Oulchy-le-Château), M. Frédéric Moreau a exploré un très-grand grand cimetière remontant aux époques romaine et franque, au *Martroy*. A Charly-sur-Marne, dans la rue *Martroy*, on a découvert des cercueils en plâtre remontant certainement à l'époque franque. A Romeny (même canton), au lieu dit le *Martrois*, il existe aussi un ancien cimetière.

Il y a certainement une relation entre ces noms de lieux-dits et les cimetières qui y sont situés.

PILLOY,
Correspondant du Comité.

NOTICE

SUR DEUX INSCRIPTIONS DE CLOCHES INÉDITES.

Communication de M. l'abbé Poquet,
correspondant du Comité à Berry-au Bac (Aisne).

Les inscriptions à date précise ont cela d'avantageux que, portant en elles-mêmes une affirmation incontestable, elles peuvent servir à rectifier des dates et des faits erronés échappés aux meilleurs érudits, témoin une clochette du poids de 35 kilos que possède actuellement l'église de Berry-au-Bac et qui provient de la commanderie de Louvières et du Vaumion, dépendances des communes d'Ormeville et d'Ambeville, canton de Magny (Seine-et-Oise).

Voici cette inscription en relief sur le métal :

L'an mil vi. c. xiii. Charlotte a esté nomée par frere Charles de Gaillardboys commandeur Louviere du Vaumion et aultres lieu. Louys le Vuschier fermier.

Cette inscription nous permet de signaler quelques inexactitudes que nous trouvons dans l'ouvrage de M. Monnier sur les Commanderies de l'Ordre de Malte.

D'abord cet historien affirme que la commanderie de Louvières et du Vaumion, qui fut formée des membres détachés du Temple et de l'Hôpital ancien de Paris, ne fut créée qu'en 1633 (page 104) ou même en 1643 (p. 118). De là vient que l'auteur ne fait pas figurer Charles de Gaillardboys parmi les commandeurs de Louvières, dont le premier serait le chevalier Jacques de Souvié, ambassadeur de l'ordre auprès de la cour de France. En réalité, celui-ci remplaça Charles de Gaillardboys, en 1644, en qualité de commandeur de Louvières et du Vaumion.

Quant à Charles de Gaillardboys-Marconville, M. Monnier en fait (p. 427) un commandeur de Sainte-Vaubourg, située au Val de la Haye à deux lieues de Rouen, de 1593 à 1613, ce qui doit être exact et s'accorde avec notre inscription. Seulement, page 103, on est étonné de voir le même personnage cité sous la date de 1594 au nombre des commandeurs de Beauvais en Gatinais, pour cette année seulement, quand on lui a attribué la commanderie de Sainte-Vaubourg de 1593 à 1613.

Nous savons bien qu'il y avait souvent échange de commanderies entre les titulaires et qu'une commanderie vacante pouvait être mise en adjudication entre les commandeurs et accordée à celui qui y mettait le prix le plus élevé, ce qui explique, ajoute M. Monnier, la possession de plusieurs commanderies par un seul chevalier. Mais nous ignorons s'il en fut de même ici, ce qui nous paraît peu probable au moins quant à la simultanéité de possession.

Dans tous les cas, Charles de Gaillardboys, d'après cette inscription authentique, a droit de figurer en tête des commandeurs de Louvières et du Vaumion en 1613, d'où il ne doit disparaître qu'en 1644, par la nomination de Jacques de Souvré, son successeur dans cette commanderie.

Cloche de Verneuill-sur-Serre, canton de Crécy-sur-Serre (Aisne).

Sit nomen Im̄i benedictum.

Margverite ge fvis nommée,
par Charles Evstache, fils de Albin
Evstache et de florence Tovrnas ⁽¹⁾ et
par Margverite Autoine, femme de
Jean Blanchart, et Antoine Blanchart
levrs fils, et.. Noel Magnié et Margverite Medar
femme de Pierre Pintar et bénite
par Monsieur Antoine evré de ce liev de
Vernevil svr Serre. Hilaire
flamant et Pierre Pocquet
Margviller en l'an 1609,
fondv par françois et Nicolas de Lespine

Poids 600 kilos.

On voit que contrairement à l'habitude qui a prévalu, il y avait eu ici plusieurs parrains et marraines pour une seule cloche.

(1) *Vel* Fournas.

COMMUNICATIONS DE M. DE LA BLANCHÈRE

SUR UNE DONATION FAITE AU MUSÉE ALAOUÏ ET SUR DES FOUILLES
EXÉCUTÉES A SOUSSE.

I. M. de La Blanchère, directeur du service beylical des Antiquités à Tunis, nous fait savoir que M. le D^r Vercoutre a fait une donation intéressante au musée Alaoui.

1^o Une série de fragments appartenant à divers types de la céramique africaine, depuis l'époque la plus ancienne jusqu'aux temps chrétiens, en passant par l'époque des importations grecques et celle de la fabrication romaine. La plupart de ces spécimens ont déjà été décrits ou publiés par M. Vercoutre dans la *Revue archéologique*.

2^o Le contenu d'une grotte funéraire fouillée par M. Vercoutre, près de Thelepte, en 1883. Parmi ces objets, il y a un grand nombre de lampes de forme très grossière et primitive, toutes de petite dimension. Quelques maquettes informes figurent une personne humaine; d'autres représentent des animaux. Dans l'une de ces dernières, M. de La Blanchère a cru reconnaître un dromadaire, et il se demande si cette découverte ne doit pas avoir pour effet de modifier les opinions reçues sur l'introduction tardive du chameau dans l'Afrique du Nord ⁽¹⁾. Il nous semble que la haute antiquité du contenu de cette grotte n'est pas prouvée, car le type archaïque des lampes a bien pu se perpétuer par tradition dans les parties de l'Afrique romaine moins soumises aux influences du dehors. En second lieu, quand même l'on accorderait l'antiquité des objets découverts par M. Vercoutre, on pourrait conserver des doutes sur la nature de l'animal représenté. Il est à désirer que l'objet signalé par M. de La Blanchère soit reproduit par la photographie.

La donation de M. Vercoutre comprend encore deux fragments chrétiens intéressants. Le premier est un morceau d'amphore au monogramme du Christ. Le second est une amphore brisée, dont le col est intact : ce dernier, comme celui de tous les récipients semblables employés à contenir des cendres, est fermé d'un scellement

(1) Les questions relatives à la diffusion du chameau viennent d'être traitées en détail par O. Keller, *Die Thiere des Alterthums*, Innsbruck, 1887, p. 20-36.

en plâtre; mais, détail que M. de La Blanchère croit jusqu'à présent unique, le scellement est marqué d'un cachet circulaire frappé deux fois, les deux empreintes se recouvrant partiellement. On y lit le mot SECVÆDIAVS, enveloppant une croix enfermée dans un cercle. Les caractères semblent du IV^e siècle : le graveur aura sans doute voulu écrire SECVNDIANVS.

II. En vertu d'une autorisation en date du 5 mai 1887, M. le commandant Prieur de Lacomble a exécuté des fouilles au *Camp Sabatier*, près de Sousse. Cet emplacement avait déjà été partiellement exploré lors du séjour de la colonne qui lui a laissé son nom. M. de Lacomble a mis au jour une trentaine de tombeaux, anciennement violés pour la plupart. L'un d'eux, écrit M. de Lacomble, est « un caveau de famille creusé dans le roc et dans lequel on descend par onze marches; les tombeaux qu'il renferme ont été conservés à peu près intacts. Le plus grand porte une inscription sur plâtre... Des peintures assez grossières existent sur deux tombeaux (fleurs, guirlandes, oiseaux en bleu.) » On n'a trouvé ni vases ni poteries, mais seulement un fragment de lampe. « Sur un des murs est tracé un graffito au crayon représentant une femme. » M. de La Blanchère attend, avec un rapport plus circonstancié que lui promet M. de Lacomble, l'original de l'inscription sur plâtre, qui, à en juger par la copie, ne serait qu'une épitaphe sans grand intérêt. Les lettres sont peintes en noir sur le stucage qui recouvre le tombeau.

SALOMON REINACH.

ÉPIGRAPHIE AFRICAINE.

I. *Inscription chrétienne de Lemsu (Tunisie).*

On n'a malheureusement que peu de documents sur l'époque Byzantine en Afrique. Les découvertes épigraphiques permettront seules de reconstituer l'histoire de cette période encore si peu étudiée et pour laquelle on ne possède que quelques inscriptions et de rares manuscrits dont la plupart sont peu connus.

Les récentes explorations françaises en Tunisie ont rapporté de nouvelles inscriptions chrétiennes⁽¹⁾. Je crois intéressant d'en publier une qui est encore inédite et que j'ai eu la bonne fortune de relever pendant une de mes dernières courses archéologiques en Tunisie. Elle se trouve à un kilomètre environ à l'est de Aïn-Lemsu.

La région de la Régence où est situé Aïn-Lemsu a été peu visitée par les voyageurs⁽²⁾, par suite de sa situation éloignée des routes principales qui sillonnent le pays.

Comme le nom l'indique, il existe à cet endroit une source abondante. Près de cette source se trouvent des ruines importantes où la découverte de deux inscriptions qui identifient ce lieu avec deux villes anciennes indiquées par les auteurs chrétiens, a donné déjà lieu à de savantes discussions⁽³⁾.

Le texte suivant, par suite du mauvais état de ses caractères, a présenté une grande difficulté de lecture, difficulté qui a été surmontée par M. l'abbé Duchesne, professeur à l'École des Hautes-

⁽¹⁾ Cagnat: *Archives des Missions scientifiques*, t. IX, XI et XII. — J. Poinssot: *Bull. des Antiq. africaines*. — Cf. Ma Note sur les inscriptions chrétiennes de Macteur. *Bull. épig.*, n° 1, 1886, p. 37-40. — Sur Carthage, voyez Delattre, *Missions catholiques et Bulletin épigraphique*.

⁽²⁾ Elle a été explorée en 1881, par M. Gasselin; en 1883, par M. J. Poinssot. *Bull. des Ant. africaines*, t. II, 3^e année, 1884, p. 80-87; MM. de Sailly et de Bernet, officiers de la 7^e brigade topographique. (*Bull. arch. du Comité*, 1886, n° 2, p. 196-214; — en 1886, par M. Cagnat, *Nouvelle exploration*, 1886, p. 16-22. J'ai pu y faire deux voyages en 1883 et y retourner l'année suivante.

⁽³⁾ *Ephem. epig.*, t. V, n° 288. — Mommsen, *Hermes*, 1885, p. 146. — R. van Cag *Nouvelle exploration*, 1886, p. 16-22.

Études, et sur lequel il a donné d'intéressantes explications, dans ses conférences sur l'épigraphie chrétienne des provinces d'Afrique. Cette inscription est gravée sur un bloc de pierre long de 1^m, 45 sur 0^m, 30 de hauteur.

Les lettres ont 0^m, 05.

† In noMINE ANI EADIFIKBIMVSTVRRTEMPORIB ANIM
AVRICII IPRS SVB PATRIGO GENNAZIO ET IOANNIPREFECTO
EADIFIKBERUNT III FF MAXIMIANVS VGISTUANUS ET MELLOSVS
(Estampage.)

[† In no]mine D(omi)ni edific(a)vimus turr(em) temporib(us)
D(om)ni M(a)uricii i(m)p(erato)r(is) sub patric(i)o Gennadio et
Ioanni prefecto. Edific(a)verunt tres f(ratres), Maximianus
Ugistuanus et Mellosus.

Ce texte donne plusieurs renseignements sur l'histoire africaine de la fin du VI^e siècle ; car parmi les noms cités dans l'inscription on relève en premier lieu celui de l'empereur Maurice qui régna de l'année 582 à 602.

Un fragment d'inscription trouvé aux environs de Lambèse et édité par le *Corpus* (1) a été attribué à cet empereur ; M. de Rossi propose de lire *Imperator Mauricius* ; de son côté M. Mommsen a fait observer qu'à cette époque on n'a jamais écrit le mot *imperator* en toutes lettres, et suppose qu'il y avait sur la pierre *temporibus*. Nous ferons cependant remarquer que sur une inscription découverte à Tamugadi (2) et élevée en l'honneur de Constantin II, et par conséquent postérieure de près d'un demi siècle à celle de Lemsa, on retrouve le mot *imperator* en toutes lettres.

Quoi qu'il en soit, le texte de Lemsa donne entièrement le nom de l'empereur Maurice, et peut être classé parmi les inscriptions appartenant à la fin du VI^e siècle.

Le nom du patrice Gennadius qui suit celui de l'empereur Maurice a aussi un intérêt historique. Sa présence en Afrique est déjà révélée par une inscription découverte à Mascula par M. Héron de Villefosse (3),

(1) *Corp. Inscr. Lat.*, VIII, n^o 2525.

(2) *Corp. Inscr. Lat.*, VIII, n^o 2389.

(3) Héron de Villefosse, *Mission archéologique en Algérie*. (*Archives des missions scientifiques*, 3^e série, t. II, n^o 128, 1875.) — Cf. *Corp. Inscr. Lat.*, VIII, n^o 2245.

inscription qui remonte à l'empereur Tibère Constantin (578-582) et qui est par conséquent antérieure à l'empereur Maurice.

De plus Jean de Biclar dans sa *Chronique* dit que Gennadius vint en Afrique soumettre les Maures. Le texte de Lemsâ, précisant de nouveau son séjour en Afrique, est confirmé par saint Grégoire dans les lettres duquel on rencontre souvent le nom de Gennadius à partir de 591, ce qui prouve qu'il était déjà en fonction à cette époque ⁽¹⁾.

Mais à partir de 596, saint Grégoire ne fait plus aucune mention de l'exarque Gennadius.

Le préfet Jean était inconnu, et on n'a sur ce personnage aucun renseignement ; cependant on peut croire qu'à partir de l'année 600, il n'était plus en fonction, car dans une lettre de saint Grégoire datée de juillet 600 ⁽²⁾, un personnage nommé Innocentius est félicité d'être *praefectus*.

En rapprochant l'inscription de Lemsâ des textes de saint Grégoire, on peut penser que l'organisation africaine de la fin du VI^e siècle se composait d'abord d'un gouverneur général qui était désigné par les titres d'*exarque* et de *patrice* ⁽³⁾ et avait sous son autorité deux fonctionnaires dont l'un est appelé *magister militum* ⁽⁴⁾, et l'autre *praefectus pretoris*.

Deux particularités d'un autre genre sont à remarquer aussi dans ce texte : d'abord la lettre K a une valeur syllabique, ensuite la lettre B est employée pour le V.

Quoique l'inscription soit située à peu de distance du Ksar Boudja, on ne peut affirmer qu'elle ait appartenu à ce monument byzantin aux quatre angles duquel se trouvent des tours carrées.

II. Inscriptions funéraires inédites de Tunisie.

J'ai pu recueillir aussi dans cette région, connue sous le nom de vallée de l'Oued Mahruf, un certain nombre de textes dont les principaux ont depuis été publiés. Les inscriptions suivantes sont, je crois, encore inédites :

⁽¹⁾ Jaffé, 1129.

⁽²⁾ Jaffé, 1785.

⁽³⁾ En 591, saint Grégoire écrit à Gennadius en le désignant sous le nom de *patricius et exarchus Africae*.

⁽⁴⁾ Un *Gaudiosus, magister militum*, est connu par une lettre de saint Grégoire (Jaffé, 1173).

Aïn Lemsa.

1.

Au nord des ruines. Let. 0^m,05.

D · M · S ·
 λ · I V λ I V S V I C
 T O R · P · V · A · L X I I I
 M · V I I · D · X V I
 H · S · E

D(iis) m(anibus) s(acrum). L(ucius) Julius Victor p(ius) v(ixit) a(nnis) LXIII, m(ensibus) VII, d(iebus) XVI. H(ic) s(itus) e(st).

2.

Près de la précédente inscription.

D · M · S ·
 G E M I ~~|||||~~
 N I A · S P
 E S · G · F L
 P · V · A · L V I I
 H · S · E

D(iis) m(anibus) s(acrum) Gemi|||||nia Spes G(eminiū) fil(ia), p(ia) v(ixit) a(nnis) LVII. H(ic) s(ita) e(st).

3.

Au nord du château.

D · M · S ·
 H E L V I A
 S A T V R N I N A
 P · V · A
 X X I I I
 H · S · E ·

D(iis) m(anibus) s(acrum). Helvia Saturnina p(ia) v(ixit) a(nnis) XXIII. H(ic) s(ita) e(st).

M. Cagnat qui a revu cette inscription en 1886, a marqué sur son carnet de route le chiffre XXXIII pour les années.

4.

Près de la précédente.

D · M · S ·
T · H E L I V S
T V S C V S · P I
V S · V I X I T · A
X X V I
H · S · E

*D(iis) m(anibus) s(acrum). T(itus) Helius Tuscus, pius, vixit
a(mis) XXVI. H(ic) s(itus) e(st).*

Henchir Khima.

5.

A droite de la route, en arrivant du sud à l'Henchir Khima.
Lettres de 0^m,06.

D · M · S
T · T I S S I N I V S
G E N T I A N V S
V I C T O R · P · V
A N X X V I I I I
M · I I I · H · S · E S T

*D(iis) m(anibus) s(acrum). T(itus) Tissinius, Gentianus Victor p(ius)
v(xit) an(nos) XXVIII m(enses) III. H(ic) s(itus) est.*

6.

A gauche de la route à l'entrée des ruines.

D · M · S ·
M · A N T O N I V S
F A V S T I A N V S
N E P O S · P I I
V I X · A N N I S
X L I I I I · M · V I I
D · X V · H · S · E

*D(iis) m(anibus) s(acrum). M(arcus) Antonius Faustianus nepos Pii
vix(it) annis XLIIII m(ensibus) VII d(iebus) XV. H(ic) s(itus) e(st).*

7.

Dans la maison de Sidi-Mohammed-ben-Brahim. Lettres de 0^m,05.

D	M	S
A · ANTONIVS		GRANIA
DONATIA		MAXIMA
NVS P · V · A		P · V · A · LXX
LXXIII · M · VI		M · VIII · DJT
D · X		

D(iis) m(anibus) s(acrum) L(ucius) Antonius Donatianus, p(ius) v(ixit) a(nnis) LXXIII, m(ensibus) VI d(iebus) X. [H(ic) s(itus) e(st)] Grania Maxima p(ia) v(ixit) a(nnis) LXX m(ensibus) VIII d(iebus) II.....

J. LETAILLE.

NOTE

SUR LES RUINES DE CARTHAGE AU XVI^e SIÈCLE.

Ceux qui se sont occupés de la topographie et des ruines de Carthage n'ont pas dépouillé avec assez de soin les récits des voyageurs modernes qui en ont parlé. Voici un passage de la *Cosmographie universelle* d'André Thevet (Paris, 1575, p. 21 verso) qui me paraît fort intéressant et que je ne me souviens pas d'avoir vu citer. Il est dit d'abord (p. 21) que Carthage est ruinée « sauf que les mémoires en restent en la marque des mesures et vieilles murailles des théâtres, aqueducs, colonnes et autres magnificences que j'ay veu. » Plus loin : « C'est la plus misérable habitation d'Afrique... en labourant la terre, ils trouvent souvent grand nombre de médailles antiques dont mesmes quelques esclaves chrestiens m'en vendirent environ deux cens, desquelles la plus part estoit de cuyvre. » Voici maintenant les lignes sur lesquelles je veux appeler l'attention : « Ce fut au siège de Carthage, où le Roy saint Loys mourut, et plusieurs grands Princes François, entre autres un Ian Tristan, seigneur de Nevers, les entrailles duquel furent enterrées en une Eglise près du lieu, où jadis estait la grande Basilique, comme j'ay veu, et leu en un vieil *Epitaphe*, escrit contre un grand apentis de muraille, qui reste des ruïnes de ladite Eglise, qui se voyent encores aujourd'huy. A l'opposite duquel j'ay aussi veu un autre *Epitaphe* gravé en lettre Romaine contre un autre apentis de muraille, la plus grande part desquelles par l'injure du temps estoient effacées, et n'apparaissoit aucune lettre entière, sinon une grande R, et un C, séparés l'un de l'autre, et à la fin y avait escrit ces mots, Seigneur de Brienne. De là part où jadis était le grand autel, y a un *Epitaphe* gravé en une pierre dure, de deux seigneurs anglois, l'un, desquels se nommait Georges Othe d'Hirlande, et l'autre Richard de Harcy, qui moururent de peste. »

On peut glaner dans le même ouvrage quelques autres renseignements archéologiques sur la Tunisie et sur les légendes qui se sont attachées à ses ruines. Ainsi (p. 23 recto) il est parlé d'une bourgade nommée *Azaricam*, à un quart de lieue environ de la mer, dans le voisinage d'une ville que Thevet appelle *Eraele* et qui est sans doute *Hergla*. « Auquel lieu nous vismes plusieurs marques d'antiquité : entre autres trois sépultures fort remarquables, lesquelles pour rien

ces Barbares ne voudroient attenter à les démolir. Selon leur récit, comme ils ont par escrit dans leurs histoires, la première que nous vismes fut celle de *Codruc* (*sic*), sixiesme et dernier Roy des Athéniens, qui mourut en la ville d'Eraclee, après avoir esté meurtry d'un lyon : et vivait ce roy payen, suivant la supputation de ce peuple noir, mil cent quarante et trois ans devant leur gentil Prophète. La seconde sepulture estait celle de *Ixion*, roy de Corinthe : et la troisieme, qui est la plus septentrionale, celle du philosophe *Phydon*, Arabe, natif du terroir d'Alger, d'une villette que les Païsans nomment *Colkaph*. Ce fut ce Phydon, comme ce peuple raconte, qui inventa et donna l'usage des poids à peser toute sorte de marchandise. Il vivait l'an du monde quatre cens trente huit, et huit cent dix huit ans devant notre Seigneur. » Évidemment, Thevet n'invente pas ces choses ; il sait parfaitement que Phidon n'était pas d'Alger, mais d'Argos, et les absurdités qu'il rapporte devaient avoir cours dans le pays. A la même page, il mentionne les « beaux édifices de Suse ». Le chapitre suivant est intitulé « De l'isle de Gerbes, nommé jadis des Mores *Zotophac*. » *Zotophac* ne peut-être qu'une corruption de *Lotophagitis* : il serait bien curieux que le nom ancien eût ainsi survécu jusqu'au xvi^e siècle, mais il est plus probable qu'il est dû aux chevaliers de Malte qui occupaient l'île de Djerba à cette époque⁽¹⁾. Outre la forteresse, Thevet y mentionne les bourgades suivantes : *Zadaique*, *Zibide*, *Canuse*, *Agimar*, *Borgi*, *Rochette*, *Cantare*. La dernière est évidemment *El-Kantara*. « Quelques années devant que les Chrestiens la prinssent, bon nombre d'Esclaves fouillans soubz une roche, creuse à merveilles, trouvèrent une idole de bronze, pesant trois quintaux, au pied de laquelle y avoit escrit, en une ovale, ces mots icy, *Atocha Alcaph*, *Ascïpt-Alkandreil-Anahan Baba*, qui est à dire, selon l'interprétation d'un certain vieux More bazané, Icy soubz cette concavité est l'huile de la lampe du beau jour notre père. Et de faict, l'on tient que soubz cette grotesque jadis y avoit un temple d'Idole. » Thevet ne dit point avoir vu cette merveilleuse statue ; il ne fait que répéter une tradition locale, mais l'existence d'une pareille tradition à Djerba est assez singulière pour mériter de ne pas rester inaperçue.

SALOMON REINACH.

(1) Thevet dit cependant (p. 23, verso) : « Lorsque les Mores d'Afrique la possédaient, ils lui avaient donné le nom de *Zotophac*. » Il croit qu'elle s'appelait dans l'antiquité *Glaucon* et ne parle point des *Lotophages* homériques.

RAPPORT

SUR LES DÉCOUVERTES FAITES PAR LE LIEUTENANT BOYÉ

A HAÏDRA (TUNISIE)

M. le lieutenant Boyé, du 6^e régiment de cuirassiers, détaché au 2^e escadron de spahis, a exploré au mois de décembre 1885 la localité de Haïdra, l'antique *Ammaedara* en Tunisie.

Arrivé à Haïdra le 27 décembre, il y a fait les constatations suivantes :

1

Une voie romaine dallée se dirige vers la porte sud de la citadelle où elle arrivait par un pont aujourd'hui détruit. Au milieu des blocs qui gisent près du pont se trouve l'inscription suivante :

I V L I A E · F L A V I A E H E R E N N I A E
C A E C I L I A E H O N O R A T I A N A E
O P T A T A E · C · P · F I L I A E ·
F L P O L L I O N I S F L A V I A N I · C · V ·
C V R R I S I

L'inscription est encadrée d'une moulure en bas et à droite; la hauteur des lettres est de 0^m0.4.

Juliae Flaviae Herenniae Caeciliae Honoratianae Optatae, c(larissimae) p(uellae), filiae Fl(avii) Pollionis Flaviani c(larissim)i v(iri)...

Les noms mentionnés dans ce texte peuvent être rapprochés de ceux d'un gouverneur de Numidie, *Flavius Flavianus*, qui vivait à la fin du III^e siècle ou au commencement du IV^e, et qui est mentionné dans des inscriptions de Besseriani (*Corpus*, t. VIII, 2480, 2481) et d'El-Madher (*Ibid.*, 4325). On a retrouvé à Rome la base d'une statue élevée par l'*officium sedis consularitatis provinciae Numidiae* à un personnage nommé *Fla[vius Honoratianus]*, qualifié *v(ir) c(larissimus), custos juris ac legum* (*Corpus*, t. VI, 1722). Ce dernier texte est postérieur à Dioclétien. Un tribun laticlave, nommé *[Fla]vius Saturninus Honoratianus*, est mentionné dans une inscription de Lambèse (*Ibid.*, 2741).

Vers l'ouest on trouve un puits et un aqueduc souterrain. Sur les deux rives de la rivière on remarque des vestiges de quais. Au sud-ouest de la citadelle la rivière était coupée par un barrage dont il subsiste des traces.

2

Sur les murs ouest de la citadelle et près du bastion nord-ouest le lieutenant Boyé a relevé le fragment suivant :

MSSEXVAL

Ce nouveau fragment paraît appartenir au même texte que le fragment publié dans le t. VIII du *Corpus*, sous le n° 302. La hauteur des lettres est la même, 0^m14; les caractères sont semblables. Il y avait là, sans doute, le nom du personnage *Sex(tus) Val(erius)*..., fonctionnaire ou particulier, qui avait présidé à l'érection du monument sur lequel l'inscription était gravée.

3

Au même endroit se trouvait un débris d'inscription en l'honneur de Marc-Aurèle, appartenant vraisemblablement à l'année 172 :

*imp · caesare · M · aurelio · antonino · augusto · pont · max · trib · pot
xxvi · imp · v · cooss · III · p · p · divi · antonini · pii · fil · divi · veri · fratri
divi · HADRIANI · Nep · divi · traiani · parthici · pron · divi · nercvae
abnep* ~~XXXXXXXXXXXX~~ *PIAIPA*

Il faut rapprocher de ce texte celui qui porte dans le *Corpus* le n° 304.

4

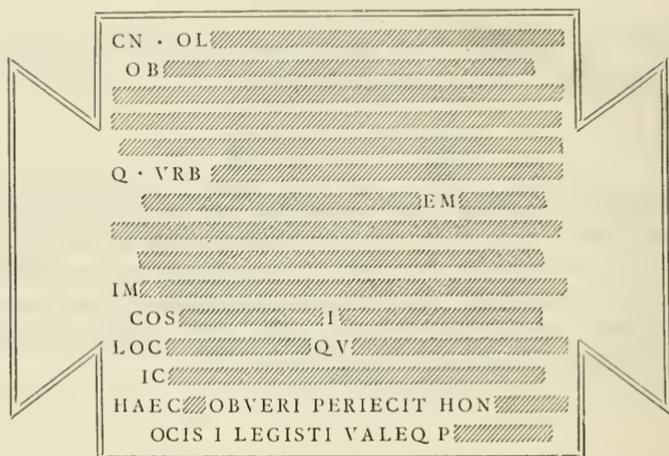
Un troisième fragment semble également provenir d'une inscription importante.

NLAPS

La hauteur des lettres est de 0^m13.

Les autres textes relevés par le lieutenant Boyé rentrent dans la classe des inscriptions funéraires.

Voici, par exemple, une copie du n° 440 du *Corpus* qui peut avoir de l'intérêt à cause de l'état très fruste de la pierre.



Une autre inscription nous fournit un nouvel exemple du gentilice *Asidonius*, qui a été relevé déjà plusieurs fois à Haïdra (cf. les nos 332, 333 et 334 du *Corpus*). Elle est gravée sur un double caisson.

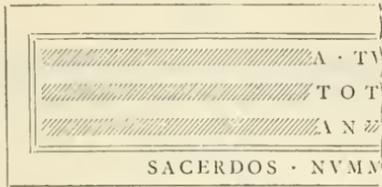
MEDOCI	
D · M · S	D · M · S
A S I D O N I A	A S I D O N I V S
V I C T O R I A	D E C E M B E R
V I X · A N · L X V	V I X · A N · L X X
H · S · E · F I L I I	H · S · E · F I L I I
M A T R I P O S V E R V N T	RVNT

*D(ñis) m(anibus) s(acrum). Asidonia Victoria vix(it) an(nis) LXXV.
 H(ic) s(ita) e(st). Filii matri posuerunt.*

*D(ñis) m(anibus) s(acrum). Asidomus December vix(it) an(nis) LXX.
 H(ic) s(itus) e(st). Filii [patri posue]runt.*

Il n'y a pas grand chose à dire sur les autres textes qu'il suffit de signaler. Plusieurs sont à l'état de fragments.

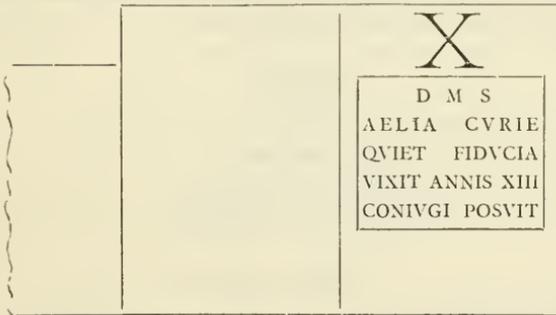
7



... sacerdos num(inis) M[inervae ou Mercurii].

8

Sur un caisson à double compartiment :

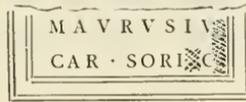


Le chiffre X se rapporte peut-être à une place déterminée dans un tombeau de famille.

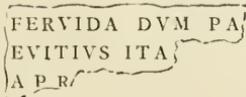
9



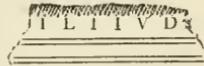
10



11



12



Le fragment (11) est peut-être le reste d'une inscription métrique.

Parmi les inscriptions chrétiennes, il convient de signaler un monogramme du Christ. Il est placé dans la première basilique signalée par M. Victor Guérin, dont l'abside est en partie conservée ; il décore le linteau de la porte de la nef de gauche.

13

Dans une autre basilique se trouve le fragment suivant appartenant à une tombe chrétienne ainsi que le prouve la formule *in pace*.

— — — — —
 NV ⚡ VX
 ANGIRCV
 INPCE

14

Près de la citadelle, une autre inscription chrétienne contient le mot *episcopus* et la formule *depositus sub...*

· · · · · VORE · · · · ·
 · · · · · RΔENV · · · · ·
 · · · · · FAFABIΔEL · · · · ·
 · · · · · AVSEPCPSRE · · · · ·
 an { NISLXXXΔPSTSSV } b
 { INA XII V }

C'est certainement la tombe d'un évêque d'*Ammaedara*.

L'envoi de M. le lieutenant Boyé contient, en outre, des copies nouvelles des nos 302, 354, 393, 401, 434, 449, 457, 460, du *Corpus*, mais qui n'ajoutent rien aux textes de ces inscriptions déjà relevés. Il signale aussi, au nord du théâtre, sur un petit plateau, la partie antérieure d'un sarcophage en marbre blanc, orné de figures.

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE,
 Membre du Comité.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1888

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. de Baye, correspondant du Comité à Baye, envoie une note sur une sépulture gauloise découverte à Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne). — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres, envoie : 1° un mémoire sur les anciens fondeurs de cloches poitevins ou ayant travaillé en Poitou; 2° une note sur une cloche du xvi^e siècle appartenant à l'hospice d'Oyron (Deux-Sèvres); 3° les estampages de plusieurs fers à hosties conservés à Argenton-l'Église, Cerçay, Coulonges, Thouarsais, Pougues, Pugnny et Saint-Romans-lès-Melle (Deux-Sèvres). — Renvoi à M. Darcel.

M. Louis Bertrand, secrétaire général de la mairie de Philippeville, propose de donner au Musée du Louvre une inscription chrétienne découverte à Philippeville en 1886. — Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. le lieutenant Espérandieu, correspondant du Comité à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), envoie le dessin d'un cadran solaire et l'estampage d'une inscription gallo-romaine découverte à Poitiers par le P. de la Croix.

M. Jadart, correspondant du Comité à Reims, envoie une note sur le trésor de l'église de Brienne (Ardennes). — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Janicot, conseiller municipal à Uzerche (Corrèze), sollicite une indemnité pour entreprendre des fouilles archéologiques. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Kozminski envoie trois notes relatives au déchiffrement des inscriptions étrusques. — Renvoi à M. Perrot.

M. l'abbé Julien-Laferrière, correspondant du Comité à La Rochelle, envoie les estampages de plusieurs inscriptions romaines

récemment découvertes à Saintes et dans l'église de Saint-Léger, près de Pons (Charente-Inférieure). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Pasquier, correspondant du Comité à Foix, envoie les empreintes de deux sceaux du moyen âge, conservés au Musée de Foix. — Renvoi à M. Chabouillet.

M. Henri Roux, instituteur à Saint-André de Valborgne (Gard), envoie une note sur l'église Saint-Marcel de Fonfonouillouse (Gard) et le dessin d'une inscription gravée sur la façade de cet édifice. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

L'œuvre de Limoges, par M. l'abbé Arbellot.

Les inventaires et comptes de la Confrérie du Saint-Sacrement de Saint-Pierre-du-Queyroix, à Limoges, par M. l'abbé Barbier de Montault.

Les bijoux gothiques de Kertch. — Les Francs Saliens et les Francs Ripuaires au Congrès de Charlevoix en 1888, par M. le baron de Baye.

Deux retables de la Renaissance au Musée de Reims. — Les anciennes croix de chemins, de carrefours et de cimetières dans le pays Rémois et les Ardennes, par M. Jadart.

Les vieilles maisons de Melun. — Notice sur l'église Saint-Pierre de Vaux-le-Pénit au diocèse de Meaux-en-Brie, par M. Leroy.

Un reliquaire ostensor. — Une journée en Gascogne. — Un vase de verre à incinération. — Deux nouvelles clochettes de Johannes à Fime, par M. le chanoine Pottier.

Quelques notes inédites sur la corporation des mouleurs de bois de Paris. — Quelques notes inédites sur les cloches de Bernay, par M. Veulin.

L'ancien jubé de Caudebec-en-Caux, par M. l'abbé Sauvage.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque des Sociétés savantes et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Anatole DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Julien-Laferrière relative à diverses pièces de monnaie et à une feuille de plomb ayant servi à des essais de poinçons de monnayeurs. Il fait ressortir l'intérêt de ce curieux objet et demande qu'il soit reproduit par la gravure. — Renvoi au Comité de publication⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 371.

M. DE LASTEYRIE lit un rapport sur une communication de M. BORDURAUD, correspondant du Comité à Nîmes, relative à une inscription du commencement du XIII^e siècle, découverte à la fin de mai 1888 dans les fouilles d'une maison située à Nîmes, rue des Grefles (1).

M. DE LASTEYRIE rend compte d'une communication de M. Lucien Merlet contenant copie du compte des dépenses de l'œuvre de la cathédrale de Chartres en 1415 et 1416. Quoique ce document se rapporte à une époque où l'on n'exécutait aucun travail important à cette cathédrale, il n'en est pas moins intéressant, et le rapporteur en propose l'impression, après que M. Merlet y aura joint quelques notes indispensables et une courte introduction (2).

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

(1) Voir le texte de ce rapport, dans le *Bulletin archéologique* de 1889.

(2) Ce document sera inséré dans le *Bulletin* de 1889.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1888

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Demaisons, correspondant du Comité à Reims, envoie une note sur des inscriptions romaines trouvées à Reims. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. l'abbé Esnault, correspondant du Comité au Mans, envoie copie de l'inventaire et procès-verbal de vente des meubles de Charles de Lorraine, chevalier d'Elbeuf (1709). — Renvoi à M. Darcel.

M. l'abbé Julien-Laferrière, correspondant du Comité à La Rochelle, envoie une note sur les fouilles de Saintes, avec des estampages, des photographies et une pièce de monnaie. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Musset, correspondant du Comité à La Rochelle, envoie une note sur une pierre tombale du xv^e siècle trouvée à Laleu, près de La Rochelle. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. de Dion, correspondant du Comité à Montfort-l'Amaury, fait hommage au Comité : 1^o d'une *Notice sur M. Auguste Moutié*; 2^o d'un mémoire intitulé : *Le prieuré de Saint-Laurent de Montfort-l'Amaury*. — Ces deux opuscules seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes et des remerciements seront adressés à M. de Dion.

M. le Directeur du Secrétariat soumet à la Section, de la part de M. le Ministre, une demande de M. de Lasteyrie, membre du Comité, tendant à publier dans la *Collection des Documents inédits* un recueil général des inscriptions de la France pour la période comprise entre l'avènement de Pépin le Bref et la mort de Philippe I^{er}. Ce recueil ferait suite à celui qu'a publié jadis M. Le Blant.

M. le Président propose de désigner, comme le veut le règlement, une Commission de trois membres qui devra examiner ce projet de publication et en faire l'objet d'un rapport. Sont désignés

pour faire partie de cette Commission : MM. A. de Barthélemy, Chabouillet et Edmond Le Blant.

M. Alexandre BERTRAND lit un rapport sur une demande de subvention adressée à M. le Ministre par M. Janicot, conseiller municipal à Uzerche (Corrèze) :

« M. Janicot demande à M. le Ministre une autorisation et un secours pour exécuter des fouilles dans les tumuli de la contrée. Nous ne pouvons autoriser des fouilles sur un terrain qui n'appartient point à l'État. M. Janicot doit s'adresser directement aux propriétaires. Quant à la subvention demandée, M. Janicot ne faisant partie d'aucune Société savante et ne se réclamant d'aucune d'elles, ne se trouve pas dans les conditions exigées par nos règlements. Il n'y a donc aucune suite à donner à cette affaire. »

M. Alexandre BERTRAND lit le rapport suivant sur une communication de M. de Baye :

« Sous le titre de : *Sépulture gauloise de Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne)*, M. le baron Joseph de Baye envoie une note concernant une fouille exécutée par ses ordres au lieu dit *le Jardinnet*. Il s'agit non d'une tombe ordinaire, mais « d'une excavation affectée à la « sépulture de plusieurs sujets. — Les inhumations avaient été pratiquées à deux niveaux différents. » Il est regrettable que M. de Baye ne nous ait pas donné sur la construction de cette sépulture des détails plus circonstanciés. Avons-nous affaire à des ensevelissements successifs ou simultanés? La question n'est même pas posée; elle méritait de l'être. Tout ce que l'auteur de la note nous apprend, c'est que l'un des squelettes, le *premier squelette* à gauche, du niveau supérieur, semblait avoir subi un changement de position et était incomplet, « plusieurs pièces anatomiques lui manquaient »; aucun objet funéraire ne l'accompagnait.

« Près du *deuxième squelette* était un torques en bronze fondu, imitant une torsade et deux bracelets pareillement tordus complétaient la parure. Ce torques et ces bracelets dont M. de Baye donne le dessin sont d'un type connu et fréquent dans la région de la Marne.

« Le *troisième squelette* (on ne nous dit pas s'il était au même niveau) n'était accompagné d'aucun objet funéraire.

« Une lance de fer de type ordinaire et trois anneaux de bronze accompagnaient le *quatrième squelette*. Ce squelette avait la tête tournée vers le midi, tandis que celle des autres était tournée vers le nord.

« Le dernier sujet « occupant la partie inférieure de la fosse », — ce qui laisse supposer que les quatre autres avaient été inhumés dans la partie supérieure — était âgé de seize à vingt ans au plus. Le crâne brachycéphale présentait une conformation irrégulière. M. de Baye se demande si ce ne serait pas un nouvel exemple de déformation artificielle. Le mobilier funéraire accompagnant ce cinquième squelette était très riche et comprenait :

« 1^o Une paire de boucles d'oreille en bronze de forme connue;

« 2^o Un torques de forme simple auquel étaient suspendues par un léger fil de bronze de petites perles en verre, en ambre et en corail; une défense de sanglier; deux pierres d'une configuration bizarre et trois coquillages percés, dont deux sont des fossiles de Courtagnon; plus un amulette phallique en bronze;

« 3^o Une fibule en bronze, d'un type inconnu jusqu'ici en Champagne, mais que l'on retrouve à Alaise et à Hallstatt, — la fibule dite en forme d'éteignoir;

« 4^o Un bracelet en bronze aux extrémités terminées par un crochet. A ce bracelet très simple sont suspendus neuf grains d'ambre de grosse dimension, une pierre percée naturellement, un petit anneau de bronze et une rondelle en os teintée accidentellement par l'oxyde de cuivre.

« La pièce originale de cette fouille est une petite amulette phallique. M. de Baye, qui donne de bons dessins de tous ces objets, rapproche de l'amulette de Saint-Jean-sur-Tourbe un certain nombre d'autres figurines qui ont, en effet, de grands rapports avec la première. En voici l'énumération :

« 1^o La statuette phallique en bronze découverte dans une sépulture à Domèvre-en-Haye (Meurthe-et-Moselle) et publiée par MM. Bleicher et Barthélemy ⁽¹⁾;

« 2^o Statuettes analogues provenant des tumuli de Lunkofen (Autriche) ⁽²⁾;

« 3^o Statuettes découvertes à Lipto-Szent-Ivan et à Maria-Csalad (Hongrie) ⁽³⁾;

« 4^o Figurines de Retto (Caucase), publiées par M. Germain Bapst ⁽⁴⁾.

« Les régions d'où proviennent ces diverses figurines phalliques sont très éloignées les unes des autres. Il est néanmoins probable, dit

⁽¹⁾ *Congrès pour l'avancement des sciences*, session de Nancy, 1886, t. II, p. 682.

⁽²⁾ *Revue archéologique*, 1879, pl. XIX.

⁽³⁾ *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Buda-Pesth*, t. II, pl. LXIX.

⁽⁴⁾ *Congrès pour l'avancement des sciences*, session de Blois, 1884, p. 759 et fig. 10.

M. Joseph de Baye, que ces objets dus à une même inspiration ont aussi une origine commune. Ne sont-ils pas des objets d'importation? La nuance orientale du mobilier funéraire dont la statuette de Lunkofen faisait partie, nuance orientale déjà signalée par M. Charles Cournault ⁽¹⁾, milite en faveur de cette hypothèse. Les gisements de la Hongrie et du Caucase indiqueraient les étapes de ce commerce.

« Cette conjecture de M. de Baye ne me paraît avoir rien d'in vraisemblable. »

M. Alfred DARCEL fait un rapport verbal sur trois communications de M. Joseph Berthelé, archiviste des Deux-Sèvres :

« La première est une liste des fondeurs de cloches du Poitou, de la fin du ^{xiv}^e siècle à la fin du ^{xviii}^e, classés par ordre chronologique.

« Cette liste regarde plus l'histoire que l'archéologie, car aucune note n'y est jointe qui concerne la forme, la décoration ou l'épigraphie des cloches qui subsistent encore. De plus, M. Berthelé, à propos d'un fondeur à qui l'on doit le pilon d'une pharmacie, notant que c'est d'après la marque habituelle de ce fondeur qu'on peut lui attribuer ce pilon, omet d'indiquer quelle est cette marque.

« Le rapporteur aurait désiré que cette liste eût contenu un peu des renseignements qui font l'intérêt de la seconde communication.

« Celle-ci a trait à une cloche de l'hospice d'Oyron (Deux-Sèvres) :

« Grâce à quatre vers qui y sont inscrits et à un écu d'armoiries qui l'accompagne et dont il ne tire pas tout le parti possible, M. Joseph Berthelé arrive facilement à établir l'histoire de cette cloche. Fondue en 1589 pour l'abbaye de Fontevault dont Éléonore de Bourbon était abbesse, elle fut donnée à la marquise de Montespan, fondatrice de l'hospice d'Oyron — et non du château d'Oyron dont les constructions datent du temps de François I^{er}, — par sa sœur, Louise-Françoise de Rochechouart, qui était abbesse du « grand moutier », comme on appelait alors le célèbre monastère.

« M. Joseph Berthelé ayant montré lui-même le parti qu'il est possible de tirer de l'épigraphie campanaire, ainsi qu'on l'appelle, on ne peut que regretter qu'il se soit borné à un simple catalogue de fondeurs dans sa première communication.

« Le rapporteur conclut néanmoins à la publication de ces deux mémoires.

« La troisième communication de M. Joseph Berthelé consiste dans l'envoi d'estampages ou de frottis à la mine de plomb de cinq fers à

⁽¹⁾ *Revue archéol.*, 1879, t. II, p. 51.

hosties de cinq églises des Deux-Sèvres. De ces moules, le plus élégant, et probablement le plus ancien, est celui de Cerçay. Il est exclusivement décoratif. La grande et la petite hostie n'y portent qu'un grand fleuron, une croix entre deux volutes terminées chacune par une rosace, au-dessus du monogramme du Christ IHS : le tout un peu maigre et annonçant le xiv^e siècle.

« Ceux des églises de Pagny, de Pougues, de Coulonges, de Thouarsais et d'Argenton-l'Église, semblent se rapprocher davantage du xv^e siècle et sortir tous du même atelier. Plusieurs d'entre eux reproduisent le même motif, mais d'un dessin plus gros dans la petite hostie. Ils nous montrent sur la grande, le Christ en croix, attaché par quatre clous, ou la Résurrection.

« Des quatre lettres du monogramme INRI qui accompagne le crucifix deux qui sont des capitales gothiques, l'N et l'R, se terminent par un long filet et une feuille trilobée.

« Sur l'autre hostie, le Christ est assis en majesté sur un trône, dont chaque accoudoir est surmonté par un arc brisé que remplit un fenestrage, motif qui est remplacé par deux flambeaux sur le fer de l'église de Coulonges.

« Le fer à hosties de l'église de Saint-Romans-lès-Melle, qui est gravé de trois grandes hosties et de deux petites, semble des commencements du xv^e siècle, le monogramme de l'une des petites hosties étant en lettres carrées. La Crucifixion à quatre clous, la Résurrection et le Christ en majesté assis sur un banc orné de deux fenestrages plus développés que dans les moules précédents, sont représentés sur les trois grandes hosties et sont d'une assez bonne exécution. »

Aucun texte n'accompagnant l'envoi de M. Berthélé, M. Darcel propose de déposer ses estampages au Musée du Trocadéro où sont conservés tous ceux que le Comité avait envoyés jadis au Musée de Cluny.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait le rapport suivant :

« Depuis plusieurs années, M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, s'est particulièrement adonné à la recherche des vestiges de l'époque romaine dans le département qu'il habite. Il a saisi toutes les occasions favorables pour étudier sur place les localités dont il trouvait la mention dans les plus anciens documents, pour interroger le sol et même les cultivateurs du pays. Cette enquête a produit de bons résultats et les renseignements par lui recueillis serviront à résoudre les problèmes de géographie ancienne qui ont été posés à propos d'une partie de la côte bretonne.

« Il se propose aujourd'hui de faire des fouilles dans le pays de Guérande; son but est de déterminer l'emplacement de l'emporium de *Corbilo*, celui de *Brivates portus* et celui de *Grannona*. Ce sont là des questions très importantes et auxquelles le Comité d'archéologie prend le plus vif intérêt. Mais il semble que la direction de ces recherches spéciales appartient plutôt au Comité de géographie historique. Il serait donc convenable de renvoyer à l'examen de cette Section la demande de subvention formée par M. Léon Maitre, pour atteindre, avec quelque profit pour la science, le but qu'il poursuit. »

La proposition de M. Héron de Villefosse est adoptée et la demande de subvention formée par M. Léon Maitre est renvoyée à l'examen du Comité de géographie historique.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait un rapport verbal sur une note de M. le chanoine Julien-Laferrière, relative à l'existence de substructions romaines au lieu dit le Moulin du Fâ, commune de Barsan, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure) :

« Le but de notre zélé correspondant est de fixer l'emplacement de la station de *Tammum* placée, d'après la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, entre Blaye et Saintes. Les constatations qu'il a pu faire au lieu dit le Moulin du Fâ, commune de Barsan, l'amènent à penser que c'est précisément autour de ce point, traversé d'ailleurs par la voie romaine, que *Tammum* était situé. Cette note contient des renseignements utiles et M. Héron de Villefosse estime qu'il serait bon de les publier » (1).

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'une communication de M. le lieutenant Espérandieu relative à une inscription romaine de Poitiers considérée pendant longtemps comme perdue et qui vient d'être retrouvée par le R. P. de la Croix. Il propose d'insérer cette communication dans le *Bulletin* (2).

M. HÉRON DE VILLEFOSSE dépose sur le bureau une note manuscrite de M. G. Musset, bibliothécaire de la ville de la Rochelle et correspondant du Comité dans la Charente-Inférieure. Cette note relative à une découverte importante de monuments romains faite en 1785 sur le territoire de la commune d'Aulnay de Saintonge lui a été adressée, à la date du 12 septembre dernier, pour être présentée

(1) Voyez ci-après, p. 411, le texte de cette communication.

(2) Voyez ci-après, p. 403, le texte de cette communication.

au Comité. C'était le moment des vacances ; lui-même était absent lors de la séance de novembre, de sorte qu'il n'a pu faire plus tôt la présentation demandée par M. Musset. Il estime que la communication est intéressante et mérite d'être reproduite dans le Bulletin, au moins en partie.

« Il présente toutefois, au sujet de cette note, quelques observations :

« 1° La première inscription ne se rapporte pas à Marc-Aurèle comme le pense notre correspondant, mais à Caracalla. Elle est de l'année 212. Le texte doit être probablement ainsi amendé :

m · D · M · i

PRO · SAL · IMP · M · AVR · ANTONINI · *p*ii · FEL · AVG · BRIT
P · M · TR · P · XV · IMP · II · COS · III · DES · IIII · P · P · C ·
IVL · DRVTEDO · ET · BALORICE
TAVR · F · EX · V ·

M(atrici) d(eum) m(agnae) I(dacae).

Pro sal(ute) imp(eratoris) M(arci) Aur(elii) Antonini Pii Fel(icis) Aug(usti) Brit(annici) p(ontificis) m(aximi), tr(ibunicia) p(otestate) XV, imp(eratoris) II, co(n)s(ulis) III, des(ignati) IIII, p(atris) p(atriciae).

G(aius) Jul(ius) Drutedo et Balorice taur(abolium) f(ecerunt) ex v(oto).

« Il est absolument certain qu'il faut corriger les chiffres du consulat, car l'empereur porte dans le texte l'épithète de *Britannicus* qu'il ne reçut qu'en 210. Or, le 3^e consulat de Caracalla est de l'an 208 ; c'est donc certainement le chiffre III qui doit figurer après l'abréviation COS et le chiffre IIII après DES. Caracalla a été consul IIII en 213 ; il en résulte qu'il n'a pu être désigné que dans le courant de l'année 212. Le chiffre XV de la puissance tribunicienne s'accorde, du reste, parfaitement avec cette date.

« 2° Il y a aussi des erreurs dans la transcription du second texte, mais il est bon de noter la mention de la *cohors prima Gallorum*. On a déjà fait remarquer l'intérêt du groupe d'inscriptions militaires trouvées à Aulnay de Saintonge ; la plupart sont du premier siècle. Celle-ci vient s'y ajouter.

« 3° Dans le troisième texte l'inscription est également incorrecte et ces incorrections rendent le monument suspect. Il est évident qu'il s'agit d'une tessère de gladiateur. Or ces sortes de tessères affectent ordinairement la forme d'une petite règle en os ou en ivoire portant une inscription sur chacune de ses quatre faces : 1° le nom

du gladiateur au nominatif; 2° le nom du maître au génitif; 3° une date indiquant le jour et le mois; 4° une mention consulaire indiquant l'année. Sur le monument d'Aulnay on n'a constaté que la troisième de ces indications; ce qui est insolite (1). »

M. DE LASTEYRIE lit le rapport suivant sur une inscription du moyen âge communiquée par M. Henri Roux, instituteur public à Saint-André de Valborgne (Gard) :

« M. Henri Roux a adressé au Comité le dessin d'une inscription qui se lit à droite du portail de l'église de Fontfouillouse; il espère que le Comité pourra expliquer « les signes symboliques et les caractères inconnus qui la composent. » Il nous est facile de donner satisfaction à cet honorable fonctionnaire. Son inscription se compose : 1° « d'une sorte de rectangle dans lequel huit trous sont creusés à un demi centimètre de profondeur », et qui n'est autre chose que le monogramme du Christ sous la forme IHS qu'on lui donne habituellement au xv^e et au xvi^e siècle; 2° de la date suivante écrite en lettres gothiques **£an mil b^e iii** qui peut s'appliquer à quelque travail fait au portail ou à l'église au début du xvi^e siècle.

« Au milieu de cette date est gravé un marteau qui intrigue fort M. Roux. Il rappelle que le marteau serait, d'après Michelet, l'emblème du dieu Thor, mais il hésite à chercher dans la mythologie scandinave l'explication de ce symbole. Cette réserve est louable, car cet objet n'est ici qu'un simple marteau de tailleur de pierres; il est gravé au-dessous de signes ou d'emblèmes dont le dessin de M. Roux ne peut donner aucune idée, mais qui devaient être soit la marque ou le monogramme du tailleur de pierre, auteur du travail, soit plutôt le monogramme de la Vierge placée en pendant de celui du Christ dont il serait séparé par une croix montée sur trois marches, disposition bien fréquente au xvi^e siècle.

« Tout cela, comme on voit, a bien peu d'intérêt. Nous n'en devons pas moins remercier M. Roux de nous avoir fait part de ses observations et de nous avoir envoyé un dessin de ce monument qu'il ne pouvait expliquer. Si tous ses collègues étaient animés d'un même zèle, bien des découvertes archéologiques qui passent inaperçues, nous seraient signalées et pourraient être mises à profit par les gens compétents. »

(1) Voir au sujet de ces tessères consulaires dites de gladiateurs : *Corp. inscr. latin.*, t. I, p. 195 et s.; *Ephem. épigr.*, t. III, p. 161 et s., et surtout l'ouvrage de Fr. Ritschl, *Die tesserae gladiatorum der Römer* (Münich, 1854, in-4°).

M. Edmond LE BLANT rend compte d'une lettre dans laquelle M. Louis Bertrand, secrétaire-général de la mairie de Philippeville, propose de donner au Musée du Louvre une inscription chrétienne découverte à Philippeville en 1886. Ce monument est fort intéressant et M. Le Blant propose d'inviter M. le Ministre à accepter cet offre le plus tôt possible.

M. Edmond LE BLANT lit la note suivante sur un sarcophage chrétien conservé à Espagnet (Gers) :

« M. Adrien Lavergne, vice-président de la Société historique de Gascogne, vient de me signaler un sarcophage chrétien placé sous le porche de l'église d'Espagnet, commune de Nogaro (Gers). Cette tombe où, d'après la tradition, l'on a déposé en 1327 les restes d'Anesance de Toujouse, évêque d'Aire, date de la fin du sixième siècle. Plus étroite à la base qu'au sommet, sa cuve présente ainsi le caractère particulier aux sarcophages du sud-ouest de la France. M. l'abbé Cazauran, archiviste du grand séminaire d'Auch, vient de lui consacrer une notice intitulée : *Anesance de Toujouse et son tombeau*. Le dessin qui accompagne cet intéressant travail est par malheur trop sommaire ; nous devons regretter de plus qu'il ne reproduise que le bas-relief principal de la tombe dont les faces latérales sont également ornées de sculptures. Au milieu, entre deux rangées de strigiles qu'encadrent des pilastres, on voit Adam et Ève debout devant l'arbre du paradis. Sur l'un des petits côtés sont, d'après la description de M. l'abbé Cazauran, deux quadrupèdes courant l'un vers l'autre dans un bois ; sur le second, un personnage vêtu du *pallium* tenant de la main gauche le *volumen* et tendant la droite vers un massif dont la partie supérieure manque. Peut-être ce morceau, dont M. Lavergne a bien voulu me faire tenir un croquis rapide, offrait-il la représentation de la résurrection de Lazare debout devant son édicule. Le couvercle du sarcophage, brisé par le bout, est en forme de toit et décoré d'imbrications. Au milieu, me dit M. Lavergne, était entre deux rinceaux, le monogramme du Christ inscrit dans un cercle et dont le haut a disparu. La partie supérieure de la cuve a été coupée obliquement de façon que la tombe mesure, à gauche, 10 centimètres de moins qu'à droite. Cette section a décapité le personnage du bas-relief de gauche et enlevé la tête d'Adam et le haut du visage d'Ève.

« En même temps que le marbre d'Espagnet, M. Lavergne me signale, dans le cimetière de Manciet, canton de Nogaro, un antique couvercle de sarcophage, avec imbrications, monogramme du Christ et rinceaux. »

M. PERROT fait un rapport sommaire sur une note de M. Kozminski relative à l'interprétation des inscriptions étrusques :

« Ce que l'auteur des notes qui m'ont été communiquées appelle *Inscriptions étrusques*, ce sont les *Tables Eugubines*, qui, comme on le sait, sont en dialecte ombrien et n'ont rien de commun avec l'étrusque; il me suffira de renvoyer au mémoire de M. Bréal, qui fait autorité en cette matière. L'interprétation proposée est de pure fantaisie; du reste, M. Kozminski ne donne pas de traduction suivie; il indique seulement dans la préface le sens général qu'il attribue à l'inscription, laquelle aurait trait à l'établissement des Ombriens dans les Iles Britanniques; il donne ensuite la traduction d'un certain nombre de mots, traduction qui est tout à fait chimérique. L'auteur ne sait d'ailleurs pas mieux le français que le latin et les idiomes italiens : rien ne l'a préparé à ce genre de recherches. »

M. le Directeur du Secrétariat transmet à la Section, de la part de M. Delisle, président de la Section d'histoire une note sur une tapisserie représentant la bataille de Formigny, et dont la description nous a été conservée dans un manuscrit de Peyresc. — Le Comité décide que ce curieux document sera inséré dans le *Bulletin* (1).

M. DE LASTEYRIE communique au Comité une note de M. Giraud, conservateur du Musée archéologique de la ville de Lyon, relative à un intéressant fragment de reliquaire que M. Giraud a fait connaître au Comité en 1885 et dont une gravure a été publiée dans le *Bulletin archéologique* de la même année (2). Le texte de l'inscription gravée sur ce fragment avait fait penser que l'objet provenait de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, en réalité il provient de l'abbaye de Montieramé au diocèse de Troyes, comme le prouve le passage suivant relevé par M. Giraud, dans la *Gallia Christiana* (3) :

« Il y est dit que l'abbé Jacques II, qui succéda à Jacques I^{er} en 1238 :

Sancti Victoris sacras reliquias in thecam argenteam 1243 reposuit, excepto brachio quod argenteo vasculo inclusit, cui inscripta leguntur hec verba : ANNO 1240 REPOSITUM EST HIC BRACHIUM S. VIC-

(1) Voir ci-après p. 400.

(2) *Bull. archéol.*, année 1885, pl. VII, p. 259.

(3) *Gall. christ.*, t. XII, p. 537.

TORIS, CORPUS EJUS IN CAPSA ARGENTEA, TEMPORE ABBATIS JACOBI SE-
CUNDI, ET EODEM ANNO FACTA EST GRANGIA S. VICTORIS.

PROTEGE PHILIPUM VICTOR BENEDICTE MAGISTRUM.

VIRTUS VICTORIS SIT MULTIS META DOLORIS.

« Ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en comparant les deux textes, l'auteur de la *Gallia Christiana* n'avait pas vu le reliquaire, qu'il croit en argent, *vasculo argenteo*, tandis que le fragment important que nous avons eu sous les yeux est en bronze doré. Il n'a pu également vérifier l'exactitude de son inscription, puisque sa citation, est incomplète et inexacte dans quelques détails.

« Le monastère de Montiéramé est situé dans une petite vallée à quatre lieues de Troyes, il a été fondé en 837 en l'honneur de la sainte Trinité, et sous le vocable de saint Pierre et de saint Léon, patron du pape contemporain Léon IV, par un personnage nommé Adreomarus, dont il a pris le nom : *monasterium Adreomareuse*. »

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

RAPPORT DE M. DE BARTHÉLEMY

SUR DIVERS OBJETS RECUEILLIS DANS LES FOUILLES DE SAINTES

Par M. le chanoine Julien-Laferrière, correspondant du Comité.

M. le chanoine Julien-Laferrière a communiqué 5 pièces de monnaie recueillies dans les fouilles qu'il dirige dans les anciens remparts de Saintes. Ces pièces comprennent un bronze romain complètement fruste; une bulle en plomb qui a servi d'amulette ainsi que le prouve le trou dont elle est percée : elle est tellement fruste que l'on



aperçoit à peine les têtes des saints Pierre et Paul, et le nom du pape Alexandre IV; un double tournois très fruste du *xv^e* siècle; un denier de Hugues, comte de la Marche (1208-1249); un denier d'Alphonse, comte de Poitou (1241-1271).

Avec ces cinq pièces, peu importantes, M. l'abbé Laferrière a envoyé une plaque en plomb qui offre un véritable intérêt; on y remarque cinq empreintes, en relief d'un type carolingien qui n'est

autre chose que le revers du denier frappé au x^e siècle par les comtes de Poitou, en continuant la monnaie royale. On lit, autour d'une croix, la légende + CARLVS REX FR, tracée de droite à gauche. Le droit devait être un monogramme carolingien accompagné de la légende + MET + VLLO ; un denier à ces types, trouvé dans les mêmes fouilles, a été communiqué par notre correspondant.

On voit très distinctement l'empreinte du coin qui était d'un diamètre assez large.

J'estime qu'il n'est pas trop hardi de supposer que cette plaque en plomb a servi à des monnayeurs qui ont voulu faire l'essai d'un coin ; le type carolingien avec la légende METVLLO paraît avoir été employé uniformément par les comtes de Poitou dans leurs différents ateliers. Poey d'Avant (t. II, p. 64) n'était pas éloigné de penser que l'on avait pu se servir à Saintes du type mellois avec le monogramme ; il se pourrait donc que la plaque en plomb envoyée par M. Laferrière ait servi à des monnayeurs de Saintes ; elle a pu leur permettre de constater que, sur ce coin, la légende avait été, par la maladresse du graveur, tracée à rebours.

A. DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

CLOCHE DU XVI^e SIÈCLE A L'HOSPICE D'OIRON

(DEUX-SÈVRES)

Communication de M. Joseph Berthelé, correspondant du Comité à Niort.

Le clocher de l'hospice d'Oiron (Deux-Sèvres) renferme deux cloches antérieures à la Révolution, l'une et l'autre de provenance étrangère à l'hospice.

La plus ancienne, qui est en même temps la plus volumineuse, présente un intérêt historique, à cause du nom de l'abbesse qui l'a fait fondre en 1589.

L'inscription en caractères romains qu'elle porte sur le cerveau, se compose de quatre vers, entre lesquels on a intercalé le nom de la cloche :

VNE · ILLVSTRE · DAME · PRINCESSE · DE · SE · GRAND ·
MONASTERE · ABBESSE · MON · NOM · MARIE · MA · FAICT ·
DONNER · POVR · LES · LOVANGES · DE · DIEV · CHANTER · 1589

Une illustre dame princesse,
De ce grand monastère abbesse,
Mon nom Marie m'a fait donner
Pour les louanges de Dieu chanter. 1589.

Dans la date, le fondateur a remplacé le 5 par un S retourné. Nous signalerons comme présentant ce même emploi de l'S pour le 5 : la cloche de l'église de Hérisson (Deux-Sèvres), 1571 ; — la cloche fondue en 1574 pour l'hôtel-de-ville de Poitiers, aujourd'hui conservée au Musée de cette ville ; — les cloches des églises de Gizay et de Montamisé (Vienne), 1583 ; — la cloche de l'église de Marçay (Vienne), 1584 ⁽¹⁾ ; — une pierre tombale de 1504, provenant de l'ancienne abbaye des Châtelliers, près Saint-Maixent (Deux-Sèvres), aujourd'hui conservée au musée des Antiquaires de l'Ouest, etc.

L'inscription de cette cloche est accompagnée d'un cartouche

⁽¹⁾ On peut affirmer que les cloches de 1583 et 1584 encore existantes à Gizay, Montamisé et Marçay, sont certainement du même fondateur, quoique ce fondateur ne les ait pas signées.

rectangulaire, richement décoré, dans lequel on lit, au-dessus d'un écusson portant les trois fleurs de lis de France.

IHS [†]	*	MA
E		B

En 1589, le « grand monastère », *alias* « grand moutier » de Fontevraud ⁽¹⁾, sis relativement à peu de distance d'Oiron, avait pour abbesse une « illustre dame, princesse » de la maison de France, Éléonore III de Bourbon. — Nous ne voyons pas, dans la région thouraysaise, d'autre monastère de femmes, ayant eu à cette date de 1589, une abbesse de la maison de France, dont le nom puisse se rapporter aux initiales E et B du bas-relief.

Si la cloche de l'hospice d'Oiron provient réellement de Fontevraud, il est probable qu'elle aura été donnée à cet établissement lors de sa fondation, c'est-à-dire au commencement du xviii^e siècle. Louise-Françoise de Rochechouart, abbesse de Fontevraud à cette époque, n'était autre que la sœur de la fondatrice de l'hospice d'Oiron, la célèbre Françoise de Rochechouart, veuve de Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, seigneur marquis de Montespan, auquel Louis XIV avait succédé.

Jos. BERTHELÉ.
Correspondant du Comité.

⁽¹⁾ La célèbre abbatale de Fontevraud a été longtemps désignée sous le nom de « Grand-Moutier ».

QUELQUES ARTISTES
PEINTRES, VERRIERS, SCULPTEURS

DU COMMENCEMENT DU XVI^e SIÈCLE

A SAINT-MAXIMIN (VAR)

Documents inédits recueillis par M. F. Cortez.

La première partie du XVI^e siècle fut pour Saint-Maximin une époque glorieuse et féconde au point de vue de l'art.

Le célèbre prieur du couvent des Dominicains, Jean Damiani, qui donna une si vive impulsion aux travaux d'achèvement de l'église, avait été assez heureux pour voir terminées, dès 1518, la sixième travée et les deux nefs latérales munies de leurs chapelles. Ce fut alors, qu'à l'envi, rois, princes, grands seigneurs, nobles, bourgeois et confréries, sollicités et guidés par l'actif prieur, voulurent contribuer à l'ornementation de l'église et spécialement à la décoration des chapelles. Les artistes accoururent à Saint-Maximin et le premier d'entre eux, leur maître à tous, fut Antoine Ronzen, l'auteur du retable du crucifix, sur le compte duquel il ne reste plus rien à dire après les dernières études si complètes de M. l'abbé Albanès ⁽¹⁾ et de M. le D^r Barthélemy ⁽²⁾.

Cette œuvre si remarquable de peinture vient, d'ailleurs, d'être publiée par M. L. Rostan ⁽³⁾. Nous avouerons que c'est à l'occasion de cet ouvrage que, sur la sollicitation de l'auteur, nous avons commencé nos recherches chez les notaires de l'époque, espérant y rencontrer soit l'acte de prix-fait, qui n'a encore été donné par personne, soit tout autre document relatif à Ronzen. Mais les registres du notaire du couvent, à ce moment M^e Marquet de Fabriciis, n'existent plus à Saint-Maximin; il ne reste qu'une série assez incomplète des protocoles de M^e Gombaud Arbaud, qui ne devint le notaire du couvent qu'en 1520 ou l'année suivante au plus tard.

Le dépouillement de ces vieilles minutes ne nous a donc rien

⁽¹⁾ *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1884, p. 280.

⁽²⁾ *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 385.

⁽³⁾ *Iconographie de l'église de Saint-Maximin. — Le Rétable du crucifix. — Dessins par feu M. Ph. Rostan, capitaine de frégate, texte par M. L. Rostan, (Paris, Plon-Nourrit, 1886, XXI planches en héliogravure).*

appris sur Ronzen, nous n'avons pas même rencontré son nom une seule fois. Mais nous avons été dédommagé de cette déconvenue par la découverte d'assez nombreux documents sur divers artistes ayant travaillé à Saint-Maximin, les uns à peine connus, les autres complètement ignorés. C'est ce qui nous a permis de dresser les notices bibliographiques qui font l'objet de cette communication.

1491-1528. MICHEL DROIN, peintre verrier de Marseille. Nous compléterons la biographie qu'en a donnée M. le Dr Barthélemy⁽¹⁾, en disant qu'il était originaire de Dourdan, au diocèse de Chartres, et que son père se nommait Jean. Venu dès 1510 à Saint-Maximin pour travailler aux verrières de l'église, il y épousa en deuxième noces, suivant contrat du 22 avril 1518⁽²⁾, Marthe Menc, fille de feu Pierre et de feu Jacobe N. et veuve d'Honorat Boyer, tous de Saint-Maximin; il est stipulé au contrat que leurs enfants du premier lit, Damien Boyer et Madeleine Droin, s'épouseront quand ils auront l'âge requis, sauf un dédit de 60 florins pour le père et de 50 florins pour la mère.

Il fit un premier testament, à Saint-Maximin, le 5 mai 1519⁽³⁾, par lequel il légua à Madeleine, sa fille, 100 florins payables le jour de son mariage et institua pour son héritier universel, Jean, son fils du second lit. Marthe Menc mourut peu après avoir testé, à Saint-Maximin, le 21 mai 1520⁽⁴⁾, en faveur de ses trois fils qu'elle institue ses héritiers universels, savoir : Damien et Michel Boyer, du premier lit, et Jean-Louis Droin, du second. Redevenu veuf, Michel Droin ne tarda pas à convoler en troisièmes noces. En effet, par son second testament du 6 mars 1521 (n. s.)⁽⁵⁾, dans lequel il choisit pour sa sépulture le cimetière de Saint-Maximin à l'endroit même où reposent ses précédentes femmes, il lègue une part d'usufruit à sa femme que

⁽¹⁾ *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1885. p. 398.

⁽²⁾ Protoc. de Gombaud Arbaud, notaire à Saint-Maximin, f° 64. — Chez M^e Henri Allard.

⁽³⁾ Arbaud, not., f° 48. — « Testamentum discreti viri magistri Michaelis Droyni, viratrerii, ville Sancti Maximini... Actum in domo dicti magistri Michaelis Droyni, testes, etc. »

⁽⁴⁾ Arbaud, not., f° 112. — « Testamentum honeste mulieris Marte Menque, uxoris magistri Michaelis Droyni, viratrerii, habitatoris ville Sancti Maximini... Actum in camera domus magistri Michaelis Droyni... »

⁽⁵⁾ Arbaud, not., protocole de 1520, f° 551 v^o. — « Testamentum discreti magistri Michaelis Droyni, viratrerii, de Dordan in partibus Francie, diocesis de Chartes, nunc habitatoris presentis ville Sancti Maximini, filius (sic) quondam Johannis... Actum in domo magistri Crispini Grassi, sabbaterii, testes... magister Michael Droyni [barré à l'original]. »

l'acte nomme Bertrande Lieutaud et que nous savons, par M. le Dr Barthélemy, être veuve de Claude Terminat, d'Auriol; il institue pour son héritière universelle, Madeleine, sa fille encore mineure, dont il confie la garde et l'administration à Gillet Du Charmoys, maître apothicaire de Saint-Maximin, son ami; enfin, en cas de mort de sadite fille sans enfant, il lui substitue sa femme pour les deux tiers et ledit Du Charmoys pour l'autre tiers.

Par quel silence inexplicable n'est-il fait, dans ce dernier testament, aucune mention du mineur Jean-Louis Droin, encore vivant pourtant, puisqu'il se trouve placé, en 1528, sous la tutelle de son parent, Jean Droin, le peintre de Marseille? Y aurait-il eu simultanément à Saint-Maximin deux verriers du nom de Michel Droin, ayant tous deux une fille mineure, Madeleine? A l'appui de cette opinion nous ferons remarquer que le premier testateur, mari de Jeanne Menc et père de Jean-Louis, fit son testament dans sa propre maison qu'il ne vendit qu'en 1523, tandis que le second paraît être en location; le même notaire, Arbaud, qui reçut les deux actes à peu d'années d'intervalle, semble, dans les indications plus précises de l'en-tête du second testament, être préoccupé du soin de bien distinguer le dernier testateur qui paraît être plus âgé ou avoir une situation plus importante que le premier; enfin, le notaire inscrit parmi les témoins du second testament, le nom de M^e Michel Droin, qu'il s'empresse de raturer, parce qu'apparemment il était parent rapproché du testateur et, bien que présent, ne pouvait servir de témoin.

Mais cette dualité ne s'appuie que sur des indications trop vagues pour emporter la certitude; aussi continuerons-nous à ne voir qu'un seul personnage.

Michel Droin avait reçu, le 4 janvier 1521, le solde de ses travaux des verrières de l'église dont la suite venait d'être confiée par le prieur du couvent à Didier de la Porte. D'ailleurs la peste, qui sévit à Saint-Maximin de septembre 1521 à juillet 1522, avait arrêté le chantier de l'église et interrompu tous les travaux; pendant ce temps, Droin était à la Sainte-Baume où il fit divers vitraux pour la chapelle de la grotte et le couvent attenant, notamment les deux panneaux de la *Chambre du Roi*.

Avant de rentrer définitivement à Marseille, Droin vendit sa maison de Saint-Maximin, sise rue Saint-Esprit, à Cyrille Récubel, chausse-tier de ladite ville, moyennant le prix de 259 florins, en paiement desquels l'acquéreur fit cession, par acte du 4 octobre 1523 (1),

(1) Arbaud, notaire, f^o 260.

de parille somme à exiger de Jean Augier dit « Beu Aygua », son beau-père. Différents paiements, en à compte de ce capital, furent faits, les années suivantes, au procureur spécial de Droin, François Verre, de Marseille; la dernière quittance passée de son vivant est du 10 novembre 1526.

Droin mourut moins de deux ans après; car le 18 novembre 1528⁽¹⁾, son ancien procureur, François Verre, donne une nouvelle quittance aux hoirs Augier, et dans cet acte il dit agir en qualité de procureur de M^e Jean Droin, peintre de Marseille, tuteur de Jean-Louis Droin, fils et héritier universel de feu M^e Michel, de ladite ville.

Quelle a été la part de Michel Droin dans les travaux des verrières de l'église de Saint-Maximin? D'après le *Manuel* de Jean Damiani⁽²⁾, prieur du couvent, il fit à neuf les vitraux des fenêtres du grand réfectoire du couvent, répara tous ceux de la partie ancienne de l'église, et dans la partie neuve seulement la fenêtre nord de la grande nef au-dessus de la crypte (sixième travée); le restant fut l'œuvre de Didier de la Porte. Droin ne faisait que les vitraux simples, sans figures: aussi ne prend-il jamais à Saint-Maximin la qualification de peintre; une seule fois, en 1514, il est dit *miraderius* et partout ailleurs *viratrerius*.

1521-1542. DIDIER DE LA PORTE, peintre verrier, natif de Langres⁽³⁾, en Champagne, habitant de Solliès en Provence. Le 16 janvier 1521 (n. s.)⁽⁴⁾, Fouquet de Saint-Jacques et Marguerite de Saint-Marc⁽⁵⁾, sa belle-fille, tous deux de Saint-Maximin, donnent à forfait, pour le prix de 100 florins, à M^e Didier de la Porte, peintre, habitant de Solliès, la peinture d'un retable de bois représentant l'Annonciation de la sainte Vierge, à placer dans l'église de Saint-Maximin et dans la chapelle dite « de la Nonciade sive capella del cloquier », la dernière de la nef du sud, où les diverses branches de la famille de Saint-

⁽¹⁾ Arbaud, notaire, f^o 411.

⁽²⁾ Publié en extraits dans le *Bulletin du Comité*, année 1880, t. II, p. 211 et suivantes. *Manuel du prieur Damiani*, nos 57, 58, 114, 122 à 131, 144. — Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Reg. B, 2616, f^{os} 3, 117 v^o, 119, 168 v^o.

⁽³⁾ D'après une gracieuse communication de M. Frédéric Dollicule, ancien magistrat, avocat à Marseille.

⁽⁴⁾ Voir nos pièces justif., n^o I.

⁽⁵⁾ Les Saint-Jacques étaient des Juifs (au dire de Barcion de Mauvans), convertis à la suite des édits de Louis XII; mais, par une anomalie assez peu compréhensible, Jacques, le fils aîné de Fouquet, n'adopta pas le nom de son père et prit celui de Saint-Marc, formant ainsi la branche des Saint-Marc qui a donné de nombreux conseillers au Parlement de Provence.

Jacques eurent depuis leur sépulture. Il est stipulé dans l'acte que le peintre fournira tout le bois nécessaire ainsi que la sculpture, qu'il y peindra en bonnes couleurs le sujet principal tel qu'il en a donné le dessin sur papier; quant aux sujets secondaires, ils seront faits d'après les indications du prieur du couvent, Jean Damiani; le rétable sera achevé et mis en place le 22 juillet, jour de la fête de sainte Madeleine.

Didier de la Porte ne put être prêt au terme fixé; car le 1^{er} juin il se trouvait à Dijon pour y prendre le sauf conduit signé par René de Savoie, grand sénéchal de Provence, qui l'autorisait à transporter, en franchise de tous droits, de la Lorraine, où il allait les acheter, jusqu'à Saint-Maximin, « les verres, plomb et esteing necessère pour les verrières de ladite église » (1). En effet, par un accord intervenu entre notre peintre-verrier et le prieur Damiani qui venait de recevoir dudit sénéchal un don de 1,000 florins pour ces mêmes verrières, il avait été chargé de la suite des travaux commencés par Michel Droin, travaux plus importants et plus véritablement artistiques, puisqu'ils comprenaient de nombreux vitraux à personnages. Nous n'avons pu retrouver l'acte notarié ou la convention sous seing-privé qui relate les conditions du prix fait, mais on sait par le Manuel de Damiani qu'il eut à garnir de simples vitraux coloriés les cinq fenêtres des basses nefs de la partie neuve de l'église, correspondant aux trois dernières travées, ainsi que le portail de la nef de la Nativité (sud), au prix uniforme de 4 gros la palme (0^m, 23), mais surtout qu'il eut à décorer de personnages les vitraux de l'abside et de la partie ancienne de l'église. Les deux panneaux de la fenêtre de la grande nef au-dessus de la crypte furent garnis de verres blancs du prix de 3 gros la palme. Enfin, Didier de la Porte fit aussi un vitrail à personnages pour la chambre du prieur. Son travail dura trois ans, de la fin de 1522 au mois d'octobre 1525.

Cette riche décoration qui ne laissait pénétrer dans l'église qu'une clarté mystérieuse par toutes ses baies alors largement ouvertes, a disparu depuis longtemps; on ne voit plus, dans les découpures des fenêtres, que quelques débris de vitraux aux couleurs éclatantes qui en font plus vivement regretter la perte; le restant est en verre incolore du plus disgracieux effet.

Le rétable de l'Annonciation pour la famille de Saint-Jacques ne fut achevé et placé que le 20 septembre 1523 (2). Didier de la Porte

(1) Faillon, *Monuments inédits*, t. II, n° 275.

(2) *Manuel du prieur Damiani*, n° 30.

travaila également à la peinture du retable de la Sainte-Baume, dont la sculpture avait été faite par Masse Béguin et reçut 36 florins 8 gros des mains du prieur Damiani, qui payait avec l'argent laissé au couvent par Isabelle d'Este, marquise de Mantoue, pour fondation de messes (1).

Les verrières de l'église terminées, Didier de la Porte prend à prix fait, par acte du 13 août 1526 (2), de noble Didier Rolin, marchand à Saint-Maximin, mari d'Honorade Roze, la peinture du retable de bois sculpté qui devait former l'autel de la chapelle de saint Jean-Baptiste (la sixième de la nef au sud), où Rolin eut depuis son tombeau.

Le retable n'existe plus; mais, d'après l'acte de prix fait, il est assez aisé de le reconstituer : sur l'autel bien orienté dont le devant était peint à l'huile ainsi que les degrés, se trouvait le gradin « l'escabel » divisé en compartiments contenant en peinture divers épisodes de la vie de saint Jean-Baptiste; un peu en arrière du tabernacle et de chaque côté, deux statues en bois, posées dans les niches formées par des piliers à bases et chapiteaux sculptés et dorés : l'une représentait Notre-Dame de l'Annonciation, la robe d'or et le manteau d'azur, et l'autre, saint Jean-Baptiste recouvert de la toison « la pel », en or mat et d'un manteau bleu, le revers d'or; en haut, la corniche, la frise, une grande coquille au milieu, le tout doré, les fonds azur ou rouge; Dieu le Père avec ses attributs peints en or et azur et peut-être aussi, un crucifix.

Sur le mur en pierres froides, auquel était adossé le retable et tout en haut, se lisait la devise du saint; toute la chapelle, du larmier en bas, ainsi que les deux piliers de la nef étaient peints à fresque, dans le genre de la chapelle des Saintes-Reliques, dite

(1) *Ibid.*, nos 46 et 142. — *Monographie du couvent de Saint-Maximin*, par L. Rostan, pièces justificatives I, au *Bulletin de la Soc. d'Études de Draguignan*, t. IX. — Faillon, t. I, col. 1042. — Cette princesse demeura à Saint-Maximin tout au moins du 25 janvier au 14 mars 1517, y laissant des marques de sa libéralité : outre cette fondation, elle fit don à l'église de riches ornements en broderies d'or et d'argent marquées de ses armes, et voulut, en souvenir de son passage, faire sceller contre un des piliers, à l'entrée de la crypte, une inscription latine avec ses armes, gravée sur pierres tendres et payée 6 gros à Pierre Garcin, l'entrepreneur des derniers travaux faits à l'église. L'inscription a été détruite pendant la Révolution.

(2) Voir pièce justif. n° II. — Cet acte sur feuille volante porte la marque de deux écritures : le recto, écrit en langue provençale et contenant la description technique de l'ouvrage à faire, est certainement de la main du peintre; c'est donc là un autographe de Didier de la Porte; au verso, le notaire s'est borné à mentionner les formules latines de clôture et les noms des témoins.

plus tard de Sainte-Madeleine, que Gervais de Beaumont, président au Parlement de Provence, avait fait décorer en 1518 ⁽¹⁾.

La chapelle était fermée par une haute grille en bois « la clede » peinte en rouge et or, dont le soubassement plein portait, tant en dedans qu'au dehors, les armoiries de l'opulent marchand.

Didier de la Porte ne s'était chargé que du travail de peinture pour lequel il devait recevoir en deux paiements la somme de 180 florins et qu'il s'engageait à terminer à la Pentecôte de l'année suivante. L'artiste qui avait fourni le bois, fait les sculptures et les statues, était Jean Guiramand, sculpteur « *ymagerius* » d'Aix. En effet, immédiatement après avoir traité avec le peintre, M^e Rolin veut payer le sculpteur qui venait de livrer son travail; or, suivant quittance du même jour, il donne audit Guiramand 12 écus d'or, en déduction, dit l'acte, du prix du retable de saint Jean ⁽²⁾.

De l'œuvre de ces deux artistes, il ne reste qu'une statue en bois ⁽³⁾, de 1^m,50 de haut, posée sur un piédestal en bois doré, représentant saint Jean-Baptiste en pied, les cheveux et la barbe noirs et crépus, tenant sur sa main gauche un livre et par-dessus un petit agneau blanc; le bras droit est nu, le corps recouvert de la toison or et mat et d'un manteau d'or broché d'arabesques en filets rouges, les replis d'azur. Ce coloris répond bien à l'article du prix fait qui a trait à ce personnage; ainsi, sans avoir besoin de rechercher les signatures qui n'existent pas, nous connaissons aujourd'hui les noms, jusqu'alors ignorés, du sculpteur et du peintre de cette statue qui ne manque pas d'un certain mérite.

En 1531, Didier de la Porte va travailler à Riez, ainsi que le constate un acte d'obligation passé par lui à Saint-Maximin, le 18 novembre ⁽⁴⁾, en faveur de Maximin Giraud, hôte du logis de Saint-Antoine audit Riez, de la somme de 10 florins, pour la nourriture qui lui avait été fournie dans ce logis, durant son séjour. Le peintre, qui ne paraît pas s'être enrichi dans son art, était besogneux, il n'inspirait pas du moins une grande confiance : l'hôtelier exigea la caution d'Honorat Rey, de Saint-Maximin; bien lui en prit, car, le 26 mars suivant, à l'échéance, ce dernier fut obligé de payer la dette de ses propres deniers.

Didier de la Porte était de nouveau à Saint-Maximin en 1535 et s'y fixa pour plusieurs années : par actes des 8 février et 6 décembre de la

⁽¹⁾ Notice sur l'église de Saint-Maximin, par L. Rostan, 3^e éd. 1886, p. 122.

⁽²⁾ Voir pièce justif. n^o III.

⁽³⁾ Placée aujourd'hui dans la chapelle Saint-Antoine, la 2^e de la nef au nord.

⁽⁴⁾ Gombaud Arbaud, not., f^o 352.

même année, il arrente pour trois ans de Jean Rigord, docteur ès droits, de ladite ville, une maison à la rue de la Plaie, ainsi que deux terres plantées en vigne. Le 6 avril suivant, ses deux filles, Louise et Madeleine, reçoivent par testament d'Antoinette Tratel, de Tourvez, veuve de N. Cortez, de Saint-Maximin, chacune un legs de 5 florins, « par amour de Dieu et payables au jour de leur mariage ».

Didier de la Porte paraît pour la dernière fois à Saint-Maximin, en 1542, pour donner à Antoine Collet, cordonnier, qui l'avait injurié et diffamé, quittance de tous les frais et dépens auxquels ledit Collet avait été condamné envers lui.

1526-1529. PIERRE GISP ou Gip, sculpteur, habitant de Saint-Maximin. Ce n'est qu'en 1526 que nous rencontrons pour la première fois, dans les protocoles des notaires de Saint-Maximin, le nom de ce sculpteur : le 12 mars, il assiste comme témoin à l'acte d'apprentissage de Sébastien Lecouvreur, chez Manuel Ginési, peintre à Aix ; le 18 avril, il prend lui-même comme apprenti le jeune Jean Béguin, de Saint-Maximin, et par acte de prix-fait du 29 mai⁽¹⁾ il s'engage envers Jean Bonnet, de Saint-Maximin, à faire, moyennant le prix de 25 écus d'or, trois statues en pierres tendres d'une hauteur de 6 palmes [env. 1^m,30], représentant l'une saint Louis, l'autre sainte Agathe et la troisième sainte Catherine de Sienne, pour être placées, avant la Chandeleur, dans l'église de Saint-Maximin et dans la chapelle de Saint-Louis, évêque.

Le principal ouvrage de Gisp, qui le classe parmi les bons artistes, est le retable en bois de noyer avec bas-reliefs, commandé par Guillaume Matheron, écuyer de Peynier et qui devait remplacer, dans l'église de Saint-Maximin, l'ancien retable de l'autel de la Sainte-Chapelle. Cette dernière fut démolie en 1651, lorsqu'on refit l'escalier de la crypte⁽²⁾ ; et du retable lui-même, il ne reste plus rien. Mais l'acte de prix-fait, daté de Saint-Maximin, 12 janvier 1528⁽³⁾, nous en donne une description assez complète et nous permet même d'éclairer d'un peu de jour un point resté assez obscur jusqu'ici : quels étaient l'emplacement, l'aspect, les dimensions de la Sainte-

⁽¹⁾ Voir notre pièce justif. n° IV. — Le même jour et à la suite dudit acte, Jeanne Tollon, de Pourcieux, veuve d'Antoine Bonnet (père ou frère de Jean), fonde une messe à dire tous les vendredis dans ladite chapelle où la famille Bonnet faisait sa sépulture ; elle s'engage envers le couvent à payer chaque année une rente de 4 florins libérable au capital de 100 florins.

⁽²⁾ L. Rostan, *Notice sur l'église*, p. 117 n.

⁽³⁾ Voir notre pièce justif. n° V.

Chapelle, construite par Jacques Caille, de Nans, à la suite de son prix-fait passé avec les mandataires du maréchal de Boucicaut, en 1404?

De l'examen attentif de cette dernière pièce publiée par Faillon ⁽¹⁾, bien que peu intelligible et que le texte n'en soit point irréprochable, il semble résulter qu'aux quatre angles de l'autel inférieur posé à l'endroit même où sainte Madeleine reçut la communion des mains de saint Maximin, à l'entrée de la crypte, Jacques Caille devait élever quatre colonnes en pierres tendres de Brue, richement ciselées, ainsi que les bases et les chapiteaux; ces colonnes, reliées entre elles par de fortes barres de fer de l'épaisseur du bras, formaient, soit un baldaquin, soit une plate-forme, de 12 palmes et demi de long sur 8 de large (environ 2^m,75 sur 1^m,85), qui servait à l'exposition des reliques des saints conservées à Saint-Maximin et spécialement celles si précieuses de sainte Madeleine. Tout autour de la partie de la crypte mise à découvert par la suppression de la voûte, l'entrepreneur devait placer une balustrade en pierre, de 3 à 4 palmes de haut [env. 0^m,80], tout à jour et ouvragée, parsemée de fleurs de lis et portant les armes du donateur. Par cette disposition, dit M. Rostan ⁽²⁾, « le regard pouvait plonger de l'église supérieure jusqu'au fond même de la crypte », où le public ne pouvait librement pénétrer et dont l'accès était même complètement interdit aux femmes.

Un retable, dont la matière n'est pas indiquée et qui ne paraît pas avoir été compris dans le prix-fait de Jacques Caille, fut posé sur l'autel de la Sainte-Chapelle. Un siècle plus tard, Pierre Gisp fut chargé d'en faire un autre ⁽³⁾ en bois, en tout semblable au premier : sur le gradin, d'une palme et demi de haut [environ 0^m,35], divisé en trois parties, devaient être représentés en bas relief, « a demi bosso » : saint Cassien, le *Noli me tangere* et l'exorcisme des sept démons par Notre-Seigneur; ces deux derniers sujets pouvaient être modifiés sur le conseil du prieur du couvent, le P. Damiani. Au corps même du retable, large de 2 mètres et pour la hauteur allant jusqu'à la naissance de la voûte, devaient être figurés un saint Maxi-

⁽¹⁾ *Monuments inédits*, t. II, n° 183.

⁽²⁾ *Notice sur l'église de Saint-Maximin*, p. 34.

⁽³⁾ Les indications de l'acte de prix-fait et les dimensions de ce second retable donnent la certitude qu'il était placé sous une basse voûte qui ne pouvait être que la voûte même de la crypte, laquelle paraît se prolonger sous la nef du nord et même sous la chapelle de Sainte-Madeleine. Une forte présomption de ce dernier fait est, entr'autres, qu'on n'a jamais autorisé aucune sépulture ni dans la dite chapelle ni dans cette partie de la nef.

min d'un mètre de haut, la Madeleine « en layse » en larmes ⁽¹⁾, d'environ 0^m,80 de haut, et par-dessus Dieu le Père, le tout en haut-relief « à tres tersses » et tel qu'on le voyait à l'ancien retable. De chaque côté de la double architrave, ornée d'une frise sur le milieu, un candélabre sculpté, à l'antique comme le reste, était posé en avant.

Enfin, tout au-dessus et sous l'arc de la voûte, le sculpteur devait placer une Madeleine couchée ⁽²⁾, comme celle de la Sainte-Baume, d'un mètre de long, ayant de chaque côté un ange à genoux tenant un candélabre de la hauteur que permettrait la nervure de la voûte.

Le travail devait être livré à la mi-carême et les 50 florins du prix stipulé, payés par Guillaume Fresquière, de Saint-Maximin, au nom dudit sieur de Peynier. Ce dernier fit aussi faire une grille pour remplacer la balustrade en pierres de Jacques Caille.

Nous trouvons, pour la dernière fois, Pierre Gisp à Saint-Maximin, en janvier 1529; il est appelé le plus souvent *ymagerius* et une seule fois *menuserius*.

1526-1532. MANUEL GINESI, peintre du lieu de Reconisio (?) en Piémont, habitant d'Aix. — Par acte daté du 12 mars 1526, à Saint-Maximin, il prend en apprentissage, pour une durée de quatre ans, Sébastien Lecouvreur, de Saint-Maximin; l'acte ne fut cancelé qu'en 1532.

1529. MESSIRE GUILLAUME CLAUDE, prêtre bénéficiaire de l'église de Notre-Dame de la Seds à Marseille, enlumineur. — Le 4 janvier 1529 ⁽³⁾, Jean Damiani, prieur du couvent de Saint-Maximin, lui donne à faire à forfait le Livre des Répons en usage au couvent, devant contenir le Propre du Temps et le Propre des Saints, le tout sur feuilles de parchemin valant 3 florins la douzaine; il lui promettait 22 gros par cahier de 8 pages ne comprenant que 5 lignes; messire Claude devait mettre une grande lettre historiée en tête de chaque partie, et une lettre d'or aux quatre fêtes de la Vierge et à celle de sainte Madeleine.

1532. GUILLAUME CANAVESI, peintre du lieu de Biot, au diocèse de

⁽¹⁾ *Dictionnaire provençal-français*, par le Dr Honorat, au mot *Lais*.

⁽²⁾ Il est de tradition constante qu'on a toujours vu une statue, en bois ou en pierre, de la Madeleine couchée, sous un arceau regardant le milieu de la crypte et posé au niveau du premier palier de l'escalier qui y descend.

⁽³⁾ Pièce justif. n° VI.

Grasse, habitant Saint-Maximin. — Le 19 décembre 1532, sa femme, Adrienne Ver, fille de feu Honorat dit Donel, lui donne procuration spéciale de vendre les biens immeubles qu'elle possède au territoire de Biot.

1532. JEAN DE LIRA, peintre d'Aix, assiste comme témoin à un acte passé dans le couvent de Saint-Maximin, le 26 avril 1532⁽¹⁾.

1526-1563. JEAN BÉGUIN, sculpteur de Saint-Maximin. — Les Béguin, que l'on trouve à Saint-Maximin dès la fin du xv^e siècle, étaient de simples artisans, s'occupant des travaux de menuiserie, ou de fusterie comme on disait alors ; ils étaient quelque peu artistes. M^e Masse Béguin, fustier (1513-1530), mari de Marguerite Rostang⁽²⁾, fut chargé par le prieur Damiani, en 1517, de fournir le bois et les sculptures du retable de la Sainte-Baume que devait peindre Didier de la Porte ; il reçut pour prix de ce travail 11 florins 3 gros⁽³⁾. Il laissa une fille, Anne, *alias* Suzanne, mariée à Hugues Gantelmi, maître charpentier, et un fils, Jacques, fustier, qui avait épousé à Saint-Maximin, Honorade Fresquière, fille de Monet, praticien, et de noble Baude de Pontevès.

Jacques Béguin fit un premier testament le 25 février 1548, un second en septembre 1557⁽⁴⁾. Dans une donation qu'il fit le 12 août 1569⁽⁵⁾ à son fils cadet, Antoine, de sa maison sise rue de la Madeleine, il se dit âgé de quatre-vingt-dix ans. De ces divers actes il ressort qu'il eut six enfants, savoir : 1^o Jean, le sculpteur ; 2^o Antoine, fustier, époux de Jeanne Guillaume, veuve d'Étienne Ricard ; 3^o autre Antoine, religieux dominicain au couvent de Saint-Maximin ; 4^o Marguerite, épouse d'Honorat Baude, maître maçon ; 5^o Peyrone, épouse de Sébastien Lecouvreur, peintre ; 6^o Madeleine, épouse d'Antoine Maunier, orfèvre, tous de Saint-Maximin.

Jean Béguin fut mis par son père en apprentissage pour une durée de trois ans chez M^e Pierre Gisp, sculpteur à Saint-Maximin, suivant acte du 18 avril 1526⁽⁶⁾, cancelé le 23 avril 1529.

Le 18 novembre 1535⁽⁷⁾, le prieur Damiani donne à forfait à Jacques

(1) Gombaud Arbaud, not., f^os 48 et 269 v^o.

(2) Veuve de N. Isambert. Elle fait son testament à Saint-Maximin le 29 mars 1530 (Gombaud Arbaud, not., f^o 7).

(3) *Manuel du prieur Damiani*, n^o 140.

(4) Jean Vergier, not. à Saint-Maximin, f^o 372 ; chez M^{me} Henri Allard, not.

(5) *Ibid.*, f^o 245.

(6) Voir notre pièce justif. n^o VII.

(7) Pièce justif. n^o VIII.

et à Jean Béguin, père et fils, la sculpture sur bois du maître-autel de l'église de Saint-Maximin, dédié à sainte Madeleine. Une double feuille volante insérée au registre du notaire contient d'une part quelques brèves mentions sur les principales conditions de l'acte et de l'autre un croquis du plan fait à la plume, sans doute par Béguin fils. D'après l'acte, le gradin était divisé en huit compartiments égaux contenant chacun un sujet de sculpture; le croquis n'en donne que six de visibles en avant, les deux autres devaient se trouver sur les faces latérales. Au-dessus du gradin, quatre pilastres, ornés chacun de deux (ou trois) personnages sculptés supportaient un baldaquin terminé par une coquille où se voyaient les armes du Roi et de la Reine surmontant une salamandre. La custode pour renfermer le Saint-Sacrement devait être supportée par un ange. Le prix du travail est fixé à 66 florins 8 gros, plus 4 pains par jour; le bois et autres accessoires étaient fournis par le couvent. Il fut annulé, du consentement des parties et après livraison complète, le 16 mars 1536.

Ce maître-autel en bois et à baldaquin fut démoli au siècle suivant et remplacé par l'autel actuel en marbre. Mais un débris de cette sculpture, formant aujourd'hui le devant de l'autel du Rosaire, permet d'apprécier l'œuvre de Béguin : c'est un curieux bas-relief sur bois doré, divisé en quatre compartiments contenant divers épisodes de la vie de sainte Madeleine et où l'artiste a mis son nom en ces termes : « Johannes Begini hujus civitatis fecit 1536 ⁽¹⁾. »

La peinture en avait été confiée, pour le prix de 15 écus d'or sol, à Sébastien Lecouvreur, son beau-frère; c'est ce qui résulte d'un accord passé le 26 octobre 1544 ⁽²⁾ entre Lecouvreur et un de ses créanciers.

Par acte de prix-fait du 26 mai 1541 ⁽³⁾, Jean Béguin s'engage envers les syndics de la communauté de Roquefeuil ⁽⁴⁾ à faire un

⁽¹⁾ Notice sur l'église de Saint-Maximin, p. 109 et 110.

⁽²⁾ Jean Vergier, not. à Saint-Maximin. — « ... Come soyt ainsin que ces ans passés Sebastiani Lueuvreur, pintre de la présante ville de Saint-Maxemin, pour aucune somme d'argent en laquelle il estoit redevable à Anthoine Bonet, marchand de ladite ville, eusse cédé, remis et transporté audit Bonet la somme de quinze escus d'or sol en lesquels le prieur et couvent de l'église de la Magdalène de la présante ville de Saint-Maximin audit Bastian Lueuvreur estoient tenus, soumis et obligés, pour le pris de la pincture dez portal du grand autier de ladite église.... »

⁽³⁾ Inséré au *Bulletin archéologique du Comité*, 1884, p. 473, à la suite d'une communication de M. Mireur sur la signification du mot revers appliqué aux retables.

⁽⁴⁾ Ancienne communauté de la viguerie de Saint-Maximin, actuellement quartier rural de la commune de Pourrières (Var).

retable de bois pour l'église paroissiale, où seront représentés en haut-relief, saint Barthélemy, patron du lieu, entouré de saint Jean et de Saint Antoine : sur le gradin, « l'escabel », seront peints à l'huile, trois sujets appropriés à la vie des saints posés au corps du retable; en haut, sur le *revers*, le Mystère de l'Annonciation et Dieu le Père au milieu. L'acte, déterminant comme prix la somme de 18 écus d'or sol⁽¹⁾, fut cancelé, du consentement des parties (Jacques Béguin stipulant pour son fils), le 12 mars 1544.

Le dernier ouvrage connu de Jean Béguin fut celui qu'il fit pour la chapelle des maîtres maçons de la Ciotat, réunis en confrérie sous le vocable de Notre-Dame de l'Annonciation. Par acte du 13 avril 1563⁽²⁾, les deux prieurs, vieux et moderne, lui donnent à prix fait, pour être livré à la Saint-Jean-Baptiste et pour le prix de 40 florins, un retable en bois de noyer où seront sculptés en bas-relief et de grandeur naturelle la sainte Vierge ayant devant elle le pupitre, et l'ange Gabriel « le rondier (*sic*) à la main »; en outre, Dieu le Père et le Saint-Esprit sous la forme de la colombe entourée de rayons.

Jean Béguin est appelé le plus souvent « ymagier » et en dernier lieu « m^e charpentier ». Il avait épousé Marguerite Aycard et ne paraît pas avoir laissé d'enfants.

1526-1575. SÉBASTIEN LECOUVREUR, peintre de Saint-Maximin. — Le nom de Lecouvreur qui ne paraît pas d'origine provençale à en juger par ses variantes et la difficulté qu'avaient les notaires à l'orthographier, se trouve écrit : Loquvers, Locrovers, Locroveur, Lucuvreur et en dernier lieu Lecouvreur. Le premier du nom que l'on rencontre à Saint-Maximin est Jeannin Lecouvreur, hôtelier, dès 1513, du Logis où pendait pour enseigne Notre-Dame de l'Annonciation, sis rue Saint-Esprit près la maison de ville et la maison d'école; il mourut peu avant le 27 septembre 1525, date de l'acte d'inventaire de ses biens, et laissa de son mariage avec Françoise Bérard, fille de feu Lombard, du lieu de Barcellone au diocèse d'Embrun, sept enfants dont plusieurs mineurs, savoir : 1^o Bertrand, qui succéda à son père; 2^o Sébastien, le peintre; 3^o Gui, apprenti en 1526, chez André Chamerat, tailleur; 4^o Marguerite, veuve en 1550 de Pascal Maurin, hôtelier du Logis de la Madeleine couchée, rue de

⁽¹⁾ Par suite d'une faute d'impression, sans doute, la transcription de l'acte dans le *Bulletin du Comité* indiquerait le prix par trop dérisoire de 18 *sous* d'or sol, monnaie d'ailleurs qui n'existait pas; il faut rectifier et lire ainsi: « Ly baylaran XVIII scus d'or sol, pagadors XII scus alla Magdalena... »

⁽²⁾ Pièce justif. n^o IX.

la Masse; 5° Louise, qui épousa, suivant contrat du 23 avril 1520, André Carbonier dit de Gaye, fils de Vincent, de Saint-Maximin, et reçut en dot 120 florins; 6° Alayone, femme en premières noccs, dès 1531, de Claude Augier, fils de Constant dit Ben-Aygua, et en deuxièmes noccs de Jean Moulte; 7° Jeanne, femme, en 1552, d'Antoine Gïpier, dit Tanquet, de Varages.

Par acte du 12 mars 1526⁽¹⁾, Sébastien fut mis en apprentissage pour quatre ans par ses tuteurs testamentaires, Pascal Maurin et André de Gaye, ses beaux-frères, chez M^e Manuel Ginesi, peintre à Aix, au prix de 20 florins. Son apprentissage fini, il vint se fixer à Saint-Maximin. Il est qualifié de maître peintre dès septembre 1530 et ne tarde pas à s'y marier, suivant contrat du 2 janvier 1535 avec Peyrone Béguin⁽²⁾, fille de Jacques et d'Honorine Fresquière. L'année suivante il peint, pour le prix de 15 écus d'or sol, le baldaquin en noyer du maître-autel de l'église de Saint-Maximin et ses sculptures, œuvre des Béguin, père et fils, ses alliés.

Par acte du 28 mars 1552⁽³⁾, les syndics de la communauté de Rians⁽⁴⁾, autorisés par délibération spéciale du conseil, baillent à prix fait à Sébastien Lecouvreur, la peinture d'un retable de bois dit des Cinq plaies, d'environ 1^m,50 carré, pour l'église paroissiale de Rians. Au milieu du retable l'artiste devait peindre Dieu le Père, assis sur l'arc-en-ciel posant un pied sur les nuées, la robe rouge bordée d'or, ayant à sa droite la sainte Vierge et à sa gauche saint Jean-Baptiste, en outre deux anges tenant en leurs mains les insignes de la Passion. Le retable n'avait pas de revers; le gradin, d'environ 0^m,60 de haut, comportait trois sujets de la Passion : au milieu l'*Eccce Homo*, à droite le Portement de croix, à gauche, Jésus-Christ attaché au pilier et battu de verges. Le travail devait être livré à la Pentecôte et payé 6 écus d'or sol, ou 23 florins.

A la fin de cette même année, il fait un retable de Notre-Dame-du-Chapelet pour les syndics et la fabrique de Saint-Martin de Pallières⁽⁵⁾.

Entre temps, Lecouvreur est peintre d'enseignes : c'est ainsi que le 7 septembre 1557⁽⁶⁾, il s'engage à faire pour M^e Jacques Richeri,

⁽¹⁾ Pièce justif. n° X.

⁽²⁾ Gombaud Arbaud, not., protocole de 1534, f° 274. — Son père lui constituait en dot 146 florins payables 10 florins par an, sa mère 50 florins, et noble Urbain Fresquière, de Saint-Maximin, avocat près le parlement d'Aix, son cousin germain, 10 florins.

⁽³⁾ Pièce justif. n° XI.

⁽⁴⁾ Chef-lieu de canton, arrondissement de Brignoles, Var.

⁽⁵⁾ Canton de Barjols, arrondissement de Brignoles, Var.

⁽⁶⁾ Pierre Arbaud, not. à Saint-Maximin, fils et successeur de Gombaud.

bourgeois et premier consul de Saint-Maximin, propriétaire du Logis de l'Étoile, rue de la Masse, une enseigne d'un mètre de haut sur 0^m,75 de large, représentant une grande étoile d'or sur champ d'azur, avec ces mots au-dessous : « A bon Logis » ; le tout, pour le prix de 4 florins et demi et 6 quarterons de vin.

Dix ans après, suivant acte du 14 avril 1567⁽¹⁾, il peignait pour la communauté de Saint-Zacharie⁽²⁾ un tableau sur toile de Constance, de deux mètres carrés, représentant au milieu l'archange saint Michel terrassant le démon et tenant entre ses mains la balance, dont les plateaux étaient chargés d'âmes « armetes » sous la forme de figurines ; dans la bande droite, le paradis, et dans celle de gauche, l'enfer; enfin dans le bas du tableau, le purgatoire avec des anges en retirant « les armetes » ; à droite un prêtre célébrant la messe, à gauche d'autres prêtres faisant l'absoute. L'artiste avait trois mois pour achever son travail pour lequel il devait recevoir 9 écus pistoles de quatre florins pièce.

La dernière œuvre connue de Lecouvreur est la peinture à l'huile d'un retable en noyer pour les recteurs de la chapelle rurale de Notre-Dame-du-Bon-Voyage à Saint-Maximin, suivant prix-fait du 19 août 1571⁽³⁾. Au corps du retable, le Massacre des Innocents et la Fuite en Égypte; dans le gradin, divisé en deux compartiments, sainte Élisabeth, saint Joachim au désert, la rencontre de saint Joachim et de sainte Anne à la Porte dorée. Le travail devait être fini à la Noël, et le prix, fixé à 12 écus de 4 florins pièce, ne fut complètement payé que le 2 juin 1575.

Sébastien Lecouvreur laissa un fils, Philippe, peintre comme son père, mais d'un moindre talent. On ne connaît de lui que la peinture des armoiries commandées par les consuls et payées 3 écus et demi à l'occasion de l'entrée du duc de Guise à Saint-Maximin en 1596. Il épousa, en 1605, Honorée Brun, fille de feu Jacques, trompette de ville, et de Catherine Roux, qui n'apporta en dot que 12 panaux [192 litres] de blé.

⁽¹⁾ Pièce justif. n° XII.

⁽²⁾ Canton de Saint-Maximin, arrondissement de Brignoles, Var.

⁽³⁾ Philippe Arbaud, not. à Saint-Maximin, f° 145. — Ce retable, détruit sans doute par un incendie, fut remplacé, suivant prix-fait du 15 novembre 1593 (Jacques Duron, not. à Saint-Maximin, f° 108 v°), par un autre en bois blanc, haut de 1^m,50 sur 2 de large, représentant les mêmes sujets et peint par Balthazar Béguin, peintre de Saint-Maximin [fils ou neveu de Jean], pour le prix de « 12 écus à 60 sols tornois la pièce ».

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — DIDIER DE LA PORTE

Datio ad preffach pro discreto viro Fulqueto de Sancto Jacobo et Margarita de Sancto Marco ville Sancti Maximini.

(16 janvier 1521.)

Die xvi mensis januarii [1521], notum sit, etc., quod discretus vir Fulquetus de Sancto Jacobo et honesta mulier Margarita de Sancto Marco, ville Sancti Maximini, gratis, etc., ambo simul et quilibet ipsorum ut tangitur dederunt ad preffach et titullo veri, meri, puri et irrevocabilis preffach, discreto viro magistro Desderio de Portal, pictori, habitatori castri de Soleris, ibidem presenti, etc., ad costruendum [et edificandum et pictandum quoddam retabulum infra ecclesiam presentis ville Sancti Maximini ad ymaginem gloriosissime Annunciate, infra capellam vocatam la capella del cloquier, bene et debite faciendum et costruendum] dictum retabulum et picturam bonis et sufficientibus coloribus, ad similitudinem prout jam protractum fuit per eundem magistrum Desderium in quodam papiro, sub pactis sequentibus, etc.

El primo fuit actum, etc., quod ipse magister Desderius teneatur et debeat dictum retabulum tam del bosc quam de pictura bene et debite facere, et facere molluram et talha auri bruniti juxta statum istoriarum in eodem retabulo fiendarum, que istorie dictabuntur per Reverendum magistrum Johannem Damiani, priorem dicti conventus.

Item, plus fuit actum, etc., quod ipse magister Desderius teneatur et debeat dictum retabulum bene et debite costruere ad dictamen magistrorum in talibus expertorum, et providere sibi suis propriis sumptibus et expensis de omnibus eidem necessariis.

Quod quidem retabulum perficere teneatur hinc ad festum beate Marie Magdalene prope venturum.

Precio vero et nomine precii florenorum centum valoris, etc., solventorum per totum hunc presentem mensem decem scuta auri cugni solis, et a dicto mense in duobus annis tunc sequentibus alia decem scuta, et a dictis duobus annis in unum residuum, in pace. Sub expressa, etc.; obligantes se ipsos, etc.; renunciantes, etc.; jurantes, etc.; de quibus, etc.

Actum in camera suprema domus dicti Fulqueti de Sancto Jacobo, [testes] nobilis Fulquetus Nouelli, civitatis Massilie, etc., et ego Arbaudi, notarius.

(Gombaud Arbaud, notaire à Saint-Maximin, f^o 492; chez M^e Henri Allard, not.)

II. — DIDIER DE LA PORTE

Presfach del retaule de moss. lou mestre
(13 août 1526).

Millesimo v^e xxvi et die xiii augusti. Fara mestre Deidier de la Porto :
Primo, touto moluro et touto talho, piliers et ambassamens, d'or fin
brunit ; coquilles, lou fons azur fin, la resto or fin.

Tout lou camp d'arrier lous ymages, d'or fin brunit glassat d'azur ou
roge.

Toutos las raubos, de fin or, so es tous lous manteaus brunit, les robos
dessous d'or glasse, de fino colour, o azur ou roge clar.

Tous lous cornis et frizo d'antiquo dessus la grant coquillo, touto
talhot or fin brunit, la resto azur ; las testos dels capitels et basas, d'or
brunit.

L'Anuntiado dessus, robo d'or, coto d'azur fin.

L'escabelo touto de finos colours à oli ; la vido de sant Jehan Bafisto,
lou camp d'or fin brunit, o pair o massonario.

Sant Jehan, lou mantel d'asur bien fin ; l'envers, d'or brunit glasse de
roge cler fin ; la pel dessous, d'or mat fin o colour, como sera avisat.

Lou tabernacle, dessus, tout d'or fin.

Lou darrier, de finos colours à l'oli.

La muralho dessus lou retaule, d'aut en aut pinto de sa divisio.

Tout entour de la capelo penchera, como aquelo de moss. lou president,
à fresc, de lou larmier en bas, inclus lous piliers.

La clede de la capelo pintado de finos colours, roge et jaune, et la
codiero (sic) desous la dicho clede aussi pinto à l'oli dedins et deforo,
ambe las armos del dich senhor.

Item, lou paro piech de l'autar à l'oli.

Item, lous bancs.

Aura lou dich mestre susnomat per lou dich obrage fl. cent utanto,
pagados aro des escus solhel, la resto en doas pagos, mo quant l'escabel
sera fach, l'autro à la fin de besonho.

Item, lou dominatour ambe sos ymages, tout or et azur, las colours a
l'oli à son divis.

Lou darrier del crucifie un pair à l'oli.

Et sera perffecit ledict retaule et cappela à Paudecostas prochanament
venent.

Obligando se ipsum, etc.; renuntians, etc.; jurans, etc.; de quibus, etc.;
Actum anthe domum nobilis Honorate Rose, [uxoris] nobilis Dexderii
Rolini; [testes] Ludovicus Marteli, mag^r Anthonius Honorati et ego
Arbaudi, not.

(Gombaud Arbaud, not.; protocole de 1526, feuille volante
insérée au f^o 224.)

III. — DIDIER DE LA PORTE

Quittancia pro nobili viro Desderio Rolini, mercatore, habitatore ville Sancti Marimini.

Die premissa [13 août 1526], notum sit, etc.; quod sapiens vir magister Johannes Guiramandi, ymagerius civitatis Aquensis, gratis, etc.; habuisse fuit confessus a nobili viro Desderio Rolini, mercatore dicte ville, presenti, videlicet duodecim scuta auri solis in deductione ejusdam retable beati Johannis, de quibus eundem quittavit in forma.

Has autem, etc.; obligantes bona, etc.; renunciantes, etc.; jurantes, etc.; de quibus, etc.;

Actum in appotea domus nobilis Honorati Rose, testes Ludovicus Martelli, magr Anthonius Honorati et ego Arbaudi, not.

(Gombaud Arbaud, not.; protocole de 1526, fol. 224.)

IV. — PIERRE GISP

Statues de la chapelle Saint-Louis.

Anno Incarnationis Domini millesimo v^o xxvi et die xxix mensis maii, notum sit quod probus vir Johannes Boneti, ville Sancti Maximini, gratis, etc., dedit ad presfach magistro Petro Gisp, ymagerio, ibidem presenti, videlicet ad edificandum tria ymagines, videlicet sanctum Ludovicum, sanctam Agatham et sanctam Catherinam de Ciena, lapidibus albis, longitudinis sex palmarum, precio et nomine precii xv scutorum auri solis, solvendorum videlicet octo scuta in festo beati Michaelis, et residuum posita dicta ymagines;

Dictasque ymagines reponere et perficere promisit hinc ad festum calendarum, in pace et in capella beati Ludovici;

Obligando se realiter et personaliter in forma, etc.; jurantes, etc.; de quibus, etc.

Actum in ciminterio presentis ville, testes, magister Petrus Gassini, lapicida, magister Johannes Lanier, peyrerius, et ego Arbaudi, notarius.

(Gombaud Arbaud, not.; protocole de 1526, fol. 121.)

V. — PIERRE GISP

Presfach pro nobili Guilhelmo Mataroni, scutififero de Podio Nerio.
1527 [v. st.] et xii januarii.

Et primo, fara lodich mestre Peyre Gisp l'escabel de tres istorios, so es l'istoria de sanct Cassian, [in mitan *Noli me tangere* et à l'autre bot Cant

nostre senhor les sortir sept démons — ces mots sont barrés à l'original et remplacés par :] los autres dos al devis de moss. lo prior ; et à cada bot ung priant, ambe las armas lasquallas devisara lodich moss. de Peynier. Et sera lone ledict scabel de la [longor, — barré à l'original] largor del retable et de altor ledict scabel de ung palme et demi.

Item, lo retable de uno cana de large et de altor jusques al formoles de la croto; et al mitan del cors deldict retable, fara Sanct Maximin de mieja canna d'aut, alla fasson del retable vielh, et la Maria Magdalena de tres palmos et demi stant en layse et per dessus Diou lo Payre; et toto la faysson como es al retable vielh, et tout à ymages relevas à tres teresses, et lo scabel à demi bosso;

Item, à cascun bot deldict retable fara ung chandellier talhat d'antiqua, ambe ses avansamens à l'arquitrau, doble, ambe sa frisa al miech, talhat tout à l'antiqua;

Item, par desus la Maria Magdalena cocado, como es alla Sancta Balmo, de quatre pals de lone, à tres teresses, et à quado bodo ung ange à ginols, tenent ung candelabre, de la altor que podra estre et tout la volta del formaret; et sera tout de noguier bon et sufficient, loqual fornira ledict mestre à ses propriis costs et despens;

Et sera tout fact à mieja carema prochana;

Per pres de flor. cincanta, dels quals confessa de aver agut, per las mans del noble senhor Guilhelme Fresquiera, flor. xxvi gros viii en huech seus d'or, et la resto perfecida ladieta besonha, laqualla resta ly pagara ledict noble Guilhen Fresquiera en nom deldict noble senhor moss. de Peynier.

Actum in capella confessionis beate Magdalene, [testes] Juvenalis Leporis, magister Crespinus Grassi, magister Ludovicus Lhautaudi, fusterius.

(Gombaud Arbaud, not.; protocole de 1527, fol. 592.)

VI. — MESSIRE GUILLAUME CLAUDE

Datio ad presfach pro Rev. Dom. magistro Johanne Damiani, sacre pagine professore, priore venerabilis et devoti conventus ecclesie Beate Marie Magdalene, ville Sancti Maximini.

Die jam dicta [1529, 4 Janvier] notum sit quod supradictus Rev. dom. prior, gratis, etc., dedit ad presfachium et titullo presfachii venerabili viro domino Guilhelmo Claudi, presbitero, beneficiato ecclesie sedis Massilie, ibidem presenti, ad scribendum et ad conficiendum quosdam libros in membranis vitullinis, bene et debite, manu sua propria, videlicet Responsoria ecclesie Beate Marie Magdalene presentis ville Sancti Maximini, tam temporalis quam santorali;

Cum pactis tamen et conventionibus sequentibus :

Et primo, fuit actum quod ipse Rev. dom. prior teneatur et debeat dare et expedire eidem domino Guilhelo Clandi, pro uno et quolibet quadornelo sive caseart grossos viginti duos, solvandos durante dicto presfatio, in quibus quidem cadernetis sive casears erunt pagine octo, et in qualibus paginis teneatur ipse dominus Guilhelmus describere lineas quinque solum et dumtaxat, ad similitudinem ejusdam mostre eidem Rev. domino priori per eundem dominum Guilhelmum tradite et expedite.

Item, plus fuit actum quod ipse dominus Guilhelmus teneatur et debeat facere in principio cujuslibet libri magnam literam istoriadam, et allas qualre festos de Nostra Damo et de la Magdalena uno litera d'or senza istoria.

Item, equidem fuit actum quod ipse dominus Guilhelmus teneatur suis propriis sumplibus et expensis emere membrana vitulina, ad effectus scribendi dictos libros, et ipse Rev. dominus prior teneatur eidem dare pro qualibet duodena dictorum membranorum florenos tres.

... Renuntiantes, etc. ; jurantes ad pectus, etc.

Actum in appotecca mey notarii, testes dominus Johanes Fresquerie, jurisperitus, nobilis Petrus Arbaudi, presentis ville, et ergo Arbaudi, notarius.

(Gombaudo Arbaud, not. ; protocole de 1528, fol. 485 v^o.)

VII. — JEAN BÉGUIN

Conditio persone pro magistro Petro Gip ymagerio, habitatore presentis ville.

[1526] Die xviii mensis aprilis, notum sit quod sapiens vir magister Petrus Gip, ymagerius, habitator presentis ville Sancti Maximini, gratis, etc., conduxit et affirmavit sapientem juvenem Johanem Beguini, filium magistri Jacobi Beguini, lignifabri presentis ville Sancti Maximini, ibidem presentem et stipulantem et expresse, ad addiscendum artem de ymagaria et minusaria; ad tempus et pro tempore trium annorum a festa maii proxime ventura in anthea computandi et in simili die finiendi.

Sub pactis, etc.

Et primo, fuit actum quod ipse magister Petrus Gip teneatur et debeat eundem Johanem Beguini bene et debite in dicta arte instruere, dicto tempore perdurante, bene et debite juxta ejus posse.

Item fuit actum quod ipse magister Jacobus Beguini teneatur et debeat, et pariter ipse Johanes Beguini, servire et deserviri facere eidem magistro Petro in dicta arte et in aliis rebus et causis licitis et honestis dicto tempore perdurante.

Item, similiter fuit actum quod ipse magister Petrus teneatur eidem Johanni Beguini providere, dicto tempore perdurante, de sotullaribus et

in ultimo anno teneatur eidem Johanni Beguini facere unum displidenum et unas caligas.

Item, ulterius fuit actum quod si forte dictus Johannes Beguini eundem suum magistrum dimitteret ante finem dicti temporis, quod ipse magister Jacobus Beguini, pater dicti Johannis, teneatur et debeat dare et expedire eidem magistro Petro Gip, videlicet in primo anno florenos viginti, in secundo anno florenos quadraginta et in tercio anno florenos octuaginta, nisi tamen ipse Johannes Beguini seu dictus Jacobus, ejus pater, haberent causam juxtam et rationabilem eundem suum magistrum dimittendi et delinquendi.

Item, fuit actum quod si forte dictus Johannes Beguini, dicto tempore perdurante, discederet in infirmitate, quod Deus advertat, quod eo quasi dictus Jacobus, pater dicti Johannis, teneatur eundem Johannem nutrire, satisfaciendo eidem magistro tempus admissum, octo diebus solum reservatis.

Item, etiam fuit actum quod adveniente tempore pestiffero, quod Deus advertat, ipse magister Petrus teneatur et debeat eundem Johannem Beguini secum conducere in loco tuto et non suspecto de peste, in pace.

Has autem, etc.; renuntiantes, etc.; jurantes, etc.; sub expressa, etc.; de quibus, etc.

Actum in appotecca mey notarii...

[A la suite :] Millesimo v^o xxix et die xxiii mensis aprilis fuit cancelata de consensu partium ibidem presentium, in presentia magistri Gasparis Odolis et magistri Johannis Rostanhi, barbitunoris.

(Gomhaud Arbaud, not.; protocole de 1526, fol. 41.)

VIII. — JEAN BÉGUIN

Maitre-autel de l'église de Saint-Marimin.

(18 novembre 1535.)

Die xviii mensis novembris,

Ly dono flor. LXVI, gros. viii, pagadors aras flor. xxx, losquals an agut, et la resta en mieja besonha la mitat, et la resto cant sera facha la besonha,

Et sera fach d'ayssi à Pandecosto.

Fara huech istorias en la scabella et dos ymages en cade pillier, que hi a quatre pilliers, et autrament como lo protrach.

Ly dara lo couvent quatre pans toux los jours durant ledict presfach.

Item, fara las armos del Rey per dessus, ambe son ordre, et la sallamandre per dessos, alla man drecha, et las armos de la Reyna bipartidos.

Item, fara [la calquilla — effacée et remplacée par :] una crossa ambe ung ange per tenir corpus Christi.

Item, fornira lo convent lo bosc et le ferramenta necessaria.

Obligando bona ipse magister Jacobus et Johannes Begini.

Actum infra ecclesiam, presentibus nobili Desderio Rolini, Fulqueto de Sancto Jacobo, domino Georgio Rolandi.

[A la suite :] Millesimo v^e xxxvi ab incarnatione et die xvi mensis marcii, fuit cancellata precedens nota per me Gombaudum Arbaudi, regium notarium ville Sancti Maximini, de consensu dicti Rev. domini prioris et ipsorum magistri Jacobi et Johannis Begini, patris et filii, ville Sancti Maximini, in presentia magistri Thome Arbaudi et Anthoni Scolle, barberii, testium ad hoc vocatorum.

(Gombaud Arbaud, not. ; feuille volante insérée au protocole de 1535, fol. 231.)

IX. — JEAN BÉGUIN

Retable de la chapelle de la Confrérie des maçons de la Ciotat.

(15 avril 1563.)

Pierres Alart, M^e gippier de la Ciotat, prieur de la Illuminayre de Nostre Dame de l'Annuciade dudit lieu, et M^e Anthoni Garnier, aussy gippier, rector vieux de ladite Illuminayre, de leur bon gré, ont bailhé à pris-faict à M^e Jehan Beguin, m^e charpantier de la présante ville de Saint-Maxemin, présent et acceptant, sçavoyr est de tailher en boys de noguier deux figures, une de Nostre Dame et l'ange, de cinq pans d'ault, tout debot, bien et deument ainsi que s'apartient; et ung Dieu le père, avec la colombe; et ses rayons, et ledit ange avec le rondier à la main, et ung poupitre au-devant Nostre-Dame, sellon l'ordre desdictes figures, le tout bien et deument. Lequel pris faict ledit M^e Jehan Beguin sera tenu fère entre cy et la feste de saint Jehan-Baptiste prochain advenant; pour lequel pris fait lesdits prieurs audit nom seront tenuz payer audit M^e Beguin la somme de quarante florins, payables sçavoyr : à présent huict florins, — lesquels ledit Beguin a receulx en huict testons, desquels les quitte, — douze florins le jour et feste de la quinzaine de Pasques prochain advenant, et le demeurant faict et parfaict ledit pris faict.

... Faict à la mayson de moy notaire...

[A la suite :] Dudit an et le 13 jour de septembre, lesdits Alart et Garnier ont confessé avoyr receu lesdits ymages et ce qu'ils devoient avoyr et ledit Beguin avoyr receu l'argent, et se quittent, et ont voleu la note estre rayée, et ont ainsi faict al lieu que dessus...

(Guillaume Baux, notaire à Saint-Maximin; protocole de 1563, fol. 159.)

X. — SÉBASTIEN LECOUVREUR

Acte d'apprentissage de Sébastien Lecoureur.

(12 mars 1526.)

Conducio persone pro sapienti viro magistro Manuello Genesii, pictori pedemontano, loci de Reconisio, habitatore civitatis Aquensis.

Notum sit quod probi viri Pascasius Maurini et Andreas Carbonerie alias de Gaya, sororii Sebastiani Locrovers, filii quondam magistri Johannis, gratis, etc., conduxerunt in apprendissagium sapientem juvenem Sebastianum Locrovers, ibidem presentem, cum eodem magistro Manuello, pictori, ad addiscendum artem pinclarie; ad tempus et pro tempore quatuor annorum hinc in antea computandorum;

Sub pactis, etc.;

Et primo, fuit actum quod ipse magister Manuel teneatur eundem Sebastianum bene et debite in arte dicta instruere et docere dicto tempore perdurante et ipse Sebastianus teneatur eundem suum magistrum in dicta arte et in aliis deservire juxta ejus posse;

Item, plus fuit actum quod ipse magister Manuel non teneatur eidem Sebastiano providere nisi de victum tantum.

Item, plus fuit actum quod si forte vigerit pestis in loco ubi addressse contingerit eundem magistrum Manuellum, quod teneatur ipse magister Manuel eundem Sebastianum secum ducere.

Item, fuit actum quod ipsi Morini et Carbonerie teneantur dare eidem magistro Manuello pro dicto apprehendissagio florenos viginti, solvendos hinc ad duos annos a die presenti computandos;

Item, plus fuit actum quod, quasu quo ipse magister Manuel daret licentiam et congenium eidem Sebastiano rescendi absque juxto et legitimo titulo anthe finem dicti temporis, quod ipsi Morini et Carbonerie, nec ipse Sebastianus, eidem magistro Manuello de nichillo teneantur.

Item, fuit actum quod si forte ipse Sebastianus dimiteret eundem magistrum Manuellum, suum magistrum, sine causa legitima, quod ipsi Morini et Carbonerie teneantur eidem dare pro suis interessis florenos centum, dictis florenis viginti inclusis.

Has autem, etc.; obligantes, etc...

Actum in appotecca mey notarii, testes magister Petrus Gippi, ymagierius, habitator presentis ville, ... et ego Arbaudi, notarius.

[A la suite:] Millesimo v° xxxii et die xxii mensis juliii, fuit cancellata per me Gombaudentium Arbaudi notarium, de consensu partium ibidem presentium, in presentia magistri Bartholomey Belloni et domini Johannis Fresquerie, jurisperiti.

(Gombaudentium Arbaud, not.; protocole de 1525, fol. 528.)

XI. — SÉBASTIEN LECOUVREUR

Retable des Cinq-Plaies pour l'église de Rians,

(28 mars 1552.)

Peyre Guiran et Melchion Coquilhat, sendiez du presant lieu de Rians, et en execution de l'ordonnance faicte par ledict conseil ces jours passés, ont bailhé à pres-fayet et convention ferme et valable avec M^e Cebastian Lecouvreur, pinctre de la ville de Saint-Maxemin, illect présent, acceptant et stipulant, assavoyr est : de fayre et pintar ung retable de Quinque plagis en l'église dudict Rians, de bones et fermes couleurs, come sont celles de l'escabelle du grand autar de ladicte église, de la longueur de sept paumes et de six pans de largeur, dans lequel retable ledict M^e Cebastian Lecouvreur pintera à plaete pincture savoyr ung Dieu bien proportionné selon l'auteur et largeur dudit retable, assis sur ung arc de menudies, sus des nues tenent ledict arc, et tenent ledict Dieu ung pied sur lesdictes nues, avec la robe de guelles, avec les bordz de ladicte robe d'or, avec le diédame d'or. Et au costé dudict Dieu et à man dextre y metre et pintar une Nostre Dame ; et à l'autre costé à main gauche, ung ymage de saint Jehan, bien proportionnés, bien et honnestement vestus, correspondant au Dieu lesdicts vestis, avec les diadames d'or et les bordz des robes d'or. Et aussi pinclera ledict Lueuvreur deux anges sus le trosne dudict Dieu, bien fayetz, portaus en leurs mains le mistère de la Passion Nostre Seigneur Jésus-Crist ; et le camp dudict retable sera fayet en mode de raye et mode de nue en fines couleurs.

Item, plus fera ledict mestre Cebastian Lucreur les molures sive hossives dudict retable d'or, ensamble de l'escabelle.

Item, fera ledict mestre et pinclera l'escabelle au desoubz dudict retable, que sera fayete de la longueur dudict retable et d'auteur de deux pans et une man uberte ; dans laquelle escabelle y metra et pintera troys ystoyres de la Passion Nostre Seigneur, savoyr : au mitan de ladicte escabelle, ung Ecce Homo ; au costé de maing droite, quand Nostre Seigneur portoyt la croys au mont de Calvayre ; et de l'autre costé, à main gauche, le batement de Nostre Segneur attaiché au pillier, proportionnés selun l'auteur et largeur dudict marche pied sive escabelle, bien fayetz come se apartient, en mesmes couleurs.

Item, avoyr fayet et parachevé ladicte besogne ledict M^e Cebastian entre cy et la feste de la Panteoustes prochains.

Item, que lesdicts consenlx, au nom que dessus, ont promis et promettent bailler et expédier pour le pres dudict pres-fayet et pincture audict M^e Cebastian Lucreur, illec present et acceptant, la somme de six escus d'or sol valant vingt-troys florins, payables scavoyr : de présent deux escus d'or sol, — lesquelz il confesse les avoir eus et receus, — et à la feste de

Pasques ung escu d'or sol, et le demeurant dudict prys quant ladiete besogne sera faycte et parachevée.

Item, lesdicts conseuls seront tenus fayre porter lediet retable à Sainct-Maximin et escabelle à ses despens et à la mayson dudict mestre pour le pincter, et le mestre norira la beste. Et ledict M^e Cebastian portera lediet retable et escabelle pinctas audict Rians à ses despens, et la ville norira : si ledit mestre norira l'home au portar, la ville norira, ainsi come il fera.

Promettant les dictes partyes, etc.

Fayet et publié audit Rians et dans ladite église.....

(Jean Vergier, notaire à Saint-Maximin, fol. 147).

XII. — SÉBASTIEN LECOUVREUR

Tableau de Saint-Michel pour l'église de Saint-Zacharie.

(14 avril 1567.)

Sçachent tous présents et advenir, constitués Jacques Maunier, consoul de Sainct-Zacharie, et Joseph Lions dudict lieu, deppntés par le conseil de Sainct-Zacharie, comme disent, pour ce que s'ensuyt, ont bailhé à pris fait à M^e Sebastian Lucuvreur, pintre, de la présante ville de Sainct-Maximin, y présent, sçavoyr : de faire et pinter sur une telle de Constance blanche, que lesdicts consul et depputé luy ont bailhé, ayant une cane carrée, sçavoyr : au milheur ung Sainct Michel armé, tenant la ballance entre ses mains et les armetes dans la ballance; à la bande droicte, paradis; et à la bande gauche, enffer et le diable sous ses piedz, de fines colleurs. Et par desoulz soubta ung pan et demy de ladiete histoire ou circa dans ladite telle y mettra et pintera purgatoyre au milheu en flambe; de la bande droicte y fara ung prestre disant sa messe avec ung ange tirant les armetes du purgatoyre; et de la bande gauche y metra de prestres asoudre les mors et ung ange tirant les armetes de purgatoyre, de fines colleurs; pour lequel pris-fayet ont bailhé et promis neuf escus pistolletz de quatre florins la pièce; la besogne sera facho dans troyz moys; la ville fera faire le chassis.....

(Jean Vergier, notaire, fol. 111.)

LA TAPISSERIE DE LA BATAILLE DE FORMIGNI

Communication de M. Léopold Delisle,
membre de l'Institut.

La bataille de Formigni, gagnée sur les Anglais au mois d'avril 1450, est l'un des événements les plus célèbres de la guerre de Cent ans. Le souvenir en fut consacré par une grande tapisserie qui dût être exécutée peu de temps après l'événement et qui garnissait encore au xvii^e siècle les murs de la salle des gardes et de l'antichambre du roi au château de Fontainebleau. La perte de cette tapisserie, qui se composait de neuf ou dix pièces, est infiniment regrettable. Nous pouvons nous en faire une idée par la description très exacte que nous en a laissée Peiresc, et par le dessin de quelques morceaux que cet illustre amateur en fit faire en 1621 par un artiste nommé Gobert, menuisier à Fontainebleau.

Voici les notes de Peiresc dont il serait superflu de vanter la précision et l'intérêt :

Dans la salle des gardes et antichambre du roy à Fontainebleau, au fonds de la basse cour à ovale, on a acoustumé de tendre une vieille tapisserie de neuf ou dix pièces, où est représentée ' [la BATAILLE DV TAVDIS et du pont en bas du village], gagnée sur les Anglois le 15 avril MCCCCL.² par le connestable de Richmont, accompagné de Monseigneur de Clermont, des deux mareschaux de France et bon nombre d'autres seigneurs et chevaliers jusques à 3000 combattans, où c'est que Thomas Kiriell, lieutenant du roy d'Angleterre, demeura prisonnier, avec plusieurs autres seigneurs anglois, dont l'armée desconfite estoit de 6000 hommes.

Le dit connestable y est tousjours représenté armé, sur un cheval bardé des hermines, au lambeau de gueulles de trois pendants, chascun d'iceulx chargé des trois léopards d'Angleterre, les resnes de son cheval couvertes d'un drap d'or bordé aux deux bouts d'azur semé de fleurs de lis d'or, et chargé au mitan d'un fermail d'orfèvrerie tout rond, représentant un sanglier de sable en champ d'argent, avec un cercle d'or à l'entour, enrichy de feuillages d'orfèvrerie d'or, tenant du chesne ou de l'achanthe; son heaulme est sommé d'un pannache d'or, fait en forme

(¹) Peiresc a enfermé entre crochets les onze mots qui précèdent.

(²) Peiresc a mis par erreur MCCCCLI.

de masse d'honneur; ses armes sont comme celles du temps, sans cotte par dessus. En un endroit il n'a plus son heaulme, ains seulement une calotte noire, et un chapeau par dessus, comme celuy de Charles VII; et du visage ressemble fort le roy René de Sicile.

Il a tousjours prez de luy sa bannière, quarrée et frangée de blanc, au bout d'une lance, d'hermines au triple lambeau d'Angleterre, et ung estandard blanc en flamme, frangé de blanc et noir, dans lequel il y a un sanglier couronné d'or, au naturel, paissant ou comme voulant paistre, sur un terrain verdoyant, auprez d'un chesue, et le mot QVOI QVI LE VEVLLE ou bien VELLE.

Il a encor un second estandard, brun et jaulne, semé de miroirs, avec le mot DAME SANS PER, peult estre de quelque autre chevalier, et encor un troisieme bleu, semé de chiffres d'un E et un L, et le mot LA PLVS DV MONDE.

M. de Clermont se trouve tousjours fort prez de luy, sur un cheval bardé de Bourbon simple, aux trois fleurs de lis et la bande de gueulles, sans autre différence, les resnes de son cheval couvertes d'un damas rouge, comme est son baston de Bourbon, avec sa bannière de Bourbon auprez, et un estandard de trois couleurs, bleu, blanc et noirastre, dans lequel y a une rusche à miel, et tout l'estandard semé de mouches à miel, et le mot POINT M'A LA PLVS BELLE.

Il s'y voyent encor plusieurs estendars, vraysemblablement des autres chevalliers qui les accompagnoient, en l'un desquels se void une aigle d'or en un estandard blanc, et en un autre de diverses couleurs, bleu, blanc et pourprin, une demy femme vestue de bleu avec un diadème de sainte et des grands cheveux espars, comme une Madeleine ou la Pucelle, et un mot TOVT (?) VIENT D'ELLE. En une autre y a un chien blanc courant accollé d'or. En plusieurs autres du cost⁽¹⁾...

Au rang que tient la gendarmerie, les trompetes et héraults du connestable vont devant; aprez, les trompetes de Monsieur de Clermont, puis le roy d'armes de France, avec sa cotte fleurdelisée, et un sceptre en main fleurdelisé, marchant à cheval à main droicte, et le hérault de Clermont à gauche, avec leurs chapeaux en teste.

Aprez, le connestable, et puis Monsieur de Clermont, armez, et à costé tout plain de lanciers et chevalliers portants bannières et estendars, dont les premiers de la gendarmerie françoise portent des estendars rouges avec des croix blanches, et des estendars rayez de rouge et blanc. Plusieurs portent au bout de leurs lances des petits guidons blancs, avec un sanglier dedans, qui pourroient bien estre des chevalliers du connestable. Plusieurs soldats de pied et archers avec des croix blanches devant et derrière.

Du costé des Anglois, il y avoit plusieurs estendars blancs à la croix rouge, quelques bannières blanches à la mesme croix, une bannière

(1) La phrase n'a pas été achevée d'écrire.

d'Angleterre, escartellée des trois lis et des trois léopards, frangée.

Il s'y void une artillerie en une des pièces, où sont desnommez plusieurs seigneurs auxquels le connestable l'alla monstrier.

En une pièce se void le grand conflict, où est le jour et datte de la bataille, et le nombre de la gendarmerie de part et d'autre.

En une autre, un autre conflict, où le connestable est dans la meslée des ennemys, tout contre le porte bannière d'Angleterre, qu'on tue d'un coup de lance.

En une autre sont nommez les seigneurs et mareschaux de France qui l'accompagnoient.

En une autre nommez et nombrez les prisonniez et représentez les morts, pour la sépulture desquels il faict bailler de l'argent aux presbtres du village, et c'est là où il n'a poinct son armement de teste, ne Monsieur de Clermont aussy, qui a un visage au nez aquilin, comme le livre du roy René, et une calotte ou barrette rouge en teste, tenant le chappeau à la main pour dire à Dieu au connestable, qui est en mesme posture du chappeau à la main, et une callotte noire en teste.

Le connestable est tousjours nommé devant Monsieur de Clermont, l'un et l'autre qualifié monseigneur, et les deux mareschaux aussy.

(Mémoire écrit de la main de Peïrese, Bibl. nat., ms. français 5174 des nouvelles acquisitions, fol. 37 et 38.)

NOTE

SUR UNE

INSCRIPTION ROMAINE DE POITIERS

Communication de M. le lieutenant Espérandieu, correspondant du Comité, à Saint-Maixent.

J'ai l'honneur de signaler au Comité des Travaux historiques, la découverte faite à Poitiers, par le R. P. de la Croix, correspondant du Ministère, d'une inscription romaine, longtemps considérée comme perdue, mais connue par les écrits de divers auteurs qui l'avaient vue au siècle dernier.

Cette inscription, dont j'envoie l'estampage, est ainsi conçue :

D · M · ET M · LIC ·
S E N O D O N N A E · L I C ·
P A T E R N V S · M O · S I B I · E T
S V I S · V I V M · P A R A V I T ·

*D(iis) m(anibus) et m(emoriae) Lic(iniae) Senodonnae. Lic(inius)
Paternus mo(numentum) sibi e[t] suis viv(u)m paravit.*

La pierre, qui sera sans doute prochainement transportée au musée des Antiquaires de l'Ouest par les soins du P. de la Croix, se trouve aujourd'hui placée dans le mur d'une terrasse dépendant de la maison portant le numéro 2 *bis*, de la rue de la Trinité.

Beaumesnil l'avait ainsi décrite dans son *Recueil* :

« Pierre inscrite, haute de 14 pouces sur 2 pieds 7 pouces de long, au derrière du jardin du Monastère Royal des Dames de Sainte-Croix, sur les remparts, le long du Clain. »

Et il avait ajouté plus tard :

« Ce monument est aujourd'hui en l'abbaye de Saint-Cyprien, de Poitiers, et en la possession de dom Mazet qui l'a fait retirer des décombres en 1783. Maintenant qu'elle n'est plus employée dans une bâtisse (*sic*), on voit son épaisseur, laquelle est d'un bon pied⁽¹⁾. »

La copie de Beaumesnil, et celle de dom Mazet qui lui est antérieure — et que je crois avoir retrouvée dans le *Recueil manuscrit*

(1) Beaumesnil, *Rec. man.*, p. 42.

qui passe pour faire suite au grand ouvrage de dom Fonteneau ⁽¹⁾ — portent toutes deux le mot ET complet à la fin de la 3^e ligne. La terrasse dont je parlais tout à l'heure ayant été construite en 1819, ainsi qu'il résulte de la date et du nom suivants gravés dans la maçonnerie :

1819
dOVFIN

c'est probablement à cette époque que l'inscription disparut et tout fait supposer que la pierre fut alors retaillée.

Quoi qu'il en soit, ses dimensions sont aujourd'hui les suivantes : hauteur, 0^m,40 ; largeur, 0^m,73 ; épaisseur, 0^m,20. Les lettres ont en moyenne 0^m,05 de haut. Elles sont d'assez bonne forme, et je croirais assez volontiers qu'elles ont été gravées vers la fin du second siècle ou au commencement du troisième.

Le nom gaulois *Senodonna* n'est pas nouveau. On l'a relevé à Bordeaux sur deux inscriptions funéraires ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Bibliot. de Poitiers, *Carton des mss. et autogr.*, 2^e liasse, nos 23 et 24.

⁽²⁾ Allmer, *Rev. épigr. du midi de la France*, t. I, p. 182. — C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, pp. 286 et 390.

NOTE

SUR DEUX CÉLÈBRES VERS LÉONINS

DE LA PÉRIODE MÉDIÉVALE

Communication de M. le lieutenant Espérandieu, correspondant du Comité,
à Saint-Maixent.

Il y a vingt ans, le savant et regretté Longpérier publiait dans la *Revue archéologique* ⁽¹⁾ une importante étude sur les deux vers léonins ci-dessous :

*Qui tumulum cernis, cur non mortalia spernis?
Tali namque domo clauditur omnis homo.*

« Guillaume des Barres, disait-il, chevalier, seigneur d'Oissey, près Meaux, mourut en 1233. Des prières furent dites dans un grand nombre d'églises pour le repos de son âme, et ces obits furent attestés par une série de certificats qui remplissent un grand manuscrit en forme de rouleau ⁽²⁾.

« En tête de ce manuscrit, une belle vignette représente le chevalier étendu sur son lit funéraire, et au-dessous de cette peinture on lit :

*Qui tumulum cernit, cur non mortalia spernit?
Tali namque domo fungitur omnis homo.*

« Or, dans l'église Saint-Aphrodise de Béziers on remarque l'épithaphe de l'abbé Pierre de Vézian, mort en 1287, cinquante-quatre ans après Guillaume des Barres, épithaphe à la fin de laquelle sont tracés ces vers :

*Qui tumulum cernis, cur non mortalia spernis?
Tali namque domo clauditur omnis homo.*

« Et dans l'église de Saint-Bertrand de Comminges (Haute-Garonne), on retrouve, à la fin de l'épithaphe de Géraud de Bageran, sacristain et chanoine, mort le 14^e jour avant les calendes d'avril (19 mars) 1300,

⁽¹⁾ Nouvelle série, t. XIII (janvier 1866), p. 45 et suiv.

⁽²⁾ Cf. Eugène Grévy, *Etudes historiques et paléographiques sur le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres, Meaux, 1865, in-8°.*

ces mêmes vers que les dix-sept années écoulées depuis la mort de Pierre de Vézian n'ont pas modifiés :

*Qui tumulum cernis, cur non mortalia spernis?
Tali namque domo clauditur omnis homo.*

« On voit que, sauf l'emploi de la seconde personne au lieu de la troisième dans le premier vers, sauf la substitution de *clauditur* à *fungitur*, les vers de Béziers et de Saint-Bertrand de Comminges sont identiques à ceux qu'avait inspirés la mort du seigneur d'Oissery,

« Ce n'est pas tout, près du portail de l'antique église de Saint-Just de Valcabrière, on lit encore l'épithaphe du prêtre Jean Fabre, datée du XVIII^e (*sic*) jour avant les calendes d'août 1312, et à la suite de laquelle reparaisent les deux vers :

*Qui tumulum cernis, cur non mortalia spernis?
Tali namque domo clauditur omnis homo.*

« Cette sentence, partie pour le midi de la France au XIII^e siècle, n'y demeure cependant pas si bien domiciliée qu'on ne la revoie plus dans nos contrées septentrionales. En 1432 elle reparait, avec une légère variante, sur la tombe de Geoffroy Pellegay, 28^e abbé de Saint-Victor de Paris (1) :

*Cum tumulum cernis, cur non mortalia spernis?
Tali namque domo clauditur omnis homo. »*

Voilà donc cinq exemples du célèbre distique, mais ce ne sont pas là les seuls que je puisse citer.

Le musée lapidaire du cloître Saint-Nazaire, à Béziers, possède « une inscription tumulaire, en lettres gothiques, écrite en vers rimés et provenant de l'abbaye de Cassan », sur laquelle on lit, dit M. Noguier qui l'a publiée le premier (2) :

*Calendis maii.... tumula cernis.
Cum non mortalia spernis.
Tali namque domo
Clauditur omnis homo.*

Je ne sais si cette lecture est exacte (3). Pour ma part je la corrigerais volontiers ainsi :

....[Qui] tumulu(m) cernis cu[r] non mortalia spernis
Tali namque domo clauditur omnis homo.

(1) *Gallia christ.*, t. VII, col. 685.

(2) *Bull. de la Soc. archéol. et litt. de Béziers*, 2^e série, t. IV (1867), p. 164.

(3) M. Noguier prévient ses lecteurs que le texte est d'une compréhension difficile.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas possible de la considérer autrement que comme la fin d'une inscription funéraire reproduisant les deux vers connus.

Les *Mémoires de l'Académie du Gard* ⁽¹⁾ contiennent encore deux autres exemples cités par Germer-Durand :

Le premier se lit sur un marbre opistographe possédé par M. de Bérard. Il est ainsi conçu :

*Anno Domini M^oCC^oL^oII^o, duodecimo kalendas [Januarii] (?),
domina Gulielma obiit in Domino. +*

Le deuxième est gravé sur une dalle funéraire découverte, en 1865, dans un des bas-côtés de l'église de Saint-Gilles, en même temps que le sarcophage en pierre où reposa, jusqu'au xvi^e siècle, le corps du saint. Il se lit :

*[Hic jacet corpus nobilis viri Johan]nis Jobeti, castellani castris
Motte.*

Qui tumulum cernis, cur non mortalia spernis?

Tali namque domo clauditur omnis homo.

Jean Jobet, seigneur de la Motte, vivait en 1291. Son nom figure sur un acte passé entre Philippe le Bel, roi de France, et un seigneur d'Uzès ⁽²⁾. La date de sa mort ne m'est pas connue, mais il est incontestable qu'elle doit être assez voisine de l'année 1300.

J'ai encore copié, dans le département des Pyrénées-Orientales, les deux inscriptions suivantes qui, si elles ne sont pas inédites, sont assurément fort peu répandues ⁽³⁾ :

Plaque de marbre brun encadrée dans le mur septentrional de l'église de Saint-Jacques, à Villefranche-de-Conflent. Lettres fines et bien gravées de 0^m,02 de hauteur :

+ *Anno Domini MCCCVI^o, V^o kalendas septembris, obiit Jacobus
de Fromiguera hebdomadarius sancti Jacobi de Villa Francha et*

⁽¹⁾ Année 1871 (tirage à part, p. 43 et suiv.).

⁽²⁾ Cf. G. Charvet, *Cartulaire de Remoulins* (dans les *Mém. de la Soc. scient. et litt. d'Alais*, 1879).

⁽³⁾ Les inscriptions des Pyrénées-Orientales ont été publiées par L. de Bonnefoy. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu, en province, me procurer un seul exemplaire du livre qui les contient.

*quicumque legebit hoc scriptum oret pro anima eius, ut ipsa
gaudeat, coram Deo, cum sanctis et angelis, in excelsis; amen.*

*Qui tumulum cernis, cur non mortalia spernis?
Namque tali domo clauditur omnis homo;*

quod es, fui; quod sum, eris!

Jacques de Formiguères, qui ne m'est connu que par son épitaphe, appartenait sans doute à cette puissante famille seigneuriale qui possédait dans le Capcir un château célèbre dans lequel mourut, en 1324, le roi de Majorque, don Sanche.

On lit, près de Villefranche-de-Conflent, sur une table de pierre ayant 0^m,50 de longueur et 0^m,30 de largeur, placée à la porte d'entrée d'une chapelle consacrée à Notre-Dame-de-Vie, les quatre lignes suivantes appartenant à une épitaphe qui n'a jamais été complètement gravée.

Les abréviations et les lettres liées abondent dans ce texte, qui présente un curieux mélange de caractères tout différents :

*Qui tumulum cernis, cur non mortalia spernis?
Tali namque domo clauditur omnis homo,*

namquod es, fui; quod sum eris!

*Quia cum geminis honoratus in seculo, modo jaceo despectus in
tumulo, et qui fulgebam vestibus in mundo, modo sordesco nudus
in tumba, et qui vesebar deliciis....*

Il résulte de tous ces exemples que les deux vers léonins du rouleau mortuaire de Guillaume des Barres ont dû jouir au moyen âge d'une grande faveur. Le puissant enseignement qui s'en dégage suffit à expliquer du reste leur célébrité. Ainsi que l'a dit Germer-Durand, « il est difficile de trouver un distique mieux réussi, mieux rimé, et exprimant mieux, dans sa brièveté, les sérieuses pensées que doit inspirer le spectacle de la mort ». Mais le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres est-il le point de départ de ce distique latin? Sans doute c'est bien là le premier exemple que nous en connaissons; cela suffit-il pour déclarer, avec Adrien de Longpérier, qu'il n'y en a pas eu d'antérieur?

Si nous classons par ordre de date les dix textes que je viens d'énumérer, nous obtenons le tableau ci-après :

1233. Rouleau mortuaire de Guillaume des Barres;

1252. Épitaphe de dame Guillemette (Nîmes);
1287. — de Pierre de Vézian (Béziers);
vers 1300. — du seigneur de la Motte (Saint-Gilles, Gard);
de 1280 à 1300 (1). — incomplète de Notre-Dame de Vie (Pyrénées-Orientales);
1300. — de Gérard de Bageran (Saint-Bertrand de Comminges, Haute-Garonne).
1306. — de Jacques de Formiguères (Villefranche, Pyrénées-Orientales);
1312. — du prêtre Jean Fabre (St-Just de Valcabrière);
1432. — de Geoffroy Pellegay (Paris);
? — d'un abbé (?) de Cassan (Hérault).

Sur ces dix textes, huit appartiennent donc à cette partie de la France comprise entre le Rhône et l'Océan. Si je ne vois pas en ce fait la preuve irrécusable de l'origine méridionale des deux vers célèbres, je crois du moins qu'il m'est permis de douter, en attendant de nouvelles découvertes, que le rédacteur du rouleau mortuaire de Guillaume des Barres en ait le premier fait emploi.

Deux de ces épitaphes — les plus anciennes — contiennent seules l'expression *fungitur*. Parut-elle aux graveurs postérieurs moins simple et moins claire que celle de *clauditur* qu'ils crurent devoir lui substituer? On serait assez tenté de le croire, et cependant ce n'était certainement pas sans une réelle intention que les premiers rédacteurs s'en étaient servis! *Fungitur* indique mieux que ne saurait le faire tout autre verbe, de quelle manière doit être considéré le séjour de l'homme dans le tombeau. *Clauditur* est peut être plus clair; *fungitur* est assurément plus chrétien.

Il y a lieu de remarquer enfin que sur les huit épitaphes complètes que nous avons ici, il en est cinq qui sont relatives à des religieux. N'est-ce pas parce que l'idée mystique qui se trouve contenue dans les deux vers ne pouvait être mieux placée que sur la tombe de ceux dont le renoncement aux joies de ce monde avait été le premier des devoirs?

Lieutenant ESPERANDIEU,
Correspondant du Ministère.

P. S. Une inscription de 1239, que je trouve avec des restitutions

(1) C'est là du moins la période que je crois devoir assigner à ce texte en me basant sur la forme même des caractères.

qui ne me paraissent pas certaines, dans le volume récemment paru des *Séances générales du Congrès archéologique de Nantes* (p. 65), contient cependant, sous la forme suivante :

*Qui tumulum cernit,
Cur non mortalia spernit?*

le premier des deux vers léonius tel qu'il est donné par le rouleau mortuaire de Guillaume des Bâres.

Cette inscription se lit sur une pierre tombale encastrée dans la façade méridionale de l'église Sainte-Marie à Toulon. Elle appuie d'autant mieux l'opinion que j'émetts, que sa date est plus rapprochée de l'année 1233.

M. de Lasteyrie veut bien me signaler également l'épithaphe d'un certain B. Boneti de Perpignan, enterré en 1275 dans l'église Saint-Jean de cette ville, et qui se termine par cette même formule (voir Bonnefoy, *Inscr. des Pyrénées Orient.*, n° 29, p. 25, du tirage à part).

SUBSTRUCTIONS ROMAINES

DÉCOUVERTES AU MOULIN DU FÀ, COMMUNE DE BARSAN (CHARENTE-INFÉRIEURE)

Communication de M. l'abbé Julien-Laferrière, correspondant du Comité
à La Rochelle.

Il y a un an, pendant que j'exécutais les fouilles de l'hôpital de Saintes, un des nombreux visiteurs, habitant de la commune de Talmont-sur-Gironde, me faisait connaître qu'à quelques centaines de mètres de sa demeure, on trouvait dans la terre des pierres sculptées pareilles à celles que je sortais des anciens remparts de Saintes. Il me demanda d'aller les voir, ce que je n'ai pu exécuter que tout dernièrement et, malheureusement, sans pouvoir emporter avec moi mes appareils de photographie.

Dans ma trop courte visite, j'ai pu constater l'authenticité des faits qui m'avaient été signalés, faits que je crois devoir porter à la connaissance du Comité. Leur constatation me semble, en effet, fixer, définitivement et très exactement, un point de la géographie des Gaules, à l'époque des Antonins, l'emplacement réel de *Tannum*, sur lequel je le crois, les auteurs n'ont rien écrit de positif.

Cette petite ville, que la Table de Peutinger met à XXII lieues de Blavia (Blaye) et à XIII lieues de Saintes et que l'Itinéraire d'Antonin place à XVI milles de Blavia et à XXVII de Saintes, à cause du détour par Novioregum, aurait été située sur le territoire actuel de la commune de Barsan, canton de Cozes, arrondissement de Saintes; au lieu dit le Moulin du Fà.

Pour mieux fixer l'opinion du Comité, j'ai tracé, d'après la carte de l'État-major, une carte de l'emplacement où l'on trouve de nombreux restes de constructions gallo-romaines, à proximité du moulin du Fà.

D'après ce plan, il est facile de se rendre compte de la position de l'ancien Tannum. Pour faciliter la lecture, j'ai pointillé au carmin l'espace sur lequel j'ai pu constater des débris de constructions, sans pouvoir affirmer toutefois qu'elles ne s'étendent pas plus loin; ce que la suite nous apprendra.

Les habitants m'ont montré un endroit, près du village de Chant-Dorat; où ils prétendent qu'on a découvert un quai dans lequel

étaient encore scellés les anneaux destinés à amarrer les bateaux. Ce quai, s'ils ne m'ont pas trompé, se trouverait le long d'une dépression de terrain qui a toutes les apparences d'un ancien golfe, ce que la carte d'état-major a parfaitement noté.

J'ai indiqué pareillement la trace de la voie romaine qui, de là, devait se diriger vers Novioregum, au nord-ouest et, au sud-est vers Blavia.

La petite ville de Tamnum aurait donc été établie au fond d'une sorte de golfe, sur la pente des collines qui le circonscrivent.

Deux points de ce territoire ont particulièrement attiré mon attention, le moulin du Fâ, et, près de là, l'endroit que j'ai pointé en noir sur ma carte et dans lequel on a trouvé un morceau d'entablement dont j'ai joint un profil à cet envoi, un tambour de colonne corinthienne à rudentures, mesurant 1 mètre de diamètre, ce qui supposerait des colonnes d'environ 12 mètres de haut, et enfin les restes d'une vaste construction qui m'a paru avoir appartenu à des thermes et que, depuis 1884, le sieur Gaboreau exploite chaque année, à l'aventure, comme une carrière de pierre. Il m'a montré comme venant de là une monnaie de bronze de Vespasien portant autour du buste impérial :

IMP · CAES · VESPASIAN · AVG · COS · VIII · PP ·

et au revers, de chaque côté de la statue de la Victoire, les lettres S · C · (*senatus consulto*)

Il avait vendu récemment, à un horloger de Gémozac, une pièce d'Antonin. Il a trouvé encore à la même place des morceaux de marbre, dit griotte des Pyrénées, une clef en bronze très bien conservée et quantité de débris de poterie. Il m'a remis un morceau de marbre et un débris de poterie rouge glacée, dite terre samienne sur laquelle se voit la marque de fabrique d'Atilianus, ATILIANI O(*fficina*), dont je joins des estampages à ce mémoire.

Le moulin du Fâ est bâti sur le soubassement d'un ancien temple circulaire, d'où lui vient probablement son nom, corruption du mot *fanum*. Ce temple a exactement la même forme, en plan, et à peu près les mêmes dimensions que le Panthéon d'Agrippa, de Rome. Comme lui il était précédé d'un portique auquel, vu la différence de niveau de terrain, on devait accéder par un escalier situé du côté et sous les maisons construites tout auprès.

Le soubassement dont le revêtement a été arraché mesure encore plus de deux mètres de haut au-dessus du sol actuel. On peut pénétrer dans le dessous par une brèche latérale qui a été pratiquée au sud,

par le propriétaire du moulin. La voûte que j'ai examinée avec attention est faite en blocage et forme plafond ; elle est supportée, en son milieu, par un seul pilier en sorte qu'elle ressemble, à s'y méprendre, au ciel d'une carrière.

Cette partie de l'édifice n'a jamais été déblayée à fond ; elle est pleine de terres d'alluvions qui n'ont point été entamées. Un trou carré, figuré sur mon plan, et qui a le galbe de : puits romains, mettait anciennement en communication l'intérieur du temple avec ce sous-sol ou peut-être avec une source.

J'ai tout lieu de croire que le morceau d'entablement et le tambour de colonne dont j'ai parlé plus haut et qui étaient enfouis à une trentaine de mètres de là proviennent de cet édifice. Des fouilles conduites avec soin pourraient amener la découverte d'autres débris et probablement de pièces très précieuses pour l'histoire de cette contrée sous la domination romaine.

A l'église de Talmont, dans le transept de droite, sous un arceau pratiqué dans l'épaisseur du mur comme l'enfeu d'un tombeau, il y a trois fûts de colonnes, de différents ordres, qui probablement viennent des environs du moulin du Fâ. Elles sont posées sur leurs chapiteaux renversés. Je n'ai pu savoir dans quel but elles avaient été placées en cet endroit.

L. JULIEN - LAFERRIÈRE.
Correspondant du Comité.

NOTE

SUR DES MONUMENTS ANTIQUES DÉCOUVERTS EN 1785

A AULNAY DE SAINTONGE

Par M. G. Musset, correspondant du Comité à La Rochelle.

Les Affiches du Poitou contiennent, à la date du 27 janvier 1785, une lettre d'un abbé Méri qui annonce la découverte de monuments antiques faite devant lui, aux environs d'Aulnay, alors qu'il se rendait de La Rochelle à Limoges; cette lettre contient la description de ces antiquités. La réalité même de la découverte fut vivement contestée sur l'affirmation du curé d'Aulnay qui déclara n'avoir jamais entendu parler de rien de semblable. Et cependant la lettre de l'abbé Méri paraît empreinte de la plus grande bonne foi. Dans une lettre subséquente, il proteste énergiquement contre l'invention qu'on lui prête, fait remarquer que la découverte ayant eu lieu à une certaine distance d'Aulnay, le curé a bien pu l'ignorer, et nomme d'ailleurs deux compagnons de voyage qui pourraient être garants de la véracité de son récit, MM. Morel et Servant, allant comme lui de La Rochelle à Limoges.

A ces arguments en faveur de la réalité des découvertes en question, on pourrait ajouter ceux-ci :

L'abbé Méri dit lui-même qu'il n'est pas antiquaire, et, en fait, nous n'avons pu retrouver au siècle dernier un savant en vue portant ce nom (1).

Or le style des inscriptions est bien épigraphique, et il faudrait une certaine science pour l'agencer de la sorte.

Les personnages qui sont rappelés dans ces inscriptions, portent des noms bien gaulois de forme, mais qui, sauf un, n'ont pu être retrouvés par nous, absolument semblables, dans les recueils épigraphiques. L'un d'eux, celui de l'autel, est même plus caractéristique. Il se retrouve dans une inscription publiée par Samuel Veyrel et qui

(1) Un abbé Joseph Méry de La Canorgue, au diocèse d'Apt, prêtre et licencié en théologie, publia, à la fin du xviii^e siècle, divers ouvrages et notamment *La théologie des peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs*. Paris, Debansy, 1765, in-12. Cf. Quérard, *France littéraire*, v^o Méry. Serait-ce le nôtre?

n'a été reproduite par Bourignon, dans ses *Antiquités de Saintes*, qu'au commencement de notre siècle. Or peut-on admettre que l'abbé Méri, étranger au pays, connut assez bien la brochure si rare, de Samuel Veyrel, pour emprunter à cet ouvrage un nom aussi typique. Cela paraît improbable.

On pourrait objecter encore que la description de l'édicule où l'autel fut trouvé, correspond bien étrangement comme position et comme forme, à un édicule trouvé au Bureau, dans le champ de M. Clouzeau, au milieu de notre siècle, en présence de M. Brillouin, de Saint-Jean-d'Angély; que si l'abbé Méri a vu une édicule existant réellement, et qui a été revue depuis lors, il a bien pu avoir également sous les yeux les monuments épigraphiques qui l'auraient accompagnée. Voici d'ailleurs les deux récits; en commençant par le plus ancien, celui de l'abbé Méri :

« En me rendant, il y a quelques jours, de La Rochelle à Limoges, j'aperçus, aux environs d'Aunay, un groupe de plusieurs paysans dans un champ à cent pas du chemin; je m'approchais et je vis au milieu d'eux plusieurs bas-reliefs qu'ils avaient déterrés. A une portée de fusil de cet endroit, on me montra une pierre sur laquelle était gravée cette inscription... Ces antiquités ont été trouvées au milieu d'un ceintre construit en maçonnerie qui peut avoir 24 à 25 pieds de diamètre. On m'a assuré qu'on voyait dans les environs les restes d'une voie romaine... »

Comparons le récit de M. Brillouin :

« Au midi du cimetière, à deux cent dix pas du mur qui le renferme, et à l'extrémité du champ qui longe la grande route, existait jadis une tour dont M. Clouzeau a détruit les restes en faisant jouer la mine, à une profondeur d'un mètre à peu près. D'après le dire de ceux qui ont assisté à son entière destruction, cette construction ne pouvait être, puisqu'elle était creuse, un massif pareil à celui d'Ebéon, comme quelques-uns l'ont avancé, et moins encore l'ancienne fuie presbytérale qui était plus au levant et encore debout à la fin du XVIII^e siècle; cette tour était bâtie en petit appareil lié par un ciment gris rouge, qui a été reconnu pour être un ciment romain. A un mètre existait une enceinte ronde à l'intérieur et octogone à l'extérieur; son ciment est plus blanc et moins dur, et ferait soupçonner qu'elle n'est pas aussi ancienne que la tour, et qu'elle aura été élevée postérieurement. »

A l'époque dont parle Brillouin, vers 1850, ces débris étaient couverts de ronces.

Il y a une analogie bien frappante, entre la tour Clouzeau étudiée par Brillouin, et le « ceintre » où l'abbé Méri avait constaté l'existence de débris de l'époque romaine.

Ceci dit, voici la liste des monuments ou des objets décrits par l'abbé Méri :

1° Un autel « à quatre faces avec ses guirlandes courantes, soutenues par des rosaces », élevé de trois pieds sur un socle ; sur une des faces l'inscription suivante :

 D · M ·
 PRO · SAL · IMP · M · AVR · ANTONINI · FEL · AVG · BRIT ·
 P · M · TR · P · XV · IMP · II · COS · II · DES · III · P · P · C ·
 IVL · DRVTEDO · ET · BALORICE ·
 TAVR · F · EX · V ·

Sur une seconde face, « une femme vêtue d'une longue robe et tenant dans sa main une espèce de coupe qu'elle présente à un serpent ».

Sur une troisième, « un homme vêtu d'une robe dont un pan lui couvre la tête, avec un manteau d'une étoffe rayée à losanges ; il tient de la main droite une branche d'arbre ».

Sur la quatrième face, « une femme portant de la main gauche un petit coffret et ayant la droite appuyée sur son cœur ».

Voici la lecture de Bourignon pour l'explication de la première face (1).

(Magnæ) D(eûm) M(atri)
Pro sal(ute) imp(eratoris) M(arci) Aur(elii) Antonini fel(icis) Aug(usti)
Brit(annici) P(ontificis) M(aximi) Tribuniciae) P(otestatis) (anno)
XV Imperatoris) II C(onsulis) II Des(ignati) III P(atris) P(atriciae)
C(aius) Jul(ius) DRVTEDO et BALORICE taur(obolum) f(ecerunt)
ex v(oto).

Sur la seconde face, Bourignon voit la déesse Hygée (Hygie), personnifiant le salut ou la santé et dont le serpent est le symbole ; sur la troisième, un prêtre portant sur les épaules le sagum préféré des Gaulois et tenant dans sa main une branche du gui ; sur la dernière une druidesse (ne serait-ce pas un servant de sacrifice ?) portant à la main un coffret rempli d'aromates.

La lecture de l'abbé Méri et l'interprétation de Bourignon rentrent dans le champ de la vraisemblance.

Les deux noms propres qui figurent dans l'inscription sont assez curieux : DRVTEDO et BALORICE. Le premier est un nom d'homme. Le second est un nom de femme. Tous deux ont une physionomie gauloise.

(1) Voir ci-dessus, p. 366, la vraie lecture de cette inscription.

Le premier se retrouve dans une inscription de Saintes relevée par Samuel Veyrel et qui nous fait connaître un certain Pomponius *Drutado*, mari de Pomponia Carantilla.

Le second, *Balorice*, ne se remonte pas, du moins à notre connaissance, absolument semblable dans les textes et les inscriptions. Nous trouvons des noms analogues ; ainsi BELLORIX. La terminologie ICE est incontestablement l'équivalent de *ix* très commun dans les noms gaulois de même que la terminologie ICA ⁽¹⁾.

2° La seconde inscription aurait été relevée par l'abbé Méri sur un cippe et serait ainsi conçue :

D · M · ET · M · L · CARNEOLI · 7 K
I · GAL · AN · LI · M · VI · MIL · ANN · XXV
M · CARNEOLVS · P · O · F · M · P · F · I · ET · S · A · D ·

Bourignon l'interprète ainsi : *D(iis) M(anibus) et m(emoriar) L(ucii) Carneoli centurionis k(ohortis) I Gal(liae)* ⁽²⁾, *ann(or)um LI (defuncti?) m(ensium) VI, mil(itavit) ann(os) XXV. M. Carneolus p(atr)is o(ptimo) f(ilius) m(onumentum) p(ublice) f(ieri) j(ussit) et s(ub) a(scia) d(edicavit).*

Ces inscriptions auraient été accompagnées de quelques monnaies de bronze ou d'alliage, voire même de potin, où nous croyons, d'après la description succincte qui nous en est donnée, avoir pu distinguer, un Marc-Antoine (Cohen, p. 41, 8), un Claude I (*ibid.*, 48), un Néron et Drusus (*ibid.*, p. 235, n° 4) un Claude (*ibid.*, p. 254, n° 47), des pièces d'Auguste, de Tibère et de Néron.

Enfin, dans une boîte de cuivre, se trouvait une plaque d'ivoire avec cette inscription :

SPEC · III · D · K · OCT

tessère ou billet de spectacle, s'interprétant ainsi :

Spec(tabit) III (die) Ka(lendas) Oct(obres).

G. MUSSET,

Correspondant du Comité à La Rochelle

⁽¹⁾ Cf. Creuly, *loc. cit.*, *Araica*, fille d'*Arauis*, I. H. 2952. — *Araurica*, stèle fun. Bâle (carnet de l'auteur). — *Camutoricae (Deae)*. Soissons. — *Caturica* (tombe, Lusitanie). — *Gannica*, nom d'une affranchie. Morat. — *Idennica*, Nîmes.

⁽²⁾ Corrigez *Gall(or)um*.

RAPPORT DE M. DE MONTAIGLON

Sur diverses communications de M. Alfred de Martonne.

Notre correspondant, M. Alfred de Martonne, dans une suite de lettres qui se rectifient et se complètent, nous a fait parvenir diverses nouvelles archéologiques que nous allons analyser sommairement :

Au Genest, près Laval, en démolissant l'église dont les substructions étaient fort anciennes, on a fait une découverte importante, celle d'une borne milliaire du temps de Constance Chlore. Notre confrère, M. Hérou de Villefosse, en ayant eu un moulage qu'il a donné au musée de Saint-Germain, il suffit de rappeler la découverte.

On a trouvé près de Laval, non loin de la rivière, dans un champ voisin du château de Bois-Gamart, des débris très nombreux de poteries rouges, attestant qu'il y a eu là une fabrique de poterie barbare. Les vases qui en sont sortis ressemblaient à des corbeilles ornées de « ce qu'on appelle les têtes de mort ». Deux exemplaires de ces vases, dont un intact et complet, sont conservés au musée de Laval. Un autre exemplaire, trouvé en 1886 dans les travaux de restauration de la cathédrale de Laval, a été envoyé à Paris par l'architecte chargé des travaux, M. Louis Garnier.

Dans la démolition de la même église de Genest on a rencontré, sous trois couches de badigeon dans une chapelle, une peinture murale du xii^e siècle, à trois couleurs, rouge, jaune et noir, représentant la Vierge assise, encensée par des anges et adorée par plusieurs saints. M. de Martonne annonce qu'il en enverra le dessin dès qu'il aura pu se le procurer.

Enfin à Torcé-en-Charnie, commune de Voutré, on a trouvé au milieu d'un champ, dans une souche d'arbre, un pot de terre dans lequel étaient treize mille pièces de billon. On les avait d'abord attribuées au xiv^e siècle. Vérification faite, ce sont des deniers de Charles VIII et de Louis XII avec leurs noms et la légende royale : *Sit nomen Domini benedictum*. Leur type se trouvant gravé dans le *Traité des monnaies françaises* de Leblanc, au dernier rang de la planche qui précède la page 289, et à la même place dans la première planche qui précède la page 317, et la découverte n'apportant rien de nouveau à l'histoire de la numismatique royale, il n'y a qu'à la constater pour en conserver le souvenir.

PEINTRES D'AMIENS

AU XVI^e SIÈCLE

Communication de M. Pouy, correspondant du Comité à Amiens.

Il y avait à Amiens, au XVI^e siècle, un certain nombre de peintres, dessinateurs, enlumineurs, décorateurs et en même temps géomètres et architectes. Les noms de quelques-uns d'entre eux sont cités dans une curieuse enquête faite par les maires et échevins pour découvrir l'auteur d'un plan ou *pourtraict* de la ville d'Amiens exécuté secrètement, en 1560, pour le Chapitre, alors en procès avec la ville. Le coupable a bien voulu se faire connaître, et pour ce fait il fut arrêté et traduit devant la justice. Comme on va le voir, c'était le plus capable des artistes de cette époque, nommé Zacarie de Cêlers. Les autres artistes, mandés par les magistrats municipaux, étaient : Jacques Scellier, Jean Leflaon, Gabriel Mareschal, Louis Laurens et Jean Ancel.

On ne trouve aucun détail biographique sur ces peintres, mais leurs œuvres sont parfois mentionnées dans les archives où sont décrits divers blasons, armoiries, bannières et peintures décoratives faits à l'occasion du passage de souverains ou autres solennités et cérémonies civiles et religieuses, notamment pour un service solennel à propos de la mort du roi Charles IX, du maîtreur Clabaut, etc.

Nombre de statues ont été peintes par ces artistes qui ont également exécuté plusieurs plans et dessins de la ville, des fortifications, monuments, édifices, etc.

Les Marais, dit une délibération échevinale, ont été dessinés à la *boussoule* par Jean Bullant.

Voici le texte des documents dont il s'agit :

I. *Eschevinaige du vingt-cinquième jour de janvier 1560 (1561, n. s.)*

Dans un procès, que le Chapitre soutenoit contre la Ville en la court du Parlement, le Chapitre ayant produit une figure d'icelle ville et les maire et eschevins d'Amiens en ayant été informés par M^e Jehan Mortime, solliciteur de ladite ville en Parlement, ordonnèrent à tous les painctres de la ville de comparaistre devant eux pour savoir qui avoit esté icelluy qui avoit faict icelle figure, sur la requeste de quy, comment

et depuis quel temps. En ensuyvant ce sont comparuz Jacques Scellier, Jehan Lellaon, Gabriel Mareschal, Loys Laurens et Jehan Ancel, painctres, lesquelz, apréz serment solempnel par eulx faict et puis interrogez séparément, ont affirmé n'avoir jamais faict aucun pourtraict ny figure de ceste ville. Est aussy comparu Zacarie de Celers, painctre, lequel, par nous interrogé par serment solempnel, a dict et confessé que, environ a dix ans, et lors que sire Claude Desfontaine, sieur de Monstrelet, estoit maieur de ceste ville, Me Nicole Dey, chancelier et chanoine de l'église Nostre-Dame d'Amyens, le requisit à cachette et en secret, ayant esté refusé par plusieurs aultres painctres, luy vouloir faire une figure et pourtraict de ceste ville; luy feyt responee ledit de Celers qu'il n'eust auzé ce faire sans permission du Roy ou celle de Messieurs; répliqua icellui doyen qu'il n'y avoit aucun danger et qu'il le feyt hardiment; toutefois icellui de Celers n'en voulut faire aucune chose tant et jusques ad ce qu'il en eust communiqué et eu la permission de mesdits Seigneurs, et de fait se retira en la chambre du Conseil de l'hostel commun de ladite ville par devers ledit sieur de Monstrelet, lors maieur, et de plusieurs eschevins lors présens, desquelz eust permission de faire icellui pourtraict. Ensuyvant icelle le feyt seuillement de la moitié de la ville du costé de[s] canaulx passant par ceste ville, qu'il délivra dès lors audit Dey. Aprez lequel interrogatoire mondit seigneur le maieur a faict retirer icellui Zacarie et a demandé auxdits eschevins ce qu'il leur sembloit qu'ilz avoient à faire.

A esté conclud et ordonné que ledit Zacarie sera et a esté de faict envoyé prisonnier au beffroy de ladite ville pour lui estre faict son procès criminel.

II. *Portrait ou plan de la ville envoyé au Roy. — Assemblée du XIII^e jour de may mil V^cLXI.*

Ordonné que, en la plus grande dilligence que faire se pobra, il sera faict et dressé un estat des deniers de la ville, qui sera porté au Roy ainsy qu'ung dessin et portraict de toute la ville et ung aultre des lieux et endroictz où est à besongner et on a besongné depuis le dernier traité de paix suivant les lettres missives du Roy, dont la teneur ensuit :

De par le Roy ;

« Chers et bien amez,

« Pour ce que nous désirons savoir à quoy se montent par chacun an les deniers que vous levez au prouffict de nostre ville d'Amyens, tant des dons, concessions et octroyz de noz prédécesseurs Roys et de nous, que du patrimoine de ladite ville, et en quoy vous lez avez employez depuis le dernier traité de paix, nous vous mandons, commandons et expressément enjoignons que, incontinent la présente reçeeue, vous faictes dresser ung estat au vray de ce à quoy se monteront lesditz deniers; auquel estat

vous cotterez, spécifiez par articles destinez et séparez, quelz sont lesditz dons et octroyz et ce qu'ilz vallent particulièrement par chacun an, en quoy se consistera voz deniers patrimoniaulx, et à quelle somme ils reviennent aussi par chacune année ; et, oultre ledit estatz, vous dresserez et nous envoyerez ung abrégé de la despence que vous avez faicte desditz deniers depuis le temps que direz, et spécifiez à quel effect ilz ont esté employez, et par mesmes moyen nous advertirez des lieux où vous entendrez faire besongne en nostre ville d'Amiens pour la fortification d'icelle, et mesmes nous en ferez apporter le pourtraict et dessing pour le faire veoir par nostre très cher et très amé oncle le roy de Navarre⁽¹⁾, et, avec l'avis de beaucoup de gens de bien, experts en semblable choses, vous en mander nostre intention. Mais ne faictes faulte de satisfaire à ce que dessus en telle dilligence que nous n'ayons occasion de vous en escrire pour la deuxiesme fois.

« Donné à Fismes, le XII may 1561.

« CHARLES. »

Plus bas : « Bourdin » et, au doz : « A nos très-chiers et bien amez les Maieur et eschevins de nostre bonne ville d'Amiens »⁽²⁾.

III. — *Plan des marais de Cagny. — Eschevinage tenu à Amiens le jedy XIII^e jour d'avril mil V^e soixante quinze.*

Veue la requeste présentée à Messieurs par Jehan Bulland, maître maçon de la ville, affin d'estre taxé des journée et vacations par luy faictes pour la figure des marais de Cagny, faicte à la boussoule avec les peintres, décide que monsieur le lieutenant général au bailliage d'Amiens sera prié vouloir taxer ledit Bulland desdites vacations, attendu que les peintres n'eussent sçeu faire ladite figure à ladite boussoule sans ledit Bulland.

IV. — *Du 23 may 1596.*

Veue en l'assemblée le crayon du plan pour lez fortifications de la ville d'Amiens faicte par le sr Erard, ingénieur du Roy, en considération de ce que ledit Erard est venu exprèz en ceste ville pour ce subject, où il a séjourné dix ou douze jours, a esté ordonné quy luy sera faict présent de cent escus et sera prié de se contenter de ladite somme.

(1) Antoine de Bourbon, le père d'Henri IV.

(2) Cette intéressante lettre du roi Charles IX n'est citée nulle part.

NOTES

SUR LES RUINES ANTIQUES DE LA RÉGION DU HAUT BOU-SELLAM À L'OUEST DE SÉTIF

Par M. le capitaine Brochin.

Position géographique de la région reconnue. — La deuxième brigade topographique de la division d'Alger, a dressé en 1887, la carte régulière de la région que traverse, du nord au sud, l'Oued-bou-Sellam, depuis le moulin de Saint-Rame en amont, jusqu'au-delà des gorges du Guergour, en aval.

Cette région s'étend sur 32 kilom. dans le sens est-ouest et sur 20 kilom. dans le sens nord-sud; elle est comprise entre le village d'Aïne-Roua, au nord-est, le moulin de Saint-Rame au sud-est et l'ancienne ville turque de Zemmoura à l'ouest. Une chaîne de montagnes de 1500 à 1600 m. d'altitude en occupe toute la partie septentrionale; le reste est formé par un vaste plateau dont l'altitude moyenne est d'environ 1000 m. et qui est coupé par de nombreuses vallées.

Densité des traces de l'occupation romaine dans les différentes parties de la région. — Tout ce plateau est aujourd'hui assez fertile; sans doute, il l'était davantage autrefois. La colonisation romaine y était très dense, ainsi que le prouvent de nombreux vestiges que nous avons retrouvés. Elle s'était établie également sur le versant méridional des montagnes, surtout à l'est du Bou-Sellam, mais les traces de l'occupation romaine sont très rares à l'intérieur de la zone montagneuse; on n'en trouve aucune dans le massif boisé situé à l'ouest du Bou-Sellam, non plus que sur le versant septentrional de toute la chaîne. Les différences dans la densité des vestiges de l'ancienne colonisation s'expliquent facilement : le plateau, sans être d'une richesse extraordinaire est cependant fertile; les montagnes présentent, vers le sud, des pentes relativement douces et souvent cultivables; le massif occidental est beaucoup plus rocheux, beaucoup plus boisé que le massif oriental; enfin, la chaîne tout entière, comme toutes les chaînes algériennes, offre vers le nord des pentes extrêmement raides formant une véritable falaise abrupte qui domine un pays des plus tourmentés.

Nature de l'occupation romaine. — L'occupation romaine, dans cette région, était essentiellement agricole. Presque toutes les ruines que l'on retrouve sont celles de maisons isolées, de fermes, sans doute. Elles sont presque toujours placées à portée des terrains les plus productifs que cultivent encore aujourd'hui les Arabes. En outre la position topographique de beaucoup d'entre elles semble indiquer une période de grande sécurité; car il ne paraît pas que, dans le choix des emplacements, on se soit bien sérieusement préoccupé du cas où l'on aurait quelque agression à redouter. Sans doute plusieurs de ces positions sont parfaitement choisies au point de vue militaire; mais ce n'est point le cas général, contrairement à ce que nous avons presque toujours remarqué dans les différentes parties de l'Algérie que nous avons parcourues.

Trois points seulement nous semblent avoir été certainement organisés en vue d'une défense éventuelle : la ville de Sertei; un poste qui protégeait les approches de cette ville dans la direction de Sitifis; enfin un plateau très remarquable situé près du village kabyle actuel d'El-Hammam, au débouché des gorges du Guergour.

La plupart des établissements de la région étaient, ainsi que nous l'avons dit, des maisons isolées ou de petits groupes de maisons. Cependant nous avons relevé en 18 endroits des traces d'agglomérations plus importantes, hameaux, petits villages, petits bourgs. Si l'on réfléchit que ces localités plus ou moins considérables se trouvaient distribuées dans un espace de 15 à 20 kilom. seulement sur 32, on admettra sans doute que cette région devait être autrefois très florissante.

En trois points, l'abondance et l'étendue, aussi bien que la nature des ruines indiquent l'existence, à l'époque romaine, de véritables petites villes.

L'un de ces points est situé à 5 kilom. environ au sud de Zemmoura, vers l'extrémité sud-est de la crête désignée sous le nom de Ras-el-Reïl. Nous n'avons d'ailleurs à signaler en cet endroit que l'abondance et la beauté des matériaux de construction maintenant épars sur le sol. Mais les deux autres points, Sertei et El-Hammam, méritent une description détaillée.

Sertei.

Position de Sertei. — Les ruines de Sertei ont été déjà explorées et l'emplacement qu'elles occupent est connu sous le nom de Kherbet-Guidra, nom que les indigènes donnent à tout le terrain que recou-

vrent les vestiges de cette ville ainsi qu'aux environs. Kherbet-Guidra se trouve à peu près à 10 kilomètres de Zemmoura, à vol d'oiseau, dans la direction de l'est. De Sertei à Sétif il faut compter environ 45 kilom. La localité européenne la plus rapprochée de ces ruines est le village d'Aïn-Tagrouit qui en est à 20 kilom. environ, dans la direction du sud.

Le nom de Sertei est connu par une inscription qui y a été découverte par le commandant Payen, commandant supérieur de Bordj-bou-Arèridj⁽¹⁾. On sait, en effet, que cet officier, à l'époque où le territoire était administré par l'autorité militaire, s'était rendu à Kherbet-Guidra et s'y était livré à des recherches sérieuses⁽²⁾. Depuis lors bien peu de visiteurs se sont transportés sur ce point qui est absolument inconnu à Sétif comme à Bordj-bou-Arèridj.

Description du terrain. — Les ruines de Sertei occupent principalement une sorte de promontoire triangulaire⁽³⁾ formé par un petit cours d'eau torrentueux et un de ses affluents. Le torrent descend des montagnes des Oulad-Ayad ; un peu au-dessous de Sertei, après avoir reçu les eaux de quelques ruisseaux, il prend le nom de Chertioua. Il y a entre les noms de Sertei et de Chertioua une analogie évidente.

Le promontoire triangulaire sur lequel s'élèvent les ruines de Sertei est orienté du sud-ouest au nord-est ; il a sa pointe au sud-ouest, au confluent du Chertioua⁽⁴⁾ et du petit affluent que nous avons mentionné. Sa base est formée par un chemin qui vient de la direction de Sétif, traverse l'affluent du Chertioua, puis ce torrent, et se dirige ensuite vers le nord. Ce chemin suit probablement le tracé d'une ancienne voie romaine, car il est jalonné par des ruines assez nombreuses et il passe, en particulier, par un col assez remarquable, où l'on voit précisément les restes du poste fortifié que nous avons signalé plus haut.

En partant de la pointe du confluent, le promontoire s'élève en pente assez rapide, puis forme jusqu'au chemin un plateau d'environ

⁽¹⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 8828.

⁽²⁾ *Rec. de la Société de Constantine*, 1866, p. 64, et 1870, p. 303 et suiv.

⁽³⁾ Ce promontoire a une superficie d'environ 254^h,29 ares. Le terrain que les ruines occupent est actuellement propriété domaniale. L'administration le loue moyennant une redevance annuelle de six cents francs à des Kabyles, qui y cultivent des céréales au milieu des décombres amoncelés.

⁽⁴⁾ A Sertei, le Chertioua porte encore le nom de Oued-Safsaf ; nous avons néanmoins continué à lui donner le nom de Chertioua, qui est beaucoup plus connu. Son affluent se nomme le Chabet-el-Kherba (ravin des ruines).

250^m de longueur, mais fort étroit et soutenu des deux côtés par des pentes très raides. Toute la partie qui s'étend depuis le confluent jusqu'au bord du plateau est couverte de ruines amoncelées; c'est l'emplacement de l'ancienne ville. Les matériaux que l'on y trouve sont des pierres de taille de belles dimensions. Des alignements de fondations permettraient, pensons-nous, de reconstituer assez facilement quelques-unes des rues. Tous les murs sont rasés presque au niveau du sol et les parties des piliers demeurés debout ne s'élèvent guère qu'à 60 ou 80 centimètres. Sauf une inscription, dont nous donnons plus loin la copie, nous ne voyons rien à signaler dans ces décombres épars; à peine convient-il de mentionner les restes mieux conservés d'une maison située à peu près au centre des ruines et qui semble avoir été quelque édifice public.

Un peu au-delà du bord du plateau, l'emplacement de la ville est nettement limité par un talus en ligne droite très bien marqué, barrant le promontoire sur une grande partie de sa largeur et qui appartenait sans nul doute aux anciens remparts. Sur les deux autres faces du triangle, nous n'avons découvert aucune trace de fortifications. Peut-être avait-on pensé que le Chertioua et son affluent formaient de ces deux côtés, des lignes de défense suffisantes.

Sur la partie du plateau qui se trouve au-delà des remparts vers le nord-est, les ruines éparses sont très rares; mais on distingue sans peine, à son extrémité, près du chemin, la masse des ruines d'une ancienne basilique. Nous donnerons tout à l'heure, sur ce monument les détails que nous avons recueillis; mais avant de terminer cette description d'ensemble de l'emplacement de Sertei, nous croyons devoir signaler une ressemblance qui nous paraît frappante entre cette position et celle de Ksiba.

Comme Sertei, Ksiba occupe la pente d'un promontoire formé par le confluent de deux ruisseaux. L'orientation des deux promontoires est exactement la même. Mais à Ksiba où nous n'avons retrouvé aucune trace du christianisme, l'extrémité du plateau est occupée par les ruines d'une citadelle; à Sertei, l'emplacement correspondant est occupé par une basilique, placée à portée du chemin qu'elle commande absolument. La ressemblance entre les deux villes a peut-être été plus grande encore et il ne serait pas impossible qu'on eût, à l'époque chrétienne, édifié la basilique de Sertei sur l'emplacement d'une citadelle jugée inutile.

Les ruines abondent dans les environs immédiats de Sertei. Nous signalerons en particulier deux cimetières. Le premier était situé sur le même mouvement de terrain que la ville en remontant cette croupe,

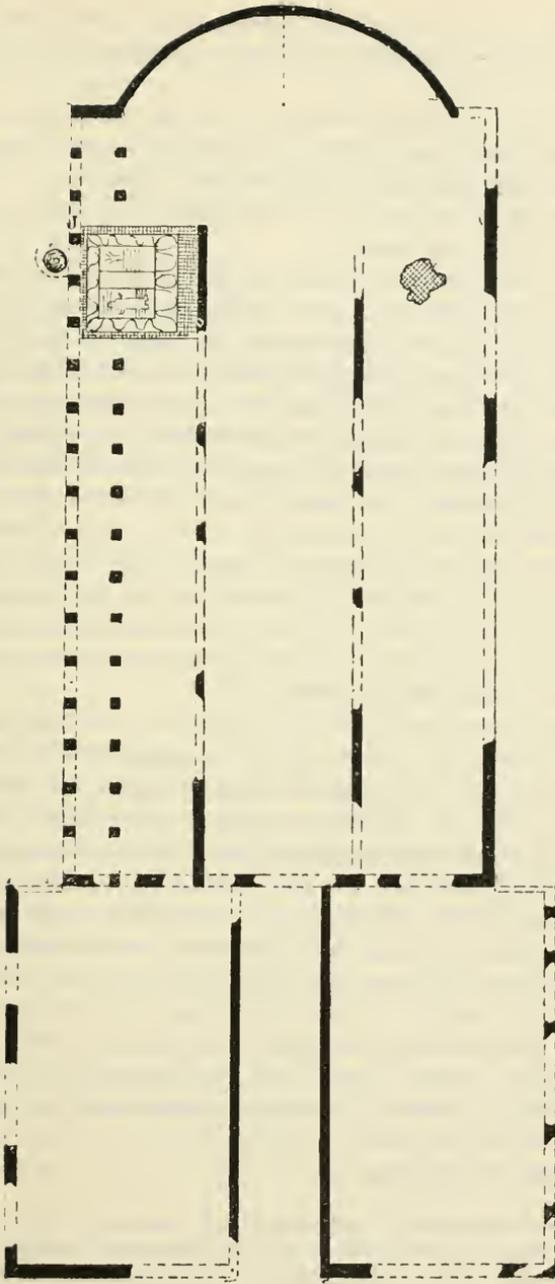
sur le bord du chemin et à 300 mètres environ de la basilique. On y voit encore plusieurs sarcophages en pierre très bien conservés, mais dépourvus de tout ornement. Ces sarcophages ne sont pas enterrés, mais placés sur le sol; ils sont tous privés de leur partie supérieure et, bien entendu, entièrement vides. Le second cimetière, qui était un cimetière païen, comme en témoignent les inscriptions que nous y avons recueillies, se trouvait sur la rive droite du Chertoua, sur la ligne de faite de la longue croupe qui domine ce torrent à l'ouest et en face de Sertei. De nombreuses pierres romaines jalonnent toute cette croupe où s'élevaient sans doute des habitations et des dépendances de la ville.

Basilique de Sertei. — La basilique de Sertei est à peu près complètement détruite, mais les fouilles que nous y avons exécutées ont donné des résultats intéressants et nous pensons qu'on pourrait les reprendre utilement.

Ce monument a dû disparaître dans un incendie, ainsi que tendent à le prouver les débris de charbon que nous avons retrouvés dans la couche des décombres. Cette couche a une épaisseur d'environ 2 mètres; la partie supérieure en est devenue cultivable et lorsque nous avons entrepris nos fouilles, une belle moisson d'orge recouvrait le chœur et les nefs. Le niveau des mosaïques que nous avons mises au jour se trouve à près de 2 mètres au-dessous du sol actuel. La couche des décombres se compose de terre végétale, d'énormes blocs de pierre taillés, de morceaux de ciment, de fragments de briques. Nous y avons également retrouvé des ossements d'animaux, mais pas d'ossements humains.

Les murs sont rasés au niveau du sol actuel, qu'ils n'affleurent même qu'à de grands intervalles; cependant le tracé de l'abside est intact sur toute sa demi-circonférence; ceux des piliers qui subsistent encore ne dépassent généralement le sol actuel que de 50 centimètres sauf aux angles de la façade principale, où ils atteignent encore 1^m,50 de hauteur. Tous ces piliers sont carrés; nous avons retrouvé seulement deux débris de colonnes rondes, de 46 cent. de diamètre, sur l'emplacement du chœur. Les piliers de la partie droite de l'édifice ont presque tous disparu; au contraire, on retrouve la base de presque tous les piliers de gauche. Dans l'état actuel, les traces sont suffisantes pour que l'on puisse, sans trop de difficulté, retrouver les alignements des murs ou des piliers et reconstituer par conséquent les lignes principales de l'édifice.

Ce monument a la forme habituelle de la plupart des basiliques des premiers siècles de l'ère chrétienne. L'abside est un arc de cercle



PLAN DE LA BASILIQUE DE SERTEI

dont la corde a 12 mètres et la flèche 4 mètres seulement. Les piliers de chacune des rangées de la partie principale de l'édifice sont au nombre de 19.

Le niveau du sol à l'emplacement du chœur est indiqué par une couche horizontale de ciment située à 1^m,40 environ au-dessus du niveau des mosaïques dont nous parlerons tout à l'heure.

L'orientation de la basilique est exactement nord-est sud-ouest, le portail faisant face au sud-ouest.

Mosaïques. — Le quatrième pilier extérieur de gauche en partant de l'abside est orné de deux belles figures en relief parfaitement conservées. Ces deux figures représentent un homme et une femme; elles se trouvent non sur la face intérieure ou sur la face extérieure du pilier, mais sur l'une des faces qui devaient être encastrées dans le mur⁽¹⁾. Quoi qu'il en soit, nous avons supposé que la partie inférieure de ce pilier qui se trouvait enterrée, devait présenter une inscription. Le travail de déblaiement que nous avons commencé dans cette hypothèse a mis au jour successivement un petit vase en terre, de forme élégante et de 0^m,40 de hauteur, puis un autre vase en terre beaucoup plus grand, haut de 1^m,30 et de 1^m,10 de diamètre. Ce vase assez bien conservé, rempli de terre mélangée de débris de poteries et d'ossements d'animaux se trouvait placé parfaitement debout au milieu d'un espace demi-circulaire.

Pendant que s'exécutaient les fouilles entreprises pour dégager ces deux vases, M. le capitaine Pinart, qui nous accompagnait, examinant le terrain entre le 4^e et le 5^e pilier, fit rouler plusieurs petits cubes de pierre et de marbre de différentes couleurs; nous fîmes aussitôt déblayer le sol environnant avec précaution et par couches horizontales et nous fîmes assez heureux pour mettre au jour une belle et intéressante mosaïque de près de 25 mètres carrés de surface (exactement 4^m,70 sur 4^m,95). La couche de décombres qui recouvrait cette mosaïque avait une épaisseur d'environ 1^m,50 à 1^m,70; elle était formée de terre végétale, de débris de ciment, de morceaux de briques et de poteries, enfin d'énormes blocs de pierre taillés provenant de l'édifice écroulé. Dans le sol nous avons trouvé quelques petits morceaux de charbon et quelques ossements qu'un médecin militaire de la garnison de Sétif a examinés et qu'il a reconnus pour des ossements d'animaux.

⁽¹⁾ [Ces figures appartenaient certainement à un monument funéraire païen qui aura été employé postérieurement dans la construction de l'édifice. Elles ressemblent à toutes celles que l'on peut voir dans les cimetières de l'Afrique romaine.] R. C.

Nous joignons à ces notes, une réduction exacte des parties principales de cette mosaïque. (Voir pl. XIII). Il nous semble dès lors inutile de la décrire ici ⁽¹⁾.

Nous en avons signalé l'existence au moment même où nous l'avons trouvée ⁽²⁾. Avant de quitter Kherbet-Guidra, nous avons pris les précautions indispensables pour en assurer la conservation ; dans ce but, nous l'avons fait recouvrir d'une couche de terre de 10 centimètres.

Nous avons également entrepris des fouilles dans la partie du monument symétrique à celle où nous avons fait cette découverte. Là, au même niveau que la première mosaïque, mais sous une couche de décombres de 2 mètres environ et sous d'énormes pierres de taille, nous avons trouvé une deuxième mosaïque ; faute de temps nous n'avons pu la déblayer que sur 3 mètres carrés environ ; nous n'y avons relevé aucune inscription ; mais elle nous a paru offrir des dessins plus variés et surtout des couleurs beaucoup plus vives que la première.

Nous pensons que les ruines de Sertei contiennent encore des richesses cachées et que des fouilles nouvelles conduites avec méthode, poursuivies avec les moyens nécessaires donneraient des résultats intéressants.

Nous nous sommes empressé d'informer de ces découvertes, M. l'Administrateur de la commune mixte des Bibans, dans le territoire de laquelle se trouve Kherbet-Guidra. Ce fonctionnaire a mis le plus louable empressement à faciliter nos recherches et nous a promis de prendre des mesures efficaces pour assurer la conservation des mosaïques de Sertei, jusqu'au jour où l'on pourra les étudier de nouveau.

Inscriptions. — Les pierres taillées portant des inscriptions sont rares à Sertei, l'ancien commandant supérieur de Bordj-bou-Arérîdj ayant fait transporter dans cette localité les inscriptions les plus intéressantes.

Nous avons remué et retourné un très grand nombre de pierres à Kherbet-Guidra et aux environs ; mais nous n'avons pas été aussi heureux dans ces recherches que dans celles que nous avons faites en 1885 à Ksiba ⁽³⁾.

Nous donnons ci-après la copie des inscriptions qui sont inédites

⁽¹⁾ Cf. ci-dessous, p. 434 et 435.

⁽²⁾ Cf. *Bulletin archéologique du Comité*, 1887, p. 383.

⁽³⁾ Cf. *Bulletin archéologique du Comité*, 1886, p. 458 et suiv.

tantes existent près de ce village, sur la rive droite de la rivière. Mais, par suite de leur situation dans un pays d'accès facile, à portée de la résidence d'un juge de paix et d'un administrateur (la maison qu'habite l'administrateur de la commune mixte du Guergour se trouve à deux kilomètres environ de ces ruines), elles ont été déjà explorées plus d'une fois et doivent être parfaitement connues. Nous nous bornerons donc ici à quelques indications sommaires.

Entre le Bou-Sellam et l'énorme masse de rochers qui le domine, un plateau peu étendu s'adosse à la montagne, commandant d'une façon absolue la sortie des gorges. Il y a là une très belle position militaire; les Romains ne l'ont pas négligée; le bord du plateau est en effet couronné par sept tours alignées du nord au sud; chaque tour a 6 mètres de côté sur 4; les murs formés de fortes pierres de taille ont encore de 4 à 5 mètres de hauteur; elles sont espacées à peu près également par des intervalles de 28 mètres.

Le plateau s'élargissant vers le nord, deux autres tours forment avec la ligne des premières un angle droit. Elles ont été construites de façon à bien commander le cours de la rivière qu'elles dominent d'environ 120 mètres.

Au nord de ce plateau, sur les pentes plus douces, qui de ce côté vont s'étalant vers le Bou-Sellam, on voit les ruines d'une ancienne ville ou du moins d'un centre de quelque importance. Ces ruines contiennent, paraît-il, des débris intéressants et, d'après ce que nous a dit l'administrateur, des tombeaux mégalithiques de forme triangulaire ainsi que des inscriptions. Malgré nos recherches nous n'avons pu retrouver ni les uns ni les autres. Un assez beau monument, sans doute un ancien tombeau, s'élève assez près d'une cantine européenne. Quoique la forme de ce monument se rapproche beaucoup de celle des koubbas, aucun doute n'est permis sur son origine; les matériaux sont de magnifiques pierres de taille et au-dessous de la coupole on lit encore les restes d'une inscription en grands caractères très réguliers et profondément taillés dans la pierre :

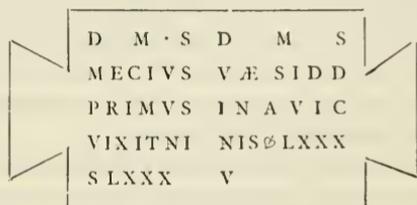
PATER FECIT CIII!

Pour terminer, signalons tout près et à l'est du village d'El-Hammam, un monument taillé tout entier dans un même bloc de rocher. C'est un autel debout auquel on monte par dix marches. La largeur de l'autel et des marches est de 1^m,20. Chaque marche est haute de 0^m,20. L'escalier et l'autel sont assez bien conservés.

Nota. M. le capitaine Pinart (du 124^e régiment d'infanterie) a dressé

la carte de la région de Kherbet-Guidra et nous à aidé dans les recherches que nous avons faites à Sertei. M. Pinart a découvert en outre une inscription dont il nous a envoyé le fac-similé que nous donnons ci-dessous.

Cette inscription est bien conservée; la pierre est intacte; les caractères sont très nets. Elle se trouve dans le massif montagneux, au nord-est du Kef-Ayad. Elle est, sans nul doute, inédite. La pierre était enterrée de 0^m,80 et le côté de l'inscription était appliqué contre un arbre dont les racines l'enserraient fortement.



[L'inscription de droite doit sans doute se lire : *Vale(ria) Siddina vic(sit) an(n)is LXXXV.*] R. C.

RAPPORT DE M. HÉRON DE VILLESOSSE

SUR DIVERSES COMMUNICATIONS

1° M. Reynier, attaché à la direction du service des antiquités et des arts envoie l'estampage d'une inscription qui vient d'être découverte, par M. Alix, professeur au collège Saint-Charles, dans la cour de la maison portant le n° 8, rue de la Verrerie, à Tunis.

Pendant mon récent séjour en Tunisie, j'ai eu l'occasion de voir l'inscription signalée par M. Reynier. M. Alix, qui est un ancien élève de la conférence d'épigraphie et d'antiquités romaines à l'École des Hautes-Études, m'a mené dans la maison même où se trouve la pierre en question. Elle sert de dallage dans la cour d'une habitation qui nous a paru appartenir plutôt à la rue Sidi Mordjani, n° 8. Cette petite rue se trouve à droite de la rue de l'Église en venant de la Porte de France. Le texte, incomplet et très usé par le frottement, est ainsi conçu :

////ENVS	ANN	
{	GVDDEM	CIAvic
	VIXITAN	TORin
	NOS LXV	AVIXIT
	ANNIS	
	XVIII	

..... banus Guddem vixit a[n]nos LXV.

..... cia[Vic]tor[in]a vixit annis XVIII.

Comme on le voit, c'est une épitaphe double, gravée sur deux colonnes et qui vient s'ajouter au nombre jusqu'ici assez faible des textes épigraphiques relevés à Tunis. La ville ayant été construite aux dépens de toutes les ruines de la région il est probable que cette inscription a été apportée de Carthage ou de tout autre ruine des environs de Tunis.

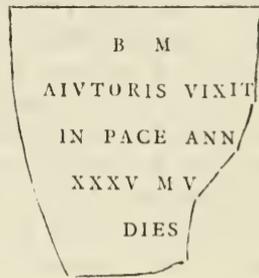
La seule particularité à noter dans ce petit texte c'est le nom punique *Guddem* qui se retrouve dans une autre inscription provenant probablement de Bordj Ali Mansour⁽¹⁾, localité située à peu de distance de Tunis⁽²⁾.

⁽¹⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1266 ; Cf. *Guddus*, n° 5899.

⁽²⁾ On célébrait à Carthage la fête de sainte *Gudden*, vierge et martyre ; cf. Morcelli, *Africa christiana*, t. II, p. 62-63.

2° M. de La Blanchère, directeur du service des antiquités et des arts, écrit pour signaler un texte qui lui a été communiqué par M. le docteur Vercoutre et qui a été découvert par M. Bazin, aide-major au 4^e spahis. Sa lettre est ainsi conçue :

« Ce texte est gravé sur une plaquette de marbre, et dénué par lui-même d'intérêt. Mais il ajoute une unité au groupe des épitaphes chrétiennes qu'ont fournies les deux cimetières de Sfaks. »



« En relisant les détails donnés par M. Vercoutre, dans son curieux travail ⁽¹⁾ sur le sceau qui ferme une amphore funéraire trouvée à Sfaks, sceau dont j'ai eu l'honneur de vous adresser une lecture dans une récente communication, je m'aperçois qu'il l'a lu SEVERINVS. J'examine à nouveau cette empreinte, et je m'assure que cette lecture n'est pas possible. Celle que je vous ai un peu hâtivement soumise, n'est du reste pas tout à fait exacte ; il y a, clairement lisible sur le plâtre, SECV·DINVS, qui veut évidemment dire, non pas *Secundianus*, mais *Secundinus*. Je ne manquerais pas de joindre un estampage à l'appui de cette lecture, si la nature trop délicate de la matière n'en rendait l'exécution dangereuse. »

3° M. le capitaine Georges Brochin, attaché au service géographique de l'armée, a envoyé un dessin en couleur représentant une mosaïque funéraire relevée dans l'ancienne basilique de Sertei, aujourd'hui Kerbet-Guidra, arrondissement de Sétif ⁽²⁾.

Cette mosaïque recouvrait les sépultures de deux femmes, mortes à vingt-trois années de distance, ainsi qu'on l'apprend par la double épitaphe qu'elle porte. Ces deux femmes ont été inhumées séparément.

⁽¹⁾ *Revue archéologique*, 3^e série, t. X, p. 328 et suiv.

⁽²⁾ Voir ci-dessus, p. 428-429 et pl. XIII.

La première qui avait reçu le nom de *Romanilla* reposait sous un rectangle en mosaïque encadré d'un feston de lierre blanc gris sur fond noir. Elle est représentée, au centre de l'encadrement, debout, drapée et voilée, les bras étendus dans l'attitude de la prière. Autour de la tête et au-dessus des épaules de la défunte on lit l'épithaphe suivante tracée en cubes noirs sur fond blanc :

HICREQUIESCITRO	
MANILLA	HONES
TAFEM	INA ·
QVI V	IXIT ·
AN ·	XLII

Autour du torse de la femme le fond sur lequel la figure se détache devient noir, puis à la hauteur des jambes l'inscription continue en lettres noires sur fond grisâtre.

RE	CES
SIT	INP
DPR	NIV
LIAS	AN
PR ·	CCCCV
XL·II	

Dans la seconde partie de l'inscription les deux portions de chaque ligne ne sont pas exactement sur le même plan ; elles chevauchent un peu l'une sur l'autre de telle façon que tous les fragments des lignes, placés à droite, sont un peu plus bas que les fragments des mêmes lignes placés à gauche. L'âge de la défunte a été répété à la dernière ligne : XL·II.

Hic requiescit Romanilla, honesta femina, qui vixit an(nos) XLII. Recessit in p(ace) d(ie) pr(idie) n(onas) julias an(no) pr(ovincia) CCCC V.

XLII. (Age de la défunte répété.)

La veille des nones de juillet de l'année provinciale 405 correspond au 6 juillet 444.

A droite de cette première tombe se trouve la seconde, celle d'une autre femme nommée *Emerita* ; elle est séparée de la première par

une large bande figurant des écailles. La figure de la défunte n'est pas représentée; cette tombe offre comme la première une forme rectangulaire bordée par un encadrement en damier à compartiments noirs et gris. A la partie supérieure est figurée une vasque à pied élevé d'où s'échappent des feuillages; au-dessous est tracée l'inscription suivante :

HIC REQUIESCIT
EMERITA HONE
STA FEMINA
QVI VIXIT ANIS
LXXV RECESSIS (sic)
IN PACE DIE V KL·
A G V S T A A N ·
P C C C C X X V I I I

La partie de la tombe située entre la fin de l'inscription et l'encadrement inférieur est remplie par un fond figurant des écailles.

*Hic requiescit Emerita, honesta femina, qui vixit an(n)is LXXV. Recessis (sic) in pace die V k(a)l(endas) a(u)gusta(s), an(no) p(rovin-
ciae) CCCCXXVIII.*

Le cinquième jour avant les kalendes d'août de l'année provinciale 428 correspond au 28 juillet 467.

Un riche encadrement, commun aux deux tombes, les entoure complètement. Il est formé par un élégant rinceau dans lequel les couleurs dominantes sont le rouge, le jaune et le noir.

La figure de Romanilla est très sommairement dessinée. Elle porte un voile blanc; son manteau brun clair est orné sur le devant de deux bandes noires. Par dessous apparaît une tunique dont le corsage semble avoir été vert et la jupe grisâtre.

Des tombes semblables en mosaïque ont été découvertes en Afrique dans les dépendances de plusieurs basiliques ou dans des cimetières isolés. La province de Maurétanie, à laquelle appartenait précisément la ville de Sertei, en a fourni plusieurs dont les plus connues sont celles de Tipasa, Ténès, et Orléansville. En Numidie on en a signalé à Tabarca et à Tébessa. Dans la province proconsulaire on en a trouvé sur divers points et en particulier à Carthage, à Beni-Hassan et à Lemta.

Tantôt l'image du défunt ou de la défunte apparaît sur ces mosaïques accompagnée d'une épitaphe; tantôt la mosaïque offre seulement une

nscription sans aucune figure humaine, mais avec l'adjonction de quelques symboles religieux. La double tombe de *Sertei* nous offre un exemple des deux dispositions et à ce titre elle mérite d'être reproduite dans le Bulletin.

La plupart des mosaïques funéraires datées, découvertes en Afrique, remontent au v^e siècle de notre ère. En voici quelques exemples :

<i>Sertei</i>	années 444 et 467.
<i>Tipasa</i>	» 467.
<i>Ténès</i>	» 457.
<i>Orléansville</i>	» 468 et 474 (tombe double).
»	» 475 (tombe de <i>Reparatus</i>).
<i>Tébessa</i>	» 484/513.
<i>Beni-Hassan</i>	» 487.
<i>Lemta</i>	» 427.

On connaît deux évêques de *Sertei*, à peu près contemporains de nos défuntés. L'un *Felix* est cité en 411 ; l'autre *Victorinus* est nommé en 484⁽¹⁾.

Ant. HÉRON DE VILLESOSSE,
Membre du Comité.

(1) Morcelli, *Africa christiana*, I, p. 275.

ESSAI

SUR LES TRAVAUX HYDRAULIQUES DES ROMAINS

DANS LE SUD DE LA RÉGENCE DE TUNIS

Par le Dr Carton.

I

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PAYS

Si l'ancienne Tacape a été plusieurs fois explorée, ainsi que Meninx, Gigthtis et Gergis, on a peu étudié la contrée située au sud et à l'ouest de ces localités; et cependant, sur la route qui mène de Gabès à Métameur, on rencontre à chaque pas des traces de ruines plus ou moins importantes, sur l'emplacement desquelles sont maintenant des villages arabes; ce qui s'explique par ceci, que la rareté des pluies en ce pays force tout ce qui a vie à se réunir autour des points d'eau; c'est donc au voisinage des *aïns* (sources) que sont les oasis et que se sont groupées les habitations romaines d'abord, les villages arabes ensuite.

Un fait qui, dans ce pays, frappe l'esprit le moins observateur, c'est la ressemblance, comme forme et comme situation, que présentent entre eux les bassins où s'amassent ces sources. Régulièrement circulaires, ils ont, au centre, une dépression par où s'écoule l'eau qui les alimente. De plus, aucun d'eux n'est situé, comme le sont habituellement les sources, au pied d'une colline ou au point de contact de terrains de nature différente; au centre d'une grande plaine d'alluvions, ils la dominent, au lieu d'être en contre-bas, tandis qu'à deux ou trois kilomètres de là se trouvent des ruisseaux dont le lit, à dix ou vingt mètres au-dessous de la surface des sources, est absolument à sec.

Cependant, à Henchir-Lemdou, une des sources est justement en haut de la berge d'un profond ravin; son eau arrose, dans la plaine supérieure, des jardins de palmiers, alors qu'en bas coule, au milieu des joncs, l'eau saumâtre du ruisseau.

Ces oasis sont près de la mer, et malgré cela, entre elles et la

source, dans beaucoup de cas, on n'observe pas la moindre trace de communication, ni lit de ruisseau ni ravinement, comme si jamais, avant que l'homme ne l'eût absorbée pour l'arrosage de ses cultures, l'eau de ces sources n'avait dépassé la zone où elle est circonscrite aujourd'hui. Aux abords des oasis, de nombreux jardins abandonnés et, çà et là, dans la plaine, quelques vieux palmiers isolés ou groupés au nombre de trois ou quatre, semblent indiquer une diminution notable dans leur débit, fait qui, en partie, expliquerait la déchéance de ce pays, déchéance qui, existant du temps de Pline, comme le dit Tissot, a dû encore s'accroître depuis l'époque romaine : c'est ce que prouvent les débris d'habitations que l'on trouve en des endroits absolument dénudés actuellement.

A l'exploitation agricole de l'Oued-Melah, il y a deux puits artésiens creusés pour l'irrigation d'une très grande étendue de terrains, et ils se présentent dans les mêmes conditions que les sources, sur un point culminant, au-dessus d'une grande plaine, position qui rend l'irrigation facile. Près d'eux, coule l'Oued-Melah, et à deux ou trois kilomètres est la mer.

De plus, à l'un de ces puits l'eau, ayant filtré à l'extérieur du tubage et le long de celui-ci, a entraîné, à un moment donné, le sable qui l'entourait, de sorte qu'on a là, actuellement, un bassin circulaire avec une source jaillissant au centre. Cette ressemblance entre les sources et les puits de l'Oued-Melah est encore une raison pour qu'on leur attribue une ressemblance d'origine. Qu'y aurait-il d'ailleurs d'étonnant à ce que, dans ce pays où l'eau a de tout temps manqué, l'homme ait été amené à la chercher à l'intérieur de la terre?

L'Arabe insouciant sait bien creuser profondément et au péril de sa vie pour trouver l'eau jaillissante; à plus forte raison des peuples plus policés et d'une activité plus grande ont-ils pu connaître la façon de faire un puits artésien. Peut-être faudrait-il remonter jusqu'aux Garamantes qui, d'après Duveyrier, étaient si entreprenants et si habiles dans l'art du forage.

Nombreuses sont les ruines échelonnées sur la route militaire qui va de Gabès à Métameur; il n'y a pas d'oasis qui ne présentent des traces d'habitations plus ou moins somptueuses de l'époque romaine. Voici les ruines que l'on y rencontre :

A Meterch, un marabout a été bâti avec les débris d'une construction qui était au bord de l'eau.

A Teboulhou, le barrage qui élève le niveau de la source est formé de grosses pierres de taille dont l'origine romaine n'est pas douteuse.

A Kéténa, on voit encore les traces d'un mur circulaire qui servait

à former une espèce de vasque, au centre de laquelle jaillit la source ; en plusieurs endroits des fragments de revêtement intérieur en ciment y adhèrent encore. Sur l'un des bords de ce bassin et s'avancant un peu à l'intérieur devait s'élever une construction dont les eaux, quand elles sont à leur minimum d'élévation, laissent voir les sous-bassements.

Entre Kéténa et Mareth, près de Sidi-Salem, de chaque côté de la route il y a des ruines de quelque importance. Là, devait s'élever un bourg d'une assez grande étendue, à en juger par les débris d'une construction dont l'architecture indique une certaine prospérité du pays ; cette prospérité s'explique par l'épaisse couche d'alluvions dont est recouverte la large vallée qui s'étend à ses pieds.

Je n'ai pu me rendre compte de la façon dont les habitants se procuraient l'eau : peut-être était-ce à l'aide de puits qui seraient actuellement comblés ou de citernes dont nulle part je n'ai pu cependant relever la trace ; peut-être y avait-il là jadis quelques sources actuellement disparues ? Ce fait serait d'autant moins extraordinaire que, il n'y a pas deux cents ans, pareil phénomène s'est passé à Kesseur-Métameur.

Les fondateurs de cette oasis, rapportent leurs descendants, constituaient une fraction de la population de Médenine, quand ils vinrent s'établir sur l'Oued-Morra. Alors, dit la tradition, coulait au pied de quelques palmiers, une source maintenant disparue.

Un fait analogue se serait-il passé à Sidi-Salem ? En tous cas, de cette station florissante, il ne reste plus d'autres traces que des pierres, pas le moindre palmier ni olivier. A gauche de la route se trouve un prisme quadrilatère en grand appareil ayant environ 4 à 5 mètres de côté ; sa forme est absolument la même que celle des vestiges de postes romains dont je parlerai plus tard.

A Mareth, l'ancienne *Martae*, en dehors des ruines élevées au bord de l'eau, on trouve les vestiges de plusieurs constructions à l'intérieur du village ; les murs en ont été utilisés par les Arabes pour l'édification de leurs maisons. Il y a au cimetière, une collection de chapiteaux de tous les ordres, quelques-uns d'un beau travail et d'une conservation parfaite ; employés par les musulmans à la décoration de leurs tombes, ils ont été ainsi sauvés de la destruction. Ça et là se rencontrent aussi des rigoles creusées dans la pierre et que les habitants ont adaptées à leurs puits.

A Aram, sur la colline où s'élève une grande quantité de marabouts qui ont rendu ce pays célèbre, se trouvent aussi les vestiges de plusieurs fermes.

A l'Oued-Zass, on aperçoit à l'ouest, à environ 1,500 mètres, un haut édifice auquel la carte d'État-major donne le nom de Henchir-Magdeni; c'est une construction qui s'élève actuellement à 6 ou 7 mètres du sol, sorte de prisme quadrilatère formé par l'entassement, les uns sur les autres, de petites voûtes ayant 2^m,50 de longueur sur 1^m,50 de hauteur.

A l'étage inférieur, un long couloir actuellement enfoui, traversait et cet édifice et les nombreuses dépendances qui l'entourent à 30 mètres à la ronde.

On arrive ensuite à l'Oued-Hallouf, de chaque côté duquel se dressent, sur des monticules, de nombreuses ruines. C'est sur les bords de cette rivière, à 4 kilomètres en amont de la route, que se trouvent, au lieu dit Kesseur-Kouti, les restes importants d'une ville et de deux ou trois bourgs assez grands, que j'étudierai plus loin en détail.

Je passe maintenant à l'énumération des vestiges d'habitations d'une certaine importance que j'ai relevés aux environs de Métameur; on se fera mieux ainsi une idée de l'état de la contrée à l'époque romaine.

La première catégorie de ces constructions se compose d'habitations isolées ou d'une habitation centrale avec quelques dépendances plus ou moins importantes à l'entour.

Voici les points où on les rencontre :

- 1° Au sud de Médenine, sur les bords de l'Oued-Labbah;
- 2° A 1,500 mètres environ au sud de Kesseur-Métameur;
- 3° Au confluent de l'Oued-Negueb et de l'Oued-Hallouf, près du barrage de ce dernier;
- 4° Entre le Djebel-Tadjara et l'Oued-Hallouf, à 1,500 mètres à l'est du chemin qui passe dans le col de la montagne;
- 5° Au nord-est du Djebel-Tadjara, dans un des ravins qui le découpent. Ces ruines ont une certaine étendue;
- 6° A l'est de la grand-route d'Aram à Métameur et à 2 kilomètres au nord de l'Oued-Rebaï;
- 7° A 2,000 mètres au sud de la Kasbah-Oum-Mezessar;
- 8° A la Kasbah-Oum-Mezessar. Je reviendrai plus loin sur cette ferme, au sujet de l'irrigation de la plaine qu'elle domine.
- 9° Au bord de l'Oued Messaoud, à 4 kilomètres sud-ouest de Ras-el Bir;
- 10° A 5 kilomètres au nord de Métameur et à 300 mètres à l'ouest de la route de Gabès.

Cette classe de ruines présente partout le même aspect : un monticule de 20 à 40 mètres de côté, entouré par une dépression quadrilatère et au-delà de celle-ci, par un talus; au centre du monticule est une dépression. Dans la plupart des cas, les murailles sont assez découvertes pour que l'on puisse relever, sans fouille aucune, le plan de l'habitation. D'ailleurs, j'ai pu me rendre compte que les suppositions que je faisais au sujet de la topographie des lieux étaient exactes, en visitant, près des ruines de Ziân, une ferme romaine qui a été mise au jour récemment.

Un Italien, possédant là quelques terrains et voulant y construire une ferme et des magasins, eut l'idée d'utiliser dans ce but les restes de cette construction. Il déblaya le sol jusqu'à la profondeur de 2^m,50 ou 3 mètres, hauteur des murailles restées debout, de sorte que d'un coup d'œil, on peut, en inspectant ces fouilles, se faire une idée très exacte de ce qu'étaient alors ces maisons.

Par un couloir assez étroit sur lequel donnent, de chaque côté, les portes de quatre pièces, on entre dans une cour intérieure carrée où s'ouvrent sur chaque face les appartements; au centre sont quatre colonnes épaisses qui devaient supporter une toiture; ailleurs, la margelle et la bouche d'une citerne. Au-dessus des pièces qui donnent sur le couloir s'élevaient quatre salles revêtues de ciment, avec conduite d'eau, probablement des salles de bains. Cette distribution des appartements rappelle en tous points celle des maisons arabes, comme aussi les ouvertures des fenêtres, qui sont en général très étroites. Enfin, cette habitation était entourée par une cour; celle-ci est indiquée dans les fermes en ruines par le fossé qui les entourait et que limitait une muraille d'enceinte.

Cette dernière, à Ziân, se dédoublait sur une de ses faces, de façon à former, à l'intérieur, un étroit couloir, sorte de passage secret qui, à un moment donné s'incurvait, quittant la paroi et s'enfonçait sous terre pour aboutir à une vaste citerne creusée dans le roc, avec de nombreuses et vastes colonnes de soutien. De celle-ci partait plusieurs galeries aboutissant à d'autres citernes, comme le montre l'une d'entre elles qui a été déblayée et qui conduit à une autre voûte semblable à la première, présentant en son centre une ouverture cylindrique bordée de grosses pierres en forme de margelle. Celle-ci est actuellement, à la surface du sol, recouverte d'argile, et de plus, au centre d'une dépression en entonnoir, sans issue; ce fait est à noter, il me servira plus tard pour admettre en certains points la présence de citernes. Des récipients de ce genre, placés en dehors des maisons et en contre-bas d'une vaste dépression, recevaient

l'eau tombée à la surface des champs, qui passait ainsi de citerne en citerne jusqu'à complète clarification, avant d'arriver à celle qui s'ouvrait dans la cour de la maison.

Je reviens maintenant aux fermes romaines des environs de Mé-tameur. Toutes, elles sont situées sur un monticule ou au penchant d'un coteau et dominant une dépression plus ou moins étendue, mais toujours fertile. Certaines d'entre elles sont remarquables par leur étendue et le grand nombre de dépendances qui les entourent ; on dirait presque un village.

Après les fermes, le genre de constructions que l'on rencontre le plus souvent, se compose d'un cube ou d'un prisme en grosses pierres de taille, s'élevant à 0^m,50 centimètres au-dessus du sol et qui supportait une rangée de colonnes ou de pilastres sur chacune de ses faces. Tel est celui qui est situé sur le Semlet-el-Ben et domine les ruines du Kesseur-Kouti, celui que l'on rencontre entre l'Oued-Hallouf et le Djebel-Tadjara, celui qui, commandant le défilé de ce mont, s'élevait au sud et sur les bords de l'Oued-Morra, au-dessus de la voie romaine.

Enfin, j'attirerai particulièrement l'attention sur la construction de ce genre, située dans la grande plaine qui s'étend au nord-est du Djebel-Tadjara. Autour d'une maçonnerie de forme prismatique encore en place, on trouve de nombreux blocs de pierre en très bon état, et provenant de cet édifice ; grâce à eux il est facile de reconstituer l'aspect qu'il présentait.

J'ai calqué et estampé sur deux de ces blocs les deux inscriptions néo-puniques dont les copies ont été communiquées à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 16 mars 1888.

Les nombreux postes que j'ai signalés montrent bien l'importance qu'avait ce point de passage d'une grande voie. Celle-ci, se dirigeant vers le fleuve *Ausere* (Oued-Fessi) devait au sortir d'*Augarmi*, contourner les faces nord et est du Djebel-Tadjara.

En effet, tandis qu'à l'ouest de ce mont on ne trouve aucune construction romaine, à l'est la riche plaine d'alluvions et les versants de la montagne en sont couverts. Traversant l'Oued-Hallouf, cette voie devait passer près des maisons à l'auge et au puits (v. plus bas) qui ont pu n'être primitivement que des hôtelleries avec point d'eau ; elle traversait ensuite de nombreux villages (voir p. 441 nos 4, 5 et 10), et descendait dans l'Oued-Métameur pour contourner le pied du mont sur lequel s'élevait le poste qui commandait le défilé du Tadjara.

II

RUINES DES ENVIRONS DE MÉTAMEUR

A. — *Ruines de l'Oued-Hallouf.*

La plaine où se rencontre le système d'irrigation qui fait l'objet principal de cette étude, est dominée au nord-ouest, par les ruines d'une ville d'une certaine importance à en juger par les vestiges qui couvrent le sol. Une énumération des monuments les plus apparents, relevés déjà en partie par M. Pricot de Sainte-Marie, en donnant une idée de son ancienne prospérité, fera comprendre comment on trouve près de là, de grands travaux hydrauliques.

Situé dans un lieu où le va-et-vient devait être considérable, *Augarmi* ou *Augemmi* était de plus bâti au milieu d'une plaine d'une extrême fertilité et d'une grande étendue; cette station a dû rapidement prendre un développement considérable. En outre, elle était admirablement défendue contre les incursions, protégée qu'elle était au midi par le vaste hémicycle que formaient le Semlet-el-Ben, le Tadjara et une série de monticules situés plus à l'est. D'étroits passages donnaient seuls accès de ce côté dans la plaine que domine immédiatement le Kesseur-Kouti, et l'entrée de chaque défilé était défendue par un ou deux établissements, tandis que, sur les hauteurs voisines, des postes d'observation permettaient de surveiller l'horizon à une distance considérable.

Les ruines s'étendent environ sur une longueur de 2,000 mètres et une largeur de 1 kilomètre parallèlement à l'Oued-Hallouf. En beaucoup d'endroits, on trouve, au-dessus des vestiges romains, les restes de constructions arabes, qui embarrassent quelquefois, pour la détermination exacte de la topographie de la ville ancienne.

Au sud-est se dresse le monument le mieux conservé, un mausolée d'apparence assez simple, un peu grossier, présentant pour tout ornement à chacun de ses angles, des colonnes à chapiteaux corinthiens, dont les feuilles d'acanthé sont sculptées d'une façon très sommaire. Il est d'ailleurs construit avec des matériaux provenant d'un autre édifice, d'un travail beaucoup plus achevé.

On trouve, en effet, sous les quatre pans de murailles qui le constituent, et en dehors, les fondations d'une construction huit ou dix fois plus étendue qui font le tour de ce mausolée; les Arabes y avaient amené les pierres qui se trouvaient au centre pour s'en faire un

retranchement. Sur la façade sud, on peut encore voir, en place, l'extrémité inférieure des pilastres de l'ancien monument, peut-être un temple, et des traces de marches qui descendaient jusque dans la plaine.

Cet édifice devait être un des plus beaux de la ville, étant donné les débris d'architecture qui en jonchent l'emplacement; il était situé à l'extrémité est d'un mamelon, entre les ruines principales de la ville et de la plaine. Si on le quitte pour s'avancer vers l'ouest, en suivant les traces d'un mur épais qui devait entourer la ville, on trouve, outre quelques débris peu importants, une petite butte située à l'autre extrémité, et aussi au bord de la plaine : là devaient se trouver une certaine quantité de tombes, à en juger par les nombreux fragments de lampes funéraires et de menues monnaies qu'on y recueille.

Derrière et un peu plus haut, un édifice avec une vaste cour ornée de colonnades, des mosaïques et un grand nombre de chambres de petite dimension, m'a paru représenter les thermes. A sa partie inférieure se trouve un ravinement dominé par quatre ou cinq grosses pierres, recouvrant une petite cavité, de laquelle descend dans la plaine une double rangée parallèle de pierres de taille prismatiques non contiguës et fichées assez profondément, debout, dans le sol.

Un fait remarquable, c'est l'aspect que présente la face supérieure des quatre ou cinq premières pierres qui sont posées à plat. Leur surface n'est pas rugueuse, avec les creux et reliefs anguleux que produit d'habitude le ciseau du marbrier; elle n'est pas non plus plane, comme si elle avait été polie avec intention, mais offre une série de dépressions et de bosses passant d'une façon très insensible de l'une à l'autre; et le tout est sinon poli à l'aide d'un instrument, du moins usé au point de ne plus présenter de rugosités. J'ai, à première vue, pensé aux pierres sur lesquelles les Arabes lavent actuellement le linge et qui offrent absolument le même caractère d'usure. Ce rapprochement, joint à l'aspect assez caractéristique des deux files de pierres, séparées par un intervalle de cinquante centimètres, à la proximité des thermes, me donne à penser qu'il y avait là sans doute une fontaine, chose qui paraîtrait extraordinaire à qui connaît la sécheresse actuelle du pays; mais on verra plus loin que, jadis, l'eau a pu être abondante en cette ville.

Si, changeant de direction, on marche vers le nord, on trouve une construction dont les murailles sont hautes de quatre mètres; de ces quatre mètres, deux sont construits à l'aide de grandes pierres de taille prismatiques qui ne sont, comme celles du mausolée, reliées

par aucun ciment et proviennent d'un édifice plus ancien. Les deux mètres supérieurs qui ont moins d'épaisseur sont en pierres brutes reliées par un mortier peu résistant, évidemment de façon arabe.

Cet édifice assez vaste — il a environ 40 mètres de côté — s'élève aussi sur l'emplacement d'un autre plus ancien dont les substructions, en pierres de taille reliées par un ciment très dur sont évidemment d'origine romaine. La façade nord-est a un développement d'environ cinquante mètres, elle était formée par une ligne de pièces de peu d'étendue, circonscrivant une cour intérieure ; en son milieu faisait saillie un vestibule carré, orné de colonnes, auquel montait un escalier d'entrée : c'est probablement cet édifice que M. Pricot de Sainte-Marie considère comme un théâtre.

L'origine relativement récente de la partie inférieure de cet édifice élevé sur l'emplacement d'un monument plus beau, de même que la façon grossière dont sont sculptées les feuilles d'acanthé du mausolée indiquent que la ville, probablement renversée à un moment donné, avait plus tard repris un certain degré de prospérité ; les habitants s'essayaient à édifier de nouveaux monuments en copiant les anciens — renaissance qui n'a pas duré longtemps, les Arabes étant survenus, qui ont utilisé et transformé, pour les besoins de leurs mœurs guerrières, les murailles qu'ils trouvaient debout.

Enfin, à l'est de ce dernier monument et au nord-ouest du mausolée, se dressent encore six colonnes cylindriques, disposées deux à deux en forme d'allée. Primitivement elles étaient au moins au nombre de huit ou dix, comme il est facile de le constater.

La situation centrale de cet édifice et son élévation, de nombreux cubes de mosaïque, une grande quantité de fragments de beau marbre que j'ai recueillis et dont quelques-uns ont sans doute une origine lointaine, tout indique que c'était une des constructions les plus riches de la localité. Tout près de là, s'élevait un édifice de construction lourde et peu élégante, mais assez étendu. Enfin à l'est de Kesseur-Kouti est un puits romain circulaire en partie comblé, mais où, par les pluies abondantes il y a de l'eau, et près duquel sont une auge et un réservoir de la même époque, construit à l'aide de pierres de taille assez volumineuses.

L'étendue de cette ville, comme la persistance d'habitations en ce point jusqu'à une époque très voisine de nous, prouve que la vie pour une nombreuse population y était possible, c'est-à-dire l'eau en quantité suffisante, et qu'un intérêt quelconque avait amené les hommes à s'y grouper.

C'est évidemment le grand nombre de voyageurs qui se rencon-

traient là, qui a dû amener le développement considérable de cet établissement : un trafic important entre les gens de la montagne et ceux de la côte et de l'île de Djerbah, entre ceux du désert et les habitants du nord de la Tunisie devait avoir lieu en ce point. Les nombreuses réunions, les entrevues qui y avaient lieu, ont sans doute amené la création de ces monuments considérables, lieux de réjouissances ou de fêtes.

Enfin la fertilité naturelle du terrain a forcément poussé les habitants du pays à retirer du sol cultivé tous les avantages que procure à une grande ville le voisinage de jardins. De là les grands travaux hydrauliques faits pour amener et distribuer l'eau, et qui démontrent que telle était l'importance, la nécessité d'une ville en ce point que les colons ont dû s'y créer de toutes pièces un milieu artificiel leur permettant d'y vivre avec agrément.

B. — *Ruines de la maison à l'auge.*

Si du Kesseur-Kouti on traverse la grande plaine d'alluvions qui est au pied, pour se diriger vers le sud-ouest, après l'Oued-Hallouf, après un plateau de 1 kilomètre d'étendue, on atteint trois collines isolées dans la plaine, en bas desquelles se trouvent des restes d'habitations. Elles sont limitées à l'ouest, par des ruines assez importantes qui dominent un vallon peu profond. Celui-ci présente à son point de contact avec elles, une dépression en entonnoir sans issue et très humide, dont il sera question plus bas. On remarque dans ces ruines, une série de petites pièces aux parois revêtues d'un béton très résistant, et on peut voir, passant de l'une à l'autre à travers les murs, un conduit cylindrique de cinq centimètres de diamètre ; arrivé à la muraille extérieure, ce conduit la traverse pour aboutir à une pierre creusée en forme d'auge ayant 0^m,70 centimètres de longueur sur 0^m,40 centimètres de largeur et logée aussi dans la paroi. Elle présente elle-même un orifice d'écoulement vers la rue.

Dans les constructions avoisinantes, on trouve également de nombreux canaux en pierre. Évidemment l'eau devait ici couler assez abondamment.

C. — *La maison au puits.*

A l'extrémité sud et au pied du monticule s'élevait encore un bourg de dimensions un peu plus grandes que le précédent.

Notons que tous deux avaient leur édifice principal aux bords d'un

vallon et à proximité d'ouvrages hydrauliques; tous deux étaient reliés par une voie dont on peut facilement suivre les traces.

Celui dont il est question ici différerait peu des nombreuses fermes que l'on rencontre dans le pays, mais il était entouré d'un grand nombre de constructions d'une importance moins grande et qui n'en étaient sans doute que des dépendances.

Ce qu'il y a de plus remarquable c'est la conservation, sur une très grande hauteur, de la façade, qui s'aperçoit de fort loin, et s'élève à six ou sept mètres au-dessus du sol actuel, à huit mètres environ au-dessus du sol ancien. Ce pan de muraille atteint son maximum de hauteur à l'un des angles de la construction, mais il se continue un peu plus bas, suivant tout le côté de la maison où était percée la porte. Celle-ci a encore la pierre taillée qui constituait sa voûte, et dans laquelle était sculpté un médaillon dont l'encadrement seul n'a pas été détruit. L'ensemble donne, d'une façon saisissante, l'idée de l'aspect que devaient présenter ces demeures. C'est pourquoi, malgré la modestie de cette construction, je crois devoir y insister. Comme dans tous les édifices semblables, si nombreux dans le pays, les angles étaient constitués par de grosses pierres de taille, de distance en distance, s'élèvent dans la muraille des colonnes de soutien et l'intervalle est rempli par du blocage.

Après cette habitation ce qu'il faut signaler, ce sont les moyens employés pour recueillir ou amener l'eau : un barrage, au pied de la ferme, coupait le ravin, et à quelques pas s'ouvre un puits en partie comblé. Le grand diamètre de celui-ci, qui dépasse deux mètres, les restes d'une voûte épaisse qui le ferme encore dans un tiers de son ouverture, me font douter de la destination exacte de cette cavité; peut-être était-ce simplement un filtre destiné à retenir les nombreuses matières en suspension que transportaient les eaux tombées à la surface du sol. De son orifice part une rigole taillée dans la pierre et dirigée vers une partie du vallon, où quelques restes de murailles marqueraient l'emplacement d'un réservoir.

D. — *Le monument aux inscriptions.*

Sur les monticules dominant ces deux dernières agglomérations de demeures s'élèvent, sur le mamelon du sud, une construction assez primitive, quelque poste ou habitation privée et, à l'extrémité opposée, les ruines d'un monument en forme de temple, dont les débris très nombreux et d'un beau travail attestent la splendeur.

C'est là que j'ai relevé et calqué les deux fragments d'inscription ci-joints (1).

DIS · MANIB	}	VS C MARI RVFI
M O N V M	}	E N I V M S I B I E I
M A R I A E · V	}	N V S I A E · V X O R

Autour du monument central devaient s'élever, on le voit, plusieurs beaux monuments funéraires.

III

TRAVAUX HYDRAULIQUES

Après avoir démontré la prospérité de ce pays par le nombre et la richesse de ses monuments, il nous faut chercher comment ses habitants arrivaient à y trouver et la nourriture et la boisson ?

La fertilité du terrain est encore facile à constater actuellement ; mais par quels moyens, dans un pays où les pluies sont si rares, se procurait-on l'eau nécessaire à la croissance des récoltes ?

Certainement, l'eau était loin d'être abondante. Il suffit, pour s'en rendre compte, de voir, dans toute la Tunisie, les nombreux travaux entrepris pour la recueillir et l'amener même de très loin, et les nombreuses citernes particulières qu'on rencontre à chaque pas. J'ai décrit plus haut les importants récipients de ce genre qu'une simple habitation de Ziân possédait et dont la construction avait exigé un travail qu'explique seule la pénurie de liquide potable.

La géologie vient aussi, à l'appui de ces données : les vallées de peu de largeur, le ravinement profond du lit des rivières, les amas de galets et les blocs énormes de poudingue qu'on y trouve, sont bien le résultat, non de l'action lente d'un cours d'eau abondant, qui fait les vallées larges et profondes, mais bien de la violence intermit-

(1) [Di(i)s Manibus C. Mari(i) Rufi; monumen[t]um sibi e[st] Mariae V[e]nus[t]ae uxor(i) fecit). La présence seule de ces inscriptions prouverait que le monument dont il est ici question n'est pas un temple ; la description donnée de cet édifice ne permet pas de douter de son attribution : c'est un mausolée en forme de temple comme ceux qu'on rencontre souvent en Tunisie. Haïdra en contient un exemple fameux ; mais le type le plus caractéristique que l'on connaisse se voit à Henchir-ez-Zaâfli. Cf. Saladin, *Rapport de mission*, p. 131. — R. C.]

tente d'un torrent qui s'est creusé un lit encaissé et a entassé sur ses bords les blocs de pierre, les cailloux fortement roulés entraînés de la montagne.

La description des travaux hydrauliques des Romains que nous avons relevés dans le sud de la Régence sera, entre beaucoup d'autres, une donnée de plus à l'appui de cette assertion.

A. — *Travaux de l'Oued-Hallouf.*

Si l'on examine, sur la carte de l'État-major, l'Oued-Hallouf, à son entrée dans la gorge formée par le Djebel-Tadjara et le Semlet-el-Ben, on voit qu'en ce point il change de direction, et que, coulant d'abord de l'ouest à l'est, il se dirige ensuite au nord-est. C'est là que se trouvent les restes d'un barrage.

Si, partant de ce dernier, on quitte la rivière pour remonter vers le nord, à deux kilomètres de là, en suivant une ligne qui mènerait au Kesseur-Kouti, on trouve, à droite, trois grandes voûtes dont l'ensemble ferme le débouché d'un ravin sur la rivière. Puis, à cent mètres dans la même direction, on tombe dans la grande plaine basse comprise entre la rivière et le Kesseur-Kouti (*Augurmi*).

C'est là qu'on rencontre, à quelques centaines de mètres les uns des autres, plusieurs barrages interrompus par des ouvertures que fermaient des vannes.

Tout cela constitue un ensemble de travaux qui avaient pour but l'irrigation de la plaine.

1° *Le barrage.* — L'Oued-Hallouf est le canal d'écoulement de la grande plaine qui s'étend entre le Djebel-Tadjara et le plateau des Aouiyas, plaine qui a une vingtaine de kilomètres en tous sens ; il recueille de plus l'eau d'un nombre considérable de torrents venus de la montagne, à une très grande distance. A cinq ou six kilomètres en amont du Kesseur-Kouti, il décrit le coude dont j'ai parlé et reçoit précisément là, sur sa rive gauche, un de ses affluents principaux, l'Oued-Negueb.

Voulant détourner les eaux de l'Oued-Hallouf, les Romains ont utilisé, pour diminuer le choc à supporter par le barrage, une courbe qu'il présente en ce point et placé ce mur de dérivation à l'endroit où les eaux, avec la force d'impulsion que leur donne une direction depuis longtemps suivie, brisaient leur effort contre la berge. A l'endroit où venait ainsi frapper ce courant et avant qu'il ait changé de direction, l'aqueduc qui faisait suite au barrage entraînait dans les

terres ; de là, amortissement de la violence du torrent et utilisation de la direction imprimée.

Enfin une autre raison de même ordre avait fait choisir ce point aux ingénieurs : c'est la présence du grand affluent, l'Oued-Negueb. Le plan du barrage est exactement parallèle à la bissectrice de l'angle limité par les torrents, de sorte qu'il a le minimum de choc à supporter et un affouillement insignifiant à subir.

A cet endroit, la rivière a environ 150 mètres de largeur. Le barrage était d'une épaisseur moyenne de deux mètres, plus épais à sa base qu'au sommet, et construit à l'aide de gros galets provenant de la rivière, réunis par un ciment très résistant ; sa hauteur actuelle au-dessus du lit du torrent est de trois mètres, mais il devait être plus élevé, car il ne dépasse guère que de 0^m,50 à 1 mètre le fond de l'aqueduc.

Le barrage, vu sa situation oblique par rapport à l'axe de la rivière et sa direction continuant absolument celle du canal auquel il donne naissance, quitte insensiblement le lit du torrent en se transformant en la paroi droite de l'aqueduc, pour cheminer entre la rivière d'un côté et la berge escarpée, puis la montagne de l'autre ; de sorte qu'ici encore les Romains ont utilisé les conditions orographiques pour économiser la main-d'œuvre : de cette façon l'aqueduc n'a qu'une paroi artificielle, l'autre étant formée par la berge et les plans inclinés de la montagne.

Celle-ci a également servi de carrière aux Romains, et peut-être cette exploitation avait-elle été faite dans le double but d'extraire les matériaux de construction et de régulariser en même temps la forme du canal d'écoulement ; car une berge ainsi minée par les flots de la rivière devait en plus d'un point présenter des éboulis qui auraient obstrué le lit de l'aqueduc. En certains endroits de cette carrière, on trouve de grands cubes de pierre à peine détachés de la masse, portant l'empreinte des coins diviseurs ; l'un d'entre eux, fendu en deux parties, présente sur ses deux fragments et en face l'une de l'autre les demi-empreintes de ces coins.

2° *Réservoir*. — Au moment où l'aqueduc quitte la rivière pour pénétrer dans la plaine, il est déjà à une certaine hauteur au-dessus du lit de celle-ci.

Il arrive alors dans une grande dépression ovale, limitée de toutes parts par des monticules, dont l'ensemble forme un bassin d'environ 1000 mètres de long, sur 100 à 200 mètres de large.

Là, on perd peu à peu sa trace ; et à 300 mètres de la rivière, il n'est plus représenté que par quelques débris de murailles. Cette

dépression était-elle traversée par l'aqueduc, ou lui servait-elle simplement de bassin de réception, de réservoir ? Comme on va le voir, la seconde hypothèse est la plus probable.

3° *Les voûtes.* — A l'extrémité opposée de ce bassin et dans le prolongement exact de l'aqueduc se trouvent trois voûtes (Fig. 1) qui commandent le débouché d'un long ravin allant de l'intérieur de la montagne à l'Oued-Hallouf, et qui, lors des pluies, charrie une notable quantité d'eau. Elles sont donc en un point où aboutissent, ou dont s'éloignent quatre dépressions en forme de canaux, les premières venant : 1° de l'aqueduc par l'intermédiaire d'un bassin ovale dont il a été question ; 2° du ravin ; les secondes allant : 1° vers l'Oued-Hallouf, 2° dans la plaine à irriguer. On conçoit l'utilité, en cet endroit, d'un barrage destiné à arrêter et à réunir les deux courants d'eau arrivants, à envoyer dans la grande plaine l'eau nécessaire à l'irrigation et à laisser passer par ses ouvertures l'excès d'eau qui eût été une menace pour les terres et les travaux d'aval. Ces voûtes s'appuient à droite et à gauche sur deux monticules, mais elles présentent une solution de continuité.

Certains détails étant restés pour moi sans explication, je crois devoir y insister plus longuement. Les deux voûtes sud (Fig. 1, n^{os} 1 et 2), celles qui sont accolées mesurent 2^m,50 de largeur sur 3 mètres de hauteur et 20 mètres de longueur. La voûte nord qui leur est égale en longueur, a ses autres dimensions plus grandes, elle paraît d'ailleurs d'un travail supérieur aux premières, mais ce ne sont là que différences légères, et la description de l'une sera celle de toutes. Elles sont construites en blocage, on trouve néanmoins des pierres de taille aux deux extrémités. En amont, l'encadrement des ouvertures est formé par des pierres de taille plus longues et plus volumineuses qu'en aval, la voûte y est plus soignée, enfin les seuils y sont plus élevés et fermés par deux grands prismes de pierre taillée, tandis que de l'autre côté il n'en existe pas trace. De chaque côté des ouvertures, une rainure longitudinale est creusée dans la longueur des pierres ; c'est là que glissaient les vannes chargées de régulariser le passage de l'eau.

Ces portes sont encadrées par une muraille très résistante qui court sur la façade, muraille plus épaisse à la base, de façon à pouvoir lutter contre une forte poussée, tandis que l'extrémité opposée des voûtes n'avait qu'une simple porte de terminaison, sans seuil, sans rainure, sans muraille prolongeant leur façade.

L'intérieur de ces voûtes présente dans la couche de plâtre qui le tapisse, des empreintes fort intéressantes ; ce sont des sillons de trois

mètres de long, en général parallèles les uns aux autres, quelquefois s'entre-croisant légèrement, et parallèles aussi au grand axe de la voûte. Leur diamètre est le plus souvent celui du médus, et si on les examine de près, on voit, à l'intérieur, des stries très fines, parallèles entre elles. Tous les trois mètres, ces rainures sont brusquement coupées par une ligne légèrement sinueuse et, entre ses coupures, on en trouve deux autres plus étroites, plus profondes et plus droites. A la limite de la partie droite et de la partie courbe, c'est-à-dire entre les murs et la voûte proprement dite, court une ligne horizontale, prouvant que ce n'est qu'après l'achèvement sur toute leur longueur des premiers que l'on a commencé la seconde. Au lieu d'employer un cintre en charpente pour soutenir les voussoirs pendant la construction, on a usé de fascines, et les sillons que j'ai décrits sont l'empreinte des branches qui les formaient.

On peut de ceci conclure que fort probablement les essences d'arbres propres à faire les planches et le bois de charpente, devaient manquer dans la contrée. Il eût été intéressant de déterminer à l'aide de quel bois les fascines avaient été faites, ce qu'eût permis à quelqu'un de compétent l'examen des sillons ou même de leur empreinte sur plâtre; les circonstances m'ont empêché d'en faire le moulage. Cette détermination eût indiqué qu'elle était l'espèce d'arbre ou de buisson qui abondait le plus à cette époque, ce qui, outre l'intérêt qui s'attache à cette question, eût en même temps fourni de précieuses données sur la climatologie.

Ces voûtes, situées à la partie la plus déclive du bassin où se déversait l'aqueduc, entre ce dernier et le système de barrage de la plaine, faisaient évidemment partie du tout destiné à irriguer celle-ci. La muraille qui forme la façade d'amont, complétée par le système de vannes qui fermaient les voûtes, barrait la seule solution de continuité par où les eaux du bassin de réception auraient pu s'écouler vers la rivière. Le régime de celle-ci étant torrentiel, les vannes qui permettaient de maintenir l'eau à la hauteur voulue, écartaient la menace des dégâts causés par une crue considérable.

Un fait qui prouve que c'était bien dans ce bassin de réception que s'amortissait la violence du torrent et que s'emmagasinaient ses premiers apports, c'est le colmatage qui s'est produit peu à peu dans ce réceptacle. Le niveau du fond du bassin est en effet de beaucoup supérieur à celui des seuils des voûtes, et, de plus, l'argile qu'il contient a recouvert et englobé en plusieurs endroits des murs ou des constructions élevés à l'intérieur. Un ravin qui vient, de son extrémité, aboutir à la façade des voûtes et dont les eaux ont enlevé le

limon qui aurait pu recouvrir celle-ci a, par suite, cette façade pour rive droite, et comme rive gauche, la couche de limon du bassin de réception. Le colmatage considérable attesté par cette couche de quatre ou cinq mètres d'alluvions concorde avec la seule explication plausible que l'on puisse donner du rôle des voûtes.

Celles-ci, dont je donne ici le plan, forçaient l'eau à s'engouffrer au-dessous d'elles et à entraîner l'argile qui aurait pu se déposer au-dessus du seuil des vannes ; on pouvait de temps en temps faire des chasses en utilisant ainsi le trop-plein du bassin de réception au lieu de le laisser s'écouler vers la rivière en pure perte. Peut-être y avait-il, au-dessus de ces constructions un talus en terre destiné à élever encore la hauteur des bords du bassin ; ce qui permettrait de

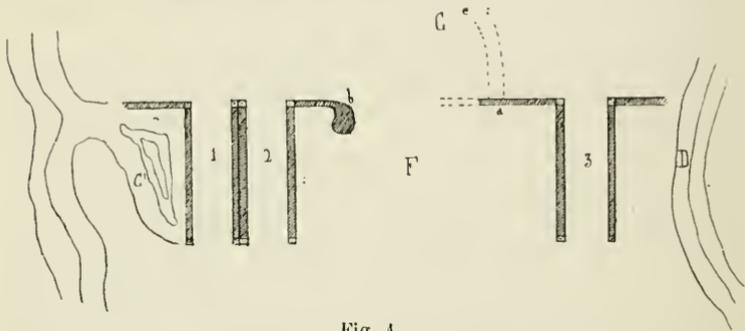


Fig. 1.

comprendre la grande longueur de ces voûtes, comme la présence de terre sur la voûte 1.

On pourrait à ces explications objecter la présence entre les voûtes 2 et 3 d'une solution de continuité. Mais cette solution n'existait peut-être pas à l'époque où fonctionnaient les vannes. Entre la voûte 2 et le ravin F, la muraille est intacte ; de plate qu'elle était près de la voûte 2, elle s'élargit et s'arrondit pour se terminer par un pilier *b* qui a la forme d'un tronc de cône. De l'autre côté, le mur partant de la voûte 3 est rompu. Enfin, depuis le point *a*, on trouve, à fleur de sol, une rangée de pierres de taille, régulièrement alignées ; décrivant une courbe qui a à peu près son centre en *b*, le pilier dont il vient d'être parlé. Le rapport entre les voûtes, le barrage et les vannes de la plaine me semblant absolument évident, j'ai cherché à expliquer ces deux anomalies apparentes. Les moyens insuffisants d'exploration que je possédais ne m'ont pas permis de chercher dans le sol une solution que j'y aurais trouvée ; je me contenterai d'émettre à cet égard deux hypothèses.

Les travaux qui avaient pour but de mener à la ville du Kesseur-Kouti et dans la plaine les eaux de l'Oued-Hallouf, n'ont pas eu d'emblée l'importance qu'ils ont pris plus tard.

En effet, au point où le ravin C (voir la fig. 1) se jette dans le bassin, on trouve des vestiges de voûtes semblables à celles dont il vient d'être question, vestiges qu'a recouverts plus tard l'alluvion qui s'est déposée au fond du bassin et qu'un ravinement postérieur a remis au jour.

Ces voûtes, au trois quarts moins grandes que celles qui sont en aval, ont, en effet, leur base à trois mètres au-dessous de la surface actuelle du bassin.

Elles ont dû servir, primitivement à capter les eaux du ravin seul. Puis, par suite de l'extension de la ville, des cultures, ou l'abondance moins grande des pluies, on construisit le barrage et les voûtes 1 et 2.

L'édification de celles-ci marquerait le second degré dans le développement des travaux.

Le pilier *b* aurait été l'extrémité primitive de la muraille; un talus en terre aurait relié celui-ci aux berges de la colline, ce qui semble d'autant plus probable que la colline opposée *C'* est encore actuellement reliée à la voûte 1 par un par un talus de ce genre. De plus la voûte 3 étant de dimensions plus vastes que les deux premières, on peut admettre qu'elle représente une période de plus grande prospérité que les deux autres, et par suite postérieure. Dans ce cas, la muraille *a c* aurait servi à protéger la berge *D* contre l'affouillement des flots.

Mais pourquoi les ingénieurs, au lieu de fermer l'intervalle *ba* à l'aide d'un mur ont-ils usé d'un terrassement? Sans doute par un surcroît de précautions contre l'apport exagéré d'eau dans le bassin de réception, au cas où les vannes n'auraient pas suffi pour leur écoulement, une tranchée dans la terre étant creusée plus vite qu'une muraille abattue, de même qu'elle pouvait aussi être comblée plus rapidement.

A cheval sur les deux voûtes 1 et 2, était une petite pièce carrée, quelque chambre de gardien, qui aurait eu ainsi, en cas de crue nocturne, le mouvement des vannes sous la main.

Dans une seconde hypothèse, on pourrait admettre qu'à l'époque où existaient seulement les deux voûtes, la muraille *c* aurait par sa concavité, amené les eaux du bassin venant du sud à se diriger au sud-est; le pilier *b*, aurait en simplement pour rôle de résister à la violence des eaux; en *F* aurait existé un trop-plein qui aurait laissé les eaux retourner vers la rivière.

Plus tard, lors de la construction de la voûte 3, le mur *ae* serait devenu inutile, une muraille aurait été dressée entre *ba*, et si le pilier *b* n'en présente pas trace, c'est que celle-ci aurait été simplement accolée à l'ancienne construction et enlevée par les ravinements postérieurs à l'abandon des travaux.

Le seul fait à l'appui de cette dernière opinion, c'est que la muraille *a* passe au-dessus de *e* dont on retrouve les grosses pierres de taille de l'autre côté de la muraille.

Quel que soit le crédit que l'on accorde à ces deux hypothèses, cela n'enlève rien à la réalité du rôle de barrage et de trop-plein que jouaient ces voûtes, par rapport au bassin où se jetait l'aqueduc.

4° *L'irrigation de la plaine.* — Entre la cuvette ovale qui recevait les eaux de l'aqueduc et la plaine cultivée qui s'étend au pied de la ville, est un seuil peu élevé par où passait l'eau de la rivière qu'avaient retenue les voûtes. Quelques débris de murailles parallèles à la direction de ce seuil indiquent peut-être qu'un canal amenant les eaux traversait ce dernier. La plaine dans laquelle se trouve le système de barrage que je vais étudier a environ 6 kilomètres de longueur sur une largeur moyenne de 1500 mètres; elle est recouverte par une couche de limon ayant jusqu'à 6 ou 7 mètres d'épaisseur; sa fertilité est encore si grande que les Arabes la cultivent dans toute son étendue. Elle est limitée au nord par une série de collines sur une partie desquelles s'élèvent les ruines du Kesseur-Kouti, au sud par l'Oued-Hallouf, à l'ouest par le seuil dont je viens de parler et le monticule voisin; à l'est, elle se termine par une pointe résultant du contact des collines et de l'Oued-Hallouf. Elle est divisée en plusieurs compartiments par une succession de barrages qui la coupent suivant sa largeur et sont, par suite, perpendiculaires à la rivière. L'eau arrivant du bassin de réception remplissait l'étage le plus élevé et, grâce au système de vannes qui formait tous ces compartiments, une fois celui-ci rempli, passait de bassin en bassin et jusqu'au plus inférieur, ou *vice versa*, en commençant par le dernier.

Voici, sauf variation dans les détails, le type général de ces bassins (voir la fig. 2) :

Au centre était une surface unie ayant la forme d'une cuvette quadrilatérale arrondie à ses angles et dont les bords sont constitués, au nord par la colline 1, à l'ouest en amont par un barrage 2 laissant arriver l'eau du compartiment, en aval par un barrage 2 permettant l'écoulement de cette eau dans l'étage inférieur; séparant cette cuvette de la rivière était un talus 3 en terre, de forme plus ou moins courbe; enfin dans l'angle situé entre le barrage d'aval et ce

talus, il y avait un autre barrage s'ouvrant sur l'Oued-Hallouf et ayant une direction oblique par rapport au barrage, à la rivière et au talus; c'était par là que s'écoulait le trop plein des eaux, ce qui montre encore les précautions prises pour éviter les désastres causés par les crues subites.

La partie cultivée ne présente rien de particulier : c'est une surface unie, constituée par l'alluvion et très légèrement inclinée vers le barrage inférieur.

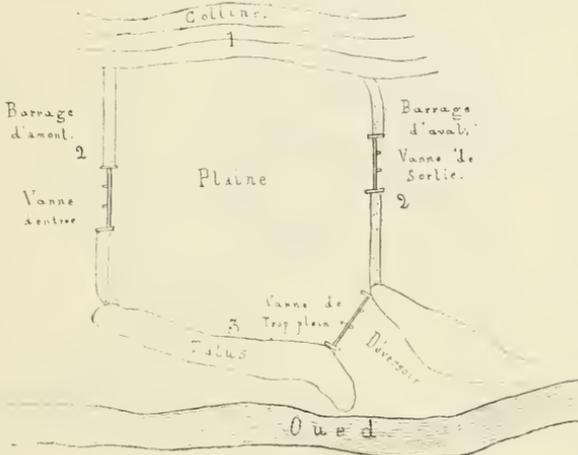


Fig. 2.

La colline 1 offre souvent un plan incliné descendant jusque dans la plaine et des traces d'exploitation montrant que l'on avait extrait de là les pierres à l'aide desquelles on a édifié le barrage. Les barrages sont constitués par une grande muraille en blocage; ils coupent la plaine dans toute son étendue; au centre on trouve le seuil par où s'écoulaient les eaux et qui était fermé à l'aide de vannes. Je choisirai comme type de ce genre de construction un barrage dont on trouvera le dessin à la page suivante. (Fig. 3.)

Il se composait d'une rangée de pierres cubiques alignées et juxtaposées reposant sur du blocage; leur face supérieure est à 0^m,70 centimètres au-dessus du sol, ce qui prouve le faible colmatage qui se produisait dans les bassins, l'eau qui y arrivait ayant abandonné dans le bassin de réception les particules argileuses qu'elle tenait en suspension. De chaque côté se dressaient deux colonnes prismatiques de 2 mètres, dans lesquelles une rainure permettait le glissement des vannes. Ce barrage présentait, en amont, une face verticale libre; en aval, les pierres du seuil se terminaient par une surface inclinée

sur laquelle glissaient les eaux, dont la chute brusque eut provoqué l'affouillement de la base de la construction. Pour empêcher celle-ci de retomber dans la rivière qui longeait la plaine il y avait un talus de deux mètres de hauteur environ, plus ou moins courbe, suivant

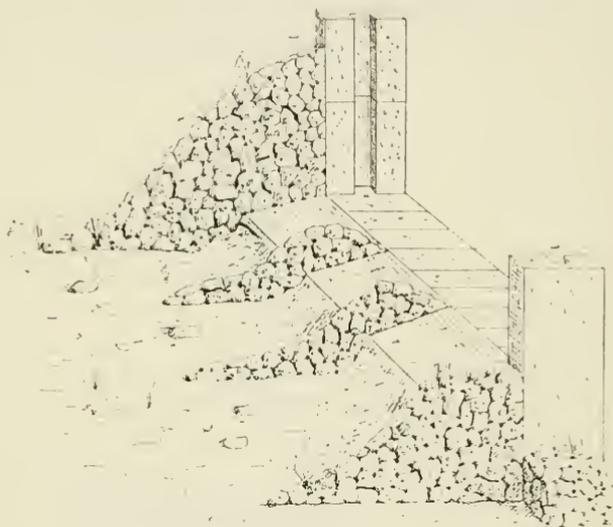
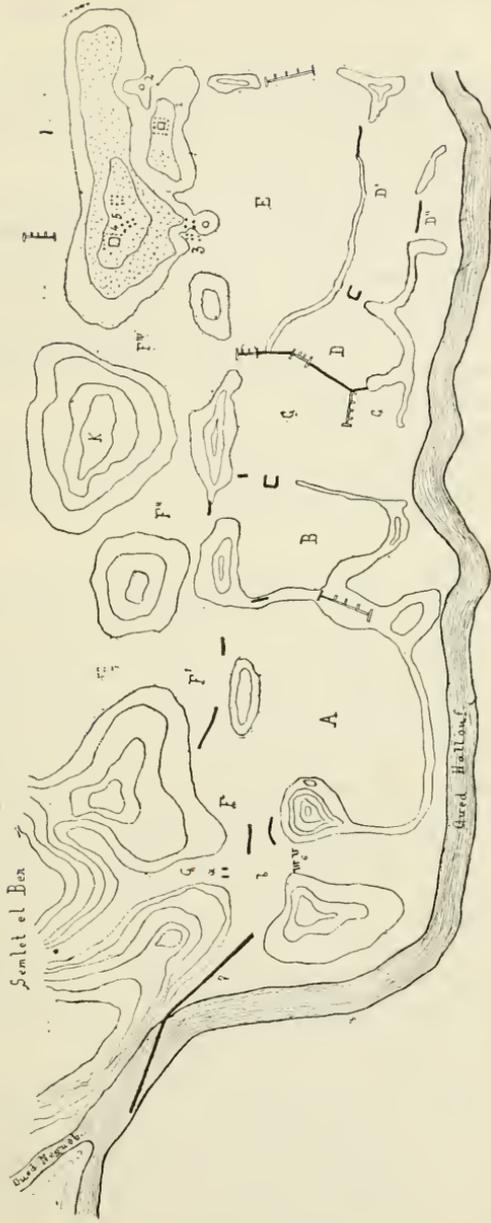


Fig. 3.

les sinuosités du torrent. Ce relèvement de la plaine, immédiatement aux bords de l'Oued-Hallouf, est constant. L'eau, dans les compartiments irrigués, suivant une direction parallèle à celles des talus, et ceux-ci n'étant pas exposés à leur choc direct, on s'explique qu'il n'ait pas fallu édifier, de ce côté, des murailles de pierre.

Un certain nombre de vannes ne laissent pas passer l'eau d'étage en étage mais bien de l'un de ceux-ci dans la rivière. Certains bassins ont, en effet, une de ces voies d'écoulement tournée non plus vers la plaine, mais vers le torrent; au-dessous d'eux, un ravin à pointe très inclinée menait vers lui.

Tel serait le type général de ces compartiments; il y a quelques variantes à signaler. Le bassin A (voir la fig. 4), ne possède pas de barrage de transmission à l'étage inférieur, ce qui se comprend si l'on considère qu'il devait recevoir une énorme quantité d'eau et que celle-ci ne pouvait y séjourner, devant passer plus bas; un simple mur empêchant le ravinement du sol eût suffi. C'est la même raison qui fait que, à mesure que l'on descend dans la plaine, les



LÉGENDE : — Murs. — ■■■■ Ruines. — . . . Puits. — 3. Thermes. — 4. Théâtre. — 5. Rangée de colonnes.
6. Voutes. — 7. Barrage. — 8. Vannes.

Fig. 4.

barrages se multiplient, l'arrêt de l'eau devenant de plus en plus nécessaire.

D'autre part, les seuils de déversement dans la rivière sont très développés, nouvelle précaution contre les crues subites.

Le bassin B, peu étendu, n'a pas de vannes, il constitue plutôt un couloir avec un déversoir limité au sud par un talus.

C'est le bassin C qui possède l'ensemble le plus complet de distribution des eaux : deux systèmes de vannes de transmission, un système de vannes de déversement dans la rivière. Perpendiculaire au plan des seuils de transmission se dresse dans la plaine d'aval, un talus qui la divise en deux parties E et D. Les vannes nord desservant l'étage E, qui s'étend immédiatement au pied du Kesseur-Kouti, les vannes sud étant tributaires d'une série de petits compartiments aboutissant finalement à la rivière.

Enfin en un point voisin de celui-ci, le barrage séparant C et D venait rejoindre un mur limitant un déversoir C, et les vannes de déversement de ce même bassin, de façon à former une figure à trois branches.

Le bassin E, celui qui s'étend au pied des ruines du Kesseur-Kouti, est le plus vaste de ceux qui sont en aval ; il présente un seul barrage à sa partie inférieure, avec vannes de transmission, mais pas de déversement ; ce qui s'explique par cette raison que, d'une part, la majeure partie des eaux ayant été arrêtée dans les étages précédents, elle avait perdu sa violence primitive, et que, d'autre part, le bassin C présentait deux vastes voies de déversement par C' et par D. Le bassin D a une assez forte pente, et il est coupé par un mur à trois branches dont les vestiges peu apparents permettent de supposer qu'il y avait là, en petit, une voie double d'écoulement par un bassin D' encore plus incliné et par un ravin D''. En aval de E s'étend le reste de la plaine, très vaste, où arrivait l'eau que n'avaient pas épuisée les bassins supérieurs, ainsi que celle d'un autre bassin situé derrière le Kesseur-Kouti, dont je parle plus loin. La faible quantité de liquide, son peu de rapidité, le peu d'inclinaison du sol et son peu d'élévation au-dessus de la rivière expliquent l'absence des vannes.

Le système compliqué de barrage qui sépare les deux bassins E et C prouve que c'était là que l'on avait fait les plus grands travaux, ce qui s'explique par le voisinage du Kesseur-Kouti, où il y avait peut-être des citernes ou quelque autre moyen d'emmagasiner l'eau.

Voici comment, à mon avis, l'on devait se servir de l'ensemble des constructions que je viens de décrire. L'eau étant amenée brusquement et en grande quantité par l'aqueduc, traversait le bassin de

réception et tous les bassins supérieurs jusqu'à l'étage inférieur, perdant une partie de sa force dans chacun d'eux. L'étage inférieur, ayant ses vannes fermées, se remplissait d'eau ; celui-ci plein, le compartiment situé immédiatement au-dessus fermait à son tour ses vannes jusqu'à réplétion, et ainsi de suite jusqu'à ce que le bassin de réception lui-même fût plein ; on laissait alors, au cas où l'apport de la rivière eût continué — ce qui devait être rare, car un temps assez long devait se passer jusqu'à ce que cette grande surface de réception fût remplie — on laissait l'eau s'écouler en partie par les vannes entr'ouvertes, en majeure partie par les voûtes et en partie peut-être aussi par le lit de la rivière.

Il est à noter que l'absorption par le sol d'une si grande quantité d'eau devait, d'autre part, augmenter pour longtemps le débit des puits creusés à l'intérieur de la ville.

5° *Les barrages de la plaine au nord du Kesseur-Kouti.* — Si, partant de cette plaine pour gravir les collines vers lesquelles s'élève le Kesseur-Kouti, on le traverse pour descendre dans la vallée qui se trouve derrière celui-ci, on se trouve à l'issue étroite d'un assez vaste quadrilatère en forme de cuvette où aboutissent de nombreux ravins. Cette petite plaine renferme aussi les restes de deux ou trois barrages pareils aux précédents ; peut-être y avait-il un trop-plein de la grande plaine qui y déversait une partie de l'eau de l'Oued-Hallouf, car en F' est un seuil très peu élevé qui les sépare.

Il y a de plus entre ces deux plaines plusieurs dépressions que coupent les vestiges de murs. Ceux-ci auraient été, soit des barrages destinés à rejeter en K l'eau tendant à couler directement vers l'Oued-Hallouf et à la faire passer derrière le Kesseur-Kouti, soit les traces d'un aqueduc qui aurait amené l'eau à cette ville.

La question se pose, en effet, de savoir, si en dehors des puits et des citernes qu'ils possédaient, les habitants se contentaient de recueillir l'eau qui arrivait dans les bassins au pied de la ville, ou si celle-ci avait un canal lui amenant l'eau de l'Oued-Hallouf.

Mes recherches en ce sens n'ont abouti qu'à me faire trouver en FF''', entre l'extrémité de l'aqueduc 7 et le Kesseur-Kouti, sur une ligne allant de l'un à l'autre, une série de dépressions situées entre la petite plaine et les mamelons qui limitent au nord la plaine de l'Oued-Hallouf, dépressions où l'on trouve les traces des murs dont il vient d'être question. Ces murs présentent ceci de particulier que, séparés les uns des autres par un intervalle variant de 500 mètres à 1 kilomètre, ils sont placés sensiblement dans le prolongement de la ligne F F'''. En un point, j'ai même constaté qu'une colline per-

pendiculaire à cet axe semblait coupée par une tranchée ayant la direction des murailles. D'ailleurs on ne rencontre rien de concluant à cet égard et rien d'autre ne m'a paru confirmer cette idée d'aqueduc que m'avaient suggérée les traces de murailles, sinon la présence des thermes et de la fontaine dans la ville et à l'extrémité de la ligne F^m.

B. — *Travaux hydrauliques de la maison à l'auge et de la ferme au puits.*

Aux environs de la maison à l'auge décrite plus haut se rencontrent les vestiges de nombreux travaux qui m'ont aussi paru avoir pour but le collectionnement des eaux.

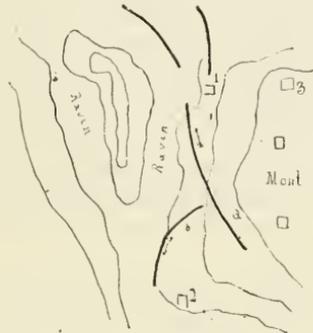
De la dépression en entonnoir, sans issue, indiquant sans doute l'emplacement d'une citerne, part, se dirigeant vers le nord, une muraille de deux kilomètres de long; elle semble tout d'abord former la limite du vallon qu'elle côtoie, à gauche, et du bourg qui s'étend à droite. Elle suit ce vallon et arrive, à son extrémité supérieure, sur une crête étroite qui le sépare de l'Oued-Hallouf, change de direction, et, toujours sur la crête, contourne la vaste surface déprimée qu'elle renferme dans un ovale. Son extrémité se termine à 20 mètres environ du point de départ aux bords de la dépression en forme d'entonnoir. Ce mur est en blocage et le grand axe de cet ovale correspond à l'inclinaison générale du sol qui aboutit également à cette cuvette.

De cette muraille se détache l'amorce de quelques murs secondaires. Peut-être n'a-t-on affaire là qu'à une limite de propriété, mais la convergence des extrémités de cette muraille, du vallon et de la grande dépression vers l'entonnoir, la proximité de celui-ci de la maison à l'auge incitent à voir là autre chose qu'une enceinte. Peut-être ce mur avait-il un double rôle : tout en servant de clôture il pouvait amener au point voulu les eaux tombées à l'intérieur.

Aux alentours des ruines de cette demeure on trouve plusieurs enceintes du même genre présentant ceci de caractéristique qu'elles convergent par un de leurs angles vers l'un ou l'autre des deux bourgs.

En outre, à la maison à l'auge aboutissent plusieurs murailles d'une longueur remarquable et qui s'élèvent sur la montagne obliquement, de sorte que l'eau qui tombait à sa surface, au lieu de suivre la pente naturelle et d'arriver par la voie la plus directe dans la plaine inférieure, venait se heurter contre cet obstacle et le suivait jusqu'au pied de la ferme à l'auge.

Il devait même y avoir entre ces deux bourgs une lutte tendant à donner à chacun d'entre eux une surface de réception aussi étendue que possible ; car, si comme le montre la figure ci-jointe, le mur *a* tenait sous sa dépendance la partie supérieure du mont et en amenait l'eau à la maison à l'auge, la muraille *b* élevée au-dessous



1. Maison à l'auge. — 2. Maison au puits.
3. Inscription funéraire. — Murs.

Fig. 5.

amenait à la maison au puits les eaux tombant plus bas que *a*. De plus, un ravin réunissait les eaux au-dessous de la première et les amenait à la seconde.

On se trouve donc là, comme ici, en présence de constructions assez importantes, présentant toutes deux, soit de vastes récipients comme ceux que j'ai décrits à propos de la ferme au puits, soit des canaux en pierre nombreux, attestant la présence de l'eau. Ne semble-t-il pas naturel de chercher un rapport entre des travaux hydrauliques ayant un but bien défini et ces longs murs qui y aboutissent ?

C. — *Travaux d'irrigation de la Kasbah-Oum-Mezessar.*

Ici les travaux sont d'un tout autre genre et leur destination est rendue évidente par la facilité qu'ils présentent à l'exploration.

L'Oued-Mezessar est un beau bassin d'eau saumâtre ayant 40 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur et une profondeur maximum de 3 mètres. Il est entouré d'un bois de tamaris, et sur ses bords croissent de nombreux roseaux. C'est un des rares points où l'on trouve de l'eau dans la région. Cette eau avait été utilisée par les

colons romains; actuellement les troupeaux des nomades viennent de loin s'y abreuver.

Il est étonnant que les Arabes qui, forcés de se procurer de l'eau pour arroser leurs jardins, ont creusé dans le pays de nombreux puits d'où ils élèvent, grâce à un pénible travail, le liquide destiné à l'irrigation, n'aient pas utilisé cette source; le fait pourtant pourrait peut-être s'expliquer par sa situation sur la voie qu'ont suivie de tous temps et les grandes invasions et les pillards venus du sud, ou par la forte proportion de sels de magnésie qu'elle contient, bien que d'autres puits utilisent pour la culture, à Zarzis entre autres, une eau aussi saumâtre.

Ce bassin, au centre duquel jaillissent plusieurs sources, est situé dans le lit même de l'Oued-Mezessar, qui n'est que la continuation de l'Oued-Hallouf et à proximité d'une rivière qui s'y réunit à moins d'un kilomètre en aval.

Que ces sources soient naturelles ou qu'elles doivent leur origine aux travaux d'antiques agriculteurs, elles ont un débit important; à sa sortie du bassin, le canal d'écoulement a 1^m,75 de large sur 0^m,40 de profondeur, la pente y est prononcée et le courant rapide. Un barrage élevait le niveau de ses eaux et plusieurs canaux les emmenaient dans les points à irriguer. Un premier canal, à droite, suit le lit de la rivière et arrive à un champ resserré entre une espèce d'ilot et les berges, emplacement probable d'un ancien lit; un autre, à gauche, d'abord parallèle au torrent, s'élève peu à peu au-dessus de lui, puis après 300 mètres, décrit un coude assez brusque pour s'enfoncer dans la pointe triangulaire comprise entre les deux rivières. Enfin, un troisième canal, dont le fond était le plus élevé de tous, s'enfonce obliquement dans le fourré de tamaris et traversant cette pointe, arrive au bord de l'affluent de l'Oued-Mezessar. Là, un aqueduc dont les piliers subsistent encore intacts dans le lit du torrent, transportait sur la rive opposée les eaux de la source, permettant à celles-ci d'arroser la plaine vaste et fertile qui s'étend au pied de la Kasbah, ancienne ferme romaine.

La direction générale de ce canal est celle d'une ligne droite allant du bassin à la Kasbah. Les fossés dont il vient d'être question paraissent simplement creusés dans le sol; de même la façon grossière quoique solide dont ont été élevés les piliers de l'aqueduc, formés par un blocage à ciment très dur et le peu d'étendue des ruines de la Kasbah prouvent qu'il n'y avait là qu'une simple exploitation particulière, ce qui ne fait d'ailleurs qu'augmenter l'intérêt de ces travaux.

Les conclusions à tirer de cette étude sont : que, jadis comme maintenant, l'eau des pluies était rare et les rivières de simples torrents ; qu'à l'époque romaine une population florissante, d'origine africaine, était dans le pays et avait dû y faire, pour conserver l'eau nécessaire à son existence, de grands travaux. Cette population ne se composait pas seulement d'agriculteurs, colons disséminés dans les fermes de la plaine ; elle était aussi agglomérée en villes dont l'importance se mesure à celles des remarquables constructions hydrauliques que j'ai tenu à signaler. C'est, à mon sens, la ruine de ces travaux qui a amené la disparition de ces cités jadis florissantes, de la même manière que, comme l'a démontré M. de La Blanchère, la ruine du drainage antique de l'*agro romano* a changé en déserts fiévreux des plaines autrefois saines et fertiles.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAYS ET LES RUINES

ENTRE ZAGHOUAN, DJEBIBINA ET SOUSSE ⁽¹⁾

Communication de M. de La Blanchère, directeur des Antiquités
de la Régence de Tunis.

De Zaghouan à El-Loukanda, nous suivîmes, non pas la voie ordinaire, mais la route beaucoup plus difficile qui passe à l'est du grand massif. C'est une haute vallée assez fraîche, comprise entre le Zaghouan d'une part, et, de l'autre, les montagnes de Zériba que prolonge le Djebel-Halk-en-Neb; aussi les ruines d'habitations y sont-elles nombreuses. On trouve d'abord un quartier qui porte le nom d'El-Meheriz — d'autres l'appellent seulement El-Mriz « la Mélisse », quoique cette plante ne m'ait pas paru y abonder d'une façon exceptionnelle. On y remarque quelques ruines, dont une au-dessus de l'Oued-bou-Begra, au pied du Djebel-Ahmar. Plus loin, à l'Aïn-Nsarin, source au nom caractéristique, sur le bord du cours d'eau auquel elle donne naissance, des pierres éparses accompagnent quelques murs au ras du sol. On rencontre encore plusieurs fois, dans cette partie du pays, même dans la forêt, ou plutôt la broussaille, qui le termine vers le sud, de ces traces d'habitations, mais aucune ruine importante.

Au défilé de Foum-el-Kharrouba, près de l'Aïn-Djemala et du bordj du comte Raffo, il y a beaucoup de ruines, mais aucun édifice visible. La station de la route qui passait, et qui passe encore, par ce col, occupait une assez grande étendue.

D'El-Loukanda, nous nous rendîmes à Djebibina par le chemin que suivent toutes les caravanes. Je visitai le Ksar-Mahloul, grande ruine sur la rive gauche de l'Oued-Djebibina. Des murs, des pierres dressées, des débris importants y marquent la présence d'un centre. Il y existe deux mausolées.

Djebibina est un point bien connu. On y passe en allant à Kai-rouan. Mais, en le quittant, nous prîmes à l'est, nous dirigeant sur

⁽¹⁾ Les renseignements que donne ici M. de La Blanchère ont été recueillis par lui au cours d'une tournée qu'il entreprit en 1886 dans l'est et le sud de la Tunisie. Différentes circonstances indépendantes de sa volonté en ont fait différer jusqu'à ce jour la publication.

l'Enfida. C'est ainsi que nous arrivâmes à l'Henchir-Sguida, déjà vu par de précédents voyageurs⁽¹⁾, mais qui me parut mériter une étude particulière.

L'Henchir-Sguida est une très vaste ruine, auprès de laquelle se trouvent des mausolées et des édifices détachés qui s'étendent dans la campagne. Un ruisseau y passe, que la carte appelle Oued-Lebroum; une partie de l'emplacement est nue et cultivée, une autre couverte de broussailles. Comme on n'y a pas trouvé d'inscriptions, le nom de la ville est encore inconnu.

Le monument qui frappe le plus la vue est un château fort byzantin, situé auprès des puits et dont la porte fait face à la rivière. Les ruines ont été remaniées à l'époque où l'on a construit cette forteresse, qui est faite comme toutes celles de son âge, avec des pierres prises partout. Elle occupe une crête, d'où a dû couler beaucoup de terre; car le remblai, dans les ruines, est très fort. Certains édifices voûtés, aujourd'hui presque ensevelis, ont pu être des thermes; d'autres, un temple et une basilique. Les alignements des rues se distinguent presque partout. La ville s'étendait le long des deux rives de la rivière, sur laquelle un pont, un barrage et divers travaux ont laissé des vestiges intéressants. Le reste des ruines est confus. En dehors du fortin byzantin, la plus importante construction est un grand réservoir qui mérite d'appeler l'attention.

Dans la broussaille vers l'ouest, au-delà d'une rivière, à 200 mètres du château, se voient quelques restes d'aqueduc, et plus loin, à une distance d'un bon kilomètre de la ruine, une autre ruine nommée El-Ksar. Là est une grande construction qui paraît une citadelle, puis des restes d'habitations semées sur un certain espace. Dans la même localité, on voit une ruine mieux conservée, que les indigènes nomment El-Benia.

La forteresse byzantine est à peu près carrée. Les murs, de 1^m,40 d'épaisseur, sont faits d'un bloc très compact, où sont noyés de gros moellons. En dedans et en dehors est un revêtement de pierres de taille, dont beaucoup à bossages; elles sont prises à des édifices antérieurs. Aux angles et au milieu des côtés sont des bastions carrés, qui étaient hauts d'au moins 6 mètres, et dont le revêtement est plus soigné que celui des courtines. Ils avaient un étage; on y entrait, de l'intérieur, par une porte de 0^m,95 de large, couverte avec deux ou trois dalles. Tout cela est d'une construction grossière. L'intérieur de l'enceinte est rempli de débris de constructions et de

⁽¹⁾ Cf. Cagnat, *Archives des Missions*, 3^e série, t. XI, p. 34.

colonnes; on y voit des silos, et peut-être des citernes. La porte a dû être bouchée; elle est contre un des bastions au milieu du flanc occidental, et on avait fait un bout de mur en saillie pour la protéger.

Au nord de cette citadelle, les ruines au ras du sol sont des plus abondantes. On reconnaît plusieurs rues, une place, et, contre celle-ci, un édifice de 18 mètres sur 13, avec portique et abside, dont le plan se voit sur le terrain.

Au sud-est de la forteresse, on trouve de même les fondations d'un bâtiment carré de 25 mètres sur 10; non loin de là est un autre bâtiment de forme arrondie. Le tout est extrêmement ruiné; il n'en reste que les pierres de taille, assises inférieures des murs.

Le barrage surtout semble avoir été curieux. Il a été rompu par les eaux et détruit en grande partie. Toute la portion qui donnait de l'eau au réservoir, dès qu'elle avait monté jusqu'au niveau de la rive, a malheureusement disparu. On voit néanmoins que l'ouvrage, fait d'un blocage solide, recouvert de béton et revêtu de pierres, avait 2^m,20 d'épaisseur. Le réservoir était formé d'un mur, gros seulement de 0^m,65, mais étayé, tous les 2^m,50 à 3 mètres, par des contreforts arrondis, larges de 1^m,05, épais de 0^m,80. La hauteur est de 1 mètre à l'amont, de 2 mètres et plus à l'aval. Un trop-plein maintenait le niveau et servait à l'irrigation de jardins, dont la place existe entre le réservoir et les plus proches maisons. De la face d'amont part un petit aqueduc formé d'arcades, puis d'un mur percé de distance en distance, enfin d'un mur plein sur lequel court le chéneau à ciel ouvert. Ce système de distribution circule à travers le bas quartier de la ville, traverse un petit ravin, une bâtisse où peut-être était une fontaine, et semble aboutir à des ruines qui ont peut-être été des thermes.

L'Henchir-Sguida a encore des citernes assez importantes.

A El-Ksar, la ruine principale n'offre rien de particulier. En allant à El-Benia qui est à peu près à 1,200 mètres, on trouve à moitié chemin une tour. El-Benia est une très jolie construction. C'est une abside encore intacte, enterrée seulement en partie par dedans. Elle se compose d'un cul-de-four décoré d'une coquille en relief, qui en garnit tout l'intérieur. Contre elle, est adossée une espèce de longue salle étroite; en avant d'elle s'étend un espace sur lequel un portique, dont les piliers d'arcades subsistent, donnait accès latéralement. Le tout se termine, sur le ravin d'un ruisseau, par une construction bouleversée qui semble avoir des parties arrondies, et où j'ai trouvé un tuyau de poterie dans l'épaisseur d'un mur. Il se pourrait bien qu'El-Benia ait été une petite église avec logements attenants. La conservation de l'abside est étonnante.

En continuant vers l'est, on trouve d'assez fréquentes ruines, mais qui n'ont rien de curieux. La belle vallée de l'Oued-el-Kaïd en possède plusieurs gisements. Le principal est au pied même de la zaouïa de Sidi-Kassem; c'est l'emplacement d'une vraie ville, à juger d'après l'étendue.

De là, on entre dans l'Enfida à Sidi Abd-er-Rahman el Garsi.

De Dar el-Bey, nous rejoignîmes la mer à Hergla, pour ne la plus quitter.

Hergla a été déjà bien des fois décrite.

La forteresse byzantine, dont les restes se trouvent au milieu du pays, est une des plus mauvaises constructions que j'aie jamais rencontrées. Elle renfermait un édifice dont il subsiste un morceau figurant une abside. Entre les beaux puits romains qui existent dans la plage et la ville, se distinguent, sur la dune, les restes de tout un quartier et la mosaïque dont M. Saladin a dessiné un spécimen ⁽¹⁾.

La mer a gagné quelque peu, démolissant une tranche de rivage, sous Hergla, et rongé d'anciens bâtiments, visibles sur un long espace : un haut fond, en avant de ceux-ci, marque probablement la limite des travaux de l'ancien port. La ville des *Horrea Coelia* était d'ailleurs beaucoup plus grande que Hergla; car tout autour de celle-ci, les olivettes sont remplies de ruines, et, le long de la mer, après Hergla, on en retrouve encore sur près de deux kilomètres.

Les « Kenatir » passés, en approchant de Sousse, on retrouve, à l'Oued-el-Hamman des traces de constructions nombreuses. A 13 kilomètres de Hergla, une ruine romaine dans une ruine arabe, marque, au bord du chemin, le centre d'un lieu habité assez vaste.

Les monuments de Sousse sont connus. Le Kaouat-el-Koubba, le Ksar-el-Ribat, la grande citerne dite Sofra, les ports ont été plusieurs fois décrits. Quant aux restes signalés par Daux, bien peu sont réellement visibles; cet ingénieur a dû, pour les trouver, faire des fouilles qui, depuis, ont été rebouchées, et que, peut-être, compléta alors une imagination trop vive.

Ce qui frappe lorsque l'on parcourt la vaste forêt d'oliviers dont Hadrumète est entourée, c'est la présence de gros tertres qui sont des ruines, dispersés sur une fort grande étendue. L'un d'eux, récemment exploré, a laissé voir des voûtes, des débris et des planchers en mosaïque. De même, de Sousse à Monastir, le long du rivage de la mer, beaucoup d'habitations ont laissé des vestiges.

Il y a à Sousse quelques collections d'antiquités fort estimables.

⁽¹⁾ *Description des antiquités de la Régence de Tunis*, I, p. 3.

Celle de M. Gandolphe est déjà connue. Celle de MM. Galea et Balzan renferme plusieurs bons morceaux de sculpture, des monnaies, de belles armes arabes, des mosaïques, des inscriptions.

Les plus belles mosaïques sont des fragments d'un grand pavage qui fut trouvé, près de la ville, dans une propriété de ces messieurs. Une bonne aquarelle de ce qui existait est à la Chefferie du Génie. Une partie de cet ensemble a péri, ou n'a pu être arraché que par fragments assez petits. Le reste a été enlevé tout entier, et divisé en deux parts. Un peu plus de la moitié est dans cette collection, le reste dans une autre dont je parlerai plus loin. Le sujet était une vaste scène, à la fois de chasse et de pêche, dont l'exécution est très bonne.

Les inscriptions, dont la provenance n'est malheureusement pas indiquée, mais dont quelques-unes, me dit-on, viennent de l'Henchir-Zembra, sont toutes des épitaphes.

1

DIS · MANIBVS
SACRVM
NONIAE · C · F · FAVSTINAE
VIXIT · ANNIS · V

2

D I I S · M A N I B V S
P O N T I A · D O N A T A
H I C · S I T · V I X · A N N I S · X X V
P R I S C V S · C O N · P I I S S I M A E

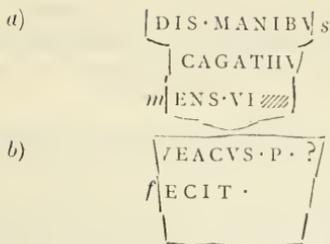
3

DIS · CAELIAE BONIFA
TIE VIX MES VIII DIEB
XXII · L CAELIVS SVAVIS
PATER PISSIMVS FILIE
CARLSIME FECIT

4

D · M · ET
MEMORIAE VRBICI
QVI VIXIT · MENS · IX ·
DIEB · VIII · FILIO
DESIDERANTISSIMO
PARIS PATER FEC ·

5.



6.

D I I S · M A N I B u s
 O V I D I A · L · F · S A N C T A H I C
 S I T A · E S T · V I X I T · A N N I S X I I I
 C · O V I D I V S · C V P I T V S · P I E N T I S S I M A E
 F I L I A E

7.

M · A V R E L I O A N T o n i n o
 C A E S · P A R T C P I · I M p e r i i ?

La collection de M. Texereau, inspecteur des douanes, m'offrit tout de suite grand intérêt. En effet, outre une série de petits objets, lampes, verres, terres cuites, fragments de sculptures, j'y aperçus diverses mosaïques qui ne pouvaient manquer de me frapper.

D'abord, trois fragments de la mosaïque Balzan. L'un d'eux représentait un homme attrapant des canards dans un fourré de papyrus, l'autre, beaucoup plus grand, provenant également de la chasse, portait un sanglier et un lièvre; ensuite, une série de mosaïques ayant couvert des sépultures chrétiennes, et venant du cimetière de Lamta. Je reconnus, au premier coup d'œil, la belle tombe de Medden, découverte par MM. Cagnat et Saladin en 1882, et dont la destruction avait été annoncée par M. Irisson, alors agent consulaire à Monastir, aux soins duquel ces missionnaires l'avaient confiée, toute emballée, pour être expédiée au Louvre. Le sommet de la dalle était en effet brisé, mais l'inscription était entière. M. Texereau avait également acquis les mosaïques de la collection Irisson, notamment celle de *Victor*, que M. Saladin a reproduite⁽¹⁾. De plus il

¹⁾ *Op. cit.*, p. 5, fig. 3.

avait fait enlever quelques autres de ces monuments dans le même cimetière, et formé ainsi une collection qui, jointe aux mosaïques parvenues au musée du Louvre, à celle qui attendait à la Goulette le moment d'être transportée au Bardo, et à celles que je découvris moi-même, constitue à peu près tout ce qui avait été extrait de cet emplacement si riche.

De Sousse à Monastir, par la plage, on aperçoit encore quelques ruines aux environs de la première ville. Tout ce qui existe à Monastir a été indiqué et décrit.

Sur la côte entre Monastir et Lamta, je ne crois pas que l'on ait signalé les ruines de Sidi-Messaoud, près de Khnis. Elles sont indistinctes, mais vastes, occupant tout le mamelon où s'élève la koubba, et d'où la vue est magnifique. Si, comme le veut Tissot, *Therma* doit être cherchée de ce côté, je m'étonne qu'il ne la place pas là ou à l'Henchir-Hamada, autre champ de ruines, plus petit, près de la mer, au pied de Sidi-Messaoud, et qu'il ne mentionne pas ces ruines dans sa discussion de la guerre de César.

R. DE LA BLANCHÈRE.

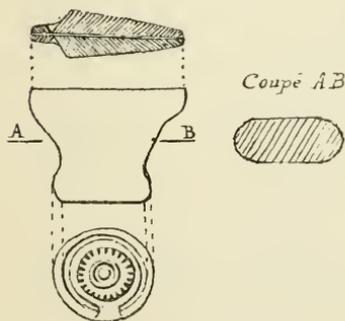
L'ATELIER DE POTERIE DE SIDI-AÏCH

Communication de M. Cagnat.

Un voyageur qui désire garder l'anonyme a communiqué à la Commission une note sur l'atelier de poterie de Sidi-Aïch, entre Kafsas et Medinet-el-Khedima. L'existence de cet atelier, qui a donné naissance à l'établissement romain bien connu situé en ce lieu, est indubitable, puisqu'on remarque au nord du cimetière tout un monceau formé uniquement de tessons de pots de toute forme et de toute grandeur⁽¹⁾. C'est là que notre correspondant a trouvé les objets qui suivent :

1° Un fond de pot où se voit, dans un cercle bordé de trois circonférences concentriques, cinq palmettes hautes de 0^m,02 et larges de 0^m,008. Il devait en exister une sixième, étant donnée la largeur du cercle qui est brisé d'un côté. Ces palmettes sont toutes parallèles, la base de chacune d'elles, terminée par un petit globule, s'appuyant sur une ligne horizontale. Les bases de ces palmettes sont distantes l'une de l'autre de 0^m,013.

2° Un fragment de poterie qui porte, dans un cartouche en forme de circonférence, une palmette de 0^m,03 de hauteur sur 0^m,014 de largeur, à côté d'un médaillon de 0^m,015, analogue à celui qui sera figuré ci-dessous. La distance entre les deux représentations, qui devaient se reproduire alternativement tout autour du plat, est de 0^m,005.



3° Un fragment de plat, où se distingue une croix en relief de 0^m,005, entre deux systèmes de circonférences parallèles, formant le bord du plat, distants l'un de l'autre de 0^m,01 (ces circonférences sont en creux; elles sont au nombre de deux pour le système le plus rapproché du bord, de trois pour celui qui suit).

4° Un cachet en terre cuite dont la figure est ici reproduite à sa grandeur naturelle.

(1) Voir mes *Explorations en Tunisie*, III, p. 74.

Ces renseignements sont loin d'être sans intérêt pour l'histoire de la poterie et du commerce dans l'antiquité. Ils permettront peut-être de reconnaître, parmi les différents vases que l'on possède, soit en Afrique, soit ailleurs, des produits provenant de la fabrique de Sidi-Aïch.

R. CAGNAT.

RAPPORT DE M. CAGNAT

sur diverses communications

M. de La Blanchère informe M. le Ministre du déblaiement par le Service beylical des Travaux publics, de tombeaux romains, sur le promontoire qui fait face à l'île de Salakta ou Seleкта, et à une distance de dix mètres du rivage. C'est en exécutant les travaux d'une route qu'on a découvert ces tombeaux. L'administration exploite dans les environs une carrière où on a trouvé des restes antiques plus intéressants : trois amphores, deux urnes et une lampe funéraire, qui ont été placés en lieu sûr, à El-Mehdiya, en attendant qu'on les transporte au musée de Tunis.

Dans une autre lettre, il rend compte d'une visite faite par lui à l'Henchir-Harrât, autrefois Segermes, et dit à ce propos :

« Le nom de Segermes me paraît identique à celui de la grande ville berbère du Maghreb que les historiens arabes nous ont transmis sur la forme *Sidjilmāsa*, et qui revient si souvent dans leurs écrits au moyen âge : cette forme est une transcription exacte, conforme à toutes les lois qui ont régi le passage des dénominations berbères dans l'arabe écrit. Comme presque tous les noms de villes berbères, celui-ci aura donc appartenu à plus d'une cité. Il est évident, en effet, qu'il avait un sens, et il n'est pas difficile d'y retrouver un élément très commun, le mot *Segher*, qui signifie colline. Ces remarques, qui ne me paraissent pas sans intérêt en elles-mêmes, empruntent une importance particulière à ce fait que, dans une des inscriptions qui ont été trouvées à l'Henchir-Harrât, le nom est orthographié SEGEMES. Il devient certain, comme cela était d'ailleurs probable, qu'il n'y a là qu'une faute du graveur (1). »

(1) M. Duveyrier, membre de la Commission de Tunisie, consulté sur la question et sollicité de donner son opinion, a remis la note suivante :

« Il est évident que M. de la Blanchère fait allusion ici au passage d'Hérodote où (I. IV, § 192) cet auteur, énumérant les animaux de la Lybie, cite le ζέγερικς en ajoutant : « Ce nom est lybique ; en grec, il signifie les tertres. » Aucun des dialectes berbères que j'ai étudiés ne possède pour le terme « colline » un mot approchant de *zeguer* ou *zegher*, racine de ζέγερικς. Ces dialectes donnent : tadrart, tâdraq (diminutifs d'adrâr, montagne), aourîr, taourîrt, thakeddarth, tekathèrt, ighîl, thighîlt, taguemmout, zira et tha'arqoubth (féminin berbère de l'arabe عرقوب). Il se pourrait donc qu'il y eût là une faute dans le texte

M. de La Martinière, chargé d'une mission archéologique au Maroc, a envoyé au Comité un estampage et des photographies d'une inscription romaine qui se trouve actuellement dans la cour du consulat de Hollande, à Tanger. Elle est haute de 1^m,20 et large de 0^m,50; les lettres mesurent 0^m,04 aux deux premières lignes, 0^m,03 aux suivantes et 0^m,02 aux deux dernières. La pierre a beaucoup souffert, au milieu, sur toute la hauteur, si bien qu'on ne peut plus lire que le début et la fin de chaque ligne. Néanmoins le texte se reconstitue assez aisément :

A N T o n I A e
 S A t u r n i N A E
 F A B I A F P I I S S V
 M A E E t i n n o C E N T I S
 S V M a e E X T E S
 t A M E n t o p o S V I T
 F A B I V S E S M A R I
 t V S E I u s . . . E R O P T V
 M A E . \ x o r i p o N E N
 D A M c u r a V I T
 H V I C . O r d o t i n G I T A N V S
 L O C V m s e p u l T V R A E . E T
 L A V D a t i o n e m E T T H V
 R I S P . . . d e c r e v I T

Ant[on]ia[e] Sat[urni]nae, Fabia.... piissima[e et immo]centissum[ae filia]e ex tes[t]ame[nto po]suit. [Fa]bius....es, mari[t]us ej[us et h]er(es) optumae u[xori p]onendam [cura]vit. Huic o[rdo Tin]gitanus locu[m sepul]turae et laud[ationem] et thuris p(ondo)... [de]crevit.

d'Hérodote, à moins que le dialecte berbère que parlaient il y a 2,300 ans les Lybiens les plus rapprochés de l'Égypte, ne contint un mot oublié aujourd'hui et se rapprochant de *zequer* ou *zegher*.

« Je n'oserais pas, pour ma part, chercher une étymologie commune pour les noms géographiques Segermes et Sedjelmâssa. Sedjelmâssa, capitale du Tafilét, fut construite en 758 de notre ère, par un général arabe, et les historiens arabes indiquent que le site choisi était le lit d'un marais salant, ce qui s'accorde parfaitement avec le caractère général du sol de la grande oasis de Tafilét, qui est une plaine plate terminée au sud par une sebkha. Sedjelmâssa a disparu aujourd'hui. Mais par cela même qu'elle était située en plaine, un terme berbère correspondant à colline ne peut pas faire partie de son nom, qui, d'ailleurs, lui a été donné par les Arabes. »

Les honneurs rendus à cette femme par le Conseil municipal de Tanger ne sont pas nouveaux. On trouve souvent la mention d'un emplacement accordé par les autorités d'une ville pour la sépulture d'un citoyen plus ou moins illustre (1); il était moins fréquent que l'on votât à un défunt une oraison funèbre et une certaine quantité d'encens pour la cérémonie, mais on peut encore citer d'assez nombreux exemples de semblables décrets (2).

M. le capitaine Tart a relevé en 1887 la plaine de Tamlouka et y a recueilli un certain nombre de documents inédits.

1° *Mechta-el-Ksar*. — Borne milliaire qui forme le montant de droite de la porte d'un gourbi. Copie de M. le capitaine Vallentin.

I M P C A E S M
 AVRELIO CARO
 INVICTO PIO
 FELICE AVG P M
 TRIB POT ET
 M A V R E L I O
 C A R I N O N O
 BILISSIMO CAES

La date de ce monument se place entre le mois de septembre 282 où Carus arriva à l'empire et la date inconnue où, en 283, Carin reçut le titre d'Auguste.

2° *Environs de la Mechta-el-Ksar*. — Copie du même.

D M S	D M S
BIIBIA LAV	VERATIA ST
RINA	RATONICE
VIXIT	VIXITAN
ANIS CXVII	NIS XXVI
H S ☉ F ☽	

3° *Fedj-el-Berkouk*. — M. le capitaine Tart a copié quelques textes

(1) *Corp. insc. lat.*, t. II, nos 2063, 3251; t. III, n° 2919; t. IX, n° 2855, etc. — Cf. Marquardt, *Staatsverwaltung*, IV, p. 350.

(2) *Laudatio* : *Corp. insc. lat.*, t. II, nos 1065, 1089, 1186 (Cf. Marquardt, *ibid.*, p. 357 et suiv.). — *Thus* : *Corp., insc. lat.*, t. II, n° 1650 : *turis p(ondo) XXV*; t. V, n° 337 : *turis libras tres*; Henzen, n° 7004 : *turis p(ondo) XX*, etc.

funéraires et fait les estampages d'un certain nombre d'autres. Ces inscriptions figurent pour la plupart, d'après des copies du colonel Rouvière, dans les papiers de L. Renier. Une seule m'a paru inédite; elle est, d'ailleurs, intéressante par les noms qu'elle renferme : c'est l'épithaphe de deux indigènes, *Siluon* (génitif *Silunis*), et sa femme *Tamacar*. Le père du mari se nommait *Stisie*.

DIS M SAC		T A M A
SILVON ST		C A R C
ICSICIS VI		IUGE SILVNIS
XIT ANNOS		VIXIT AN
L X X X I		I S C I I I

a) *Di(i)s M(anibus) sac(rum). Siluon, Sticsicis (filius), vixit a[nn]os LXXVI.*

b) *Tamacar, coj[u]ge Silunis, vixit an(n)is CIII.*

4° *Ksar-Sbêhi*. — Funéraire. Ma copie d'après un estampage de M. le capitaine Tart.

J V L I A
 M A X I M A
 V I X A n n i s
 X C V I I

5° *Hammimat-Arkou* (entre Mechta-el-Ksar et la route de Temlouka à Aïn-Beïda). Copie de M. le lieutenant Levasseur.

V A L E R I O
 C O N S L X V
 T I N O P A
 N O B I I
 C A E S

Valerio Cons[an]tino p[ro]p[ri]et[ar]i[um] nobi[l]issimo[rum] Caes[ar]i[um].

Il est regrettable que M. le lieutenant Levasseur n'ait pas cru devoir prendre un estampage de ce texte, qu'il jugeait « facile à restituer ». La fin de la troisième ligne aurait besoin d'être revue. La copie, telle qu'elle nous est parvenue pour les lignes 2 et 3, n'est évidemment pas exacte.

Je transcris pour finir deux textes funéraires relevés à l'Oued-Athmenia par M. le capitaine Cauchoi.

	Rosace dans un croissant.		Rosace dans un croissant.
a)	D ♂ (M)	b)	D ♂ M
	P O M P E I A		L M C R
	M A R T I H A		E S C E N S
	V V ♂ X X X		V A L X X X X I
	H S E		H · B · S

a) 3^e ligne : probablement *Martina*.

b) 1. 2 et 3. *L. M. . . . Crescens*.

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

- | | |
|---|---|
| <p>ABBEVILLE (Somme). Entrée du roi Charles VIII, p. 15, 55 à 65.</p> <p>ACADÉMIE de Mâcon, p. 10.</p> <p>AÏN-ET-TENN (Algérie). Inscription romaine, p. 123.</p> <p>AIN-LEMSA. Voy. LEMSA.</p> <p>AIX (Bouches-du-Rhône). Sarcophages chrétiens, p. 272, 274.</p> <p>ALGÉRIE. Voy. les mots : Inscriptions, ruines, voies romaines.</p> <p>AMIENS (Somme). Peintres du xvi^e siècle, p. 419 à 421.</p> <p>AMULETTES PHALLIQUES, p. 362-363.</p> <p>ANGEVINES (Églises), p. 217-218.</p> <p>ARBELLOT (L'abbé). Hommage au Comité, p. 358.</p> | <p>ARRAS (Pas-de-Calais). Inscription romaine, p. 334. — Note sur l'ancien castrum, p. 11-12.</p> <p>ARTISTES, ayant travaillé à Amiens, p. 419-421; — à Saint-Maximin (Var), p. 375 à 400; — à Senlis, p. 210 et 211.</p> <p>AUBELLES (Les) [Cher]. p. 212.</p> <p>AUBUSSON (Creuse). Tapisserie ancienne, p. 231-232.</p> <p>AUGIER (Hipp.-Fr.-Cléry), nommé officier d'Académie, p. 226.</p> <p>AULNAY (Charente-Inf.). Inscription romaine, p. 366, 414 à 417.</p> <p>AUTEL ANTIQUE découvert à Nîmes, p. 9, 265 à 258.</p> |
|---|---|

B

- | | |
|---|--|
| <p>BABEAU. Hommage au Comité, p. 197.</p> <p>BADEFOLS-DE-CADOIN (Dordogne). Inscription romaine, p. 331.</p> <p>BAGUE à monogramme trouvée à Travecy, p. 338.</p> <p>BALESMES (Fouilles de), p. 25.</p> <p>BARBIER DE MONTAULT (X.). Hommage au Comité, p. 9, 197, 358.</p> <p>BARTHÉLEMY (Anatole DE), chargé de divers rapports, p. 4, 9, 25.</p> <p>— Nommé membre d'une commission, p. 361; — vice-président du Congrès des Sociétés savantes, p. 206.</p> <p>— Rapport sur une demande de reconnaissance d'utilité publique, p. 18; — sur une demande de subvention, p. 198.</p> | <p>— Rapports sur diverses communications, p. 19, 358; — sur des découvertes faites à Pont-Authou, p. 4-5; — sur des objets recueillis dans les fouilles de Saintes, p. 371-372; — sur un statère d'or, p. 11.</p> <p>BARTIÈS (Hautes-Pyrénées). Fouilles, p. 25.</p> <p>BASILIQUE de Sertei, p. 427; — de Thélepte, p. 178 à 180, 189.</p> <p>BAYE (Bon DE), auteur d'une communication, p. 357. — Hommage au Comité, p. 358. — Sépulture gauloise découverte à Saint-Jean-sur-Tourbe, p. 361 à 363.</p> <p>BAYEUX (Musée de). Inscription romaine, p. 335.</p> |
|---|--|

- BEAUVAIS (Oise). Inscription romaine, p. 333.
- BÉGIN (Jean), sculpteur, p. 385 à 387, 394 à 396.
- BEROUAGHA (Algérie). Inscription romaine, p. 325.
- BERRY-AC-BAC (Aisne). Cloche, p. 340.
- BERTHÉLÉ (Joseph), auteur de diverses communications, p. 357, 363-364. — Étude sur les églises angevines de style Plantagenet, p. 217-218. — Étude sur l'église de Maillezais, p. 212-213. — Note sur une cloche du XVII^e siècle à l'hospice d'Oyron, p. 373-374.
- BERTHOMIEU, auteur de diverses communications, p. 18, 26, 156.
- BERTRAND (Alexandre), chargé de divers rapports, p. 3, 4, 9, 18, 22, 25, 357. — Rapports sur des demandes de subvention, p. 10, 361. — Rapports sur diverses communications, p. 11, 12, 19, 229; — sur un cimetière franc découvert à Suresnes, p. 39-40; — sur une sépulture gauloise découverte à Saint-Jean-sur-Tourbe, p. 361 à 363.
- BERTRAND (Claude-Alfred), nommé officier d'Académie, p. 226.
- BERTRAND (Louis). Don d'une inscription au Louvre, p. 357, 368.
- BEZIOUX (Algérie). Inscriptions romaines, p. 121 et 122.
- BIBLIOTHÈQUE des Sociétés savantes, p. 26.
- BILLAS (Pierre). Son épitaphe, p. 7.
- BIR-FRADI (Algérie). Inscriptions romaines, p. 137.
- BLANCARD (Louis). Hommage au Comité, p. 18.
- BOESWILLWALD, chargé d'un rapport, p. 25, 198. — Rapport sur une communication de M. Liénard, p. 25.
- BONAFFÉ (Ed.). Observations sur les ruines de Saint-Porchaire, p. 22.
- BONDURAND envoie une communication, p. 3, 21. — Inventaire des meubles du château de Verfeuil, p. 243 à 248.
- BONVALOT (Gabriel), décoré de la Légion d'honneur, p. 225.
- BORDIER. Découvertes faites à Macteur, p. 142 à 150.
- BORDJ-ENELAL. Inscriptions romaines, p. 196.
- BOU-DJADI (Tunisie). Inscription romaine, p. 335.
- BOURBON. Hommage au Comité, p. 231.
- BOURBONNE-LES-BAINS (Haute-Marne). Inscription romaine, p. 332-333.
- BOURGES (Musée de). Fragment de vitrail, p. 208, 261 à 264. — Stèles romaines, p. 213.
- BOU-SELLAM (Algérie). Ruines antiques, p. 422-433.
- BOVÉ (Lieutenant). Découvertes à Hädra (Tunisie), p. 352 à 356.
- BRIVE (Corrèze). Société scientifique historique et archéologique, p. 18-19.
- BROCHIN (Cap.). Notes sur les ruines antiques du Haut Bou-Sellam, p. 422 à 433.
- BRODEURS. Voy. LABEDO.
- BRUTALS. Chape et chasuble conservées dans l'église de Catllar, p. 228, 249 à 251.
- BRUYÈRES (Seine-et-Oise). Reliquaire, p. 214.
- BUCOT DE KERSERS. Nommé assesseur au Congrès des Sociétés savantes, p. 206. — Note sur le château des Aubelles, p. 212.
- BULLANT (Jean), architecte à Amiens, p. 20, 421.
- BULLE DE PLOMB d'un évêque de Gap, p. 89-90.

C

- CACHET D'OCULISTE, p. 319-320.
- CACCVT (R.). L'atelier de Sidi-Aich, p. 473-474. — Rapports sur une communication de M. Janin de Gabriac, p. 139 à 141; — de M. Winkler, p. 194 à 196; — sur des décou-

- vertes faites à Macteur, p. 142 à 150; — sur diverses communications, p. 475 à 479.
- CAMP-SABATIER (Le). Fouilles, p. 343.
- CARNOT (Hippolyte). Son éloge, p. 224.
- CARTAILHAC. Observations au Congrès des Sociétés savantes, p. 209.
- CARTENNA (Algérie). Ruines et voies romaines, p. 94.
- CARTHAGE (Tunisie). Ruines de Carthage au XVI^e siècle, p. 350-351.
- CARTON (Dr). Essai sur les travaux hydrauliques des Romains dans le sud de la Régence de Tunis, p. 438 à 465.
- CASSINOGLIUM (Villa de), p. 215.
- CATLLAR (Pyrénées-Orientales). Chape et chasuble du XVI^e siècle, p. 249 à 251.
- CAUCHOI (Capitaine). Inscriptions romaines trouvées à l'Oued-Athmenia, p. 479.
- CAZALIS DE FONDOUCE, auteur d'une communication, p. 18, 229. — Fonderie de bronze découverte aux environs de Montpellier, p. 252 à 255.
- CELERS (Zacharie de), peintre, p. 419-420.
- CERF (L'abbé), auteur d'une communication, p. 3, 13, 14.
- CESSAC (De), auteur d'une communication, p. 9, 19.
- CHABOUILLET, chargé de divers rapports, p. 197, 358.
- Discours à l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes, p. 203. — Eloge de M. Charles Robert, p. 1 à 3.
- Nommé membre d'une commission, p. 361; — président du Congrès de la Sorbonne, p. 206.
- Rapport sur diverses communications, p. 229, 231; — sur une communication de M. Roussel, p. 200-202; — sur une empreinte du sceau de la ville de Dijon, p. 256 à 258; — sur un projet de publication, p. 16-17.
- CHAPE conservée à Catllar, p. 249 à 251.
- CHARLES VIII, roi de France. Son entrée à Abbeville, p. 15-16 et 55 à 65.
- CHARTRES. Compte de l'église Notre-Dame, p. 228.
- CHASUBLE conservée à Catllar, p. 249-251.
- CHATUZANGES (Drôme). Découverte d'un trésor d'orfèverie, p. 18, 269-270.
- CHÉLIFF (Vallée du), p. 91 et s.
- CHEVRIER, auteur d'une communication, p. 217.
- CHOUZY (Loir-et-Cher). Puits funéraires, p. 218-219.
- CIMETIÈRES FRANCS, p. 3, 4-5, 25, 39-40; 210, 215, 337 à 339.
- CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN de Saint-Quentin, p. 35 à 38.
- CLARENSAC (Gard). Inscription romaine, p. 327.
- CLAUDE (Guillaume), peintre, p. 384, 393-394.
- CLÉXORD (Loir-et-Cher). Inscription romaine, p. 331.
- CLOCHES (Inscriptions de), p. 340-341, 373-374.
- COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES. — Séances de la Section d'archéologie du 16 janvier 1888, p. 1 à 8; — du 20 février, p. 9 à 17; — du 12 mars, p. 18 à 24; — du 16 avril, p. 25 à 26; — du 14 mai, p. 197 à 202; — du 14 juin, p. 228 à 230; — du 9 juillet, p. 231 à 237; — du 12 novembre, p. 357 à 359; — du 10 décembre, p. 360 à 370.
- COMMISSION DE TUNISIE, p. 17, 24, 237.
- CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES. Programme pour 1888, p. 32 à 34; — pour 1889, p. 238 à 242.
- Séances du 22 mai 1888, p. 206 à 208; — du 23 mai, p. 209 à 214; — du 24 mai, p. 215 à 219; — du 26 mai, p. 220 à 227.
- CONSTANTINE (Algérie). Inscription romaine, p. 335. — Ruine entre cette ville et Souk-Arrhas, p. 101 à 125.
- CORNULON (B.). Inscriptions romaines découvertes à Vienne, p. 233, 259 à 260.
- CORTEZ (Fernand). Quelques artistes peintres, verriers, sculpteurs du commencement du XVI^e siècle, à Saint-Maximin, p. 3, 375 à 400.
- CUXA. Voy. SAINT-MICHEL-DE-CUXA.

D

- DAHRA (Massif du) [Algérie] p. 91 à 101.
- DARCEL (Alfred). Chargé de rapports, p. 3, 9, 25, 357, 360.
- Fait une communication sur les faïences d'Oiron ou de Saint-Porchaire, p. 20 à 22; — sur une tapisserie d'Aubusson, p. 231.
- Rapports sur diverses communications, p. 13, 14; — sur l'inventaire de l'abbaye de Neauffe-le-Vieux, p. 198-199; — sur l'inventaire du château de Verfeuil, p. 199-200.
- DEBALLE. Fragment de vitrail du Musée de Bourges, p. 268, 261 à 264.
- DECIZE (Nièvre). Inscription romaine, p. 332.
- DELSLE (Léopold). La tapisserie de la bataille de Formigni, p. 369, 400 à 402.
- DEMAEGHT, auteur d'une communication, p. 25, 198.
- DEMAISON (Louis), auteur d'une communication, p. 360. — Observations au Congrès de la Sorbonne, p. 213.
- DEMANDES DE SUBVENTION, p. 3, 10, 11, 25, 198, 361.
- DEPOIN (Joseph). Note sur le reliquaire de Bruyères, p. 214.
- DESCRAMPS DE PAS. Hommage au Comité, p. 197.
- DES MÉLOIZES. Marché pour une tombe de l'abbaye du Val, p. 210.
- DIARVILLE (Vosges). Fouilles d'un tumulus, p. 209.
- DIE (Drôme). Revenus de l'évêché en 1475, p. 9, 19.
- DIOX (Côte-d'Or). Sceau de cette ville, p. 256 à 258.
- DIOX (DE). Hommage au Comité, p. 360.
- DJEBELINA (Tunisie). Ruines romaines, p. 466 et s.
- DÔLE (Jura). Inscriptions romaines, p. 329-330.
- DROIX (Jean-Louis), peintre, p. 376-377.
- DROIX (Michel), peintre-verrier, p. 376 à 378.
- DUMUYS (Léon). Les caves du chapitre de Sainte-Croix-d'Orléans, p. 207-208.
- Les enceintes de la ville d'Orléans, p. 206-207.
- Observations au Congrès de la Sorbonne, p. 208.
- DUVAL (Louis-Fr.-M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. 226.
- DUVEYRIER. Note sur le nom de Segermes, p. 475.

E

- ECK (Théophile). Découverte d'un cimetière gallo-romain à Saint-Quentin, p. 35 à 38.
- EGLISES ANGEVINES, p. 217-218.
- EL-HAMMAM (Algérie), p. 430.
- EL-KSEUR (Algérie). Inscriptions romaines, p. 129.
- ELNE (Pyrénées Orientales). Inscriptions romaines, p. 329.
- ERARD. Voyez EYRARD.
- ESCLÉS. Inscription romaine, p. 209.
- ESNAULT (L'abbé). Auteur d'une communication, p. 360; — nommé officier d'Académie, p. 226.
- ESPAGNET (Gers). Sarcophage chrétien, p. 368.
- ESPÉRANDIEU (Lieutenant), fait diverses communications, p. 7, 207, 357. — Note sur deux célèbres vers léonins de la période médiévale, p. 405 à 410. — Note sur une inscription romaine de Poitiers, p. 403 à 405.
- EVAUX (Creuse). Inscription romaine, p. 329.
- EYRARD (Jean), ingénieur, p. 20, 421.

F

- FA (Moulin du). Substructions romaines, p. 411 à 413.
- FAIENCES de Henri II, p. 20 à 22.
- FÉDJ-EL-BERKOURK. Inscription romaine, p. 477.
- FÉGRÉAC (Loire-Inférieure). Fouilles de M. Maître, p. 4, 12.
- FILIGRANES de papiers du xiv^e siècle, p. 66-67 et 68 à 86.
- FILLET (L'abbé), auteur d'une communication, p. 9, 19.
- FLAMINE de la Narbonnaise, p. 156 à 162.
- FLEURY (Gabriel). Étude sur les fortifications du Maine, p. 206.
- FLOUEST (Ed.). Auteur d'une communication, p. 9, 229. — Hommage au Comité, p. 9. — Note sur un autel de lairare découvert à Nîmes, p. 265 à 268.
- FONDERIE DE BRONZE antique, p. 229, 252 à 255.
- FONDOUCE (CAZALIS DE). Voyez CAZALIS DE FONDOUCE.
- FONTEVRAULT (Cloche provenant de), p. 373-374.
- FONTFOUILLOUSE (Gard). Inscription du moyen âge, p. 367.
- FORMIGNI (Tapisserie représentant la bataille de), p. 400-402.
- FORTIFICATIONS du Maine, p. 206.

G

- GAILLARDBOYS (Charles de), commandeur de Louvières, p. 340-341.
- GAP (Évêques de). Voy. OTHON.
- GARNIER (L'abbé), auteur d'une communication, p. 25, 216. — Demande une subvention, p. 198.
- GAUTIER (L'abbé), auteur d'une communication, p. 228.
- GENESI (Manuel), peintre, p. 384.
- GRAUD, auteur d'une communication, p. 369.
- GISP ou GIP (Pierre), sculpteur, p. 382 à 384, 392 à 393.
- GONDRECOURT (Vosges). Tombes mérovingiennes, p. 209-210.
- GOY (DE). Stèles romaines découvertes à Bourges, p. 213.
- GRAN (Vosges). Inscription romaine, p. 333.
- GRASSOREILLE (Auguste-Emile), nommé officier d'Académie, p. 227.
- GRELLET-BALGUERIE, auteur d'une communication, p. 214-215.
- GROULT, auteur d'une communication, p. 206.
- GRÉGAN, auteur d'une communication, p. 3, 12, 39.
- GUIBERT (Louis). Hommage au Comité, p. 228.
- GUIFFREY (J.), chargé d'un rapport, p. 219, 232.
- L'histoire de saint Jean et l'histoire de Psyché, tapisseries du château de Pau, p. 41 à 54.
- GUIGNARD (Ludovic). Note sur les puits funéraires de Chouzy, p. 218-219. — Observations diverses présentées au Congrès des Sociétés savantes, p. 207, 210.
- GUIGUE (Marie-Georges-Eug.), nommé officier d'Académie, p. 227.
- GUILLAUME (L'abbé), nommé officier de l'Instruction publique, p. 226.
- GVOT (Marie-Charles-Eug.), nommé officier de l'Instruction publique, p. 226.

H

- HADJAR-TEL DJ (Algérie), p. 125.
- HAIDRA (Tunisie). Découvertes du lieutenant Boyé, p. 352-356.
- HAMMIMAT-ARKOU. Inscription romaine, p. 478.
- BENCHIR-CHAFFAÏ (Tunisie). Ruines et

- inscriptions romaines, p. 191 à 193.
HENCHIR-EL-ORAN (Algérie). Inscriptions romaines, p. 109.
HENCHIR-KHIMA. Inscriptions romaines, p. 348-349.
HENCHIR-SCUIDA (Tunisie). Ruines romaines, p. 467 et 468.
HENCHIR-ZEMBRA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 470-471.
HÉRELLE, nommé officier de l'Instruction publique, p. 226.
HÉRON DE VILLEFOSSE (Ant.). Chargé de rapports, p. 9, 18, 197, 231, 358, 360.
 — Communication relative au Capitole de Narbonne, p. 5-6.
 — Hommage au Comité, p. 10.

- Rapport sur une demande de subvention, p. 11.
 — Rapports sur diverses communications, p. 6, 22, 26, 232, 364, 365, 433 à 437.
 — Rapports sur la découverte d'un trésor d'argenterie romaine, p. 269-270; — sur les fouilles des Moulinaisses, p. 233 à 236; — sur un fragment de loi relative au flamme de la Narbonnaise, p. 156 à 162; — sur des inscriptions découvertes à Aulnay, p. 366; à Sertei, p. 434 à 437; à Sfax, p. 434; à Uzès, p. 23; à Vienne, p. 233; — sur l'inventaire des papiers de Léon Renier, p. 230.
HEUVÉ-MANGON. Son éloge, p. 223.

I

- INSCRIPTION CHRÉTIENNE à Lemsa**, p. 345; — à Sertei.
INSCRIPTIONS DE CLOCHES, p. 9, 340, 341, 373.
INSCRIPTION FRANÇAISE, p. 201.
INSCRIPTIONS LYBIQUES, p. 103, 104, 127.
INSCRIPTIONS DU MOYEN AGE, p. 7, 9, 340, 341, 369, 373, 405 à 410.
INSCRIPTIONS ROMAINES d'Algérie, p. 107, 124, 138.
INSCRIPTIONS ROMAINES de diverses provenances, p. 319, 320, 336, 343, 432, 449.
INSCRIPTIONS ROMAINES de la Gaule. — Projets de recueil, p. 280 à 292. — Bibliographie de ces projets, p. 292 à 295. — Projet de recueil manuscrit, p. 295-296. — Inventaire des notes épigraphiques de Léon Renier, p. 296-312.
INSCRIPTIONS ROMAINES à Ain-et-Tenn, p. 123; — Arras, p. 334; — Aulnay, p. 366, 416-417; — Badefol-de-Cadoun, p. 331; — Bayeux, p. 335; — Beauvais, p. 333; — Berouaghia, p. 325; — Bezoum, p. 121-122; — Bir-Fradj, p. 137; — Bordj-Ehelal, p. 196; — Bon-Djadi, p. 335; — Bourbonne, p. 333; — Clarensac, p. 327; — Clénord, p. 331; — Constantine,

- p. 335; — Decize, p. 332; — Dôle, p. 329-330; — El-Hammam, p. 430; — El-Kseur, p. 129; — Elne, p. 329; — Escles, p. 209; — Evaux, p. 329; — Fedj-el-Berkourk, p. 477; — Gran, p. 333; — Haïdra, p. 352 à 356; — Henchir Chaffaï, p. 192, 193; — Henchir-el-Oran, p. 109; — Henchir-Khima, p. 348-349; — Henchir-Zembra, p. 470-471; — Javols, p. 329; — Khamissa, p. 139-141; — Ksar-el-Maafouna, p. 137; — Ksar-Shéhi, p. 478; — Lagambrière, p. 329; — Lambese, p. 327; — Lemsa, p. 345, 347; — Macteur, p. 142 à 150; — Mechta-Cid-bou-Djemma, p. 138; — Medinet-el-Khedima, p. 178, 183-186; — Mittelwihr, p. 317; — Moyenmoutier, p. 333; — Narbonne, p. 157, 234, 235; — Nîmes, p. 328; — Oued-Athmenia, p. 479; — Peyruis, p. 318; — Poitiers, p. 403; — Pouilly, p. 334; — Randant, p. 330; — Rochefort, p. 330; — Rome, p. 321, 334; — Saint-Quentin, p. 37; — Saint-Vulbas, p. 334; — Sens, p. 313-316; — Sertei, p. 430; — Sfax, p. 434; — Sidi-Ali-bel-Kassem, p. 194 à 196; — Sousse, p. 470-471; — la

Souterraine, p. 330; — Tanger, p. 476; — Thélepte, p. 178, 183-186; — Tiklat, p. 129; — Tonneins, p. 329; — Tubusuptus, p. 129; — Tunis, p. 433; — Uzès, p. 23; — Vandenesseles-Forges, p. 331, 332; — Vaucluse,

p. 328; — Vienne, p. 233, 259, 260, 328; — Vindeuil-Caply, p. 333.
INVENTAIRE de l'abbaye de Neuffle-le-Vieux, p. 275 à 279; — du château de Verfeuil, p. 14, 243 à 248.

J

JACQUETON (M.). Mosaïques de l'église Saint-Geniès à Thiers, p. 14 à 15.
JADART (Henri), auteur d'une communication, p. 357. — Hommage au Comité, p. 18, 197, 358. — Note sur deux retables de la Renaissance, p. 214.
JANICOT. Demande de subvention, p. 357, 361.
JANIN DE GABRIAC (Capitaine), auteur d'une communication, p. 139.

JAVOLS (Lozère). Inscription romaine, p. 329.
JEAN 1^{er}, abbé de Saint-Basle, p. 3, 13.
JULIEN-LAFERRIÈRE (L'abbé). Communications diverses, p. 231, 357, 360. — Hommage au Comité, p. 10. — Objets découverts à Saintes, p. 371-372. — Substructions romaines découvertes au moulin du Fà, p. 411 à 413.
JULLIOT. Fouilles dans la cathédrale de Sens, p. 215-216.

K

KABYLIE (Petite). Ruines et voies romaines, p. 126 à 136.
KHAMISSA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 139 à 141.
KHERRET-ER-ROUMI (Algérie). Inscription lybique, p. 127.
KHERBET-GUIDRA. Voy. SERTEL.

KISS (Le) (Tunisie), p. 188-189.
KOZMINSKI, auteur d'une communication, p. 357, 369.
KSAR-EL-MAAFOUNA (Algérie). Inscription romaine, p. 137.
KSAR-SBÉHI. Inscription romaine, p. 478.
KSAR-TAKOUK (Algérie), p. 125.

L

LA BLANCHÈRE (R. DE). Donation de M. Vercoutre au musée Alaoui, p. 342-343.
— Note sur Segermes, p. 475.
— Mosaïque de Neptune découverte à Sousse, p. 163 à 176.
— Renseignements sur les ruines entre Zaghouan, Djebibina et Sousse, p. 466 à 472.
— Tombeaux puniques découverts à Sousse, p. 151 à 155.
LACROIX, auteur d'une communication, p. 18, 269.
LA GAUBRETIÈRE (Vendée). Inscription romaine, p. 329.

LALEU (Charente-Inférieure). Tombe du xv^e siècle, p. 360.
LA MARTINIÈRE (DE). Inscription romaine trouvée à Tanger, p. 476-477.
LAMBESC (Bouches-du-Rhône). Inscription romaine, p. 326-327.
LA PORTE (Didier DE), peintre-verrier, p. 378 à 382, 390 à 392.
LARAIRE (Autel de), découvert à Nîmes, p. 265 à 268.
LAREDO (Martin), brodeur à Perpignan, p. 249 à 251.
LASTEYRIE (Robert DE), chargé de rapports, p. 3, 4, 9, 25, 228, 357, 358.

— Nommé secrétaire du Congrès des Sociétés savantes, p. 206.

— Observations et communications diverses, p. 213, 214, 218, 369-370.

— Projet de publication, p. 370.

— Rapports sur une demande de subvention, p. 19; — sur diverses communications, p. 7, 8, 20, 198, 236, 359; — sur une inscription de Fontfouillouse, p. 367; — sur une inscription de Saint-Maixent, p. 6-7.

LAUGER (Joseph-François), nommé officier de l'Instruction publique, p. 226.

LAVERGNE (Adrien), auteur d'une communication, p. 368.

LAVOIXAT (E.). Notes sur les ruines de Medinet el-Khedima (Thélepte), p. 177 à 193.

LE BAS (Philippe). Projet de publication d'un recueil des inscriptions romaines de la Gaule, p. 280 et s.

LE BLANT (Edmond), chargé de rapports, p. 357, 368. — Nommé d'une commission, p. 361. — Notes sur des sarcophages chrétiens inédits, p. 271 à 274, 368.

LECOUVREUR (Sébastien), peintre, p. 387 à 389, 397-399.

LEDAIN (Bélisaire). Hommage au Comité, p. 18.

MÂCON (Académie de), p. 10.

MACTEUR (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 142 à 150.

MAILLEZAIS (Vendée). Note sur son église, p. 212-213.

MAINE (Fortifications du), p. 206.

MAÎTRE (Léon), auteur d'une communication, p. 3, 12, 231. — Hommage au Comité, p. 25. — Observation au Congrès des Sociétés savantes, p. 219.

MARQUES DE TÂCHERONS recueillies à Verdun, p. 25-26.

MARSY (DE). Hommage au Comité, p. 4. — Nommé assesseur au Congrès des Sociétés savantes, p. 206.

— Observations diverses, p. 207.

LEDIEU (Alicius). Entrée de Charles VIII à Abbeville, p. 15-16, et 55 à 65.

LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), nommé secrétaire-adjoint du Congrès de la Sorbonne, p. 206.

LEMSA (Tunisie). Inscription romaine, p. 345 à 347.

LEROV. Hommage au Comité, p. 358.

LESCARRÉ, décoré de la Légion d'honneur, p. 224.

LETAÏLLE (J.). Épigraphie africaine, p. 344-349.

LEVASSEUR (Lieut.). Inscription romaine, p. 478.

LEX (Marie-Félix-Louis-Léonce), nommé officier d'Académie, p. 227.

LIÉNARD, auteur d'une communication, p. 25.

LIÈVRE. Hommage au Comité, p. 228.

LIRA (Jean DE), peintre, p. 385.

LOCKROV. Discours au Congrès des Sociétés savantes, p. 221 à 226.

Loi relative aux Monuments historiques, p. 27 à 31.

LONGÉRIER (Adrien DE). Lettre à L. Renier sur une inscription de Sens, p. 312-313.

LOUIS XIV. Lettres de naturalité pour Jean Mozin, p. 52 à 54.

LOUVIÈRES (Commanderie de). Cloche, p. 340.

M

MARTONNE (Alfred DE). Communications diverses, p. 418.

MASSILLON-ROUVET. Fouilles à Saint-Parize-le-Châtel, p. 208.

MAXE-WERLY (L.). Hommages au Comité, p. 228, 231. — Tombes mérovingiennes de Gondrecourt, p. 209-210.

MECHTA-CID-BOU-DJEMMA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 138.

MECHTA-EL-KSAR. Borne milliaire, p. 477.

MEDINET EL-KHEDIMA. Ruines de Thélepte, p. 177 à 193.

MÉGALITHIQUES (Ruines), en Algérie, p. 102 à 105, 126.

MÉLY (F. DE). Observation au Congrès

des Sociétés savantes, p. 207. —
 Projet de publication, p. 16-17.
MERCIER (Colonel). Note sur les ruines
 et les voies antiques de l'Algérie,
 p. 91 à 136.
MÉRIMÉE (Prosper). Projet de publica-
 tion d'un recueil des inscriptions
 romaines de la Gaule, p. 281 et s.
MERLET (Lucien). Communications di-
 verses, p. 25, 228. — Inventaire des
 biens de l'abbaye de Neaufle-le-
 Vieux, p. 275 à 279.
MITTELWIER (Haut-Rhin). Inscription
 romaine, p. 317.
MOBILIER NATIONAL. Tapisseries conser-
 vées à Pau, p. 41 à 54.
MONNAIES GAULOISES, p. 11.
MONTAIGLON (A. DE). Rapports sur di-
 verses communications, p. 15, 20,
 24, 418.
 — Rapport sur un récit de l'entrée
 de Charles VIII à Abbeville, p. 15-
 16.
 — Rapport sur des filigranes de
 papiers, p. 66-67.
MONTIÉRAMÉ (Aube). Reliquaire, p. 369-
 370.
MONUMENTS HISTORIQUES. Loi du 30 mars
 1887, p. 27 à 31.
MONVAL (Georges). Nommé officier de
 l'Instruction publique, p. 226.

MOREL. Torques et vases trouvés à
 Diarville, p. 209.
 — Observations, p. 210.
MOSAÏQUES de Sertei, p. 428-429, 434-
 437; — de Soussé, p. 163-176; —
 de Thiers, p. 14-15.
MOULES A HOSTIES, p. 363-364.
MOULINASSES (Fouilles des), p. 234 à 236.
MOUSTIERS (Basses-Alpes). Sarcophage
 chrétien, p. 272.
MOUTIER D'AHUN (Creuse). Croix-reli-
 quaire, p. 9, 19.
MOWAT (R.). Rapport sur les papiers
 de Léon Renier, p. 197, 230, 280 à 336.
MOYEN-MOUTIER (Vosges). Inscription
 romaine, p. 333.
MOZIN (Jean), tapissier des Gobelins,
 p. 50 à 54.
MÜLLER (L'abbé). Artistes ayant tra-
 vaillé à Senlis, p. 210-211. — Obser-
 vation au Congrès des Sociétés sa-
 vantes, p. 207.
MÜNTZ (Eugène). Chargé d'un rapport,
 p. 3.
 — Rapport sur diverses communi-
 cations, p. 24.
MUSSET (Georges). Auteur d'une com-
 munication, p. 360. — Hommage
 au Comité, p. 10. — Monuments
 antiques découverts à Aulnay, en
 1785, p. 414 à 417.

N

NARRONNE (Aude). Comité archéolo-
 gique, p. 11. — Fouilles au Capitole,
 p. 5-6. — Fouilles des Moulinasses,
 p. 234 à 236. — Inscriptions romaines,
 p. 234, 235, 157. — Loi relative au
 flamine de la Narbonnaise, p. 18, 26,
 156 à 162.
NEAUFLE-LE-VIEUX (Abbaye de). Inven-

taire de 1399, p. 25, 198, 275 à 279.
NETTO (Ladislas). Hommage au Comité,
 p. 221.
NIMES (Gard). Autel de laraire, p. 265
 à 268. — Inscription du moyen âge,
 p. 231. — Inscriptions romaines,
 p. 327-328.
NUMISMATIQUE, p. 371.

O

OIRON (Deux-Sèvres). Cloche de l'hospice,
 363, 373-374. — Faïences, p. 20
 à 22.

ORLÉANS (Loiret). Notes sur les enceintes
 de la ville, p. 206-207. — Note sur les
 anciennes caves de la ville, p. 207-208.

OTACILIE, femme de l'empereur Philippe, p. 320 à 326.
 OTHON, évêque de Gap, p. 4, 89-90.
 OUVRES-ATHUMEA. Inscriptions romaines, p. 479.

OUED-HALLOFF (Tunisie). Travaux hydrauliques des Romains, p. 450 à 465.
 OUVRAGES offerts au Comité, p. 4, 9, 18, 25, 197, 228, 231, 358, 360.

P

PALUSTRE (Léon). Nommé officier de l'Instruction publique, p. 226.
 PARFOUR, auteur d'une communication, p. 197, 229, 256.
 PASQUIER (Félix) envoie une communication, p. 358.
 PAU (Basses-Pyrénées). Tapisseries conservées au château, p. 41 à 54.
 PEINTRES. Voy. CELERS (Zacharie DE), GINESI (Manuel), GUILLAUME (Claude), LECOUVREUR (Sébastien), LIRA (Jean DE).
 PEINTRES-VERRIERS. Voy. DROIN (Michel), LAPORTE (Didier DE).
 PEIRESC. Description d'une tapisserie de la bataille de Formigni, p. 400-402.
 PERRIER (Général). Son éloge, p. 223.
 PERROT (G.), chargé d'un rapport, p. 357, 369.
 PEYRUIS (Basses-Alpes). Inscription romaine, p. 318.
 PHILIPPE, empereur romain, p. 320 à 326.
 PIETTE. Objets préhistoriques découverts au Mas d'Azil, p. 218.
 PILLOY (Jules), auteur de diverses communications, p. 9, 19, 25, 198.
 — Découverte d'une sépulture de l'âge de la pierre polie à Rouvroy (Aisne), p. 87-88. — Note sur les cimetières francs de l'Aisne, p. 215 ; — sur le cimetière de Travecy, p. 337 à 339.

PLANTAGENET (Style), p. 217-218.
 POITIERS (Vienne). Inscription romaine, p. 403-404.
 PONT-AUTHOU (Eure). Cimetière franc, p. 4-5.
 POQUET (L'abbé), auteur d'une communication, p. 9. — Hommage au Comité, p. 9. — Inscription de cloches inédites, p. 340-341.
 POTERIE (Atelier de), à Sidi-Aïch, p. 473-474.
 POTTIER (L'abbé). Hommage au Comité, p. 358.
 POUILLY (Saône-et-Loire). Inscription romaine, p. 334.
 POUY. Communications diverses, p. 20, 228, 236. — Hommage au Comité, p. 4. — Notes sur quelques peintres Amiénois, p. 419 à 421.
 POUYDRAGUIN (G. DE). Notes sur les ruines de Medinet-el-Khedima (Thé-lepte), p. 177 à 193.
 PRÉHISTORIQUES (Objets), p. 218.
 PRÉHISTORIQUES (Ruines), en Algérie, p. 102 à 105, 126.
 PRÉHISTORIQUE (Sépulture), p. 9, 19, 87-88.
 PRIEUR DE LA COMBLE. Fouilles au Camp Sabatier, près Soussé, p. 343.
 PSYCHÉ. Son histoire sur des tapisseries, p. 47 à 52.
 PUIS FUNÉRAIRES de Chouzÿ, p. 218-219.
 PUNIQUES (Tombeaux), p. 151 à 155.

R

RANDANT (Loire). Inscription romaine, p. 330.
 RECONNAISSANCE d'utilité publique, p. 18.
 REIMS (Marne). Sarcophage chrétien, p. 271.

REINACH (Salomon). Notes sur les ruines de Carthage au XVI^e siècle, p. 350-351. — Rapport sur des communications de M. de La Blanchère, p. 342-343.

RELIQUAIRE, provenant de Moufieramé, p. 369-370 ; — du Moufier d'Aluud, p. 9, 19.

RENAN (Ernest), nommé grand-officier de la Légion d'honneur, p. 225, 226.

RENIER (Léon). Rapport sur ses papiers épigraphiques, p. 230, 280 à 336.

— Correspondance inédite, p. 312 à 320.

— Dissertation sur le rétablissement des noms de Philippe et d'Ofacille martelés, dans une inscription de Rome, p. 320 à 326.

— Inventaire de ses papiers, p. 296 à 312.

— Lettres sur une inscription de Mittelwihl, p. 316 à 318 ; — sur une inscription de Peyruis, p. 318-319 ; — sur une inscription de Sens, p. 313 à 316.

REYNIER, auteur d'une communication, p. 434.

RIANS (Var). Prix-fait pour un retable, p. 398.

RICHARD (Jules-Marie), auteur d'une communication, p. 66-67.

— Filigranes de papiers de la pre-

mière moitié du xiv^e siècle, p. 68 à 86.

RIEUX (Loire-Inférieure). Fouilles de M. Maître, p. 4, 12.

ROBERT (Charles). Son éloge par M. Chabouillet, p. 1 à 3 ; — par M. Loeckroy, p. 223.

ROBERT (Zéphirin), auteur d'une communication, p. 4.

ROCHFORD (Indre). Inscription romaine, p. 330.

ROMAN (J.), auteur d'une communication, p. 4, 20.

— Bulle d'Othou, évêque élu de Gap, p. 89-90.

ROME (Italie). Inscriptions romaines, p. 321, 334.

ROSTAND (Joseph-Engène-Hubert), nommé officier de l'Inscription publique, p. 226.

ROUSSET (F.), auteur d'une communication, p. 200.

ROUVROY (Aisne). Découverte d'une sépulture préhistorique, p. 9, 19 et 87-88.

ROUX (Henri), auteur d'une communication, p. 358, 367.

S

SAINT-BASLE (Jean, abbé de), p. 3, 13.

SAINT-DIZIER. Société des lettres, sciences et arts, p. 10.

SAINT JEAN. Son histoire sur des tapisseries, p. 41 à 47.

SAINT-JEAN-SUR-TOURBE (Marne). Sépulture gauloise, p. 361-363.

SAINT-MAIXENT (Deux-Sèvres). Découverte d'une tombe du xii^e siècle, p. 7.

SAINT-MAXIMIN (Var). Artistes ayant travaillé à l'église, p. 375 à 400. — Maître-autel, p. 386, 395-396. — Retables, p. 380, 383, 390, 391, 393. — Verrières, p. 378-379.

SAINT-MICHEL DE CUXA. Sceau de l'abbaye, p. 197.

SAINT-PARIZE-LE-GRATEL (Nièvre). Fouilles, p. 208.

SAINT-PORCHAIRE (Faïences de), p. 20 à 22.

SAINT-QUENTIN (Aisne). Cimetière gallo-romain, p. 35 à 38.

SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE. Moule à hosties, p. 364.

SAINT-VULBAS (Ain). Inscription romaine, p. 334.

SAINT-ZACHARIE (Var). Tableau, p. 399.

SAINTES (Charente-Inférieure). Fouilles, p. 371-372.

SALDAE (Algérie). Voies romaines, p. 130 à 136.

SARCOPHAGES CHRÉTIENS à Aix, p. 272, 274 ; — à Espagnet, p. 368 ; — à Moustiers, p. 272 ; — à Reims, p. 261 — à Thisan, p. 273.

SAURET (Capitaine). Note sur des ruines voisines de Constantine, p. 137 à 138.

SAUVAGE (L'abbé). Hommage au Comité, p. 358.

- SCÉAUX d'un évêque de Gap, p. 89-90;
— de la ville de Dijon, p. 256 à 258.
- SCULPTEURS. Voy. BÈGUIN (Jean), GISP (Pierre).
- SEGIMES. Étymologie de ce nom, p. 473.
- SENS (Yonne). Fouilles dans la cathédrale, p. 215-216. — Inscriptions romaines, p. 312, 313, 316. — Tombes d'archevêques, p. 215-216.
- SÉPULTURE GAULOISE de Saint-Jean-sur-Tourbe, p. 361 à 363.
- SÉPULTURES PRÉHISTORIQUES, p. 9, 19, 87-88.
- SERTEI (Algérie). Inscriptions romaines, p. 430, 435, 436. — Mosaïques, p. 428-429 et 434-437. — Ruines antiques, p. 423 à 430.
- SFAX (Tunisie). Inscription romaine, p. 434.
- SIDI-AÏCH (Tunisie). Atelier de poterie, p. 473-474.
- SIDI-ALI-BEL-KASSEM. Inscriptions romaines, p. 194, 195, 196.
- SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE, p. 25, 198.
- SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE, demande de subvention, p. 3.
- SOUK-ARRHAS (Algérie). Ruines entre cette ville et Constantine, p. 101 à 125.
- SOUSSE (Tunisie). Antiquités et inscriptions romaines, p. 470-471. — La mosaïque de Neptune, p. 163 à 176. — Tombeaux puniques, p. 151 à 155.
- SOUTERRAINE [La] (Creuse). Inscription romaine, p. 330.
- STRESNES (Seine-et-Oise). Cimetière franc, p. 3.

T

- TANGER (Maroc). Inscription romaine, p. 476.
- TAPISSERIES d'Aubusson, p. 231-232; — de Pau, p. 41 à 54.
- Représentant la bataille de Formigni, p. 400 à 402.
- TART (Capitaine). Inscriptions romaines recueillies dans la plaine de Temlouka, p. 477-478.
- TERNINCK. Note sur l'ancien costume d'Arras, p. 11-12.
- TERRES CUITES, découvertes près de Thélepte, p. 342.
- THÉÂTRE de Thélepte, p. 182.
- THÉLEPTE. Inscriptions romaines, p. 178, 183, 184, 185, 186. — Ruines romaines, p. 177 à 193.
- TIBLIS (Algérie). Ruines romaines, p. 110 à 113.
- TIERS. Communications diverses, p. 156, 233 à 234. — Note sur le capitole de Narbonne, p. 5. — Sur les fouilles des Moulinasses, p. 234 à 236.
- TIERS (Puy-de-Dôme). Mosaïque de l'église Saint-Geniès, p. 14 à 15.
- THISAN (Hérault). Sarcophage chrétien, p. 273.
- TIKLAT (Algérie). Inscriptions romaines, p. 129.
- TOMBE du XII^e siècle, trouvée à Saint-Maixent, p. 7.
- TOMBEAUX puniques, p. 151 à 155.
- TONNEINS (Gironde). Inscriptions romaines, p. 329.
- TORCÉ-EN-CHARNI. Découverte de monnaies, p. 418.
- TRAVECY (Aisne). Cimetière franc, p. 337-339.
- TRÉSOR D'ARGENTERIE, découvert à Châtuzangos, p. 269-270.
- TRISTAN DE LÉONOYS (Roman de), représenté sur un vitrail de Bourges, p. 261 à 264.
- TUBUSPTUS (Algérie). Inscriptions romaines, p. 129. — Ruines romaines, p. 127 à 129.
- TUNIS. Inscriptions romaines, p. 143, 144, 433. — Musée Alaouï, p. 143, 144, 342, 343.
- TUNISIE (Commission de). Voyez Comité.

V

- VALETTE. Observation au Congrès des Sociétés savantes, p. 207.
- VALLENTIN (Capitaine). Inscription romaine, p. 477.
- VANDENESSE-LES-FORGES (Nièvre). Inscription romaine, p. 331.
- VAUCLUSE (Vaucluse). Inscription romaine, p. 328.
- VAULMION (Commanderie du). Cloche, p. 340.
- VERCOUTRE (Dr). Donation au musée Alaoui, p. 342-343.
- VERDUN (Meuse). Marques de tâcherons p. 25-26.
- VERFEUIL (Inventaire du château de). p. 3, 199, 243 à 248.
- VERNEUIL-SUR-SERRE (Aisne). Cloche, p. 341.
- VEUCLIX, auteur d'une communication, p. 216. — Hommage au Comité, p. 18, 197, 358.
- VIDAL (Pierre), auteur d'une communication, p. 197.
- VIENNE (Isère). Inscriptions romaines p. 233, 259, 260, 328.
- VILLIERS DE L'ISLE-ADAM (Ambroise). Sa tombe, p. 210.
- VINDEUIL-CAPLY (Oise). Inscription romaine, p. 333.
- VITRAIL du Musée de Bourges, p. 208, 261 à 264.
- VOIES ROMAINES de l'Algérie, p. 91 à 136.
- VOULOT (F.). Découvertes archéologiques dans le département des Vosges, p. 209.

W

- WINKLER (Capitaine), auteur d'une communication, p. 194 à 196.

Z

- ZAGHOUAN (Tunisie). Ruines romaines, p. 466 et s.

TABLE DES PLANCHES

- Planche I. Tapisserie du x^e siècle, conservée au château de Pau, p. 46.
Planche II. Carte des ruines romaines relevées dans le massif du Dahra, p. 46.
Planche III. Carte des environs de Souk-Ahras, Guelma et Announa, p. 101.
Planche IV. Carte des ruines antiques relevées dans le massif occidental de la Petite-Kabylie, p. 127.
Planche V. Carte des ruines antiques relevées dans le massif occidental de la Petite-Kabylie, p. 127.
Planche VI. Mosaïque de Neptune, à Sousse, p. 163.
Planche VII. Plan des ruines où fut découverte la mosaïque de Sousse, p. 163.
Planche VIII. Broderie de chape conservée dans l'église de Cattlar, p. 249.
Planche IX. Chasuble de Cattlar, p. 249.
Planche X. Fragment de vitrail au Musée de Bourges, p. 261.
Planche XI. Fragment de sarcophage conservée à Moustiers, p. 272.
Planche XII. Fragment de sarcophage découvert près de Béziers, p. 273.
Planche XIII. Mosaïque chrétienne découverte à Serteï, p. 429.
-

LISTE DES VIGNETTES

- 53 filigranes de papiers du xiv^e siècles, p. 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86.
Bulle d'Othon, évêque élu de Gap, p. 89.
Tombeaux puniques, p. 152 et 153.
Plan des ruines de Thélepte, p. 179.
Autel de lairre découvert à Nîmes, p. 266.
Francisque découverte à Travecy, p. 337.
Bague mérovingienne découverte à Travecy, p. 337.
Essais de mounayeurs, p. 371.
Travaux hydrauliques exécutés par les Romains, p. 454, 457, 458, 459, 463.
Marque de potier, p. 473.
-

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

SÉANCE du 16 janvier 1888, p. 1 à 8.

Éloge de M. Charles Robert, par M. CHABOUILLET, p. 1 à 3.

Note de M. THIERS sur des découvertes faites à Narbonne, p. 5 et 6.

Communications diverses de M. ESPÉRANDIEU, p. 6 et 7.

SÉANCE du 20 février 1888, p. 9 à 17.

Note sur un statère gaulois, par M. de BARTHÉLEMY, p. 11.

Rapports divers, par M. Alexandre BERTRAND, p. 11 à 12.

Rapport de M. DARCEL sur des objets d'orfèvrerie découverts dans la forêt de Verzy, p. 13 et 14.

Rapport de M. DARCEL sur des mosaïques découvertes à Thiers (Puy-de-Dôme), p. 14 et 15.

Rapport de M. de MONTAIGLON sur un récit de l'entrée de Charles VIII à Abbeville, communiqué par M. Alcuis Ledieu, p. 15 et 16.

SÉANCE du 12 mars 1888, p. 18 à 24.

Note de M. DARCEL sur les faïences dites d'Oiron, p. 20 à 22.

Note de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur une inscription romaine communiquée par M. Delort, p. 22 à 24.

SÉANCE du 16 avril 1888, p. 25 à 26.

Loi du 30 mars 1887, pour la conservation des Monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique, p. 27 à 31.

PROGRAMME du Congrès des Sociétés Savantes en 1888, p. 32 à 34.

Découverte d'un cimetière gallo-romain à Saint-Quentin (Aisne), communication de M. Théophile Eck, p. 35 à 38.

Découverte d'un cimetière franc à Suresnes, rapport de M. Alex. BERTRAND, sur une communication de M. Guégan, p. 39 à 40.

L'histoire de saint Jean et l'histoire de Psyché, tapisseries du Mobilier national, conservées au château de Pau, communication de M. J.-J. GUFFREY, p. 41 à 54. (*Planche I.*)

Première entrée de Charles VIII à Abbeville (1493), communication de M. Alcuis LEDIEU, p. 55 à 65.

Filigranes de papier du XIV^e siècle, rapport de M. de MONTAIGLON, et communication de M. J.-M. RICHARD, p. 66 à 86.

Découverte d'une sépulture de l'âge de la pierre polie à Rouvroy (Aisne), communication de Jules PILLOY, p. 87 et 88.

Bulle d'Othon, évêque élu de Gap (XIII^e s.), communication de M. J. ROMAN, p. 89 à 90.

Notes sur les ruines et les voies antiques de l'Algérie recueillies par les brigades topographiques et communiquées par M. le colonel MERCIER, p. 91 à 136 (*Planches II, III, IV, V.*)

Note de M. le capitaine SAURET, sur les ruines voisines de Constantine, p. 137 et 138.

Rapport de M. CAGNAT sur une communication de M. Janin de Gabriac, p. 139 à 141.

Rapport de M. CAGNAT sur des découvertes récemment faites à Macteur, d'après une communication de M. Bordier, p. 142 à 150.

Tombeaux phéniciens découverts à Sousse, communication de M. de LA BLANCHÈRE, p. 151 à 155.

Fragment d'une loi relative au flamine de la Narbonnaise, rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE, sur une inscription de Narbonne, communiquée par M. Berthomieu, p. 156 à 162.

La mosaïque de Neptune à Sousse, communication de M. de LA BLANCHÈRE, p. 163 à 176 (*Planches VI et VII*).

Notes sur les ruines de Medinet-el-Khedima (Thelepte) par MM. E. LAVOIGNAT et M. DE POUYDRAGIN, p. 177 à 193.

Rapport de M. CAGNAT sur des inscriptions romaines recueillies par M. le capitaine Winkler, p. 194 à 196.

SÉANCE du 14 mai 1888, p. 197 à 202.

Rapport de M. A. DARCEL sur un inventaire de l'abbaye de Neaulle-le-Vieux, communiqué par M. Lucien Merlet, p. 198 et 199.

Rapport de M. A. DARCEL sur un inventaire du château de Verfeuil, communiqué par M. Ed. Bondurand, p. 199 et 200.

Rapport de M. CHABOUILLET sur des objets envoyés au Comité par M. Ronsset, p. 200 à 202.

CONGRÈS DE LA SORBONNE, p. 203 à 227.

SÉANCE GÉNÉRALE d'ouverture, p. 203 à 205.

SÉANCE du 22 mai 1888, p. 206 à 208.

Communication de M. DUMÜYS sur les quatre enceintes de la ville d'Orléans, p. 206 et 207.

SÉANCES du 23 mai 1888, p. 209 à 214.

Communication de M. BERTHELÉ sur l'église abbatiale de Maillezais, p. 212 et 213.

SÉANCES du 24 mai 1888, p. 215 à 219.

Communication de M. BERTHELÉ sur les églises angevines de style Plantagenet, p. 217 et 218.

SÉANCE GÉNÉRALE du 26 mai 1888, p. 219 à 227.

Discours de M. LOCKROY, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, p. 221 à 226.

SÉANCE du 14 juin 1888, p. 228 à 230.

Rapport de M. Alex. BERTRAND sur diverses communications, p. 229.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur l'inventaire des papiers de Léon Renier, dressé par M. Robert Mowat, p. 229 et 230.

SÉANCE du 29 juillet 1888, p. 231 à 237.

Rapport de M. A. DARCEL sur une photographie d'un fragment de tapisserie d'Aubusson, p. 231 et 232.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur des inscriptions antiques communiquées par M. Cornillon, p. 233.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur des inscriptions antiques communiquées par M. Thiers, p. 233 à 236.

- Programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1889, p. 238 à 242.
- Inventaire du château de Verfeuil (xiv^e siècle), communication de M. Éd. BONDURAND, p. 243 à 248.
- Chape et chasuble conservées dans l'église de Catllar (Pyrénées-Orientales), communication de M. BRUTAILS, p. 249 à 251. (*Planches VIII et IX.*)
- Fonderie de bronze découverte aux environs de Montpellier, communication de M. CAZALIS DE FONDOUCE, p. 252 à 253.
- Empreinte d'un sceau de la ville de Dijon, rapport de M. CHABOUILLET sur une communication de M. Paul Parfouru, p. 256 à 258.
- Note sur deux fragments d'inscriptions récemment découvertes à Vienne (Isère), communication de M. CORNILLON, p. 259 à 260.
- Une page du roman de Tristan de Léonoys sur un fragment de vitrail conservé au Musée de Bourges, communication de M. DEBALLE, p. 261 à 264 (*Planche X.*)
- Autel de lairae découvert à Nîmes, communication de M. FLOUEST, p. 265 à 268.
- Découverte d'un trésor d'argenterie romaine à Chatuzanges (Drôme), rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE, p. 269 à 270.
- Note sur quelques fragments de sarcophages chrétiens nouvellement signalés, par M. Edmond LE BLANT, p. 271 à 274 (*Planches XI et XII.*)
- Inventaire des biens de l'abbaye de Neautle-le-Vieux, en 1399, communication de M. Lucien MEULET, p. 275 à 279.
- Rapport de M Robert MOWAT sur les papiers et documents réunis par feu Léon Renier, en vue d'un recueil des inscriptions romaines de la Gaule, p. 280 à 336.
- Note sur un cimetière franc découvert aux environs de Travecy (Aisne), communication de M. PILLOY, p. 337 à 339.
- Note sur deux inscriptions de cloches inédites, communication de M. l'abbé POQUET, p. 340 et 341.
- Rapport de M. Salomon REINACH sur divers communications, p. 342 et 343.
- Épigraphe africaine, communication de M. J. LETAÏLLE, p. 344 à 349.
- Note sur les ruines de Carthage au xvi^e siècle, par M. Salomon REINACH, p. 350 et 351.
- Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur les découvertes faites à Haïdra (Tunisie) par le lieutenant Boyé, p. 352 à 356.
- SÉANCE du 12 Novembre 1888, p. 357 à 359.
- SÉANCE du 10 Décembre 1888, p. 360 à 370.
- Rapport de M. Alexandre BERTRAND sur une communication de M. de Baye relative à une sépulture gauloise découverte à Saint-Jean-sur-Tourbe, p. 361 à 363.
- Rapports de M. Alfred DARCEL sur diverses communications de M. Joseph Berthelé, p. 363 et 364.
- Rapports de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur diverses communications de MM. Léon Maître, Julien-Laferrière, Espérandieu et Musset, p. 364 à 367.
- Rapport de M. DE LASTEYRIE sur une inscription du moyen âge relevée à Fontfouillouse par M. Henri Roux, p. 367.
- Note de M. Edmond LE BLANT sur un sarcophage chrétien conservé à Espagnet (Gers) p. 368.
- Note de MM. DE LASTEYRIE et GIRAUD sur un fragment de reliquaire appartenant à M. Odier, p. 369 et 370.
- Rapport de M. DE BARTHÉLEMY sur divers objets recueillis dans les fouilles de Saintes par M. le chanoine Julien-Laferrière, p. 371 et 372.

Cloche du xvi^e siècle à l'hospice d'Oiron (Deux-Sèvres), communication de M. BERTHELÉ, p. 373 et 374.

Quelques artistes peintres, verriers, sculpteurs du commencement du xvii^e siècle, à Saint-Maximin (Var), documents recueillis par M. CORTEZ, p. 375 à 400.

La Tapisserie de la bataille de Formigni, communication de M. Léopold DELISLE, p. 400 à 402.

Note sur une inscription romaine de Poitiers, communication de M. ESPÉRANDIEU, p. 403 à 404.

Note sur deux célèbres vers léonins de la période médiévale, communication de M. ESPÉRANDIEU, p. 405 à 410.

Substructions romaines découvertes au Moulin du Fa, commune de Barsan, communication de M. l'abbé JULIEN-LAFERRIÈRE, p. 411 à 413.

Note sur des monuments antiques découverts en 1785 à Aulnay de Saintonge par M. MUSSET, p. 414 à 417.

Rapport de M. DE MONTAIGLON sur diverses communications de M. Alfred de Martonne, p. 418.

Peintres d'Amiens au xvi^e siècle, communication de M. POUY, p. 419 à 421.

Notes sur les ruines antiques de la région du Haut Bou-Sellam à l'ouest de Sétif, par M. le capitaine BROCHON, p. 422 à 432 (*Planche XIII*).

Rapport de M. HÉRON DE VILFOSSE sur diverses communications, p. 433 à 437.

Essai sur les travaux hydrauliques des Romains dans le sud de la régence de Tunis, par le docteur CARTON, p. 438 à 465.

Renseignements sur le pays et les ruines entre Zaghouan, Djelbibina et Soussse, par M. DE LA BLANCHÈRE, p. 466 à 472.

L'atelier de poterie de Sidi Aïch, communication de M. CAGNAT, p. 473-474.

Rapport de M. CAGNAT sur diverses communications, p. 475 à 479.

TABLE ALPHABÉTIQUE, p. 481 à 493.

TABLE DES PLANCHES, p. 494.

TABLE DES VIGNETTES, p. 494.

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES, p. 495 à 498.

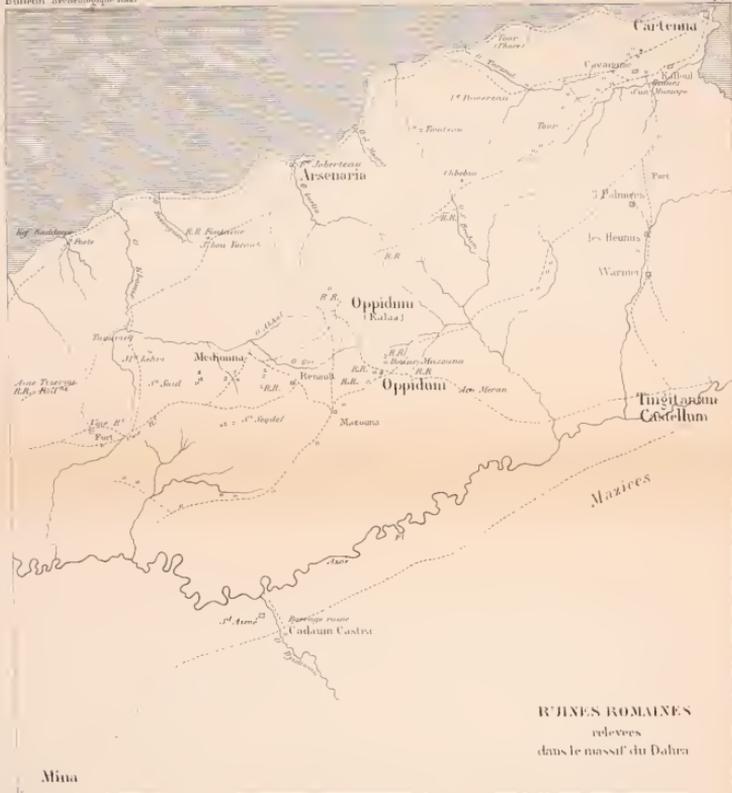
ERRATA

- Page 149, ligne dernière, au lieu de H · s · c, lire H · s · e .
— 151, titre, au lieu de *uniques*, lire *puniques*.
— 293, ligne 6, au lieu de *Véronne*, lire *Vérone*.
— 301, — 21, au lieu de *(60). de*, lire *(60) de*.
— 310, — 12 en remontant, au lieu de *Portalou*, lire *Portalon*.
— 313, — 8 — au lieu de FLL, lire FIL.
— 320, — 15 — au lieu de OTACILLE, lire OTACILIE.
— 323, — 7 — au lieu de REDUCI*que* REDUCIS, lire REDVICI*que*
REDVCIS.
— 325, — 23, au lieu de *salutet*, lire *salute*.
— 326, — 6 en remontant, au lieu de 1882, lire 1852.
— 329, — 13 — au lieu de *Gambretière*, lire *Gaubretière*.
— 333, — 2, au lieu de LUDNOMAG · E, lire LVDNOMAG · F
— 333, — 4, au lieu de MARE, lire MARI.



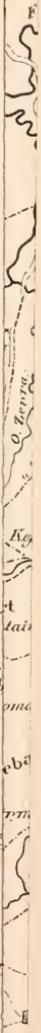
IM BERTHAUD

TAPISSERIE DU XV^E SIÈCLE
CONSERVÉE AU CHATEAU DE PAU



CO

Environs de



F

Q. Zeyra

Kg

t
lai

Vers l'irté
ma

e ba

m

Castellum/
 Fabatianum
 H. Mahqiba
 Djeb. Oum Settas

Vers l'irté

E

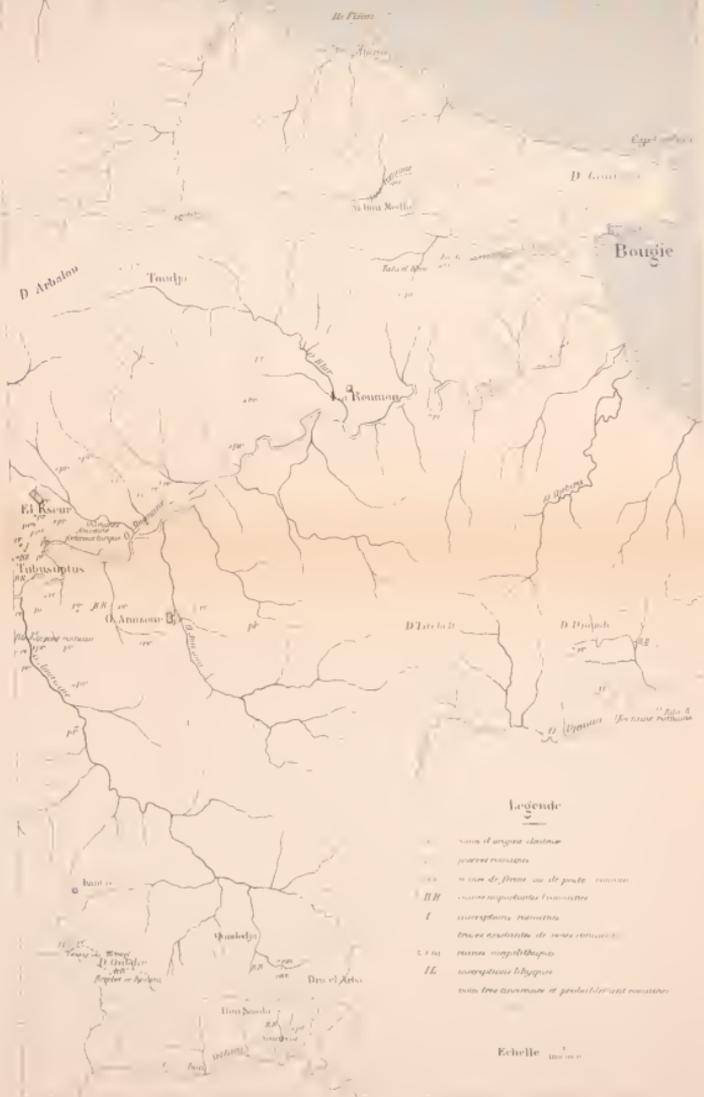
PROVINCE DE CONSTANTINE

Environs de Souk-Ahras, de Guelma et d'Annoma.



Legend
 Ruines Romaines des Triumvirs
 Ruines Megasthiques Dalmates
 Ruines Romaines
 Ruines Romaines, remanées en débris,
 de celles indiquées par les Triumvirs.
 (Lignes à deux traits.)

RUINES ANTIQUES
 relevées dans le massif occidental
 de la Petite Kabylie.

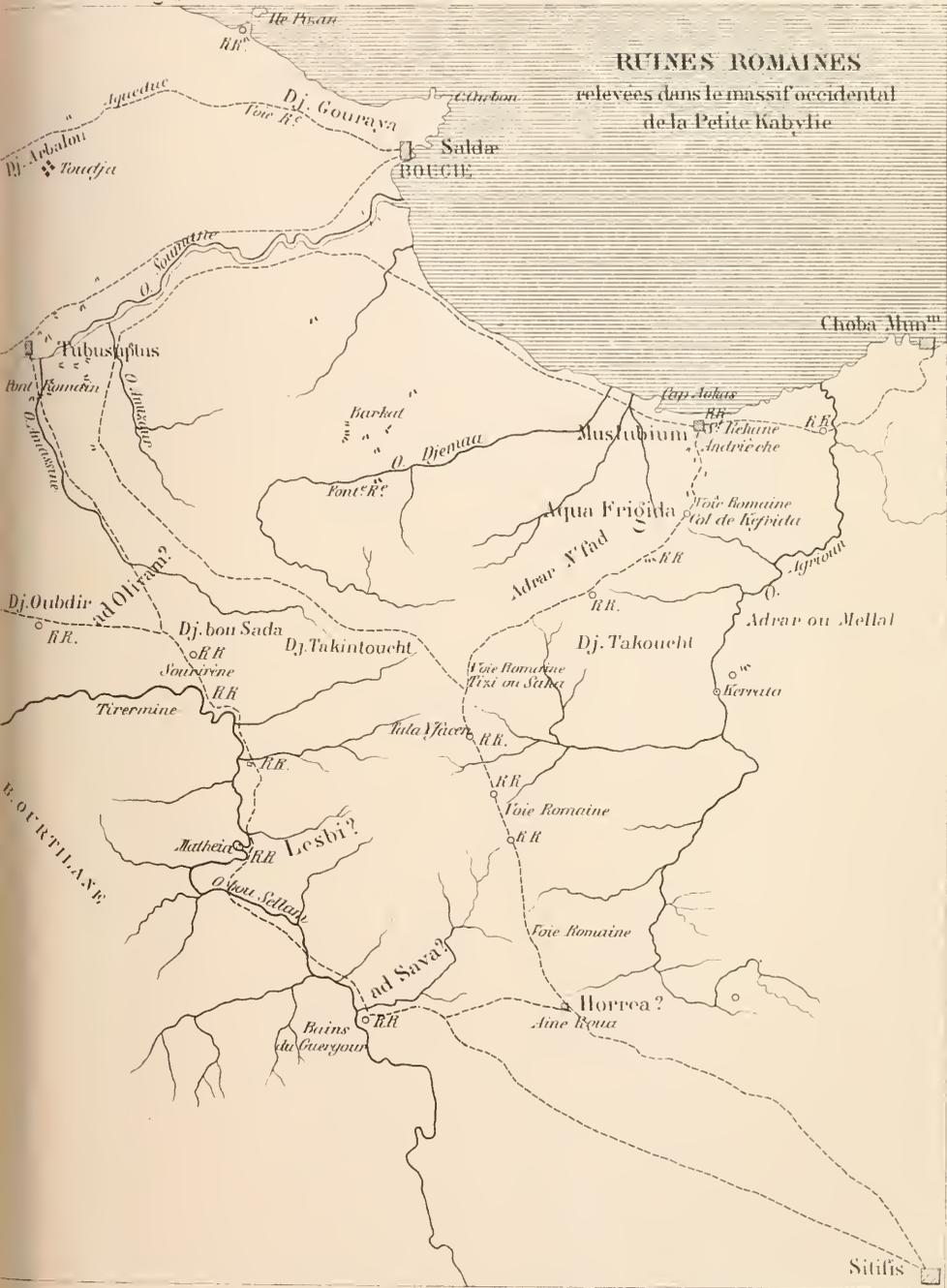


Légende

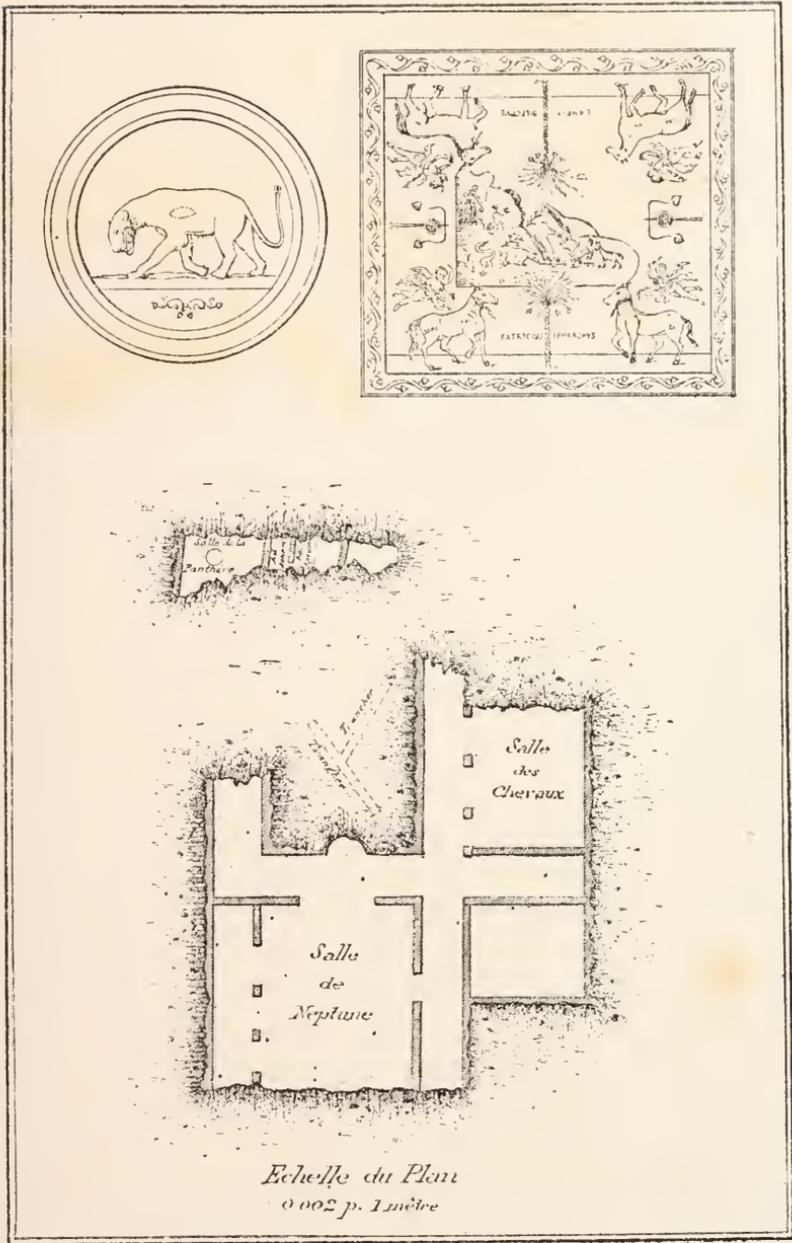
- A** ruines d'origine romaine
- B.H.** ruines byzantines
- I.L.** ruines islamiques
- I** constructions modernes
- L** ruines préhistoriques
- IL** constructions berbères
- ruines des fortifications et constructions modernes

Echelle 1:50,000

RUINES ROMAINES relevées dans le massif occidental de la Petite Kabylie







Echelle du Plan
0 002 p. 1 mètre

PLAN DE L'ÉDIFICE
OÙ FUT DÉCOUVERTE LA MOSAÏQUE DE NEPTUNE



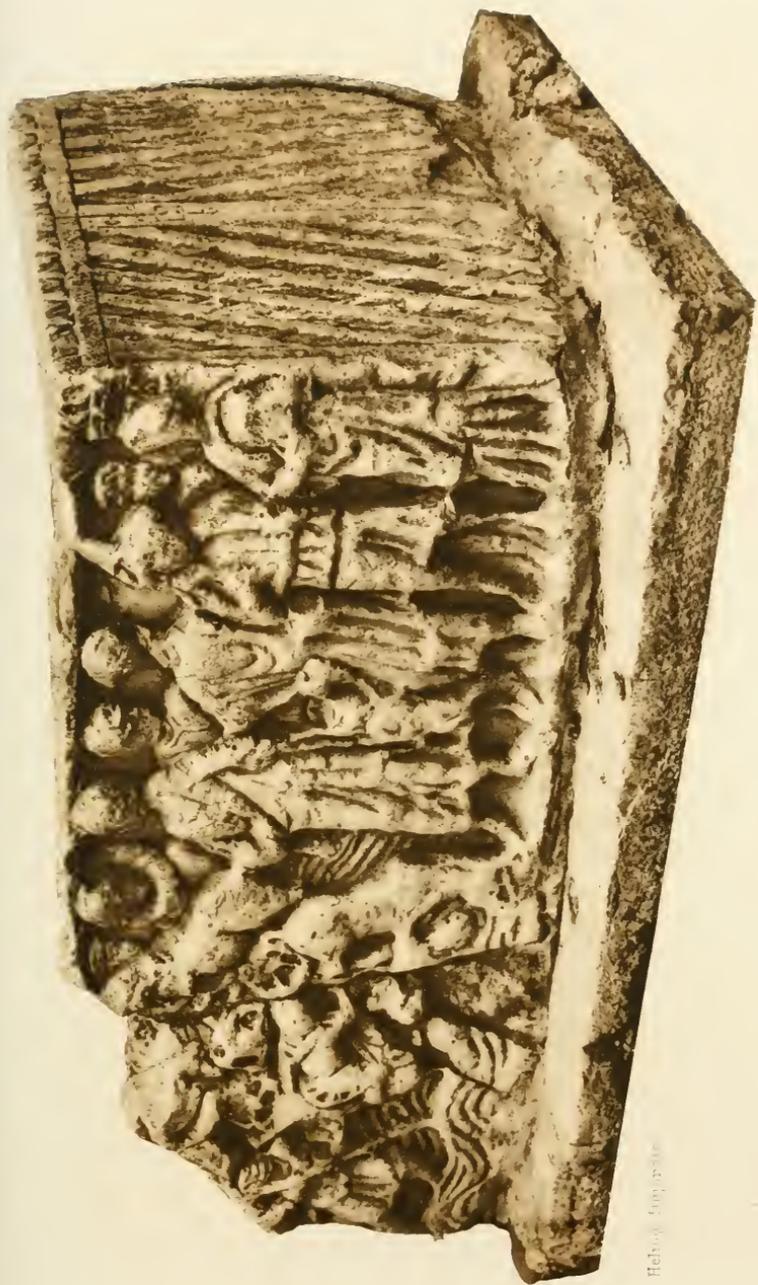
PHOTOTYPÉ BERTHAUD, PARIS

BRODERIE DE CHAPE
CONSERVÉE DANS L'ÉGLISE DE CATLLAR
(PYRÉNÉES ORIENTALES).



CHASUBLE DE CATLLAR

(PYRÉNÉES ORIENTALES).



Helmholtz

FRAGMENT DE SARCOPHAGE
conservé à Moustiers (Basses-Alpes)



Helvét, Durostara

FRAGMENT LE SARCOPHAGE

de l'épave archéologique de Belgrade

BASILIQUE DE SERTEI



Dimensions principales

Hauteur totale	4.70
Largeur totale	4.95
Hauteur de la femme représentée	1.76
Hauteur moyenne des caractères des inscriptions	0.10.

Fouilles exécutées par le Capitaine Georges Brochin
du Service Géographique de l'Armée

Kherbet Guidra, Arrondissement de Sétif.

Juin 1887.

On a reproduit à la partie supérieure le motif principal de la bordure, celle-ci est reproduite à droite et à gauche avec des variations dans le dessin et surtout dans les nuances. La partie inférieure, sensiblement plus large présente un dessin tout différent et de couleur plus sombre.

GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00099 3184

